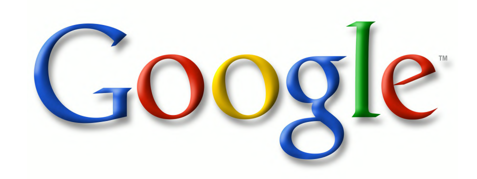
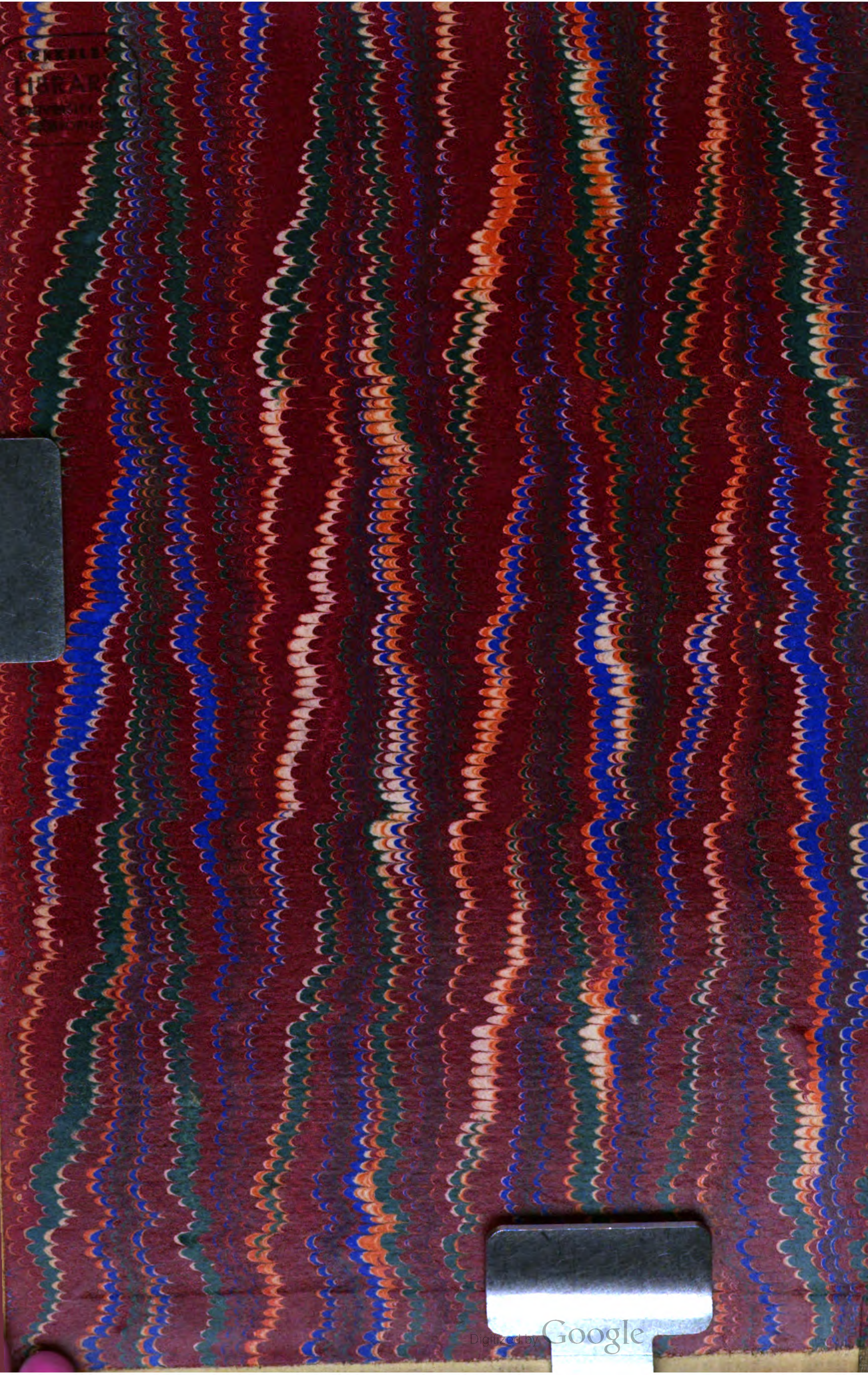
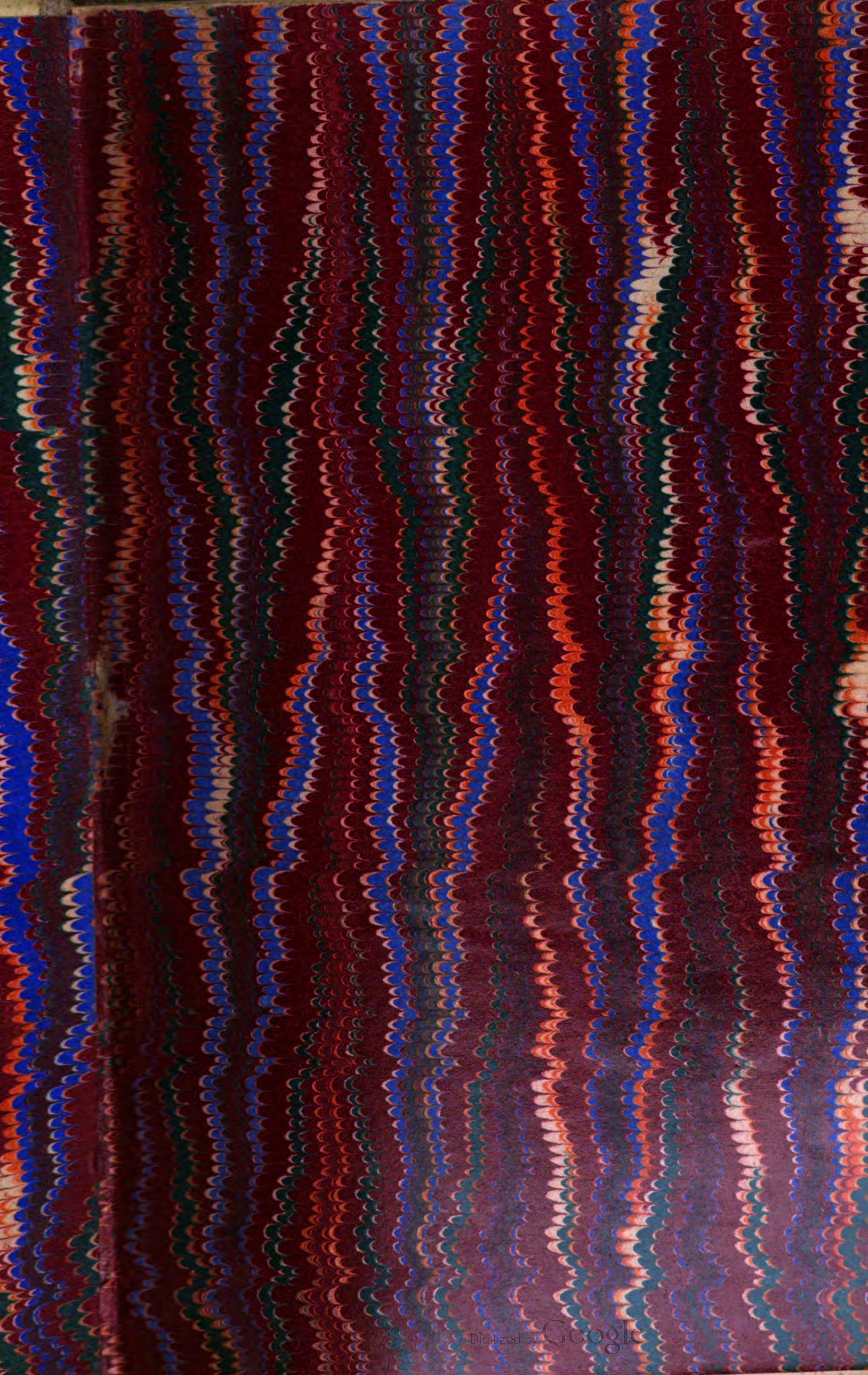




Bulletin

Société d'émulation du Bourbonnais, Moulins


BERKELEY
LIBRARY
Digitized by Google




COMPAGNON
RELIEUR
MOULINS

Société

D'ÉMULATION ET DES BEAUX-ARTS

Du Bourbonnais

Société

d'Emulation & des Beaux-Arts

Du Bourbonnais

Bulletin Revue

PUBLICATION MENSUELLE

Suite au « Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier »
et aux « Annales bourbonnaises »

TOME DIXIÈME

MOULINS

IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE

ANCIENNE MAISON CH. DESROSIERS

1902



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1902

SÉANCE DU 6 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

Étaient présents : MM. E. Bouchard, R. de Quirielle, Claudon, Delaigue, l'abbé Clément, Tiersonnier, Grégoire, Capelin, Meilheurat, l'abbé Berthoumieu, J. de Quirielle, Sabatier, Seuillet, Guillaumier et G. Bernard.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— MM. Bertrand et Pérot s'excusent de ne pas assister à la réunion.

— M. le Président souhaite la bienvenue à M. Sabatier, notaire, qui assiste pour la première fois à une de nos séances.

— Les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion sont déposés sur le bureau. Parmi eux, se trouvent, offerts par notre confrère M. Mony : *Heures noires... Heures bleues*, Paris, Plon, 1901, in-12 ; et par notre confrère M. H. Faure, au nom de l'auteur, M. Raoul Pinheiro-Chagas : *Une bataille littéraire en Portugal ; La querelle du « Bom senso et bom gosto »*, Alais, 1901, in-8° de 31 pages.

— M. le Président donne lecture de la circulaire annuelle de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, relative aux facilités de voyage qu'il offre aux membres des Sociétés savantes désireux de se rendre au prochain Congrès de ces Sociétés, le 1er avril 1902.

Il communique ensuite une demande de renseignements sur le fonctionnement de notre Société, demande émanant de la Société des Sciences naturelles et d'enseignement populaire de Tarare, et accompagnée d'une demande de la même société relative à l'échange de nos publications.

— Il est déposé sur le bureau un travail manuscrit de M. F. Pérot, qui a pour titre : *Inventaire des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais en 1901*, XXe année.

1

— M. GRÉGOIRE donne lecture d'une note de M. le commandant du Broc de Segange, ayant pour titre : *Deux familles de Villars.*

— M. TIERSONNIER lit une notice sur *Villars et Villars*, ayant pour but, comme la note de notre confrère M. du Broc, de rectifier une erreur commise dans notre procès-verbal de novembre et tendant à établir une confusion entre la famille bourbonnaise des Villars et celle du célèbre maréchal.

On trouvera, dans le présent *Bulletin*, les notices de nos confrères.

— M. TIERSONNIER communique ensuite à la Société un portrait de Claude du Saray de Vignolles. C'est un personnage de second plan, mais qui a joué cependant un rôle dans l'histoire de Cusset. Avocat en Parlement, officier de la Maison du Roi, etc..., il naquit en 1736. Il était fils de André-Gilbert du Saray, lieutenant général de police au bailliage de Cusset, et de Marie-Madeleine Allemand, dame de Vignolles.

La postérité de Claude du Saray de Vignolles qui épousa : 1° Michelle Chevallot, et 2° Marguerite-Honorée Rougane de Prinsat, est encore représentée en Bourbonnais en ligne masculine et féminine.

Les fiefs du Bourbonnais (arrondissement de La Palisse) ; *La Terreur en Bourbonnais*, d'Audiat ; *Le Bourbonnais sous la Révolution française*, par Cornillon ; *Un Homme, cent ans de Révolution*, par Édouard de Conny, donnent de nombreux renseignements sur Claude du Saray de Vignolles et ses aventures sous la Révolution.

Le portrait communiqué par M. Tiersonnier a été obtenu à l'aide d'un procédé en partie mécanique, appelé le physionotrace Ce procédé était fort en vogue à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe. Le *Dictionnaire des sciences, lettres et arts*, de Bouillet, donne du susdit procédé une description d'ailleurs concise et peu claire.

Ce portrait venu dans la famille Chardon du Thermeau, alliée aux du Saray, appartient encore à un de ses membres, directeur des domaines en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Rouen.

— Une première lecture est faite par M. CLAUDON du nouveau règlement de notre Compagnie, proposé à l'acceptation de ses membres par la commission spéciale nommée dans la séance du 2 décembre.

Après une longue discussion, on décide que le nouveau projet sera porté à la connaissance de tous les membres de la Société par la voie du *Bulletin*, pour leur permettre de présenter les observations que sa lecture pourrait suggérer, et que l'adoption définitive des nouveaux statuts est ajournée pour cette raison à la séance de février.

— Est présenté comme membre titulaire, par MM. Bouchard, R. de Quirielle et Bertrand : M. G. Queyroi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. G. B.





Epitaphe Curiale

De Messire GILBERT THORET

Né en 1631, mort le 2 mars 1714

DANS L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE MONTLUÇON

LE presbytère de Notre-Dame de Montluçon conserve, dans le cabinet-antichambre de M. le curé, une intéressante plaque de cuivre qui provient de l'église paroissiale et qui est l'épitaphe d'un des excellents pasteurs de Notre-Dame qui gouverna cette église à la fin du XVIIe siècle et au commencement du suivant, « vénérable et discrète personne, messire Gilbert THORET ».

M. l'abbé Bourdelier, curé-doyen actuel de Notre-Dame, a retrouvé cette plaque dans le grenier (!) du presbytère, où elle avait été reléguée probablement à l'occasion d'une restauration (1) de la chapelle de la Sainte-Vierge, dans laquelle elle était suspendue au-dessus de la tombe de M. Thoret.

Elle mesure 0m,39 de hauteur, sur 0m,38 de largeur, et 0m.001 d'épaisseur. Elle est clouée sur une planche de bois. Trois chaînons en fer servaient à l'incliner pour en faciliter la lecture.

Autant pour sauver cette pièce de l'oubli que pour faire revivre la mémoire d'un homme qui a été le type du bon prêtre, et aussi prévenir les effets d'une nouvelle disparition de cette épitaphe intéressante, nous en reproduisons ici le texte dans sa forme à l'aide d'un estampage dont le cliché qui accompagne cette courte note n'est qu'une fidèle réduction.

(1) C'est l'opinion fort acceptable de M. l'abbé Bourdelier, qui a bien voulu nous permettre de faire l'estampage de cette curieuse pièce et dont le zèle intelligent se propose de réparer la singulière négligence — pour ne rien dire de plus — de ses prédécesseurs, en remettant à sa véritable place cette épitaphe consacrée à rendre un juste hommage à l'un des bons curés de Notre-Dame.

Le texte même si extraordinairement complet de l'épitaphe nous dispense d'une longue dissertation sur messire Thoret, car elle résume si minutieusement sa vie, qu'elle nous fait connaître, — mieux qu'une longue biographie et souvent d'ennuyeux panégyriques, — ce que fut, à Notre-Dame, ce « vrai modèle des pasteurs ».

Cependant, quelques mots sur messire Thoret et sur le graveur de son épitaphe ne seront pas déplacés, sans doute, pour faire saisir tout l'intérêt que mérite cette épitaphe.

Les registres de l'État civil de Montluçon sont muets sur le lieu de naissance de messire Gilbert Thoret.

On le trouve à Montluçon, pour la première fois, parmi les prêtres communalistes de Saint-Pierre, en 1661 (1). C'est dans cette communauté qu'il fut pris, l'année 1666 (2), pour être élevé à la charge de curé-archiprêtre de Notre-Dame.

Après avoir passé 48 ans au milieu de ses paroissiens, dans la pratique des vertus et l'accomplissement des œuvres décrites dans son épitaphe, le saint curé est mort le 2 mars 1714, comme le prouvent le texte de la plaque de cuivre et l'extrait suivant des registres de l'État civil de la paroisse Notre-Dame, conservés depuis la Révolution à la mairie de Montluçon :

« Le 2e mars est décédé Me Gilbert Thoret, curé de cette paroisse et « archiprestre de Montluçon, âgé de 83 ans, a esté *inhumé dans cette Eglize* « *proche l'autel de la Sainte Vierge, du costé de l'évangile* (3), par moy « dom pierre gabin, prieur clostral du prieuré de St-Benoist de Mont- « luçon, ou nous l'avons accompagnez avec les cérémonies ordinaires « par Mes. Thoret et Dechaux ses neveux et les soussignez avec nous. « Signé : G. F. Thoret, Gabin, prieur clostral, A. Bouchardon, vice « archyprêtre de Montluçon. »

L'épitaphe est signée par un membre d'une famille renommée de graveurs

(1) Il figure avec ce titre dans la confrérie du « Corps de Dieu ». — Cfr. *Les confrères du Corps de Dieu et de monsieur St Jean-Baptiste*, par M. Alexandre Giraud. — Montluçon. J. Vergeat, imprimeur, 1898, p. 38.

(2) Le premier acte de baptême signé de lui, comme curé, est du 25 décembre 1666. — Nous devons ce renseignement, ainsi que ceux qui suivent, aux recherches faites, pour nous, avec une obligeante courtoisie par M. le secrétaire de la mairie de Montluçon.

(3) C'est donc vers la petite porte actuelle de la sacristie que la plaque avait été placée, et non du côté de l'épître, « au-dessus de l'endroit où l'on place aujourd'hui les burettes », comme le croyait un ancien enfant de chœur interrogé par M. l'abbé Bourdelier. A moins que, pour plus de commodité, un successeur de M. Thoret ait déplacé l'épitaphe et l'ait suspendue du côté de la crédence moins chargée d'ornements et de cadres que le côté de l'Evangile ?...

dont il est peut-être juste de dire quelques mots ici, pour mettre en évidence d'honnêtes artisans qui jouirent de quelque célébrité dans la région montluçonnaise à la fin du XVII[e] siècle et au commencement du siècle suivant, les Garandeau, aussi dévots qu'habiles ouvriers, comme en témoignent les extraits suivants des registres déjà cités de la confrérie montluçonnaise du « Corps de Dieu et de monsieur Saint Jean-Baptiste ».

En effet, en 1653, nous voyons un Gilbert Garandeau, orfèvre, se faire recevoir membre de cette puissante confrérie (1).

« Le 16 mai 1671 (2), en présence du roi (de la confrérie), officiers et confrères, a été présenté par maître *Gilbert* GARANDEAU, *marchand orfèvre* (2), dame Isabelle Pontoise, sa femme, et Jeanne Garandeau, leur fille, lesquelles ont été reçues à ladite confrérie sous promesse que ledit Garandeau a faite, pendant sa vie, au cas que la couronne aurait besoin de blanchir ou autre chose (de faire les réparations nécessaires), en fournissant aux dépens de la confrérie l'or ou l'argent nécessaire, sans prétendre aucune chose pour sa peine. »

Du 21 juin 1680 — « ...S'est présenté M[e] GARANDEAU, *graveur*, *Roi de cette confrérie*, qui a offert volontairement et s'oblige de graver ladite planche (3), en la lui fournissant au mieux qu'il lui sera possible. Ce qui lui a été accordé (4). »

En 1697, Garandeau — qui est descendu au rôle cependant fort honorable de « connestable » — intente une action judiciaire au président de la chastellenie de Montluçon, un certain Gilbert Méténier, qui eut la brusquerie de vouloir passer *avant* le « roy et le connestable » dans une procession de la confrérie (5).

Le graveur de l'épitaphe de messire Thoret, B. Garandeau, était peut-être le neveu de cet orfèvre pointilleux qui faisait respecter sa personne et les « droits protocolaires » des dignitaires d'une importante confrérie à la fin du grand siècle, et le fils de Jean Garandeau, fourbisseur, que nous voyons entrer dans la confrérie en l'an 1686 (6).

C'est à lui aussi, sans doute, qu'il convient d'attribuer une des couronnes que conservait la paroisse de Désertines et qui étaient portées par « les roys de la confrérie de Monsieur Sainct Georges ». Elle est en cuivre repoussé et ornée de feuilles et de lis, avec écusson, et porte comme inscription :

(1) « Les confrères du Corps de Dieu », p. 37.
(2) *Id.*, p. 22.
(3) Il s'agit ici de la planche « des images de la confrérie ».
(4) « Les confrères du Corps de Dieu », p. 23.
(5) *Id.*, p. 24.
(6) *Id.*, p. 39.



LES · CONFRERS · DE · LA · S[te] VIERGE
DE · MARMIGNOLLE · EST · CHEZELLE
MONT · FAICT · FAIRE · EN · L'ANNÉE
1736

Du côté opposé, un ostensoir est gravé avec les initiales **B. G.** (1).

Ce qui me porterait à regarder encore comme une de ses œuvres une autre couronne du même « Trésor », aussi en cuivre repoussé, avec lis et trèfles alternés et écusson, dont l'inscription est : S. ROHC PRIEZ POUR NOVS, signée : GARANDEAU, FECIT, 1713 (2).

Quoi qu'il en soit, il est certain que nous devons du moins au ciseau quelque peu fantaisiste du graveur montluçonnais le plus en vogue au XVIII[e] siècle, l'édifiante autant que curieuse épitaphe d'un excellent curé de la vieille cité.

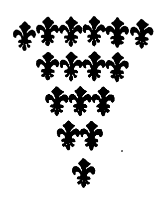
Double motif de mettre en lumière cette respectable épave de l'ancien mobilier religieux de la vieille église.

La Madeleine, novembre 1901.

Abbé J. CLÉMENT.

(1) Cfr. *Indépendant de l'Allier*, mardi 25 mai 1886; Chronique montluçonnaise, par CADRATIN (M. Alexandre Giraud).

(2) *Id.*



CY GIST VENERABLE ET DISCRETTE PERSONNE
Mre. GILBERT THORET VRAY. MODELLE
DES. PASTEVRS
QVI FVT. ARCHIPRESTRE. ET. CVRE. DE. CETTE. EGLISE. PENDANT. 47. ANS
DIRECTEVR DES DAMES DE SAINT. BERNARD. ET. DE. LA CHARITE
PENDANT. PLVS. DE 30 ANS.
TOVIOUR. ANIME. DE. ZELE. AYANT. PRECHE. TOUS
LES. DIMANCHES. IVSQVE. AV. DERNIER. DE. SA VIE
QVI. S EST. FAIT. TOUT A. TOVS. PAR. SA CHARITE. VNIUERSELLE
ALLANT. DEVANT. TOUS. PAR. SES. EXEMPLES
A LA PIETE DV QVEL CETTE EGLISE EST REDEVABLE
DE. SES. ORNEMENTS. PRECIEVX. DE. TOUTES. SES. DORURES
ET DECORATIONS. DE. PLVSIEVRS. VAISSEAVX. SACRES
DE. LA REFONTE. ET. DE. L AVGMENTATION
DE LA. GROSSE. CLOCHE. QUIL. A. BENITE
A. QUI. LE PVBLIC. DOIT. LETABLISSEMENT. DE LA. CHARITE
POVR. LE. SOVLAGEMENT. DES. PAVVRES
DONT. IL. ESTOIT. LE PERE. AVSSI BIEN. QVE. LE. CONSOLATEVR
DES. PRISONIERS
IL. A. ESTE. LE PREMIER. MOBILE. DE. TROIS. GRANDES. MISSIONS
DANS. CETTE. VILLE. EN. 1667. 1703. ET. 1713
IL. CELEBRA. LA. 1re MESSE. LE IOUR. MESME. DE. SON. DECEZ
QUI. ARRIVA. LE 2 MARS. 1714. ET LA 83 ANNEE DE. SON. AAGE
AYANT IEVNE. TOUS. LES. CARESMES. ET. FAIT. LA. PRIERE
PVBLIQVE. CHASQVE. SOIR. PRYEZ. DIEV. POUR. LE
REPOS. DE. SON. AME

B. Gerandeau fecit

10 20 30 cent

ABBÉ J. CLÉMENT, DEL.

EPITAPHE

DE MESSIRE GILBERT THORET

Curé de Notre-Dame de Montluçon

— 1666 - 1714 —

PROVENANT DE L'ÉGLISE N.-D. DE MONTLUÇON



DEUX FAMILLES DE VILLARS

Dans le procès-verbal de la séance de notre Société, tenue le 4 novembre dernier, je lis, à propos d'un dessin de M. Guillaumier représentant la porte du château de Mauvésinière (Bizeneuille, Allier), que cette demeure aurait été habitée et agrandie par le maréchal de Villars.

Il importe de ne pas laisser accréditer cette légende contre laquelle j'ai déjà protesté dans une note, p. 107 du *Bulletin* de l'année 1898. M. Philippe Tiersonnier a également écrit dans le même sens, p. 351 du *Bulletin* de 1897, en disant avec raison que la famille du maréchal de Villars était complètement distincte de celle des Villars, anciens seigneurs de Mauvésinière.

J'ajouterai que la noblesse de ces derniers était plus ancienne que celle du maréchal de Villars, lequel descendait d'un capitaine châtelain (1) de Condrieu, petite ville située sur la rive droite du Rhône, près de Vienne. On sait pourquoi il naquit à Moulins : sa mère, qui était sans fortune, s'était installée dans cette ville provisoirement, pour se rapprocher des la Guiche de Saint-Gerand, ses parents et protecteurs, pendant la disparition momentanée de son mari à la suite du fameux duel de M. de Nemours Depuis sa naissance, le maréchal de Villars est-il revenu en Bourbonnais ? Je n'en ai nulle connaissance, et je ne connais aucun fief lui ayant appartenu dans notre province.

Au contraire en Nivernais, Villars fut par acquisition seigneur de Ternant et la Nocle (canton de Fours, Nièvre) : en outre vers 1706 il acheta le château de Laroche-Milay (canton de Luzy, Nièvre). M. Charleuf nous raconte dans son *Guide de Saint-Honoré-les-Bains* que le maréchal vint à Laroche-Milay entre Malplaquet et Denain, encore souffrant de la blessure reçue à cette première bataille. En se promenant à pied dans un bois, il faillit être dévoré par un loup qui le poursuivit et fit rouvrir

(1) Saint-Simon dit dédaigneusement qu'il descendait « d'un greffier de Condrieu » (Ch. IV).

sa blessure. Il ne dut son salut qu'à l'intervention d'un vigoureux paysan armé d'un bon bâton de houx, qui, sans s'en douter, sauvait du même coup la France !

Dans ses divers voyages en Nivernais, le maréchal a-t-il poussé jusqu'à Mauvésinière pour voir ses homonymes (mais non parents) du Bourbonnais ? Ici je laisse la parole au châtelain actuel de Mauvésinière qui nous intéresserait beaucoup en racontant cette visite, si réellement elle a eu lieu. Mais à une société comme la nôtre, dont la mission est de faire l'histoire de la province, il faut des preuves matérielles, telles que lettres, actes ou documents anciens, et non de vagues traditions de château, qui la plupart du temps sont erronées (1).

La généalogie des Villars bourbonnais se trouve dans le premier registre de *d'Hozier* (2) ; on y voit que Mauvésinière leur venait de la famille de Vernage qui le possédait au commencement du XVIe siècle (3).

Le dernier Villars, cité par d'Hozier, s'appelait Claude, né en 1715 : il était encore seigneur de Mauvésinière en 1742 (Arch. Allier, B. 758).

En 1736, étant cornette au régiment de Berry, il avait épousé Aimée de Neuchèze, dame du Plessis (Arch. Allier, B. 752). Nous ignorons ensuite l'histoire du château de Mauvésinière.

Quant à la famille du maréchal, sa généalogie est dans le *Père Anselme*, et il n'y est nullement question de la seigneurie de Mauvésinière, ni du Bourbonnais. Le maréchal ne laissa qu'un fils, qui lui-même n'eut qu'une fille : son nom s'éteignit donc rapidement. Ses armoiries étaient : *d'azur à trois molettes d'éperon d'or, au chef d'argent chargé d'un lion léopardé de gueules.* Les Villars du Bourbonnais portaient : *d'hermine au chef de gueules chargé d'un lion issant d'argent.* Ce blason se trouve non seulement dans *d'Hozier*, mais aussi dans les armoriaux de Guillaume Revel et Gilles Le Bouvier, ce qui prouve la haute ancienneté de la noblesse de cette famille.

Commandant DU BROC DE SEGANGE.

M. Tiersonnier a présenté également à la Société, à la séance dans laquelle a été lu le travail de M. du Broc, une note relative à la distinction

(1) La raison en est que le plus souvent les changements de propriétaires ou de familles, les guerres civiles, les incendies, la grande Révolution surtout, sont venus rompre les anneaux de la chaine qui devait transmettre la tradition dans son intégrité.

(2) Il ne commence la filiation que vers 1500, mais dès l'an 1300 on trouve des Villars en Bourbonnais.

(3) André Le Conte, écuyer, était seigneur de Mauvésinière en 1445 (*Noms féodaux*), et Jean de Vernage en 1493.



à établir entre les deux familles de Villars. Ces deux notes sont, au fond, abolument d'accord, et il suffirait de publier l'une d'elles ; mais il y a, dans la rectification faite par M. Tiersonnier, un certain nombre de renseignements supplémentaires que ne fournit pas M. du Broc, et qui ont leur placc tout indiquée à la suite de la note de ce confrère.

C. G.

Les Villars qui ont possédé Mauvésinière sont les Villars du Bourbonnais. Leur blason gravé au-dessous de la porte basse percée dans le mur de clôture de Mauvésinière, à côté de la grille, est encore là pour porter témoignage. Je rappelle qu'il est : *d'hermine, au chef de gueules chargé d'un lion issant d'argent.*

J'ai vu et noté moi-même ce blason il y a quelques années (1). C'est par les Villars du Bourbonnais et non par la famille du maréchal de Villars dont les armes étaient : *d'azur, à 3 molettes d'éperon d'or, au chef de gueules chargé d'un lion léopardé d'argent,* que Mauvésinière est arrivé aux Marsilly du Verdier. Les Villars lyonnais n'ont pu en effet transmettre un fief qu'ils n'ont jamais possédé.

L'Armorial général des Registres de la Noblesse de France par d'Hozier (Registre Ier) renferme un fragment généalogique des Villars du Bourbonnais, branche des seigneurs de Mauvésinière. La filiation va de Jean de Villars écuyer (1521) jusqu'au milieu du xviiie siècle. Cet ouvrage nous apprend qu'à l'époque où vivait le maréchal de Villars, (1653 + 1734) les possesseurs de Mauvésinière furent :

Etienne de Villars, écuyer, seigneur de Mauvésinière et de Sallevert, homme d'armes des ordonnances du Roi dans la Cie du comte de Saint-Geran l'an 1639. Il épousa, le 27 octobre 1648, Antoinette de Courtais, fille de Gilbert de Courtais, écuyer, sieur de la Souche, de la Chassignole, de la Guierche-sur-Cher et d'Isabeau de la Souche. Etienne de Villars maintenu dans la qualité de noble et d'écuyer (1), par ordonnance de Lambert d'Herbigny, intendant de la généralité de Moulins, en

(1) De ma visite à Mauvésinière, j'ai gardé le souvenir de quelques tableaux de famille; il en est plusieurs *je crois* aux armes des Villars du Bourbonnais. En tout cas j'ai le souvenir très net d'un ravissant mobilier de salon Louis XVI recouvert d'étoffe du temps, que M. de Marsilly du Verdier a eu l'amabilité de me montrer. Conservée avec le plus grand soin, l'étoffe a encore toute sa netteté et toute sa fraicheur.

(2) Sur preuves remontant à Jean de Villars, écuyer, seigneur de la Motte, de la Guierche, de Jeux, etc... marié le 15 mai 1521 à Anne de La Loë, fille de messire Jean de La Loë, chevalier seigneur du dit lieu de La Loë et de Louise du Maine.



date du 28 juin 1667, laissa Mauvésinière à son fils Gilbert de Villars, écuyer. Celui-ci se retira du service comme major du régiment de cavalerie de Montgon. Le 25 novembre 1714, il épousa Jeanne de Chambon, fille de Gilbert de Chambon, écuyer, seigneur des Ternes, de Marcillac, etc..... et de Suzanne de Culant. De ce mariage il eut Claude de Villars-Mauvésinière, né le 20 octobre 1715. Ce dernier fut reçu Page du Roi dans sa Petite Ecurie, le 12 décembre 1731. Gilbert donna lui-même aveu et dénombrement au Roi en son Bureau des finances de Moulins, le 4 mars 1693, des fief et seigneurie de la Mauvésinière situés dans la paroisse de Bizeneuille et mouvans du Duché de Bourbonnais.

Les preuves faites pour le jeune page de la Petite Ecurie et que d'Hozier résume dans son « Armorial Général des Registres de la Noblesse de France » nous apprennent aussi que Louis de Villars, écuyer (fils de Jean et d'Anne de La Loë), fit hommage au Roi en sa Chambre des Comptes à Paris le 3 septembre 1541 à cause de la Seigneurie de Mauvésinière mouvante de la Châtellenie d'Hérisson.

Le 22 avril 1539, il avait épousé Gabrielle du Bois, fille d'Antoine du Bois et de Claude de Vernage, en présence de Louise de Bordesolle, veuve de Jean de Vernage, écuyer, sieur de Mauvésinière. Il est donc visible que c'est par les Vernage que Mauvésinière vint aux Villars du Bourbonnais. Ce Claude de Villars, le premier de son nom à posséder le fief qui nous occupe, était le bisaïeul d'Etienne de Villars, époux d'Antoinette de Courtais, mentionnés plus haut.

Philippe TIERSONNIER.





ARCHIVES

DE

LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES

EXTRAIT DU CATALOGUE

DES

RELEVÉS, DESSINS ET AQUARELLES

POUR L'ALLIER

M. A. Perrault-Dabot, archiviste de la Commission des Monuments historiques, vient de publier le catalogue des relevés, dessins et aquarelles qui composent les archives de cette commission ; il est utile de donner, dans le Bulletin de notre Société, un extrait de ce catalogue. en ce qui concerne les documents qui intéressent le département de l'Allier. Les archives de la Commission des monuments historiques, à Paris, sont ouvertes tous les jours, de midi à 5 heures, excepté les jours fériés. Les personnes étrangères au service des monuments historiques devront, pour être admises, s'adresser au secrétariat de la Commission, rue de Valois, 3, Palais-Royal. Les documents communiqués seront consultés sur place.

DÉSIGNATION DES MONUMENTS	AUTEUR DU DOCUMENT	DATE	NUMÉRO D'INVENTAIRE
Biozat. — Église.			
1. Plan, à 0 m. 01 par mètre.	Compagnon.	1853	4,213
2. Façade occidentale, à 0 m. 01 par mètre. . . .	—	1853	4.212
3. Abside, à 0 m. 01 par mètre.	—	1853	4,211
4. Peinture murale (martyre de saint Sébastien).	—	»	4,214
5. Peinture murale (détails d'architecture), relevé à 0 m. 05 par mètre.	—	»	4,215



DÉSIGNATION DES MONUMENTS	AUTEUR DU DOCUMENT	DATE	NUMÉRO D'INVENTAIRE
Bourbon-l'Archambault. — Église.			
1. Plan, à 0 m. 01 par mètre (calque).	Esmonnot.	1842	101
2. Façade occidentale (calque).	—	1842	104
3. Abside et coupe transversale ; projet de reconstruction du chœur (calque).	—	1842	103
4. Coupe longitudinale (calque).	—	1842	102
Buxière-les-Mines. — Église.			
1. Plan, à 0 m. 005 par mètre.	G. Darcy.	1873	7,034
2. Vue perspective de l'abside et du clocher. . .	—	1873	7,035
3. Façade principale.	—	1873	7,036
Chantelle. — Église.			
1. Plan de l'église et de ses abords, vue perspective de la terrasse, à 0 m. 0025 par mètre.	Eug. Millet.	1855	5,243
2. Statues du cloître (calque).	Queyres.	1880	8,049
Châtel-Montagne. — Église.			
1. Plan, vue perspective de l'abside, coupes longitudinale et transversale ; projet de porche ; plan, façade ; élévation latérale.	Eug. Millet.	1852	4,668
2. Plan, façade occidentale, coupe transversale, à 0 m. 01 par mètre.	—	1855	5,236
3. Coupe longitudinale et plan de la tribune, à 0 m. 01 par mètre ; façade latérale (état actuel et restauration), à 0 m. 005 par mètre : plan de l'église et de ses abords.	—	1855	5,235
4. Plan, facade, coupe longitudinale et transversale, plan de l'abside, détail du chœur, stalles	—	»	5,237
5 à 9. Calques des dessins ci-dessus.	D. Darcy.	1868	6,735 à 6,739
Cognat. — Église.			
1. Plan, façade occidentale, coupe longitudinale, à 0 m. 01 par mètre ; vue perspective de l'abside, crête de l'abside.	Eug. Millet.	18[illegible]3	4,566
2. Plan, façade occidentale, abside, coupe longitudinale et coupe sur le transept, plan du chœur, crête de l'abside	—	»	4,566 *bis*
Colombier. — Église.			
1. Plan, à 0 m. 005 par mètre.	G. Darcy.	1873	7,037
2. Vue perspective latérale, côté sud	—	1873	7,038
3. Vue perspective de la nef.	—	1873	7,039
4. Chapiteau de la nef.	—	1873	7,040

DÉSIGNATION DES MONUMENTS	AUTEUR DU DOCUMENT	DATE	NUMÉRO D'INVENTAIRE
Couleuvre. — Église.			
1. Plan, à 0 m. 005 par mètre	G. Darcy.	1873	7,027
2. Vue générale	—	1873	7,028
Ebreuil. — Église.			
1. Plan, à 0 m. 005 par mètre ; vantail de la porte sous le porche (état actuel)	Viollet-le-Duc.	1846	4,707
2. Façade latérale nord, à 0 m. 0	—	1846	4,708
3. Coupe longitudinale, à 0 m. 0	—	1846	4,709
4. Plan général	Eug. Millet.	1853	4,433
5. Façade latérale nord, à 0 m. 005 par mètre	—	1853	4,429
6. Etat ancien de la face vers l'hôpital, plan et élévation, à 0 m. 005 par mètre	—	1853	4,430
7. Façade occidentale ; façade latérale, vers l'hôpital, côté sud, à 0 m. 005 par mètre	—	1853	4,431
8. Façade septentrionale ; plan, élévation (état ancien et restauré), à 0 m. 005 par mètre	—	1853	4,432
9. Peintures du chœur ; faces sud et nord	—	1853	4,434
10. Peintures du chœur ; face est	—	1853	4,435
11. Face sud du clocher, à 0 m. 01 par mètre	—	1851	94
12. Clocher : plans du rez-de-chaussée, des 1er et 2e étages ; état actuel de la face nord ; coupe : face occidentale restaurée à 0 m. 01 par mètre	—	1851	99
13. Détails des peintures de la tribune (personnages en costume ecclésiatique), relevé à la grandeur d'exécution (calque)	—	1853	4,391
14. Détail des peintures de la tribune (saint Georges)	—	1853	4,392
15. Façade latérale nord, restauration (calque.)	D. Darcy.	1868	6,736 *bis*
16. Plan des toitures restaurées	—	1868	6,737 *bis*
PEINTURES MURALES : (Relevés à l'aquarelle.)			
17. Saint Georges	Yperman.	1891	10,073
18. Saint Antoine et saint Léger	—	1891	10,074
19. Saint Blaise et saint Laurent	—	1891	10,075
20. Ornements du XIIe siècle	—	1891	10,076
21. La Sainte Vierge	—	1891	10,077
22. Fresques décorant la tribune	—	1893	10,214
23. Fresques décorant la tribune	—	1893	10,215
24. Fresques décorant la tribune	—	1893	10,216
Franchesse. — Église.			
1. Plan, à 0 m. 005 par mètre	G. Darcy.	1873	7,043

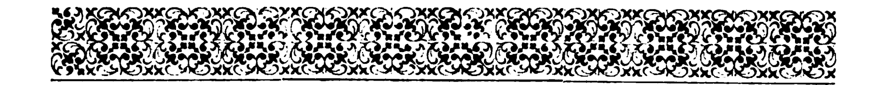
DÉSIGNATION DES MONUMENTS	AUTEUR DU DOCUMENT	DATE	NUMÉRO D'INVENTAIRE
Franchesse. — Église (*Suite*).			
2. Vue perspective de l'abside.	G. Darcy.	1873	7,044
3. Plan (calque)	Selmersheim.	1887	10,551
4. Coupe transversale, plan et coupe du clocher (calqué)	—	1887	10,552
Hérisson. — Château.			
1. Vue perspective des ruine (crayon)	Eug. Millet.	1877	7,936
Huriel. — Église.			
1. Plan, à 0 m. 01 par mètre	Tailhardhat.	1843	4,734
2. Plan, à 0 m. 01 par mètre.	Esmonnot	1851	4,439
3. Façade occidentale ; coupe transversale, à 0 m. 01 par mètre	—	1851	4,438
4. Façade latérale, à 0 m. 01 par mètre	—	1851	4.440
5. Façade occidentale ; coupe sur le transept et sur la nef ; façade latérale sud, à 0 m 01 par mètre (état actuel)	G Darcy.	1879	8,907
6. Plan général, plan de l'abside et du transept ; façade occidentale ; façade latérale sud ; coupe sur le transept et sur la nef	—	1879	8,908
7. Vue intérieure de la croisée	—	1879	8,906
Huriel. — Donjon.			
1. Plan dressé en 1779 (copie), plans du rez-de-chaussée et du 1er étage, élévation de la face ouest, à 0 m. 01 par mètre.	G. Darcy.	1888	9,646
2. Elévation des faces sud, est et nord, à 0 m. 01 ; coupes	—	1888	9,645
Izeure. — Église.			
1. Plan, à 0 m. 05 par mètre	D. Darcy.	1877	7,816
2. Façade occidentale.	—	1877	7,817
Malicorne. — Église.			
1. Plan, à 0 m. 005 par mètre.	G. Darcy.	1873	7.032
2. Abside, vue perspective.	—	1873	7,033
Mazerier. — Église.			
1. Peintures murales (les rois Mages) relevé au tiers.	Yperman.	1893	10,194
2. Ornements des arcs de la voute (détails), relevé grandeur d'exécution (aquarelles)	—	1893	10,195
Meillers. — Église.			
1. Plan, à 0 m. 05 par mètre	Esmonnot.	1843	96

DÉSIGNATION DES MONUMENTS	AUTEUR DU DOCUMENT	DATE	NUMÉRO D'INVENTAIRE
Meillers. — Église (*Suite*).			
2. Façade occidentale, à 0 m. 05 par mètre . . .	Esmonnot.	1843	100
3. Façade latérale, à 0 m 05 par mètre	—	1843	97
4. Coupe longitudinale, à 0 m. 05 par mètre . . .	—	1843	99
5. Coupe transversale, à 0 m. 05 par mètre. . . .	—	1843	98
Montet-aux-Moines (Le). — Église.			
1. Plan général, à 0 m. 003 par mètre.	D. Darcy.	1877	7,818
2. Plan détaillé, coupes transversale et longitudinale, élévation des faces sud et nord, à 0 m. 01, par mètre (état actuel)	G. Darcy.	1890	10,000
3. Plan détaillé, coupes transversale et longitudinale, élévations des faces sud et nord, à 0 m. 01 par mètre (restauration) [calque]. .	—	1891	10,553
Néris. — Église.			
1. Plan, coupes transversale et longitudinale, plan du clocher, élévations des faces principale et absidale	G. Darcy.	1888	9,663
Néris. — Fouilles.			
1. Plan	Inconnu.	1869	105
Rocles. — Église.			
1. Plan, coupe transversale, élévations des faces principale, latérale et absidale ; détails du portail et du clocher.	G. Darcy.	1893	10,202
Saint-Désiré. — Église.			
1. Plan général (état actuel), à 0 m. 01 par mètre.	D. Darcy.	1865	6,474
2. Façade latérale sud, à 0 m. 01 par mètre. . .	—	1865	6,477
3. Abside, à 0 m. 01 par mètre	—	1865	6,478
4. Façade latérale nord, 0 m. 01 par mètre. . . .	—	1865	6,476
5. Coupes longitudinale et transversale, à 0 m. 01 par mètre ; détails de chapiteaux	—	1865	6,479
6. Coupe transversale	—	1865	6,480
8. Plan général (restauration), à 0 m. 01 par mètre	—	1865	6,475
8. Abside, face septentrionale (restauration), à 0 m. 01 par mètre	—	1865	6,481
9. Coupes sur les transepts et sur l'abside, et plans, à 0 m. 01 par mètre.	—	1865	6,482
10. Restes de peintures murales (aquarelle). . . .	—	1866	6,558
11. Reconstruction du clocher, 2 contre-projets ; élévation et plans (calques)	—	1873	6,970

DÉSIGNATION DES MONUMENTS	AUTEUR DU DOCUMENT	DATE	NUMÉRO D'INVENTAIRE
Saint-Désiré. — Église (*Suite*).			
12. Façade latérale, élévation et plan, (calques). .	D. Darcy.	1872	6,968
13. Coupes longitudinale et transversale (calques).	—	1873	6,969
PEINTURES MURALES			
1. Vue restaurée de l'abside centrale, indiquant la place des fragments de peintures.	D. Darcy.	1866	6,558
(Relevés à l'aquarelle.)			
2. Peintures du transept nord et de l'abside (détails d'ornementation), à 0 m. 10 et à 0 m. 20 par mètre.	—	1866	6,558 *bis*
3. Sceau précédant l'inscription de l'abside, grandeur d'exécution	—	1866	6,558 *ter*
4. Fragments de peintures du chœur (détails d'ornementation), à 0 m. 05 et 0 m. 10 par mètre.	—	1866	6,558 *quater*
Saint-Germain-des-Fossés. — Église.			
1. Plan, à 0 m. 005 par mètre.	G. Darcy.	1873	7,045
2. Vue perspective du chœur.	—	1873	7,046
Saint-Menoux. — Église.			
1. Plan, à 0 m. 01 par mètre (calque)	Durand.	1844	4,183
2. Façade latérale (calque).	—	1843	4,182
Saint-Pourçain. — Église.			
1. Plan, à 0 m. 04 par mètre.	G. Darcy.	1873	7,041
2. Vue de l'abside.	—	1873	7,042
Souvigny. — Église de l'ancienne abbaye (*auj.* Saint-Pierre et Saint-Paul).			
1. Plan, à 0 m. 001 par mètre ; coupe transversale, à 0 m. 002 par mètre (calque).	Esmonnot.	1840	4,690
2. Abside ; face latérale (calque)	—	»	93
3. Projet de restauration des terrasses couvrant les nefs latérales (état actuel et restauration), à 0 m. 01 par mètre	—	»	92
Souvigny. — Église Saint-Marc.			
1. Plan, coupes transversale et longitudinale, élévation de la face latérale sud, détails . .	E. Millet.	1873	6,982
Vallon. — Église.			
1. Vue générale	G. Darcy.	1873	7,026

DÉSIGNATION DES MONUMENTS	AUTEUR DU DOCUMENT	DATE	NUMÉRO D'INVENTAIRE
Vallon. — Église (*Suite*).			
2. Plan, coupe longitudinale et élévation de la face nord, à 0 m. 01 par mètre	G. Darcy.	1894	10,207
Veauce. — Église.			
1. Plan, à 0 m. 005 par mètre	G. Darcy.	1873	7,047
2. Façade sud, à 0 m. 005 par mètre	—	1873	7,048
3. Abside	—	1873	7,049
4. Angle du transept et de la nef, côté sud. . . .	—	1873	7,050
5. Plan, vue perspective de l'abside, face latérale sud, coupes sur le transept et sur la nef ; corbeaux	—	1875	7,275
6. Projet de reconstruction de l'étage du beffroi ; vue perspective de l'abside ; face, plan et coupe du beffroi et du clocher, à 0 m. 008 par mètre	—	1879	8,675
Vicq. — Crypte de l'Église.			
1. Plan, coupes longitudinale et transversale ; détail de l'autel, à 0 m. 02 par mètre.	Eug. Millet.	1853	4,565
Ygrande. — Église.			
1. Plan, à 0 m. 095 par mètre	G. Darcy.	1873	7,029
2. Vue perspective générale.	—	1873	7,030
3. Détail des piles de la nef	--	1873	7,031





BIBLIOGRAPHIE

Contigny, *son histoire depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, avec illustrations,* par Francis PÉROT (1).

Une élégante brochure a paru récemment, que son auteur vient d'offrir à notre Société, et dont notre règlement nous fait une obligation de rendre compte.

Vous m'excuserez, Messieurs, de m'être réservé la rédaction de cette bibliographie. Il se trouve en effet que, par une bonne fortune toute spéciale, mes fonctions d'archiviste du département de l'Allier m'ont appelé récemment à m'occuper du même sujet dont, à la suite d'un autre, je vais avoir l'honneur de vous entretenir ; et vous savez qu'on parle mieux des choses que l'on connaît bien.

L'ouvrage est intitulé : *Contigny, son histoire depuis les temps anciens jusqu'à nos jours* (2), par M. Francis Pérot, et semble devoir être la première d'une série de publications que son auteur se propose d'entreprendre sous le titre général de : *Monographies communales* ; du moins, ces deux mots, pleins de promesses, figurent-ils sur le titre de l'opuscule qui vient d'être mis dans le commerce.

Après une sorte d'introduction réservée à l'étymologie et à la topographie de Contigny, l'auteur aborde sa première partie qu'il intitule : *la Commune*, et qu'il divise en 5 chapitres : 1° *temps préhistoriques et époque gauloise ;* 2° *époque gallo-romaine ;* 3° *moyen-âge et temps modernes* ; 4° *les paroissiens de Contigny en 1790 ;* 5° *les titres de la commune*. Dans le 3e chapitre, des § spéciaux sont consacrés aux fiefs de la Cour et de la Porte.

La seconde partie : *l'Église*, que j'aurais plutôt intitulée *histoire religieuse* ou *paroisse*, de même que l'autre partie était ou devait être *l'histoire civile* ou l'histoire de la communauté des habitants, est distribuée dans les chapitres suivants : 1° *le monument et la paroisse ;* 2° *la vicairie ;*

(1) Ce rapport a été lu à la séance mensuelle de la Société d'Émulation du Bourbonnais, le 3 février 1902, et publié par décision de la commission du Bulletin, du 10 février suivant.

(2) Moulins, 1902, in-8°, 131 pp.



3º la chapelle du Breuil ; 4º la chapelle de Poulèvre ; 5º les curés de Contigny ; 6º la commanderie de la Racherie.

Une bibliographie termine l'ouvrage, qui est de plus illustré par 4 planches hors texte.

Tel est, Messieurs, le plan de *Contigny*. Me borner à recopier ici sa table des matières ne serait pas en rendre compte. Mais je vous devais une idée d'ensemble de l'ouvrage, avant d'en venir aux détails et de suivre l'auteur pas à pas, dans l'ordre même de ses développements.

*
* *

L'étymologie de Contigny, telle que la donne M. Pérot, a vieilli et je m'étonne vraiment qu'ayant trouvé plus d'une fois le nom de M. d'Arbois de Jubainville cité dans les publications de notre confrère, ce dernier n'ait pas cru devoir se ranger aux théories établies à ce sujet par le savant professeur du Collège de France.

D'après l'auteur de *Contigny*, ce nom serait formé de deux mots latins : *Conde*, confluent ; *ignis*, feu, et signifierait « le confluent éclairé, le lieu où la Sioule se joint à l'Allier, en face du Mont-Signal »... « Montigny, le mont du feu » (*p. 9*).

On ne conteste pas que *Condate* soit l'origine d'une quantité de noms de lieux situés au confluent de deux rivières dans toutes les régions de la France (Condat, Condé, Condey, Condes, Cosne, Candes), dans la position même où se trouve Contigny. Mais le renforcement de la dentale *d* en *t*, dans son passage du latin en roman, constituerait un fait philologiquement anormal, au lieu que le fléchissement du *t* en *d* est un cas dont les exemples abondent ; et c'est précisément le contraire qui se serait passé pour Contigny !

Dans ses *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France* (1), le savant « celtisant » a nettement établi que les localités dont la désinence revêt une forme analogue à celle de Contigny ont pour origine des *fundi*, auxquels auraient été donnés les noms de leurs propriétaires primitifs, et représenteraient la première appropriation individuelle du sol de la Gaule. C'est la combinaison du radical des gentilices romains en *ius*, avec le suffixe *acus*, indiquant la possession, qui a fourni environ le vingtième du nombre total des noms de lieux habités de la Gaule. Cette désinence *acus* a fléchi en français de bien des manières différentes. Citons au hasard dans l'Allier, comme noms de lieux dérivés de cette combinaison : *Albiniacus*, c'est-à-dire le *fundus* d'Albinius, qui a donné : Aubigny ; *Apriliacus*, Avrilly ; *Cirilliacus*, Cérilly ; *Calviniacus*, Chouvigny ; *Liciniacus*, Lusigny ; *Marcelliacus*, Marcillat ; enfin, Con-

(1) Paris, 1890, in-8°.

tigny, sur l'étymologie duquel M. A. Longnon, professeur de géographie historique au Collège de France, a bien voulu m'écrire ce qui suit (1) :

« Il est bien évident que Contigny appartient à cette série des noms » de lieu d'origine gallo-romaine, formés sur un gentilice ou nom de » famille romaine à l'aide d'un suffixe d'origine gauloise — *acus*. Mais, » en l'absence de textes suffisamment anciens, je ne saurais dire si la » forme primitive était *Comitiniacus* ou *Continiacus*. *Comitiniacus* a pour » lui l'existence constatée d'un gentilice *Comitinius*, mais il a pu exister » d'autre part un gentilice *Continius*, apparenté au gentilice connu » *Contius* ».

Mon incompétence sur certaines époques m'oblige à traverser sans arrêt les périodes préhistorique et gauloise et à suivre de très loin les armées de Vercingétorix et de César qui, d'après notre confrère, passèrent « à Contigny par la Chaise » (*p. 18*). Pour des raisons analogues, vous n'attendrez pas de moi que je prenne position entre l'auteur de *Contigny* et l'éminent directeur de l'École française de Rome, M. l'abbé Duchesne, à propos de la date de l'évangélisation de notre pays, que le premier fait remonter, d'après des « preuves matérielles » qu'il en aurait fournies, à « la fin du premier siècle » (*p. 21 et 82*).

Je trouve ensuite mentionnées une crue de la Loire et de l'Allier en 571 et une autre de la Sioule et de l'Allier en 580, qui auraient causé « de grands ravages en Bourbonnais » (*p. 22*), un Bourbonnais avant la lettre, évidemment ! Contigny dut beaucoup souffrir de ces inondations, bien que l'ouvrage ne le porte pas ; mais la conclusion n'est-elle pas dans les prémisses ?

Puisque nous sommes sur le chapitre des « crues », il en est d'autres qui, sans remonter au haut moyen-âge, auraient pu être signalées ici. En parcourant les registres paroissiaux des communes riveraines, on en établirait, je crois, une chronologie à peu près complète. Je relève, par exemple, dans les registres de Monétay-sur-Allier, une crue de l'Allier, le 26 juillet 1673, et 3 grandes crues de la même rivière, de la fin de novembre au 25 décembre 1694. Contigny en souffrit probablement, logiquement, mais ce serait peut-être trop de le dire.

Mais, et c'est là que je veux en venir, en ouvrant les registres mêmes de Contigny, l'auteur de cette histoire y eut trouvé au XVIIe siècle et à la fin du XVIIIe siècle mention de plusieurs inondations qui intéressèrent directement cette localité et, puisque M. Pérot ne les a pas relevées, je vous demande la permission, Messieurs, de vous donner lecture de ces notes :

(1) Lettre du 12 février 1902.

Le 3 février 1647, le curé de Contigny, Antoine Descharnes, baptisa dans son église un enfant né dans la paroisse de Saint-Loup, « en laquelle on n'a peut passé pour le faire baptizer à cause des eaux qui sont desbordés ». Le même cas se renouvelle le 5 septembre 1720, « à cause de la rivière grande (1) ».

Au XVIII[e] siècle, Philippe Papon, curé de Contigny, mentionne, sur les registres de son église et dans les termes suivants, trois grandes crues qui désolèrent sa paroisse :

« Du 24 au 25 [septembre] 1787, écrit au sujet de la première le » curé Papon, la Rivière [de Sioule] a eue une crue des plus fortes : » personne ne s'est rappellé l'avoir vu si grande ; et l'Allier n'a presque » pas bougée. Elle est venue jusqu'au Graverot ; le lendemain 26, elle a » été par une seconde crue encore plus grande ; elle prenoit depuis » les Paltras proche S[t]-Pourçain jusqu'à la grange des dixmes, bien avant » dans Rachallier » (fol. 82 v°).

Quelques feuillets plus loin, je trouve cette autre chronique du même curé :

« Mercredy, 14 octobre [1789], la rivière d'Allier est venue aussy grande » qu'en 1744 ; on pense même que, de mémoire d'homme, on ne l'a pas » vu si grande ; tout le Graverot étoit couvert de la hauteur de plus de cinq » pieds. Si la Sioule avoit fait de même, tout Rachallier auroit été inondé ; » l'eau étoit dans les granges de trois pieds de haut, ce qui a endommagé » dans plusieurs domaines les foins et les bleds » (fol 106).

Je ne vous apprendrai rien en vous rappelant la fameuse crue de 1790 qui a sa cote marquée au pont Régemortes. Mais vous penserez peut-être que les détails circonstanciés qu'en donne le chroniqueur ecclésiastique de Contigny sous la forme suivante, n'eussent pas été déplacés dans une monographie de cette localité. Je ne fais d'ailleurs qu'écourter son récit qui tient 7 à 8 pages du registre paroissial :

« Aujourd'huy, douze novembre mil sept cent quatre-vingt-dix, écrit-il, » les rivières d'Allier et de Sioule sont parvenues à un degréz de grandeur » dont on ne connoît point d'exemple ; les registres de cette paroisse » annoncent une inondation considérable au mois de septembre mil cinq

(1) Ces deux notes ont, en outre, l'intérêt de montrer que les paroisses de Contigny et de Saint-Loup n'étaient pas alors séparées, comme aujourd'hui, par la rivière d'Allier et que certaines habitations dépendant de Saint-Loup se trouvaient sur la rive gauche. Une constatation analogue résulte du dépouillement des registres paroissiaux des communes de l'Allier riveraines de la Loire : ce fleuve ne séparait pas exactement les paroisses situées sur ses deux bords, comme il limite aujourd'hui le département de l'Allier de celui de Saône-et-Loire.

» cent quatre-vingt-six (1), mais il est à présumer que celle-cy l'emporta » de beaucoup. La pluye a commencé le dix à quatre heures après midy et » a continuée sans relâche pendant vingt-deux heures. Dès le onze, le » matin, la Sioule a augmentée au point qu'elle a couvert tous les graviers » et est venue au domaine des Brioudes. Les marchands de vin qui étoient » sur le port de la Chaize... prirent le parti de demander du secours ; ils » vinrent à la cure prier de faire sonner la grosse cloche, ce que je leur » accorday..., et sur le champ de tous les villages on a accouru..... Toute » la journée s'est passée dans le travail le plus infatiguable : depuis huit » heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, on n'a été occupé qu'à » éloigner le vin ; poursuivi par l'eau, on fut obligé de prendre un autre » party... : environ midy la crue de l'Allier parut qui, se joignant à la » Sioule, fit un débordement qui sur le champ manqua submerger les » poinçons... ; on leva les poinçons, sur le premier rang on en mit un » second et enfin un troisième... : plus de deux mille poinçons, des » hommes dans l'eau jusqu'à l'estomac !... peines inutiles !... Il fallut » chercher son salut dans la fuitte : trois cent poinçons furent soulevés » environ les cinq heures... ; les poinçons entassés firent plus de résis- » tance, mais sur les onze heures, où la débâcle fut générale, les mari- » niers furent forcés d'abandonner leurs batteaux : déjà plusieurs, quoique » vuides, avoient cassés leurs cordages.... On n'entendit toute la nuit » que pleurs, qu'hurlemens dans le village de la Chaume.... Dès le point » du jour, douze, je m'y transportay.... On n'appercevoit qu'une nappe » d'eau qui s'étendoit jusqu'au château des Écherolles ; il ne fut pas » possible de découvrir la moindre partie de terre, à peine voyoit-on le » sommet des saules... ». Les mariniers purent sauver tous les habitants du village de la Chaume, au nombre de 35 : « il n'y eût qu'une seule » femme octogénaire et infirme qui ne voulut jamais sortir ; on fut obligé » de suspendre son lit au faît du bâtiment ». Presque tous les bestiaux de ce village périrent. Quant au village de Rachalier vu du haut du clocher, « pas une maison qui ne parut inondée ; on ne découvroit à la » Bergerie que le sommet des bâtimens et personne ne voulut entre- » prendre d'y aller. Les marchands de vin vinrent se présenter à la muni- » cipalité pour la prier de dresser procèz-verbal d'un si grand désastre... ». Le 14 novembre, à l'issue de la messe paroissiale, le curé Papon, auteur de tout ce récit, s'informe « s'il y avoit des habitans du village de Ra- » challier » : un laboureur du domaine de la Bergerie et un autre du domaine des Saulzets répondent qu'ils sont les seuls qui aient passé la rivière, mais qu'ils croient « que personne n'avoit péri dans le village, » que le village avoit été tout submergé, qu'une grande partie des bes-

(1) Ces registres n'ont pas été retrouvés.

» tiaux avoit périe, surtout les bêtes à laine... ». Le 15 novembre, le curé apprend avec certitude qu'aucune personne n'a péri au Rachalier : surpris par l'eau dans leurs lits, les habitants de ce village se réfugièrent sur leurs greniers.... Toutefois, la plupart des bestiaux ont péri, les gerbiers sont dans l'eau, les foins et pailles « hors d'état de servir », « les » terres ensemencées couvertes de sable.... Les deux domaines qui sont » de la paroisse de Saint-Loup n'ont conservés aucuns bestiaux... ». Le 30 novembre, au village de Rachallier, « l'eau existoit encore dans beau» coup d'endroits de deux pieds... PAPON, curé de Contigny » (fol. 121-124).

Je reviens au XVe siècle, dans les premières années duquel Contigny reçut la visite de deux notables personnages : saint Vincent Ferrier et Jeanne d'Arc. Vous savez tous que Jeanne d'Arc alla de Moulins à Riom, puis revint précipitamment de Riom à Moulins. Notre modeste Contigny se trouvait à peu près sur sa route, mais était-il nécessaire de le dire deux fois et même une seule (*p. 24*) ? Quiconque écrira désormais quelque monographie de Chemilly ou de Châtel-de-Neuvre, par exemple, pourra, au même titre, nous parler de la Pucelle. Et vraiment n'est-il pas puéril de découper en si petites tranches d'aussi grandes choses ?

D'ailleurs, ce n'est pas en 1416, date donnée par M. Pérot, que frère Vincent fut amené, pour prêcher, de la Chaise à Moulins, mais en février 1417 de notre style. Cette faute de chronologie est de règle dans tout l'ouvrage, où la distinction du style pascal et du style du 1er janvier n'a pas été faite : je n'y reviendrai pas. Enfin, puisque M. Pérot cite sa source, je lui dirai que le registre de Moulins (1), où mention est faite de saint Vincent, commence, non pas en « l'an 1410 », comme il le dit (*p. 23*), mais au 15 décembre 1416.

M. Pérot donne ensuite « un extrait succinct des titres de la Maison de Bourbon, concernant Contigny » (*p. 24*), d'après une « communication de M. l'abbé Moret » (*note 3*). Il y a dans ces citations plus d'une inexactitude, dont je me refuse à attribuer la paternité à notre confrère de Saint-Menoux. Ce n'est pas lui non plus, j'en suis persuadé, qui a fourni à M. Pérot l'indication bibliographique suivante que je trouve à la p. 27 de *Contigny* : « Titres de la maison de Bourbon, fonds Huilhard-Bréholles, au cabinet des titres, bibliothèque nationale » (!). Il y a quelques semaines seulement, tandis que M. Pérot publiait dans une coquette revue locale (2), disparue et regrettée, ses *Souvenirs de l'ancien collège de Moulins*, je voisinais avec lui dans les mêmes fascicules en rappelant

(1) *Arch. communales de Moulins*, n° 255.
(2) *La Quinzaine bourbonnaise*, 1901.



aux lecteurs de la *Quinzaine* l'histoire même de ces titres de la maison de Bourbon. Je n'avais pas la prétention de la leur apprendre, et cependant !...

Qu'il me soit donc permis de rappeler une fois encore la destinée échue aux titres de la maison de Bourbon, depuis le jour où François Ier les réunit à sa Chambre des comptes jusqu'à celui où ils furent versés, non pas à la Bibliothèque de la rue Richelieu, mais aux Archives nationales, où un fonctionnaire de cet établissement, M. Huillard-Bréholles, fut chargé, sous l'Empire, non d'en constituer je ne sais quel fonds qui porterait son nom, mais d'en faire l'inventaire, qui a été publié en 2 volumes bien connus dans la série des nombreux inventaires de nos Archives nationales !

Les pages qui suivent (*p. 27-30*) sont consacrées aux fiefs de la Cour et de la Porte, et auraient été écrites en grande partie sur pièces conservées au château de la Cour. N'ayant pas vu les sources, je n'ai pas le droit de suspecter, *a priori*, le parti qu'on en a tiré ; toutefois, le seul contrôle qu'il m'ait été possible de faire aux Archives de l'Allier sur ce point m'a fait toucher du doigt une nouvelle inexactitude ou, si vous préférez, trois inexactitudes en une phrase. D'après M. Pérot (*p. 28*), la Cour aurait été vendue à Pierre Imbert, le « 19 janvier 1714 », par « François Bassin des Brulliers » ; il faut lire : 13 janvier 1714, et : François Barrin, seigneur des Ruilliers. Ce contrôle m'est fourni par la minute même de l'acte de vente, reçu Cantat, notaire à Moulins, laquelle est déposée aux Archives départementales.

Poursuivant son travail, M. Pérot donne la relation d'un « miracle » qui se produisit en 1591, dans l'église de Contigny, et qui, dit-il, « fut attesté par beaucoup de témoins, dont les signatures se voyaient encore sur l'un des registres paroissiaux de l'année 1717, au bas de l'acte qui en faisait foi » (*p. 32*). J'ai moi-même publié *in-extenso*, dans ma notice sur les Cordeliers de Saint-Pourçain (1), le récit circonstancié qu'a laissé de ce fait le curé d'alors, Pierre Berland, et que compléta son successeur, Claude Taxin, originaire de Contigny, autre témoin auriculaire, sur le registre même de 1591. Rien de moins, mais rien de plus. Nulle trace de ces nombreux témoins qui auraient attesté la véracité du fait par leurs signatures : les témoins lettrés, sachant simplement signer leur nom, n'étaient déjà pas si nombreux en ce temps-là. Et d'un autre côté, je vous le demande, quelle serait la valeur documentaire d'une note transcrite sur un registre de 1717, d'après M. Pérot, lorsqu'il s'agit d'un événement qui s'est déroulé 126 ans auparavant ? Et comment enfin des témoins de 1591 auraient-ils pu signer sur un registre à remplir seulement en 1717 ?

(1) *Les Cordeliers du Bourbonnais*, 1901, p. 26, note 1.



Rendant à César ce qui lui appartient, vous ne trouverez pas mauvais, Messieurs, que je restitue aux Archives de l'Allier un manuscrit que notre bibliothécaire-archiviste attribue, par inadvertance sans doute, aux Archives de notre Société (*p. 33, note 1*). Il s'agit du registre coté C. 1, aux Archives du département, et qui a servi de base à l'édition donnée par Vayssière du *Procès-verbal de la généralité de Moulins*, de l'intendant Florent d'Argouges.

Les deux derniers § de la première partie (*p. 35-77*) sont presque exclusivement consacrés à la reproduction de deux documents fort longs, mais non sans intérêt, dont l'un, conservé aux Archives de l'Allier, est le dénombrement de la population de Contigny en 1790, l'autre, appartenant à M. Pérot, est un inventaire des titres de la cure fait « vers 1784 ». Il est suivi de l'indication très sommaire des documents relatifs à Contigny et conservés aux Archives du département. Sur plus d'un point on pourrait relever des erreurs manifestes de dates ou de transcription. Vous lirez, par exemple, dans le dénombrement de 1790, Catherine Madet, veuve Jacob, et l'auteur de *Contigny* nous donne : « Catherine Madet, veuve Jean T. » (*p. 42, n° 75*), bien qu'aucun doute ne soit possible sur cette lecture, le mot Jacob revenant 3 fois dans ce § de moins de 3 lignes. Ailleurs (*p. 42, n° 73*), où le document mentionne « deux servantes », M. Pérot n'en trouve qu'une, et lorsqu'il n'y en a qu'une dans tel ménage, il lui arrive de la supprimer (*p. 44, n° 107*) ; ce qui ne l'empêche pas d'arriver au même total d'habitants.

***

Je désirerais, Messieurs, que la seconde partie de l'ouvrage : *l'Église,* nous retint moins longtemps.

Je me bornerai donc à vous signaler dans le 1er chapitre, intitulé : *le monument et la paroisse*, assez peu précis du reste, car il se confond plus ou moins avec les suivants, certaines contradictions que vous serez peut-être plus habiles que moi à expliquer.

P. 81, n. 1. L'église de Contigny fut « donnée, l'an 1111, par Guillaume, évêque de Clermont, au prieuré de Saint-Pourçain ».

P. 84. « 1110. Donation par l'évêque de Clermont, Guillaume, des églises de Contigny », etc.

P. 84. « Charte de 1066, par laquelle Durand, évêque de Clermont, confirme... la donation par Guillaume, évêque de Clermont, de l'église de Contigny ».

Or, si Guillaume a donné en 1110 ou en 1111, car M. Pérot pose les deux dates, comment Durand a-t-il pu confirmer cette donation en 1066 ?

Ne cherchez pas, Messieurs : il n'y a pas plus de Guillaume, évêque de

Clermont, en 1110 ou 1111, qu'il n'y eut d'évêque Durand en 1066. Et, en effet, depuis 1053 et bien après 1066, le siège épiscopal de Sidoine Apollinaire fut occupé par Étienne V, et de 1105 à 1150, Pierre Roux et Aimery se succédèrent sur le même siège, sans laisser place à quelque Guillaume.

Autre chose :

P. 87. M. Pérot mentionne une indulgence plénière accordée à l'église de Contigny « par des bulles spéciales des papes Calixte et Alexandre, en 1531 (28 octobre) et en 1574. » — Or, de novembre 1523 au 26 septembre 1534, le pape se nomma Clément VII et, du mois de mai 1572 au 10 avril 1585, le siège pontifical était occupé par Grégoire XIII, l'auteur de la réforme du calendrier julien à laquelle son nom est resté attaché.

Je passe sur l'appellation d'abbaye donnée indûment au prieuré de Souvigny (*p. 84*) et sur le nom mal orthographié de Mgr Bochart, et non Bachart de Sarron, évêque de Clermont, en 1698 (*p. 89*).

Mais j'insiste sur un procédé typographique cher à M. Pérot, qui consiste à guillemeter certains résumés faits par lui de documents anciens, nous faisant supposer que nous sommes en présence de copies intégrales, ce qui n'est pas la vérité.

Ce procédé, dont il a usé à l'égard d'un document de 1745, que je trouve sur mon chemin (*p. 91*), a été suivi rigoureusement par l'auteur pour les documents de la période révolutionnaire, ce qui est grave, car ils tiennent une grande place dans l'histoire de *Contigny*. Ce sont en général des procès-verbaux du séquestre mis par les commissaires du district de Moulins sur les objets mobiliers des établissements placés dans la main de la Nation. On trouve ainsi les inventaires des meubles du château de la Cour (*p. 29*), de l'église de Contigny (*p. 92*) (1), des chapelles du Breuil (*p. 102*), de Poulèvre (*p. 105*) et de la commanderie de la Racherie (*p. 122*) ; l'état des bénéfices de la paroisse en 1790 (*p. 96*) ; etc.

Bien que ces documents n'aient qu'un médiocre intérêt, car on n'y trouve aucun objet d'art digne de remarque, et qu'ils aient le grand défaut de se ressembler tous, je ne blâmerais pas l'auteur de les avoir publiés, s'il n'avait guillemeté tous ces textes, paragraphe par paragraphe, nous laissant croire par ce procédé à des transcriptions *in-extenso*, alors que nous sommes en présence de simples résumés de sa main, et résumés parfois inexacts quant au fond même. Ce procédé de publication m'a été révélé par la lecture de certaines phrases entre guillemets, dont les allures *modern-style* ne m'ont paru avoir que de lointains rapports

(1) 16-17 octobre, au lieu de 8 octobre.

avec le style administratif en usage dans ce genre de documents. La comparaison avec les originaux s'imposait ; je n'y ai pas manqué. Je vous l'épargnerai, Messieurs. Cette collation de textes n'a vraiment rien de réjouissant. Je signalerai seulement, pour finir, à vos méditations, des autels dont le devant était « en cuivre rouillé » (*p. 103, 1(6 et 123*), qui se trouvaient au Breuil, à Poulèvre et à la Racherie. Il faut lire : « en cuir bouilly » : l'énumération de « chandeliers de *cuivre* », suivant à une ligne près, dans tous ces inventaires, la mention des autels, ne peut laisser aucun doute sur ces deux lectures pour l'œil le moins exercé.

Passons sur le chapitre de la vicairie, pour abréger, et sur celui de la chapelle du Breuil (*p. 103*), au territoire actuel de Saint-Pourçain, quoique située autrefois dans les limites de Contigny, en relevant simplement un acte de 1399 que M. Pérot date de 1323 (1).

Quant à la *chapelle de Poulèvre*, une indulgence lui aurait été accordée le 19 janvier 1455 par le pape Calixte III (*p. 104*). Or ce dernier ne fut élu pape que le 8 avril de la même année, pour une raison péremptoire, c'est que son prédécesseur, Nicolas V, mourut seulement le 24 mars précédent.

Il me tarde d'arriver au 5e chapitre, consacré à la chronologie des curés et vicaires de Contigny.

Je l'ai établie d'après les registres paroissiaux du lieu, que j'ai lus d'un bout à l'autre. C'est la source la plus authentique qui se puisse consulter pour dresser ces sortes de liste, puisque les actes sont écrits et signés par les curés eux-mêmes ou par leurs vicaires, et qu'en tous cas leur décès dans la localité même ou leur remplacement par un autre ne peuvent passer inaperçus au registre paroissial.

Je ne dirai à peu près rien des curés antérieurs à 1564, date à partir de laquelle seulement ma chronologie est certaine. Avant 1564, M. Pérot donne les noms de 6 curés : l'un me paraît devoir être rayé de cette liste.

On trouvera d'abord la chronologie de *chaque* curé, dressée d'après les registres paroissiaux ; à la suite, la chronologie fournie par l'auteur de *Contigny*, pour la période correspondante (2).

Registres paroissiaux. — 1564 : Sébastien Jacob, curé de Contigny ; on le trouve comme parrain le 22 octobre de cette année ; sa dernière signature est du 1er novembre.

Contigny (p. 108). — *1564 : Jacob, vicaire.*

(1) *Titres de la maison de Bourbon*, n° 4195.

(2) Les passages tirés de cet ouvrage sont distingués en caractères italiques ; mes commentaires ou rectifications, en caractères romains ordinaires.



REG. PAR. — 1565-1570: Simon Biguelin, curé ; il est parrain le 25 avril 1565 ; sa dernière signature est du 13 août 1570 ; mais il a pu continuer à exercer quelque temps à Contigny.

CONTIGNY (p. 108). — *1566* : *Simon Biguelin,* etc. Le reste de la phrase est copié, bien que M. Pérot ne l'indique pas, dans la *Description* de Nicolay (édit. Vayssière, t. II, p. 136). Mais pourquoi, lorsque Nicolay dicte : cette cure est « à la collation du prieur de Saint-Pourçain et nomination de l'évesque de Clermont », M. Pérot transcrit-il : « *à la collation du prieur de Saint-Pourçain, et non de l'évêque de Clermont* » ? Pourquoi aussi, puisque la dédicace de l'ouvrage au roi Charles IX est datée « du chasteau de Moulins-en-Bourbonnois, ce troisiesme jour de décembre 1569 », l'auteur de *Contigny*, copiant Nicolay, écrit-il : 1566 ?

REG. PAR. — 1575-1598 : Pierre Berland, curé. — D'octobre 1598 à juillet 1604, les registres paroissiaux manquent ; il est donc possible que Berland ait été curé de Contigny quelques années encore.

CONTIGNY (p. 108). — *1578 : Berland* (*il disparait en 1597*) ; — *1581 : Berthaut, curé* (c'est le même nom, mal lu) ; sur la même ligne, à la même date : *Anthoine Approhet, curé* (ce qui ferait deux curés à la fois, si Antoine Prohet, et non Approhet, n'était un vicaire) ; — *1586* : *Berland.*

REG. PAR. — 1604-1618 : Claude Taxin, curé. — Il fut peut-être curé un peu avant 1604, car je répète qu'il y a une lacune de 6 années.

CONTIGNY (p. 108). — *1603* : *Claude Taxin.*

REG. PAR. — 1618-1648 : Antoine Descharnes, curé ; sa première signature, comme curé de Contigny, est du 17 février 1618 ; sa dernière, en la même qualité, du 3 mars 1648.

CONTIGNY (p. 109). — *1619* : *Fereyrol, curé* (il s'agit du vicaire Ferreyrol) ; — *1621* : *Descharnes Claude* (non qualifié) ; *il se trouve également mentionné dans un état des papiers de M. Descharnes, curé, établi en 1626, ce qui pourrait faire supposer son décès arrivé vers cette date ;* — *1642* : *Antoine Descharnes.* — Il est possible que ce curé se nommait Claude-Antoine ; un acte de 1647 (p. 109), le donne sous le nom de Claude ; de mon côté, je ne lui ai jamais trouvé que le prénom d'Antoine, dans les actes où il intervient comme parrain et donne son prénom à ses filleuls, comme c'était l'usage.

REG. PAR. — 1648-1654 : autre Descharnes, neveu du précédent, en faveur duquel l'oncle avait résigné ses fonctions ; sa dernière signature est du 10 février 1654 ; son oncle et prédécesseur signe de nouveau comme curé de Contigny, du 2 juin 1654 au 21 février 1655.

CONTIGNY (p. 109). — *1653* : *Crouzier, curé ;* — (??) ; — *décès de l'oncle Descharnes, 10 février 1654* (or, un peu plus haut, l'auteur *supposait* presque *son décès arrivé vers 1626 ;* en réalité, il exerçait encore en

février 1655). — *En 1665* (p. 110), M. Pérot rétrograde le second Descharnes et en fait un simple vicaire.

REG. PAR. — 1655 (mars) : Viau, curé (non indiqué par M. Pérot) ; — 1655 (novembre) 1668 (mars) : Étienne Noyer.

CONTIGNY (p. 110). — *1660* : *Jean Blin* (non qualifié, mais la suite indique que M. Pérot en fait un curé, seulement c'est un peu trop tôt) ; — *1666* : *Royer et Girardin, curés* (encore deux curés à la fois : mais Royer, c'est notre Étienne Noyer ; quant à Girardin, je ne puis même en faire un vicaire, d'après les registres paroissiaux. Cette même année, d'ailleurs, M. Pérot signale deux autres vicaires ; il n'y a pas place pour le premier).

REG. PAR. — 1668-1688 : Jean Blein, chanoine de Verneuil, curé de Contigny.

CONTIGNY (p. 110). — *1669* : *Blein, curé ;* — *1670* : *Tourtel*, CURÉ, *prestre et* VICAIRE *de Contigny* (or, il s'agit d'un simple vicaire, Léon Tourtel, 1669-1671) ; — *Jean Blein mourut à Contigny, le 15 septembre 1688; mais il ne devait plus exercer le ministère depuis longtemps.* Or, Jean Blein mourut curé de sa paroisse et fut inhumé à Contigny, le 27 août 1688 : « les chanoines de Verneuil, dit le registre, viendrent en corps pour enlever le corps et faire l'enterrement ; les curés s'y opposèrent et soustiendrent que, quoy qu'il eut esté chanoine, IL ESTOIT MORT CURÉ et que par conséquent il apartenoit aux curés ».

REG. PAR. — 1688 : De Chandian, curé, peut-être encore après 1688, mais il y a une lacune dans les registres, de 1689 à 1692 inclusivement.

CONTIGNY. — Néant.

REG. PAR. — 1693-1709 : Pierre Valmier, curé, peut-être un peu avant 1693 (lacune de 1689 à 1692).

CONTIGNY (p. 110-111). — *1680* : *Pierre Valmier* (c'est-à-dire 8 ans avant la mort de Jean Blein, son prédécesseur non immédiat) (!) ; — *1703* : *Valmier, bien que désigné curé de Contigny, ne devait en avoir que le titre honorifique* (or, il mourut curé de sa paroisse le 22 septembre 1709) ; — *1685* : *Pierre Pallier, curé ou vicaire* (1) (il s'agit toujours de Pierre Valmier) ; — *1688* : *Baffier, curé* (il s'agit encore de Valmier) ; — *1706* : *Valmier, curé ;* en note (p. 111) : *il décéda à Contigny le 20 septembre 1709* (nous venons de voir qu'il y mourut le 22 septembre ; il y fut inhumé le 23).

REG. PAR. — 1709-1734 : Claude Deguise, curé ; — 1734 : Antoine Pajot, curé.

CONTIGNY (p. 111). — *1709* : *De Guise, curé ;* — *1734* : *le 28 février*

(1) Voy. aussi ce curé *Pallier*, p. 103 (1685).

mourut le curé de Guise (c'est 8 février qu'il faut lire) ; — *1734 : Pajot, curé.*

Reg. par. — 1735-1744 : Jacques Lempereur, curé.

Contigny (p. 111). — *1735 : Lempereur, curé ; — 1741 : Fénéon, curé* (je ne connais pas même de vicaire de ce nom).

Reg. par. — 1744-1772 : J.-B. Causse, curé.

Contigny (p. 111-112). — *1743 : Jean Causse, curé et vicaire* (sic) ; — (p. 63) : *nomination du sieur Causse, par Monseigneur l'évêque de Clermont, le 21 mai 1743.* — Or, son prédécesseur, J. Lempereur, mourut le 9 janvier 1744, et mourut curé de Contigny ; d'ailleurs, l'auteur ne semble pas exactement fixé sur les débuts du curé Causse, à propos desquels il nous donne quelques variantes : (p. 63) : *prise de possession* [*du curé Causse*], *du 31 janvier 1744* ; (p. 77) : *prise de possession de la cure de Contigny, par M. Causse, le* 3 *mars 1764* (*sic*).

Plus loin (p. 111), parlant du même Jean Causse, il écrit : *il ne fut installé curé que le 21 mars 1744 ;* et, pour étayer cette dernière date, M. Pérot ajoute : *nu acte en fut dressé ; il est déposé aux Archives départementales, série G, Contigny.* J'ai eu la curiosité de rechercher cette pièce justificative de l'installation du curé, et voici ce que j'ai trouvé : 1° ce n'est pas sa prise de possession de la cure, mais de la vicairie de Sainte-Madeleine ; 2° l'acte n'est pas du 21 mars 1744, mais du 14 mars 1764.

Jean Causse, continue M. Pérot (p. 112), *était né à Saint-Pourçain en 1738* (il lui fallut évidemment une sérieuse dispense canonique pour être curé de Contigny à l'âge de 6 ans) ; *il fut déporté à l'île d'Aix et quitta Moulins avec vingt-six prêtres du diocèse faisant partie du premier convoi* (1). *Il mourut du typhus le 7 juillet 1794, en son lieu de déportation, où il fut inhumé. Ce prêtre est l'un de ceux dont le nom devrait être ajouté à la suite du martyrologe du Bourbonnais ; il a préféré supporter les atroces souffrances dont il était l'objet sur les pontons, plutôt que de prêter le serment à la Constitution.*

La page est belle ; on la retrouve ailleurs, avec quelques variations sur ce mode, à propos du séquestre du mobilier des églises. La Révolution eut ses martyrs et elle en fit. Mais vous penserez peut-être avec moi, Messieurs, que les nouvelles éditions de ce martyrologe ne doivent être augmentées qu'avec une extrême réserve. Or il se trouve précisément que, dans l'espèce, le curé Causse, de Contigny, doit être rayé de cette liste des victimes, pour une de ces raisons péremptoires qui me dispensent d'en chercher d'autres, c'est qu'il mourut 22 ans avant la date où M. Pérot en fait un martyr, soit, pour préciser, le 18 juin 1772, et fut

(1) Avec Philippe Papon, son successeur à Contigny, dit M. Pérot (p. 113).

inhumé le lendemain, dans le chœur de son église, en présence des prêtres de la société de Saint-Pourçain (1).

A la vérité, je trouve bien un Jean Causse sur la liste des prêtres de l'Allier détenus dans la maison de réclusion de Moulins, qu'un arrêté du Directoire de ce département, en date du 4 frimaire an II, condamna à la déportation (2).

Mais, si le curé Causse, que visa le Directoire de l'Allier, ne pouvait être, on sait pourquoi, l'ancien curé de Contigny, il y eut un Jean Causse, *curé de Châtel-de-Neuvre*, de 1760 à 1791, lequel fut remplacé dans ce poste, en 1791, pour refus du serment constitutionnel ; et c'est ce dernier auquel le Directoire du département donna, par son même arrêté, pour compagnons de déportation, son propre successeur à Châtel-de-Neuvre, Antoine-Marc Harauld, et Philippe Papon, le successeur de Jean-Baptiste (et non Jean) Causse à Contigny.

REG. PAR. — 1772-1791 : Philippe Papon, curé.

CONTIGNY (p. 113). — *1772 : Philippe Papon, curé.*

REG. PAR. — 1791-1792 : Bertrand Chardon, curé constitutionnel.

CONTIGNY (p. 114). — *Bertrand Chardon, fut nommé curé, le 15 frimaire an II.* — Or, son acte d'installation, transcrit dans le registre paroissial, porte qu'il fut élu curé de Contigny les 22 et 23 mai 1791, canoniquement institué le 26 du même mois par François-Xavier Laurent, évêque du département de l'Allier, et qu'il prêta le serment constitutionnel pardevant la municipalité de Contigny et l'assemblée du peuple, « après l'Évangile de la messe », le 5 juin 1791.

Telle est la chronologie des anciens curés de Contigny, telle que M. Pérot l'a établie. Je vous fais grâce de sa liste des vicaires, à laquelle je pourrais comparer la mienne. Les fautes de dates et de lecture n'y sont ni plus ni moins nombreuses que dans la liste précédente. A relever, au hasard, la nomination à la cure de Châtel-de-Neuvre d'un vicaire de Contigny, nommé Robert Dumas, nomination que M. Pérot, en deux endroits différents (*p. 101 et 110*) attribue à l'année 1714, alors que, dans les registres paroissiaux de Châtel-de-Neuvre, la signature de ce curé apparaît, en cette qualité, dès le 12 mars 1698, c'est-à-dire 16 ans plus tôt.

Un chapitre relatif à *la Racherie* clôt la seconde et dernière partie. Je

(1) En publiant (p. 52 et suivantes) *l'inventaire des papiers de la cure de Contigni fait sur cellui de FEU Jean Causse, curé dud. lieu*, document que M. Pérot dit « *avoir été transcrit vers 1784* » (p. 52), l'auteur de *Contigny* aurait pu soupçonner que si Causse était déjà qualifié *feu* en 1784, *a fortiori* était-il dangereux de prolonger son existence, pour les besoins d'une cause, jusqu'en 1794.

(2) *Arch. de l'Allier*, L, registre des arrêtés (bureau des domaines nationaux), fol. 218 v°, n° 709.



ne reprocherai pas à l'auteur de n'avoir pas exploré les archives du Rhône, qui conservent des pièces intéressantes et anciennes de cet établissement. Mais je lui tiendrai rigueur d'avoir voulu compléter la notice que mon prédécesseur avait publiée sur cette commanderie dans les *Archives historiques du Bourbonnais* en 1890, parce que toutes ses additions à cette notice sont des erreurs : comme de faire dépendre la Racherie de Beugnet (*p. 115 et 121*), comme d'ajouter à la liste des commandeurs, de Vayssière, un certain Berland de Loisy, qui n'est autre que le nom de Berard de Loches, mal lu, selon l'usage ; sans parler des noms de cette liste inexactement transcrits sur le texte cependant imprimé des *Archives historiques du Bourbonnais ;* sans insister non plus sur l'inventaire des titres de la « langue d'Auvergne », aux archives du Rhône, rédigé par le sieur Battenay de Bonvouloir, archiviste de l'Ordre, dont M. Pérot a fait Baltenage ; etc.

Rien à dire de la bibliographie qui termine l'ouvrage, sinon qu'elle est conforme à toutes celles que l'auteur place à la fin de ses publications, se ressemblant toutes, et ressemblant toutes à un très incomplet catalogue de librairie bourbonnaise. Vous y trouverez, par exemple, l'*Ancien Bourbonnais* et le *Voyage pittoresque*, 2 volumes in-folio et atlas, placés sous le nom d'Achille Allier, les 5 volumes du *Bourbonnais sous la Révolution* de Cornillon, les 2 éditions de dom Bétencourt, les 19 *Inventaires des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais*, de M. Pérot, le *Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier*, « 56 années parues, 1846-1901 », les *Annales Bourbonnaises*, 1887-1892, la *Quinzaine bourbonnaise*, 1892-1901, le *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Allier* « depuis son origine », etc., et tout cela sans la moindre indication des pages ou des chapitres où l'auteur aurait puisé, de sorte que cette bibliographie n'ayant certes pas pour but, dans l'esprit de son auteur, de nous révéler ces ouvrages, j'en suis encore à me demander dans quelle intention il l'a écrite.

La bibliographie des sources manuscrites n'est pas supérieure à l'autre. On y retrouve « le fonds Huilhard-Bréholles », mais cette fois aux Archives nationales ; puis les « registres du Bourbonnais, à la Cour des comptes, à Paris » : or, ce qu'on appelait les « registres du Bourbonnais » a été brûlé en 1737, dans l'incendie non de la Cour, mais de la Chambre des comptes de Paris (j'ai écrit tout cela naguère dans la *Quinzaine bourbonnaise* aux côtés de M. Pérot) ; puis, c'est une collection de documents conservés « au chartrier de la Sainte-Chapelle à Paris », vieille cote qui date au moins du XVIIIe siècle et qui ne nous apprend pas où seraient aujourd'hui conservés ces documents ; c'est encore le manuscrit de notre Nicolay conservé à la Mazarine, sous un autre numéro que celui donné par l'auteur de *Contigny*, et qu'il était peut-être inutile de citer là, car à

la page suivante, il signale les deux éditions qu'a eues ce même manuscrit; ce sont enfin les registres paroissiaux de Contigny « cinq, dit M. Pérot, — pourquoi cinq ? — et remontant à l'année 1570 », et à propos desquels il est permis de croire qu'en les portant dans sa bibliographie l'auteur a voulu nous indiquer, non qu'il les avait parcourus, mais qu'il ne serait peut-être pas inutile de les consulter.

L'importance de ces registres n'est plus à démontrer, et nos distingués confrères, MM. Aubert de la Faige et R. de Quirielle, me pardonneront de rappeler ici les notes si intéressantes qu'ils ont tirées des *vieux papiers d'une mairie* (1), qu'elle s'appelle *Droiturier* ou qu'elle se nomme *la Palisse*. Les registres paroissiaux de Contigny n'étaient pas à dédaigner, il s'en faut, pour faire la monographie de cette localité. Or, l'auteur de cette monographie n'en a tiré en tout et pour tout que deux notes : l'une relative au baptême de la grosse cloche de l'église (*p. 87*), qui se rompit non en 1572, mais en 1612 (la date est en toutes lettres au registre) ; l'autre consacrée à la bénédiction de la cloche de Poulèvre (*p. 104*), qui eut lieu, non le 21 mai, mais le 28 mai 1624 ; ces deux notes, d'ailleurs, inexactement transcrites pour le reste du texte, quoique guillemetées par M. Pérot. Je ne parle pas de la note sur le « miracle » de 1591 ; ce qu'il en dit indique, je l'ai montré, qu'il ne l'a pas lue au registre ; il ne le cite, du reste, que d'après *la légende de Saint-Pourçain*.

Et, puisque M. Pérot ne s'en est pas servi, — sa chronologie des curés suffirait à le prouver, — laissez-moi vous faire connaître, en quelques mots, ce que l'on peut trouver dans ces registres, qui commencent, non en 1570 (*p. 125*), mais bien en 1548, sans revenir sur les notes que j'ai déjà signalées et sans parler des ressources spéciales que ce genre de documents offre, avant tout, aux généalogistes.

On y trouve d'abord la preuve de l'emploi régulier du style de la circoncision depuis 1560, tirée de la concordance des quantièmes et des jours de la semaine, et cependant l'usage de commencer l'année au premier janvier ne fut prescrit en France que par l'édit de Charles IX, de janvier 1564 ; des notes relatives aux gelées qui atteignirent les récoltes et surtout les vignes, en 1576, 1594 et 1777 ; d'autres faisant connaître le prix du blé en 1591 et 1597, et de ce « délicieux » vin de Contigny, comme dit Nicolay (édit. Vayssière, I, 10), en 1588, 1590, 1591, 1592 et 1597. On y trouve aussi des notes concernant le séjour de l'armée de Casimir aux environs de Saint-Pourçain, en 1576, l'investissement

(1) Et non pas *les vieux papiers d'un maire à Droiturier, près la Palice*, (d'après M. Fr. Pérot, *Sources nobil. du Bourbonnais*, p. 20). Il y a d'ailleurs, dans cette plaquette de M. Pérot, en moyenne une faute — probablement d'impression, — par deux paragraphes.



du château de Montfand par M. de Chazeron, gouverneur de Bourbonnais, en 1589, le siège de Saint-Pourçain par le duc de Nemours, en 1591, les processions faites à Contigny en actions de grâces des victoires de Louis XIII sur les protestants de la Rochelle et les Impériaux. On y trouve encore une requête adressée à l'évêque de Clermont par François de La Croix, seigneur de la Cour, trésorier de France à Moulins, pour obtenir l'autorisation de faire construire une chapelle à la Cour, où serait célébrée la messe, « à cause de son indisposition et incommodité de gouttes », une ordonnance conforme de l'évêque et un procès-verbal de visite et de bénédiction de ladite chapelle, en 1649 ; des notes relatives aux confréries de l'Assomption, de N.-D. de Septembre, de Saint-Sébastien, de Saint-Martial et de Saint-Abdon, de 1669 à 1671, érigées à Contigny ; une autre relative à la translation de reliques de saint Martial, de l'église de Louchy en celle de Contigny, dont ce saint était le patron, en 1699 ; une autre concernant une assemblée des notables de la paroisse, en 1710 ; une autre sur une mission donnée à Contigny en 1741 ; d'utiles statistiques toutes faites sur le mouvement de la population, dans la 2e moitié du XVIIIe siècle. On y trouve enfin le récit circonstancié de la chute du tonnerre sur le clocher de Contigny, le dimanche 21 juin 1789, à 10 heures du matin, « la messe étant à la préface » ; et peut-être d'autres faits qui ont échappé à mes recherches.

***

En écrivant ce trop long compte rendu d'un ouvrage où les inexactitudes flagrantes ne se comptent plus, je me suis abstenu systématiquement de relever d'autres erreurs évidentes *a priori*, mais desquelles je n'avais que la certitude morale, faute de trouver sous la main les documents nécessaires à leur contrôle.

Si je me suis enfin décidé à faire taire certains sentiments que vous comprendrez, pour manifester publiquement l'expression de ma tristesse à voir paraître de pareilles œuvres, c'est qu'il m'a semblé que la bibliographie bourbonnaise méritait plus de ménagements et qu'en somme les droits de la vérité devaient être au moins égaux aux droits de l'erreur.

A mes yeux, Messieurs, pour vous aussi, j'espère, l'archiviste d'un département ne doit pas ravaler son rôle à celui d'un simple conservateur de vieux cartons moisis et de parchemins poussiéreux ; mais il doit être aussi le conseil des travailleurs de la région et le gardien attitré des vraies méthodes et des saines traditions historiques ; et c'est à ce titre seul que je me suis imposé un très pénible devoir.

Traitant ici exclusivement d'un ouvrage sur Contigny, je n'ai pas le droit d'expertiser ici le volumineux bagage archéologique de notre con-

frère : cela dépasserait la portée de ce compte rendu et serait en dehors de ma pensée.

Mais, lorsqu'en ce moment même je le vois effleurer (1) un travail sur les phénomènes météorologiques de l'ancien temps en Bourbonnais, pour lequel j'aurais pu lui fournir, s'il m'eût fait le plaisir de me consulter, de très utiles et très nombreuses additions; lorsque je le vois annoncer (2), pour paraître prochainement, trois ouvrages d'une importance capitale, comme une iconographie, une sigillographie et une numismatique bourbonnaises; lorsqu'enfin je le vois nous promettre pour bientôt une autre monographie communale, celle de la commune de Monétay-sur-Allier (3); alors, Messieurs, quelque amertume que je ressente d'une pareille démarche, je suis bien forcé de rappeler à notre confrère que l'archéologie bourbonnaise est une très grande dame, qu'elle a droit au respect de ses familiers mêmes, et que ceux qui jusqu'ici avaient eu le privilège de fréquenter chez elle, ne l'avaient encore jamais oublié.

F. CLAUDON,
Archiviste de l'Allier,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

— *Dieu, Famille, Patrie,* poésies du foyer, par H. FAURE. — Paris Stock, éditeur ; in-8° de 344 pages. Tirage. 300 exemplaires.

— *Les Cordeliers du Bourbonnais,* par le P. FODERÉ, texte publié et annoté par F. CLAUDON .— Moulins, Grégoire, éditeur ; in-8° de 61 pages. Tirage, 100 exemplaires.

— *Association Amicale des Anciens Élèves du Pensionnat Saint-Gilles.* Revue trimestrielle. Octobre 1901. — Moulins, Crépin-Leblond, imp., 1901. Echos et Nouvelles. La guerre franco-allemande 1870-1871, avec deux plans hors texte. Saint-Pétersbourg. Correspondance. Nécrologie, etc.

— *La Phonoscopie.* Nouvelle méthode pour apprendre à converser sans le secours de la parole, par LEGRAND. — Montluçon, Herbin, imp. ; in-8° de 15 pages.

(1) *Revue scientifique du Bourbonnais,* janvier 1902.
(2) *Sources nobiliaires du Bourbonnais.* 1899, p. 9 (n°s 23, 24, 25) et 16 (n°s 71, 72). — Voy. aussi le *Dictionnaire biographique de l'Allier,* Paris, Jouve, 1898, in-8°, à la 7e page de l'article consacré à M. Francis Pérot, où notre confrère fait annoncer comme travail en préparation un « *Dictionnaire bibliographique et historique du Bourbonnais* : formera deux volumes gr. in-8° ».
(3) *Contigny,* p. 130.



— *Le général du Peuple, vie du général de Courtais*, par LOURTIOUX. — Montluçon. Thorinaud, imp. ; in-8° de 221 pages.

— *Almanach du « Tocsin populaire »* ; an 32 de la Commune, 1902, par MAZUEL. — Montluçon, Bonnet, imp. ; 55 pages.

— *Eaux minérales de Vichy-Cusset.* Histoire de la ville et concessions de Cusset. — Cusset, Ballutot, imp. ; in-8° de 23 pages. Tirage 2.000 exemplaires.

— *La Vieille Maison.* par Henry FAURE. — Moulins, Crépin-Leblond, imp. ; in-4° de 16 pages. Tirage, 60 exemplaires.

— *Annuaire Bourbonnais.* Feuilles du voyageur. — Moulins, Crépin-Leblond, 1902 ; in-12 de 264 pages.

— *Aux Boers de l'univers. Une page d'histoire*, par L. BOURGEOIS. — Montluçon, Herbin, imp. ; in-16 de 8 pages.

— *Souvenirs de l'ancien collège de Moulins ;* les Jésuites, 1606-1762 ; les Doctrinaires, 1762-1789, par Francis PÉROT. — Moulins, Crépin-Leblond, impr., 1902 ; gr. in-8° de 40 pages. Tirage, 150 exemplaires.

— *Monographies communales : Contigny ; son histoire depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, avec quatre planches, par Francis PÉROT. — Moulins, Crépin-Leblond, imp., 1902 ; in-8° de 131 pages.

***

Le Bibliothécaire prie les personnes qui ont emprunté des livres durant le cours de cette année et pendant les années précédentes, de vouloir bien les faire remettre à la bibliothèque, ouverte les vendredis, de 1 heure à 2 heures, ou chez lui, rue du Jeu-de-Paume, 44.



Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.





PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1902

SÉANCE DU 3 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD.

Étaient présents : MM. E. Bouchard, R. et J. de Quirielle, Grégoire, l'abbé Clément, Claudon, Tiersonnier, Milcent, Meilheurat, l'abbé Berthoumieu, Guillaumier, Foisset, Sabatier, Seulliet, Bernard.

— La lecture du procès-verbal de la séance de janvier ne donne lieu à aucune observation.

— M. Bertrand s'excuse de ne pouvoir assister à notre réunion et informe notre Société que, sur sa demande, la municipalité de Thionne a fait don, au Musée, de la partie principale d'une croix en pierre calcaire, du xve siècle, qui était autrefois sur la place publique et qui avait été renversée et brisée par une voitnre, il y a quelques années.

— M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique concernant la 26e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements, qui doit s'ouvrir à Paris le 1er avril prochain, et d'une lettre-circulaire de la Société des Antiquaires du Centre relative à une demande de souscription en vue de permettre la continuation des fouilles du monument antique de Drevant, près Saint-Amand.

— M. Bouchard rappelle que la commission du *Bulletin* a décidé que mention serait faite dans notre *Bulletin* de la création d'une Société pour la protection des paysages de France.

— Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion, parmi lesquels M. le Président signale :



1° La *Revue des Études historiques*, 1901, où il est question : p. 187, de l'*Histoire de Moulins*, de notre confrère M. Henry Faure. « Il est désirable, est-il dit, que le bel exemple donné à Moulins par M. Faure soit suivi dans d'autres départements » ; — p. 479, des extraits du *Journal* de Dangeau et des *Mémoires* de Saint-Simon, publiés par notre compatriote M. Roger Delvaux, sous le titre : *Le Bourbonnais à la cour de Louis XIV*, Moulins 1901 ; — p. 575, de la *Vie de Jeanne d'Arc*, par M. J.-E. Choussy, Moulins, 1901, « écrite sans parti pris » ;

2° *Le théâtre au Japon, ses rapports avec les cultes locaux*, par Alexandre Bénazet, avec illustrations, publication du musée Guimet, 1901 ;

3° Le *Bulletin de la Diana*, juillet à décembre 1901, où notre confrère, M. Bertrand, a relevé de curieux détails sur l'instruction donnée dans le Forez par des instituteurs ambulants originaires des Alpes.

4° *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, Bourges 1900 : sépultures antiques du boulevard de l'Arsenal, à Bourges, par M. Henry Ponroy ; — objets en or et en pierre gravés et sculptés, recueillis à Saint-Marcel (Indre), par M. Benoist ; — notes archéologiques et historiques sur le Bas-Berry, 3e série, M. Émile Chenon. Ces communications sont accompagnées de planches. — A la fin du volume se trouvent les statuts de la Société des Antiquaires du centre, ainsi que le règlement intérieur destiné à en faciliter l'exécution.

— Notre éminent confrère, M. le colonel Laussedat, offre, par l'intermédiaire de M. Seulliet, les deux ouvrages suivants dont il est l'auteur :

1° *Recherches sur les instruments, les méthodes et le dessin topographiques*, tome II, 1re partie, iconométrie et métrophotographie ; Paris, Gauthier-Villars, 1901, in-8°, orné de nombreuses illustrations ;

2° *La délimitation de la frontière franco-allemande ;* Paris, s. d., Delagrave, in-8°.

— Les publications suivantes sont également offertes à la Société par leurs auteurs :

Écussons aux armes des Champfeu et des Joly du Bouchaud ; Moulins, 1901, 16 p. in-8° ; et *A Ferrières-sur-Sichon et aux châteaux de Chappes et de Montgilbert ;* Moulins, 1901, 19 p. in-8° avec carte et dessins hors texte ; l'une et l'autre brochure par M. R. de Quirielle ;

Les anciennes communautés de cultivateurs dans le centre de la France, par M. le commandant du Broc de Segange ; Moulins, 1898, 39 p. in-8° ;

Recherches sur l'origine, les variations et les vicissitudes de l'emploi

du Baume Opodeldoch, par M. le docteur P. Fabre, de Commentry ; Paris, 1901, 32 p. in-8° ;

Le Droit de charivari à la Pacaudière en 1632, par M. l'abbé Reure ; Montbrison, Brassart, 1901, 17 p. in-8° ;

Un bataillon scolaire en 1790 : la Légion des enfants patriotes de Montluçon, par M. A. Hachette ; Paris, 1898, 14 p. in-8°.

Pour marquer les regrets qu'elle a éprouvés à la nouvelle de la mort de Jacques-Gabriel Bulliot, président de la Société Éduenne, notre Société décide qu'une notice sera publiée dans son *Bulletin* pour rappeler sommairement la vie et les travaux du vénéré défunt.

— M. DE QUIRIELLE donne quelques explications au sujet d'un document relatif à Charles de Boucé, prieur d'Ambierle, et à son frère, le capitaine Poncenat (François de Boucé).

Ce document est inséré dans une monographie forézienne publiée récemment par M. d'Espagny.

M. de Quirielle fournira, pour le *Bulletin*, une note plus complète sur le document dont il vient de parler.

— M. l'abbé CLÉMENT entretient la Société de la découverte de quatre monnaies, faite à Cosne-sur-l'Œil le mois dernier, lors de la démolition de l'église. Ce sont :

1° Un denier d'argent très fruste dit « petit blanc », de Philippe VI, trouvé sur le chapiteau de la colonne contre laquelle était adossée la chaire ;

2° Une monnaie de Guy de Dampierre, de son atelier de Montluçon, recueillie dans un trou du mur septentrional ;

3° Un grand blanc de Louis de Savoie, tombé avec la voûte de la nef latérale méridionale, vers la chapelle Saint-Joseph ;

4° Enfin un jeton de Charles VII représentant le roi debout, sous une arcature gothique, et trouvé sous une voûte côté nord.

A propos de cette découverte qui peut aider à fixer la date de certaines réparations faites à un vieil édifice qui va disparaître, M. Grégoire émet le vœu qu'une photographie soit prise de la jolie porte latérale de l'église et qu'elle soit publiée. M. l'abbé Clément déclare qu'il a fait cette photographie, qui est à la disposition de la Société. M. Guillaumier ajoute qu'il a dessiné autrefois l'église de Cosne. Ce dessin sera joint à la photographie de la porte, afin de conserver le souvenir de la vieille église, dont la reconstruction sur un autre emplacement a été jugée nécessaire.

M. CLÉMENT signale aussi les deux extraits suivants relatifs à des ouvrages qui intéressent le Bourbonnais.

1° Extrait du catalogue de la librairie Saffroy :

Art. 21.648. — Mémoires pour dame Magdeleine Maréchal de Fins, épouse du sieur de la Brosse, écuyer, contre N. Aujay de la Busserolle, 1729, 4 p. in-fol. imp.

« La suppliante est fille du seigneur de Fins et de Catherine de Chantelot. Ayant, dans une dispute, jeté dans les fossés du château de la Brosse, l'épée du sieur de la Busserolle, celui-ci, vexé, voulut faire prendre le même chemin à la plaignante ; comme il ne put en venir à bout, la jetta sur un lit et lui donna plus de cinquante coups par toutes les parties du corps. *Ceci sous l'œil approbateur du mari....* »

2° Extrait du catalogue (novembre-décembre 1901) de la librairie ancienne de A. Claudin :

Art. 8.185. — Heures enluminées sur vélin. — *Hore in laudem gloriosissime Virginis Marie secundum usum Romanum*, etc. (A la fin) : « Cy finissent ces présentes Heures à l'usage de Romme toutes au long sans requérir, ont esté nouvellement imprimées à Paris par Germain Hardouyn, imprimeur et libraire juré de l'Université de Paris, demeurant entre les deux Portes du Palais à l'enseigne de Saincte Marguerite, s. d. (1532 à 1545). — Petit in-8°, figures sur bois et bordures enluminées ; veau fauve, filet dentelles, semis de petits ornements sur les plats avec médaillon du Christ en croix et les lettres G. P., tranche dorée (reliure de la seconde moitié du XVIe siècle). Toutes les figures sur bois et les bordures sont enluminées à la main et rehaussées d'or. — Il manque cinq feuillets.

Sur le plat intérieur de la reliure se lit cette curieuse inscription manuscrite :

« Ces présentes Heures appartiennent au Père Alexandre heremite, demourant à Lyon soubs le bon vouloir de Monsieur l'archevesque son maistre. Et estant revenu de Jhérusalem s'en alla à Mibonnet, son heremitage auquel lieu il avoit demeuré quinze moys en grand pauvreté et depuis y estant retourné ayant vu Louyse de Vauldemont sa bonne maistresse mourir et décéder à Moulins, l'an 1601, elle estant douairière de France. Icelluy pauvre père a donné et donne de pur don à sage fille de Urban Bruneau et de Sydoine Jaygnet ces présentes heures pour en bien user. » — Ce livre, après être resté deux siècles et demi dans la famille Bruneau, a été donné, ensuite, en 1841, par une des descendantes qui a signé « Bruneau, marquise de Vitry », « à son honorable curé de Saint-Port ».

Ce livre de prières donne à notre confrère l'occasion toute naturelle de faire un rapport sur un fort joli livre d'heures qu'il a eu en communication pendant une journée et qui appartient à M. Gosselin,



receveur de l'enregistrement et des domaines en non activité. Ce manuscrit, qui paraît à M. l'abbé Clément dater de la fin du XVe siècle, se compose de 99 feuillets de parchemin, presque tous encadrés de charmantes bordures dans le goût du temps, formées de rinceaux et de fleurs, — sans grotesques et sans animaux, — et illustrés de treize grandes compositions dont quelques-unes : la Pentecôte, le roi David chantant les psaumes, et la scène de Job, sont tout à fait remarquables. Sur les plats de la couverture fatiguée, qui a conservé ses ais de bois recouverts malheureusement, depuis, de plaques de velours grenat, les divers propriétaires, membres des familles de Pointet, Vellard, Rodillon de Chapette, ont inscrit leur nom à mesure que le livre arrivait en leur possession. Des armoiries, qui paraissent être celles des Pointet, ont été apposées en trois endroits au XVIe siècle à travers le volume et constituent une forme d' « ex-libris », qu'on jugera sans doute peu banale.

— M. SEULLIET fait passer sous les yeux de la Société la carte des *Territoires militaires du Tchad : reconnaissances effectuées par les officiers et fonctionnaires du Chari* (juillet 1900 — juillet 1901), publiée par la Société de Géographie.

A propos de cette communication, notre confrère exprime le désir qu'il soit possible à la Société de publier dans son *Bulletin* la conférence faite sur ce sujet, à la Société des connaissances utiles de Moulins, par notre distingué compatriote, M. G. Bruel, qui fut un des membres de cette glorieuse reconnaissance. Ce vœu est renvoyé à la commission du *Bulletin.*

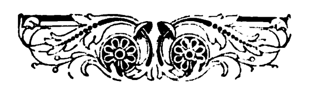
— M. CLAUDON donne lecture d'une bibliographie critique sur l'ouvrage dont son auteur, M. Francis Pérot, a fait don à notre Société, et qui est intitulé : *Contigny : son histoire depuis les temps anciens jusqu'à nos jours ;* Moulins, 1901, 131 p. in-8°.

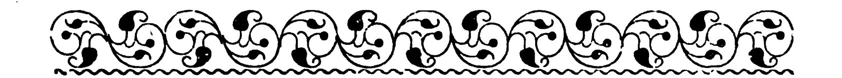
L'étude de M. Claudon est renvoyée à la commission du *Bulletin.*

— Est admis en qualité de membre titulaire : M. G. Queyroi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

G. B.





INVENTAIRE

DES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES EN BOURBONNAIS EN 1901

— 20e ANNÉE —

Bien que les découvertes aient été plus rares cette année que les années précédentes, ou qu'il ne nous en soit parvenu qu'un certain nombre, nous avons tenu à enregistrer celles dont nous avons eu connaissance.

Nos précédents inventaires viennent d'être utilisés par l'un des membres de la Société d'Anthropologie de Paris, pour la confection d'une carte de notre province aux temps préhistoriques, à l'âge du bronze, à celui du fer, et même à l'époque romaine.

Époque Paléolithique

Chassenard

Plus de vingt belles haches chelléennes, taillées dans les rognons de silex des alluvions de la Loire, ont été découvertes sur la limite de cette commune et de celle de Molinet ; toutes sont de la même facture, sans talon ; leur dimension varie de 13 × 9 à 11 × 8.

Gennetines

Un silex, très retouché sur toutes ses faces, offre la figure d'un phallus complet de 0m,070 de longueur ; c'est la quatrième représentation que nous en avons. — N. C., n° 2.886.

Yzeure

Couteau en silex rouge, trouvé à la Baltière. — N. C., n° 2.885.



Époque Néolithique

Bourbon-l'Archambault

Un moulin en arkose a été trouvé à la locaterie des Vesvres, près de l'étang de ce nom. Il mesure 0m,32 de longueur, sur une largeur de 0m,19 et 0m,060 d'épaisseur. Il est fortement concave-convexe et a beaucoup servi. C'est un moulin à molette, exactement de la même forme et des mêmes dimensions que deux que nous possédons, provenant l'un de Saône-et-Loire, l'autre de l'Yonne, et que ceux des musées de Vannes, de Sens, d'Auxerre, de Mâcon, de Chalon-sur-Saône, — ce qui prouve bien, ainsi que nous l'avons dit dans la *Palethnologie de l'arrondissement de Moulins* (1) et dans un autre travail : *Du caractère ethnique du Bourbonnais* (2), que les populations qui ont habité le Bourbonnais aux temps néolithiques venaient de l'Est, par Sens, Montargis, et plus au midi par la vallée de la Saône.

Les bords latéraux, comme ceux des extrémités, sont parfaitement arrondis.

Chassenard

Une très belle flèche à ailerons et soie en quartz améthyste. — N. C., n° 2.884. — Elle est taillée avec beaucoup de régularité ; la forme en est épaisse, mais les bords en sont très tranchants. Cette matière a été utilisée très rarement.

Chatel-Perron

Hache polie en basalte ; à Beaufort.

Un polissoir en grès fin, à rainures parallèles ; même provenance.

Diou

Hache en granwacke du dévonien de Gilly-Saint-Aubin. Elle porte deux biseaux égaux. Longueur, 0m,073.

Gennetines

Plus de cinquante flèches, taillées en feuilles de saule ou à ailerons avec soie, ont été découvertes sur plusieurs points de cette contrée si riche en souvenirs préhistoriques. L'une d'elles est à cran avec engrêlure sur l'unique aileron, et qui forme un hameçon ; silex rouge. — N. C., n° 2.872. — Cette pièce se rencontre très peu dans nos contrées, mais elle est assez commune dans les lacustres.

(1) *Rev. sc. du Bourb.*, année 1892 In-8°, 35 pages.
(2) Autun, Dejussieu. G. in-8°, 10 pages.

Une autre flèche présente une figure losangée très régulièrement obtenue dans un silex blond. — N. C., n° 2.873.

SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT

Un polissoir et un grattoir arqué ; provient d'une petite forge à fer à la catalane, non loin de l'atelier céramique gallo-romain fouillé récemment par M. Bertrand.

THIONNE

Quatre hachettes polies, en schiste, en diorite et en serpentine ; toutes matières importées de très loin.

Époque Gallo-Romaine

BOURBON-L'ARCHAMBAULT

Au Peu, localité qui a déjà fourni beaucoup d'antiquités, l'on a découvert les restes d'une statue mutilée, en pierre blanche, de pâte très fine, se rapportant à Diane chasseresse. Seuls, trois fragments ont été retrouvés, mais ils suffisent à constater l'époque, le sujet et la facture, que l'on peut attribuer au grand art ; l'un de ces fragments donne la jambe, le genou et la cuisse, du côté droit ; un voile léger en recouvre une partie. Un beau fragment de la main tenant le carquois ; l'un des doigts est orné de bagues.

Le travail est fin, délicat et très soigné.

Les débris d'une autre statue devant représenter le dieu Mars, ont été trouvés tout à côté de ceux de Diane. Ces deux statues étaient de demi-grandeur.

Plusieurs vases brisés, des briques striées au peigne, des ciments de revêtement, des tuiles creuses et à rebords, accusent non seulement une villa importante, mais même un monument, à cause des divinités qui s'y trouvaient.

Nous avons trouvé, sur l'emplacement du parc, plusieurs fragments de vases rouges ; un autre, très épais, en terre blanche, orné de stries à l'ébauchoir ; ce dernier devait avoir au moins 0m,60 de diamètre.

CHATEL-PERRON

Deux meules rondes en grès fin de Saône-et-Loire, avec trou central rond, très usées. Ces meules, d'origine antique, ont été souvent utilisées par les sabotiers actuels qui les réduisent à un diamètre de 0m,040, parfois de 0m,030, pour l'affûtage de leurs instruments à creuser dits : *cuillers*. Nous avons rencontré les similaires à Saligny, à La Prugne, etc.

Néris

Une cuiller en bronze, connue sous le nom de *cochlear,* avec un manche terminé par un pied-de-biche, ayant 0m,110 de longueur. Suivant Montfaucon, Millin, Caylus, Letronne, et d'autres savants archéologues, ces cochlears étaient réservés à mettre l'encens aux sacrifices que l'on offrait aux divinités. Il peut se faire que le cochlear de Néris fût particulièrement réservé à ceux offerts à Diane, tant à cause du symbole que cet instrument représente à l'extrémité du manche, que par la présence de cette divinité dont une statuette en bronze, de grandes dimensions, a été trouvée au XVIIIe siècle à Néris.

Vichy

M. Brun, entrepreneur, a découvert dans les déblais d'une fouille de cave, une fort jolie statuette en bronze de 0m,080 de hauteur, et d'un parfait état de conservation. Elle représente une femme coiffée d'un casque avec longue et épaisse crinière ; la main gauche est relevée à la hauteur du col, celle de droite tient une patère. M. Brun a offert cette statuette au musée de Vichy.

Yzeure

Un fragment de moule, en terre blanche, de la même pâte que ceux de Toulon, a été trouvé à Saint-Bonnet, très près des anciens fours découverts et fouillés l'an dernier ; il faudrait une épreuve de ce moule pour en déterminer le sujet, qui est très complexe.

Deux autres fours ont été reconnus par M. Jorand, touchant les précédents, ce qui en porte le nombre à huit. Il n'y a rien découvert, sinon que des débris informes et des tuiles à rebords.

Au-dessous de Plaisance, un fragment d'agate provenant d'un disque de 0m,055 de diamètre environ, sur 0m,002-0m,004 d'épaisseur. Une face est plane, l'autre convexe. Ces ornements, en pierres dures, qui affectaient toutes les formes, servaient de décoration en applique sur les meubles et coffrets en usage à l'époque romaine. Ce luxe était tout particulier à l'Italie, et il s'est infiltré dans les Gaules par l'invasion romaine. Le lit de la Loire, à Orléans, a fourni des centaines de ces ornements en agate, en serpentine, en diallage et même en verroterie. Toutes ces appliques ont leur partie inférieure dépolie, pour l'adhérence au bois.

A la Baltière ; un fragment de verre dépoli, avec trou central, paraît avoir été usé et poli à l'aide du tour.

Des fragments de poteries mates, de marbres, se retrouvent en très petits fragments après chaque labourage, la position étant très favo-

rable à une habitation, favorisée par le ruisseau de Plaisance, alimenté en partie par la Font Saint-Bruno, fontaine sacrée dont le curage a amené plusieurs centaines de petits bronzes, fort oxydés, d'empereurs du Bas-Empire, notamment des Gallien, les deux Tetricus, les Constantin, les Constans, et Valentinien.

Numismatique

Bourbon-l'Archambault

Plusieurs médailles en bronze, se rapportant aux empereurs du Haut-Empire, proviennent du Peu. Celles d'Octave étaient plus abondantes que celles de ses successeurs.

Yzeure

Saint-Bonnet a fourni quelques moyens et petits bronzes, notamment un Auguste au revers de l'Autel de Lyon, puis des Claude II et Gallien.

Saint-Léon

Nous rappelons pour mémoire la découverte de l'aureus décrit par M. Mantin, dans le *Bulletin* de cette année (1), et appartenant à Honorius. D. N. HONORIVS P. F. AVG. Buste à droite, coiffé, les cheveux retroussés, et drapé du paludamentum richement orné, retenu sur l'épaule par une fibule.

℟. VICTORIA AUG. G. G G. L'empereur debout tenant une enseigne, dans le champ A. M., et à l'exergue COMOB : frappé à Constantinople.

Moyen-Age, Numismatique

Saint-Pourçain

Une intéressante découverte a été faite à Souittes, près Saint-Pourçain. Nous ne pouvons donner de renseignement précis que sur les monnaies trouvées et qui nous ont été soumises. Quant aux détails concernant l'endroit où a été recueilli ce trésor et son importance, nous reproduisons, sous toutes réserves, les indications qui nous ont été fournies :

En faisant une plantation dans un petit champ bordant la route de Chantelle, le cultivateur rencontra deux grosses pierres à peine équarries, posées l'une au-dessus de l'autre, et évidées sur le plan de leur juxtaposition. Les cavités renfermaient deux coffrets, l'un en bronze bien conservé, l'autre en fer très oxydé, qui se désagrégea en

(1) Pages 181-

le touchant ; il paraît qu'il contenait 112 écus de six francs, très beaux, au type de Louis XIV senior, et à fleur de coin.

Ce trésor était enfoncé à $0^m,55$ de profondeur.

Ces écus ont dû être enfermés peu de temps après leur frappe : ils n'ont aucune trace ni d'usure ni d'usage. Ils offrent une singulière particularité, c'est que tous ont été surfrappés sur des anciens flancs d'écus de Louis XIII, et même sur plusieurs de Louis XIV junior, ce qui ne les rend pas moins intéressants.

Le type de ces écus est connu des numismatistes sous le nom d'écus aux insignes ; ils ont été frappés à Paris, à Lyon, à Rennes, etc., de 1701 à 1705.

LUD. XIIII. D. G. FR. ET NAV. REX. Buste vieilli, cuirassé, la perruque rejetée en arrière, la cuirasse ornée de la tête de Méduse.

℟. SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTUM. Ecu rond aux armes de France. Sceptre et main de justice en sautoir.

Le coffret en bronze, que l'on ouvrit avec difficulté, était plein de cinquante beaux écus d'or de 24 livres, au type de Louis XIV ; comme les pièces précédentes, ils étaient à fleur de coin ; plusieurs avaient même conservé le brillant de frappe, et ce qui peut paraître bizarre, c'est que ces écus sont tous surfrappés sur des flancs anciens.

LUD. XIIII. D. G. FR. ET NAV. REX. Tête avec perruque, couronnée à droite. R, croix formée de lis couronnés et cantonnés de quatre L avec dates et ateliers monétaires divers.

L'un de ces écus porte au revers quatre lis en croix cantonnés de quatre L, au centre la lettre A différent monétaire de Paris ; quatre couronnes fermées coupent la légende ; CHRS. VINC. CHRS REG. CHRS IMP.

31 Décembre 1901.

Francis PÉROT.





DOCUMENTS RELATIFS

A Charles DE BOUCÉ, prieur d'Ambierle

ET A SON FRÈRE

Le capitaine PONCENAT (François DE BOUCÉ)

J'ai signalé, à la dernière séance de notre société, l'intéressante monographie forézienne que M. le comte H. d'Espagny a publiée récemment, sous ce titre : « Le prieuré de Saint-Martin d'Ambierle (1) ».

Parmi les documents qui meublent cette consciencieuse étude, figure une pièce de procédure relative, surtout, à un bien extraordinaire prieur du monastère roannais, Charles de Boucé, le propre frère du capitaine Poncenat (François de Boucé), et son émule peu recommandable.

Voici les parties essentielles de cette pièce curieuse, que M. d'Espagny a donnée d'après l'original conservé aux archives nationales (X. 130, f° 298).

« Du 10e jour de novembre, l'an mil cinq cent soixante deux. Veu par la Chambre ordonnée par le Roy au temps de vacations, la requeste à elle présentée par le Procureur général du Roy par laquelle et actendu que entre aultres personnes ecclésiastiques sentans mal de la foy et qui se seroient notamment séparez de l'Eglise catholique, prins les armes contre le Roy et la couronne de France, messire Charles de Boucé, prieur du prieuré de Saint-Martin d'Ambierle, au diocèse de Lyon, recognaissant tres mal les grands biens qu'il avoit reçus de Dieu en l'administration du bien de son église, au lieu de s'employer à la deffense et tuition d'icelle, auroit fait ruyner tous les autels de son prieuré, chassé les moynes, profané le sainct Sacrement, fait cesser la messe et tout divin service, prins et ravy tous les reliquaires et calices, presché et faict prescher, baptiser enfants, enterrer

(1) Paris, libr. Cerf, 12, rue Sainte-Anne, 1901. — Plaquette in-8° avec planches.

morts et faict enterrez par ministres et Prédicants à la mode de Genève, tant au lieu d'Ambierle qu'aux lieux de Changy et de Roanne. Et non content d'avoir tenu et mené telle vie depuis l'an mil cinq cent soixante, au mois de may dernier, le dict Charles de Boucé, accompagné de François de Boucé, seigneur de Poncenat, son frère, de Guillaume Duriez, prédicant, du capitaine Lagrille, Gilbert le Doyen, seigneur de Clayne, Jean Thévenin, *Nicolas de Montcorbier, seigneur de Pierrefite*, et de huit enseignes de rebelles au Roy et huguenots, faisant le nombre de seize cents hommes ou plus, auroient saccagé et pillé les villes de Roanne, Saint-Haon-le-Château, de Marcigny, Charlieu, et entièrement expolié et ruyné les églises des dictes villes, accompagné le baron des Adretz en toutes ses entreprinses et même à la prinse des villes de Feurs et de Montbrison..... »

Les conclusions de ce réquisitoire, signé : « De Grien », et plus bas, « Gayant », sont « que certaines informations, inquisitions et procédures fussent faictes, de tout ce que dessus, par les officiers des lieux de Roanne et Charlieu..... »

L'information ainsi prescrite eut pour résultat, cet arrêt, rendu le 17 février 1562 :

« Veu par la Cour l'information faicte..... à l'encontre de Charles et de François de Boucé, frères, et autres séditieux de la ville de Roanne, tout considéré, la Cour a ordonné et ordonne les dicts Charles de Boucé, prieur d'Ambierle et François de Boucé, seigneur de Poncenat, Guillaume Durier et Jehan Destournière, serviteurs des dicts de Boucé, un nommé Joux, naguère religieux du dict prieuré, estre prins au corps et amenés prisonniers es prisons de la conciergerie du Palais, pour illec estre a droict et estre contre eux procédé ainsi que de raison et, faulte de les pouvoir appréhender au corps, seront ajournés à trois briefs jours a comparoir en icelle Cour, sur peine de bannissement de ce royaume, confiscation de corps et de biens et d'estre actainctz et convaincus de cas a eux imputés et tous et chacun, leurs biens saisis et annotez, mis en la main du Roy..... » signé « De Dormans », et plus bas « M. Chartier (1) ».

Cet arrêt n'embarrassa guère ceux qui venaient d'en être l'objet. Le sire de Poncenat, entre autre, put, à peine dix mois plus tard, acheter le château de Roullière, dans le Roannais. Cette acquisition fut faite, en effet, « le 9e jour de décembre 1563, par devant MM. les commissaires-députés par le Roy à la vente et aliénation du temporel des

(1) Arch. nationales, X. 130, f° 298 (d'après l'indication donnée par M. d'Espagny : note marginale 1, p. 20 de sa notice).



biens ecclésiastiques du diocèse de Lyon », moyennant le prix de 5.300 livres (2).

Cependant ce château n'en appartint pas moins, par la suite, au prieuré d'Ambierle, et servit de résidence d'été à ses prieurs, jusqu'aux abords de la Révolution. M. d'Espagny, qui constate le fait, déplore que la destruction des archives du monastère laisse mystérieuses les circonstances et la date de l'entrée, — ou de la rentrée, — de Roullière dans le « temporel » dudit monastère.

Un important manuscrit que je possède me permet de combler cette lacune. C'est un recueil des consultations juridiques d'un vieux parent à moi, Bardet de Saint-Julien, qui fut, au XVIIe siècle, un de nos jurisconsultes bourbonnais les plus estimés, et qui, originaire de Montaiguet, sur la lisière du Forez, vit sa clientèle s'étendre du côté de cette province.

Ce fut ainsi qu'il eut à intervenir, en 1631, dans un litige entre le prieuré d'Ambierle et l'héritier de Poncenat, et rédigea, successivement, deux consultations qui vont nous fournir la clé du mystère Roullière.

M. l'abbé Reure, le savant professeur à la Faculté catholique des Lettres de Lyon, auquel j'avais communiqué mon registre Bardet, en a tiré, au profit de nos confrères de la Diana, un brillant mémoire (1), dans lequel il a eu l'occasion de mentionner et d'analyser ces deux consultations.

Je ne saurais mieux faire que de reproduire ici, cette analyse :

« Ff. 39 et 79. Sur un différend entre Antoine du Maine et le prieur d'Ambierle. Suivant l'édit du 15 mai 1563, certains fonds et cens du prieuré d'Ambierle avaient été vendus et adjugés à François de Boucé, seigneur de Poncenat, le 3 décembre de la même année, pour 5.300 livres. Le 6 mai 1570, une transaction fut passée entre Geoffroy du Maine, prieur d'Ambierle, et Françoise du Maine, sa sœur, veuve du seigneur de Poncenat (tué à la bataille de Cognat, le 6 janvier 1568), et tutrice de leur fils Jacques de Boucé : cette dame renonçait au bénéfice de la susdite adjudication au profit du prieur d'Ambierle, qui s'obligeait à lui rendre la même somme de 5.300 livres. Rien ne prouvait que cette transaction eut reçu son entière

(2) Archives nationales, G^{S} 1236, pièce A. M., mentionné d'après M. d'Espagny.

(1) Inséré dans le « Bulletin de la Diana », fascicule de janvier-juin 1901, et publié, depuis, en tirage à part, sous ce titre « Le droit de charivari à La Pacaudière en 1632 ». — Impr. Eleuthère Brassart, rue de Legouvé, 20, Montbrison, 1901. Broch. in-8°.



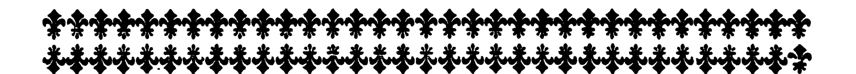
exécution ; en fait, le prieuré d'Ambierle était rentré en possession de la plupart des héritages aliénés, mais les héritiers de Poncenat étaient restés maîtres de quelques-uns des cens et rentes énumérés dans la vente de 1563. De là une contestation entre Antoine du Maine, baron du Bourg l'Espinasse, héritier médiat de Poncenat, et Claude de Bresches, prieur d'Ambierle, touchant une rente prétendue par les deux parties (20 décembre 1631). »

« Par la seconde consultation (f. 79), on voit qu'Antoine du Maine a été condamné a se désister de la rente de Mably, dépendant du prieuré d'Ambierle, sous la condition que Claude de Bresches lui rendra la somme de 750 livres. »

Ainsi fut clause la contestation dont Bardet a rappelé l'« historique », fort à propos pour remettre en lumière les circonstances et la date restées obscures de la rétrocession de Roullière au prieuré d'Ambierle. A la vérité notre jurisconsulte ne nomme pas ce domaine, mais les points qu'il fixe avec précision le désignent suffisamment dans ces « biens et sens » dépendant du monastère bénédictin, biens que Poncenat s'était fait adjuger après l'édit de 1563, et avait payé précisément 5.300 livres.

Roger DE QUIRIELLE.





Pour le Centenaire DE VICTOR HUGO

I

C'est au pays de l'idéal et l'irréel
Que l'œil intérieur découvre et le génie,
Terre en l'Astral que sépare un mur visuel
De l'aveugle au moral qui le nie.

Là, bruissante mer et bois sacré, sous un ciel
Qui s'illimite, où règne le magique effroi,
Monde à lui seul, géant hors nature qui croît
Et s'enracine à des profondeurs de vertige,
Il est un Arbre de prodige.

Luxuriance ! Océan de feuilles mouvant,
Au rythme de ses vagues, dans les vents
Du quatuor céleste, berceur d'âmes;
Arbre unique et feuillage innombrable, forêt,
Mystérieuse et mélodieuse forêt
Vers qui de loin le cerf soupire et brame;
Au pays chimérique et vrai,
Ombrage enfin, pareil aux chênes de légende.
C'est Dodone et c'est Brocéliande.

II

Ici l'Art est l'hiérophante, et d'un rayon,
Celle qui crée en nous mirage et vision,
La druidesse Illusion,
A faucille d'or pour couper le gui des chênes,
Est ici celle qui mène,
Sous les rameaux murmurants,
Un chœur d'êtres de songe ou de réel fantasque :
L'Enchanteur, la Fée ou l'Ermite, et ceux qui passent,

Les pèlerins de saint Jacques,
Et les Errants,
Les Ingénus sans peur qui, sous le casque
Et le haubert, vont délivrant
La palude ou le mont d'hydres et de tarasques.

Puis avec la Ballade et l'Ode et la Chanson
De geste, aux formes de symbole, — comme
L'œuvre signifié dont elles sont
Est un microcosme,
— Voici paraître, comme au frisson
De l'idéal feuillage,
En un surgissement prodigieux des âges,
« La Légende » : Israël dont on voit, dans la nuit
Qui s'étoile, blanchir les villages de tentes,
Le Prophète et le Juge et la race montante,
De David à Jésus, ce cèdre humain que vit
— Cèdre lui-même, ayant à sa base une rose —
Sortir de lui, dans un songe, Booz.
« Légende » ! Tel Ezéchiel, les os
Blanchis, le songeur et le visionnaire
Ici contemple en esprit une poussière
Dont il sait les secrets de mort : princes, héros,
Cendre de la nuit des siècles, les empires
Abolis, leurs autels et leurs dieux impuissants,
Jusqu'à ce babélique Olympe renaissant
Qui confond ses accents dans le délire
Du seul, universel et monstrueux Satyre.

Le mirage ancestral fascine.
Cependant
Plus voisines de nous que ces ombres d'antan,
Qu'attirantes aussi les figures du Drame
Et du Roman!...
Là, dans des palais, des burgs, seigneurs et dames,
Fous de rois... là, sous des toits pauvres, d'humbles gens.
Après Job-le-Maudit, le forçat Jean Valjean,
Après Lucrezia, Cosette, petite âme...
Bigarrée, une foule, en ses aspects changeants
Mêle à de la hideur de la grâce enfantine.
Han d'Islande est ce nain que suit Quasimodo.
Ce fol est Triboulet, son sac horrible au dos.

Passe Esmeralda, la main à celle de Fantine.
Ombre, dans la clarté lunaire du décor,
L'amant de dona Sol frissonne au son du cor...

Evocatoire ainsi, puissamment,
Le frémissement
Qu'un esprit met dans la ramure.
Telle s'agite, au front de l'Inspiré,
Dans l'aura de l'éveil sacré,
Une chevelure.
Des pieds à la cime, œolian
Qu'un vent magique fait vibrer,
Le Chêne entier tremble et murmure.

III

Merveille ! toutes les chansons des bois
Et des cités, ivresse et fièvre,
Musiques, palpitations de l'être,
Une à une, à la fois,
Toutes les notes de la voix
Qui s'envole d'humaines lèvres,
Voix immortellement mêlée aux infinies
Vibrations de l'universelle harmonie,
Voix qu'on dirait celle du siècle entier,
Hier encore le nôtre,
Mais d'un siècle idéal et mondial apôtre
D'amour et de justice — ô rêve — et de pitié,
Et devant l'outrage éternel, l'inexpié
Crime de tes bourreaux, victime séculaire,
Vertu ! les indignations et les colères
D'un Prométhée, à la honte du jour, lié
Sur le roc entouré de tonnerres,
Sur le roc qui regarde la mer ;
Apres paroles entrecoupées
De cris, et ces accents d'une bouche de fer
Aux espaces clamant les gestes de l'épée,
Avec le rythme ardent des héroïques vers
A la gloire de l'Epopée...
Sont le verbe mystérieux du Chêne fée
Où l'œil cherche et croit voir des mains blanches
D'aède, et frémir d'air sonore, par bouffées,
L'heptacorde qui pend des branches.

IV

Arbre, pourtant, ni le simple qui croit,
Ni le penseur austère et grave,
Et ni le Mage aux yeux d'effroi
Que charme aucun grimoire, avec sceaux et pantacles,
Nul de ceux-là qui savent
Ne vient vers toi
Demander à l'esprit sublime des oracles.
Le croyant, dans l'obscur traversé des lueurs
De sa foi, le sur initié
N'attend pas de rayon, ici, de jour meilleur
Pour ses yeux dessillés.
Arbre idéal, avec les êtres et les choses
Que ton ombre suggère, un cosmos,
Différent, génial, se perçoit.
Fantastique, n'importe au voyant que le soit
Ce monde grandiose.
Monde irréel et d'art, il l'aime, bel en soi,
Non comme la figure incertaine du nôtre.

Et voici : ce qu'il aime en lui, c'est la part
D'idéal chu des infinis
Dans notre nuit,
Telle la lumineuse et blanche
Et lente volitation des plumes de l'Archange
Précipité de son ciel, et c'est l'art,
L'art prestigieux, comme incantatoire,
Et c'est le verbe souverain
Evoquant, avec bruit de mémoire,
L'atelier du moderne Vulcain,
L'atelier spæléique et cyclopéen
Où s'effarait chaque matin l'Aurore
De retrouver, à l'œuvre acharné de ses mains
Tâchant, battant du fer, le Forgeron sonore.

V

Voilà pourquoi, Chêne, celui qui vint,
A son aube, s'asseoir sous le berceau divin,
Quoique libre aujourd'hui, dans la force,

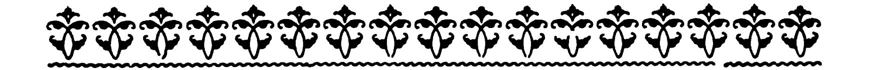
Celui-là n'a pas renié
L'ombrage tutélaire, et n'est pas le dernier
Qui grava son nom dans l'écorce.

Voilà pourquoi le Chanteur d'aujourd'hui,
Bien qu'il vibre, distant de la foule et du bruit,
Où les seuls échos lui répondent,
Vers le rivage de mémoire,
De la tour descend les degrés.
Et mêlé ce jour à la ronde
Puérile, grande Ombre,
Sous tes rameaux consacrés,
Fête avec du chant, des vers et la cithare
Les cent ans de l'Arbre de gloire.

26 février 1902.

FERNAND DE LOUBENS.





BIBLIOGRAPHIE

Contigny, *son histoire depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, avec illustrations, par Francis PÉROT (1).

Ce n'est pas en vain que notre confrère, M. Pérot, a fait appel à l'impartialité de la Commission, laquelle a décidé que sa réponse à l'article de M. Claudon sur *Contigny* serait insérée dans le Bulletin de ce mois. Toutefois, après avoir entendu les observations que cette réponse a suggérées à M. Claudon, observations que la Commission a jugées définitives et dont elle a décidé l'insertion à la suite de la « réponse » de M. Pérot, elle déclare qu'en ce qui la concerne, l'incident est clos.

Moulins, le 10 mars 1902.

LA COMMISSION DU *Bulletin*.

Réponse à M. Claudon

Il est de mon devoir comme aussi de mon droit, de me justifier sur quelques points, contre les critiques de M. l'Archiviste départemental.

Quant à la forme avec laquelle elles ont été exposées, les lecteurs l'ont suffisamment appréciée et jugée.

N'en ayant point été atteint, je n'userai même pas de représailles, cela est contre ma nature d'abord, et je laisse à d'autres la responsabilité de porter atteinte à cette bienveillance et à cette bonne courtoisie qui ont toujours été de tradition au sein de notre vielle Société d'Émulation.

M. Claudon me fait bien des griefs devant lesquels je ne m'arrêterai même pas. Je reconnais avec lui cependant que plusieurs erreurs se sont glissées dans mon travail sur Contigny. N'étant point un professionnel, je reconnais volontiers que cette condition ne suffit pas pour m'excuser, je n'ai même pas bénéficié des circonstances atténuantes dans ce jugement.

(1) Voir *Bulletin* de 1902, p. 18-35.



Pour l'étymologie de Contigny, il ne peut y avoir de discussion, avec Cocheris et tant d'autres, nous sommes en face d'un *Condate*, confluent, qui est amplement justifié par la topographie des lieux.

Quant aux renseignements que m'a fourni si obligeamment M. le Curé de Saint-Menoux, dont je me porte le garant, et que M. Claudon paraît suspecter, je les ai revus et collationnés, ils sont à sa disposition.

J'avoue avoir écrit l'abbaye de Souvigny, pour le Prieuré, et d'avoir dit autre part le 13 janvier pour le 19, bien que mes notes me donnent cette dernière date.

Arrivons au miracle de Contigny, la transposition du mot : *du* au lieu et place de : *en*, est la cause de la juste remarque de M. Claudon, en effet, M. de Chavigny auquel j'ai emprunté le fait dit bien : ce miracle fût attesté par beaucoup de témoins dont les signatures se voyaient encore en 1719, au bas de l'acte qui en faisait foi sur les registres de l'état civil de la paroisse de Contigny, tandis que j'ai écrit : dont les signatures se voyaient encore sur l'un des régistres paroissiaux de l'année 1719, etc.

M. l'Archiviste pourra également vérifier l'original des titres de la Paroisse de Contigny, que nous tenons encore à sa disposition, nous l'avons copié textuellement ; il le suppose fautif, alors, qu'il veuille bien s'en prendre à son auteur anonyme, qui l'a dressé de 1784, à 1788 ; rien ne peut établir s'il est erronné, peu de pièces mentionnées existent aux archives départementales où à celles de Contigny, et celui qui a fait cette rédaction n'avait aucun intérêt à faire des erreurs, puisqu'il avait les pièces sous les yeux.

Il n'y a dit M. l'Archiviste ni de Guillaume ni de Durand Évêques de Clermont vers 1066, il voudra bien se reporter au voyage de Dom Boyer 1710-1714, lequel, envoya à Dom Massuet, pour les archives de l'Ordre, la Charte de Durand, Évêque de Clermont, (Circa 1066), de plus, pour Guillaume Évêque de Clermont en 1100, le texte de M. Vayssière, ancien Archiviste départemental de l'Allier, « Abrégé de l'histoire du Monastère de Saint-Pourçain, 1893, Page 9, est formel = Dom Jacques Boyer, trouva à Saint-Pourçain, une charte d'environ 1066, par laquelle Duran Évêque de Clermont, concède à Pierre de Tournus, et à Guillaume Prieur de Saint-Pourçain, les églises de Barberier et de Chareil ; et la donation par Guillaume, Évêque de Clermont, des Églises de Contigny, etc.

Nous retrouvons encore l'Évêque Durand en 1094, dans le Bullaire d'Auvergne, publié par M. l'Abbé Chaix de La Varene, : XXXIX. 1094. Urbain II, à Durand Évêque des Arvernes : Urbanus episcopus servus servorum Dei, Duranus carissimo fratri, Arvernorum episcopo, etc.

Dans le Manuscrit de M. Clairefond, Ancien Élève de l'École des Chartres et archiviste paléographe, Nous trouvons page 15. : Guilehmus 11. 1100, *idem* cum omni capitulo, etc. etc.

M. Claudon nous reproche d'avoir guillemetté les textes que nous avons copié aux Archives départementales, se rapportant à la Révolution ?

Quant à la liste des Curés de Contigny, pour laquelle du commencement à la fin, tant de fautes semblent y avoir été commises, Nous n'avons pu consulter les registres Paroissiaux des Archives départementales, car au moment ou nous les avons demandés, ils se trouvaient encore dans les dossiers des Chatellenies, et seules, les lettres A et B, étaient faites. Nous avons alors consulté ceux de Contigny ; il est vrai que nous n'avons donné ni le jour de la prise de possession de la cure par son titulaire, non plus que le jour de son décès ou de son remplacement, nos indications se sont bornées à la présence du curé ou du vicaire de telle année. Le travail fait autrement eût été très considérable, surtout que nous nous étions limité pour des raisons particulières, à un certain nombre de pages.

L'erreur relevée pour le Pape Calixte III, est juste, il faut lire en effet, le 19 Juin au lieu du 19 Janvier, c'était bien la vraie date que nous avons retrouvée dans nos notes, le mot Janvier mis en abrégé, détermina cette erreur.

Nous avons à peu près exposé les torts qui nous incombent, comme aussi notre justification. Nous espérons que la même commission qui a décidée la publication de la critique de M. l'Archiviste départemental, se fera un juste devoir, sans que nous lui demandions la moindre faveur, de reproduire impartialement notre réponse.

Francis PÉROT.

Au lecteur.

L'auteur de « *Contigny* » a cru devoir m'adresser une « réponse ». La haute opinion que j'ai de mes confrères me dispense de les attarder aux quelques observations de début formulées par M. Pérot à propos d'une critique qu'avant eux, la Commission du *Bulletin* avait « appréciée et jugée ». Le seul point intéressant pour eux et pour moi, c'est la critique des faits allégués par M. Pérot ; je l'aborde immédiatement, sans autre préambule (1).

(1) Toutefois, je dois à l'atelier de composition ce témoignage qu'il a reproduit rigoureusement le texte qui lui a été soumis : on verra plus loin que cet avertissement n'était pas superflu.



RÉPONSE DE M. PÉROT

Il est de mon devoir comme aussi de mon droit, de me justifier sur quelques points, contre les critiques de M. l'Archiviste départemental.

Quant à la forme avec laquelle elles ont été exposées, les lecteurs l'ont suffisamment appréciée et jugée.

N'en ayant point été atteint, je n'userai même pas de représailles, cela est contre ma nature d'abord, et je laisse à d'autres la responsabilité de porter atteinte à cette bienveillance et à cette bonne courtoisie qui ont toujours été de tradition au sein de notre vielle *(sic)* Société d'Émulation.

M. Claudon me fait bien des griefs devant lesquels je ne m'arrêterai même pas. Je reconnais avec lui cependant que plusieurs erreurs se sont glissées dans mon travail sur Contigny. N'étant point un professionnel, je reconnais volontiers que cette condition ne suffit pas pour m'excuser, je n'ai même pas bénéficié des circonstances atténuantes dans ce jugement.

Pour l'étymologie de Contigny, il ne peut y avoir de discussion, avec Cocheris et tant d'autres, nous sommes en face d'un *Condate*, confluent, qui est amplement justifié par la topographie des lieux.

OBSERVATIONS

Pour l'étymologie de Contigny, il ne peut en effet y avoir de discussion entre M. Francis Pérot interprétant inexactement Cocheris, d'une part, et d'autre part MM. Jules Quicherat, ancien directeur de l'école des Chartes (1), H. d'Arbois de Jubainville, professeur de langue et de littérature celtiques au Collège de France.

(1) *De la formation française des anciens noms de lieu*, Paris, 1867, in-12, p. 34.

membre de l'Institut (1), A. Giry, de son vivant professeur de diplomatique à l'école des Chartes, membre de l'Institut (2), et A. Longnon, titulaire de la chaire de géographie historique de la France au Collège de France, également membre de l'Institut (3). Il faut bien admettre avec tous ces savants que Contigny appartient à cette immense famille de noms de lieux formés d'un gentilice gallo-romain accolé au suffixe *-acus*, indiquant la possession. Sous prétexte que Contigny se trouve au confluent de 2 rivières, il n'est pas possible de rattacher ce vocable à la famille des noms dérivés de *Condate*, famille connue d'ailleurs (4), mais où tous les dérivés de ce nom, ou bien ont conservé intégralement la dentale *d*, ou bien l'ont perdue dans leur passage du latin en roman, mais, où en aucun cas elle ne s'est renforcée en *t*. — On remarquera d'ailleurs que, dans sa réponse, M. Pérot ne s'attache plus qu'au radical *Condate*, sans défendre de nouveau sa désinence *igny*, qu'il avait fait venir de *ignis*.

A propos des « titres de la maison de Bourbon » concernant Contigny, que M. Pérot citait d'après une « communication de M. l'abbé Moret », j'avais écrit (p. 23) : « Il y a dans ces citations plus d'une inexactitude, dont je me refuse à attribuer

Quant aux renseignements que m'a fourni *(sic)* si obligeamment M. le Curé de Saint-Menoux, dont je me porte le garant, et que M. Claudon paraît suspecter, je les ai revus et collationnés, ils sont à sa disposition.

(1) *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, Paris, 1890, in-8°, p. 528 et suiv.

(2) *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894, in-8°, p. 385.

(3) Son enseignement au Collège de France et sa lettre du 12 février 1902, citée plus haut.

(4) Voir dans Quicherat, p. 42-43, les noms dérivés de *Condate*.

la paternité à notre confrère de Saint-Menoux ». La lettre suivante que M. Moret m'a adressée le 7 mars courant prouve que j'avais raison de vouloir le dégager de toute solidarité avec M. Pérot :

« Je vous prie de confirmer tout « simplement les quelques lignes me « concernant dans votre article bi-« bliographique sur Contigny. Je « vous apportais aujourd'hui mes « notes extraites de l' « Inventaire « des titres de la maison de Bour-« bon » par Huillard-Bréholles, pour « vous montrer que vous aviez raison « de n'en pas suspecter l'exactitude. »

Les inexactitudes commises dans ces citations restent donc au compte de M. Pérot : il suffira de comparer son texte avec celui de Huillard-Bréholles pour en avoir le détail.

J'avoue avoir écrit l'abbaye de Souvigny, pour le Prieuré, et d'avoir dit autre part le 13 janvier pour le 19, bien que mes notes me donnent cette dernière date.

M. Pérot avoue avoir écrit autre part : « le 13 janvier, pour le 19 ». — Il s'agit ici de l'acte d'acquisition du fief de la Cour, qui, d'après lui (*Contigny*, p. 28), aurait été vendu à Pierre Imbert, le « 19 janvier 1714 », par « François Bassin des Brulliers », alors qu'il faut lire : 13 janvier 1714, et : François Barrin, seigneur des Ruilliers. La minute de l'acte de vente (*Archives de l'Allier, série E*) porte, selon la règle, sa date en toutes lettres : « le treizième jour de janvier, après midy ». On observera aussi que M. Pérot n'insiste pas sur la lecture des noms propres : Barrin, et : Ruilliers, au lieu de : Bassin, et : Brulliers ; elle ne fait pas plus de doute que la lecture de la date.

Arrivons au miracle de Contigny, la transposition du mot : *du* au lieu et place de : *en*, est la cause de la juste remarque

Ce n'est pas d'après le texte de Chavigny (*la légende de saint Pourçain*), texte plus ou moins fantaisiste écrit à propos d'un dessin lui-même

de M. Claudon, en effet, M. de Chavigny auquel j'ai emprunté le fait dit bien : ce miracle fût attesté par beaucoup de témoins dont les signatures se voyaient encore en 1719, au bas de l'acte qui en faisait foi sur les registres de l'état civil de la paroisse de Contigny, tandis que j'ai écrit : dont les signatures se voyaient encore sur l'un des régistres paroissiaux de l'année 1719, etc.

M. l'Archiviste pourra également vérifier l'original des titres de la Paroisse de Contigny, que nous tenons encore à sa disposition, nous l'avons copié textuellement ; il le suppose fautif, alors, qu'il veuille bien s'en prendre à son auteur anonyme, qui l'a dressé de 1784, à 1788 ; rien ne peut établir s'il est erroné *(sic)*, peu de pièces mentionnées existent aux archives départementales ou à celles de Contigny, et celui qui a fait cette rédaction n'avait aucun intérêt à faire des erreurs, puisqu'il avait les pièces sous les yeux.

fantaisiste, que M. Pérot devait citer ce « miracle », mais d'après le texte même du registre paroissial de l'époque, où il est relaté par les curés Berland et Taxin. Il n'est attesté, comme je l'ai écrit, par *aucune autre signature* que celles de ces 2 curés. M. Pérot, qui dit plus bas avoir consulté les registres paroissiaux de Contigny, n'aurait pas dû hésiter à rectifier, à ce propos, le texte de Chavigny.

« L'original des titres de la paroisse », dit M. Pérot ; traduisez : « l'inventaire des titres » : il s'agit en effet d'un inventaire des titres de Contigny, qui fait partie des archives de M. Pérot et qu'il a publié aux pages 52 à 75 de son livre. — Pour que j'en déclare fautive la publication par M. Pérot, et non la transcription originale, ce qui est tout à fait différent, il n'est pas nécessaire de « s'en prendre à son auteur », qui l'aurait dressée de 1784 à 1788 (1) ; il suffit simplement qu'il ait été mal copié avant de le livrer à l'impression.

« Rien ne peut établir s'il est erroné », dit M. Pérot, car : « peu de pièces mentionnées existent aux archives départementales ou à celles de Contigny ». — Il n'est pas nécessaire que tous les titres mentionnés dans un inventaire soient conservés pour juger de certaines inexactitudes de noms ou de dates, inexactitudes qui peuvent être évidentes *à priori ;* et

(1) Dans son ouvrage, p. 52, M. Pérot écrivait à propos de la date de ce document : « Quoique non daté, ce document parait avoir été transcrit vers 1784, le dernier document indiqué porte en effet cette date ». Or, plus loin, (p. 56), M. Pérot copie dans cet inventaire des analyses d'actes de 1785, 1786 et 1789 ; (p. 59), une autre de 1785 et une de 1787.

on va voir qu'il ne m'est pas indispensable d'avoir le document lui-même en main, pour faire la preuve de ce que j'ai avancé.

Enfin, dit M. Pérot, « celui qui a fait cette rédaction n'avait aucun intérêt à faire des erreurs, puisqu'il avait les pièces sous les yeux ». — En vérité que vaut cet argument, si celui même qui « avait les pièces sous les yeux », n'était pas capable de les lire ? Pour qu'une erreur soit commise, est-il nécessaire que son auteur y ait quelque « intérêt » ?

En fait, il est certain qu'il y a dans la publication de cet inventaire des erreurs manifestes de dates et de transcription qui sont ou le fait de M. Pérot ou le fait de l'analyste, auquel cas M. Pérot aurait fait son devoir d'éditeur sagace en les corrigeant par des notes rectificatives. Ainsi, p. 52, sans aller plus loin, on trouve dans le premier acte cité (1414) le mot : « teritoir », certainement mis là pour : terroir ou terroux ; et de même, p. 57 (1634) ; — p. 61 (1714), Claude Deguin, pour : Claude Deguise (c'est le curé d'alors), dont le nom figure d'ailleurs exactement au § suivant (1727) et de nouveau inexactement à la p. 71 (1718) ; — p. 70 « (1574) : bulles des papes Calixte et Allexandre, du 28 octobre », mention qui devait appeler quelque réserve ou quelque explication de la part de l'éditeur responsable : il ne peut en effet avoir existé 2 papes à la fois le 28 octobre 1574 et, de plus, ce jour-là, le pape ne s'appelait ni Calixte ni Alexandre, il se nommait Grégoire XIII.

Il n'y a dit M. l'Archiviste ni de Guillaume ni de Durand Évêques de Clermont vers

Quoi que prétende M. Pérot, je n'ai jamais écrit : « Il n'y a ni de Guillaume ni de Durand, évêques de

1066, il voudra bien se reporter au voyage de Dom Boyer 1710-1714, lequel, envoya à Dom Massuet, pour les archives de l'Ordre, la Charte de Durand, Évêque de Clermont, (Circa 1066), de plus, pour Guillaume Évêque de Clermont en 1100, le texte de M. Vayssière, ancien Archiviste départemental de l'Allier, « Abrégé de l'histoire du Monastère de Saint-Pourçain, 1893, Page 9, est formel = Dom Jacques Boyer, trouva à Saint-Pourçain, une charte d'environ 1066, par laquelle Duran Évêque de Clermont, concède à Pierre de Tournus, et à Guillaume Prieur de Saint-Pourçain, les églises de Barberier et de Chareil ; et la donation par Guillaume, Évêque de Clermont, des Églises de Contigny, etc.

Clermont, vers 1066 », mais (p. 25) : « Il n'y a pas plus de Guillaume, évêque de Clermont, en 1110 ou 1111, qu'il n'y eût d'évêque Durand **en** 1066 », et non « **vers** 1066 », comme l'insinue M. Pérot : ce n'est pas la même chose. Il ne s'agit pas de savoir s'il y eût un Durand et un Guillaume sur le siège de Clermont aux XIe et XIIe siècles, ce que je n'ai jamais contesté ; mais s'il y eût un Durand, évêque de Clermont, *en 1066*, comme le dit M. Pérot (*Contigny*, p. 84), et un Guillaume, évêque de Clermont, en *1110 et 1111* (*Contigny*, p. 81, n. 1, et p. 84). C'est là toute la question.

« Charte de Durand, évêque de Clermont (*circa* 1066) ». — Une charte porte en elle-même ses éléments chronologiques tous concordants, ou bien des éléments incomplets, contradictoires, ou encore, troisième hypothèse, elle n'est pas datée, ce qui n'est pas rare dans le haut Moyen Age. Si la charte en question de l'évêque Durand portait sa date en elle-même, dom Boyer n'aurait eu qu'à lire cette date et à la traduire, et n'aurait pas essayé de la dater approximativement : *circa*. Cette charte n'a donc pas été datée ou est datée d'éléments chronologiques contradictoires et on ne peut lui donner une date que par approximation ; et c'est avec cette charte non datée originairement ou incomplètement datée et qui n'a pu l'être depuis qu'à l'aide d'autres chartes, que M. Pérot entend prouver l'existence à une date certaine du personnage de qui elle émane : n'y a-t-il pas là une sorte de pétition de principe ?

En fait, les chartes épiscopales du XIe siècle sont excessivement rares,

qui portent, au nombre de leurs éléments chronologiques, l'indication du millésime. Ces chartes sont datées de préférence de l'année du règne ; or, comment le commencement du règne des rois de France aurait-il été connu exactement dans les chancelleries épiscopales, lorsqu'il est constant que, dans les diplômes émanés de la chancellerie royale elle-même, sous les premiers Capétiens, c'est-à-dire à l'époque en question, les rédacteurs variaient dans le choix des points de départ de l'année du règne et commettaient souvent des erreurs de calcul ?

On ne saisit pas comment « pour Guillaume, évêque de Clermont *en 1100*, le texte de M. Vayssière » serait si « formel » que M. Pérot veut bien le dire, puisque, dans cette phrase, M. Pérot, citant M. Vayssière (1), apporte, à l'appui de la date 1100, « une charte d'environ 1066, par laquelle Duran, évêque de Clermont... », et ce, pour prouver que l'évêque Guillaume vivait en 1100. Car cela reviendrait à dire : Durand concède une charte en 1066, donc Guillaume vivait en 1100.

Il est établi, comme on le verra plus loin, que l'accession de Durand à l'évêché de Clermont n'est pas antérieure à 1077. — La seule conclusion à tirer de l'anachronisme commis par dom Boyer, c'est que, trouvant à Saint-Pourçain une charte non ou insuffisamment datée de Durand et n'ayant pas sous la main une liste

(1) Ce n'est pas à la page 9, comme le dit M. Pérot, mais à la page 8 de l'ouvrage de M. Vayssière qu'il faut chercher cette mention. M. Vayssière n'est d'ailleurs que l'éditeur et non l'auteur de cet ouvrage, qu'il s'est borné à faire précéder d'une courte préface.

Nous retrouvons encore l'Évêque Durand en 1094, dans le Bullaire d'Auvergne, publié par M. l'Abbé Chaix de La Varene,: XXXIX. 1094. Urbain II, à Durand Évêque des Arvernes : Urbanus episcopus servus servorum Dei, Duranus *(sic)* carissimo fratri, Arvernorum episcopo, etc.

chronologique des évêques de Clermont, il a bien pu se tromper dans son évaluation en la datant d'environ 1066 : « *circa* 1066 », et qu'à tout prendre, son approximation n'est pas sans mérite. Quant à Vayssière, mentionnant incidemment le journal de dom Boyer, il se borna à relater la découverte par dom Boyer d'une charte de Durand d'environ 1066, sans se demander si cette date était possible; la seule conclusion à en tirer, c'est que Vayssière a négligé de consulter les listes du *Gallia christiana.*

L'authenticité de cet acte étant admise, et l'on n'a jusqu'ici aucune raison de la suspecter, cette bulle de 1094, publiée dans le « Bullaire d'Auvergne (1) », prouve sans doute, de la façon la plus irréfutable, que Durand était évêque de Clermont en 1094 ; mais elle ne prouve certainement pas qu'il l'était en 1066, comme le dit M. Pérot (*Contigny*, p. 84); et, encore une fois, c'est là toute la question. — M'appuyant sur les listes d'évêques publiées par le *Gallia christiana*, t. II, colonne 261-262, et sur le *Trésor de chronologie,* du comte de Mas Latrie, membre de l'Institut, colonne 1410, j'avais écrit dans ma critique (p. 26) : « Depuis 1053 et bien après 1066, le siège épiscopal de Sidoine Apollinaire fut occupé par Étienne V ». Quant à l'évêque Durand, les mêmes auteurs et en particulier le *Gallia*, d'après la chronique de Hugues de Flavigny, le font monter sur le même siège en 1077 seulement, c'est-à-dire 11 ans après 1066. Au cas cependant où M. Pérot mettrait en

(1) Cet ouvrage a pour titre exactement : *Monumenta pontificia Arverniæ* et a été publié par l'abbé Chaix de Lavarène (et non Chaix de La Varene).

doute l'exactitude de ces références, il voudra bien se reporter à l'ouvrage de l'abbé Chaix, dont il semble faire grand cas, et dans ce même ouvrage à cette même charte de 1094 qu'il cite ci-contre, et dans cette même charte au préambule même, dans lequel le mot *Duranno* (1) appelle la note suivante de l'abbé Chaix : « Durand avait été élevé au siège de Clermont en 1077 » : donc il n'a pu donner, comme évêque de Clermont, l'église de Contigny en 1066.

Dans le Manuscrit de M, Clairefond, Ancien Élève de l'École des Chartres *(sic)* et archiviste paléographe, Nous trouvons page 15. : Guilehmus 11. 1100, *idem* cum omni capitulo, etc. etc.

Quant au passage du manuscrit (2) de Clairefond cité par M. Pérot, que prouve-t-il ? Que Guillaume (*Guillelmus* et non *Guilehmus*) était évêque de Clermont en 1100, sans doute. Mais cette date n'est pas en cause. Il s'agit encore une fois de savoir s'il était évêque en 1110 (*Contigny*, p. 84) ou en 1111 (*Contigny*, p. 81, n. 1), car M. Pérot a posé les 2 dates. Or, comme je l'ai écrit (p. 26), de 1105 à 1150, Pierre Roux et Aimery se succédèrent sur le siège de Clermont, sans laisser place à quelque Guillaume.

Il est donc démontré que, à propos de ces évêques, M. Pérot a raisonné, dans sa réponse, sur des dates qui n'étaient pas contestées et n'a pas discuté, au contraire, celles que, d'après son propre texte, j'avais mises en question.

(1) Il est en effet à peine besoin de faire remarquer que le préambule de cet acte adressé à Durand porte *Duranno* et non *Durannus*, comme dans le texte ci-contre.

(2) Qu'est-ce que le « manuscrit » de Clairefond ? On dirait vraiment que Clairefond n'a jamais écrit qu'un seul manuscrit. — M. Pérot n'indiquant pas où ce manuscrit est déposé, on peut à bon droit supposer qu'il fait partie de ses archives ; en ce cas, il n'eût pas été inutile de dire quel est l'objet de ce précieux et unique (?) manuscrit.

Enfin, en supposant que l'existence de ces évêques aux dates données par M. Pérot dans son *Contigny* serait indiscutable (et ce n'est pas leur cas), cela n'expliquerait toujours pas comment Durand aurait pu confirmer en 1066 (*Contigny*, p. 84) la donation qu'aurait faite Guillaume en 1110 ou 1111 (*Contigny*, p. 81, n. 1, et 84).

M. Claudon nous reproche d'avoir guillemetté *(sic)* les textes que nous avons copié *(sic)* aux Archives départementales, se rapportant à la Révolution ?

Je n'ai pas reproché à M. Pérot d'avoir guillemeté les textes empruntés aux Archives de l'Allier, mais je lui ai reproché de les avoir, en les guillemetant, résumés et parfois cités d'une façon inexacte. Ces textes sont à la disposition de quiconque voudra s'assurer de la vérité de cette allégation. En guillemetant un texte, on s'engage par là même à le citer exactement.

Quant à la liste des Curés de Contigny, pour laquelle du commencement à la fin, tant de fautes semblent y avoir été commises, Nous n'avons pu consulter les registres Paroissiaux des Archives départementales, car au moment ou nous les avons demandés, ils se trouvaient encore dans les dossiers des Chatellenies, et seules, les lettres A et B, étaient faites.

Une soixantaine de communes de l'Allier sont représentées aux Archives départementales par des registres paroissiaux et chacune d'elles pour 10 ou 15 années au plus : ce sont des registres-grosses qui compléteraient les collections des greffes des tribunaux de 1^{r} instance : en tout cas ce n'est pas sur ces quelques cahiers, qui régulièrement ne devraient même pas être aux Archives départementales, que l'auteur d'une monographie communale doit compter pour se documenter convenablement. Il doit consulter les registres paroissiaux conservés dans la mairie du lieu : cette collection (registres-minutes) est généralement plus ancienne et plus complète que la collection du greffe (registres-grosses).

« Seules les lettres A et B étaient faites », dit M. Pérot. — Cette phrase appelle une explication, car on pourrait croire en somme qu'aux Archives

départementales les documents sont classés par commune : A, B, C..., et que les titres sur Contigny n'étant point encore « faits », n'ont pu être communiqués. M. Pérot veut sans doute parler de l'inventaire des séries A et B, le seul qui soit dans le commerce (il s'en faut d'ailleurs qu'il comprenne l'analyse de toute la série B). Les volumes en cours de publication donneront l'analyse des séries C, D,E et des archives communales : *les bonnes feuilles parues de ces volumes sont à la disposition des travailleurs, aux Archives départementales de l'Allier.*

Nous avons alors consulté ceux de Contigny ; il est vrai que nous n'avons donné ni le jour de la prise de possession de la cure par son titulaire, non plus que le jour de son décès ou de son remplacement, nos indications se sont bornées à la présence du curé ou du vicaire de telle année. Le travail fait autrement eût été très considérable, surtout que nous nous étions limité pour des raisons particulières, à un certain nombre de pages.

Il n'est pas permis de douter, puisque M. Pérot l'affirme, qu'il ait consulté les registres paroissiaux de Contigny. Mais, il reste acquis par ma précédente démonstration :

1) Que M. Pérot fait dater ces registres de 1570 (*Contigny*, p. 125), alors qu'ils remontent à 1548.

2) Qu'il n'en a tiré aucun renseignement généalogique sur les familles qui ont habité Contigny au cours des XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles.

3) Qu'il n'en a extrait que deux notes (baptêmes de cloches) et a publié chacune d'elles avec des erreurs de date.

4) Qu'il y a relevé inexactement certains noms des curés et des vicaires, les faisant parfois exercer à des dates où on ne les trouve plus ou pas encore dans ces registres, et même leur a adjoint quelquefois d'autres personnages dont les noms ne figurent aucunement dans ces registres.

Le travail de recherches qui eût permis à M. Pérot de donner exactement la liste des curés et des vicaires, n'eût pas été aussi considé-

rable qu'il semble le laisser entendre. En effet, pour dresser cette liste, il n'est pas nécessaire de lire les registres paroissiaux page à page, mais il suffit de rechercher et noter les endroits où les signatures de ces curés et vicaires changent et d'en noter la raison (décès ou remplacement). C'était, dans l'espèce, l'affaire de 2 ou 3 heures, car la signature du même curé peut se répéter dans 20, 30, 40 cahiers consécutifs.

D'ailleurs, en admettant même que ce travail s'annonçât plus « considérable », était-ce une raison pour ne pas l'entreprendre ? L'auteur d'une monographie communale ne s'engage-t-il pas d'avance à épuiser tous les moyens d'information ? Pour apprécier la valeur de l'autre raison invoquée par M. Pérot, à savoir que la place lui était limitée, le lecteur voudra bien se reporter à la liste que j'ai donnée des curés de Contigny ; elle tient certainement moins de place que la liste de M. Pérot ; elle a sur elle un autre avantage : l'exactitude.

Bref, il est peut-être bon que l'on sache que les registres paroissiaux de Contigny ont été déposés aux Archives départementales de l'Allier du mois de mai 1900 au mois de novembre 1901, c'est-à-dire pendant 18 mois ; que, pendant ce temps, j'en ai rédigé l'inventaire détaillé ; que cet inventaire donne en 13 pages in-4°, à 2 colonnes, l'analyse des principaux actes ou faits curieux consignés dans ces registres et en particulier une liste, dressée par moi, des curés et vicaires de Contigny ; que l'impression de cet inventaire était achevée au mois de mars 1901 ; que le *Contigny* de M.

L'erreur relevée pour le Pape Calixte III, est juste, il faut lire en effet, le 19 Juin au lieu du 19 Janvier, c'était bien la vraie date que nous avons retrouvée dans nos notes, le mot Janvier mis en abrégé, détermina cette erreur.

Nous avons à peu près exposé les torts qui nous incombent, comme aussi notre justification. Nous espérons que la même commission qui a décidée *(sic)* la publication de la critique de M. l'Archiviste départemental, se fera un juste devoir, sans que nous lui demandions la moindre faveur, de reproduire impartialement notre réponse.

Francis PÉROT.

Pérot ayant paru au début de l'année 1902, a vraisemblement été imprimé dans le dernier trimestre de 1901 ; et que par conséquent son auteur aurait pu, s'il se fût présenté aux Archives départementales et eût fait connaître ses projets à qui de droit, y dépouiller attentivement les registres paroissiaux ou, pour s'épargner cette peine, utiliser leur inventaire tout imprimé, dont la communication est faite libéralement, comme je l'ai déjà dit plus haut, à quiconque en exprime le désir.

Dont acte, pour le pape Calixte III, et probablement aussi pour d'autres erreurs que j'ai signalées (p. 26 de ma critique) sur la chronologie d'autres papes dont il n'est pas question dans la réponse de M. Pérot.

En résumé, de la réponse de M. Pérot il résulte :

1) Que les quelques critiques qu'il a tenté de réfuter demeurent entières, comme auparavant.

2) Qu'il a reconnu lui-même quelques-unes de ses erreurs.

3) Qu'en passant sous silence le plus grand nombre des critiques que j'avais eu le regret de lui adresser, il semble m'autoriser à en conclure que ces critiques étaient fondées.

Je n'en demandais pas autant à notre confrère.

F. CLAUDON,

Archiviste de l'Allier, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1902

SÉANCE DU 3 MARS

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

Étaient présents : MM. E. Bouchard, R. de Quirielle, Grégoire, le baron Le Febvre, Foisset, Pérot, Mantin, Guillaumier, l'abbé Berthoumieu, Queyroi, Frobert, Tiersonnier, Meilheurat, Claudon, Seulliet, Bernard.

M. l'abbé Clément s'excuse de ne pas assister à cette séance.

— Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

— Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus pendant le mois de février.

Parmi eux se trouve le dixième et dernier volume de la *Quinzaine bourbonnaise*, offerte comme les années précédentes par son directeur, en même temps notre confrère, M. Crépin-Leblond. Le *Bulletin* de notre Société enregistre avec regret la disparition de cet élégant périodique, auquel tant de documents et de notices d'histoire locale doivent d'avoir été publiés au cours de ces dix années d'une existence bien remplie.

Notre confrère, M. l'abbé Moret, curé-doyen de Saint-Menoux, nous offre ses *Sermons de l'Avent*, prêchés à la cathédrale de Moulins. Il nous promet, pour paraître incessamment, le premier volume de ses *Paroisses bourbonnaises*.

— Au nom de la Société, M. le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau confrère, M. G. Queyroi, « fils du regretté A. Queyroi, collectionneur sagace et aquafortiste distingué, décédé il y a quelques années, conservateur du Musée départemental ».

— Il donne communication d'une lettre adressée à la Société pour lui faire part du décès de Mgr F.-E. Desnoyers, protonotaire apostolique et conservateur du musée historique de l'Orléanais.

— Il signale ensuite dans les *Bulletin et mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome 10 de la 6e série, un travail de M. le baron de Baye sur l'emploi des oiseaux dans l'ornementation à l'époque des invasions barbares. En 1893, le même auteur avait publié une note sur les bijoux barbares en forme de mouches, et une autre sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine (supplément avec planches, par M. A. Blanchet), où il est souvent question du Musée départemental et de notre dévoué confrère, M. Bertrand.

— Il rappelle enfin qu'il a été décidé dans une de nos précédentes séances qu'il sera envoyé, sous le couvert de M. le Ministre de l'Instruction publique, une collection des volumes disponibles de notre *Bulletin-Revue* à M. Perrault-Dabot. Notre bibliothécaire est prié de vouloir bien faire cet envoi.

— M. le Président de la Société d'Agriculture de l'Allier a envoyé à notre Président une carte d'entrée au concours des animaux qui a eu lieu à Moulins au mois de février dernier.

— M. Mantin fait passer sous les yeux de la Société deux statuettes en terre cuite modernes représentant un chien coiffé et un arabe avec son yatagan : ces objets ont été trouvés récemment rue de Vigenère, lors des fouilles pour la construction d'un égout. M. Bertrand avait signalé deux terres cuites analogues et qui, selon lui, ont dû être fabriquées vers 1830 par les potiers de la rue qui porte encore ce nom.

— M. Tiersonnier communique à la Société une fort jolie miniature représentant Jean-Baptiste Chardon du Thermeau, en uniforme de directeur des Domaines nationaux sous le Directoire. Ce personnage appartient quelque peu au Bourbonnais.

Né à Toul, en Lorraine, le 19 juin 1743, il eut pour parrain son frère, Étienne-Dieudonné Chardon, chevalier, seigneur de Rieule, major général des armées du roi de Pologne (Poniatowski). Tous deux étaient fils de Jean-Baptiste-Claude Chardon, conseiller du roi, receveur de ses finances en l'élection de Toul, et de damoiselle Jeanne Guillaume.

Chardon du Thermeau vint en Bourbonnais comme inspecteur général des Domaines du roi en la généralité de Moulins. Il remplissait ces fonctions quand il épousa en premières noces à Cusset, le 20 novembre 1769, damoiselle Antoinette du Saray de la Baume.

Il exerça ensuite à Moulins, concurremment, les fonctions de receveur principal des Domaines du roi en la généralité, de conservateur des hypothèques et de contrôleur des actes des notaires.

En 1781, il acquit de M. Priolo, écuyer, le fief des Épineux (Toulon-

sur-Allier). Le 20 avril 1789, il épousa en secondes noces en l'église de Saint-Pierre-des-Ménestraux une moulinoise, Magdeleine Lavarennes ou Delavarennes, fille de Louis Lavarennes ou Delavarennes, bourgeois, et de Marguerite Beraud.

Chardon du Thermeau fut nommé directeur des Domaines à Privas, le 25 octobre 1791, et à Nancy le 21 juillet 1792. Il y mourut directeur des Domaines en retraite, le 11 mars 1808.

Ce portrait, outre sa valeur d'exécution, a l'avantage de présenter l'uniforme, qui paraît minutieusement reproduit, d'un directeur des Domaines nationaux sous le Directoire, le Consulat et le premier Empire.

La miniature représentant M. Chardon du Thermeau est due au pinceau exercé de son fils cadet, Émile, né à Nancy le 19 avril 1796, issu du mariage Lavarennes. Il mourut à Nice le 18 juillet 1863, administrateur des Domaines en retraite et officier de la Légion d'honneur.

Du côté de sa mère, l'auteur était essentiellement bourbonnais.

— M. FROBERT, trésorier, a la parole pour la reddition des comptes de l'exercice écoulé et la lecture du budget de prévision, tant en recettes qu'en dépenses, de l'année 1902.

Ces comptes, tenus avec la plus grande régularité, et sur lesquels M. Frobert donne toutes les explications qui lui sont demandées, reçoivent l'approbation unanime de tous les membres présents.

M. Frobert est chaleureusement remercié du soin intelligent qu'il apporte à la gestion de notre modeste budget.

— M. R. DE QUIRIELLE émet le vœu qu'il soit inséré dans notre *Bulletin* une notice sur la vie et les travaux de notre illustre compatriote Marcellin Desboutin. Après échange d'observations, la Société décide qu'une démarche sera faite auprès de notre confrère, M. Crépin-Leblond, pour le prier de vouloir bien se charger de ce travail.

— M. PÉROT donne lecture d'une réponse au travail de M. Claudon : *Étude critique sur Contigny*, lu dans notre dernière séance et publié dans notre dernier *Bulletin*.

La réponse de M. Pérot est renvoyée à la commission du *Bulletin*.

— Sont présentés comme membres titulaires de la Société : MM. E. Croizier et L. Advenier, notaires à Moulins, et L. Tissier, avocat à Moulins, par MM. E. Bouchard, L. Mantin, C. Grégoire et F. Claudon.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

G. B.



SÉANCE DU 7 AVRIL 1902

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHARD

ÉTAIENT présents : MM. BOUCHARD, Roger DE QUIRIELLE, Jean DE QUIRIELLE, GRÉGOIRE, MANTIN, l'abbé CLÉMENT, FOISSEY, MEILHEURAT, MITTON, DELAIGUE, TIERSONNIER, l'abbé BERTHOUMIEU, SEUILLET, René CHABOT, BERNARD.

MM. BERTRAND et CLAUDON se sont excusés de ne pouvoir assister à la séance.

— Il est déposé sur le bureau, les ouvrages reçus depuis la dernière réunion ; dans leur nombre se trouve offert par son auteur, M. G. DE ROCQUIGNY-ADANSON :

1° une brochure ayant pour titre : *Epoque de la floraison de l'Azalée dans le centre de la France,* in-12, imp. Auclaire, Moulins, 1902, 6 pages.

2° *Le « Papilio Machaon »*, brochure in-12, imp. Auclaire, 1901, 8 pages.

Parmi les publications reçues, M. LE PRÉSIDENT signale tout particulièrement, de la Société Havraise d'Etudes diverses, la bibliographie méthodique de l'arrondissement du Havre, par M. A. Lechevalier, instituteur, membre résident ; Le Havre, 1901. Voici les principales divisions de cet important travail, qu'il serait désirable de voir publier partout, pour la facilité des travailleurs. Première partie, ouvrages généraux sur l'arrondissement : Histoire naturelle, géographie, législation, histoire, agriculture, commerce.

Deuxième partie, ville du Havre : Histoire naturelle, géographie, sociologie, histoire, histoire religieuse, instruction publique, beaux-arts, histoire littéraire, commerce et industrie, communes suburbaines et cantons.

— M. le Président dépose sur le bureau le diplôme que la Société a obtenu pour la collection d'objets anciens qu'elle a envoyée à l'exposition universelle de 1900.

— M. le Président informe la Société que le bibliothécaire a payé une somme de 16 francs pour réparations faites à la toiture des salles de la bibliothèque, le département ne voulant faire aucune dépense pour l'entretien de cet immeuble qui tombe en ruine et est destiné à être démoli.

A ce sujet, M. Grégoire demande s'il ne serait pas utile, en présence du mauvais état des locaux et de la démolition prévue, de chercher

un autre local pour mettre notre bibliothèque, qui a une assez grande valeur. Tout en se ralliant en principe à cette idée, la Société ajourne la discussion de cette question à une séance ultérieure.

— Pour répondre à une demande de renseignements formulée dans une séance précédente, M. Tiersonnier fait connaître que par police n° 30.217, au nom de la Société représentée par son président et signée par M. Seuillet, vice-président, la bibliothèque, d'environ 9.000 volumes, est assurée pour 12,000 francs ; la prime annuelle est de 8 fr. 28, timbre et impôt compris.

— M. Tiersonnier lit une note intéressante concernant l'ancien prieuré d'Aubeterre, commune de Broût-Vernet, sur les bords de la Sioule. — *(Voir à la chronique.)*

— M. le Président donne lecture de quelques observations qu'adresse notre confrère Bertrand, au sujet d'une partie de l'*Inventaire des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais, en 1901,* publié par M. F. Pérot, dans le Bulletin-Revue de février dernier. — *(Voir à la Chronique.)*

— M. l'abbé J. Clément entretient la Société d'une étude qui lui est demandée, par une revue parisienne, sur les statues, si curieuses de la sainte Vierge, appelées « **Vierges ouvrantes** ». Notre confrère donne à la Société la primeur de ce travail, en faisant passer sous les yeux des membres une dizaine de planches, dessins, photographies, des « Vierges ouvrantes », de Boubon, du Louvre, de Lyon, de Rouen, de Quelven, de Bannalec, de Maubuisson, de Cluny, de Morlaix, d'Auvergne, d'Alluyes, et deux autres exemplaires, l'un provenant d'Angleterre et l'autre du Danemark : qu'il divise en deux catégories : les « *Passeonnistes* » et « *Trinitaires* », et au sujet desquelles il fournit d'intéressantes explications.

Notre confrère promet d'obtenir la communication des principaux clichés de ces intéressantes madones pour les présenter, avec un texte explicatif, aux lecteurs de notre *Bulletin.*

— M. Delaigue demande s'il ne conviendrait pas que la tenue des réunions mensuelles de la Société ait lieu dorénavant, tout au moins pendant l'hiver, dans la journée et non à 8 heures du soir. Il pense que cette modification à l'usage établi ne présenterait pas d'inconvénients, et il signale que plusieurs membres, qui seraient désireux d'assister à ces réunions, en sont empêchés à cause de leur éloignement ou de leur état de santé.

La Société regrette de ne pouvoir adopter le vœu de M. Delaigue, car si quelques-uns de nos confrères ne peuvent assister à nos réu-

nions du soir, un plus grand nombre seraient dans l'impossibilité de quitter leurs occupations pour assister aux séances dans l'après-midi.

— M. Grégoire donne lecture d'extraits des registres de l'état-civil de la commune d'Ussel, avant la Révolution, dans lesquels il est question de faits intéressants.

— M. l'abbé Berthoumieu estime qu'il serait urgent de s'occuper, dès maintenant, de rechercher le but de l'excursion annuelle.

Cet avis est unanimement approuvé. Plusieurs membres indiquent sommairement des excursions possibles. On arrête que la question est renvoyée, pour étude, à la commission du Bulletin qui se réunira lundi prochain ; nos confrères qui auraient une proposition à faire sont invités à cette réunion.

— Il est procédé au vote sur les candidats proposés comme membres de la Société.

Sont admis : MM. Croizier, notaire ; Tissier, avocat ; et Advenier, notaire.

— La discussion du nouveau règlement portée à l'ordre du jour, est renvoyée à une prochaine séance, M. Claudon, rapporteur, n'ayant pu être présent aujourd'hui.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

G. B.



NOTE

Par suite d'un accident arrivé pendant la composition du Bulletin, une partie du texte a dû être renvoyée au prochain numéro.



CHRONIQUE

Par arrêté en date du 6 février 1902, notre confrère M. Delaigue a été nommé correspondant de la Commission des monuments historiques pour les objets mobiliers, dans le département de l'Allier, arrondissement de Moulins.

***

M. l'abbé Clément a été délégué par Monseigneur l'Évêque de Moulins pour représenter le diocèse au prochain Congrès Marial qui se tiendra à Fribourg, du 19 au 23 août prochain.

Communication de M. Bertrand

Il est de mon devoir de faire quelques observations au sujet de l'*Inventaire des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais en 1901*, publié par notre confrère, F. Pérot (*Bulletin* de février 1902, pages 44-46).

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE. — BOURBON-L'ARCHAMBAULT.

1° Il n'y a point de lieu dit, ni de domaine portant le nom *du Peu,* dans toute l'étendue de la commune de Bourbon.

Notre confrère aura fait confusion avec *Le Poux-d'en-Haut,* qui se trouve en deçà et à 3 kilomètres à l'est de Bourbon.

C'est un hameau où j'ai découvert, à la fin de 1891, un village gallo-romain (*Bulletin-Revue*, tome Ier, 1893, p. 60. — Séance du 8 janvier 1892.)

2° Pendant l'automne de 1887, et non dans le cours de l'année 1901, les fermiers du domaine de Jarnan (1), situé à environ 3 kilomètres au delà et au nord-ouest de Bourbon, ont, en labourant, sorti du milieu de débris d'habitations gallo-romaines, quelques fragments de deux statues en calcaire, qui sont trop incomplets pour permettre de leur donner une attribution certaine, si ce n'est qu'ils appartiennent à une femme et à un homme de taille ordinaire ; il y avait en plus, sur une petite plaquette de grès, les deux pieds d'un enfant.

(1) Ce nom a été omis par Chazaud dans son dictionnaire des noms de lieux habités.



— Je n'ai pas appris, soit qu'au Poux ou à Jarnan, on ait recueilli des médailles de bronze du Haut-Empire, ce qui pourrait bien être, mais notre confrère aurait bien dû nous les désigner autrement qu'en ne parlant que de celles d'Octave qui étaient les plus abondantes.

3° Ces monnaies n'ont pu être recueillies qu'à Jarnan et non aux Poux, car si elles eussent été trouvées dans cette dernière localité, elles auraient certainement été offertes à notre confrère M. l'abbé Moret, curé de Saint-Menoux, dont l'un des propriétaires, celui chez lequel a été rencontrée une mozaïque fragmentée, est son parent, qui lui a fait présent d'un des caissons de ce carrelage avant que les gens des environs ne l'aient complètement détruit ; il a obtenu d'un autre habitant du Poux le buste de bronze dont j'ai fait mention dans mon rapport de janvier 1892 ; M. l'abbé Moret n'a pas eu connaissance, ni de la découverte des monnaies ni des débris de sculpture aux Poux, dénommé injustement le Peu par M. F. Pérot ; en sorte que nous ne pouvons pas savoir au juste où ont été faites ces découvertes, et nous croyons que les membres de la Société d'Anthropologie de Paris, qui va, d'après M. Pérot, faire avec ces éléments une carte, sera aussi embarrassée que nous pour fixer ce point avec certitude.

Dans son inventaire, M. Pérot a omis de rappeler la découverte d'une statue de saint Louis, en terre cuite émaillée, xvᵉ siècle, faite à Liernolles. (*Bulletin-Revue*, 1901, page 230.)

Communication de M. Tiersonnier

M. Tiersonnier fait une communication relative à la chapelle de l'ancien prieuré d'Aubeterre, situé près des bords de la Sioule, à environ 1.200 m. au nord d'Ecolles, commune de Broût-Vernet.

A propos d'un récent incendie, la presse locale a parlé de cette chapelle, la faisant dater du xiᵉ siècle, et indiquant qu'elle contient les tombeaux de sainte Pétronille et de sainte Ponce. Il y a, quant à la date de construction de cette chapelle, une erreur manifeste que le caractère architectural du monument et la date approximative de sa fondation combattent victorieusement. M. Tiersonnier et M. Mitton ayant eu occasion d'aller à Aubeterre tout récemment, nos deux confrères ont pu constater que cette chapelle est du style de transition entre le roman et le gothique. Les colonnes, les contreforts, les corbeaux, etc., sont nettement de style roman, mais la voûte, qui ne paraît pas avoir été refaite postérieurement, est ogivale et offre les caractères du gothique primitif. La date du xiᵉ siècle doit donc être absolument rejetée. D'autre part, on sait que le prieuré d'Aubeterre

a été fondé par saint Gilbert pour servir d'asile à sa femme, sainte Pétronille, et sa fille, sainte Ponce, lorsque tous trois prirent le parti de se consacrer entièrement à Dieu. Tandis qu'à Neufontaines, un peu plus loin, saint Gilbert fondait l'abbaye de Prémontrés qui prit son nom, sainte Pétronille et sainte Ponce se retiraient au prieuré d'Aubeterre créé pour elles. Or, saint Gilbert était contemporain de Louis VII, dit le Jeune, qui régna de 1137 à 1187.

M. l'abbé Boudant (« Abbaye de Neufontaines », *Bulletin* de la Société d'Émulation du département de l'Allier, janvier-juin 1858, page 411), place vers 1150 la fondation d'Aubeterre. Il indique d'ailleurs la mort du pieux fondateur à la date du 6 juin 1152.

Si la date de la construction est approximativement exacte, M. Tiersonnier estime que la chapelle d'Aubeterre serait à classer au nombre des premières manifestations du style ogival dans notre province, car il est généralement admis que le roman a persisté en notre région beaucoup plus longtemps que dans le nord de la France.

M. Tiersonnier fait circuler à l'appui de ses dires, un plan, une coupe et divers croquis de la chapelle d'Aubeterre, le tout dû au crayon habile et compétent de notre confrère l'architecte Mitton.

M. Tiersonnier appelle l'attention de la Société sur les peintures murales de la chapelle d'Aubeterre. Il n'a pu les examiner que rapidement et par un mauvais jour, mais elles lui paraissent mériter une étude sérieuse et attentive. Ces peintures, à peine signalées par l'abbé Boudant, sont placées sur les murs de l'unique nef de la chapelle et se font pendant. Elles sont peintes sur enduit fait exprès pour les recevoir et sont encore en partie recouvertes des fragments d'un odieux crépissage. M. Tiersonnier attribue ces peintures au XV[e] siècle. Du côté de l'Épitre, on voit nettement, dans le même cadre, trois scènes de la Passion de Notre-Seigneur : *Ecce homo. — Jésus flagellé. — Jésus descendu de la croix.*

Le sujet qui fait pendant est beaucoup plus difficile à déterminer. Cette peinture semble ne représenter qu'une seule et unique scène. Au centre de la composition, on voit un personnage faisant face au spectateur et assis dans une cathèdre. De la main droite il tient un long bâton, qui doit être un sceptre, de la gauche un globe, duquel sort une grande fleur de lis héraldique ; à sa gauche, un personnage debout tient une longue palme verte. C'est sans doute un saint martyr.

A la droite de la figure centrale, un autre personnage debout tient un livre ouvert, sur lequel sont écrites quelques lettres majuscules. A la droite de ce dernier on voit, posant sur le sol, deux roues et des

fragments d'un char sur lequel paraît être placé un autre personnage.

Que représente cette peinture ? Est-ce une scène de la vie de saint Gilbert ? Est-ce un épisode de la fondation du prieuré d'Aubeterre ? Est-ce au contraire un sujet d'ordre plus général ? Une étude approfondie et raisonnée de ces curieuses peintures permettra sans doute de le déterminer. M. Tiersonnier exprime l'espoir que quelques-uns de nos confrères, ayant des loisirs, pourront se livrer à cette étude. Il souhaite que M. l'abbé Joseph Clément, dont la compétence en pareille matière est indiscutable, nous donne un relevé de ces peintures avec commentaires à l'appui.

Il serait à désirer que l'examen mérité par ces peintures puisse être fait sans trop tarder. Ces précieux vestiges sont en effet exposés à souffrir de dégradations nouvelles. La chapelle d'Aubeterre, acquise nationalement par M. Bellavoine (CORNILLON, *le Bourbonnais sous la Révolution française*, tome I, page 273), appartient à présent à son arrière-petit-fils, M. Grangier, maire de Broût-Vernet. Elle sert de cellier, de grange, de magasin pour des bois de travail et des échelles, de là de multiples causes de détériorations.

La chapelle est aujourd'hui déshonorée par l'adjonction, sur un de ses côtés, d'un appentis en pisé qui sert de grange.

La chapelle d'Aubeterre n'a pas de fondations. A l'extérieur on voit, à environ 3m,35 au-dessus du sol, des corbeaux en pierres, encastrés dans les murs ; il est visible qu'ils supportaient la charpente d'un cloître posé sur des piliers de bois, régnant, sinon tout autour de l'édifice, au moins le long des murs extérieurs de la nef.

M. Mitton a pris des photographies de la chapelle et de ses peintures. Il est à craindre que ces dernières ne nous donnent aucun résultat appréciable.

Dans la nef, du côté de l'Évangile, on voit, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, une voussure romane. M. l'abbé Tival, curé de Broût-Vernet, a fait faire à l'intérieur, à cet endroit, une fouille hâtive dans l'espoir de retrouver la sépulture de sainte Pétronille et de sainte Ponce. La fosse creusée est actuellement remplie d'eau. La fouille n'a donné aucun résultat. Peut-être n'a-t-elle pas été pratiquée avec assez de persévérance et de méthode.

BIBLIOGRAPHIE

M. l'abbé Moret, curé-doyen de Saint-Menoux, vient de faire paraître le tome Ier de son ouvrage sur *les Paroisses bourbonnaises*. Ce volume est divisé de la manière suivante : Origine des paroisses. — Le moyen-âge. — La féodalité.

Nous reviendrons plus longuement, dans quelque temps, sur cet ouvrage qui, dans un examen rapide, nous a paru d'un haut intérêt historique.

En vente à la librairie L. Grégoire, à Moulins.

—

Le brave Chauminet, vaudeville en un acte, par RENEZ. — Montluçon ; Herbin, in-18.

—

La Consécration de l'alliance Franco-Russe, 18-21 janvier 1901, par Philippe DESCHAMPS. — Montluçon ; Herbin, in-18. Tirage, 50 exemplaires.

—

Agenda aide-mémoire des Juges de Paix, par BRUVAL. — Montluçon ; Herbin, in-8 de 425 pages.

—

Bataille des vins, scène lyrique par Henry FAURE. — Moulins ; Crépin-Leblond, in-8° de 23 pages.

—

Fond du sac, pièce en vers et prose, par RIFFALTERRE. — Montluçon ; Herbin, in-8° de 179 pages.

—

L'œuvre de la goutte de lait, moyens de combattre la mortalité infantile, par le Dr BOUSQUET. — Montluçon ; Herbin, in-8°.

—

La Russie d'aujourd'hui, par Philippe DESCHAMPS. — Montluçon ; Herbin, in-8° de 15 pages.

—

Saint-Nectaire, notes historiques, par le Dr ROUX. — Montluçon ; Herbin, in-8° de 7 pages.

—

Dictionnaire pratique de législation et de jurisprudence sur les opérations de bourse, par LAMBERT. — Montluçon ; Herbin, in-8° de 425 pages.

—

Les Ordres de Chevalerie, par BRASIER et BRUNET. — Montluçon : Herbin, in-4° de 26 pages.

—

Bulletin de l'Œuvre de Saint-Jean-Baptiste de la Salle. District de Moulins, n° 17. Avril 1902. — Moulins ; Auclaire.

—

Vient de paraître à l'imprimerie-librairie A. Rey et Cie, à Lyon. *Dix années de fouilles en Auvergne et dans la France centrale*, grand in-4° avec 40 planches et plus de 250 figures, par J.-B. DELORT, professeur honoraire de l'Université.

L'auteur, en une superbe édition, ayant pour frontispice une rareté, un petit bronze à l'effigie de chef arverne, a recueilli une foule de documents de valeur.

C'est d'abord toute une collection de céramique allant de l'époque néolithique à l'époque mérovingienne inclusivement, collection qui fera certainement les délices des amateurs de poterie antique, car l'auteur, grand fouilleur de sépultures de toutes sortes, a eu la chance de tomber sur des spécimens inconnus jusqu'ici.

Dans la seconde partie de son ouvrage, l'archéologue cantalien, prenant en sens inverse la marche suivie d'abord, nous conduisant à travers les périodes historiques et préhistoriques, met sous les yeux de ses lecteurs l'inscription chrétienne de Montluçon (VIe siècle), les bijoux précieux des sépultures burgondes d'Auxerre, la stèle romaine du tombeau d'Apinule, etc.

Viennent ensuite les armes et les parures des tumulus à incinération de l'oppodum de Mons (Cantal), les nombreuses haches en bronze d'Argenty (Allier).

Des époques de fer et du bronze, nous passons au premier âge de la pierre. Ici les trouvailles sont telles, que l'auteur aurait pu mettre en tête des planches XXIX et suivantes : *Reliquiæ Arvernenses.*

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.





PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1902

SÉANCE DU 5 MAI

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

Étaient présents : M. E. Bouchard, Madame la Ctesse des Ligneris, MM. l'abbé Clément, Tiersonnier, Roger et Jean de Quirielle, Croizier, Tissier, E. Olivier, Meilheurat, Sabatier, Delaigue, l'abbé Berthoumieu, Grégoire, Seulliet, Queyroi, Bernard et Claudon.

MM. Advenier et Foisset se sont excusés de ne pouvoir assister à notre réunion.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— M. le Président souhaite la bienvenue à Madame des Ligneris et à M. Tissier qui assistent pour la première fois à nos séances, ainsi qu'à M. Croizier, dont le père mit si longtemps son dévouement au service de notre compagnie en qualité de trésorier.

— Il exprime les regrets de la Société à l'occasion de la mort de notre confrère, François-Xavier Barathon, ancien notaire à Moulins, décédé en cette ville le 25 mars 1902, et adresse à Madame Barathon et à son fils l'expression unanime de nos respectueuses condoléances.

— Il donne ensuite lecture :

1° D'une invitation de la Société française d'Archéologie au 69e Congrès archéologique organisé par elle et qui doit, cette année, se tenir à Troyes et à Provins les 24 juin et jours suivants.

2° D'une demande de souscription de la Société française des Amis des Arts, que l'exiguïté de nos ressources nous oblige, bien à regret. d'accueillir défavorablement.

— Les ouvrages reçus dans le courant du mois sont déposés sur le bureau. Parmi eux sont offerts par nos confrères :

1° *Théorèmes sur les progressions arithmétiques*, par M. de Rocquigny-Adanson ; Moulins, imp. Auclaire, 1902, in-12, 6 pages ;

2° *Petit coup de grands usuriers, 1778-1790, notes sur des familles bourbonnaises*, par M. Ph. Tiersonnier ; Moulins, imp. Auclaire, 1902, in-8°, 34 pages.

— M. R. DE QUIRIELLE regrette que l'ordre du jour porté sur les lettres de convocation ne fasse plus connaître les titres des lectures qui doivent être faites à nos réunions mensuelles. M. le Secrétaire observe qu'une modestie peut-être exagérée de nos laborieux confrères les empêche de lui faire connaître à temps, pour les imprimer, les titres des travaux qu'ils se proposent de lire en séances.

Il serait intéressant de revenir à un usage qui, autrefois, était généralement suivi, et M. le Président se plaît à espérer qu'il suffira de rappeler cette coutume pour que les sociétaires s'empressent de seconder à ce propos, chacun en ce qui le concerne, la tâche de notre dévoué secrétaire général.

— L'ordre du jour appelle une seconde lecture de notre nouveau règlement, lequel, après quelques modifications, est définitivement approuvé pour devenir exécutoire à la fin de la présente année. Ce règlement est publié dans le *Bulletin* de ce mois.

— Deux projets, pour l'excursion annuelle, sont présentés par la commission du *Bulletin* et mis en discussion : l'un aurait consisté à visiter la vallée de la Besbre et ses châteaux, de Dompierre à Lapalisse ; l'autre, comprenant un voyage archéologique dans la région d'Ébreuil, emporte les préférences de la Société, pour laquelle MM. Bertrand et R. de Quirielle veulent bien se charger de tout ce qui a trait à l'organisation matérielle de l'excursion, laquelle est fixée au jeudi 19 juin.

— M. l'abbé CLÉMENT a réuni de curieux documents relatifs à la restauration du culte après la Révolution et à la formation du clergé concordataire dans le département de l'Allier. Le *Bulletin* accueillera avec empressement le travail dont notre érudit confrère ne nous donne, en séance, qu'un aperçu très sommaire.

— M. GRÉGOIRE donne lecture d'une note du XVII[e] siècle tirée des registres paroissiaux de la commune de Saulcet, et dont l'intérêt n'échappera pas à ceux qui la chercheront à la *Chronique*.

— M. TIERSONNIER lit une note sur l'hôtel de Laïac (Lalliat), près Cusset.

— M. l'abbé BERTHOUMIEU communique une notice sur une peinture murale de l'église de Broût-Vernet, à laquelle il joint un dessin fait autrefois par lui avant que cette peinture ait été recouverte par un affreux badigeon.

— M. R. DE QUIRIELLE résume un procès-verbal de la visite faite par Julien Berger, lieutenant général enquêteur et commissaire examinateur en la sénéchaussée de Bourbonnais, du château de la Palisse et des terres et seigneuries dont Gilles Brunet d'Évry demandait la réunion sous le titre de marquisat.

Ce document, qui est du 22 mai 1724, est renvoyé, ainsi que la notice qui l'accompagne et les diverses communications qui précèdent, à la Commission du *Bulletin*.

— Est présentée comme membre titulaire :

Madame la comtesse Louise de Fradel, chanoinesse, par MM. Tiersonnier, Delaigue et Claudon.

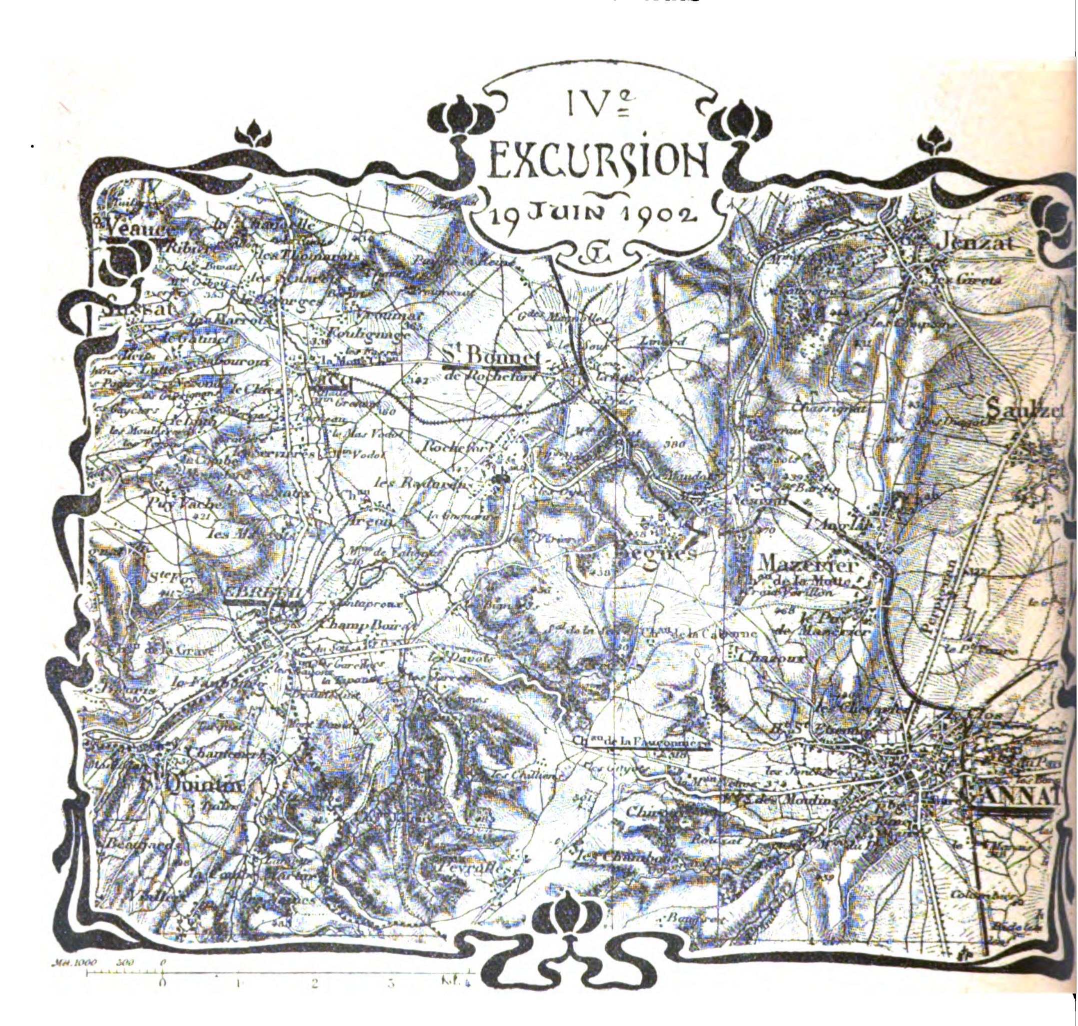
— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

G. B.



SOCIÉTÉ D'ÉMULATION ET DES BEAUX-ARTS

Du Bourbonnais



PROGRAMME ET ITINÉRAIRE

La Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais a fixé **au 19 Juin** prochain son excursion de 1902, et a décidé qu'elle retournerait en **pays de Gannat,** vers les rives attirantes de la délicieuse **Sioule**.

Voici l'**itinéraire** infiniment séduisant de cette pérégrination, équitablement réglée pour le plus grand agrément de tous : aux spécialistes de l'archéologie, elle réserve des édifices anciens, civils et religieux, du plus haut intérêt ; aux curieux de notre vieille histoire provinciale, elle ménage des chroniques à mettre au jour, des généalogies à dresser, des « obscurités » à illuminer ; enfin, aux touristes amateurs du « pittoresque », elle promet d'exquis paysages.

Itinéraire

Départ de la gare de Moulins par le **train de 6 h. 33 du matin.** Arrivée à **Gannat à 8 h. 32.**

Des voitures y attendront les excursionnistes pour les transporter **à Ébreuil** (10 kilomètres). Mais en cours de route, à moitié chemin, un arrêt est prévu au **château de La Fauconnière,** beau logis seigneurial de la fin du xve siècle qui s'érige sur un coteau, d'où il commande la riante et plantureuse vallée de Gannat. Nos « historiens » y évoqueront les noms de ses possesseurs successifs, depuis les *Grauliers* jusqu'aux *Fontanges*, sans négliger surtout *Pierre Filhol,* le prélat diplomate du xvie siècle et le « grand homme » de Gannat.

L'arrivée à **Ébreuil** s'effectuera aux environs de 10 heures.

On visitera de suite l'illustre et magnifique église abbatiale, sanctuaire roman qu'honorent les maîtres de l'archéologie comme un des plus importants et des plus caractéristiques qu'il y ait en France.

Nous ne pouvons songer à énumérer, dans ce simple et sommaire *memorandum*, toutes les beautés et toutes les curiosités de l'insigne édifice.

Contentons-nous de signaler les plus essentielles :

Le porche, d'abord, qui est une des intéressantes parties du monument.

Les penturss et autres garnitures métalliques des vantaux de la grande porte, qui sont des chefs-d'œuvre souvent cités de la ferronnerie romane.

Enfin les **peintures murales**, sur lesquelles il convient d'appeler particulièrement l'attention.

Les dépendances de l'église, l'**Hôpital** et le **palais abbatial** solliciteront, à leur tour, l'examen des excursionnistes, ainsi que l'ancienne **église paroissiale,** devenue halle au blé.

Après ces diverses visites, aura lieu le déjeuner à l'Hôtel du Commerce, vers midi.

Départ pour **Vicq** (6 kilomètres), à 1 heure. Visite de l'église, édi-

fice d'origine romane, mais plusieurs fois remanié et intéressant surtout par sa crypte.

De Vicq on se rendra au **château de Veauce** (5 kilomètres), qui, bien que modernisé par une totale et opulente restauration, est toujours fort imposant, et justement réputé pour le pittoresque merveilleux de sa situation, dominant, *à pic*, le cours de la Sioule.

Après cette pointe à Veauce, retour à Vicq, pour, de là, s'acheminer vers **Saint-Bonnet-de-Rochefort** (en tout 11 k. 1/2).

On verra rapidement l'**église romane** de Saint-Bonnet, avant de se rendre au **château de Rochefort** (à 2 kilomètres de Saint-Bonnet).

Ce château, vieux nid de la noble famille du Ligondès, qui le possède toujours, est un spécimen important et plein d'intérêt de l'architecture militaire gothique. Avec la courtoise autorisation des châtelains, on visitera donc cet important édifice, rempli de détails curieux, non seulement dans son architecture, mais encore dans son ameublement, où les belles choses abondent et où l'on admirera, notamment, une importante suite de tapisseries. Cette visite sera la dernière — et non pas la moins attractive — de l'excursion. La vue du château de Rochefort qui domine la Sioule et dont la puissante silhouette se détache dans le plus aimable site que l'on puisse rêver, restera l'ultime impression.

On quittera Rochefort, en effet, pour retourner à Gannat (12 kilomètres), par cette route charmante qui côtoie la vallée de la Sioule et passe sous le viaduc de Neuvial.

Et, à Gannat, les excursionnistes prendront le train de 6 h. 50, qui les ramènera à Moulins à 9 h. 28.

Le prix de la cotisation (tous frais compris) sera d'environ **15 francs** par excursionniste.

Messieurs les membres de la Société d'Émulation qui voudront prendre part à l'excursion, sont instamment priés d'envoyer leur adhésion, avant le **10 juin**, dernière date, à M. BERTRAND, commissaire-trésorier, 10, cours de Bercy, Moulins.

Les dames sont admises, ainsi que les personnes qui, ne faisant pas partie de notre Société, seront présentées par un de ses membres.



LA PIERRE DU CHANOINE DERISSIAUX

Je viens de faire, en compagnie d'un aimable guide, une visite qui m'a vivement intéressé. M. Moreau, le distingué architecte diocésain, a bien voulu m'introduire dans la logette qu'il a près de *sa* cathédrale de Moulins. C'est là qu'il surveille et soigne le vénérable édifice : c'est sa clinique.

Là, M. Moreau, en artiste respectueux des reliques du passé, a mis soigneusement en sûreté quelques épaves, curieuses, toutes, à divers titres, découvertes ou menacées de péril, lors des grands travaux d'agrandissement et de restauration de la vieille collégiale.

Je me réserve de décrire et de commenter ces vestiges, en donnant, comme il convient, la première et la plus large place à un panneau de rétable aux armes du cardinal Charles de Bourbon, pur chef-d'œuvre lapidaire !...

Aujourd'hui, je veux simplement signaler un petit monument épigraphique qui concerne un membre de l'ancien Chapitre de « Nostre Dame », et aussi, sans doute, quelque fondation.

C'est une plaque en pierre d'Apremont, rectangulaire et mesurant 21 centimètres de hauteur et de largeur, sur laquelle est finement gravée en belles majuscules, cette inscription :

LE 3 MAY + 1727
A . ESTÉ . POSÉ
PAR . MOY . F. C. DERISSIAUX
ANCIENT . CHA
DE NOSTRE DAME

Notre savant confrère, M. le commandant du Broc de Segange, a mentionné, dans sa notice : « La collégiale de Moulins » (1) (page 62), un François Desruisseaux, membre et dignitaire du collège des chanoines, en 1716. Il saura certainement nous dire si, par aventure, son *Desruisseaux* et mon *Derissiaux* ne seraient pas deux aumusses sur la même tête ?

Roger DE QUIRIELLE.

Moulins, 30 mai 1902.

(1) Extrait de la *Semaine religieuse*, broch. in-8°. Imp. Bourbonnaise, 1892.



LE PERSONNEL CONCORDATAIRE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

D'après les documents des Archives Nationales,
des Archives départementales de l'Allier, et du fonds ecclésiastique
de l'évêché de Clermont-Ferrand

1801-1802



E Concordat, destiné à consacrer la liberté du culte catholique, tout en réglant les rapports mutuels entre l'Eglise romaine et l'Etat français — et dont les 17 articles peuvent être regardés comme le droit public actuel de l'Eglise catholique en France, — après de longues et laborieuses négociations, fut signé, à Paris, le 26 messidor, an IX (15 juillet 1801).

A Rome, le pape Pie VII donna le 15 août 1801, le 18 des calendes de septembre, la bulle *Ecclesia Christi* pour sa promulgation, et les « ratifications » nécessaires, le 20 septembre de la même année (23 fructidor an IX).

Un arrêté du gouvernement français, en date du 29 germinal an X (19 avril 1802), ordonna de publier la bulle pontificale.

Quelques jours plus tôt, le 18 germinal an X (8 avril 1802), le Concordat avait été proclamé comme loi de l'Etat, et cette promulgation accompagnée de la publication de certaines dispositions gou-

vernementales ayant pour but de réglementer l'organisation du culte, qui sont connues sous le nom d'*Articles organiques sur les cultes* (1), et contre lesquels le Saint-Siège, consignataire de la Convention de 1801, protesta pour n'avoir pas été consulté au sujet de leur rédaction et parce qu'ils soulevaient, dans leur mise en pratique, des difficultés contraires au droit de l'Eglise et à l'esprit même du Concordat.

Nous ne nous proposons pas ici d'étudier ce dernier dans ses causes et dans son application.

Sans entrer dans des considérations d'ordre aussi général, nous voulons seulement examiner dans quelles *conditions*, avec quels *éléments* surtout, le nouveau PERSONNEL ECCLÉSIASTIQUE fut recruté pour administrer les paroisses du département de l'Allier.



L'article II du Concordat portait : « Il sera fait par le Saint-Siège, de concert avec le gouvernement, une nouvelle *circonscription des* DIOCÈSES. »

Conformément à cet article, une nouvelle circonscription ecclésiastique fit l'objet de la bulle *Qui Christi*, du 29 novembre 1801 (ou 3 des calendes de décembre), dont la publication en France fut ordonnée par l'arrêté du 29 germinal an X (19 avril 1802).

Le nombre des diocèses était fixé à 10 archevêchés et 30 évêchés. Celui de Clermont-Ferrand, suffragant de Bourges, — et confié à Mgr Charles-Antoine-Henri Duvalk de Dampierre, — devait comprendre les deux départements du Puy-de-Dôme et de l'*Allier* (2).



L'article IX déclarait : « Les évêques feront une *nouvelle circonscription de* PAROISSES de leurs diocèses, qui n'aura d'effet que d'après le consentement du gouvernement. »

L'article X disait : « Les évêques nommeront aux cures. » — (L'article

(1) Ces « lois organiques » renferment soixante-dix-sept articles répartis sous quatre titres qui embrassent toute l'organisation du culte au point de vue du personnel comme du matériel ; ils visent souvent le spirituel.

(2) On sait que parmi les modifications apportées à cette circonscription diocésaine par la bulle du 10 octobre 1822 et sanctionnées par les ordonnances du gouvernement en date du 30 octobre 1822, le département de



organique 19 le répète en réservant l'agrément au premier consul). — L'article XI : « Les évêques pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale et un séminaire pour leur diocèse... »

Les articles organiques 60, 61 et 62 reproduisent ces décisions et les précisent en ces termes :

Article LX.

« Il y aura au moins une *paroisse* dans chaque justice de paix. Il sera, en outre, établi autant de *succursales* que le besoin pourra l'exiger. »

Article LXI.

« Chaque évêque, de concert avec le préfet, réglera le nombre et l'étendue de ces succursales. Les plans arrêtés seront soumis au gouvernement et ne pourront être mis en exécution sans son autorisation. »

Article LXIII.

« Les prêtres desservant les succursales sont nommés par les évêques. »

Déjà, les articles XXX et XXXI de la section IV qui concernent les curés, sanctionnant le Droit canonique, avaient déclaré que

« les curés seront immédiatement soumis aux évêques dans l'exercice de leurs fonctions »,

et que

« les vicaires et desservants exerceront leur ministère sous la surveillance et la direction des curés. Ils seront approuvés par l'évêque et révocables par lui ».

l'Allier, notamment, fut soustrait à la juridiction épiscopale de Clermont, pour former *définitivement* — car la création de ce diocèse avait déjà été décidée entre le Pape et Louis XVI en 1788, et M. l'abbé Gallois de la Tour, doyen du Chapitre, choisi pour en être le premier évêque — le DIOCÈSE ACTUEL DE MOULINS. — Mgr Duvalk de Dampierre, évêque de Clermont, gouverna spirituellement le département de l'Allier jusqu'au 31 juillet 1823, jour où M. l'abbé Pierre-Auguste de Pons, vicaire général de Moulins, prit possession de ce siège nouvellement érigé, au nom de Mgr Antoine de Pons de la Grange, sacré le 13 juillet à Notre-Dame de Paris, évêque de Moulins.

La « lettre pastorale et le mandement du nouvel évêque de Moulins qui ordonne des prières publiques à l'occasion de l'érection du siège épiscopal et de sa prochaine arrivée dans son diocèse » sont datés du mois d'août 1823. Mgr de Pons fut intronisé le 5 septembre de la même année.



I

PRÉPARATION DU CADRE CONCORDATAIRE

§ I. — L'enquête gouvernementale

Dès que le texte du Concordat eut été arrêté en 1801, et sans attendre sa promulgation, l'autorité ecclésiastique, représentée par les vicaires généraux, les conseils épiscopaux et les évêques nouvellement nommés, d'accord avec les préfets, s'occupèrent de régler les *circonscriptions* des nouvelles paroisses, et s'entendirent ensuite avec les mêmes agents du gouvernement sur le *choix des ecclésiastiques* qui devaient être chargés d'administrer les paroisses qui étaient conservées.

La question des personnes était encore plus délicate à traiter que les circonscriptions territoriales.

Le travail pour les communes, qui devait servir de cadre pour les nouvelles paroisses, avait été fait en 1791. Il suffisait de déterminer celles dont le peu d'importance ne réclamait pas aussi impérieusement à sa tête un pasteur spécial et qui pouvaient, sans trop d'inconvénients, être rattachées, du moins pour le moment, à des communes voisines plus importantes.

Mais le choix des ecclésiastiques avait une importance si capitale pour la religion et pour l'Etat que, tandis que dans chaque diocèse, un travail minutieux était préparé, de son côté, le ministre de l'intérieur faisait adresser aux préfets, le 2 thermidor de l'an IX (21 juillet 1801), six jours après l'entente définitive entre le Saint-Siège et le premier consul, une lettre d'un caractère *confidentiel* pour demander à ces hauts fonctionnaires des renseignements détaillés sur les ecclésiastiques qui se trouvaient dans la limite de chaque département et spécialement sur leurs dispositions à l'égard du Concordat.

Les préfets firent partout procéder à des enquêtes.

C'est le résultat de celle de la préfecture de l'Allier que nous publions aujourd'hui, d'après les dossiers des Archives Nationales.

Les Archives départementales de l'Allier (1) conservent les enquêtes partielles faites dans les divers arrondissements à la suite des ordres préfectoraux et les pièces signées des sous-préfets qui servirent à établir le rapport général demandé par le ministère de l'intérieur.

Après la réception de tous ces renseignements, M. Charles Didelot (2) fit parvenir, le 5 fructidor an IX (23 août 1801), au ministre de l'intérieur, un tableau qu'on trouvera ci-après.

Il le faisait accompagner de cette lettre :

DÉPARTEMENT
— D'ALLIER —

BUREAU
PARTICULIER

Lettre confidentielle

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

Moulins, le *5 fructidor* an *9* de la République française, une et indivisible.

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
au Ministre de l'intérieur (3)

Citoyen Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire passer, conformément au vœu de la lettre que vous m'avez écrite confidentiellement en date du 2 Thermidor dernier, la liste des Prêtres de mon département qui méritent la confiance du gouvernement. Ce n'a pas dépendu de moi, quelque diligence que j'aie

(1) V. 40. « Police du clergé. — Renseignements. » — Ces rapports, qui ne forment pas pourtant un dossier complet, comprennent cinq pièces non encore inventoriées. Nous les désignerons sous les lettres *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, quand nous aurons besoin dans la suite de les citer en témoignage.

(2) M. Charles Didelot, — qui sortait de la préfecture du Finistère, — succéda à M. Huguet, premier prefet du département de l'Allier ; il fut nommé le 3 pluviôse an IX (23 janvier 1801) installé, le 9 floréal (29 avril) et sortit de fonctions le 14 brumaire an X (6 novembre 1801) pour devenir « Préfet du Palais ». La nomination de son successeur à la préfecture de l'Allier, M. Jean-Xavier Bureau Puzy, est du 11 brumaire an IX (3 novembre 1801).— *Cfr.* : Archives départementales de l'Allier.

(3) Cette lettre et le tableau suivant appartiennent aux Archives Natio-

faite, de vous la transmettre plus tôt : les renseignements autant étendus et sûrs que possible, que j'ai voulu me procurer, et le secret qu'il m'a fallu mettre à cette opération, ont entraîné nécessairement des retards que n'occasionne point un travail ordinaire. Au surplus, je crois pouvoir vous garantir la vérité des notes que je vous adresse, au moins sur la plus part des ecclésiastiques qui en font l'objet. Je les ai puisées tant auprès des personnes estimables dont j'ai appelé le témoignage que sur les états particuliers que j'ai obtenus des Sous-Préfets, et dans les renseignements que j'ai pris par moi-même ou que j'avois précédemment. Je désire que mon travail remplisse les vues du gouvernement et son désir.

Je joins à cette première liste un état de ministres du culte sur lesquels il m'est parvenu des rapports peu favorables, et de ceux sur lesquels je n'ai pu me procurer des notes. Je ne crois pas cette opération secondaire inutile, quoique vous ne me l'ayez pas demandée ; et je pense qu'elle pourra servir à éclairer les choix du Gouvernement.

J'aurois désiré, citoyen ministre, vous envoyer le tableau général et exact des prêtres existants dans toute l'étendue du département que j'administre, et d'y joindre des notes individuelles : s'il ne m'a pas été possible d'atteindre tout à fait ce double but, je crois au moins en être approché de bien près.

J'ai l'honneur de vous saluer respectueusement.

Ch. DIDELOT.

nales. F19, 866. — Ces pièces inédites (peu connues même, puisque l'énoncé n'en figure pas dans les Inventaires qui sont entre les mains du public), font partie de dossiers confidentiels composés de liasses in-folio. Un grand nombre de préfets ont ainsi fourni au ministère des documents secrets qui devaient servir à fixer le choix du premier consul pour la nomination des curés de première classe, et aussi dans quelle proportion les prêtres « constitutionnels » étaient employés par les nouveaux évêques. — On peut considérer ces tableaux importants comme le premier cadre du personnel concordataire.



DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Liste (1) des Membres du Culte catholique existant dans le Département, et méritant la confiance du gouvernement, dressée en exécution de la lettre du Ministre de l'Intérieur en date du deux Thermidor, an 9

NOMS DES PRÊTRES	RÉSIDENCE	FONCTIONS		PROMESSES	OBSERVATIONS
		ANCIENNES	NOUVELLES		
Adam 139 [de Moulins] (2)	Gennetines	curé	exerce [à Gennetines]	*fecit*	Septuagénaire. Bon sage. [V, 40*e*]
[**Aigerol**]	[Montfand]	[ancien curé de Montfand]		[insermenté [V, 40*b*]	
Aladane 6	Moulins	[ancien] chanoine	[n'exerce pas. V, 40*e*]	[n'a pas prêté le serment V, 40*e*]	Vieillard de 86 ans. Très respectable. Bon à placer dans une collégiale s'il en est établi. Trop âgé pour être curé. **Très respectable par la conduite qu'il a tenue avant et pendant la révolution : n'ayant rempli aucune fonction publique pendant la Révolution. Trop âgé pour faire un curé, mais bon à placer dans une collégiale, etc., se soumettrait (comme M. Pinturel) au Concordat [V, 40*a*]. [87 ans, 40*e*]**
Allix 41	**Neufglise**	**curé**	**curé**	*fecit*	**Estimé. [V, 40*d*]**
Ami 135 **[de Moulins]**	**Trevol**	**curé**	**Exerçant [à Trevol, V, 40*e*]**	**[a prêté le serment V, 40*e*]**	**Agé de 48 ans, de bonne conduite. [V, 40*e*]**

Astier Antoine 96	Creuzier-le-Vieux	curé		non [soumis, V, 40, c]	Bonne réputation, exerce particulièrement.
Aubergier 155 [de Colombiers]	Colombiers	chanoine de Montluçon	n'exerce pas [V, 40e] [curé, exerce, V, 40d] (!)	non	Agé de 52 ans, paisible. [**Et homme sage** [**V**, *40e*]
Anceaume 149 [de Paris]	Verneuil	chanoine	n'exerce pas	non	Agé de 43 ans, homme sage. [**A fait sa soumission, V,** *40b*]
[**Augé**	[desservant à Cusset]			[a fait serment	[**Agé de 70 ans, homme moral. Bon à conserver, V,** *40a*]
Aupetit Durand 162	Hyds	curé d'Hyds	exerce	*fecit*	62 Ans, sage. [V, *40e*
[**Aury**	curé d'Hérisson [Voir : Orry]				

(1) Pour plus de commodité dans les recherches, nous avons rangé les noms par ordre alphabétique. Dans le document des Archives Nationales, ces noms sont placés sans aucun ordre et semblent avoir été inscrits au fur et à mesure que les renseignements fournis sur chaque ecclésiastique paraissaient assez complets pour justifier une appréciation définitive, ce qui prouve la « diligence » avec laquelle ce tableau fut dressé d'après les expressions mêmes de l'agent gouvernemental. — Le chiffre qui accompagne chaque nom, indique le rang qu'occupait l'ecclésiastique en question dans le document même.

(2) Nous avons placé entre [ ] les renseignements que nous fournissent les enquêtes faites par les sous-préfets des départements et qui ne furent utilisés d'ordinaire qu'en partie seulement pour leurs appréciations générales, par le préfet de l'Allier, pour établir le tableau général

Il nous a paru intéressant pour l'histoire religieuse et sociale de notre département de ne rien omettre des notes recueillies par les agents du gouvernement sur les ecclésiastiques de l'époque. Aussi, quand les états des sous-préfets ont été copiés intégralement dans le rapport préfectoral, nous nous sommes borné à indiquer entre crochets le rapport d'où émanaient les renseignements du tableau. — Enfin, des noms mêmes placés entre [ ] sont ceux des ecclésiastiques qui figurent sur les états des sous-préfets et ont été oubliés dans le tableau général adressé au ministre de l'intérieur.

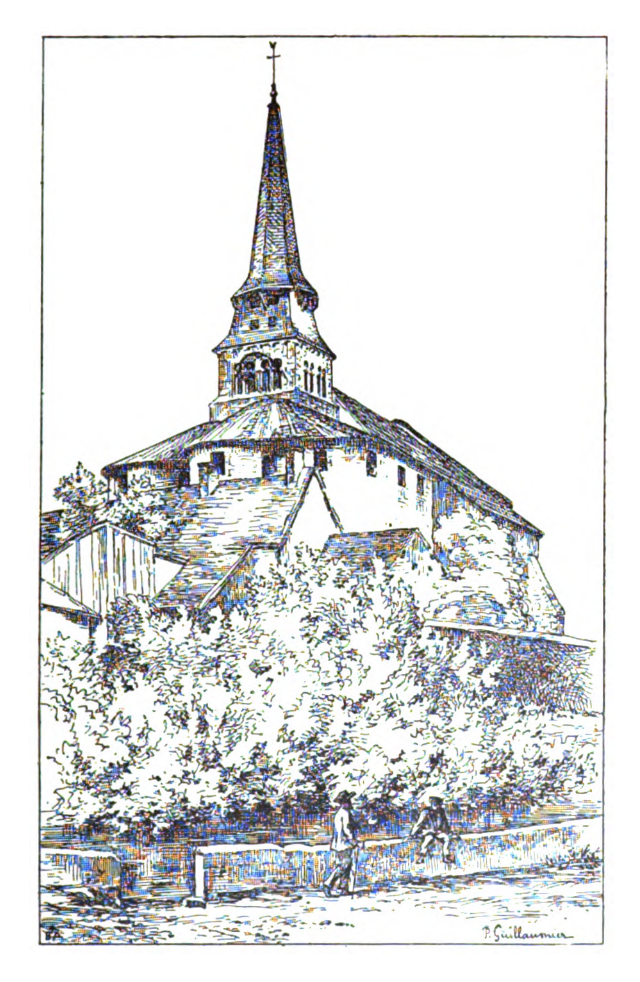
Ces rapports — dont nous avons parlé plus haut — sont conservés aux Archives départementales de l'Allier [V, 40]. Nous avons cru devoir, pour l'intelligence de ces divers états, les indiquer par des lettres différentes dont voici la signification : [V, 40a] « *Notes relatives à quelques prêtres de l'arrondissement communal de Moulins* »; sans date ni signature ; — [V, 40b] « *Rapport sur les prêtres de l'arrondissement de Gannat*, par HENNEQUIN, sous-préfet du 18 thermidor an 9 ; — [V, 40c] *Texte du tableau raisonné des ministres du culte catholique connus, existant dans l'arrondissement communal de Lapalisse*, par le sous-préfet de Lapalisse, le 23 thermidor an 9 ; — [V, 40d] *Etat des prêtres résidant dans l'arrondissement communal de Montluçon dont le nom est à la connaissance du sous-préfet soussigné*, Ancelot, le 22 thermidor de l'an 9 ; — [V, 40e] 2 feuilles, sans date ni signature, de l'*Etat des ministres du culte qui habitent dans le département de l'Allier*, indiquant les noms, lieux de naissance, âge, la situation ecclésiastique, le lieu où ils exerçaient, leur moralité, et des observations. — Dans tous ces états de personnel, trois signes conventionnels étaient employés : ✕ signifiant « *admis* » ; ▌▌▌, « *refusés* » ; ~~~, « *incapables* ».

NOMS DES PRÊTRES	RÉSIDENCE	FONCTIONS		PROMESSES	OBSERVATIONS
		ANCIENNES	NOUVELLES		
Auxendon 172 [de Clermont]	Saint-Hilaire	curé	n'exerce pas	*fecit* [n'a pas prêté le serment (!) [V, 40*e*]	Homme paisible. **[Sage, V, 40*e*]**
Barbat Louis 111	Sussat	curé constitutionnel	exerce	*fecit*	Se comporte bien. **[A fait sa soumission, il exerce publiquement le culte dans cette commune où il était anciennement curé, V, 40*b*]. [Brave homme, V, 40*a*]**
Bardelot 113	Etroussat	curé constitutionnel de Mazerier (1)	exerce	a rétracté son serment	A toujours été tranquille. (1) **[Ensuite instituteur chez un particulier à Etroussat, il paraît qu'il a rétracté son serment, et qu'il a exercé le culte en secret. On n'a d'ailleurs aucun reproche à lui faire, V, 40*b*].**
Bargheon 90	Mariol	curé de Saint-Martin-d'Estreaux	[exerce particulièrement]	non	Brave homme et plein de mérite. Sans beaucoup de moyens. **[V, 40c]**
Bartelet 72	Moulins	curé de Tronget	exerce aux Carmes	*fecit*	Sexagénaire. Ferait bon curé de campagne.
Batissier 63 [de Couleuvre] [V, 40, *e*]	Augy	curé [d'Augy]	[n'exerce pas, V, 40*e*]	[ayant fait les serments exigés] V, 40*a*.	Bon pour être curé d'Augy. **[46 ans ; V, 40*e*] [N'a pas fait le serment (!!), V, 40*e*]**
Bechonet Charles 20	Gannat	chanoine régulier [de Sainte-Geneviève]	instituteur		Recommandable pour ses lumières, ses mœurs et sa bonne conduite. Entièrement livré à l'enseignement. **[Il a formé à Gannat, une maison d'éducation V, 40*b*]**

(*A suivre.*)

Abbé Joseph CLÉMENT.

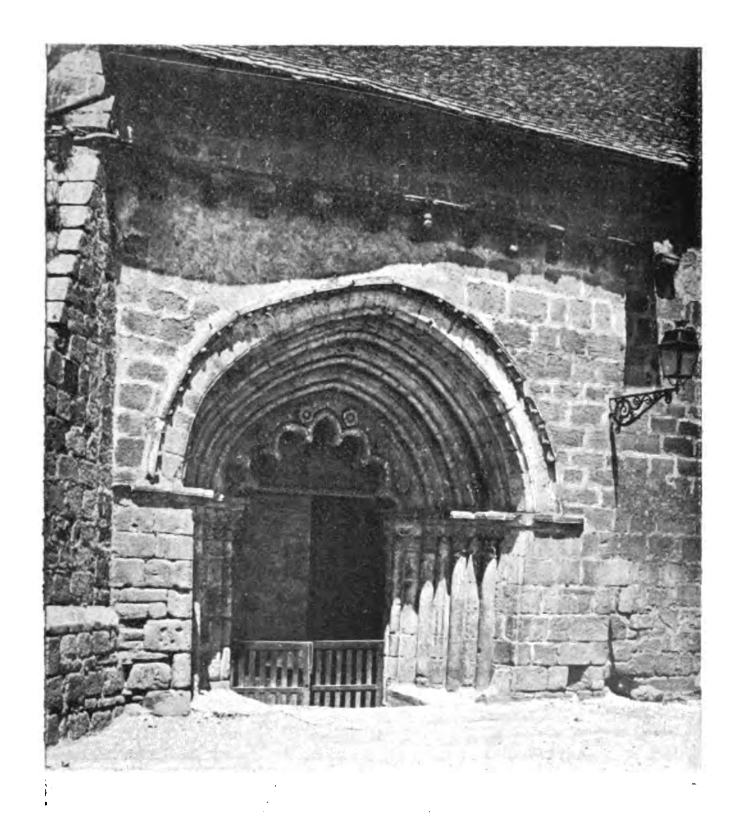
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU BOURBONNAIS



Église de Cosne-sur-l'Œil (Allier)

MOULINS. — IMP. ET. AUCLAIRE

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU BOURBONNAIS



Côsne-s-l'Œil
(Allier)

Portail de l'Eglise (XIIe S.)

MOULINS. — IMP. ET. AUCLAIRE



L'ancienne église de Cosne-sur-l'Œil

L'église de Cosne-sur-l'Œil, dont la toiture élevée et l'antique clocher complétaient d'une manière très heureuse l'îlôt de vieilles maisons groupées autour de ses murs, vient d'être démolie pour céder la place à un édifice neuf, qui sera construit d'après les plans de notre habile confrère, M. l'architecte Mitton.

Pour trouver l'emplacement de la nouvelle église, on abattra plusieurs constructions voisines et on rectifiera les abords ; ce sera une modification presque complète de ce quartier de Cosne, qui avait conservé jusquà nos jours un aspect des plus pittoresques, qui fut jadis le berceau de la petite cité, l'enceinte enfermant dans ses murs et fossés, le chastel et l'église (1).

Construit, selon toutes probabilités, sous Louis II, en exécution de la charte de franchise que le bon duc avait accordée aux habitants en 1404, le château ne resta pas longtemps en bon état de défense.

En 1487, les fossés étaient en partie comblés, et les Consuls et habitants contestaient au prévôt du duc, la jouissance « des foussés « et places de foussés lesqueulx sont entour le chastel et forteresse ».

Au XVII[e] siècle, le château avait disparu totalement. L'enceinte fortifiée est encore indiquée par les chemins existants, établis sur la plus grande partie de l'emplacement des fossés ; sur une longueur de quelques mètres, le fossé fut conservé pour servir d'abreuvoir.

On accédait à l'enceinte par une porte placée à l'ouest, vers l'entrée de la rue qui mène à l'emplacement de l'église : A droite, se trouvait la porte du donjon ou tour de la Prévôté, dont une petite partie a survécu, en attendant, ce qui ne saurait tarder, que ce vieux vestige du passé fasse connaissance avec le pic des maçons.

L'église de Cosne remontait au XII[e] siècle et était consacrée à saint Martin ; on remarquait son portail au cintre dentelé et quelques chapiteaux aux naïves sculptures. M. Gélis-Didot avait retrouvé quelques traces de peintures murales sous les couches de badigeon

(1) Pour plus amples renseignements, voir *Une excursion dans la vallée de l'Aumance.* C. GRÉGOIRE, 1885.



abondamment étendues sur les murs ; sous son pavé et dans les chapelles de Notre-Dame, de Saint-Jean, Saint-Hubert, Saint-Martin, avaient été inhumés des membres des familles Dulys, de la Roche, du Fraigne, de Boduns, Luylier du Plaix, Luylier de Couture, de la Loëre du Salis, etc.

Au Congrès archéologique de Moulins, en 1854, M. de Soultrait a indiqué l'église de Cosne comme ayant été fortifiée ; l'*Ancien Bourbonnais* l'a dit également et a ajouté que l'édifice avait été la chapelle d'une commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, et que l'église paroissiale se trouvait au midi de la ville.

Il est possible que les murs de la partie Est, celle qui touchait l'enceinte et la dominait, aient été renforcés pour compléter, sur ce point, la fortification de l'enceinte. Mais tous les documents que nous connaissons établissent que l'église fut toujours celle de la ville. Quant à l'autre édifice dont parle l'*Ancien Bourbonnais*, c'était une chapelle dédiée à sainte Reine, construite au XVIIe siècle par les Rolland, riches bourgeois, qui y avaient leur sépulture.

Elle fut démolie à la fin du XVIIIe siècle, et les pierres servirent à faire les digues du pont de la rivière. Une statue de la sainte, qui se trouvait dans la chapelle, fut transportée dans l'église paroissiale.

Nous savons que, grâce à la sollicitude de notre confrère Mitton et du maire, M. Gabriel Bonnichon, les pierres du portail et les chapiteaux du vieux monument n'iront pas rejoindre, sur les bords de la rivière, les débris de la chapelle Sainte-Reine, ou ne seront pas utilisés comme de vulgaires moellons, dans les assises de la nouvelle église.

Pour conserver, dans notre *Bulletin-Revue*, le souvenir de la vieille église de Cosne, notre confrère M. Guillaumier nous a donné, de sa plume fidèle, un croquis pris du côté le plus pittoresque ; nous y joignons une reproduction photographique du portail.

C. GRÉGOIRE.





Société d'Émulation du Bourbonnais

(LETTRES, SCIENCES ET ARTS)

RÈGLEMENT

Article premier. — La Société d'Émulation du Bourbonnais (*lettres, sciences et arts*) a pour but de cultiver l'histoire, l'archéologie, les Beaux-Arts et les sciences, dans les limites où ces objets intéressent le département de l'Allier, et de stimuler et encourager les travaux qui s'y rapportent.

Art. ii. — Le siège de la Société est à Moulins, en l'hôtel de ville, et accessoirement au palais de justice.

Art. iii. — La Société publie chaque année un recueil de es travaux, sous le titre : *Bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais*, dont la périodicité est subordonnée à l'importance desdits travaux et des ressources de la Société. Ce recueil, distribué gratuitement à tous les membres, est, en principe, exclusivement réservé aux travaux des sociétaires.

Toutefois, aucun travail traitant exclusivement de questions politiques ou religieuses ne pourra être lu aux réunions de la Société ou publié dans son *Bulletin*.

Art. iv. — La Société se compose de membres de droit, de membres honoraires, de membres titulaires, et de membres correspondants ; le nombre des membres de ces deux dernières catégories n'est pas limité.

Art. v — Sont membres de droit de la Société, avec toutes les prérogatives attachées à ce titre, mais dispensés de toutes les obligations imposées aux autres membres de la Société, le Préfet de l'Allier, l'Évêque du diocèse et le Maire de la ville de Moulins.



ART. VI. — La qualité de membre honoraire pourra être accordée, dans certaines conditions, à des notabilités littéraires, scientifiques ou artistiques, ainsi qu'à certaines personnes qui se seront signalées par l'envoi de travaux remarquables intéressant le département ou par des services importants rendus à la Société.

Le nombre des membres honoraires est limité à dix. Ce titre sera donné, au scrutin secret, par la Société réunie en séance ordinaire, sur la proposition de cinq membres au moins et après lecture d'un rapport motivé, présenté par un membre de la Société désigné par elle. Les membres de cette catégorie seront dispensés de toute cotisation.

ART. VII. — Tous les autres membres de la Société sont dits membres titulaires ; toutefois, les personnes étrangères au département de l'Allier peuvent, sur leur demande expresse, être admises simplement comme membres correspondants.

ART. VIII. — Les personnes qui désireraient appartenir à la Société, à un titre quelconque des deux dernières catégories, seront présentées en séance ordinaire par trois membres titulaires. A la première séance qui suivra leur présentation, il sera procédé au scrutin d'admission. Ce scrutin sera secret.

Les dames peuvent faire partie de la Société.

Les mineurs ne pourront être présentés qu'avec le consentement de leurs parents ou tuteurs.

ART. IX. — Tout membre qui aurait porté préjudice à la Société ou se serait rendu indigne de continuer à en faire partie, pourra, dans des cas appréciés par elle, en être exclu.

L'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée qu'en séance mensuelle, au scrutin secret, avec l'assentiment des trois quarts des membres présents et sur le rapport motivé d'une commission spéciale nommée par la Société dans sa séance précédente.

ART. X. — La Société se réunit en séance ordinaire une fois par mois, sauf en septembre et octobre.

Des séances extraordinaires et facultatives pourront également être tenues, selon les circonstances.

Tous les membres de la Société sont convoqués aux unes et aux autres.

ART. XI. — Le bureau de la Société se compose :

D'un président ;

De deux vice-présidents ;

D'un secrétaire général ;

D'un secrétaire-adjoint ;

Du conservateur du musée ;

D'un trésorier ;
D'un bibliothécaire-archiviste ;
Et du directeur du *Bulletin.*

Art. xii. — Les membres du bureau sont élus à la séance de novembre, à la majorité des suffrages ; après deux tours de scrutin sans résultat, à la majorité relative. Le vote a lieu au scrutin secret.

Les membres titulaires, âgés de vingt et un ans accomplis, pourront seuls être appelés à faire partie du bureau ou des différentes commissions dont il sera question ci-après.

Le cumul de deux fonctions du bureau est rigoureusement interdit. Tout membre faisant déjà partie du bureau et appelé par l'élection à une autre fonction de ce bureau sera considéré comme démissionnaire de sa première fonction et il sera pourvu immédiatement à la nomination de son successeur.

Art. xiii. — Le président sera élu pour deux ans et ne sera pas rééligible avant un égal laps de temps.

Les vice-présidents seront annuels et rééligibles une seconde année, après laquelle ils ne pourront être renommés avant deux ans.

Le secrétaire général, le conservateur du musée, le trésorier et le bibliothécaire-archiviste sont nommés pour cinq ans et rééligibles.

Le secrétaire-adjoint et le directeur du *Bulletin* sont nommés tous les ans et rééligibles.

En cas de démission ou de décès d'un membre quelconque du bureau, un successeur provisoire lui sera donné à la séance ordinaire qui suivra cette démission ou ce décès, sans que cette nomination puisse valoir au-delà des délais pour lesquels le précédent titulaire avait été nommé.

Art. xiv. — Au président appartient la police des séances et des commissions, qu'il doit convoquer en temps utile et présider ; il renvoie à la commission du *Bulletin* les travaux lus en séance.

Le président représente la Société dans tous les cas où celle-ci peut être intéressée.

Art. xv. — En l'absence du président, ses fonctions sont déléguées au vice-président le plus âgé.

Art. xvi. — Le secrétaire général est chargé de la rédaction des procès-verbaux des séances et de la correspondance générale ; il transmet au président les travaux qui lui auraient été adressés pour la Société.

Art. xvii. — Le secrétaire-adjoint aide et supplée le secrétaire général.

Art. xviii. — Le conservateur du musée veille au classement, à la garde

et au développement de ce musée ; il rend compte de ses acquisitions à la Société.

Art. xix. — Le trésorier perçoit et conserve les fonds de la Société dont il ne peut disposer que sur le visa du président. Il rend compte en temps utile de la situation financière de la Société et lui soumet le projet de budget annuel.

Art. xx. — Le bibliothécaire-archiviste est chargé de la garde et du classement des ouvrages imprimés et des manuscrits, composant la bibliothèque et les archives de la Société ; il doit prendre, avec l'approbation de la Société, les mesures convenables, tant pour la conservation de ces collections que pour leur communication aux sociétaires. Il rend compte de son mandat à la Société.

Art. xxi. — Le directeur du *Bulletin* reçoit les travaux des sociétaires, les soumet à l'examen de la commission du *Bulletin*, entretient la correspondance relative à ces travaux, centralise pour le *Bulletin* les éléments d'une chronique et d'une bibliographie exclusivement locales et veille à l'impression de l'organe de la Société.

Art. xxii. — Le fonctionnement de la Société est complété par trois commissions, savoir :

Commission du *Bulletin* ;

Commission des finances ;

Et Commission du musée.

Art. xxiii. — Les commissions sont nommées pour un an, à la séance ordinaire de décembre, et à mains levées, sauf le cas où une demande de bulletin écrit serait déposée par un tiers des membres présents. Elles sont indéfiniment rééligibles.

Art. xxiv. — Chaque commission se compose d'au moins quatre membres. Tout membre titulaire, fût-il déjà membre du bureau, peut faire partie de plusieurs commissions à la fois.

Art. xxv. — La commission du *Bulletin* aura à s'occuper de toutes choses concernant cette publication. Elle se réunira une fois par mois, sauf pendant les mois de vacances, pour examiner les travaux, proposer aux auteurs les modifications qu'elle jugera indispensables et statuer sur l'impression et l'illustration du *Bulletin*, et l'ordre d'insertion.

Le président est expressément chargé de tenir la main au fonctionnement régulier de cette commission.

Tout membre de cette commission sera considéré comme démissionnaire après deux absences consécutives, s'il ne s'est préalablement excusé, et sera remplacé à la séance suivante de la Société.

Art. xxvi. — La commission des finances aura chaque année à établir le budget et vérifier les comptes. Le trésorier y sera convoqué et y aura voix consultative.

En dehors de cette réunion annuelle et obligatoire, cette commission devra être convoquée extraordinairement, pour donner son avis sur toute demande de subvention présentée par un membre de la Société et non prévue au budget.

Il ne pourra être statué en séance sur toute demande de cette nature qu'après avis de la commission.

Art. xxvii. — La commission du musée se réunira au moins une fois dans l'année pour recevoir les communications du conservateur du musée et donner son avis sur ses propositions.

Art. xxviii. — Les ressources de la Société se composent :

1) Du produit des cotisations annuelles ;

2) Du produit de ses publications ;

3) Des subventions et encouragements qu'elle reçoit.

Art. xxix. — Les cotisations annuelles sont exigibles au commencement de chaque année. Les membres reçus dans l'année doivent la cotisation entière de l'année de leur élection, quelle qu'en soit la date.

Lorsque, par suite de l'absence du sociétaire auquel elle était destinée, une quittance de cotisation fera retour au trésorier sans la mention formelle de refus, le trésorier lui écrira pour l'inviter à faire son versement. Tout membre qui refusera d'acquitter sa cotisation sera considéré comme démissionnaire ; et, en aucun cas, le service du *Bulletin* ne pourra lui être continué.

Art. xxx. — La cotisation annuelle est fixée à 12 fr. pour les membres titulaires, et à 8 fr. pour les membres correspondants, prix généralement adopté pour le simple abonnement au *Bulletin*, sans toutefois qu'il soit rien innové en cette matière à l'égard des membres actuels de la Société.

Art. xxxi. — Tout membre de la Société a le droit de consulter la bibliothèque et les archives de la Société, en s'entendant à cet égard avec le bibliothécaire-archiviste.

Art. xxxii. — Tout membre titulaire ou correspondant qui publie un ouvrage est invité à en déposer un exemplaire pour la bibliothèque de la Société.

Il en sera régulièrement rendu compte dans le *Bulletin*.

Art. xxxiii. — Les modifications à apporter au présent règlement et dont l'expérience fera reconnaître l'utilité, ne pourront avoir lieu que sur la proposition de la majorité du bureau ou la demande écrite de vingt

membres au moins, et après avoir été examinées par une commission spéciale qui fera à ce sujet un rapport motivé à l'assemblée.

Il en sera délibéré à la séance suivante et le vote aura lieu au scrutin secret, à la majorité absolue des membres présents.

Art. xxxiv. — Sauf dans les cas spécialement prévus au présent règlement et à moins encore qu'une demande de bulletin écrit soit présentée par un tiers des membres présents, tous les votes auront lieu à mains levées.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. xxxv. — A la dissolution de la Société, pour quelque cause qu'elle ait lieu, une assemblée générale statuera sur la dévolution de l'actif.

On trouvera au tome premier de notre *Bulletin-Revue* (1892-1893) pages 13 et suivantes, le texte des statuts auxquels le présent règlement va être substitué.

Quant aux raisons qui ont décidé notre Société à opérer ce changement, elles sont exposées dans le rapport suivant, que M. Claudon a présenté à ce sujet, à la séance mensuelle du 6 janvier dernier, au nom d'une commission spéciale, chargée de la revision du règlement de la Société :

« Messieurs,

« A notre séance de rentrée, la *Société d'Émulation* a voté le principe de la nomination d'une commission spéciale qui serait chargée de reviser le règlement de notre Compagnie, dont quelques articles ont paru, à l'épreuve, d'une application difficile et de nature à créer certaines difficultés.

« Cette commission, nommée le 2 décembre et composée de MM. Bertrand, Delaigue, Grégoire et Claudon, s'est réunie le 9 décembre dernier, sous la présidence de M. Bouchard.

« La base du projet de règlement qui y a été rédigé et qui va être soumis à votre discussion n'est autre que le règlement même de 1891, dont un certain nombre d'articles ont été supprimés, parce que, dans la pratique, on n'en tenait aucun compte, probablement parce qu'ils n'étaient pas applicables ; d'autres articles ont subi des retouches : elles sont surtout relatives au fonctionnement du bureau et des commissions, dont le rôle a été plus complètement défini ; quelques articles enfin ont été conservés sans changement.

« La principale modification proposée consiste dans la suppression de deux classes : classe des lettres, classe des arts, appelées chacune par le règlement de 1891 à fonctionner distinctement, sans que, dans la réalité, cette réglementation ait jamais abouti à donner à chacune de ces classes une existence séparée de celle de l'autre classe.

« Théoriquement, la classe des arts, création nouvelle du règlement de 1891, avait été imaginée spécialement en vue d'organiser des expositions artistiques locales ; en fait, le concours des membres de la classe des lettres a toujours été et resterait acquis à ces sortes d'expositions dans des proportions telles que la distinction de la Société en deux classes et la quasi-attribution d'un monopole artistique à l'une d'entre elles ne nous a pas paru justifiée.

« Vous voudrez bien remarquer encore qu'en respectant, comme on l'a toujours fait, le principe de l'alternance du choix du président annuel dans l'une ou l'autre classe, autre nouveauté du règlement de 1891, la Société pouvait être forcée d'appeler à sa présidence, au moment même de l'organisation d'une exposition artistique, un membre de la classe des lettres ; et l'on peut se demander si cette éventualité avait été prévue lorsqu'on fit le règlement de 1891.

« Il n'y aurait plus à l'avenir qu'une seule classe, qui serait la Société elle-même, et qu'un seul président, qui serait choisi sur la liste générale des membres de la Société.

« Mais nous avons pensé qu'un an de présidence était insuffisant pour permettre à l'élu de la Société de donner toute sa mesure et de suivre jusqu'à solution définitive certaines affaires commencées sous une présidence annuelle. Voilà pourquoi nous vous proposons de nommer le président tous les deux ans seulement. Mais, pour conserver à la Société son entière liberté vis-à-vis des personnes, il ne pourrait être réélu avant un égal laps de temps.

« Le président serait assisté de deux vice-présidents annuels et rééligibles un an encore. Il n'y a là qu'une innovation apparente, puisque le règlement de 1891 prévoyait l'élection d'un vice-président pour chaque classe. En cas d'absence du président, il y aurait toujours ainsi un vice-président prêt à le remplacer.

« Nous avons fait entrer dans le bureau le conservateur du musée et le directeur du *Bulletin*, auxquels le règlement de 1891 n'avait pas pensé.

« Le secrétaire-archiviste, qui deviendrait le secrétaire général, le conser-

vateur du Musée et le bibliothécaire, qui serait en même temps archiviste de la Société, seraient élus pour 5 ans et rééligibles, parce que leurs fonctions exigent une certaine continuité ; les autres membres du bureau pourraient sans inconvénient être nommés tous les ans, et seraient également rééligibles.

« Nous avons cru pouvoir compter sur votre consentement pour prohiber d'une façon absolue le cumul de plusieurs fonctions du bureau. Il nous a paru que la Société comptait assez de membres pour proposer que ce principe fut nettement établi, encore que le règlement de 1891 ne l'avait pas prévu.

« Quant aux modifications de détails proposées par la commission, vous pourrez les apprécier au cours de la lecture du projet. »



Une première lecture du nouveau règlement a été faite à cette séance du 6 janvier et son texte définitivement approuvé, après une nouvelle lecture dans notre réunion du 5 mai 1902, pour devenir exécutoire à la fin de la présente année.





CHRONIQUE

Communication de M. Tiersonnier

Le Vicomte A. Révérend, qui a déjà fait paraître un *Armorial du Premier Empire*, continue son étude des familles titrées et anoblies au XIXᵉ siècle par les « *Titres, Anoblissements et Pairies de la Restauration* (1) ».

Ce titre un peu long suffit à indiquer la nature de l'ouvrage. L'auteur, après avoir compulsé toutes les lettres patentes relatives à son sujet, donne autant qu'il le peut la filiation des intéressés en la remontant au commencement du XVIIIᵉ siècle. Le premier volume comprenant les lettres A et B a seul paru ; il suffit à faire voir que la *promotion de 1793* qui, déjà, s'était montrée friande des titres de l'Empire, sollicita avec ardeur de la Restauration des lettres de confirmation. Les retardataires se contentèrent de lettres d'anoblissement que le sceptique Louis XVIII refusa bien rarement. Il ne faut donc pas s'étonner de trouver parmi des distinctions honorifiques méritées par de bons et loyaux services, d'autres lettres patentes visant des personnes qui avaient marqué d'une façon plutôt fâcheuse à l'époque des excès révolutionnaires. Le Jacobin nanti qui se carre dans sa richesse et quémande des titres, c'est l'histoire d'hier... et peut-être de demain.

Dans ce volume, j'ai relevé un certain nombre de noms intéressant le Bourbonnais. Les armoiries qui accompagnent cette liste sont celles que M. Révérend cite d'après les Lettres Patentes de la Restauration. La plupart, mais pas toutes cependant, sont celles anciennement portées par les familles.

ARNOUX DE MAISONROUGE (originaires de Montluçon). — Barons héréditaires, 22 novembre 1817. — *D'or, à la fasce de sable chargée de 3 mouchetures* [d'hermine ?] *d'argent* et accompagnées de 3 roses tigées et feuillées de gueules, 2 et 1.

(1) Honoré Champion, éditeur.



BARRAL (DE). — Titre de pair, en faveur de Louis Mathias, Comte de Barral et de l'Empire, archevêque de Tours (4 juin 1814, supprimé 24 juin 1815). — *De gueules à 3 bandes d'argent.*

BARZIZA (barons héréditaires, 10 janvier 1821), dits aussi Barziza, barons de Barziza. — *Ecartelé, au 1er et 4e d'or, au sauvage de carnation couvert et couronné de sinople, sortenu de sinople et sonnant une trompette de sable ; aux 2e et 3e d'argent, à un arbre terrassé de sinple, accosté de deux chèvres contre-rampantes et broutant le feuillage de l'arbre ;* [les chèvres de carnation ??] *au chef d'or brochant sur l'écartelure et chargé d'une tête d'aigle contournée et couronnée de sable.* — Cette famille, aujourd'hui éteinte, est devenue bourbonnaise par une double alliance avec les Devaulx de Chambord.

(?) BEHAGHEL, originaires de Bailleul en Flandres (anoblissement de deux frères, 4 octobre 1822, 11 janvier 1823). — *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 merlettes d'argent ; au chef d'hermines, chargé d'un lion passant de gueules.* — Pour le cadet, en plus : *une bordure de gueules* comme brisure.

BOISROT DE LA COUR. — La famille Boisrot est originaire du Berry. Une branche s'est fixée au XVIIIe siècle à Huriel et Montluçon, et a possédé notamment le fief de La Cour de Doméral dont elle a pris le nom. (Titre de baron héréditaire, 3 mars 1815, confirmant un titre de baron de l'Empire). — *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même, 2 et 1, celles du chef surmontées chacune d'un alérion d'argent.*

BONNAY (DE), originaires du Berry. — (Titre de pair héréditaire, 17 août 1815 ; titre de marquis attaché à ladite pairie, 31 août 1817, confirmé 26 décembre 1818). — *D'azur, au chef d'or, chargé d'un lion couronné de gueules, brochant sur le tout.* — Devise : onceques ne dévie ; 14 juin 1818.

BONNEFOY (DE), originaires de Montluçon. — (Titre de baron héréditaire, confirmé 22 novembre 1821. — *D'azur, à une bonne foi d'argent, surmontée de deux étoiles d'or et soutenue d'une devise de même.*

BONNEVIE DE POGNIAT (DE), originaires d'Auvergne. — (Titre de baron héréditaire, confirmant un titre de baron de l'Empire, 23 mars 1816). — *Ecartelé : aux 1er et 4e d'azur, à 3 barbeaux d'argent, posés en fasce l'un au-dessus de l'autre, et surmontés de 3 étoiles du même rangées en chef ; aux 2e et 3e d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à la tour d'argent en abyme.*

BOUCAUMONT, originaires du Bourbonnais (anoblissement, 27 septembre 1817). — *D'argent, au bouc de sable allumé et lampassé de gueules, saillant (rampant) sur une montagne de sinople, mouvant du flanc dextre de la pointe de l'écu.*

BOURBON-BUSSET (DE). — Bourbonnais. — (Titre de pair héréditaire, 23 décembre 1823. — Confirmation du titre de baron pair héréditaire, sur majorat de pairie, par lettres patentes du 23 avril 1824). — *D'azur, à 3 fleurs de lys d'or, au bâton de gueules peri en abyme* [en bande ?] *et au chef d'argent chargé d'une croix potencée d'or, cantonnée de 4 croisettes du même.*

BRUJAS DU CHEY, originaires de Riom. — (Lettres de noblesse, 6 décembre 1814 ; confirmation, 3 février 1815). — *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux palmes du même et en pointe, d'un lion aussi d'or, armé et lampassé de gueules.*

Philippe TIERSONNIER.

Extrait des registres de l'état-civil de Saulcet

(Année 1626)

« En l'année mil six cens vingt six et le vingt cinquiesme de juillet jour de sainct Jacques qui estoit un samedy environ les trois à quatre heures du soir, se fit une cruelle batture du Ciel la gresle estant fort épaisse et comme de gros œufs avec de grandz esclas de glas entremeslés qui offensoient les gens et le bestail jusques en tuer plusieurs, laquelle batture contenoit toute La Marche le berry bourbonnois La bourgonne et plusieurs aultres provinces. L'yre de Dieu n'estant encore appezée ung aultre accident arriva encore, le dimanche premier jour d'aust, cest qu'il s'esleva ung vent meridional chaud et sec qui estoit si grand et violent que les bledz qui avoient estez tant battu de pluis et gresle que estant versez tout a coup, furent battus des dictz ventz et de maniere qu'il ne demeura que la paille debout, de sorte que le pauvre petit peuple et des principales maisons du village souffrirent grande nécessité de la famine et en mourut plusieurs de faim, de laquelle famine naquit une maladie de forte fiebvre chaude de longue durée et que se repetoit souvent sur ceulz qu'y les avoit eus qui continua tout au long de l'année mil six cens vingt sept et a porté mesme de pauvreté du petit peuple continuant toujours. »

Expositions de 1902

SALON DES ARTISTES FRANÇAIS

—

PEINTURE

AMÉDÉE (Henri), né à Montluçon. — 28, *Le Livre des Souvenirs.*

CHARVOT (Eugène), né à Moulins. — 356, *Bateau-lavoir sur la Marne.*

FAVIER (Mlle Jeanne-Magdeleine), née à Vichy. — 624, *Portrait de Mme Affre.*

FOURNIER-SARLOVÈZE (Raymond), né à Moulins. — 662, *Vers l'Idéal.*

DESSINS, CARTONS, ETC.

CLOT-DAUNIS (Mme France-Andrée), née à Gannat. — 1812, Une *Miniature.*

DORBEC-CHARVOT (Mme Henriette), née à Moulins. — 1871, Une *Miniature.*

HALBERT (Philippe), né à Moulins. — 1598, *Tête d'étude,* dessin.

SCULPTURE

COULON (Jean), né à Ebreuil. — 2380, *Danseuse.*

FOURNIER (Francisque), né à Cosne-sur-l'Œil. — 2480, *La Limousine en barbichet*, buste plâtre.

LAURENT (Pierre), né à Montluçon. — 2617, *Portrait de M. Barrier*, buste plâtre ; 2618, *Portrait de M. Wetzels,* buste plâtre.

MONY (Adolphe), à Blomard. — 2722. *Jeanne d'Arc à Domrémy*, statue plâtre ; 2723, *Jeune Bourbonnaise en costume national* (portrait), bas-relief marbre.

ARCHITECTURE

VINSON (Pierre-Léon-Edgard), né à Moulins. — 3313, *Eglise de Cires (Oise) :* état actuel et restauration ; 3314, *Projet de transformation de l'ancien hôtel de ville de Saint-Quentin en bibliothèque.*

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

CHARVOT (Eugène). — 3404, *Un Chemin creux*, eau-forte originale ; 3405, *Prairie au bord d'une rivière ; le Soir ;* eaux-fortes originales.

FAVIER (Mlle J.-Magdeleine). — 3487, *Portrait,* lithographie.

FOURNIER-SARLOVÈZE (Raymond). — 3500, *Passage de la Bérézina,* lithographie ; 3501, *L'Assaut*, lithographie.

Lopisgich (Georges-Antonio), né à Vichy. — 3637, *Souvenir du cap Martin* (d'après Harpignies), pointe sèche.

Puyplat (Jules-Jacques), né à Cusset. — 3722, *Six gravures sur bois* (pour le *Magasin pittoresque).*

SOCIÉTÉ NATIONALE DES BEAUX-ARTS

—

Peinture

Cassard : *Le Forgeron ; La Fête-Dieu ; Chemin tortueux dans la plaine ; En Mai ; Le marchand drapier.*

Mlle C.-M. Desliens : *Portrait de M. Fage.*

Objets d'Art

Baffier J. : *Collection remarquable d'objets d'art en étain* (vases, fruitière, pichet, vases à fleurs).

BIBLIOGRAPHIE

Trois œuvres nouvelles de Jean Bourdichon

Par Emile Male

(*Gazette des Beaux-Arts* du 1er mars 1902)

M. Emile Male, si connu déjà par son beau travail : *l'Art religieux au* xvie *siècle*, a publié dans la *Gazette des Beaux-Arts*, numéro du 1er mars 1902, une étude très remarquable sur le peintre Jean Bourdichon, l'auteur des *Heures d'Anne de Bretagne.* Il a établi, avec la plus sûre autorité et par une comparaison minutieuse avec cet ouvrage célèbre, que le manuscrit latin connu sous le nom d'Heures d'Aragon ou Heures de Ferdinand Ier, roi de Naples, le plus beau, avec le précédent, des manuscrits illustrés que la Bibliothèque Nationale possède, devait également lui être attribué. M. Male ne s'en est pas tenu là ; il a encore prouvé que deux autres ouvrages conservés aussi à la Bibliothèque nationale, le Missel de Tours et le livre d'Heures de Charles VIII, émanaient du même artiste.

Jean Bourdichon est longtemps resté inconnu, mais depuis soixante

ans il a commencé à entrer dans l'histoire et on a retrouvé nombre de renseignements biographiques le concernant. Il a travaillé longtemps à Tours, où l'on croit qu'il est né ; il peignit les portraits de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, fut choisi par François Ier pour décorer les tentes du camp du Drap d'Or et fut le peintre en faveur pendant trois règnes. Il faut mentionner qu'en lui restituant quelques-unes de ses plus belles œuvres, M. Male a rendu à l'art national un service d'autant plus important que les Heures d'Aragon avaient été jusqu'à présent considérées comme provenant de l'école italienne, et non de l'école française.

Le profond esprit d'observation de M. Male, et le sens critique si éclairé et si sincère qu'on lui connaît ne pouvaient donc trouver un meilleur emploi. Ces qualités, toujours chez lui remarquablement mises en valeur par une impeccable perfection de formes, justifient amplement le succès de sa sensationnelle publication, et nous éprouvons un plaisir tout particulier à constater que si notre distingué compatriote a notablement ajouté à la gloire d'un éminent artiste, il a, par surcroît, atteint un semblable résultat pour lui-même.



M. Baffier, l'artiste berrichon, le sculpteur de talent, publie un manifeste du groupe corporatif des ouvriers d'art à Bourges ; c'est surtout un écrit politique, dans lequel nous relevons cette idée assez originale que « les corporations de métiers, dans les villes, ainsi « que les usages et coutumes dans les bourgs, qu'on a détruits aussi, « représentaient le véritable socialisme, rationnel, pratique en France, « susceptible de se prêter parfaitement aux contingences comme à « tout-progrès scientifique et moral ».



Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1902

SÉANCE DU 2 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

Étaient présents : MM. Bouchard, Grégoire, Delaigue, l'abbé Berthoumieu, Milcent, Tiersonnier, l'abbé Clément, Advenier, Seulliet, Aubert de la Faige, Guillaumier, Queyroi, Meilheurat, Bernard et Claudon.

MM. Bertrand, R. de Quirielle, et Rouxel s'excusent de ne pouvoir assister à notre réunion.

— M. le Président souhaite la bienvenue à M. Advenier qui assiste pour la première fois à nos séances.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, après une observation de M. Guillaumier dont le nom a été omis, par mégarde, de la liste des membres présents à la séance du 5 mai dernier.

— Parmi les publications reçues et déposées sur le bureau depuis cette date, M. le Président signale le *Bulletin de la Diana* (n° 1, 1902), dont douze pages sont consacrées à la mémoire de M. Vincent Durand, secrétaire de cette savante compagnie, né à Saint-Martin-la-Sauveté, le 9 mai 1831 et décédé à Allieu le 28 janvier 1902 :

« Type accompli de l'érudition parmi nous, selon la parole de « M. le vicomte de Meaux, *la Diana* est en deuil, elle a perdu celui « qui la personnifiait. A l'intérieur de notre compagnie, Vincent Durand « en était l'âme et la vie ; au dehors, il en faisait le crédit et l'honneur. » Un magnifique portrait accompagne ces pages émues.

— Notre bibliothèque s'est également accrue de la table générale des

Bulletins de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, 1805-1900, par MM. Gauthier, de Sainte-Agathe et de Lurion ; et de la table des Bulletins et Mémoires de la Société archéologique de Touraine, 1864-1900, par H. de Lépinasse.

Enfin M. Herluison, vice-président de la Société archéologique de l'Orléanais, a offert à la Société le premier volume consacré par M. Henry Jouin, à *l'Art et la province,* où se trouvent les rapports généraux lus à l'issue des sessions du *Comité des Sociétés des Beaux-Arts ;* — Orléans, 1901.

— Sur la proposition de M. le Président, la Société est unanime à décider de venir en aide, dans les limites de ses ressources, aux victimes de l'effroyable catastrophe survenue à la Martinique le 8 mai dernier. Dans ce but, la Société s'inscrit pour une somme de 50 francs et laisse à la générosité de ses membres la liberté de déposer leurs cotisations individuelles où ils jugeront à propos, sans qu'il soit ouvert de listes spéciales à cet objet au siège de notre Société.

— La Société donne un avis défavorable à une demande d'échange de ses publications contre le *bulletin de l'Université de Lille.*

— M. Claudon donne lecture d'une collection très nombreuse de fiches relatives aux phénomènes météorologiques observés sous l'ancien régime dans la plus grande partie de l'arrondissement de Moulins. Le moment n'est pas éloigné où notre confrère, ayant achevé le dépouillement de tous les registres paroissiaux de l'arrondissement de Moulins, qui constituent la source la plus précieuse pour ce genre de renseignements, pourra donner un corps à son intéressant travail. Bien que les événements qui y seront rapportés aient spécialement pour théâtre l'arrondissement de Moulins, M. Claudon ne s'est point interdit les excursions « météorologiques » dans les autres parties de notre territoire et il montre, par de curieux rapprochements de fiches, comment le même fait a pu être observé et raconté sur des points très éloignés de notre Bourbonnais.

— M. Claudon fait passer sous les yeux des membres de la Société un parchemin qui a servi de couverture à un registre paroissial, de 1692, de la commune de Paray-le-Frésil. Ce parchemin, qui, malheureusement, a été rogné aux exactes dimensions du cahier de papier qu'il enveloppait, est un procès-verbal d'une « assemblée généralle faicte en l'ho[stel] du corps commung de la ville de Molins le treiz[iesme] novembre mil cinq cens quatre vingtz s[.....] pour la nomination des maire et eschevins [de] ceste ville, greffier et procureur ». Comme on le voit, la date est incomplète et trois hypothèses

peuvent être faites pour la restituer : 1586, 1587 ou 1596 ; s[*ix*], s[*ept*], s[*eize*]. La mention de la présence à cette assemblée de divers personnages qualifiés permet de dater cette pièce avec certitude de l'année 1596 et d'écarter ainsi les deux autres hypothèses. La disparition des registres de délibérations de Moulins pour cette époque, le fait de la nomination, comme maire de la ville, de « noble Nicolas Lappelin, procureur du Roi en la sénéchaussée de Bourbonnois », dont le nom ne figure sur aucune des listes de nos magistrats municipaux, ajoute encore à l'intérêt qui s'attachait tout d'abord à la résolution d'un petit problème chronologique et autorise M. Claudon à recommander à l'attention de ses confrères ces modestes épaves de parchemin, parfois plus intéressantes que les cahiers qu'elles recouvrent. — Ce procès-verbal de 1596 restera déposé aux Archives de l'Allier (série E, communes : Moulins).

— M. Aubert de la Faige donne lecture d'une très curieuse lettre de félicitations adressée par les officiers municipaux de Varennes-sur-Allier à la municipalité de Varennes-sur-Argonne, à l'occasion de l'arrestation du roi Louis XVI dans cette dernière localité, le 21 juin 1791.

Sur l'invitation de M. le Président, notre confrère rend compte de l'état d'avancement auquel est parvenu le livre qu'il se propose de publier sur les fiefs de l'arrondissement de Moulins et qui est attendu impatiemment par tous les érudits bourbonnais.

— Est admise en qualité de membre titulaire : Mme la Ctesse Louise de Fradel, chanoinesse.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

G. B.





Sur Marcellin Desboutin



u cours d'une de mes visites à la Décennale de 1900, quand, parcourant les salles de la gravure française, au Grand Palais, je me trouvai tout à coup en face de l'exposition de Marcellin Desboutin, il me sembla qu'à travers la banalité de l'ambiance, les envois de notre compatriote formaient comme *une trouée*, comme une porte ouverte sur les sommets radieux. Tel le vers génial, flamboyant soudain au milieu d'un poème un peu trop quelconque, telles ces trois pointes-sèches jaillissaient du fouillis des eaux-fortes laborieuses ; — avec quelle puissance, quel relief, quelle personnalité, c'est ce que le Jury vint dire solennellement, quelques jours après, en attribuant sa suprême récompense, l'unique grand prix (médaille d'honneur), à l'artiste qu'Armand Silvestre, quinze ans auparavant, appelait déjà « le plus grand graveur du siècle ».

Ce souvenir me revint à l'esprit, l'autre mois, quand la Société d'Emulation — sachant que Desboutin m'honora de son amitié — eut la courtoise pensée de me demander une « notice » sur ce compatriote illustre. Et le sentiment de mon incompétence en matière d'art s'y mêlant, je me rappelai le mot de Figaro : « Il fallait un calculateur... » Puis, ayant accepté la tâche, bien que lourde, parce qu'elle me permettait de rendre encore hommage au vieux maître, je me dis qu'au *Bulletin* de la Société, — ouvrage de bibliothèque que consulteront nos neveux, quand ils voudront se renseigner sur le Bourbonnais Marcellin Desboutin comme nous faisons aujourd'hui pour un Thomas Regnaudin ou un Gilbert de Sève, — je me dis qu'en ce *Bulletin* il fallait une biographie de documentation précise. Et je me mis en campagne.

A l'heure présente, je me rends compte que le critique qu'il eût fallu pour parler ici de Desboutin aurait dû aussi être doublé d'un



archéologue avisé, car j'ai la sensation que l'homme dont je cherchais à établir le *curriculum vitæ* avait vécu à quelque époque mystérieuse et lointaine. Des cinquante premières années de sa vie, à peine quelques vestiges dans la mémoire des hommes, à peine quelques traces en de rares recueils. Et voici que, n'étant ni critique ni archéologue, je dois néanmoins tenir mes engagements. J'apporte ici ma moisson, pour incomplète qu'elle soit.

***

Il était une fois... — ceci est fabuleux comme un conte de fées et véridique comme une page d'histoire, — il était une fois, aux portes de Florence, sur la colline qui, de l'autre côté de l'Arno, fait face à Fiesole, un richissime Français dont l'existence somptueuse se déroulait dans ce merveilleux *Ombrellino* où vit le souvenir de Galilée et d'Ugo Foscolo. Ce raffiné possédait là une collection d'œuvres d'art qui avaient fait de l'antique palais un véritable musée. Il en partageait les splendeurs avec l'aristocratie florentine ; de tous les points de l'Italie, les lions du jour mettaient le cap sur l'Ombrellino. Pour les Français de passage à Florence, c'était une visite devenue classique, et plus d'un de nos contemporains notoires se souvient encore, avec Sully-Prudhomme et Georges Lafenestre, qu'il fut princièrement accueilli dans ce palais enchanté. Ce n'étaient là que fêtes pompeuses et réceptions grandioses. Tous les jours, dans les bosquets, « l'on donnait musique à quelque dame ». Et quand les festins rares, les concerts de choix et les longues causeries d'art, dans les galeries encore aujourd'hui fameuses, laissaient quelque loisir au maître du logis, il avait pour passe-temps favori de prendre ses pinceaux et, comme on disait au grand siècle, de « tirer le portrait » de ses hôtes. Puis, lorsque ces derniers le quittaient, il ajoutait à leurs bagages, et richement encadré, le surcroît d'un chef-d'œuvre à leur effigie...

Ceci se passait à l'époque du second Empire. Et le châtelain, en qui s'unissaient ce peintre de valeur et ce grand seigneur hospitalier, avait nom Marcellin Desboutin... Comment était-il devenu ce Florentin fastueux ?... Mon Dieu, le hasard des voyages, la beauté du site et le caprice d'un moment en furent cause...

C'est à Cérilly que Gilbert-Marcellin Desboutin était né, le 26 août 1823, « à sept heures du soir », — dit son acte de naissance, dont je crois bon de transcrire ici le surplus pour les chercheurs de l'avenir : — « Fils légitime du sieur Barthélemi Desboutin, propriétaire, et de dame Anne-Sophie-Dalie Farges de Rochefort, domiciliés

en la ville de Cérilly. 1er témoin : M. Pierre-Lazare de Rochefort, propriétaire, oncle de l'enfant ; 2e témoin : M. Joseph-Albert Giron, étudiant, non parent de l'enfant ; tous les deux majeurs, domiciliés à Cérilly. » La mère du nouveau-né appartenait à la famille des Rochefort, seigneurs de Sirieyx et de Treignat, représentée aujourd'hui par M. le baron de Rochefort et sa descendance ; et le *sieur* Barthélemi Desboutin était un bourgeois notable (1) de Cérilly, qu'il quitta, pour aller habiter le château de Petit-Bois à Cosne-sur-l'Œil, quelques années après la naissance de son fils. C'est à Cérilly que se passa la première enfance de ce dernier. Il en avait conservé un souvenir attendri et d'une précision extrême, de même que de son séjour au Petit Séminaire fondé à Iseure par Mgr de Pons et où il commença ses classes. C'etait un élève remarquable, — remarquable par ses succès scolaires comme par ses originalités. « Maman, écrivait-il, si vous voulez que je sois premier à la composition de mardi, envoyez-moi lundi une dinde rôtie. » Et il était premier, si la dinde avait été apportée la veille...

Vers 1839, il fut envoyé au collège Stanislas, où il acheva ses études sous la direction du célèbre Père Gratry. Humaniste très brillant, il affectionnait tout particulièrement la littérature et l'histoire. Dès cette époque, le jeune collégien se faisait remarquer par ses aptitudes exceptionnelles pour le dessin ; il copiait dans les publications du temps les illustrations hebdomadaires de Tony Johannot et la copie était d'une fidélité merveilleuse. Au sortir du collège, tout en faisant son droit, Desboutin continue à dessiner pour son plaisir et aussi, parfois, souvent même, pour ses plaisirs. Quand sa bourse d'étudiant s'était douloureusement aplatie, le jeune homme se rendait à la Bibliothèque royale, et là, attiré par une inclination filiale que le génie devait rendre fraternelle, il copiait quelques dessins de Rembrandt. Les marchands se disputaient ces copies, qui faisaient prime à Londres, et suppliaient Desboutin de recommencer. L'insouciant dessinateur promettait ; mais il ne se souvenait de sa promesse que le jour où Musette avait besoin d'une robe neuve ou bien qu'un repas d'amis était projeté aux *Frères provençaux*.

(1) J'ai lu quelque part que le père de Marcellin Desboutin avait été garde du corps de Louis XVIII ; tandis que les fils de notre artiste ont appris de lui que c'est de Charles X que leur grand-père avait été garde du corps... Or, nous n'avons trouvé nulle part confirmation de l'une ou de l'autre de ces assertions. Les cartons de la « Maison du Roi sous la Restauration » (Arch. nat., série O3), n'en offrent aucune trace. De même, il n'en est nullement question dans l'acte de naissance de Marcellin Desboutin, on l'a vu, ni dans l'acte de décès de Barthélemi (Cosne, 21 septembre 1842)...

Inscrit au barreau, Marcellin Desboutin ne plaida jamais et ne fréquenta point le Palais. Il s'occupe de littérature et de poésie... Puis, un jour, en 1845, le voici qui entre à l'Académie de dessin du sculpteur Etex. Il sera artiste. En 1847, nous le retrouvons à l'atelier de Thomas Couture. Mais pas plus chez l'un que chez l'autre il ne fit long séjour, car « il ne croyait point aux maîtres ». « Il ne faut pas compter sur eux — disait-il à son cousin de Rochefort, de qui nous tenons ce détail ainsi que plusieurs de ceux qu'on vient de lire ; — il ne faut pas compter sur eux : il faut arracher à l'art ses secrets, car les professeurs les gardent pour eux et les cachent. » Aussi, de 1848 à 1850, il reste chez lui et travaille. Puis le démon des voyages s'empare de lui : peut-être préférait-il, dans les musées d'Europe, l'enseignement muet des maîtres morts... Il parcourt la Belgique, la Hollande — nourricière des génies auxquels son talent naissant s'apparente, — l'Angleterre où il s'arrête longuement, et enfin l'Italie, où il se fixe et devient l'hôte magnifique de l'Ombrellino, avec sa cour d'artistes, d'hommes de lettres et de grands seigneurs.

Il y passa dix-sept années, mangeant royalement sa fortune, aliénant lambeau par lambeau la nue propriété des biens dont sa mère, en Bourbonnais, mangeait non moins royalement les revenus. On ne compte pas, dans les galeries italiennes, les œuvres dont Desboutin gratifia ses amis pendant ces trois lustres dorés. Son *Homme à l'Épée*, une de ses pages réputées, remonte à cette époque-là. Un beau jour, il se met à l'eau-forte et reproduit les meilleures toiles de sa collection. Mais fi ! de gentilhomme se faire cuisinier !... Car, pour l'artiste de race qu'est Marcellin Desboutin, l'eau-forte n'est qu'une banale « cuisine ». Ces manipulations de manœuvre, toute cette chimie, lui déplaisent souverainement, et voici qu'il innove et qu'il crée la pointe-sèche. J'en dirai plus loin le mécanisme. Pour l'instant, je me borne à remarquer que ce fut pour lui une joie et une satisfaction de pouvoir dessiner *directement sur le cuivre,* comme avec un crayon, sans esquisse préalable, et de voir son œuvre prendre corps et tournure sans le fastidieux travail de laboratoire qu'exige l'eau-forte. « Il prenait une planche comme il aurait pris une page d'album, écrivait Émile Zola au lendemain de la mort de l'artiste, et, en une seule séance le plus souvent, il enlevait un portrait d'un style magistral et définitif..... Il lui suffisait du blanc et du noir pour donner la couleur, le relief et la vie, au modèle qui posait devant lui. »

Entre temps, Desboutin se souvenait qu'un poète était en lui. Le 3 juin 1870, la Comédie française donnait, de Marcellin Desboutin et Jules Amigues, un *Maurice de Saxe*, en cinq actes, en vers. Ce

Maurice de Saxe est aujourd'hui introuvable. Desboutin lui-même n'en avait aucun exemplaire, et ses fils ne connaîtront l'œuvre paternelle que si la curiosité leur vient de l'aller parcourir à la Bibliothèque nationale. Il n'est donc pas inutile peut-être — car ce sera une révélation pour le plus grand nombre — de donner ici « l'argument » du drame. Il s'agit des amours du maréchal de Saxe avec la Favart, femme du directeur du Théâtre-Comique d'alors ; amours qui ne sont qu'une poursuite impérieuse de la part de Maurice et qu'une résistance... *fluctuante* de la Favart, fascinée par l'éblouissement du héros et défendue par son attachement pour son petit camarade, — son mari ! L'intrigue amoureuse est croisée et corsée par la rivalité du prince de Conti, suscitée par Favart. Le prince finit par tuer en duel le maréchal de Saxe au fond du parc du château de Chambord, donné par Louis XV comme apanage et retraite au maréchal.

Maurice de Saxe fut joué par Victoria Lafontaine, Got, Maubant, Coquelin cadet et ce pauvre Didier Seveste, qui devait être une des victimes de Buzenval. Quelques jours après « la première », la guerre éclatait et la pièce de notre compatriote sombrait dans le désastre...

A sa mort, Desboutin avait en portefeuille d'autres drames en vers : notamment un *Cardinal Dubois* et une *Madame Roland* qui restent inédits ; ainsi qu'une traduction, en vers également, du *Don Juan*, de Byron, et de nombreuses poésies, des poésies de vrai poète, parmi lesquelles le *Télégraphe*, le *Chat du Dôme*, et des strophes à la gloire de Puvis de Chavannes, son grand ami. J'en passe et non des moindres.

***

Voici donc qu'aux alentours de 1870, Desboutin était une haute personnalité aristocratique d'au delà des monts, un peintre réputé, un dramaturge accueilli par le premier théâtre du monde.....

Il tomba cependant de ce sublime faîte !

Du jour au lendemain, la ruine est venue s'abattre sur l'artiste grand seigneur. A eux deux, sa mère et lui, ils ont dilapidé une fortune considérable ; et Marcellin Desboutin, à cinquante ans, *pauper et nudus*, est obligé de quitter l'Ombrellino, d'abandonner Florence et de gagner Paris, le grand refuge, mais aussi le grand foyer de vie et d'art.

Ce que fut le Desboutin d'alors, nous le savons par les *Souvenirs* d'Armand Silvestre :



Héliog. Arents — Imp. A. Porcabeuf

Marcellin Desboutin

Grand, mince, une véritable toison noire foisonnant au-dessus d'un front large et tourmenté; des yeux comparables à des charbons mal éteints, tant ils étaient noirs et chaudement éclairés à la fois ; une bouche très irrégulière, mais très expressive, et une barbe d'adolescent qu'il tortillait toujours entre ses doigts, des doigts effilés et intelligents, éloquents et adroits tout ensemble. Un mauvais chapeau coiffait sa tête, semblant soulevé par cette crinière moutonnante ; il portait d'assez méchants habits, avec une cravate blanche largement nouée au cou, et les manchettes d'une chemise non empesée cachant, avec un effilochement de dentelle, ses mains de marquis. Car sous cet accoutrement, qui ne sentait pas la richesse, l'homme sentait à plein nez son gentilhomme, et don César de Bazan, — pas celui que Coquelin nous a montré, mais le vrai qui a gardé la race, — ne portait pas autrement sa défroque dépenaillée. J'ai oublié une petite pipe, bien noire et culottée jusqu'aux bords, qui ne quittait pas la bouche et haletait sans relâche aux lèvres avec de gros envolements de fumée. Mais que je me mets là en frais inutiles ! Allez voir, avenue de l'Opéra, le magnifique portrait à la pointe-sèche que Desboutin a fait de lui-même, un portrait grandeur nature, ce que l'art français a peut-être produit de plus merveilleux dans la gravure.

C'est en présence du fastueux propriétaire de l'*Ombrellino* que je me trouvais, en effet. *Quantum mutatus ab illo!* Moi qui me le représentais dans un superbe pourpoint de velours et chaussé de broderies d'or ! Mais non ! je vous dis que ce diable d'homme,

Plus délabré qu'un Job et plus fier qu'un Bragance,

avait gardé si grand air, qu'on lui voyait sur les épaules d'imaginaires manteaux de pourpre.

Tel est le Desboutin « extérieur » de cette période nouvelle. Le Desboutin « intérieur », ou plutôt, si vous voulez, l'intérieur de Desboutin, nous le trouvons décrit par Edmond de Goncourt en son *Journal*.

Samedi 6 février 1875. — Un artiste, nommé Desboutin, que je ne connaissais pas, a apporté chez Burty, jeudi, deux ou trois portraits à la pointe-sèche : des planches suprêmement artistiques. Je les ai admirées, ces pointes-sèches ! Il m'a offert de me graver, et rendez-vous a été pris.

Je vais le trouver aux Batignolles avec Burty. L'atelier est dans la cour d'une grande cité ouvrière bruyante de toutes les industries du bois et du fer. Il est construit en planches mal jointes, que recouvrent au-dedans d'immenses tapisseries rapportées d'Italie, représentant la mort d'Antoine, la construction de Carthage, et mettant au mur, en leurs verdures fanées, dans une couleur haillonneuse, un monde pâle et effacé de guerriers farouches à l'apparence spectrale. D'un côté du mur, la vieille tapisserie fait la portière d'une autre pièce, dans laquelle on entend des cris d'enfants.

Et partout, sur le ton sordide et jaunâtre de la laine déteinte, pendent à

des clous des châssis montrant sur les genoux et les bras d'une mère des nudités d'enfants, de petits ventres, de petits culs au coloris rose et gris des esquisses de Lepicié : l'étal d'une chair, dans laquelle on sent les entrailles d'un peintre-père. Et partout dans l'atelier sont épars des joujoux et du linge reprisé. Et deux petits chiens, nouveau-nés, gros comme des rats, se tiennent fraternellement dans les pattes l'un de l'autre, se mordillant leurs petites gueules entr'ouvertes.

Desboutin me fait asseoir dans un grand fauteuil de velours vert, le meuble d'apparat du logis. Il enduit d'huile une planche de cuivre pour en enlever le brillant et se met à crayonner sur son genou.

Soulevant la portière, une Italienne, sa femme, est entrée dans l'atelier, promenant sur les bras, de long en large, une petite fille. Puis, est apparu sous la portière, à quatre pattes, un joli gamin tout frisotté, qui, après quelques instants d'hésitation, s'est décidé à venir à nous. Et là-dessus est rentrée, toute joyeuse de sa promenade dans la cour, la mère des petits chiens.

Desboutin a attaqué, avec la pointe, le cuivre à vif, passant à tout moment l'envers de son petit doigt, chargé de noir, pour se rendre compte de son travail, cherchant en même temps, ainsi qu'il le disait, la couleur et le dessin, et laissant transpirer son mépris pour l'eau-forte, qu'il appelle de la *gravure dans un cataplasme*.

Il travaillle appliqué et nerveux, jetant des mots italiens, dans une intonation tendre, à sa femme, jetant des *secatore* au beau petit garçon qui devient trop familier, jetant des *porcheria* à la chienne *Mouchette*, dont la gaîté se prend, par moments, à aboyer. Et je pose jusqu'à la nuit, charmé par le tableau que j'ai sous les yeux.

C'était vraiment d'une opposition charmante, sur l'antiquaille des murs, et pour ainsi dire sur la pourriture des tapisseries, ces deux frais enfants, assis sur deux petites chaises l'un en face de l'autre, le petit garçon avec son visage et son teint à la Murillo, la petite fille sous son petit bonnet blanc : tous deux entourés des jeux des petits chiens, qui semblaient former avec eux une famille du même âge.

Desboutin s'est donc créé une royauté nouvelle, celle de l'Art... Et c'est une période de travail fiévreux, de production incessante et aussi de domination sur Montmartre que les sept ou huit années qui suivirent le retour à Paris. Tous les artistes qui fréquentaient alors la « butte sacrée » se souviennent du merveilleux causeur qui trônait au milieu d'eux avec « le sourire un peu faunesque et narquois d'un commandeur... à la hanche gauche de qui l'on cherchait instinctivement la coquille d'une épée absente ». Le graveur aimait, sa journée laborieuse achevée, son repas, préparé à la diable, avalé de même, à se rendre en quelque café où il esthétisait longuement en une langue truculente et imagée, au grand ravissement d'un auditoire de

jeunes peintres et de littérateurs. C'est de cette époque que date l'*Homme à la pipe* (première médaille au Salon de 1879), l'un des plus connus parmi les portraits de Desboutin par lui-même et dont Zola écrivait naguère : « ... inoubliable figure, apparition d'une de ces puissantes et intelligentes têtes de la Renaissance, où il y avait de l'artiste et du capitaine d'aventures. »

Mais voici que le second fils du graveur tombe malade ; les médecins lui ordonnent le soleil du midi. Desboutin abandonne les causeries du café Guerbois et les travaux « en chantier » ; il organise en hâte à l'hôtel Drouot une vente de ses œuvres qui obtient un succès fou et que les journaux veulent bien sacrer « très parisienne ». Et la famille entière va s'établir à Nice.

C'est sous ce ciel d'azur qui lui rappelle Florence que Desboutin grave ses fameux « Fragonard de Grasse », planches merveilleuses qui consolent la France de ce que les originaux sont passés à l'étranger. Il y a là cinq pointes-sèches qui lui coûtèrent chacune une année de travail et sur lesquelles il convient, semble-t-il, de s'arrêter quelque peu.

L'histoire a été souvent contée des quatre panneaux : *la Surprise, le Rendez-vous, la Confidence, l'Amant couronné,* commandés par Madame du Barry pour son château de Luciennes, et que la mort de Louis XV laissa « pour compte » à Fragonard. Le célèbre peintre les avait encore, quand la Révolution le fit se réfugier à Grasse, chez son ami le marquis de Blys, qui les lui acheta, et les installa dans son petit salon pour la décoration duquel Fragonard brossa un cinquième panneau : l'*Abandonnée*, deux dessus de porte, un trumeau de glace et quelques ornements. Ce sont ces cinq peintures — passées en Angleterre, il y a quelques années, pour la somme coquette de douze cent cinquante mille francs — que Marcellin Desboutin a reproduites en cinq planches de 75 centimètres sur 55 qui sont, selon le mot d'Armand Silvestre, « un des plus beaux monuments de la gravure en France ». Nous avons vu ces merveilleuses pointes-sèches à l'exposition de Moulins en 1896. Les amateurs ne les ont pas oubliées et se souviennent de l'art avec lequel le maître graveur s'était attaché à rendre la « manière » de son modèle, sans souci exagéré des détails, sans mignardise, avec la largeur de touche des dessins du XVIIIe siècle. Pour une des rares fois que Desboutin s'adonnait à la gravure d'interprétation, il avait fait là un chef-d'œuvre indiscuté.

1888 arrive, amenant dans ses plis je ne sais quel tremblement de terre. Affolé, Desboutin plie bagage et se rend à Genève. Mais Paris

l'attire de nouveau et les dernières années qu'il y passe sont peut-être parmi les plus fécondes de sa carrière. En 1890, il est des premiers à répondre à l'appel de Meissonier et de Puvis de Chavannes pour la fondation de la Société nationale des Beaux-Arts (Champ de Mars), et c'est là que, jusqu'à l'année présente inclusivement, chaque Salon fut marqué par l'envoi de cinq ou six toiles maîtresses, sans compter les gravures, de l'éminent artiste.

En 1892, il exécutait son *Fumeur allumant sa pipe*, et en 1896, la *Femme au Chat*, pointes-sèches commandées, la première par l'Etat, la seconde par la Ville de Paris.

Cet énorme labeur — notez qu'il y a, de par le monde, peut-être quinze cents ou deux mille toiles de Desboutin et des centaines de planches gravées — cet énorme labeur attira *enfin* les regards du ministère des Beaux-Arts : en 1895, Desboutin était fait chevalier de la Légion d'honneur. (Il est mort, d'ailleurs, au moment où on allait le nommer officier.) Son entrée dans l'ordre national fut marquée par un banquet auquel prirent part deux cent trente convives appartenant à l'art et à la littérature. Puvis de Chavannes présidait ; en termes chaudement fraternels, il porta la santé de Desboutin, cette « figure légendaire », cette « âme que rien n'a jamais souillée ». Et son toast « de vive et profonde affection » se terminait ainsi : « Mon cher Desboutin, je vous embrasse, je suis fier de vous embrasser ! » Puis Armand Silvestre, le délicat poète, le critique d'art éminent, adressa au nouveau légionnaire le sonnet que voici :

Marcellin Desboutin, peintre, graveur, poète,
Grand artiste en trois arts qu'on aurait crus rivaux,
Le temps sera fidèle à tes nobles travaux
Et d'un triple laurier couronnera ta tête.

Le public aujourd hui tout entier te fait fête,
Mais dans leurs cœurs jaloux et leurs sages cerveaux
Tes amis seulement savent ce que tu vaux,
Doux philosophe à l'âme orgueilleuse et discrète !

Homme de vertu rare et d'esprit précieux,
On ne t'admire bien qu'en te connaissant mieux,
Florentin de Paris quand Paris est Athènes,

Fils d'Homère, conteur au langage doré,
Dont le long souvenir, à l'art seul consacré,
Rejoint les temps nouveaux et les gloires lointaines !

***



Mais les infirmités inhérentes à son âge — il avait soixante-treize ans — obligent de nouveau Desboutin, en 1896, à gagner les pays du soleil. Sa production artistique n'en est pas arrêtée pour cela. Son atelier de la villa Mossa, à Nice, le voit plus acharné que jamais à la tâche quotidienne. Dès l'aube, il était assis devant son chevalet et la nuit seule faisait tomber de sa main ou la brosse ou la pointe, et il se mettait à lire. « Les jours s'écoulaient insoucieux, tous pris par le travail, a écrit quelque part M[lle] Renée d'Ulmès. A soixante-dix-huit ans, il déplorait une heure perdue. Avec son masque violent, ses sourcils foncés, ses regards farouches, Desboutin était le plus tendre des pères, adorant ses enfants : André Mycho, le dessinateur ; Tchiquine, un paysagiste, et sa fille, d'une délicate beauté dont l'artiste s'enorgueillissait. »

« Il passait sa vie dans sa boîte à couleurs... » nous disait Tchiquine. La phrase avait aussi une signification d'ordre psychologique dans la bouche du jeune homme, qui entendait par là que, pour son père, l'horizon de la vie se bornait au travail présent, aux causeries d'art et de littérature. Tout le reste n'existait pas pour lui. Les régimes et les mœurs changeaient ; les trônes croulaient, fracassés ; les modes poursuivaient follement leur ronde éternelle : Desboutin, né royaliste, était resté royaliste ; né gentilhomme, il était demeuré gentilhomme ; non seulement avec l'allure fière de la race, mais avec le dédain, l'ignorance même des besognes secondaires de l'existence. Il eût été incapable de retendre une toile ou de placer un tableau à la muraille si le clou n'y était fixé déjà, — cherchant machinalement, sans doute, dans la pénombre de l'antichambre, le grand coquin de laquais à qui incombait naturellement ce travail mercenaire. Désarmé ainsi devant les nécessités subalternes de chaque instant, on comprend que Desboutin n'ait jamais consenti à courber l'échine, qu'il ait ignoré l'art réclamier des faiseurs ; et que, « impratique » à l'excès, il soit demeuré inaccessible en sa tour d'ivoire que le blason maternel timbrait, au seuil, de son lion flamboyant. Et l'on comprendrait aussi qu'avec ce tempérament, la lutte pour la vie, alourdie du souci de la famille à élever, lui eût été plus qu'à tout autre rude et douloureuse.

Et pourtant, jamais un regret ne sortit de sa bouche ; ce n'était même pas, si nous en croyons ses familiers, sérénité hautaine ou philosophie. C'était oubli... Florence, l'Ombrellino, la vie fastueuse, où avait-il donc connu tout cela ?... Dans quelque planète antérieurement habitée sans doute. Mais, actuellement, il était artiste et travaillait avec acharnement, non point tant par nécessité que « par

amour du travail qu'il avait choisi », — le mot est de son fils André. — Jusqu'à ses derniers moments, tel il est demeuré. En 1900, il voulut aller voir la grande Exposition, où sa carrière d'artiste, on l'a vu plus haut, venait d'obtenir la plus enviée des récompenses... A peine arrivé à Paris, la maladie qui ruinait lentement ce colosse, le mordit plus cruellement. En hâte, les médecins le renvoyèrent à l'indispensable soleil. Et la première œuvre qu'il acheva en rentrant à Nice, dans son nouveau gîte de la rue Saint-François-de-Paule, fut une planche doublement bourbonnaise : *le Maréchal de Villars*, d'après Hyacinthe Rigaud, qu'il exécuta pour *l'Histoire de Moulins* de notre studieux confrère M. Henry Faure. On en admira l'irréprochable modelé, le velouté superbe des étoffes, le miroitement merveilleux de l'armure ; quelle main que celle de l'artiste qui, à soixante-dix-sept ans passés, faisait encore jaillir du cuivre ce splendide portrait. Ce furent vraisemblablement les adieux du graveur à son art, car le Salon de 1901 ne compta de lui aucune pointe-sèche. En revanche, le peintre y figura avec quatre toiles, où il se montrait plus jeune et plus séduisant que jamais.

Le printemps qui s'achève aurait dû voir se réaliser un rêve filial de Marcellin Desboutin : un suprême pèlerinage qu'il voulait, accompagné de son fils Tchiquine et de celui qui écrit ces lignes, faire aux lieux témoins de ses premières années et qu'il n'avait pas revus depuis quelque cinquante ans. Par avance, il s'en réjouissait, décrivant à Tchiquine telle vallée ombreuse où s'égarèrent ses pas d'enfant, tel ruisseau où il avait pêché à la ligne, et la tour carrée de l'église d'Iseure et le quartier de cavalerie auquel conduisent les treize arches jadis fameuses du pont de Régemortes... *Hoc erat in votis !*... Mais la destinée n'a point permis l'accomplissement de ce souhait d'un vieillard ! Déjà la maladie resserrait ses marches enveloppantes et, quand vint l'automne, Desboutin dut s'aliter. Il resta ainsi plusieurs mois, conservant sa sérénité, cependant que les soins dévoués de son plus jeune fils, son compagnon de toujours, s'ingéniaient à reculer la fatale échéance. Elle vint cependant ; et le 18 février dernier, à six heures et demie du soir, Marcellin Desboutin s'endormait du dernier sommeil.

C'était vraiment une belle âme d'artiste qui nous quittait.



Dans ses manuscrits, où l'amitié de ses fils m'a permis de jeter un regard, j'ai trouvé un chiffon de papier aux lignes fantastiques et bizarres. C'étaient des formules hétéroclites et sans lien. Un examen

plus sérieux permettait pourtant de comprendre que c'était là la confession de Marcellin Desboutin, sa réponse à l'un de ces questionnaires que fait circuler parfois la curiosité désœuvrée d'un salon.

Les réponses, d'une écriture cabalistique, une fois déchiffrées, nous avons pu reconstituer les questions, et il nous semble que ce portrait « à la plume » d'un artiste qui — tel Rembrandt — s'est portraicturé à l'huile ou à la pointe plus de cinquante fois peut-être (1), sera une contribution intéressante apportée aux biographes futurs de Desboutin. Nous y voyons que la *constance* est le principal trait du caractère de l'artiste ; que la *résignation* est la qualité qu'il préfère ; que son rêve est de *faire toujours librement* la même chose ; et que son plus grand malheur serait *d'être dérangé dans sa routine.* Ajouterai-je que le *blanc* est la couleur favorite du peintre qui si longtemps peignit dans la gamme sombre ; que dans ses aversions s'associent, à des degrés divers sans doute, *les panégyristes, les chanteurs de* TE DEUM *allemands de 70, l'habit noir et le « tube » ?...* Mais aussi bien faut-il que je m'arrête, car peut-être ai-je déjà dépassé le nombre de pages que le *Bulletin* attendait de moi et je sens que je n'ai pas achevé ma tâche. Je fus biographe ; je dois m'improviser critique.



Marcellin Desboutin, à la fois peintre et graveur, mena de front, avec une égale supériorité, ces deux arts dont un seul lui eût donné la renommée. Cependant on lui fit surtout une réputation comme graveur. La chose s'explique, en province particulièrement, où — plus nombreuses, plus facilement transportables et plus « abordables » — les épreuves gravées parviennent mieux que les tableaux. Elle s'explique aussi d'une façon générale. En effet, bien d'autres, avant notre artiste, avaient réalisé des œuvres peintes de valeur plus ou moins grande ; et si Desboutin, par la science et la conception, se rattachait aux plus grands maîtres, du moins n'apportait-il pas un élément nouveau dans l'art de la peinture. Tandis qu'en gravure il s'imposa aussitôt, nous l'avons dit, comme innovateur, en employant la pointe-sèche pour attaquer le métal et réaliser des œuvres *complètes*, alors que cet instrument n'avait servi jusqu'à lui que pour *retoucher* ou terminer les eaux-fortes et les gravures au burin.

(1) De même, notre Commission du *Bulletin*, au lieu de faire reproduire l'un des innombrables portraits de Desboutin par lui-même, a estimé qu'il était plus curieux d'en publier un qui fût inédit. L'héliogravure qui accompagne la présente livraison, a été exécutée d'après une photographie faite de son père, en novembre dernier, par Tchiquine Desboutin.

Distinguons cependant. Le burin est bien, lui aussi, au sens littéral du mot, une pointe-sèche. Mais ce dernier vocable a désigné et désigne le genre de travail inauguré par l'artiste bourbonnais, c'est-à-dire l'obtention d'une planche uniquement au moyen d'une pointe ronde, telle qu'une aiguille de machine à coudre, maniée à la façon d'un crayon, en traçant des hachures libres : tandis que le burin comporte un travail régulier, presque mécanique, de hachures parallèles ou croisées en losanges. De plus, — c'est aux fils du maître que nous devons la révélation de ces détails de métier, — de plus Desboutin utilisa, pour donner aux demi-teintes et aux grands noirs plus de souplesse, d'enveloppe et de douceur, le léger soulèvement produit par le passage de la pointe, fragile excoriation au moyen de laquelle on obtient ces veloutés admirables que nous avons signalés, par exemple, dans son *Maréchal de Villars*.

Marcellin Desboutin créa donc, pour ainsi dire, un art nouveau ; et ce procédé tout personnel, il l'employa avec une maîtrise telle que l'attention du public éclairé fut aussitôt éveillée, et la réputation de l'artiste alla grandissant, servie, d'ailleurs, par la notoriété des modèles, car Desboutin fut presque exclusivement un graveur et un peintre de portraits. La série qu'il en laisse est un réel monument d'art, et comme l'a dit Edouard Rod, « une véritable galerie des célébrités de ces cinquante dernières années ». On s'en pourra convaincre en parcourant plus loin la liste de ses principales toiles ou gravures. Et pourtant, chose curieuse, c'est maintenant seulement que cet œuvre puissant et considérable commence à être apprécié à son exacte valeur et que le nom de notre compatriote parvient à l'universelle célébrité à laquelle il a droit. Nous avons dit par quelle absence du sens de la réclame il se distinguait. Il employait tout son temps au travail, et pas une heure à l'exploitation commerciale de ce travail... Tel artiste, de valeur infiniment moindre, et dont l'œuvre entier se compose de quelques planches seulement, a su conquérir une notoriété presque aussi grande que celle de Desboutin, tant a été ingénieuse son habileté à faire connaître, à faire valoir, à publier cette petite série de planches, à en établir la *cote* au mieux de ses intérêts.

Quant à Desboutin peintre, il a été également admirable. En outre de toiles importantes par leurs dimensions et, dans la plupart des cas, par l'intérêt attaché aux modèles, — toiles d'une exécution toujours très personnelle, souvent parfaite et digne des grands maîtres passés, — il a produit une quantité prodigieuse de petits tableaux, souvent exécutés en quelques heures, d'après ses enfants et les personnes de

son entourage : bébés jouant, petites scènes d'intérieur, qui sont des merveilles au point de vue de la sûreté impeccable du dessin. Je n'ignore pas qu'on lui a reproché de « broyer du noir », de mettre « du charbon sur sa palette », ainsi qu'on l'a dit de Couture ou de Courbet. C'est au Desboutin antérieur à 1880 que s'adresse plus particulièrement cette critique. Car, depuis lors, renouvelant sa manière, il a presque constamment manié la pâte avec une fraîcheur, un éclat même qui faisaient songer à Rubens et à Chardin. Tel tableau de ces dernières années charme et captive comme une fugue exécutée sur le violon par un virtuose.

D'ailleurs, toute l'esthétique de Desboutin se synthétise en deux mots : la science et la virtuosité, qui résument tout son idéal d'art, toutes ses facultés d'artiste et son œuvre tout entier. Lui qui était un littérateur, et non des moindres, comme il l'a prouvé, il ne chercha jamais à apporter aucun élément *de littérature* dans ses œuvres plastiques. De parti pris, il eût refusé d'entreprendre un tableau d'imagination, une toile de composition. Dès le début de sa carrière de graveur et de peintre, *le métier* l'empoigne, le passionne ; et toute sa vie fut une tenace, une infatigable poursuite des procédés, du maniement de sa pointe ou de la juxtaposition de ses couleurs. Toutes ses œuvres furent des modèles d'exécution ; mais, chaque fois que la nature présenta *d'elle même* à sa vue, par la beauté du modèle ou l'arrangement du sujet, les éléments *littéraires* que l'artiste n'aurait point apportés, ce fut un chef-d'œuvre *complet* qu'il réalisa.



Cette esthétique très personnelle que nous avons essayé de fixer en quelques lignes, ce dédain des arrangements savamment préparés, ce culte de la nature *vraie*, Marcellin Desboutin aimait à en entretenir ses amis, non point seulement ses auditeurs un peu bien mêlés du café Guerbois, mais des hommes de taille à le comprendre, des Manet, des Zola, des Claretie, des Henner, des Goncourt, des Armand Silvestre, des Puvis de Chavannes. Pendant sept ans, chaque matin, en se rendant à son atelier, Desboutin montait à celui de Puvis ; et là, une heure durant, ces deux hommes aussi opposés que possible par leurs tendances, le peintre des claires formes hiératiques et celui des bambins grassouillets et gaillards, devisaient de l'éternelle Beauté...

Ces amitiés, que l'Art avait fait naître et qu'il entretenait de sa flamme ardente et sacrée, ces amitiés ne furent pas ce que Desboutin laissait de moins regretté derrière lui en quittant la capitale. Et, de leur

11

côté, ses amis parisiens virent s'éloigner avec tristesse cette nature toute de noblesse et de générosité ; cette érudition immense, cette mémoire inépuisable, cette haute intelligence, cet esprit vif et prompt aux saillies sans amertume, car Desboutin était un cœur droit et bon.

A Nice, il avait dès longtemps acquis droit de cité. Aussi, sa mort y fut-elle comme un deuil public. Après le service religieux, le cortège funèbre s'arrêta, en une halte d'apothéose, sur la place Masséna, où des paroles amies ajoutèrent aux fleurs de son cercueil. Quelques jours après, une des voies de Nice devenait la « rue Marcellin-Desboutin. »

Moulins, le chef-lieu de la province natale du célèbre artiste, s'honorerait en suivant l'exemple de la ville d'azur. La Société d'Emulation n'est-elle pas qualifiée pour émettre le vœu de cet hommage bien mérité par le « Rembrandt français », par le Bourbonnais illustre, dont la belle carrière artistique est si admirablement résumée en l'épitaphe que lui ont choisie ses fils et qui — hasard, coïncidence, ou remembrance inconsciente, — n'est autre que le premier alexandrin du sonnet d'Armand Silvestre :

Marcellin Desboutin, peintre, graveur, poète...

Marcellin CRÉPIN-LEBLOND.

Les Œuvres de Desboutin

Il m'a paru intéressant de donner ici une liste des œuvres principales de l'artiste. Notre compatriote, le vicomte Maurice Boutry, a bien voulu me faciliter cette tâche, et je l'en remercie, en relevant, à la bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts, dans les livrets des Salons, les titres des envois annuels de notre artiste. A cette nomenclature, j'ai ajouté l'énumération des œuvres qui nous sont connues, bien qu'elles n'aient pas été exposées.

PEINTURE. — Toiles ayant figuré au Salon des Artistes français : 1873, portrait de M. R... en costume florentin ; 1874, portrait de Mme R... ; 1875, *Industriel italien ;* portrait de Mlle D... ; 1876, portraits de Mme et de M. G... ; 1877, portrait de M. L. Leclaire ; 1879, portrait de Dailly, dans « Mes Bottes », de l'*Assommoir ;* portrait de Mme B... ; 1880, portrait de Mme C... ; *la Famille Loyson* (trois portraits en triptyque) ; 1881, portraits de M. C... ; de M. Duranty ; 1882, portrait de M. F. Alassonière ; 1883, portrait de femme (étude) ; 1884, *Chiens à vendre ;* 1885, étude pour une *Procession des enfants d'un asile à Nice ;* 1886, portrait de M. le Dr B... ; 1887, portrait de M. Oligny ; 1888, portraits du fils de l'auteur ; de Mme M... ; 1889, « *l'Homme qui rit* ». — Salon de la Société nationale des Beaux-Arts : 1890, portraits de

l'auteur ; de Labiche ; de Mme M... ; de M. Léonce Benedite ; *Petite fille au chien ; Petit garçon en pître ; Une bonne bête ; Bouquetière niçoise ; Florentine ; l'Enfant à la médaille ; « Pouponne » ;* 1891, portrait de Joséphin Péladan ; quatre *Etudes ;* 1892, portraits de Mlle G... ; de l'ingénieur Ravel ; *Enfant italien ;* deux portraits de l'auteur ; 1893, portraits d'Aristide Bruant ; d'Erik Satie ; de Mme F... ; de Mme B... ; de M. Maillard ; de M. Ponsard ; du comte de B... ; de Mlle et de Mme Desboutin ; de M. Lippman ; 1894, portraits de miss Maud Gonne ; de Mlle de B... ; d'Amilcare Cipriani ; *Etude de Femme ; Etude de Femme au chat ;* 1895, portraits de Puvis de Chavannes; de M. Landau ; de Mme Foulé ; de Mme Louis B... ; « *Pas du tout !* » ; 1897, *la Dame au toutou ; une Bannière d'honneur au carnaval de Nice ;* portraits de l'auteur ; de M. Alfred Mortier ; de M. Eugène Fournière ; de M. Pierre Baudin ; 1898, *Marchand d'oignons de la Riviera ; une Dame milanaise ;* portraits de Maurice Barrès ; de M. B. ; *la Poule au Pot ;* 1899, *l'Homme-orchestre ;* 1901, *un Rémouleur ; Maternité ; les Premiers pas ;* portrait de l'auteur ; 1902, *Lazzarone ; la Chaise percée ; Enfant griffonnant ; Scène matinale ; l'Enfant au chapeau blanc ; Tête de petite fille.*

Toiles qui n'ont pas figuré au Salon : *l'Homme à l'épée ;* portraits du R. P. Ollivier ; de Willette (en Pierrot de la « Vachalcade ») ; du docteur L... ; de l'auteur (ils ne peuvent se compter ! notons seulement celui du musée du Luxembourg, celui de l'hôtel de ville de Moulins et celui connu sous le nom de *l'Homme au bandeau*) ; *En famille ; Chiens à vendre ; un petit Bedeau ; l'Enfant aux chats ; le Marchand de chiens ; la mère Zaccone ; la petite Fille au chien ; l'Enfant au chapeau gris ; la Femme au chapeau* (1882, hôtel de ville de Moulins ; aussi appelé *la Juive à la fourrure* et porté au Catalogue comme *Portrait de Femme*) ; *le Joueur de violon* (hôtel de ville de Moulins) ; *l'Enfant au Polichinelle ; les Remparts d'Antibes ; la Femme au corsage blanc ; l'Enfant à la collerette ; Jeune Flûtiste ; Lavandière ; Fillette accoudée ; Tête de jeune femme ; Deux Sœurs ; l'Enfant au bonnet rouge ; Enfant lisant ; l'Ecolier modèle ; l'Enfant au melon ; la Lecture interrompue ; l'Enfant à la cruche ; l'Enfant au col blanc ; le Sommeil de l'Innocence ; Jeune virtuose ; Jeune garçon déguisé ; Sur la margelle d'un puits ; Rêverie ; la Femme aux mains jointes ; la Femme à l'œillet ; l'Enfant au petit théâtre ; la vieille Dame ; la Leçon de couture ; le Domino rose ; la Lessive ; les Pommes de terre ; l'Enfant à la canne ; la Femme aux pantins ; l'Enfant au chien jaune ; le Bébé au polichinelle ; la Dame au petit chien ; Amours ; La Soupe ; Mère peignant son enfant ; le petit Modèle ; l'Enfant au lapin ; l'Enfant au papillon ; l'Enfant au fauteuil ; l'Enfant au bonnet phrygien ; l'Education de Polichinelle ; Judith ; Loin du pays ! Un buveur d'eau ; Vieux mendiant ; Enfant jouant avec un chien ; Fête au bocage ; l'Enfant à la tasse ; le Traîneau ; Jeanne d'Arc ; l'Education d'Azor ; une grande Représentation ; Scène matinale ; les Bains Georges, à Nice ;* etc., etc. — Notons enfin, parmi les toiles connues et cataloguées, une foule d'*Etudes d'enfants*, d'*Etudes de femmes*, d'*Etudes de jeunes filles* ou d'*Etudes* « tout court », ainsi qu'un certain nombre de *Natures mortes*.

GRAVURE. — Planches ayant figuré au Salon des Artistes français : 1875, portraits de MM. Cadart, Babou, Bowls, Deschamps, Edmond de Goncourt, Montefiore, Rouard, Vallois, Mlles Burty et Morizot ; 1877, Puvis de Chavannes, Bigot, Richepin, Renouard, Lochard, Haas, Hayem, Cherfils,

duchesse Colonna, Mmes V... et Alice J... ; comte Lepic ; 1878, Henner ; 1879, *Ma Famille* ; *Etude de Femme* ; portraits du jeune Lambert-Lassus, de M. Legendre, Mme de Villart, Jules Sandeau, M. Levraut, Mme Bouquet de la Grye, Dr Collin ; *Guignol en chambre* ; *Ma Fille* ; *Mon petit François* ; *Maman et Toutou* ; enfant de M. Lambert-Lassus ; *Mon Portrait* ; enfant de Ludovic Halévy ; 1880, *Chien et chat* ; portraits de Henri Rochefort, de Zola, de Mlle B..., marquise H... ; Mme de L. A. P. ; *Mlle Mou-Mou* ; 1881, portrait de Coquelin cadet ; 1882, portraits du Dr Chonow, Hatzenstein, Durand-Ruel, comte d'Ideville ; 1883, *Etude de Femme* ; *Zélia* ; portrait d'Emile Goudeau ; 1886, *la Surprise, la Confidence*, d'après Fragonard ; 1888, portrait de l'auteur ; *Un Fumeur* ; 1889, portrait de l'auteur, du Pape Pie IX. — Salon de la Société nationale des Beaux-Arts : 1895, *Fumeur allumant sa pipe* (commande de l'Etat) ; portrait d'Aristide Bruant ; 1896, portrait d'Alexandre Dumas fils ; 1897, portrait de l'auteur ; *Femme au chat* (commande de la ville de Paris) ; 1898, portrait de l'auteur ; *la Marguerite* (« Pas du tout ! ») ; 1899, portrait du Dr B...

Planches qui n'ont pas figuré au Salon : Portraits de Mme Vigée-Lebrun, Daumier, Jules Claretie, Renoir, Willette, Armand Silvestre, Degas, Fragonard, Ingres, Delacroix, Alphonse Daudet, Villiers de l'Isle-Adam, George Sand, Manet, Verlaine, Carrier-Belleuse, Prud'hon, Thomas Couture, Corot, Théodore de Banville, Duranty, Gilbert Stenger, maréchal de Villars (d'après H. Rigaud) ; *les Chanteurs des rues* ; *le Repos de Bébé* ; *le Nouveau-né* ; *Guignol en chambre* ; *les premiers Pas* ; *les Flûtistes* (d'après Franz Hals) ; *les trois Amis* (d'après le même) ; *le professeur Tulp* (d'après Rembrandt : *la Leçon d'anatomie*) ; *Petite fille au chien* ; *Un Violoncelliste* ; *la Feuille de chou* ; *Entrée des Croisés à Constantinople* (d'après Delacroix) ; *Egine et Jupiter* (d'après Greuze) ; *le Rendez-vous, l'Amant couronné* et *l'Abandonnée* (d'après Fragonard), etc., etc.

« Portrait de l'auteur » — « mon portrait », voilà des mots qui reviennent souvent dans la nomenclature de l'œuvre gravé de notre artiste. Comment les discerner ?... De ces cinq ou six Desboutin fumant, quel est l'*Homme à la pipe*, par exemple ?... C'est à ce point d'interrogation que répondent, pour les collectionneurs, les rapides descriptions suivantes des quatre « portraits de Desboutin » les plus célèbres.

L'Homme à la pipe : de trois quarts à droite, calotte ou bonnet d'intérieur ; pipe à gauche de la bouche. Pas de fond.

Fumeur allumant sa pipe : de face, cheveux hérissés ; tient sa pipe de la main gauche, l'allume de la droite. Fond noir.

L'Homme au grand chapeau : de trois quarts à gauche ; dossier de fauteuil apparent. Pas de fond. Très connu dans notre département, parce que les *Annales bourbonnaises* de 1890 et la *Quinzaine* de 1893 en ont donné une réduction due elle-même à la pointe de Desboutin.

Enfin, le portrait du Salon de 1898, qui est à la fois « au grand chapeau » et « à la pipe » : de trois quarts à droite, presque de face, col de fourrure, pipe à la bouche et soutenue de la main droite. Fond noir. Au sujet de cette dernière planche, Desboutin m'écrivait, le 29 mai 1898 : « ... mes camarades me l'ont signalé [ce portrait] comme étant, pour eux, mon *œuvre de maîtrise*, au point de vue du clair-obscur rembranesque auquel je travaille depuis tant d'années. »



Le Personnel concordataire dans le Département de l'Allier *(Suite)*

NOMS DES PRÊTRES	RÉSIDENCE	FONCTIONS ANCIENNES	FONCTIONS NOUVELLES	PROMESSES	OBSERVATIONS
Benoist 79	Moulins [vicaire de l'évêque V, 40, *a*]	chanoine de Montluçon			Agé de 64 ans ; ferait un bon curé de campagne.
Berger Dereci 131	Moulins	chanoine	exerçant à N.-D. de Moulins	*fecit*	Agé de 54 ans ; se conduisant bien.
Berger Dajouain 69	Moulins	[ancien] chanoine [de N.-Dame]		*fecit*	Agé de 60 ans. Homme moral, seroit bon curé de campagne.
Bersagogne 175	Cosne	curé	[n'exerce pas, V, 40*e*]	non	46 ans, sage. [D'une véracité douteuse, V, 40*d*] [Homme sage, V, 40*e*]
[**Bersagot** V, 40, *d*] [*d'Auvergne* V, 40*e*]					
[**Beysser**]	curé du Mayet	[curé du Mayet, V, 40*c*]		n'ayant fait aucun serment	Homme moral. — Bon à conserver [V, 40*a*] [Bonne réputation, V, 40*c*].
Binville 140 [de Moulins]	Toulon près Moulins	curé d'Aurouër	exerce [à Toulon]	*fecit* [n'a pas prêté le serment ; — l'a prêté [!!] V, 40*e*]	Agé de 56 ans, sage. — [V. 40*e*]
[**Biot**			exerce à Cressanges	a prêté le serment	54 ans, né à Châtel-montagne, sage. V, 40*e*].
Boiron Philippe 112 [né à Bellenaves]	Tizon	[ancien curé de] Tizon	exerce	*fecit* [a fait sa soumission]	Se conduit bien, exerce tantôt à Bellenaves, tantôt à Tizon ; est maire de cette commune, où il avait été agent. [V, 40*b*] [58 ans, V, 40*e*]

NOMS DES PRÊTRES		RÉSIDENCE	FONCTIONS		PROMESSES	OBSERVATIONS
			ANCIENNES	NOUVELLES		
Boisset	38	Désertines	vicaire	desservant	*fecit*	Instruit ; a des mœurs exemplaires. Fort estimé. — [V, 40*d*]
Bougarel François	21	Biozat	prêtre communaliste de Gannat			Recommandable par la régularité de ses mœurs et ses charités envers les malheureux : n'a jamais exercé le culte publiquement et a toujours été paisible. [V, 40*b*]
Boulet	36	Montluçon	curé	curé	*fecit*	Infirme et respectable. — [V, 40*d*].
Bourdier	137	Bourbon-l'Archambault	bénédictin de Souvigny	exerce [à Burges V, 40*e*]	*fecit*	Agé de 79 ans, sage. [**Très âgé et peu propre à remplir les fonctions ecclésiastiques, V, 40*a***]
Bourdier	119	Gannat	vicaire à Biozat			Rentré avec autorisation et mis en surveillance dans la commune de Biozat, où il se conduit avec prudence, il était fort estimé par ses mœurs et sa conduite comme prêtre. — [V, 40*b*].
Bourdon	59	Le Veurdre	Genovefin	exerce		Très brave et respectable homme ; généralement estimé et digne de l'être. Bon à être curé du Veurdre.
Burgoing	128	Vernet	curé d'Ebreuil	instituteur [au Vernet, V, 40*a*]		Homme sage. Bon à employer.
Boussac	11	déporté ; résidoit à Moulins	[ancien] vicaire [à Moulins]		non	Homme moral. Se soumettrait au Concordat. [**A été déporté ? (!) V, 40*a***]

Bouyot Jean [Jean]	51	Souvigny	curé à Vallon	exerce le culte [n'exerce pas V, 40*e*]	*fecit* [n'a pas fait le serment V, 40*e*]	Agé de 50 ans environ ; de mœurs exemplaires ; assez instruit, propre à être curé de Vallon. [Ayant 45 à 48 ans. Il a exercé le culte à Vallon après avoir prêté le serment exigé par la constitution civile du clergé, a eu des difficultés avec sa municipalité. S'est retiré à Souvigny où il dit la messe dans une maison particulière et donne les éléments de la langue latine à quelques individus : ferait un bon curé de campagne — V, 40*a*]. [46 ans, sage, et de mérite, V, 40*e*]
Brulon	104	Cusset	minime	[exerce particulièrement	non	Jouit d'une bonne réputation, mais ne fait que dire la messe. — [V, 40*c*].
Burelle	77	Thiel	curé	curé [exerce]	*fecit*	Agé de 65 ans ; moral. Bon à conserver. — [64 ans, sage, V, 40*e*].
Caillot Pierre	58	desservant actuel de Lurcy-le-Sauvage	curé de Neure	exerce		Brave homme. Bon à conserver dans la cure de Lurcy-le-Sauvage. Estimé et suivi.
Carton	85	Ferrières		[desservant à Saint-Nicolas, V, 40*a*]	non	Agé de 45 ans. Il se soumettrait au Concordat. [Déporté ; homme moral. Bon à conserver, V, 40, *a*]. — [Habite la campagne, chez ses parents ; jouit d'une bonne réputation, V, 40*c*].
Chapelle	130	Moulins	dominicain	[exerce dans l'église Notre-Dame de Moulins] [V, 40*e*]	*fecit*	Agé de 64 ans. Se conduisant très bien.
Chaussade	91	La Chapelle	curé [du dit lieu]	exerce [les mêmes fonctions]	*fecit*	Bonne réputation. — [V, 40*c*].

NOMS DES PRÊTRES	RÉSIDENCE	FONCTIONS ANCIENNES	FONCTIONS NOUVELLES	PROMESSES	OBSERVATIONS
Cheminat 123	Gannat	capucin			N'exerce point (1) : vit paisiblement : s'est toujours bien conduit ; très âgé. (1) **Ni en public, ni en particulier, V, 40*b*].**
Chocheprat 116	Charmes	[ancien curé de Charmes]	[curé constitutionnel de Charmes]	*fecit*	Tranquille ; très avancé en âge. **[A toujours été paisible] [V, 40*b*]**
Cochonnat 152 [de Gannat] [V, 40*e*]	Gannat	curé de Louchy	[n'exerce pas]	non [V, 40*e*]	Agé de 50 ans, homme paisible.
[Collet		[bénédictin à Souvigny]		[a prêté le serment]	**[40 ans, V, 40*e*]**
Constant 163 [de Montluçon, V, 40*e*]	Montluçon	curé [près de Néris, V, 40*e*]	n'exerce pas [V, 40*e*] [exerce isolément, V, 40*d*]	non V, 40*e*]	52 ans : paisible. **[curé aux environs de Montluçon ; insoumis, V, 40*a*] [sage, V, 40*e*]**
Courtois 164 [d'Hérisson, V, 40*e*]	Chazemais [V, 40*e*] [Courçais, V, 40, *d*]	curé	exerce [V, 40*e*]	*fecit*	60 ans, sage. — [V, 40*e*]
Crouzier Jean 100	Montcombroux	capucin	exerce	*fecit*	Bonne réputation. — [V, 40c]
Cuissot 66	[desservant actuel de] Moulins	[ancien] chapelain de l'hôpital	desservant actuel de Notre-Dame	*fecit*	Homme moral. Bon pour curé de campagne. **[66 ans, *avait refusé les serments*, a fait sa soumission, V, 40*a*]** **[60 ans, sage, et a du mérite, V, 40*e*]**

Duché 126		trésorier à Bourbon			Homme moral. Bon à faire un curé de campagne.
Dagonin 80	ci-devant à Yzeure: déporté	desservant à Yzeure		non	Agé de 47 ans. Homme très moral : n'est point rentré.
Daguillon 183 [de Thiers]	Neuilly	curé	n'exerce pas	non	62 ans, homme sage. — [V, 40*e*]
Dalmasse 34	Lignerolles	curé	exerce	*fecit*	Estimé. — [Et instruit, V, 40*d*]
Dantigny 61	Couleuvre			*fecit*	Homme d'esprit. Bon pour être curé d'une ville de 3e ordre.
[**Debeauvais**	[Gannat]			[inser-menté]	[Anciennement prêtre de la communauté de Sainte-Croix de Gannat : il n'a pas fait de soumission et exerce le culte chez lui ; on peut lui reprocher son intolérance dont il a donné des preuves ; il n'a d'ailleurs rien de recommandable ni par les mœurs ni par l'instruction, V, 40*b*].
Decamps 127 [de Moulins]	Lucenay	curé	[n'exerce pas]	non [V, 40*e*]	Homme très moral. [V, 40*a*, insoumis mais qui] Se soumettrait au Concordat. [40 ans sage [V, 40*e*]
Decamps 4 [François]	Montaiguet	professeur du collège de Paray	exerce le culte	*fecit*	Plein de mérite et de talents. Jouit de l'estime de ses concitoyens. — [V, 40*c*].
[**Dechery** [de Chamblet	[Chamblet]	curé	[exerce]	[fait]	V, 40*d*] — [46 ans ; sage. V, 40*e*]
Delaire 144 [de Thiers]	St-Menoux [à Saint-Ennemond V, 40*e*]	curé	exerce le culte [à Saint-Ennemond V, 40*e*]	*fecit*	Agé de 58 ans. Sage.
[**Délepot** de Moulins]		chartreux	[n'exerce pas]	[n'a pas prêté le serment]	44 ans, sage ; V, 40*e*

NOMS DES PRÊTRES	RÉSIDENCE	FONCTIONS		PROMESSES	OBSERVATIONS
		ANCIENNES	NOUVELLES		
Delestang 32 [de Préveranges, V, 40*e*]	Huriel	curé	exerce	*fecit*	De bonnes mœurs et digne de la protection de l'autorité. [V, 40*d*] [52 ans ; sage, V, 40*e*]
Delevaud 168 [de Saint-Priest]	Montvicq	vicaire [curé de Montvicq, V, 40*e*]	exerce le culte	*fecit*	46 ans : homme sage. — [V, 40*e*.
Deligny 122	Gannat	prêtre communaliste		*fecit*	N'exerce plus. Vit en simple particulier : estimé. [A été prêtre communaliste et ensuite vicaire constitutionnel, V, 40*b*]
[**Deschamps**	[Saint-Victor]	chanoine	[curé]	[*fecit*] [V, 40, *d*]	
[**Desesvaux** 147 [ou Delevaux [de St-Priest	Target	[curé]	[exerce, V, 40*e*]	*fecit* [!] [V, 40*e*]	Agé de 40 ans, sage. [Rentré sans autorisation : n'a pas fait de soumission : exerce en particulier, V, 40*b*]
[**Desforges**					Agé de 40 ans. A refusé tous les serments. Brave homme : déporté : bon comme curé de campagne. Se soumettrait au Concordat [V, 40*a*]
Desgagères 161 [de Bourbon V, 40*e*]	Theneuille	curé Saint-Aubin	exerce [à Theneuille, V, 40*e*]	*fecit*	58 ans, paisible. [Homme sage, V, 40*e*]
Doger 29	[Cusset]	curé de Langy	exerce	*fecit*	Bonne réputation. — [V, 40, *c*].

Dubost 82	Châtel-Montagne			non	**Sexagénaire. Homme moral. Bon pour être curé de campagne. — Il se soumettrait au Concordat. — Il serait à propos de le placer ailleurs, parce qu'il a des ennemis dans sa commune.** *(Ce dernier alinéa semble avoir été ajouté après coup.)*
[**Duchet**	[Montluçon]	[ancien trésorier à Bourbon]		[n'était pas dans le cas de prêter les serments]	**Homme moral. Bon à faire un curé de campagne, V, 40*a*]**
Ducroux 13 [de Moulins]	Moulins		[n'exerce pas, V, 40*e*]	non [V, 40*e*]	Agé de 45 ans. Homme d'esprit. Se soumettrait au Concordat. [43 ans, n'a fait aucun serment. Bon à employer soit en ville, soit en campagne, V, 40, *a*].
Dufour 154 [de Sazeret]	Sazeret	curé de Germigny	exerce à Sazeret	*fecit*	Agé de 58 ans, sage. — [V, **40*e***].
Dupieux 74 [de Moulins]	Beaulon	[curé]	curé [exerce dans l'église de Beaulon, V, 40*e*]	*fecit*	Septuagénaire, moral. Bon à être maintenu. [**72 ans, V, 40*e***]
Dupont 73	Moulins	vicaire de Saint-Jean		non	Agé de 47 ans. — Homme moral. Déporté et rentré.
Durand 24	Cusset	instituteur	exerce le culte	*fecit*	Jouit d'une bonne réputation. — [V, 40c].
Durantin 97	Sorbier	curé [du dit lieu]		non	Bonne réputation, exerce particulièrement. — [V, 40c].
Durieu 3 [de Cosne, V, 40*e*]	Montluçon	[curé]	[exerce] [V, 40*e*]	*fecit* [V, 40*e*]	Agé de 55 ans ; très instruit. [**Mais jaloux du métier, V, 40*d***] [**58 ans**] D'une moralité exemplaire. Bon à remplir toutes les fonctions ecclésiastiques.

(A suivre.)

Abbé Joseph CLÉMENT.



CHRONIQUE

LES CLOCHES DE SAINT-PIERRE DE MOULINS

Grâce à M. l'abbé Bideau, le sympathique curé de Saint-Pierre, la bonne ville de Moulins devient sans conteste la plus sonnante et tintinabulante du Bourbonnais. Son joyeux carillon, dépassant les limites de la paroisse, retentit aux quatre coins de la cité et nul ne pourra ignorer que Dieu est toujours adoré dans la vieille église que nous ont léguée les Carmes.

On sait combien les inscriptions campanaires sont appréciées par les archéologues, travaillons donc pour nos lointains successeurs en consignant dans nos annales celles qui ornent les huit nouvelles cloches de Saint-Pierre.

Plus démocratiques que leurs aînées de la cathédrale, elles ne nous offrent pas de prestigieux blasons, mais elles nous conservent le souvenir de noms chers à la Société d'Émulation et dont plusieurs sont anciennement connus soit en Bourbonnais soit à Moulins même.

Citons, par exemple, ceux de Morand, de Tourret, de Mitton, que les vieux registres paroissiaux de Saint-Pierre-des-Ménestraux gardent écrits sur leurs feuillets jaunis. Brinon, qui dès 1588 apparaît à Moulins avec Yves Brinon, écuyer, seigneur de Lives Vemars, trésorier de France, reçu le 13 janvier de la même année (1).

Cette maison était déjà connue auparavant au Parlement de Paris. Elle a tenu en Bourbonnais un rang distingué ; ses services, ses emplois de finance, de robe et d'épée sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici. Les Brinon sont maintes fois cités dans les actes paroissiaux de Saint-Pierre-des-Ménestraux, de Saint-Jean, aussi bien que les Trochereau. Sortis vraisemblablement de la Voûte, paroisse de Beaulon, on trouve ces derniers sur Saint-Pierre-des-

(1) *Tableau chronologique de Messieurs les Présidents Trésoriers de France*, etc..... — Moulins, imprimerie Etienne Vidalin, sans date, mais imprimé en 1789.



Ménestraux dès le 1er février 1613 (1) avec Marc Trochereau, époux de Marie Darbon, lesquels, à la dite date, font baptiser leur fils Gilbert. Cette famille, encore représentée à Moulins ainsi que les Brinon, après avoir exercé d'honorables charges dans la robe, servit la France par l'épée, et a eu plusieurs chevaliers de cet ordre royal et militaire de Saint-Louis, autrefois ultime ambition des officiers blanchis sous le harnois.

Terminons cette nomenclature par le nom des Frobert, ancien ce me semble dans la montagne bourbonnaise.

Signalons enfin comme voyageuse émérite la plus que centenaire *Gabrielle Anne*, cloche née sous le ciel riant de Sienne, à l'heure néfaste de 1793. Après avoir franchi les monts (2), elle s'est faite française dans un bain de bronze en fusion, sous l'habile direction de M. Farnier, fondeur à Robécourt, à qui nous devons les huit nouvelles habitantes de la tour construite par notre confrère Michel Mitton.

Philippe TIERSONNIER.

INSCRIPTIONS DES CLOCHES

CLOCHE EN *ré dièze*

Je chante Marie Immaculée. Mon nom est : *Marie-Marguerite-Alexandra.* Mon parrain a été M. Alexandre MORAND ; ma marraine, Mme Jeanne-Marguerite CORDEZ, épouse de M. Joseph FAULQUIER.

Mgr DUBOURG m'a bénite le 25 mai 1902, M. BIDEAU étant curé de la paroisse ; membres du conseil de fabrique, MM. Morand, de Brinon H., Julliard, Velu, Auradou, Faulquier, Bourdet, Blanc, Rancier. Mon poids est de 1.270 kilos.

Notre-Dame de Lourdes, p. p. nous !

CLOCHE EN *fa* (855 kilos)

Je sonne le nom aimé de Joseph, patron de la Bonne Mort. Je m'appelle *Louise-Clémence-Joséphine.* Mon parrain a été M. Louis-Eugène GILBERT, ancien vicaire général ; ma marraine, Mme Clémence

(1) Suivant M. Ambroise Tardieu, « historiographe de l'Auvergne », — c'est ainsi qu'il se qualifie, — il y aurait déjà eu « en 1569, messire (*sic*) Marc Trochereau, bourgeois de Moulins » — *Histoire de la Maison de Bosredon*; Clermont-Ferrand. Ferdinand Thibaud, libraire; 1863, page 382. — Pour ma part je n'ai pas rencontré de Trochereau à Moulins avant 1613 Les Trochereau puis de Trochereau ont été assignés à comparaitre parmi les nobles du Bourbonnais pour la nomination de députés aux Etats généraux en 1789.

(2) Cette cloche a été acquise par M. le curé de Saint-Pierre. Comment est-elle venue de Sienne en France ? mystère.

Dupré, épouse de M. Pierre Boitier, représentante de la Confrérie de la Bonne-Mort. Zélatrices de la Confrérie : Mme Yung, Mlle Loisel, Mlle Leyrit.

J'invite au *De Profundis !*

Cloche en *fa dièze* (706 kilos)

In honorem sancti Thaddei. — Née à Riom sous le nom de *Trochereau*, je m'appelle désormais : *Anne-Marie-Louise-Françoise.* Mon parrain a été M. le commandant François-Xavier Weigan, et ma marraine, Mme Anne-Marie-Louise Arcil, veuve Capelin.

Loué soit Jésus-Christ !

Cloche en *sol dièze* (473 kilos)

In honorem sancti Gabrielis. — Je suis la voix de l'ange qui invite à saluer Marie. Mon nom est : *Hélène-Michelle.* J'ai pour parrain M. Mitton Michel, architecte du clocher ; pour marraine, Mlle Hélène Frobert, 25 mai 1902.

Ave, Maria.

Cloche en *sol dièze aigu* (50 kilos)

In honorem sanctæ Catharinæ. — Mon nom est : *Gabrielle-Anne.* Née à Sienne en 1793, chez Petrolini Dietro, je fus sœur du bourdon de Saint-Pierre de Rome. Je renais en 1902 à Robécourt chez M. Farnier. Mon parrain a été M. Gabriel Bideau, curé de Saint-Pierre ; ma marraine, Mlle Anaïs Lecrocq.

Cloche en *la dièze aigu* (35 kilos)

In honorem sancti Petri. — Je suis filleule de la Pension Place. MM. Jean Durantel et Armand Tourret, vicaires de Saint-Pierre, sont mes parrains.

Laus Deo !

Cloche en *ut dièze* (26 kilos)

Petite, je chante les petits. — Dieu est grand partout !
Louange au T. S. Sacrement.

Cloche en *ré* (23 kilos)

Ferdinand Farnier, fondeur à Robécourt, 25 mai 1902.



BIBLIOGRAPHIE

« Notes pour servir à l'histoire des paroisses bourbonnaises » (1)

Par M. l'abbé MORET, curé de Saint-Menoux

Le « Bulletin » a déjà signalé l'apparition des *Notes pour servir à l'histoire des paroisses bourbonnaises* de notre distingué collègue en « Emulation », M. l'abbé Moret, curé-doyen de Saint-Menoux.

Mais l'ouvrage est « de qualité ». Ce n'est pas le passant quelconque, que l'on se contente de saluer d'un geste indifférent et rapide, par banale politesse.

Il est urgent, — ici surtout, — de faire à cet in-8° respectable, un accueil plus cérémonieux, je veux dire plus conforme à son importance et à son sérieux mérite.

On ne saurait, au surplus, se montrer trop empressé à l'égard d'un livre qui entreprend avec une si belle vaillance de combler, dans la Bibliothèque bourbonnaise, un vide souvent déploré.

Qui donc parmi les curieux de notre passé provincial n'a pas souhaité ce répertoire historique et archéologique des paroisses du Bourbonnais, que M. l'abbé Moret s'applique à donner, avec sa compétence d'érudit, et son zèle admirable de grand laborieux ?

Le volume qu'il nous offre aujourd'hui récapitule les faits et les choses de nos paroisses, — de toutes nos paroisses, même des mortes, — depuis les époques préhistoriques jusqu'au XVIe siècle.

Les titres des chapitres de cette vaste récapitulation sont attractifs : « Nos ancêtres. — Gaulois et Gallo-Romains. — Le paganisme sur notre territoire. — Les premières semences du christianisme en Bourbonnais. — Les apôtres du Bourbonnais. — Origines de nos paroisses. — Paroisses et monastères sur notre territoire au Ve et au VIe siècle. — Septième et huitième siècles. — Fin du Moyen-Age et sous la féodalité. — Les paroisses bourbonnaises qui dépendaient du diocèse d'Autun. — Les paroisses bourbonnaises qui dépendaient de l'archevêché de Bourges. »

On ne lit pas cette énumération de titres, dont chacun pourrait

(1) **Tome premier. — Moulins, impr. bourbonnaise ; 1902.**

fournir matière à un gros volume, sans éprouver un sentiment d'admiration mêlée de surprise.

Comment l'auteur a-t-il pu *mener à fond* et caser, — caser surtout ! — d'aussi graves et abondants sujets dans les 780 pages de son premier tome ? Comment est-il parvenu à résoudre ce problème paradoxal du contenu plus gros que le contenant ? Il y est parvenu tout simplement en élaguant les commentaires superflus, et en n'admettant que les choses essentielles. Il a fait de l'*extrait concentré*, ou si l'on préfère de l'*essence d'histoire*.

Ce laconisme ne peut que plaire aux gens pressés et affairés que nous sommes presque tous, ou que nous nous figurons être. Il aura l'approbation plus estimable encore des travailleurs qui préféreront toujours à une vaine et souvent fallacieuse rhétorique, un instrument d'information précis.

M. l'abbé Moret conduit donc, dans ce volume de début, les annales de nos paroisses bourbonnaises jusqu'au XVIe siècle.

C'est la première étape. L'excellent guide en prévoit trois encore pour atteindre l'époque contemporaine.

Malgré tout le soin apporté à l'organisation de ce grand voyage à travers le temps, malgré toutes les précautions prises pour en assurer le confort, l'agrément et la sécurité, il y aura quand même, — on doit toujours s'y attendre, — quelques voyageurs revêches qui réclameront.

Celui-là regrettera que les faits, remarques et observations ne soient pas constamment trempés aux sources d'informations, qui, à la vérité, sont bien énumérées, mais sommairement et en bloc.

Cet autre se plaindra d'un itinéraire qui l'obligera d'interrompre et de reprendre jusqu'à trois fois la visite d'une même paroisse.

Mais ce sont là, reproches de « jamais contents » dont la mauvaise humeur ressemble fort à un hommage. Une œuvre aussi considérable qui ne soulève contre elle que ces minces critiques, acquiert, par ce fait même, un crédit supplémentaire. Son succès de vente, — succès si rare en province, pour de tels livres, — en est la preuve.

D'ailleurs, les *Notes pour servir à l'histoire des paroisses bourbonnaises* ne s'adressent pas seulement à une étroite clientèle de spécialistes. Elles s'adressent à tous ceux qu'intéresse la chronique de la terre natale, c'est-à-dire à tous les Bourbonnais.

Roger DE QUIRIELLE.

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.





PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1902

SÉANCE DU 7 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

Étaient présents : MM. Bouchard, Mme la Comtesse L. de Fradel, MM. Bertrand, l'abbé Berthoumieu, Tiersonnier, Mantin, Grégoire, Delaigue, Guillaumier, Bernard et Claudon.

— Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation, après lecture.

— En souhaitant la bienvenue à Mme la Comtesse L. de Fradel qui assiste pour la première fois à nos réunions, M. le Président exprime l'espoir qu'elle voudra bien faire bénéficier la Société des résultats des patientes recherches qu'elle a entreprises, tant aux Archives départementales de l'Allier qu'aux Archives municipales de Moulins.

— Il exprime les regrets qu'il éprouve et que partage la Société à l'occasion de la mort de Mlle Joséphine Foulhouze, membre de notre Compagnie, décédée subitement à Montluçon le 21 juin dernier, à l'âge de 66 ans. Sans parler des nombreux articles qu'elle a produits, trois volumes : *En pèlerinage, Gerbe romaine et l'Italie, Fioretti di Roma,* témoignent assez de sa pieuse activité.

— Les ouvrages reçus dans le courant du mois sont déposés sur le bureau.

Parmi eux, M. le Président signale :

1° *Les communautés de laboureurs dans l'ancien droit*, par M. Marcel Nicole, avocat à la Cour d'appel de Dijon, Dijon, 1902, in-8° : l'auteur de cet ouvrage qui n'est autre que sa thèse de doctorat en droit, a mis plus d'une fois à contribution l'érudition de nos obligeants confrères, MM. du Broc de Segange et Léon Picard ; de plus un certain nombre de ses pièces justificatives sont empruntées aux Archives de l'Allier : pour ces raisons, auxquelles s'ajoutent les mérites

12

intrinsèques de l'œuvre, notre *Bulletin* devait, comme on le voit, à plus d'un titre, une mention spéciale à l'ouvrage de M. Nicole et des remerciements à son auteur, pour nous l'avoir offert ;

2° *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série, t. V, 1900, in-8° : fouilles mâconnaises, par M. J. Protat ; — articles de MM. J. Déchelette, G. Savoye, Biot et Picot, J. Martin, Ch. Aubertin, etc., accompagnés de fort belles planches ;

3° *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre de 1902 : la Minerva de Poitiers par MM. J.-A. Hild et Alfred Richard, magnifique statue de 1m,50 de hauteur, avec socle épais de 5 cm. seulement, découverte sur la pente ouest du coteau qui domine la vallée de la Boivre, à deux mètres environ de profondeur, vers les anciens jardins de l'hôtel de Lusignan, — planches ;

4° *Les Établissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosanes,* par M. Léon Joulin, membre de la Société archéologique du midi de la France, avec planches, Imp. nat., 1900, 1 vol. in-4° (Extrait des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres) ;*

5° Deux brochures, de M. A. Thieullen, membre de la Société d'anthropologie de Paris, sur l'industrie de la pierre taillée aux temps préhistoriques et sur les os travaillés à l'époque de Chelles, 1901 et 1902, gr. in-8°, avec planches (hommage de l'auteur) ;

6° *Annales du musée Guimet*, t. XXX (1902), 1re partie : l'aile nord du pilône d'Aménophis III à Karnak, par MM. Georges Legrain et Edmond Naville, — planches ; et 2e partie : l'exploration des nécropoles gréco-byzantines d'Antinoë et les sarcophages de tombes pharaoniques de la ville antique, par M. Gayet, — planches.

— M. le Président donne lecture d'une lettre du Ministère de l'Instruction publique accusant réception de 104 exemplaires de notre *Bulletin* de 1901, destinés aux sociétés correspondantes, et de 3 exemplaires de la même publication, pour la bibliothèque des Sociétés savantes ; et d'une circulaire du congrès international des bibliothécaires faisant connaître les conditions dans lesquelles il est possible de s'associer à l'hommage que ce congrès se propose de rendre à M. Léopold Delisle, à l'occasion du cinquantenaire prochain de son entrée à la Bibliothèque nationale en qualité d'attaché. Cet hommage consistera dans la publication d'une bibliographie générale des œuvres de l'éminent administrateur, et moyennant 5 francs, un exemplaire en sera adressé à tout souscripteur.

— Sur la proposition de M. LE PRÉSIDENT, la Société d'Émulation, réunie dans un sentiment de commune admiration pour l'illustre

graveur, notre compatriote, décédé à Nice le 19 février dernier, émet le vœu que la ville de Moulins, imitant l'exemple de la « ville d'azur », donne le nom de Marcellin Desboutin à l'une de ses rues ou de ses places.

L'acquisition par notre ville de plusieurs des innombrables chefs-d'œuvre du maître, qui sont conservées dans les collections de l'hôtel de ville, nous autorise à prier M. le Maire de Moulins de faire connaître à l'assemblée municipale le vœu unanime de notre Société et à présager le meilleur accueil à telle proposition conçue en ce sens dont il voudra bien saisir le Conseil.

— Sur l'invitation de plusieurs de nos confrères, M. TIERSONNIER, dans une improvisation pleine d'attraits, rend compte sommairement de l'excursion faite récemment par notre Compagnie dans la région d'Ébreuil.

Favorisée par un temps superbe et grâce aux habiles dispositions prises par M. Bertrand qui s'est prodigué et s'est fait tout à tous, on peut dire que notre voyage a été des plus réussis. M. l'abbé Gavelle, curé d'Ébreuil, le Baron et la Baronne de Veauce, Mme la Vicomtesse douairière du Ligondès, le Comte du Authier, Mlle Marie-Thérèse du Authier méritent toute notre reconnaissance pour la parfaite bonne grâce et l'affectueuse cordialité de leur accueil. Mme du Ligondès, en particulier, a accordé aux explorateurs une hospitalité réconfortante et à tous points de vue charmante, ayant eu la délicate attention de faire servir un lunch des plus sérieux sur la terrasse du château, et de procurer aux excursionnistes le charme d'une aimable causerie, la vue d'un paysage pittoresque et d'inestimables sensations gastronomiques.

Après avoir signalé la présence parmi nous d'aimables Nivernais, présage heureux sans doute de futures réunions avec nos confrères de la Porte de Croux et celle non moins aimable de quelques dames et jeunes filles, M. Tiersonnier rappelle brièvement ce que les excursionnistes ont pu voir à Ébreuil, à Veauce, à Vicq, à Rochefort. Nous ne le suivrons pas dans cette courte revue, l'excursion devant faire l'objet d'un compte rendu détaillé.

Notre confrère donne ensuite communication d'un résumé de notes réunies sur Rochefort, grâce au concours de Mme la chanoinesse de Fradel et du commandant du Broc de Segange. Au jour de l'excursion, chacun dut avouer qu'il ignorait les premiers mots de l'histoire de cet hospitalier castel, si pittoresquement perché sur un promontoire dominant la Sioule aux eaux limpides et jaseuses. Les découvertes de M. Tiersonnier ont fait s'évanouir nos regrets.

Le château et le village de Rochefort existaient dès le milieu du XIIIe siècle. Rochefort était alors une châtellenie des ducs de Bourbon.

Jean, bâtard de Bourbon, chevalier, fils du duc Louis Ier, reçoit Rochefort en apanage. Après la mort du bâtard Jean (1375), sa veuve, Agnès Chaleu ou Chaillou, en a l'usufruit. Puis cette terre est concédée à François d'Auberchicourt, chambellan de Charles VII et du duc de Bourbonnais ; sa veuve Jeanne Flotte, dame de Ravel, en eut l'usufruit.

A Rochefort se rattache aussi le souvenir d'Hector, bâtard de Bourbon, et du fameux Rodrigue de Villandrado, comte de Ribadeo, époux de Marguerite, bâtarde de Bourbon ; mais l'usufruit prolongé de Jeanne Flotte paraît bien ne leur avoir donné sur Rochefort que des espérances.

Rochefort passe ensuite aux Bourbon-Carency (rameau de la branche de la Marche), par eux aux Pérusse des Cars de la Vauguyon, puis aux Girard, puis aux Charretier de Rouvignac. En 1632, une Charretier de Rouvignac l'apporte dans la maison du Ligondès qui le possède encore.

M. Tiersonnier termine en formulant l'espoir de pouvoir donner un jour une étude sérieuse sur Rochefort ; nous lui exprimons le désir que cette étude voie bientôt le jour.

— Plusieurs photographies représentant des vues de l'excursion du 19 juin dernier, et dues à l'habileté de M. Legros, maire de Neuvy, sont mises sous les yeux des membres présents.

— M. Mantin a rapporté d'une récente tournée dans le canton de Jaligny et communique à la Société un noyau de bracelet gaulois en schiste ayant 0^m^,055 de diamètre, très régulièrement évidé sur son pourtour, qui a été mis à jour par un laboureur dans une terre du domaine de Bourlaud, aux confins des communes de Châtelperron et Sorbier.

M. Bertrand fait observer que la présence de cet objet à l'endroit où il a été trouvé peut s'expliquer facilement par le voisinage des dépôts schisteux de Bert et de Montcombroux.

Il a eu l'occasion d'en voir déjà de nombreux échantillons dont plusieurs se trouvent au Musée.

M. Mantin communique également trois pièces de monnaie recueillies par lui dans la même région de Jaligny *(Voir la chronique)*.

— M. Bertrand dépose la plaquette en cuivre argenté que la Société a reçue en récompense de sa participation à l'exposition de 1900.

Il rend compte des démarches qu'il a tentées, et dont la Société le remercie, auprès du conseil municipal et du conseil de fabrique de Liernolles, en vue de faire entrer au Musée les fragments de la statue en terre cuite, dont la découverte a été signalée dans notre *Bulletin* de 1901. Les efforts de notre dévoué conservateur ont été couronnés de succès et le « saint Louis » de Liernolles est venu récemment enrichir les collections départementales.

— M. Grégoire donne lecture d'une longue liste d'objets d'art conservés sur divers points de notre département et qui viennent d'être l'objet d'arrêtés de classement au nombre des monuments historiques. Toutefois, notre confrère croit devoir faire ses réserves au sujet du classement de certains objets, dont le caractère artistique ne lui semble pas suffisamment établi, et exprime le désir de voir les sociétés archéologiques locales appelées à donner et à motiver leur avis sur toutes propositions de classement d'objets analogues.

— Sans prétendre aucunement défendre certaines erreurs de classement qui ont pu être commises, M. Delaigue fait remarquer que, loin de se tenir à l'écart des Sociétés savantes locales, les inspecteurs de la commission des monuments historiques, à en juger du moins par ce qui s'est passé récemment dans l'Allier, recherchent toutes les occasions de prendre contact avec les personnes qui semblent, par leur qualité, leurs aptitudes ou leurs fonctions, le mieux capables de les renseigner utilement. C'est ainsi qu'a procédé M. Perrault-Dabot, lors de la mission qu'il a accomplie dans notre département, à l'automne dernier, mission dont l'épilogue a été le classement, c'est-à-dire la protection définitivement assurée d'une foule d'objets, dont M. Grégoire a dressé la très intéressante nomenclature. La continuité de vues communes entre notre Société et le distingué inspecteur de la commission reste d'ailleurs parfaitement assurée par l'envoi régulier de notre *Bulletin*, dont il sollicita lui-même le service au nom de la commission des monuments historiques et que notre Société s'est empressée de lui accorder.

— Sont présentés en qualité de membres titulaires :

M. Maurice de Chacaton, par Mme la comtesse L. de Fradel, MM. Aubert de la Faige et Tiersonnier ;

M. Le Brun, directeur des *Guides Conty*, par MM. Grégoire, Mantin et Claudon.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

G. B.





UNE ANCIENNE

PEINTURE MURALE

DE

L'EGLISE DE BROUT-VERNET

I

Pendant tout le cours du moyen-âge, les architectes d'édifices religieux les plus habiles furent souvent des ecclésiastiques, parfois d'humbles moines dont le talent naissait, croissait et se développait à l'ombre du cloître. C'est ce qui nous explique le caractère profondément chrétien des églises de cette époque, et le symbolisme merveilleux qui se dégage de toutes leurs parties.

Toutefois, au XIe et au XIIe siècle, nous voyons se former des corporations généralement composées de pieux laïques qui se dévouaient à la construction des églises. Ils parcouraient les villes et les campagnes, offrant gratuitement leurs services aux paroisses pauvres, le peuple les nommait *les bâtisseurs d'églises* et *logeurs du bon Dieu.*

Si l'histoire nous a conservé les noms des plus célèbres architectes du moyen-âge, elle se tait complètement sur ces humbles artistes dont les œuvres ont défié les siècles et sont encore l'objet d'études pleines d'intérêt. C'est donc une bonne fortune pour un archéologue, lorsque visitant une église romane il y rencontre le souvenir et l'image de celui qui l'a construite. Nous croyons que ce cas fort rare existe à Broût-Vernet, paroisse importante de l'arrondissement de Gannat.

L'étymologie de ce nom de lieu est *Brustum* (Broust), mot de basse latinité qui signifie : Petit bois formé de broussailles où les animaux vont brouter. En certains pays on écrivait : Brot, Broz, Broce, Broc, et au moyen-âge on traduisait ce dernier mot par Brocum (1).

(1) Voir le glossaire de du Cange et le dictionnaire de Littré.

II

La paroisse de Broût-Vernet a pour patron saint Mazeran, auquel la tradition populaire attribue la construction de son église romane. Les documents historiques ne nous apprennent rien de bien positif sur ce saint personnage. Les *Acta sanctorum*, des Bollandistes, auxquels il faut d'abord avoir recours en cette sorte de matière, nous disent que saint Majoran, patron de Broc, en Auvergne, s'est sanctifié dans la vie érémitique, et que sur son tombeau on éleva un édifice religieux qui devint peu après le prieuré du Broc, près d'Issoire (1). Ce mémoire, qui est l'œuvre d'un continuateur des Bollandistes, et qui date seulement de 1867, invoque : 1° le *Martyrologium universale*, de Chastelain, dans lequel on lit, à la date du 29 octobre : « *Broci in Arvernia, sancti Mazoriani confessoris* », mention qui a été reproduite dans d'autres martyrologes plus récents. 2° Un pouillé de l'Archevêché de Bourges, qui range le prieuré de Saint-Mazeran de Brocq, dans le diocèse de Clermont (2).

N'ayant que des renseignements aussi insuffisants, l'auteur du mémoire écrivit, en 1865, au curé du Broc, près d'Issoire. Dans sa réponse, ce prêtre affirme que saint Mazeran n'est pas patron de sa paroisse et qu'il y est même complètement ignoré ; il ajoute qu'il a consulté des hommes versés dans la connaissance de l'histoire religieuse de l'Auvergne, et que ceux-ci ont déclaré qu'aucun saint de ce nom n'était honoré dans cette province.

Malgré ces témoignages négatifs, le continuateur des Bollandistes, ne connaissant pas, en Auvergne, d'autre localité du nom de Broc, que celle du canton d'Issoire, s'obstina à y placer saint Mazeran. Il allègue pour raisons que Chastelain a dû consulter le calendrier ou le bréviaire dont se servaient les moines de la Chaise-Dieu, et que c'est là qu'il apprit que notre saint était honoré, le 29 octobre, sous le titre de confesseur et de patron du Broc, car ce prieuré était sous la dépendance de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Il est vrai, dit cet hagiographe, la bulle du pape Eugène à Etienne, abbé du monastère de la Chaise-Dieu, dans l'énumération qu'elle fait des églises qui dépendent de cette abbaye, ne mentionne pas saint Mazeran du Broc (3) ; néanmoins, ajoute-t-il, je crois que c'est bien là le lieu où ce personnage s'est sanctifié et où il est mort, mais sa vie n'ayant

(1) *Acta sanctorum.* — T. XII, octobris, page 906.
(2) *Pouillé général de la province ecclésiastique de Bourges*, en 1648.
(3) *Ann. ord. S. Benedicti.* T. LXXIX. — La bulle est de 1146.

jamais été écrite, et les documents qui pouvaient en parler ayant été détruits pendant la grande Révolution, son souvenir s'est amoindri et a fini par disparaître du pays où il fut autrefois vénéré.

III

En 1890, la *Croix de l'Allier* (1) publia plusieurs documents sur le sujet qui nous occupe. L'auteur anonyme, qui n'est autre que le chanoine Morel, s'applique à faire ressortir l'erreur des Bollandistes, et prouve que le Broc de Chastelain et des autres auteurs est Broût, paroisse située entre Saint-Pourçain et Gannat. Il donne pour raisons : 1° que l'église du Broc, près d'Issoire, a toujours été sous le vocable de saint Agné ; 2° que le pape Eugène III, cité par les Bollandistes au sujet de la Chaise-Dieu, écrivant en 1152 à Pierre, prieur de Souvigny, cite l'église *Sancti-Maziriani* parmi les bénéfices qui étaient sous sa dépendance (2); 3° le pouillé de l'archevêché de Bourges, également cité par les Bollandistes, dit : Prieuré de Saint-Mazeran de Brocq, et deux lignes plus bas : Cure dudit Brou ; 4° dans le procès-verbal de la visite des monastères dépendant du prieuré de Souvigny, visite faite, en 1287, par Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, le prieuré de Brout (*de Broco*) est mentionné.

Il est un autre point sur lequel le chanoine Morel a négligé de s'appuyer, c'est que la paroisse de Broût, comme celles d'Escurolles et de Saint-Pourçain, était, même au XVII[e] siècle, une enclave de la province d'Auvergne dans celle du Bourbonnais (3). Chastelain et les autres auteurs avaient donc raison de placer l'église de Saint-Mazeran en Auvergne, d'autant plus que ce pays dépendait du diocèse de Clermont.

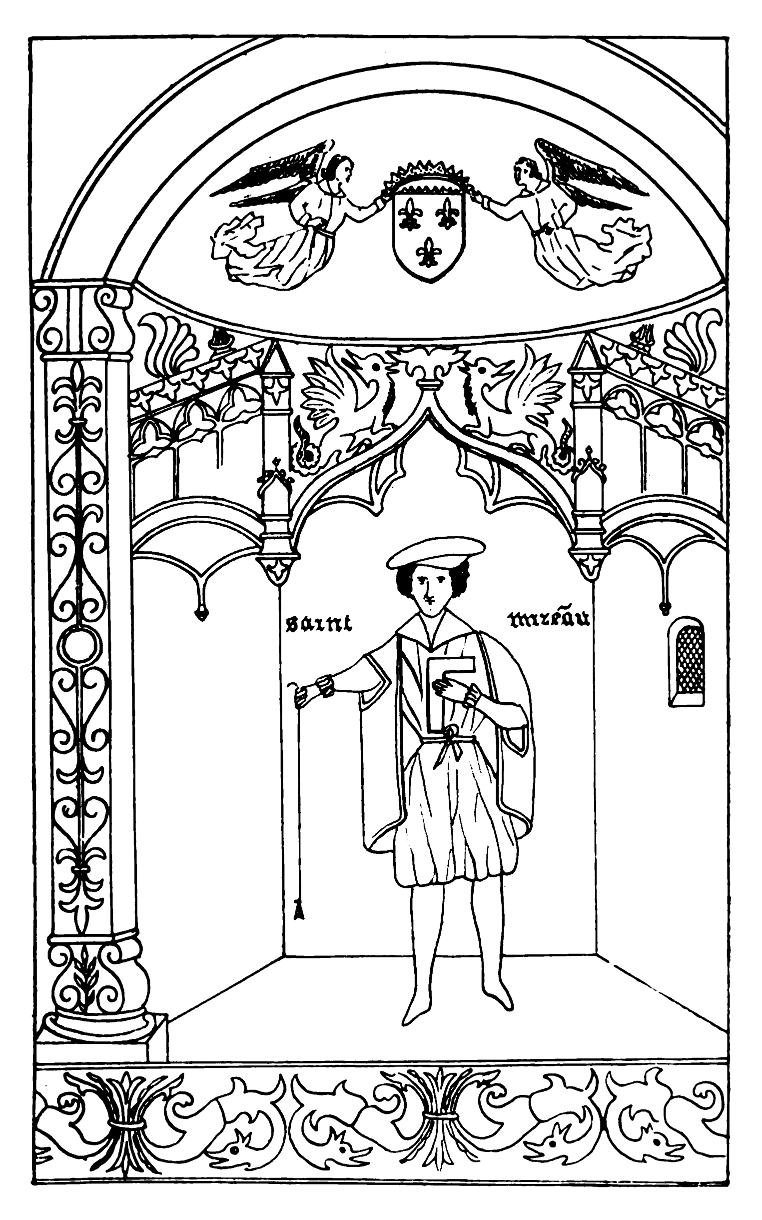
Ainsi, conclut l'hagiographe moulinois, c'est à Broût que saint Mazeran a vécu et qu'il est mort ; c'est là qu'il a fait éclater sa sainteté. Non loin de l'église est une fontaine qui porte son nom, où les gens atteints de fièvres chroniques venaient puiser de l'eau pour être guéris, en invoquant saint Mazeran (4). La tradition le donne comme

(1) *La Croix de l'Allier*, 1890, 29 octobre et 16 novembre.

(2) Une bulle de Pascal II, en 1115, énumérant les églises qui s'étaient placées sous le patronage de l'abbaye d'Ebreuil, cite l'église de Saint-Paul que l'abbé Chaix de Lavarène place à Broût-Vernet. Cette église, qui n'existait plus au XVI[e] siècle, devait être au village de Saint-Pol.

(3) DE NICOLAY : *Gén. descr. du Bourbonnais*, édition Vayssière, II, pages 96 et 132.

(4) La tradition locale raconte également l'origine de cette fontaine. Pendant la construction de l'église, la rivière d'Andelot s'étant desséchée, et



Ancienne Peinture de l'Église de Broût-Vernet

l'architecte de l'église. Il était, sans doute, le chef pieux et habile d'une de ces corporations ouvrières appelées, au moyen-âge, les *logeurs du bon Dieu.* Une ancienne peinture murale découverte dans l'église de Broût, sous d'épais badigeons, le représente en costume laïque et portant les attributs d'un architecte. De temps immémorial, cette paroisse célèbre sa fête chaque année le dimanche après la Toussaint.

IV

Une tradition de cette nature qui ne remonte pas à des temps fabuleux porte avec elle toutes les apparences de la vérité. Cependant, bien loin de vouloir en faire un critérium de certitude, nous croyons qu'il est nécessaire de savoir s'il n'existe aucun fait ni aucun document qui soit en contradiction avec elle. La première question qui s'impose est celle-ci : l'époque où a vécu saint Mazeran concorde-t-elle avec celle de la construction de l'église de Broût-Vernet ?

Nous avons cité la bulle du pape Eugène III qui nous apprend qu'en 1152 l'église de Broût était déjà sous le vocable de saint Mazeran. En se basant sur ce document, on pourrait placer sa mort dans la première moitié du XII[e] siècle. Mais il y a encore la bulle d'Urbain II, datée du Montet-aux-Moines, le 13 novembre 1095, par laquelle ce pape confirme les droits que le prieuré de Souvigny avait sur certaines églises. Dans cette énumération, nous lisons : « *In episcopatu Arvernensi, ecclesiam Sancti Maziriani* (1) ».

Si, comme on a tout lieu de le croire, il s'agit ici de l'église de Broût (saint Mazeran n'étant le titulaire d'aucune autre église), nous sommes obligés de reculer la mort du saint dans la seconde moitié du XI[e] siècle, tout au moins vers 1090. Il est possible, en effet, que le pieux architecte n'ait pas survécu longtemps à son œuvre et que Dieu, ayant fait éclater sa sainteté aussitôt après sa mort, il ait été immédiatement proclamé, par la voix populaire, patron de la paroisse. Ce premier point étant acquis, il nous reste à rechercher si l'époque de la constrution de l'église concorde avec les dernières

les ouvriers ne sachant où trouver de l'eau, saint Mazeran lança son marteau, et à l'endroit où il tomba surgit immédiatement une source qui ne s'est jamais tarie. Cette fontaine est à 100 mètres au plus du chevet de l'église.

(1) L'abbé Chaix de Lavarène (*Monumenta pontificia Arverniæ*) n'a publié que le commencement de cette bulle et n'a pas donné la liste des églises, parce que celle-ci se trouve quelques pages plus loin dans la bulle d'Eugène III. Le *Thesaurus Sylviniacensis* l'a reproduite intégralement. (Arch. départ.)



années de la vie de saint Mazeran. En l'absence de documents très précis et très authentiques, nous demanderons à l'archéologie de nous éclairer sur cette question.

La vaste église de Broût-Vernet se compose de cinq travées, sans transept, et de trois nefs terminées chacune par une abside semi-circulaire. Dans les deux premières travées de ces trois nefs, c'est-à-dire celles qui précèdent immédiatement les absides, les voûtes ainsi que les arcs-doubleaux et les arcatures reliant les piliers sont en plein cintre. Au contraire, dans les autres travées, tous ces motifs architectoniques ont la forme ogivale ; la voûte centrale est en berceau brisé et celles des bas-côtés sont en demi-berceau. Dans ces trois dernières travées, les piliers sont en forme de croix, surmontés d'un simple tailloir, tandis que les piliers du chœur sont cantonnés de colonnes à chapiteaux, mais il est bon de savoir que les sculptures qui ornent ces chapiteaux ne datent que d'environ vingt-cinq ans. Les seules sculptures qui soient de l'époque romane sont celles qui décorent les colonnettes des fenêtres de la grande abside.

Il y a donc dans cette église, bien qu'entièrement romane, deux parties très distinctes : l'une, composée des absides et des deux premières travées, que l'on peut sans difficulté attribuer au XI[e] siècle, l'autre où l'arc ogival domine et qui est évidemment du XII[e]. Ce serait donc seulement la première de ces parties qui, d'après la tradition, aurait été construite sous la direction de saint Mazeran. Car, comme nous l'avons vu, il n'est pas impossible que le pieux architecte ait vécu dans la seconde moitié du XI[e] siècle. Rien jusqu'ici n'est venu contredire cette supposition, et c'est ainsi que les données de l'archéologie se trouvent d'accord avec la tradition populaire.

V

Voici maintenant une autre version, encore inédite, mais qui est celle d'un érudit bien connu pour ses recherches sur l'histoire locale, M. le comte Fr. du Buysson, qui a bien voulu nous communiquer les notes qu'il a prises dans les archives de l'évêché de Clermont.

Saint Mazeran, dont le nom de baptême était Baldus, diminutif de Théobaldus (Théobald) était de la famille des sires d'Escole, puissante et antique maison chevaleresque dont le nom primitif était Majoran. Au X[e] siècle, cette maison possédait le château-fort d'Escole, les Perrets, Marmagne, Seron, Percenat, le Mayet d'Escole, la Motte, Saint-Pol, Broût, Aubeterre, le Vernet, Neuffonts, etc.

Ceci paraît être confirmé par le fait suivant : M[gr] Croizier, ancien vicaire de M[gr] de Pons et ancien évêque de Rodez, étant à Rome,

trouva dans le catalogue des saints de la bibliothèque vaticane, la mention suivante : « *Mageranus, Mazeranus (Baldus) de Scola, erector et fundator ecclesiæ ac prioratus de Broust, in Arvernia* », pas autre chose, ni date.

Théobald Majoran (saint Mazeran) était le deuxième fils de Bozon Ier et de Pernelle de la Tour d'Auvergne, mariés en 1042. Théobald avait pour frère Hugues Ier, marié, en 1074, à Aure de Bourbon, fille d'Achambaud IV de Bourbon et d'Ermengarde d'Auvergne, qui continuèrent la filiation, et eurent pour petit-fils saint Gilbert, abbé de Neuffonts. C'est le même Théobald qui aurait fondé, vers l'an 1080, le prieuré de Broût et le chœur de l'église actuelle. Ce pieux personnage, s'étant fait religieux bénédictin, serait mort dans le couvent dû à sa libéralité. Ce fut son petit-neveu, Hugues III d'Escole, qui agrandit l'église du prieuré et la fit ériger en église paroissiale, en l'an 1168, par Etienne de Mercœur, évêque de Clermont. Son plus jeune frère Gilbert en fut le premier curé. Hugues III avait épousé Aelis de Vendat, dame de Lafont d'Ambérieux, terre située sur la paroisse de Broût et qu'ils nommèrent « Lafont-Saint-Mazeran » (1).

Ces documents historiques, loin de contredire la tradition locale sur la vie de saint Mazeran, ne font que la confirmer. En effet, il ne répugne pas que le fils puîné d'un sire d'Escole, voulant se consacrer à Dieu dans la vie monastique, se soit mis lui-même à la tête des ouvriers, qu'il payait de ses deniers, pour bâtir l'église du prieuré dans lequel il voulait se retirer. Il paraîtra peut-être plus difficile de concilier ces documents avec la bulle d'Urbain II, citée plus haut. Mais on peut très bien admettre que le saint, étant né vers 1044, ait entrepris, à l'âge de vingt-cinq ans (1070), la construction du prieuré et de l'église de Broût. Sa mort étant arrivée vers 1090, la bulle d'Urbain II, qui est de 1095, a pu le citer comme titulaire et patron de ce lieu. Peut-on tirer une objection de la différence du nom donné à ce saint personnage dans les deux documents ? Nous ne pensons pas qu'on puisse s'y arrêter sérieusement ; on sait combien les noms propres ont varié pendant le moyen-âge.

VI

Pour en revenir à la description de l'église de Broût-Vernet, nous dirons, pour la compléter, qu'après son agrandissement, dans le mi-

(1) Ceci est conforme aux indications fournies par Nicolay. — *Gén. Descr. Bourb.* I, p. 155.



lieu du XIIe siècle, elle n'a pas subi, dans le cours des siècles, de modifications importantes.

Pendant la Révolution, l'église et le prieuré furent vendus comme biens nationaux ; celle-ci, qui avait été convertie en grange, fut rendue au culte vers 1815, et comme celle du Vernet avait été démolie, ces deux paroisses fusionnèrent sous le nom de Broût-Vernet.

Vers 1850, le clocher, qui avait été rasé, fut reconstruit par les soins du curé Goutaudier. La façade, qui n'était qu'un large pignon, en partie enfoui dans la terre et dépourvu de toute ornementation, a été richement restaurée, il y a environ vingt-cinq ans, par le zèle du curé Désévaux. C'est également à cette époque que les chapiteaux de l'intérieur ont été ornés de sculptures, dans le style de l'église.

Les absides avaient été peintes à différentes époques, mais au commencement du siècle dernier elles étaient toutes recouvertes d'un badigeon à la chaux. C'est dans le sanctuaire, du côté de l'épître, que nous avons découvert, il y a quarante ans, la peinture dont parle la notice du chanoine Morel ; la copie réduite qui en fut faite alors a été conservée précieusement, parce que nous savions que cette peinture, malgré son mérite et l'intérêt historique qu'elle présentait, ne serait ni restaurée, ni conservée ; et, en effet, elle n'a pas tardé à disparaître définitivement sous de nouvelles couches de badigeon. Elle mesurait environ 2 mètres de haut sur 1 mètre 1/2 de large : elle était appliquée sur un enduit dur et poli. La reproduction de cette copie, jointe à la présente notice, nous dispense d'en faire la description.

Nous dirons seulement que, d'après le sentiment d'archéologues très compétents, cette peinture datait de la première moitié du XVIe siècle. On y voit, en effet, un mélange de style gothique et de style de la Renaissance. Le saint est représenté avec les attributs d'un architecte ou d'un maître d'œuvre, le fil à plomb d'une main, et l'équerre de l'autre. Son nom est écrit en français, mais avec une abréviation, comme il suit : MAZĒAN. Toutefois, nous devons avouer que la troisième lettre était illisible ; évidemment, il y avait eu là un grattage et une retouche qui n'avait pas résisté à l'action du temps. Si nous avons tracé un Z plutôt qu'un G, c'est parce que cette orthographe est plus conforme à celle qui a été adoptée dans les documents ecclésiastiques que nous avons cités.

VII

On a pu constater, par ce qui a été dit, que l'orthographe du nom de notre saint a beaucoup varié dans le cours des siècles. La bulle

d'Urbain II écrit : *Mazirianus* (Maziran). Chastelain dit : *Mazorianus* (Mazoran) (1) le pouillé de Bourges, Mazeran. A Broût et dans les environs, la prononciation vulgaire est Mageran. Nicolay qui a écrit sur place le nom de cette manière, prouve par là que cette prononciation avait cours, dans le pays, au XVI[e] siècle.

Le continuateur des Bollandistes a fait sur ce sujet une petite dissertation qu'on peut résumer comme il suit : Jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, le nom de notre saint, dans le langage vulgaire, a été Mazeran. Si Chastelain écrit *Mazorianus*, c'est probablement parce que ce nom lui a paru dérivé de *Mazoria*, village d'Auvergne où sainte Florine est honorée le premier mai (2).

Admettre cette étymologie, c'est supposer que le saint était originaire de cette localité. Nous n'avons pas adopté cette manière de voir pour la raison que les noms d'hommes tirés de celui de leur origine, ne sont pas assez communs, au moyen-âge, pour être admis facilement.

Au contraire, *Majorianus, Majoranus, Majorius,* noms propres qui dérivent de *Major,* sont beaucoup plus fréquents en France. Il est donc plus vraisemblable que *Majorianus* était le vrai nom de notre saint.

La valeur de cette étymologie nous parait très discutable, et à ceux qui ne sauraient admettre que le J se soit transformé en Z, nous proposerons l'étymologie suivante :

Si Mazeran ne dérive pas du nom du village cité plus haut, il est possible qu'il ait été formé des mots *Mas, Maz, Mazet*, très usités autrefois et qui signifiaient : Maison de campagne, d'où Mazeyrat. Mazerier, Mazirat, le Mayet, etc. Mazeran devait signifier un homme qui construit ou qui habite un Mazet. Plus habile ou plus heureux que ses ancêtres, saint Mazeran a construit, non pas une maison vulgaire, mais la maison de Dieu (*Hæc est domus Domini firmiter ædificata*), et les hommes lui ont élevé là un autel.

Abbé V. Berthoumieu.

(1) Dans la traduction latine des noms propres, on ajoute souvent un I à l'avant-dernière syllabe.

(2) Probablement Mazeyrat, arrondissement de Brioude.



Le Personnel concordataire dans le Département de l'Allier *(Suite)*

NOMS DES PRÊTRES		RÉSIDENCE	FONCTIONS		PROMESSES	OBSERVATIONS
			ANCIENNES	NOUVELLES		
Durin	15	Montluçon	[vicaire]	curé de St-Pierre de Montluçon [desservant, V, 40, *d*]	*fecit*	Agé de 35 ans. D'une moralité reconnue : très honnête et instruit. Bon, a été placé à Moulins, ou bien aux environs ; non loin de son frère, président estimé du tribunal criminel. [Fesant les fonctions de curé de Saint-Pierre, de Montluçon (le rapport préfectoral donne à son frère la qualité de Président *estimé* qui ne se trouve pas dans la fiche de renseignement de V, 40*a*)].
Etienne	174	Montmarault [St-Bonnet-de-Four, V, 40, *d*]	vicaire	[curé, V, 40, *d*]	non	Agé de 47 ans. Sage.
Fallaix [de Bellevue-les-Bains]	12	Diou	curé	juge de paix	*fecit*	Agé de 40 ans. Homme d'esprit et moral. Bon pour un curé de ville. [45 ans, sage, V, 40*e*.]
Fallier Jean	52	de Souvigny	curé de Bagneux		*fecit* [n'a pas prêté le serment, V, 40, *e*]	Homme d'esprit et de connaissance. Se livre à l'enseignement. Bon à faire un curé de ville de 3ᵉ ordre. [Cy-devant curé de Bagneux ; ayant des connaissances particulièrement dans la géométrie ; a prêté le serment exigé par la constitution civile du clergé ; s'est retiré à Souvigny. A plusieurs élèves à qui il enseigne les principes de la langue latine, la géométrie, etc. Bon à faire un curé d'une ville de 3ᵉ ordre, V, 40*a*] [48 ans, sage, V, 40*e*].
Fayard	44	Saint-Angel	vicaire	curé	*fecit*	Agé de 37 ans. Homme moral. [Bon à être conservé, V, 40*a*] V, 40*d*, ajoute : « bien apostillé par *M. Luylier* »].

Forges	84	Ferrières		[exerce particulièrement]	non	Agé de 40 ans. — Brave homme a été déporté : est rentré. Bon pour un curé de campagne. Il se soumettrait au Concordat. [Habite la campagne chez ses parents, et jouit d'une bonne réputation, V, 40c]
Des Gallois-de-la-Tour	1	déporté, résidait à Moulins			non	Agé de 45 ans. Désigné pour remplir l'évêché créé à Moulins en 1788 et resté vacant, les revenus destinés à cet évêché n'ayant pas été formés. [Prêtre déporté, V, 40a]
Garilland	169	St-Pourçain	curé de St-Pourçain-Malechère	[n'exerce pas, V, 40e]	*fecit*	45 ans, de bonnes mœurs.
[**Genin Antoine**]	64	curé actuel de Vaumas	curé			Bon pour être curé de Vaumas.
Gerles	110	Ebreuil	[de Moulins]	a été grand vicaire de l'évêque constitutionnel	*fecit*	Il n'y a point eu de plainte [d'aucun genre] porté contre lui. [Il exerce publiquement le culte à Ebreuil après avoir fait sa soumission, V, 40b.]
Giraud	55	Buxières		maire et instituteur	[*fecit*]	Même note [que le n° 54]. [Bon à faire un curé de campagne, V, 40a].
Givaudan	109	chanoine	curé	exerce	*fecit*	Paisible. [Même note que pour Pastier, de Charroux, V, 40b].
Godin	18	Le Brethon	curé	curé	*fecit*	Agé de 40 ans. Homme d'esprit. Très moral. Bon pour une cure de ville. [46 ans, homme sage, V, 40e].
[**Golliaud**]		[de Moulins]	[ci-devant curé de Treban]	[n'exerce pas]	[a prêté le serment]	[57 ans, V, 40e].
Goutebrousse	95	St-Etienne-de-Vicq	curé		non [soumis V, 40c]	Bonne réputation, exerce particulièrement. — [V, 40c].

NOMS DES PRÊTRES	RÉSIDENCE	FONCTIONS		PROMESSES	OBSERVATIONS
		ANCIENNES	NOUVELLES		
Gontier 8		Sept-Fontiste		non	Agé de 40 ans. Homme instruit et moral, propre à faire un curé de ville. Bon à employer dans les environs de Moulins, auprès de son frère, commissaire près le tribunal criminel. [N'ayant fait aucun serment : se soumettrait au Concordat, V, 40*a*].
Goutet 26	Cusset	curé	exerce	*fecit*	Bonne réputation. — V, 40*c*]. [Agé de 60 ans ; homme moral, bon à conserver, V, 40*a*].
Gozard 16	Montluçon		vicaire [à St-Pierre]	*fecit*	Agé de 45 ans. Déporté et rentré. Homme d'esprit et moral. Bon pour une cure de ville. [43 ans, V, 40*a*].
Guerin 143 [de Moulins]	Diou	vicaire	exerce [à Diou]	*fecit*	Agé de 45 ans ; sage. — [V, 40*e*].
Hennequin 122 [**Antoine**]	Gannat	prêtre communaliste	vicaire constitutionnel	*fecit*	N'exerce plus. A travaillé dans les bureaux du district et de la municipalité. Présentement chef à la sous-préfecture de Gannat. Estimé. — (Il faut remarquer que le rapport qui a fourni ces indications est signé : Hennequin, sous-préfet !...)
Henriot Jean 9	Souvigny	bénédictin		non [V, 40*e*]	Agé de près de 70 ans. — Respectable par ses lumières et par ses mœurs douces et pures. Bon à être nommé curé de Souvigny. Se soumettrait au Concordat. [Agé de 65 à 68 ans. Les citoyens pensant bien désireraient le voir nommer curé de cette commune où il demeure en ce moment. N'a point prêté de serments, le prêterait d'après le Concordat, V, 40*a*]. [72 ans, sage et de mérite, V, 40*e*].

Héraut 63 [de Moulins]	Meillard	curé	[exerce [à Meillard]	[a prêté le serment V, 40*e*]	Bon à être conservé. Homme moral. [**Agé de 60 ans, V, 40*a***]. [**58 ans, V, 40*e***].
Hérodet 158 [du Vernet]	Vernet	curé	exerce	*fecit*	Agé de 52 ans. Sage. — [V, 40*e*].
Jacquet 92 [**ou Jacques**]	St-Nicolas			non	Bien famé.
Jaladon 39	Marcillat	curé	[exerce]	*fecit*	Vieillard bienfaisant et respectable sous tous les rapports. — [V, 40*d*].
Jarouflet 81	Moulins	[ancien] curé de Noyant	[n'exerce pas V, 40*e*]	*fecit* [n'a pas prêté le serment V, 40*e*]	Sexagenaire : homme moral. Bon à rétablir dans sa cure. — [**56 ans, V, 40*e***].
Joly 148 [de Montmarault]	Chantelle	curé de Blomard	exerce le culte [à Chantelle]	*fecit*	Agé de 46 ans. Sage. — [V, 40*e*].
La Blaterie 37	Montluçon	chanoine	curé	*fecit*	**Vieillard estimé** [**V, 40*d***].
Lacroix 93	St-Pierre-Laval	curé [du dit lieu]	[exerce particulièrement	non	Brave homme : sans grands moyens. — [**V, 40*c***].
La Planche 151 [**René**] [de Bellenaves]	Bellenaves	curé de Cesset	[n'exerce pas]	non [V, 40*e*]	Agé de 50 ans. Sage. [**A été curé constitutionnel de Cesset ; il n'exerce plus le culte depuis longtemps : il est en ce moment adjoint au maire de Bellenaves ; il fait bien à sa place et s'est toujours bien conduit, V, 40*b***].
Lartaud 156 [**Annet**] [de Chantelle V, 40*e*]	[Chirat]	[ancien] curé [de Chirat-l'Eglise, V. 40*e*]	[curé constitutionnel [exerce, V, 40*e*]	[non : a fait sa soumission]	Agé de 52 ans. Sage. [**Exerce publiquement le culte, V, 40*b***]. [**51 ans, V, 40*e***].
Laurent 115 [**Michel**]	St-Rémi	curé constitutionnel [de Bayet]		*fecit*	[A toujours été] paisible. [**N'exerce plus depuis longtemps. V, 40*b***].
Laval 42	Teillet	curé	curé	*fecit*	Exact [V, 40*d*]. Bon à conserver

NOMS DES PRÊTRES		RÉSIDENCE	FONCTIONS ANCIENNES	FONCTIONS NOUVELLES	PROMESSES	OBSERVATIONS
Lepaud	57	Chemilly	[ancien] chartreux	curé		Bon pour être curé de Chemilly.
Lezerre [de Clermont]	146	Deux-Chaises	curé	[exerce le culte]	*fecit*	Agé de 52 ans. Sage. — [V, 40e].
Ligné	134	Moulins		[n'exerce pas V, 40e]	[n'a pas prêté le serment V, 40e]	Agé de 46 ans. Homme sage. — [V, 40e]
Loyer	49	Urçay		[exerce le culte]		Agé de 40 ans. Homme moral. [Bon à conserver, V, 40a].
Madet [de Bourbon]	173	Chavenon	curé	n'exerce pas	non	Sexagénaire. Sage.
Madet (*sic*) [de Bourbon]	47	[curé de] Chavenon (!)	(*Ce doit être le même que le précédent*)	[n'exerce pas V, 40e]	*fecit* [n'a pas prêté le serment, V, 40e]	Agé de 66 ans : moral. A été déporté. [A fait sa soumission. Bon à conserver, V, 40a]. [58 ans, V, 40e].
Madet	43	[Sainte-Thérence]	curé	curé	*fecit*	Exact. [V. 40d]. Bon à conserver.
Maillant	101	[Montcombroux]	curé	[exerce particulièrement]	non	Brave homme. — [V, 40c].
Maillet [de Montluçon V, 40e]	167	de Montluçon	vicaire	exerce	*fecit*	46 ans. Sage. — [V, 40e].
Mallet	62	Vieure	curé	exerce	*fecit*	Recommandable par les services qu'il rend à la chose publique dans sa commune. Bon à être employé. [Curé ancien et nouveau à Vieure ; en remplissant sous les noms des différents maires, les fonctions administratives : instruit et fort bon à placer. Ayant fait les serments exigés, V, 40a].

Maisonneuve 86	[desservant à] Ferrières		[exerce particulièrement]	non	Agé de 50 ans. Se soumettrait au Concordat. [Déporté et rentré. Bon à conserver. V, 40*a*] [jouit de l'estime publique, V, 40*c*] [homme sage, V, 40*e*].
Marchand Jean [d'Ainay, 40 V, 40*e*]	Cérilly	curé	curé	*fecit*	Estimé et suivi généralement. [V, 40*d*] [âgé de 60 ans. Bon à conserver, V, 40*a*].
Marinier 89	Seuillet	curé en Picardie	[curé de Créchy [V, 40*c*]	non	Agé de 50 ans. Homme moral. Jouit d'une bonne réputation. [A été déporté, instruit ; il dit la messe dans une maison particulière, V, 40*a*].
[**Marion** de Dompierre]			[n'exerce pas]	[n'a pas prêté le serment]	[50 ans ; sage. — [V, 40*e*].
Martel 184 [de Chevagnes]	Dompierre	curé		non	Sexagénaire ; sage. — [V, 40*e*].
Martel 76	Dompierre	curé	curé	*fecit*	Agé de 44 ans. Déporté et rentré. Bon à conserver. [A fait sa soumission. V, 40*a*].
Martin 88 [d'Auvergne]	Varennes-sur-Allier	curé de [Gouise]		non [V, 40*e*]	Sexagénaire. Bonne réputation. [V, 40c]. [Desservant à Créchi. Homme moral. Bon à conserver, V, 40*a*].
[**Matouet**]	Languedocien	[cy-devant curé au Breuil	[exerce à Châtel-de-Neuvre]	*fecit*	[75 ans, V, 40*e*].
Mayan du Chambet 180	Chemilly	curé	[n'exerce pas V, 40*e*]	non [V, 40*e*]	54 ans. Paisible. [Né à Droiturier].
[**Mazerolles** de Bellenaves]	Taxat	[curé]	[n'exerce pas]	[non] [V, 40*e*]	[Ancien curé de Taxat, près Charroux. A été ensuite curé constitutionnel dans la même commune et depuis quelques années avait rétracté son serment. On m'a dit qu'en ce moment il a fait sa soumission et qu'il exerce publiquement dans la commune de Senat, voisine de Taxat. Je n'ai pu encore vérifier ce fait. Ce prêtre, comme on voit, a varié dans ses opinions et dans sa conduite qui n'a d'ailleurs rien de recommandable. [V, 40*b*, qui fait précéder cette notice du signe des « refusés ». — [60 ans ; sage, V, 40*e*].

NOMS DES PRÊTRES		RÉSIDENCE	FONCTIONS ANCIENNES	FONCTIONS NOUVELLES	PROMESSES	OBSERVATIONS
Mercier	107	Gannat	Prêtre de la communauté de Ste-Croix		non	D'un caractère pacifique. S'est toujours conduit avec réserve. [Insermenté : il exerce en chambre, V, 40*b*].
Meunier	68	Moulins	vicaire [Moulins V, 40*e*]	l'un des desservants de Notre-Dame	*fecit*	Agé de 40 ans. Serait un bon curé de campagne. [Homme moral, V, 40*e*].
Meydieux	83	Sanssat		[exerce particulièrement]	non	Homme moral. Bon pour une petite cure de campagne ; se soumettrait au Concordat. [Bien noté par M. Luylier, V, 40*c*].
Michel	70	Moulins	vicaire à Billy [cy-devant curé à Lafay] [V, 40*e*]	l'un des desservants de Notre-Dame	*fecit*	Agé de 45 ans. Homme moral; ferait un bon curé de campagne. [44 ans, V, 40*e*].
Michelon [de Montluçon V, 40*e*]	159	Beaune		exerce	*fecit*	Agé de 48 ans ; sage. — [V, 40*e*].
Michelon [de Montluçon V, 40*e*]	160	Commentry	curé	exerce	*fecit*	Agé de 50 ans ; sage. — [V, 40*e*].
Michelon	45	[curé de] Saint-Priest		exerce le culte [n'exerce pas, V, 40*e*] (!)	*fecit* [n'a pas prêté le serment V, 40*e*] (!)	Agé de 55 ans ; très moral. — [Bon à conserver, V, 40*a*] [58 ans, homme sage V, 40*e*].
Molinary	120	Gannat	curé constitutionnel d'Escurolles		*fecit*	Est présentement instituteur dans la maison du maire de Gannat. — Point de reproches à lui faire sur [ses mœurs et] sa conduite pendant le cours de la Révolution. — [V, 40*b*].

Moreau 170 [de Moulins]	[curé de] Murat	ex-curé de Murat	[n'exerce pas, V, 40*e*]	*fecit* [n'a pas prêté le serment, V, 40*e*!]	50 ans ; homme sage.
Moreau 46	Murat		exerce le culte	*fecit*	Agé de 60 ans ; homme moral. — **Bon à conserver, V, 40*a*].**
Mortreuil 54	Besson		percepteur		Bon pour un curé de campagne. — **[Desservant actuel de Besson, ayant peu de capacité, V, 40].**
Mortreuil 187 [de Moulins]	Saint-Pourçain-sur-Besbre	curé	n'exerce pas	non	50 ans ; homme sage. — [**V, 40*e***].
Mouia 182	Thiel	vicaire	[n'exerce pas, V, 40*e*]	non [V, 40*e*]	48 ans ; sage. — [**V, 40*e***].
Mouix 171 [d'Auvergne]	[du Theil]	vicaire d'Ulhé [!]	n'exerce pas	non	Agé de 48 ans ; sage. — [**V, 40*e***].
Murjon 103	Cindré	curé	exerce	*fecit*	Bonne réputation. — [**V, 40*c***].
Nogier 132	Le Donjon	curé du Donjon [curé, près le Donjon, V, 40*e*]!	n'exerce pas	non [V, 40*e*]	Respectable et considéré. — **[75 ans, — [ou 50 ; il doit y avoir erreur] — V, 40*e*].**
[**Ogerdias**	[Busset]	[vicaire]	• [exerce particulièrement]	[insoumis]	[**V, 40*c***].
Orry 31 [de St-Amand	Hérisson	curé	exerce [V, 40*e*]	*fecit* [V, 40*e*]	Instruit et méritant l'estime publique — [V, 40*d*]. — **Agé de 60 ans : membre du conseil du département.**
Papon 125	Gannat	prêtre Maltais		[assermenté]	N'exerce pas. S'est toujours bien conduit ; vit paisiblement ; très âgé. — **[Prêtre dans l'ordre de Malthe (*sic*) ; il n'a jamais exercé le culte ni en public ni en secret. V, 40*b*].**
Paquet 153 [né à Moulins	Charroux	curé	exerce	*fecit*	**Agé de 72 ans ; sage. — [V, 40*e*].**
Pastier 108 ***(Ne serait-ce pas le même que le précédent?)***	[curé de] Charroux	[ancien] curé [de Charroux]	exerce	*fecit*	Paisible. **Après avoir fait sa soumission a toujours vécu paisiblement et se conforme aux lois, V, 40*b*].**

NOMS DES PRÊTRES		RÉSIDENCE	FONCTIONS		PROMESSES	OBSERVATIONS
			ANCIENNES	NOUVELLES		
Pelicat	17	Montluçon	vicaire	instituteur [à Montluçon, V, 40*e*]	*fecit*	Agé de 40 ans. Homme d'esprit. Bon pour l'instruction et propre a être curé de ville ou de campagne. — [**Estimé, V, 40*d***].
Perret	98	Châtel-Perron	curé		non	Bonne réputation, exerce particulièrement. — [**V, 40*e***].
Perrier	94	Bost	curé		non	Bonne réputation, exerce particulièrement. — [**V, 40*c***].
Perrot	28	Saint-Didier	curé	exerce	*fecit*	Bien bon sujet. — [**V, 40c**].
Petit	105	Lenax	[minime]	exerce le culte	*fecit*	Infiniment pauvre sujet ; mais capable d'aucun mal. — [**V, 40c**].
Petitjean	10	Bourbon-l'Archam-	[ancien vicaire à Burges, V, 40*e*]	[exerce à Burges V. 40*e*]	*fecit*	Brave homme. Bon pour la cure de Bourbon l'Archambault : administrateur de l'hospice depuis longtemps. — [**48 ans, V, 40*e***].
Picard	60	Agonges	bénédictin de Souvigny	[exerce à Agonges]	non [a prêté le serment, V, 40*e*] (!)	Homme respectable par ses mœurs, son âge et ses lumières. Aimé. — [**Fort aimé dans cette commune : n'ayant fait aucun serment, V, 40*a***]. [**72 ans, homme sage, V, 40*e***].
Pinturel	5	Moulins	[ancien] grand vicaire de Bourges	n'exerce pas [V, 40*e*]	non	Agé de 80 ans, très respectable par la conduite qu'il a tenu avant et pendant la révolution. Se soumettrait au Concordat. — [**Il a été déporté, n'ayant prêté aucun serment : même note que pour M. Aladane, V, 40*a***]. — [**Très considéré. V, 40*e***].

Portier	7	Vichy		desservant [principal ou professeur au collège de Billom] [V, 40*c*]	[insoumis]	Homme instruit et moral. Bon à employer soit en campagne soit en ville ; et même dans les places supérieures du clergé. — [**Agé de 45 ans, V, 40*a*] — [Plein de moyens, dit-on : chargé des pouvoirs du siège de Clermont ; chef des prêtres rebelles qui, bien longtemps ont habité des montagnes et y ont prêché, ajoute-t-on, contre les lois avant le 18 brumaire, V, 40*c*].**
Poujeou	50	Tronget	vicaire			Bon pour un curé de campagne.
Preveraud [du Donjon]	185	Coulanges	curé		non	50 ans, sage. — [V, 40*e*]
[**Provost**		[de Moulins]	[chartreux]	[n'exerce pas]	[non]	[**Sage, V, 40*e*].**
Quinery	22	Vicq	chanoine à Cusset			Estimé. — [**V, 40*b*, ne donne aucune appréciation.**
Raboisson	25	Cusset	minime		[insoumis V, 40*c*]	Jouit de l'estime publique ; homme moral ; exerce particulièrement.
Rabusson	124	Gannat	capucin			N'exerce pas. Vit paisiblement ; s'est toujours bien conduit ; très âgé.
[**Ravel**		[Charroux]	ancien curé de Charroux		[insoumis]	[**Rentré sans autorisation et sans faire de soumission ; il exerce en particulier et a besoin d'être surveillé ; il passe pour avoir des moyens et de l'instruction. V, 40*b*, avec le signe [illegible]].**
Rainaud	19	Gannat	[anciennement] vicaire [et curé de Gannat V, 40*e*]	[exerce dans l'église de Gannat, V, 40*e*]	non [a prêté le serment V, 40*e*]	Rentré avec autorisation et admis en surveillance à Gannat ; d'une conduite et d'une moralité exemplaire.
Reignier	102	Ebreuil	curé du Vernay	exerce	*fecit*	Bonne réputation — [**V, 40*c*].**
Remond	132	Bourbon-l'Archambault	curé de Châtillon	[n'exerce pas, V, 40*e*]	non	Agé de 75 ans ; d'une conduite exemplaire. — [**50 ans. V, 40*e*].**

NOMS DES PRÊTRES	RÉSIDENCE	FONCTIONS ANCIENNES	FONCTIONS NOUVELLES	PROMESSES	OBSERVATIONS
Renault 30 [de Bourges V, 40*e*]	Néris	curé	instituteur. exerce le culte	*fecit*	Instruit et justement considéré. — [Agé de 66 ans ; bon à conserver. V, 40*a*] [V, 40*d*].
Renneuvier 2	Montluçon	principal du collège de Montluçon depuis 35 ans (1)		*fecit*	Agé de 60 ans. Homme de beaucoup d'esprit ; estimé ; propre à toutes les fonctions ecclésiastiques mêmes supérieures ; serait bien à la tête d'un établissement d'instruction publique. — [(1) Depuis 33 ans, âgé de 60 ans. V, 40*a*]. [fort estimé et de bonnes mœurs, V, 40*d*].
Rennevier 145 [de Montluçon]	Le Maillet	curé du Montet [autrefois vicaire V, 40*d*]	[exerce le culte [à Maillet V, 40*e*]	*fecit*	Agé de 44 ans, sage. — [V, 40*e*].
Renou 48	[curé de] Meaulne			*fecit*	Agé de 40 ans. Homme moral. — [Bon à conserver. V, 40*a*].
Reysser 87	Le Mayet			non	Moral. Jouit d'une bonne réputation ; se soumettrait au Concordat.
Richard 118	Broût	vicaire [à Broût]		non	[Rentré sans autorisation ; exerce le culte en particulier à Cognat sans avoir fait de soumission]. A des mœurs [très] pures ; un caractère paisible [et nullement dangereux malgré sa persévérance dans son insoumission aux lois. V, 40*b*].
Richard 27	Luneau	curé	exerce	*fecit*	Considéré et digne de l'être. — [L'Homme (!) par excellence. V, 40*c*].
Rivierre 117	[Monteignet]	religieux prémontré	curé constitutionnel [de Montaiguet]	[il a dit-on] rétracté son serment	[Et il n'exerce plus le culte qu'en particulier]. — Un caractère paisible ; point de reproches à lui faire sur sa conduite et ses mœurs. — [V, 40*b*].
Rigondet 114	Vilaine	curé constitutionnel [à Vilaine]		*fecit*	Paisible. — [Il n'exerce plus depuis longtemps ; a toujours vécu paisible dans cette commune qui n'a que très peu d'habitants. V, 40*b*].

Rougier 100	Gannat		curé constitutionnel	*fecit*	S'est toujours bien comporté, comme prêtre et comme citoyen. — [Rougier assermenté, exerce, a été élu constitutionnellement curé à Gannat à la place d'Olivier ; il a repris ses fonctions depuis, mais il a fait sa soumission ; il a été appelé à Gannat par un grand nombre d'habitants : il s'est toujours bien conduit comme prêtre et comme citoyen. V, 40*b*].
Roux 35 [né à St-Hilaire]	Arfeuilles	curé	curé	*fecit*	Instruit et estimé. — [V, 40*d*]. [49 ans. Sage. V, 40*e*].
Roux 129 d'Autun	vicaire en Soissonnois	Moulins	exerçant à Notre-Dame de Moulins	*fecit*	Agé de 34 ans ; d'une conduite exemplaire et homme de mœurs. — [*L'un des desservants actuels de Moulins*. Agé de 36 ans. Homme d'esprit, d'une moralité reconnue ; a fait la promesse. Bon pour être curé d'une ville de second ordre [V, 40*a*].
Roux 38 [né à Lenax]	Montmarault	curé	exerce	*fecit*	Instruit et estimé. — [Agé de 68 ans. Homme moral. Bon à conserver. V, 40*a*]. [respectable, V, 40*d*]. [65 ans. Sage. V, 40*e*].
Rouyllon 181 [à Châteauroux, V, 40*e*]	Ygrande	curé	[n'exerce pas]	non	53 ans. — [Sage, V, 40*e*].
Rouzière 179 [de Riom]	Château	curé	n'exerce pas	non	65 ans. Sage. — [V, 40*e*].
Saint-Aubin 138 (*Ce doit être le même que le suivant*)	Montbeugny	curé	exerce	*fecit*	Agé de 50 ans. Sage. — [Curé de Paray-le-Frésil (!) Bon à conserver, V, 40*a*].
Saint-Aubin 78 [de Moulins]	Paray-le-Frésil	curé	curé	*fecit*	Agé de 50 ans. Bon à conserver.
Saulnier 178 [de Moulins]	[exerce à] Autun [V, 40*e*]	curé		non [V. 40*e*]	40 ans. Sage. — [V, 40*e*].
Septier 186 [de Moulins]	Saint-Reverien	curé		non	68 ans. Sage. — [V, 40*e*].

NOMS DES PRÊTRES	RÉSIDENCE	FONCTIONS		PROMESSES	OBSERVATIONS
		ANCIENNES	NOUVELLES		
Simonin 136	Moulins	supérieur de la Chartreuse de Belair	exerce à Notre-Dame	*fecit*	Septuagénaire ; homme sage. — [V, 40*e*].
Taillardat 142 [de Gannat]	Saint-Aubin	curé [près] de Néris	exerce à St-Aubin	*fecit*	Homme sage. — [V, 40*e*].
Talbot 75 [de Moulins]	Chevagnes	curé d'Avermes	desservant [à Chevagnes]	*fecit*	Agé de 50 ans ; a été déporté ; moral ; bon à conserver. – [A fait sa soumission. [V, 40*a*] et [V, 40*e*].
[**Tavernier**	[Gannat]	[ancien communaliste de Ste-Croix]		[insermenté]	[Il s'en faut de beaucoup qu'il se soit fait respecter par sa conduite. Depuis il a rétracté son serment (?!) s'est bien longtemps caché et est revenu exercer le culte dans sa maison ; il n'a d'ailleurs rien qui puisse le rendre ni dangereux ni recommandable. V, 40*b* avec le signe [illegible]].
Techelle 157 [Breton V, 40*e*]	Chappes	curé de Villebray	exerce le culte [à Chappes, V, 40*e*]	*fecit*	Agé de 52 ans ; homme sage. — [V, 40*e*].
Thomas 176 [de Montmarault, V, 40*e*]	Audes	curé	[n'exerce pas. V, 40*e*]	non	53 ans. Sage. — [V, 40*e*].
Torterat 99	Le Donjon	vicaire	exerce	*fecit*	Bonne réputation. — [V, 40*c*].
Torterat 165 [de Moulins, V, 40*e*]	St-Pourçain		exerce	[n'a pas prêté le serment V, 40*e*]	Homme sage. — [? 50 ans, V, 40*e*]. [V, 40*b*, avait dit à ce nom : « habite Saint-Pourçain, pas connu ».]
Tridon 23 [Sébastien]	St-Gerand-le-Puy	curé de la paroisse		non	Jouit de l'estime publique ; exerce particulièrement ; est paisible. — [V, 40c] — [Curé de La Palisse ; âgé de 55 ans ; déporté ; homme moral ; propre a être conservé ; se soumettrait au Concordat. V, 40*a*].

Tridon Jean 14 [Pierre]	Rongères dépendant de St-Gerand-le-Puy			non	Agé de 50 ans; Ex-constituant déporté pour n'avoir point fait le serment; homme de beaucoup d'esprit et de connaissances, — [D'une moralité reconnue; se soumettrait au Concordat. V, 40*a*]. — Propre à remplir les premières places dans le clergé.
[**Trouys**	[du Puy en Velai	[de l'ordre des Carmes]	[exerce aux Carmes de Moulins]	[*fecit*]	[39 ans. Sage. V, 40*e*].
Valigny 166	Néris	vicaire	exerce	*fecit*	38 ans. Sage.
Veron 177		curé de Souvigny		non	88 ans. Sage. — [Vieillard de 90 ans, infirme, incapable de remplir ses fonctions de ministre (*sic*) à cause de ses infirmités et de son âge; mais très respectable par sa conduite pendant cinquante ans qu'il a exercé ses fonctions de curé dé Souvigny; actuellement retiré à Moulins chez deux nièces, étant dans l'indigence; a prêté tous les serments exigés. V, 40*a*].
Vidal 141 [de Montluçon]	Ygrande	curé [chanoine de Montluçon, V, 40*e*]	exerce le culte [à Ygrande, V, 40*e*]	*fecit*	Agé de 41 ans; homme sage. — [V. 40*e*]. [A fait tous les serments exigés; se conduisant d'après les événements. V. 40*a*].
Vigerol 150 [de Clermont]	Montfand	curé	n'exerce pas	non V, 40*e*]	Sexagénaire ; paisible. — [Homme sage. V. 40*e*].
Vigier 67 [Vizier V, 40*e*]	Moulins	[ancien] curé [de campagne] [à Montbeugny V, 40*e*]	exerce le culte [à Notre-Dame de Moulins, V, 40*e*]	*fecit*	Agé de 70 ans ; moral ; serait bon curé de campagne. — [78 ans, sage. V. 40*e*]. [A fait sa soumission. V. 40*a*].
Villefort 71	Moulins	vicaire [de St-Pierre, V, 40*e*]	desservant de l'église des Jacobins	*fecit*	Agé de 50 ans; serait bon curé de campagne. — [54 ans. Sage. V. 40*e*].
Viot 56	Cressanges	curé			Même note [que le n° 55]. Bon curé de Cressanges.
Volle 53	St-Menoux	cordelier [gardien à Champaigue, V, 40*e*]	curé	*fecit* [n'a pas prêté le serment (!), V. 40*e*]	Homme moral. Ami des habitants de Saint-Menoux. — [58 ans. V. 40*e*] [Ayant fait tous les serments exigés. Ami des habitants de Saint-Menoux où il exerce. V, 40*a*].

« Nota. — *Quoiqu'un grand nombre de ministres du culte soient désignés dans le présent état comme n'ayant point fait la promesse voulue par la loi, il est à croire qu'ils consentiront à la faire et se soumettroient au Concordat.* »

Au tableau précédent, était annexée la pièce ci-après :

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

NOMS DES ECCLÉSIASTIQUES

A). — *Sur le compte desquels il existe des rapports défavorables :*

(13) **Augardiat**, desservant à Busset.

[Agé de 48 ans, turbulent ; homme moral. V, 40*a*.]

(12) **Bangillan**, ex-carme à Moulins.

[Agé de 55 ans, homme turbulent, dangereux. A été employé particulièrement à Moulins. A prêté les serments.]

(5) **Bersaget**, à Cosne.

(14) **Blin**, desservant à Domérat.

[Agé de 40 ans, homme peu moral. A prêté les serments, V, 40*a*.] — Bellin, résidant à Domérat, autrefois vicaire, aujourd'hui curé, exerce, a fait la promesse. V, 40*d*.]

(11) **Butaut-Dupoux**, ex-curé de Moulins (1).

[A Moulins. Agé de 65 ans. Ancien curé. Evêque nommé (*sic*) par Grégoire depuis deux ans. Bon homme ; peu considéré à raison de ses talents. V, 40*a*.]. [Ci-devant curé de Saint-Pierre de Moulins, exerce dans l'église des Carmes. De bonnes mœurs (ces trois mots sont barrés). A prêté le serment. V, 40*e*.]

(15) **Chapel**, desservant à Lavaux. (?)

[Desservant d'Aivaux, ancien chanoine de Montluçon, d'une moralité équivoque. A prêté serment. V, 40*a*.]

(2) **Chapelle**, demeurant à Nassigny.

[Chanoine autrefois, curé actuellement, exerce, a fait la promesse ; mœurs relâchées. V, 40*d*.] — [Né à Montluçon ; 46 ans ; chanoine de Montluçon ; sage ; a prêté serment. V, 40*e*.]

(4) **Chaumetton**, demeurant à Mesples.

[Curé ancien et actuel ; exerce ; n'a pas fait la promesse ; mauvaise tête, révolutionnaire outré dans le principe, et aujourd'hui contre-révolutionnaire forcené ; ayant d'ailleurs des mœurs. V, 40*d*.]

(9) **Cote**, demeurant à Souvigny.

[Ci-devant bénédictin, curé actuel de Souvigny..., d'une grossièreté qui devrait l'exclure du ministère ou au moins le faire nommer hors de Souvigny ; il a prêté tous les serments exigés. V, 40*a*.]

(8) **Fallier**, curé de Saint-Menoux.

[Ancien curé de Saint-Menoux où il demeure encore. Prêt à faire tous les serments que l'on demandera ; d'une immoralité si publiqne que ses paroissiens ont mieux aimé se passer de messes que d'assister à celles qu'il a proposé de leur dire. D'ailleurs homme instruit et plein d'esprit. V, 40*e*].

(*A suivre.*) Abbé J. CLÉMENT.

(1) Le malheureux Buteau-Dupoux mourut à Paris le 30 Thermidor de l'An XI (18 août 1803) et fut enterré avec les honneurs dus à sa dignité ecclésiastique dont il fut constitutionnellement revêtu.



CHRONIQUE

Le *Bulletin* a reproduit la liste des monuments historiques classés dans notre département. Nous donnons aujourd'hui une nouvelle liste de classement de monuments et objets d'art classés par un arrêté ministériel, du 7 avril 1902 :

AGONGES. — Eglise : *Cloche datée de 1578.*

AUTRY-ISSARD. — *La déposition de la croix*, panneau peint du XVIe s.

BOURBON. — *La Vierge Mère,* statue assise, marbre XIVe siècle.

CHANTELLE. — Eglise : *Croix reliquaire*, cuivre doré et émaillé XVe s.

DOYET. — Eglise : *Tombe gravée de Gilbert de Courtais.*

EBREUIL. — Eglise : *Châsse de saint Léger,* plaquée d'argent en partie dorée, XVIe siècle.

JALIGNY. — Eglise : *Saint Jean et sainte Barbe,* statues pierre XVe siècle.

LA PRUGNE. — Eglise : *Cloche XIIIe siècle ; cloche XVIe siècle ; cloche datée de 1485.*

LE MONTET. — *Croix émail champlevé,* XIIIe siècle.

MONTLUÇON. — Eglise Notre-Dame : *La vie de la Vierge,* panneaux peints, dans un cadre doré, art flamand, XVe siècle ; *Notre-Dame de Pitié*, statue pierre peinte, XVe siècle.

MONTLUÇON. — Eglise Saint-Pierre : *La mise au tombeau*, bas-relief bois sculpté formant devant d'autel, XVIIe siècle.

MOULINS. — Eglise saint Pierre : *Le Calvaire*, école française, panneau peint, XVIIe siècle.

SAINT-MENOUX. — Eglise : *Le Christ dans une gloire*, bas-relief pierre, provenant du tombeau de saint Menoux, XIIe siècle ; *Reliquaire* ouvrant en forme de burette, cuivre doré, XIIIe siècle ; *Reliquaire pédiculé de saint Guillaume*, cuivre doré XIIIe siècle ; *Chasuble et manipule*, broderies de soie de couleur, XVIIIe siècle.

SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE. — Eglise : *Ecce Homo*, pierre peinte, grandeur naturelle, XVIe siècle ; *Stalles en bois,* XVe siècle.

SORBIER. — Eglise : *Cloche datée de 1460.*



SOUVIGNY. — Eglise : *Colonne octogonale* portant les signes du zodiaque, pierre du XIIe siècle ; *La Vierge, l'Enfant et saint Jean*, groupe pierre XVe siècle ; *Sainte Madeleine*, statue pierre, XVe siècle.

USSEL. — Jardin du presbytère : *Statue tombale d'un chevalier de la famille Aubert*, XIVe siècle.

VIEURE. — Eglise : *Saint Luc peignant la Vierge*, panneau peint par Colin de Coster, XVe siècle ; *Reliquaire en forme de saint sépulcre*, cuivre doré XVe siècle ; *Reliquaire monstrance*, pédiculé en forme de chapelle, cuivre doré, XVe siècle.

Pour un certain nombre d'autres monuments et objets d'art, dont la nomenclature suit, les formalités de classement sont poursuivies :

VIEURE. — *Tombe gravée de Ptolémée Coron*, XVe siècle.

TREIGNAT. — Eglise : *Tombeau du chevalier Legroing*, mort le 24 février 1525.

LE BREUIL. — *Tombe gravée d'Alix du Breuil*, XIVe siècle.

GENNETINES. — Eglise : *Tombe gravée d'un chevalier*, XIIIe siècle.

TREVOL. — Eglise : *Tombe du chevalier de Bonay et de sa femme*, VIe s.

SAULCET. — Eglise : *Fonts baptismaux* fermés par une grille en bois, XIVe siècle.

SAINT-PIERRE-LAVAL. — Eglise : *Tombe du Chevalier de Châtelus*, XIIIe siècle.

YZEURE. — Eglise : *Inscription funéraire de Gilles Mazurier*, XVIIe s.

CÉRILLY. — Eglise : *Sépulcre en pierre et marbre*, XVIIe siècle.

SAINT-PIERRE, de Montluçon. — *Deux verrières*, XVIe siècle, du collatéral sud.

SAINT-PIERRE, de Moulins. — *Tribune en marbre polychrome*, XVIIe s.

COULANDON, — Eglise : *Deux vitraux*, XIIIe siècle.

CHAPPES. — *Croix du carrefour* ou de Sainte-Anne, XVIe siècle.

On ne peut qu'approuver les mesures prises par le Ministère des Beaux-Arts, et émettre le vœu que cette protection s'étende de plus en plus sur tous les anciens monuments et objets d'art qui existent encore dans l'Allier. Mais ne serait-il pas nécessaire que notre société fût associée, au moins au point de vue des renseignements à donner, aux projets de classement préparés par l'administration. Plusieurs de nos membres connaissent bien les richesses archéologiques de notre pays, et leur intervention en pareille matière ne serait peut-être pas inutile. Si cette consultation avait eu lieu, ils auraient pu faire observer qu'il n'y a pas de marbre polychrome à la tribune de l'église Saint-Pierre de Moulins, que dans l'église de Saulcet, au château de Langlard, il existe des peintures forts curieuses ; que l'intéressante église de Chateloy-Hérisson mérite d'être protégée.

Un comité s'est formé, sous la présidence d'honneur de M. Henry Roujon, directeur des Beaux-Arts, en vue d'organiser une exposition complète des œuvres de notre illustre compatriote, Marcellin Desboutin.

Au point de vue artistique, cette exhibition aura certainement une importance capitale ; elle fera connaître l'œuvre si considérable et si puissante de notre illustre compatriote.



Pièces de monnaies recueillies dans le canton de Jaligny

Les monnaies anciennes que j'ai communiquées à la Société le sept juillet dernier ne possèdent une valeur quelconque ni au point de vue archéologique, ni au point de vue numismatique. Le seul mérite qu'on puisse leur attribuer réside dans leur parfait état de conservation, et c'est à ce titre qu'il m'a paru intéressant de les faire passer sous les yeux des membres présents à la séance.

La première — par rang d'ancienneté — est un *douzain aux croissants* de Henri II frappé à Paris en 1550. Elle a été trouvée aux Chambets, commune de Saint-Léon.

Le douzain était une petite monnaie de cuivre allié d'argent qui valait douze deniers — environ cinq centimes de la monnaie actuelle.

Les premiers douzains furent frappés en 1541, sous François Ier.

Les pièce trouvée aux Chambets représente à l'avers un assemblage de huit croissants entrelacés et cantonnés de quatre fleurs de lis entre lesquelles figurent alternativement le monogramme H et la couronne royale. En exergue, la devise : SIT · NOMEN · DNI · BENEDICTVM · 1550.

Au revers : l'Ecu de France à trois fleurs de lis, surmonté de la couronne royale. A droite et à gauche de l'écu, un croissant également couronné. Exergue : HENRICVS · 2 · DEI · GRA · FRANCORVM · REX · ✠.

On sait que le croissant était l'attribut héraldique de Henri II qui l'avait adopté en l'honneur de Diane de Poitiers.

Bien qu'ayant subi en terre un séjour prolongé, la pièce est dans un état de conservation remarquable qui permet d'en admirer la frappe et d'en reconnaître les moindres détails. Elle pèse $0^{gr},035$.

La deuxième pièce, trouvée dans la commune de Jaligny, n'a jamais séjourné dans le sol et vraisemblablement n'a que très peu circulé. Elle est à fleur de coin et remarquable par le fini de la gravure et la netteté de l'emprunte.

C'est un *demi-écu blanc* de Louis XIV frappé à Paris en 1650. Elle représente à l'avers le buste de Louis XIV de profil et à droite. Tête enfantine laurée, cheveux longs et bouclés retombant sur l'épaule droite à laquelle est agrafé le manteau royal, autour du col et retombant sur la poitrine un ruban terminé par la croix de l'ordre du Saint-Esprit. Exergue : LVD · XIIII · D · G · FR · ET · NAV · REX.

Revers : L'écu de France à trois fleurs de lis couronné, en exergue : SIT · NOMEN · DOMINI · V · BENEDICTVM · 1650 · X.

Le poids de la pièce est de $0^{gr},067$; elle représente environ 1 fr. 50 de la monnaie actuelle.

La troisième pièce trouvée également à Jaligny est beaucoup plus récente, c'est une pièce de cinq centimes en bronze de l'an VIII, du poids de $0^{gr},092$ ayant $0^{m},036$ de diamètre. Le buste à gauche et en profil de la République coiffée du bonnet phrygien, en exergue : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE). Au revers : CINQ CENTIMES entourés d'une couronne de feuille de chêne. Frappée à Paris.

J'ai recueilli précédemment à Moulins une pièce de cinq centimes en cuivre rouge de l'an IV, frappée également à Paris, pesant seulement $0^{gr},05$ et n'ayant que $0^{m},032$ de diamètre. Sur cette dernière pièce le profil est d'une netteté incomparable et la gravure admirable dans les moindres détails, l'indication de la valeur monétaire portée au revers n'est point entourée de la couronne civique comme dans la pièce de l'an VIII.

On voit combien, à quatre années de date, les caractéristiques de la monnaie de billon de la première République avaient été modifiées. Cet exemple n'est pas le seul et le nombre considérable des pièces de cette époque que l'on rencontre journellement permet d'en faire facilement la remarque.

L. M.



Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1902

SÉANCE DU 4 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

Étaient présents : MM. Bouchard, Grégoire, Mantin, l'abbé Berthoumieu, Bertrand, Bernard et Claudon.

— M. l'abbé Clément, appelé à Montluçon par un deuil de famille, s'excuse de ne pouvoir assister à cette séance.

— Le procès-verbal de notre dernière réunion est lu et adopté sans observation.

— Les ouvrages reçus dans le courant du mois sont déposés sur le bureau.

Parmi eux, M. le Président signale :

1° Le *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, qui, dans son numéro de juillet et août 1902, donne un petit article relatif à la chapelle des pénitents de Roanne, de M. l'abbé J. Prajoux, où il est question du recteur de Lingendes : Quelques années après 1648, le sieur de Lingendes, recteur, « fit construire, pour la commodité des confrères », une galerie latérale à la chapelle, réunissant le chœur à la sacristie, située dans un petit édicule adossé au bâtiment principal. Grâce à cette modification, les pénitents qui, jusque-là, avaient revêtu leur habit « dans un local étroit et sombre », firent de la sacristie leur vestiaire, « les linges sacrés, ornements et choses de l'église ayant été transportés à l'étage supérieur » ;

2° Le *Bulletin de la Société Neuchâteloise de géographie*, dont le tome XIV est consacré à un travail sur Raiatea la Sacrée, l'une des îles du Pacifique, par Paul Huguenin, ancien directeur des écoles de Raiatea. Trente-trois grandes planches, en partie en couleur, et

soixante-quatre autres dessins ornent cette importante publication ;

3° Les *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre,* Bourges, 1902, qui publient *le livre-journal d'Étienne Azambourg, de l'Enfournet en Concressault*, 1710-1758, présenté par MM. l'abbé Chambois et Mater, avec une introduction et des notes de M. Mater. Ces renseignements sont précieux, lit-on dans l'introduction, pour écrire l'histoire de l'économie rurale dans cette partie du Berry. Étienne Azambourg raconte ce qui arrive à Concressault, à l'Enfournet et dans sa famille ; il dit la marche des saisons, le beau et le mauvais temps, les récoltes, leur abondance ou leur médiocrité, les cours des grains et ceux des bestiaux, le prix auquel se louent les serviteurs, enfin tout ce qui peut toucher un propriétaire faisant valoir son domaine. Il ne craint pas non plus de dire son mot sur les événements politiques d'alors « sur lesquels on relève des appréciations dont la sagacité et la finesse ont tout lieu de surprendre de la part d'une personne vivant d'une façon aussi retirée, étrangère au monde où ils se produisaient et n'ayant pas la presse, comme de nos jours, pour se renseigner ». Ce qui frappe surtout chez le narrateur, ajoute M. Mater, « c'est la piété profonde et intelligente, l'extrême probité, les vertus privées et familiales qui à chaque page se manifestent dans ses souvenirs ». La paroisse de Concressault était située sur les confins du Berry et de l'Orléanais, généralité de Bourges, subdélégation d'Aubigny, 1763. Le domaine de l'Enfournet ou de l'Enfernet en était distant de 1800 mètres environ au nord-ouest ;

4° Le *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* tome XIII, n° 174, dans lequel se trouvent quelques pages sur Mgr Desnoyers, président d'honneur de cette société, 1806-1902, par M. Baguenault de Puchesse et une bibliographie de ses travaux par MM. Herluison et Jacob.

— M. le Président donne ensuite communication de diverses circulaires, parmi lesquelles on remarque la circulaire annuelle du Comité des Beaux-Arts des départements au sujet du prochain congrès des sociétés correspondantes ; une demande de souscription pour le monument que la Société Éduenne se propose d'élever à la mémoire de M. Bulliot sur une place de la ville d'Autun, et que l'état de nos finances nous oblige, à regret, à accueillir défavorablement ; le programme du prix Saint-Seine qui doit être décerné en 1903 par la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or à l'auteur du meilleur travail sur l'histoire de Bourgogne paru de 1898 à 1902 ; etc.

— M. Le Brun, directeur des *Guides Conty*, offre à notre bibliohèque, par l'intermédiaire de M. Grégoire, une collection de 16 vo-

lumes de ses guides et une ancienne lithographie portant pour titre : *Moulins, capitale du Bourbonnois.*

Des remerciements sont votés à M. Le Brun pour sa généreuse initiative.

— M. GRÉGOIRE remet également à la Société, au nom de M. Le Brun, une photographie du château d'Hérisson, et un exemplaire imprimé du programme du pensionnat au lycée de Moulins, en l'an XI.

Des remerciements seront adressés à M. Le Brun.

— Sur la proposition de M. le Bibliothécaire, formulée par lettre, la Société décide qu'à l'avenir et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné :

1° Le prix de nos *Bulletins* de la première série qui sont encore en dépôt à notre bibliothèque reste fixé à 3 francs le volume, sauf pour les tomes 1, 3, 5, 6 et 7 dont le prix est élevé à 5 francs chacun, en raison de leur rareté.

2° Le prix de chaque volume de la nouvelle série est porté à 8 fr., prix de l'abonnement, et le prix de chaque bulletin mensuel à 1 franc.

— Selon l'usage établi depuis plusieurs années, le *Bulletin* ne paraîtra pas pendant les vacances. Les sociétaires seront dédommagés de leur attente par un volumineux *Bulletin* trimestriel.

— Sur la proposition de M. GRÉGOIRE, les élections qui, aux termes du règlement, devaient avoir lieu à la rentrée prochaine, sont ajournées au mois de décembre.

— Sont admis en qualité de membre titulaire, MM. Maurice de Chacaton et Le Brun.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

G. B.





4e EXCURSION

de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais

(19 Juin 1902)

ÉBREUIL, VEAUCE, VICQ, ROCHEFORT



Nos confrères et associés, qui ont fait les précédentes excursions de la Société, en ont conservé un bon souvenir; ils ont néanmoins formulé quelques critiques : on a trouvé que ces excursions avaient un itinéraire trop étendu qui empêchait d'examiner tranquillement et avec fruit les localités et les édifices visés par le programme. A chaque arrêt, les instants étaient comptés, et la crainte de manquer le train de retour avait troublé le plaisir du voyage.

Ne conviendrait-il pas de réduire, à l'avenir, les itinéraires, en les ramenant autant que possible à ce que les excursionnistes peuvent voir, sans précipitation, dans une seule journée. Ne serait-il pas préférable de leur consacrer deux jours ? C'est dans cet ordre d'idées que la Société fut appelée à préparer la quatrième excursion ; le voyage de deux jours fut écarté par la majorité des membres présents à la séance du 3 avril, et on arrêta « *un retour au pays de Gannat, vers les* « *rives attirantes de la délicieuse Sioule* ».

Le château de la Faulconnière, — Ebreuil, avec son sanctuaire roman, — Vicq et son antique crypte, — le magnifique château de Veauce, — le manoir de Rochefort. Telles étaient les attractions prin-

cipales prévues pour notre expédition archéologique et pittoresque du 19 juin.

Ce programme ne paraissait guère compliqué, même à ceux qui connaissaient le pays, et semblait obvier à tous les inconvénients signalés. Nous nous étions encore trompés, et, en cours de route, si quelques modifications, sans grande importance il est vrai, n'étaient survenues, notre Compagnie aurait dû abréger notablement les stations promises, toujours pour ne pas manquer le train.

Le programme fixé, une grave préoccupation nous resta, pendant toute la semaine avant notre départ, en voyant des orages éclater presque chaque jour. Le temps ne nous serait-il pas plus favorable que l'année dernière ? Allions-nous encore excursionner dans la boue, le parapluie à la main ?

Nos craintes étaient vaines, et c'est sous les chauds rayons du soleil, tempérés pendant le jour par une brise légère, que notre voyage tout entier eut lieu.



Le départ (1)

A 6 h. 35, trente excursionnistes se trouvèrent réunis à la gare de Moulins où les attendait notre doyen Bertrand, cumulant encore cette année les délicates fonctions de comptable et de maréchal des logis,

(1) Ont pris part à l'excursion :
Mlles de Bonand, de Brinon, Olivier ; Mmes des Ligneries, de Périnelle, Roger de Soultrait, Charles Tiersonnier, Roger de Quirielle ; MM. le capitaine Aubert de la Faige ; Maurice Bruel, ingénieur civil ; Dr Léon Bruel ; Bertrand, conservateur du musée départemental ; Dr de Brinon ; commandant du Broc de Segange ; abbé Berthoumieu ; René Chabot ; abbé Clément ; de la Chauvinière ; Edgard Capelin ; Déchelette ; Fejard fils ; Grégoire, juge de paix ; François Legros ; de Laboulaye fils ; Mazet ; capitaine Milcent ; Henri Meilheurat, inspecteur primaire en retraite ; Mitton, architecte ; René Moreau, architecte diocésain ; Montagne, juge de paix ; Monnery ; Henry, ingénieur civil ; Kimpel père ; commandant Henri Olivier ; Queyroy ; Roger de Quirielle ; Jean de Quirielle, homme de lettres Roger de Soultrait ; Philippe Tiersonnier ; Charles Tiersonnier.

dont il sait s'acquitter avec complaisance et prévoyance. Lorsque nous arrivons, il a déjà payé au guichet les petits cartons des A. et R. qu'il nous distribue.

Nous n'avons plus, pour être en règle avec le tarif spécial dont nous usons, qu'à arborer à nos boutonnières le vert ruban bordé d'une riche frange d'or, un *Poireau archéologique,* insigne exigé par la Compagnie P.-L.-M., et à prendre place dans le long wagon de troisième, à couloirs, que le chef de gare nous a affecté. Les dames s'installent dans le compartiment à elles réservé.

Le train part. Au passage, Toulon, Sannes, Bessay, Laferté, Saint-Loup, Varennes, rappellent les travaux archéologiques du *Bulletin.* Le doyen Bertrand contemple par la portière ces terrains explorés fructueusement par lui depuis plus d'un demi-siècle ; « *Ça sent partout le gallo-romain.* »

A Saint-Germain-des-Fossés, arrêt assez incommode au milieu des ouvriers et des matériaux qui encombrent les trottoirs et les salles de la gare pour son agrandissement.

En voiture MM. les voyageurs pour Gannat et Clermont! Inutile de dire avec quel empressement cet appel est entendu. Les haltes se succèdent aussi rapidement que le permet un horaire de petite vitesse, et à l'heure fixée de 8 h. 32, les portières s'ouvrent dans la gare de Gannat où nous reçoit avec son amabilité habituelle M. de Quirielle, arrivé la veille afin de surveiller l'organisation du transport.

Nous saluons M[me] de Quirielle qui accompagne notre dévoué vice-président ; M. et M[me] de Soultrait ; M. et M[me] Charles Tiersonnier, qui n'ont pas craint de venir de la Nièvre pour se joindre à leurs parents et amis. A Varennes et à Saint-Germain nous avons déjà pris nos collègues Montagne, Aubert de la Faige, Déchelette et Monnery. Une automobile nous amènera MM. Maurice Bruel et Henry. Nous serons quarante excursionnistes, chiffre bien supérieur à celui des précédentes excursions ; c'est un véritable succès pour notre tournée de 1902, un heureux présage pour celle de l'année prochaine.



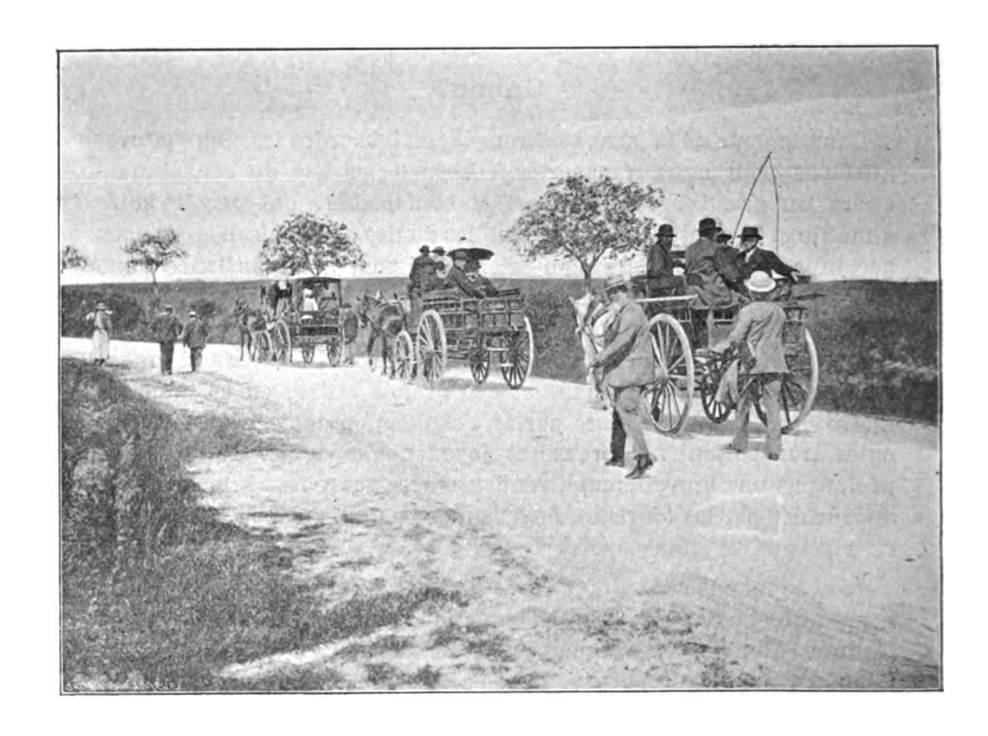
Gannat

Dans la cour de la gare, sont rangées en bon ordre les cinq voitures affrêtées pour nous transporter à Ébreuil ; en tête du convoi marchera un grand breack couvert et confortable, qui reçoit notre aimable et empressé vice-président, les dames et demoiselles qui nous accompagnent ; c'est le wagon-salon, orné pour la circonstance d'une longue et large bande de calicot portant cette inscription : « *Excursion* « *de la Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais* ». L'idée de l'annonce est heureuse ; ne fallait-il pas donner aux braves gens, que le bruit des roues et des grelots attire, en costume du matin, sur le seuil de leurs portes, l'explication de cette file de véhicules transportant nombreuse et joyeuse compagnie. Ce qui n'empêche pas une brave femme, vendeuse de savoureuses brioches, fort appréciées par les touristes, de demander de qui c'est la noce et où se trouvent les jeunes époux.

Tout le monde casé largement dans les voitures, le signal du départ est donné ; nous traversons à bonne allure une partie de la ville de Gannat, et nous nous remémorons au passage la visite de 1900 : l'église Sainte-Croix, le vieux château transformé en maison d'arrêt, et l'artistique monument que notre compatriote Coulhon a sculpté, à la mémoire des enfants de Gannat morts en 1870-1871 pour la défense de la Patrie.

La brillante vitesse de nos attelages ne se soutient pas longtemps et se perd à la rampe qui commence à l'extrémité du faubourg de Moulins, pour atteindre, à quatre kilomètres environ, l'altitude de 518 mètres.

Quelques-uns de nos compagnons de voyage qu'impatiente la lenteur de la marche, sautent à bas des voitures pour gravir à pied la longue et tortueuse côte dont le sommet est encore invisible. M. René Chabot en profite pour faire un instantané d'un groupe. Tous, nous nous plaisons à admirer le splendide paysage qui s'étend derrière nous. A nos pieds s'étalent la ville de Gannat et ses faubourgs ; plus loin, nous apercevons la verte et riche Limagne bourbonnaise, les environs de Vichy, tout le pays que borne de ses sommets bleuâtres la longue chaîne des montagnes du Forez.



La Faulconnière

Ce château ouvre, à notre droite, l'avenue ombreuse que ferme une barrière qui semble libre pour notre passage, et nous nous préparions à visiter, selon les indications du programme, ce logis seigneurial du XVIe siècle, possédé par les Graulier, les Fontanges et les Filhol.

Passons outre, l'autorisation demandée au propriétaire n'étant pas arrivée. Ceux de nos touristes, qui ne connaissent pas cette ancienne demeure, auront la facilité de faire connaissance avec elle, en lisant la fort complète notice que lui a consacrée l'érudit Dr Vannaire (1). Ajoutons, pour les consoler, que le manoir ne renferme plus aucun mobilier curieux ; nous n'aurions vu que les bâtiments. Calcul fait, cette modification de notre itinéraire sera plutôt heureuse, car la matinée s'avance, et ce sera, comme nous le constaterons, une demi-heure qui diminuera le retard que notre séjour à Ébreuil apportera à l'horaire.

(1) *Annales Bourbonnaises*, année 1887, page 365.

Enfin, nous atteignons le haut de la rampe, et nous arrivons au point culminant des collines rocheuses qui encaissent et ressèrent le cours de la Sioule ; de ce lieu, nous découvrons, au fond d'une large vallée, la ville d'Ébreuil, ses églises, ses maisons et ses jardins qu'entoure, sur un côté, le ruban argenté de la torrentueuse Sioule. Le panorama, qui est au-dessous de nous, est non moins vaste, non moins pittoresque que celui dont les mille détails nous avaient séduits à la sortie de Gannat : il embrasse tout le canton d'Ébreuil, une notable partie de celui de Chantelle, les communes auvergnates de Saint-Geneste et de Saint-Gal. Partout pointent des flèches d'églises, des toits de châteaux, auxquels les champs avec la diversité de leur culture, les rochers et les bois font un tapis aux couleurs variées. De gros nuages passant rapidement devant le soleil et en atténuant les éblouissants rayons, ajoutent aux splendeurs du paysage de belles oppositions de lumière et d'ombre.

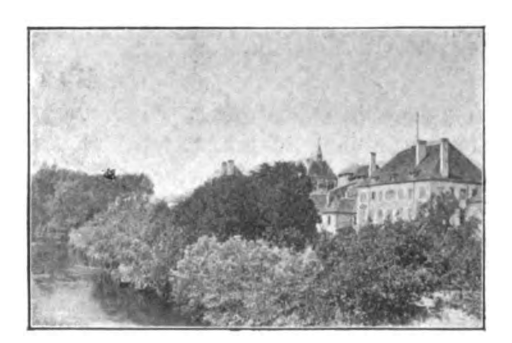
Sur notre droite, nos yeux découvrent la masse imposante des châteaux de Rochefort et de Veauce, les deux dernières haltes promises à notre curiosité.

Mais que signifie cette foule de ruraux endimanchés qui s'acheminent dans la même direction que nous, poussant devant eux des troupeaux qui encombrent la route ? Nous avons la malchance d'arriver à Ebreuil un jour de grande foire, et cette réunion commerciale et agricole ne pourra qu'entraver notre promenade. De plus il n'y a pas pour nous, à cette heure, qu'une question d'archéologie ou de curiosité ; nous songeons au déjeuner auquel notre appétit, excité par un voyage matinal au grand air, le meilleur des apéritif, se promet de faire un accueil empressé. Le Vatel de l'hostellerie du Commerce se reconnaîtra-t-il au milieu de la cohue qui va assiéger ses casseroles ; ne gâtera-t-il pas le menu succulent dont notre expert maréchal des logis nous avait énuméré avec complaisance les délectables détails. Ventre affamé n'a pas d'oreilles, dit la Sagesse des nations, et nous serions capables, en cas de déception, d'exiger que le chef, auquel incombe l'importante mission de satisfaire nos estomacs, suivît l'exemple de son légendaire confrère. Sa prévoyance et ses talents culinaires devaient lui éviter cette fin tragique.



Ébreuil

La foule, que nous avons rencontrée aux abords de la ville, arrive et remplit les rues étroites et les places. Après avoir débarqué à l'hôtel, nous sommes dans l'impossibilité de couper les groupes compacts et inébranlables des campagnards des deux sexes, qui débattent avec force gestes et cris, le prix de leurs volailles, de leurs corbeilles de fruits, de beurre et de fromage. Leur patois sonne durement à nos oreilles habituées au parler chantant des environs de Moulins ; Langage, costumes, physionomie nous indiquent le voisinage de l'Auvergne, et les liens qui unissent encore cette partie du Bourbonnais à son ancienne province. Ces braves gens regardent avec curiosité nos allées et venues, nos appareils photographiques et, se demandent ce que peut bien venir faire chez eux cette troupe de bourgeois, tous décorés d'un vert ruban.



La ville d'Ébreuil remonte à une époque très ancienne ; au VIIIe siècle, il y existait un château royal. Le monastère, créé au Xe siècle, érigé en abbaye en 1080, aurait eu, deux siècles plus tard, sous sa dépendance, 57 églises appartenant aux diocèses de Clermont, Bourges, Rodez et Sens. Quelques rares événements historiques ont touché Ébreuil : La Praguerie, un séjour de Charles IX, en 1566, et la Ligue pendant ses dernières années.

Un vieux registre, d'après lequel les *Archives historiques du Bourbonnais* ont fait le récit de ce qui s'est passé alors à Ébreuil, donne à ce sujet des renseignements assez curieux : Les quatre bourgeois administrant la ville, « *les esleux aux affayres communs* » qui au XVIIe siècle, prirent le titre de *consuls*, eurent de grandes difficultés,

placés qu'ils étaient entre les ligueurs et les royalistes. Ils s'arrangèrent pour ménager les deux partis. Ils mirent la ville en état de défense, et pour la garder, sans intervention de défenseurs étrangers et suspects, appelèrent la milice bourgeoise aux armes.

Bourgeois et membres du clergé séculier et régulier se rendirent à la revue, avec les armes les plus diverses et les plus antiques ; chacun chercha dans son grenier et utilisa : « *espieux, albardes, javelines, bâtons* « *ferrés, fourches, arquebuzes, piques,* etc. ». Cette *monstre d'armes* ne fut qu'une manifestation platonique ; la ville n'eut pas à subir les misères d'un siège, les violences d'un assaut ; elle ne fut qu'obligée de financer à plusieurs reprises. Ce que nous remarquons surtout d'intéressant dans le registre dont nous parlons, c'est une indication concernant les fortifications de la ville : il en paraît résulter que l'entrée en ville avait lieu par deux points : le pont sur la rivière et une porte placée au moulin, probablement à l'endroit où se trouvent encore deux piliers en maçonnerie encastrés dans les murs de l'usine. Il n'est pas question d'une porte au pont ; de cet ouvrage, on allait sans doute passer par la porte unique du moulin. Un fossé, que la Sioule emplissait, en cas de besoin, entourait la ville qui n'aurait compris alors que le terrain délimité actuellement par la rue du moulin, la place de la mairie, et la rue conduisant au pont. Dans cette enceinte, le château devait être la principale défense.

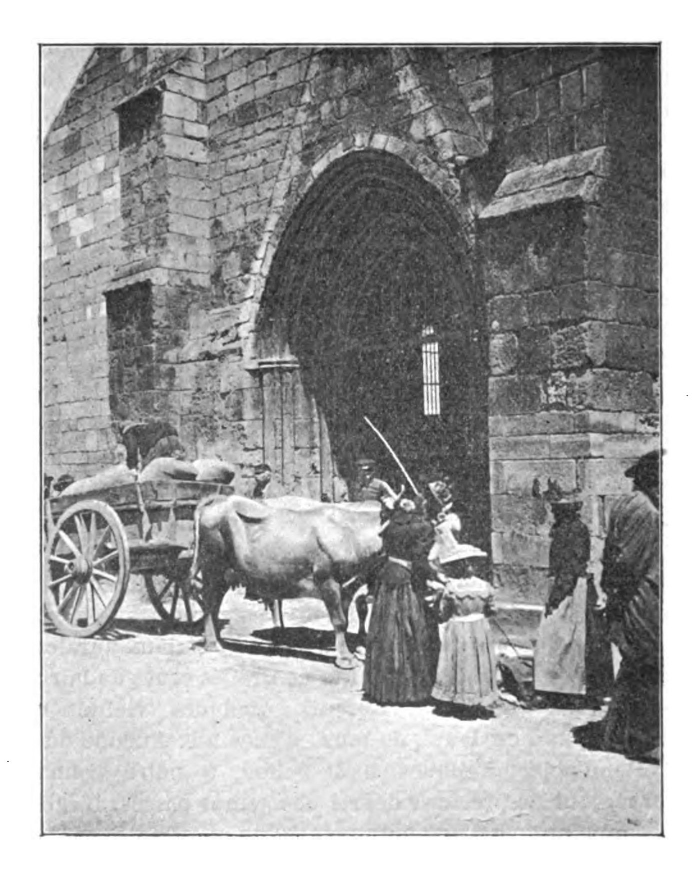
Ébreuil dépendait de l'Auvergne et du Bourbonnais ; la paroisse était de cette dernière province ; c'était une des treize villes qui députaient aux Assemblées du tiers-état de la Basse-Auvergne, et Nicolay la classe au nombre des villes closes du Bourbonnais.

Sauf, lors des événements dont nous avons parlé, la vie fut calme à Ébreuil, troublée seulement, au XVIIe et au XVIIIe siècles par des procès que s'intentaient à tour de rôle, les abbés et les administrateurs de la cité pour une question d'argent, le péage de la rivière.

En 1765, l'abbaye fut supprimée et transformée en hospice ; c'est alors que l'ancienne demeure des abbés, le château, aurait été démolie pour faire place au bâtiment hospitalier que nous serons admis à visiter, et nous avons lu que les matériaux auraient servi, en grande partie, à protéger la ville contre les crues de la rivière.

Nous n'avons pas vu à Ebreuil, quelques vieilles maisons, quelques vestiges de tours, de murs d'enceinte. Aucune découverte importante d'objets antiques n'est venue, à notre connaissance, apporter au jour de précieux débris des temps passés. L'église seule est là, comme preuve d'une antique origine.

Averti de notre arrivée, M. le chanoine Gavelle, un de nos compatriotes moulinois, est venu nous souhaiter la bienvenue et se mettre complaisamment à notre disposition pour nous faire les honneurs de sa paroisse. Sous sa conduite, nous allons à la Collégiale des Bénédictins, en passant devant l'ancienne église paroissiale, vieil édifice du XIVe siècle servant de marché aux blés et aussi de théâtre, ainsi que le montre une affiche collée sur la porte et annonçant une *grande* représentation des *Deux Orphelines*, drame en cinq actes. Quand nous examinons du dehors cette vénérable église, elle est envahie par les marchands et il ne faut pas songer à la visiter et à voir les restes de peintures murales que notre confrère l'abbé Clément nous signale. M. René Chabot peut, avec difficultés, prendre dans la foule un instantané de la façade encore digne d'intérêt malgré les dégradations qu'elle a subies.



Nous remarquons aussi à l'angle gauche de la façade de l'église abbatiale, une Vierge debout et tenant l'Enfant Jésus. L'abbé Boudant a cru pouvoir l'attribuer au XIIe siècle (1).

Notre Compagnie est arrivée à l'église et se dispose à en admirer les belles dispositions, les peintures, les trésors de la sacristie.

L'église d'Ebreuil

Nous n'avons pas la prétention de faire, dans ce récit d'excursion, une monographie même succincte de ce monument, type d'archéologie romane ; il faudrait des connaissances et une érudition que nous n'avons pas, et tout ce que nous pouvons essayer, c'est de signaler rapidement les choses remarquables que nous avons vues et l'impression qu'elles nous ont laissée. Cet édifice a été distingué depuis longtemps par les archéologues et les architectes ; les ouvrages les plus sérieux lui ont consacré des articles. Viollet-le-Duc, dans son dictionnaire d'architecture, et C. Enlard, dans son manuel d'archéologie française, ont fait à l'église d'Ebreuil des emprunts répétés en ce qui concerne ses constructions et ses détails : bases, pentures, fresques, frontons triangulaires, tours carrées. L'église est un édifice du XIe siècle, pourvu au siècle suivant d'un clocher-porche élevé en avant du primitif pignon de façade qu'il cache derrière sa lourde masse. Mais ce pignon subsiste, et ainsi que l'a fait remarquer M. de Quirielle, il doit sans doute à la protection du clocher qui le masque, d'avoir conservé parfaitement intacte l'intéressante et fragile croix de pierre dont il est toujours *sommé*.

Notre érudit vice-président a signalé particulièrement cet ornement du pignon : « Posée sur la pointe du pignon à la manière d'une « *antéfixe*, la croix est d'un dessin purement géométrique obtenu « par l'ingénieuse symétrie de triangles et de rectangles.

« C'est un exemple fort élégant et précieux pour sa remarquable « conservation, de ces croix faîtières de la haute époque romane, « dont bien peu de spécimens sont parvenus jusqu'à nous. Viollet-le « Duc et Enlard la mentionnent dans leurs ouvrages. »

Arrêtons-nous à la porte de l'église enfouie sous un disgracieux porche, pour admirer les belles pentures qui l'arment ; « chaque

(1) *Histoire de la ville d'Ebreuil*, par l'abbé BOUDANT, p. 34.

vantail (1) n'est suspendu que par deux pentures; sept fausses pentures garnissent les pièces et les maintiennent entre elles. La fausse penture du milieu, plus riche que les six autres, forme une double palmette d'un beau caractère. Ces ferrures sont posées sur des peaux marouflées sur le bois, et peintes en rouge (2). »

Au milieu de chaque porte, une tête de lion munie d'un anneau sert pour l'ouvrir ; chaque tête porte sur une plaque ronde ornée de ciselures.

A droite, dans le narthex, derrière des fonts-baptismaux modernes, presque dans l'ombre, est placé « un baptême de Jésus-Christ », artistique bas-relief en bronze de Coulon, sculpteur, enfant d'Ebreuil. Ne pourrait-on pas mettre cette œuvre sous un jour plus favorable ? L'église se compose d'une nef et de deux bas-côtés qui étaient primitivement voûtés en demi-berceau ; un seul bas-côté a conservé sa voûte ; les voûtes de la nef et de l'autre bas-côté ayant été démolies à cause de leur mauvais état, on les a remplacées par des plafonds. Il y a une quarantaine d'années, dit-on, le sanctuaire menaçait ruines ; il y pleuvait comme dehors et il n'est pas étonnant que les voûtes se soient écroulées et que l'humidité ait fortement attaqué les décorations murales.

Les arcades de la nef s'appuient sur de très larges piliers carrés aux massifs chapiteaux. Le transept et l'abside, refaits au XIIᵉ siècle, époque de la prospérité de l'abbaye, offrent un mélange harmonieux de style roman et de style ogival.

On voit un peu partout des restes importants de peintures murales, retrouvés sous le badigeon qui couvrait les murs, dans la nef, les bas-côtés et à la tribune ; une belle inscription donnant une charte de 1421 occupe une des faces du deuxième pilier de la nef, à droite en entrant par la porte principale : Jehannot de Bessole, escuier seigneur de Sénat, fait des dons aux religieux du couvent du monastère d'Ébreuil, à charge de services religieux à célébrer notamment en l'autel « *de ceste chapelle nouvellement édiflée par ledit Bessolle* ».

Cette charte est doublement précieuse : elle donne d'abord un détail très complet des libéralités consenties ; de plus, le passage relatif à la nouvelle édification de la chapelle peut servir à fixer la date des peintures dont les vestiges se voient dans cette partie de l'église.

L'inscription n'est pas une décoration sans valeur ; elle est peinte

(1) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire d'architecture*, t. VIII, p. 294.
(2) Nous avons dessiné quelques-unes des pentures pour les intercaler dans le texte.

sur un enduit qui ressemble à un véritable stuc ; les lettres sont noires, les points sont rouges, et les lignes sont séparées par un léger trait rouge ; on dirait que l'artiste, car ce travail est artistique, a voulu imiter une page d'Antiphonaire. C'est ce que Anatole Dauvergne a fait remarquer dans l'*Art en province* (1), en parlant des décorations de l'église d'Ébreuil.

Au-dessus de la charte, il y a quatre figures de saints dont une est méconnaissable ; les autres représenteraient, d'après Auvergne, saint Blaise, saint Laurent et saint Antoine.

En face de l'inscription, sur le troisième pilier de la nef, il y a deux panneaux. Dans le panneau supérieur, qui doit être incomplet, le Christ est en croix avec, à ses pieds, la Vierge ou sainte Madeleine. Dans le tableau au-dessous, saint Georges terrasse le dragon. Cette œuvre a un dessin et un sentiment artistique qui la rendent, selon nous, plus remarquable que les autres décorations. Elle a été peinte, comme l'inscription, sur une préparation spéciale, d'une finesse exceptionnelle, dans laquelle la pointe a d'abord creusé profondément un contour précis du dessin. Le saint est monté sur un cheval gris-pommelé ; sa tête expressive, coiffée d'un casque à plume noire, se détache sur un nimbe lumineux ; un manteau violet flotte sur les épaules du chevalier, et une longue cotte de mailles, dont les détails sont effacés, n'a plus aujourd'hui qu'une bordure de pierres précieuses. Comme armes, le cavalier porte à sa ceinture un court poignard à fourreau noir ; il tient de la main gauche une longue lance, de la droite il se couvre d'un écu, « *d'argent à croix rouge* ». La selle a sur le flanc, une riche ornementation qui était de couleur verte, comme les harnais. Des traces de dorure brillent sur le casque, le pommeau du poignard, l'armure, les harnais, l'étrier et la lance ; on voit les vestiges du dragon qui déroulait ses anneaux dans tout le bas de la composition. Nous admirons beaucoup cette peinture, et, à notre avis, on pourrait supposer qu'après l'artiste écrivain qui a cherché à imiter une page d'Antiphonaire, un autre artiste-peintre a voulu imiter une grande miniature de manuscrit. La tête de saint Georges, le vêtement, le grand ornement de la selle, sont soignés comme dans une miniature. La planche en couleurs, jointe à l'article de Anatole Auvergne, n'est exacte ni pour la couleur ni pour le dessin, et ne donne qu'une idée vague de la peinture.

Quelques vestiges d'images de saints ont été mis à découvert dans l'abside.

(1) *Art et archéologie en province*, 9e année, 12e livraison, page 193.

Dans la chapelle de la Vierge on trouve un naïf quatrain entouré d'un rosaire et de fleurs (œuvre du XVIIe siècle) :

Le rosier du jardin flestrit,
Quand le vent d'auster le moleste,
Mais votre rosaire céleste,
Malgré tous vents, toujours fleurit.

Nous nous rendons à la tribune à laquelle on monte par un étroit et assez obscur escalier tournant ; elle est carrée et occupe tout le dessus du narthex. Les trois côtés pleins sont ornés de peintures à la fresque. Cette décoration était certainement en bon état de conservation, et d'un haut intérêt archéologique ; des barbares ont osé couvrir ces antiques peintures d'une couche de badigeon qui n'a pu, malgré les précautions prises, être enlevée sans laisser quelques blessures. A une date probablement récente, on a creusé un trou dans une paroi, pour y placer un écusson armorié découvert pendant des réparations, et qui, d'après M. Tiersonnier, donne le blason d'un Rouvignac, abbé d'Ébreuil au XVIIe siècle ; c'était une nouvelle blessure ajoutée aux autres. Comme il était convenu, nos photographes essayent de prendre des clichés des divers tableaux. Le temps leur manque ; le travail est remis à plus tard, et le Bulletin ne perdra rien pour attendre. Pour l'instant, à défaut de dessins de fresques, nous publions la description détaillée et fort exacte que M. l'abbé Gavelle nous en a donnée :

« Parmi les fresques de l'église qui permettent de supposer que ce remarquable édifice a été autrefois entièrement peint, les plus intéressantes comme les plus complètes dans leur ensemble, sont celles qui décorent la tribune, dans la partie occidentale de l'église.

« Sur la paroi du midi, est représenté en habits pontificaux, saint Austremoine, apôtre de l'Auvergne, et premier évêque de Clermont. Le front du prélat porte trois bandeaux superposés, laissant apercevoir une partie du front surmonté d'un nimbe de couleur encore brillante.

« Le saint évêque est revêtu d'une ample chasuble bordée d'un galon à la partie supérieure qui entoure le col ; un autre galon descend des épaules et vient aboutir sur la poitrine, tandis qu'une triple bande, partant de la partie supérieure de la chasuble, en passant également sur la poitrine, vient se terminer à la partie inférieure du vêtement sacerdotal. Nous y voyons l'ancienne forme et la couleur du « *Pallium* », réduit plus tard à de moindres dimensions.

« L'avant-bras droit du prélat, étendu devant la poitrine, montre en entier la paume de la main. La gauche a été détruite par le badigeon. L'évêque est chaussé de sandales qui disparaissent presque entièrement sous la draperie de la chasuble. D'un côté de la tête du saint, on lit S. C. S. (c'est-à-dire *Sanctus*) et de l'autre, en toutes lettres : AVSTREMONIVS.

« A gauche de saint Austremoine est un autre personnage également en habits pontificaux, dont le front est en partie voilé par un antique bandeau. Sa tête est également surmontée par un nimbe de couleur d'or. Les mains sont ouvertes dans la position que prend le prêtre à l'autel, lorsqu'il se tourne vers les fidèles ; les pieds sont chaussés de sandales. Au-dessus de la tête, il y a les lettres S. C. S., et du nom il ne reste que la première lettre et les trois dernières. Cette majestueuse figure, placée au centre du tableau, en est bien certainement le personnage principal. On a cru que ce devait être le pape saint Fabien qui aurait envoyé en Gaule la mission dont Austremoine faisait partie et, pour cela, on a vu dans la première lettre un F, et dans les trois dernières NUS ; en y regardant de près, il est impossible d'y trouver le moindre U ; ce n'est pas NUS, mais bien ENS, et la première lettre un C plutôt qu'un F ; nous lirons donc « *Clemens* » et non « *Fabianus* », en nous appuyant sur l'opinion qui soutient l'apostolicité des églises des Gaules : Austremoine avait été envoyé non par Fabianus en 250, mais bien par saint Pierre ou son successeur immédiat saint Clément.

« A gauche de cette figure, on a représenté le martyre de saint Pancrace, décapité à Rome à l'âge de 14 ans. Au-dessus de la figure du jeune martyr, est écrit en toutes lettres « *Pancratius* ». Plus à gauche, est un quatrième personnage revêtu d'ornements pontificaux ; le nom est illisible.

« La fresque du fond de la tribune représente la légende de sainte Valérie, vierge et martyre, fille de Léocadius, sénateur de Limoges, baptisée par saint Martial, apôtre du Limousin ; elle eut la tête tranchée en dehors de la ville de Limoges et elle souffrit le martyre avec intrépidité.

« Dès la plus haute antiquité, elle fut en grande vénération dans le pays de Combrailles.

« Dans la fresque, on voit, à gauche de la scène, un personnage debout, dont la figure a souffert un peu ; au-dessus de sa tête surmontée d'un reste de nimbe éclatant, des fragments de grandes lettres peuvent donner « *Martialis* ». Saint Martial semble parler à Valérie

qui est à sa droite et l'encourager à souffrir courageusement pour le Christ ; le visage tourné vers lui, elle l'écoute en levant les bras dans un geste d'admiration et de détermination enthousiaste. Au moment où l'on tranche le cou à la vierge à genoux, la tête inclinée, une main miraculeuse sortant d'un nuage, étendue sur un nimbe crucifère de couleur pourpre, s'abaisse sur la sainte au-dessus de laquelle on lit : « *Valéria* ».

« Après le martyr, le meurtrier présente d'une main son glaive, et de l'autre montre sa victime à un personnage assis qui a été regardé comme un évêque ; ne serait-ce pas plutôt un proconsul ? Il est revêtu d'un grand manteau de pourpre, attaché par une riche agrafe. Il tient à la main un sceptre relativement court qui ne ressemble en rien à un bâton pastoral. Il est assis sur une chaise romaine à pied rond ; il est chaussé de hauts brodequins qui n'ont rien du tout d'épiscopal ; il n'est pas jusqu'à sa tête nue, aux cheveux crépus, qui ne le désigne pour un proconsul romain. Dans la dernière scène du tableau, vers le côté nord, sainte Valérie présente sa tête sanglante, les cheveux tombant sur les mains, à un personnage portant un ample vêtement rouge ; la tête, une partie de la poitrine et des bras sont effacées.

« Dans le côté nord de la tribune, faisant face à la fresque de Saint-Austremoine, une autre peinture représente, à gauche du visiteur, saint Michel terrassant le dragon : l'ange perce de sa longue lance le dragon dont il ne reste aucune trace, sur cette paroi très endommagée.

« Après l'archange, vient l'ange Gabriel annonçant à la sainte Vierge qu'elle sera la Mère du Sauveur. Enfin, au côté droit, apparaît l'ange Raphaël, en habits de voyage, mais déployant ses ailes et rendant la vue à Tobie, assis devant une porte de ville, et au-dessus duquel est écrit « *Tobias* ».

« Chacun des trois panneaux de fresques est encadré d'arabesques et de figures d'animaux bien exécutés : au-dessus du panneau consacré à saint Austremoine, il y a des feuillages dorés sur fond rouge ; le martyr de sainte Valérie et l'autre panneau sont surmontés d'une chasse au faucon ; quatre chasseurs sont armés de l'arc ; deux sont debout, un troisième monte dans les branches d'un arbre, le quatrième est à cheval. Des chiens poursuivent un lièvre ; d'autres saisissent un cerf ; des faucons volent dans les branches, et un de ces oiseaux déployant ses ailes, plonge ses serres dans les reins d'un grand animal. »

Les trois grands panneaux dont la description de M. l'abbé Gavelle détaille scrupuleusement les scènes et les personnages, devaient, avant le badigeon, lorsque les couleurs étaient vives, être d'un grand effet décoratif. Telles qu'elles sont, elles méritent d'être conservées avec grand soin ; il faudrait trouver un moyen de leur éviter le contact des personnes qui se mettent dans la tribune.

A propos de la bordure à sujets de chasse, à peu près contemporaine de saint Bernard, il y a lieu de rappeler que l'illustre cistercien s'éleva avec véhémence (1) contre le luxe des décorations et du mobilier des églises, contre l'abus des sujets profanes dans leurs peintures et, en particulier, contre le choix de sujets de chasse.

En descendant de la tribune, M. le curé Gavelle nous emmène à la sacristie afin de nous montrer une statue de la Vierge et des dentelles anciennes ; la statue — bois peint — représente la Vierge assise, tenant l'Enfant Jésus assis sur le genou droit ; bien qu'elle soit certainement postérieure à l'époque romane, cette œuvre en a subi l'influence. D'après M. de Quirielle, c'est un cas d'archaïsme dont l'ancienne statuaire de la Mère du Sauveur offre, en Bourbonnais notamment, et en Auvergne, d'assez fréquents exemples.

Les dentelles sont un véritable trésor que tous nos visiteurs ont admiré ; Mme de Quirielle, fort experte en pareille matière, les apprécie de la manière suivante ; sa description et son avis sont d'autant plus utiles que personne, avant elle, n'a parlé de ces ornements :

« Deux aubes sont garnies de dentelles anciennes fort belles et très « bien conservées. La première s'enrichit d'un « *volant* » *en guipure* « *de Venise,* haut de 0m,40, fin et décoratif (XVIIIe siècle, époque de la « Régence). Mais c'est la seconde aube qui offre la plus opulente garni- « ture, merveilleuse dentelle de cette « *famille* » flamande connue sous « le nom de « *binche* » d'où est issue l'actuelle dentelle de Bruges. Le « morceau mesure 50 centimètres environ de hauteur. Il est de grande « qualité, son décor charmant se compose de gerbes fleuries qui « se mêlent à des rinceaux et à des volutes dans le goût de la « Régence. »

Comment ces précieux objets sont-ils arrivés à Ebreuil ? Quel fut le riche donateur auquel ils ont appartenu ? Nous n'avons pour répondre que les dires de l'abbé Boudant qui raconte dans son histoire de la ville, du château et de l'abbaye d'Ebreuil, que les dentelles furent données à l'hôpital par Marie Leczinska, et que l'une

(1) *Apologie adressée à Guillaume, abbé de Saint Thierry*, chapitre XII.

d'elles aurait été sa robe de noces. Ce n'est, il est vrai, que l'une de ces traditions recueillies par l'abbé, sans aucune preuve à l'appui. Nous savions que la châsse de saint Léger, que possède l'église, venait d'être classée comme monument historique du xve siècle, et nous nous promettions de ne pas oublier cette belle pièce d'orfèvrerie religieuse. Nous avons vu un coffre en chêne massif affectant la forme d'une chapelle à haut toit et pignon aigu, revêtu de lames de cuivre argenté, de bandes de cuivre doré, guilloché à petits fleurons repoussés, décoré de médaillons et de figures en cuivre doré qui se détachent sur un fond d'étoffe. Mais cette châsse a malheureusement subi une restauration totale que les auteurs de l'*Ancien Bourbonnais* (1) signalent comme venant d'être faite, ce qui date cette restauration aux environs de 1836. Indiquer cette date, c'est dire assez que la malheureuse châsse a été déshonorée par le plus maladroit des remaniements. Des adjonctions d'ornements de cuivre, les uns tout à fait modernes, les autres de provenance et d'âge divers, s'y mêlent à quelques rares témoins du décor primitif qui était du xve siècle. Ce qui est surtout étrange, c'est de voir sur la porte d'entrée de la châsse, et occupant tout le milieu, un guerrier à bottes molles et à tricorne.

Ne serait-il pas utile de retirer à cette châsse la protection des Beaux-Arts lorsqu'on effacera sur la liste des monuments historiques la tribune en « marbre polychrome » de l'église Saint-Pierre de Moulins.

Nous n'avions pas achevé cette visite rapide de l'église que l'heure du déjeuner est annoncée et qu'un messager nous invite à prendre le chemin de l'hôtel. Nous constatons qu'il est près de midi et que six heures nous restent pour arriver à Veauce, à Saint-Bonnet-de-Rochefort, et revenir à Gannat. Toujours la crainte de manquer le train. M. le curé Gavelle insiste vivement pour que nous consacrions au moins quelques instants à l'hospice. Les bâtiments sont beaux et datent, nous l'avons dit, de la fin du xviiie siècle. Comme autre attraction, on nous signale l'existence d'un superbe crocodile empaillé.

Nous n'osons refuser d'accéder au désir de notre aimable compatriote ; allons voir l'hospice et..... le crocodile !

Cet hospice est un élégant bâtiment à deux étages desservis par un escalier placé au centre de l'édifice et décoré d'une belle rampe en

(1) Deuxième volume. — *Voyages pittoresques*, p. 361.

fer ; de nombreuses fenêtres hautes et larges font circuler partout l'air et la lumière. La façade principale donne sur un vaste jardin avec terrasse qui domine la Sioule. L'autre façade, tournée du côté de l'église, est pourvue d'une grande cour sur laquelle s'ouvre la porte d'entrée. C'est dans cette cour, lors de la démolition d'un des cloîtres qui entouraient l'église, que furent trouvés les tombeaux de deux moines, Guillaume et Gerbert. Dans la tombe de Guillaume, découverte en 1761, on recueillit des ornements et les débris d'une crosse en bois garnie d'argent. Dans celle de Gerbert, mise au jour en 1772, il y avait aussi ses ossements et une crosse en cuivre émaillé (1). D'après l'abbé Boudant, Gerbert dirigeait le monastère en 1064 ; Guillaume était à sa tête en 1072.

Un large promenoir s'étend au rez-de-chaussée de l'hôpital sur la cour et sert d'accès aux salles des malades et aux autres services. Tout est bien installé et d'une propreté remarquable. C'est à une des extrémités de ce corridor que l'on peut admirer le ventre du fameux saurien, accroché au plafond par une ceinture décorée de clous dorés ; on ne sait, paraît-il, comment il a échoué à Ebreuil. L'abbé Boudant trouve « que la présence de ce reptile étranger à nos « climats a ici pourtant une explication toute naturelle : de même « qu'à la porte de nos vieilles églises c'était l'usage de représenter le « diable ou le péché sous une forme hideuse, de même on plaçait à « l'entrée des monastères un dragon, crocodile ou serpent, ordinaire- « ment empaillés, quelquefois simplement tressés en osier ; c'était « l'image expressive du démon qui doit toujours rester à la porte des « maisons consacrées à Dieu. Dans la gueule béante du monstre, le « peuple déposait son offrande ». Cette trouvaille du *crocodile-tronc* a pu paraître naturelle au vénérable abbé ; s'il fallait une explication, nous préférerions prendre celle qu'il donne quelques lignes après le passage que nous venons de citer, lorsqu'il dit que le crocodile a été apporté par quelque missionnaire de l'Orient qui était en relations avec les religieux d'Ebreuil.

Nous ne serions pas surpris que le crocodile existât depuis une époque moins ancienne à l'hospice, attendu que les auteurs des divers voyages pittoresques en Bourbonnais, fort amateurs de ces curiosités locales, n'auraient pas manqué de signaler celle-ci, pour répéter à son sujet la légende bien connue en Bourbonnais et ailleurs : « Le monstre jetait l'épouvante dans le pays ; il est tué par un va-

(1) Communication faite à la Société par M. F. Pérot.

leureux chevalier qui reçoit en récompense de son courage la main de la fille du seigneur de l'endroit. »

La Pharmacie de l'Hospice

Une dépendance de l'hospice, la pharmacie, mérite une visite spéciale ; elle est à droite, au rez-de-chaussée, dans le vestibule de l'escalier ; son installation est à peu de chose près, celle de la fin du XVIII[e] siècle, avec ses rayonnages supportant une respectable collection de bocaux et de vases pour les tisanes et les remèdes. Sur le haut des boiseries est alignée une rangée de ces cruches et vases blancs à guirlandes de feuillage bleu que fabriquaient à bon marché les faïenciers de Nevers. pour les apothicaires et droguistes et dont les spécimens sont assez communs.

De chaque côté de la porte d'entrée, la pharmacie a deux objets plus curieux : à droite un poêle et à gauche une fontaine, les deux en faïence blanche marbrée de touches jaunes, vertes, bleues et violacées. Le poêle se compose d'une base carrée de 1 mètre de hauteur environ, surmontée d'une large tablette débordante, carrée, sur laquelle s'élève un tuyau rond de 2^{m},50 de hauteur.

Cette colonne représente un tronc de palmier avec son écorce, autour duquel s'enroule gracieusement une branche de laurier, et se termine par un épanouissement de feuilles de l'arbre.

Au pied de la colonne, se trouve le groupe décoratif de l'appareil de chauffage : sur une base, au centre de laquelle se détache un mascaron, une tête encadrée d'une guirlande de fleurs, est disposé un haut-relief, composé : au centre d'une buire, à gauche d'un livre ouvert, derrière lequel est placé un faisceau de licteurs ; à droite, d'une draperie.

La fontaine a les mêmes formes et dimensions que le poêle auquel elle fait pendant : base carrée, surmontée d'un tronc de palmier. Il n'y a que deux légers changements nécessaires pour la destination du meuble ; le mascaron de la base porte dans sa bouche un robinet en cuivre ; la tablette est légèrement concave et forme bassin.

La décoration de la base du tuyau, le tronc du palmier, représente, toujours en haut-relief, une étole, un livre et des rouleaux de manuscrits.

Quelques parties des ornements du poêle et de la fontaine sont fragmentées.



Ces deux meubles, spécimens très décoratifs de la faïencerie à l'extrême fin du XVIIIe siècle, n'ont pas, à notre avis, de réelle valeur au point de vue artistique ; mais ils sont fort intéressants parce que poêle et fontaine, de cette dimension et dans cet état de conservation, sont devenus excessivement rares.

A quelle fabrique française faut-il attribuer le moulage et la cuisson de ces deux volumineux appareils ? Les uns les attribuent aux potiers de Moulins, les autres à ceux de Nevers, de Roanne, à une fabrique du Midi. Nous nous garderons bien de trancher la question, mais nous ne serions pas éloigné d'admettre la dernière provenance. Il serait désirable que poêle et fontaine fussent photographiés, afin d'en publier un cliché dans le Bulletin.

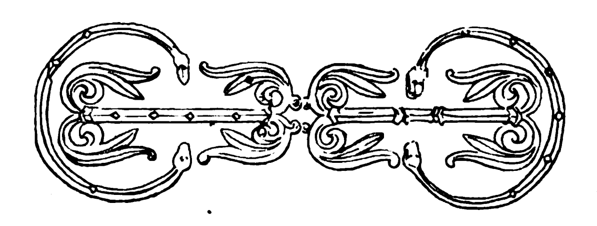
De nouveau invités, et cette fois, d'une manière formelle, à nous rendre au déjeuner, nous quittons l'hospice et M. le curé Gavelle, notre aimable cicerone, qui désirait cependant nous guider vers un autre point de la ville.

La foule de clients, attirés comme nous, par l'heure du repas, et qui encombre le rez-de-chaussée de l'hôtel, nous cause encore de sérieuses inquiétudes. Nous sommes rassurés à la vue de la grande table en fer à cheval dressée pour notre Compagnie, au premier étage, loin du bruit et de l'odeur de la cuisine ; sur la nappe immaculée est disposé un couvert d'une propreté irréprochable. Chacun de nous s'empresse de prendre place, les plats circulent et nous accueillons avec une réelle satisfaction le menu préparé par le cordon bleu de la maison. Il est arrosé d'un bon petit cru du pays, vin du Mercurol, étiquette agréable à l'oreille d'archéologues. L'absence de la traditionnelle tête de veau décorée de persil, sauce à l'huile, n'est regrettée de personne, remplacée qu'elle est avantageusement par des truites de la Sioule ; un dessert copieux, tartes et *pompe*, immenses saladiers de savoureuses fraises, moka ? termine ce repas bien ordonné.

Nous pouvons donner aux voitures l'ordre de se réunir sur la place, où les naturels du pays vont assister au départ, sous la présidence d'un fort élégant jeune homme, « dernier cri », qui explique à son entourage, ce que notre Société vient faire à Ébreuil et dans les lieux circonvoisins : *« pots cassés, vieux bâtiments ;* il se paie nos têtes, on se paie la sienne, photographiquement parlant ; les distractions gratuites sont si rares à la campagne ! Au moment de partir, plusieurs de nos confrères sont introuvables ; on apprend qu'ils sont allés acheter l'inévitable carte postale des vues de la région. Les émissaires, envoyés à leur recherche, restent avec eux. Le départ est ajourné, bien qu'il soit réellement urgent de ne plus gaspiller notre temps.

Enfin, tous les retardataires accourent, et les voitures se mettent en route, pour quitter Ébreuil.

Les campagnes, que nous traversons, sont fertiles, mais le pittoresque fait défaut, et aucun beau site n'attire notre attention. La route est même monotone, et nous ne trouvons que le village de Vicq sur notre passage. Il est réservé pour un arrêt que nous ferons en revenant de Veauce, dont nous apercevons, à petite distance, le majestueux édifice se dressant sur les rochers, encadré de tous côtés, par des prairies, les arbres du parc et de la forêt voisine.



Veauce

Nos véhicules s'arrêtent devant la porterie principale du château ; le concierge nous ouvre toutes grandes les grilles armoriées, et par les allées d'un parc admirable, aux pelouses fleuries, aux arbres centenaires, aux sentiers ombreux, nous arrivons dans la grande cour d'honneur. Nous allons céder la plume à notre érudit confrère M. le commandant du Broc de Segange, qui a bien voulu rendre compte de la visite du château, et l'accompagner d'intéressants souvenirs historiques :

« Si habituellement l'inconvénient des châteaux-forts est d'être perché sur une hauteur plus ou moins rocailleuse où ne poussent que de maigres buissons, il n'en est pas de même de la magnifique résidence de Veauce. On trouverait difficilement plus belle situation pour un château répondant à toutes les exigences de la vie aristocratique moderne.

« Bâti sur un mamelon rocheux coupé par un escarpement vertical du côté de la verte vallée de la Veauce, défendu sur les autres faces par des ravins profonds et des vallons étroits aux contours capricieux, entouré malgré cela d'un parc superbe rempli d'arbres vigoureux dont les cimes altières commencent à masquer ses hautes murailles, Veauce

Société d'Émulation du Bourbonnais

CHATEAU DE VEAUCE (porte d'entrée)

Moulins. — Imp. Et. Auclaire

se présente à plusieurs lieues à la roude comme une tâche blanchâtre dans la verdure de son piédestal et des collines boisées qui le dominent au nord-ouest. C'est dire la magnifique vue constituant une des séductions principales de cette demeure privilégiée. Pour la décrire, il faudrait encore avoir sous les yeux ce panorama si varié et si étendu, et, plus près du château, l'aspect des frais vallons alternant avec des fouillis de verdure.

« Veauce a donc fort grand air, soit qu'on le considère en venant d'Ebreuil du côté de ses deux terrasses échelonnées, soit qu'en pénétrant par la porterie monumentale, on suive l'avenue longeant le pied des murailles après avoir franchi le ravin. Pour fixer le sommet des hautes tours, il faut lever la tête avec effort, et, après avoir considéré cette masse de pierres, on s'engage sous une voûte, entrée principale du château, autrefois défendue par tous les moyens employés dans les forteresses. On arrive ainsi dans une cour polygonale fort vaste entourée de tous côtés par des bâtiments de styles différents, restaurés ou modifiés d'une façon plus ou moins heureuse, mais formant néanmoins un ensemble imposant et digne d'une demeure princière.

« La tour de l'horloge, couronnée d'une façon bizarre, frappe tout d'abord par son élévation et l'architecture singulière de ses créneaux et de son échauguette.

« La partie du château habitée par les maîtres se compose de trois corps de logis qui présentent du côté de la cour de longs et vastes corridors formant galerie. Au rez-de-chaussée de l'aile droite se trouve une galerie ornée de meubles, de tableaux et d'armures anciennes; elle serait magnifique si elle était plus élevée, mais nous reconnaissons la difficulté d'organiser un château-fort intérieurement comme le demandent le goût et le confort modernes. Le grand salon situé au bout de la galerie donne accès au sud-est sur la première terrasse dont les dimensions sont très étendues.

« L'*Ancien Bourbonnais* raconte que la femme d'un Le Loup, seigneur de Veauce, se ruina pour construire cette terrasse, et qu'au moment où elle était à peine achevée, son fils y vint caracoler sur un cheval fougueux, qui l'entraîna sur les pentes rocheuses et se tua avec son cavalier. Cette mère infortunée était probablement Marie de Guénégaud, veuve de Claude Le Loup, seigneur de Bellenave, tué à Nordlingue en 1645 après avoir acheté Veauce en 1641. Il fut marié deux fois, ne laissa qu'une fille de chaque mariage et en outre le fils mort si tragiquement. Est-ce pour perpétuer le souvenir de la mort du dernier Le Loup, que, sur ces rochers escarpés, poussent actuelle-

ment en quantité de charmantes fleurs dites *gueules-de-loup*, lesquelles, au moment de notre visite, faisaient le plus gracieux effet par la variété et l'éclat de leurs couleurs ?

« Une deuxième terrasse s'étend au-dessous de la première : toutes deux sont appuyées sur le roc par des murs que cachent en partie les beaux arbres du parc. Ces murailles ont probablement recouvert les anciennes enceintes fortifiées, dont on ne peut maintenant retrouver le tracé. Le château d'ailleurs a été si remanié et si modernisé (1) sur les faces principales qu'il est devenu difficile de le reconstituer dans son état primitif.

« L'histoire de Veauce est tout d'abord liée à celle d'une famille du même nom qui existait fort anciennement. S'il faut en croire l'abbé Boudant dans son *Histoire d'Ebreuil*, Arnaud de Veauce, au retour d'un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, tomba malade en 1096, et fit don d'une forêt aux moines d'Ebreuil. D'une façon plus certaine, nous arrivons à Guillaume, seigneur de Veauce, *miles*, 1251-85. Le même peut-être, est en 1300 seigneur de Saint-Augustin. En 1312, Perrin de Veauce est seigneur de Veauce, et en 1331 il a maison, bois, étangs à Bagneux près Belleperche (*Noms féodaux*).

« Par lettres de novembre 1317, Philippe V, roi de France, en échange de l'abandon que son cousin Louis de Clermont, duc de Bourbon, lui a fait du droit qu'il pouvait avoir sur des vignes acquises par le roi Philippe IV à Saint-Pourçain, lui délaisse à perpétuité le fief du château de Veauce en Bourbonnais, qui jusqu'alors relevait de la couronne (2).

« Les seigneurs de Veauce devinrent ainsi vassaux des ducs de Bourbonnais : Pierre de Veauce était seigneur dudit lieu en 1325. De 1344 à 1360, nous trouvons à sa place Jean de Veauce, chevalier, qui est en outre seigneur du Chatelard. En 1360, on cite avec lui Isabelle de Veauce, dame de Veauce, sa sœur probablement ou sa femme.

« Une branche des de Veauce possédait Bagneux déjà mentionné, car en 1343, Isabelle de Villers, veuve d'Etienne de Velce (Veauce, en latin *Velcia*), autrement de *Banheux*, rend hommage de son hôtel de Soupaize (Chemilly) pour Jean son fils (3). Vers 1364, Louis de Veauce,

(1) Avant Viollet-le-Duc, qui nous a appris à connaitre les habitations du moyen-âge, on voyait encore, au milieu du XIXe siècle, réparer les anciens châteaux-forts en leur ajoutant des pavillons genre châlet, des galeries entièrement vitrées, et force créneaux d'opéra comique.

(2) *Titres de la maison de Bourbon*, 1468.

(3) *Noms féodaux*.





CHATEAU DE VEAUCE (cour intérieure)

damoiseau, seigneur de Veauce, *sive de Beuheino*, (Bagneux ?) est le mari de Catherine de Veauce. Cette dernière lui ayant survécu, se remaria à Athonet de Bellenave, damoiseau, qualifié seigneur de Veauce en 1370. En 1377, elle est encore dame de Veauce : elle mourut probablement vers 1410.

« On s'étonnera peut-être de ne pas trouver dans cette liste le Borgne de Veauce qui, de 1374 à 1386 (*Chronique du bon duc Loys*), figure parmi les chevaliers les plus appréciés du duc Louis II. Nous croyons que ce de Veauce dit *le Borgne*, qui s'appelait Pierre et était seigneur du Chatelard, d'après le P. Anselme, était le même que Pierre de Veauce, seigneur de Bagneux, mari de Jeanne de Varigny, encore vivant en 1405, mais n'existant plus en 1414. Il laissa quatre filles dont la plus jeune Jeanne, épousa Jean du Puy le cadet, dit *Brunet*.

« Après Catherine de Veauce, sa seigneurie fut morcelée, et l'histoire en devient difficile. En 1412, Robert Dauphin, chevalier, chambellan du duc de Bourbon, seigneur de Roynes et Corbières, se qualifie seigneur de Veauce, et reconnaît que le susdit duc lui a concédé à titre de prêt que les habitants du village de Chenevières (Bellenave) sont tenus de faire le guet de trois semaines en trois semaines en son château de Veauce, mais sans préjudice des droits du duc (1). Il avait droit de Catherine de Veauce « par don ou autrement à 100 livres de rente sur la seigneurie de Veauce (2) ». Mais la principale héritière de Catherine semblait être Jeanne de Chauvigny, dame de Thoury-sur-Allier, mariée à Louis de Vissac, et plaidant vers 1420 contre les deux frères Urbain et Hélion de Saint-Julien. Par un accord fait en 1425, ce dernier conservant le tiers de la terre de Veauce, lui reconnut la possession du château, de 30 livres de rente en assiette de terre, et de la moitié du revenu du reste.

« Veauce paraît ensuite avoir passé par la filière suivante : Jeanne de Chauvigny eut un fils Louis de Vissac qui épousa Annette du Puy, fille de Jean l'aîné et de Jeanne de Bellenave. Annette, devenue veuve sans enfants, se remaria en 1426 avec Jean de Chazeron (3) dont naquit Péronnelle de Chazeron, femme de Philippe de Vienne, seigneur de Listenois. Ceux-ci eurent une fille Anne de Vienne, qui épousa en 1462 son cousin Jean de Vienne, et lui apporta Veauce, car

(1) *Titres de la maison de Bourbon*, 4888.

(2) Nos renseignements sont tirés en grande partie d'une note extraite par Chazaud des archives de Veauce, conservée aux archives départementales.

(3) D'après l'abbé Boudant, les Chazeron furent en effet seigneurs de Veauce.

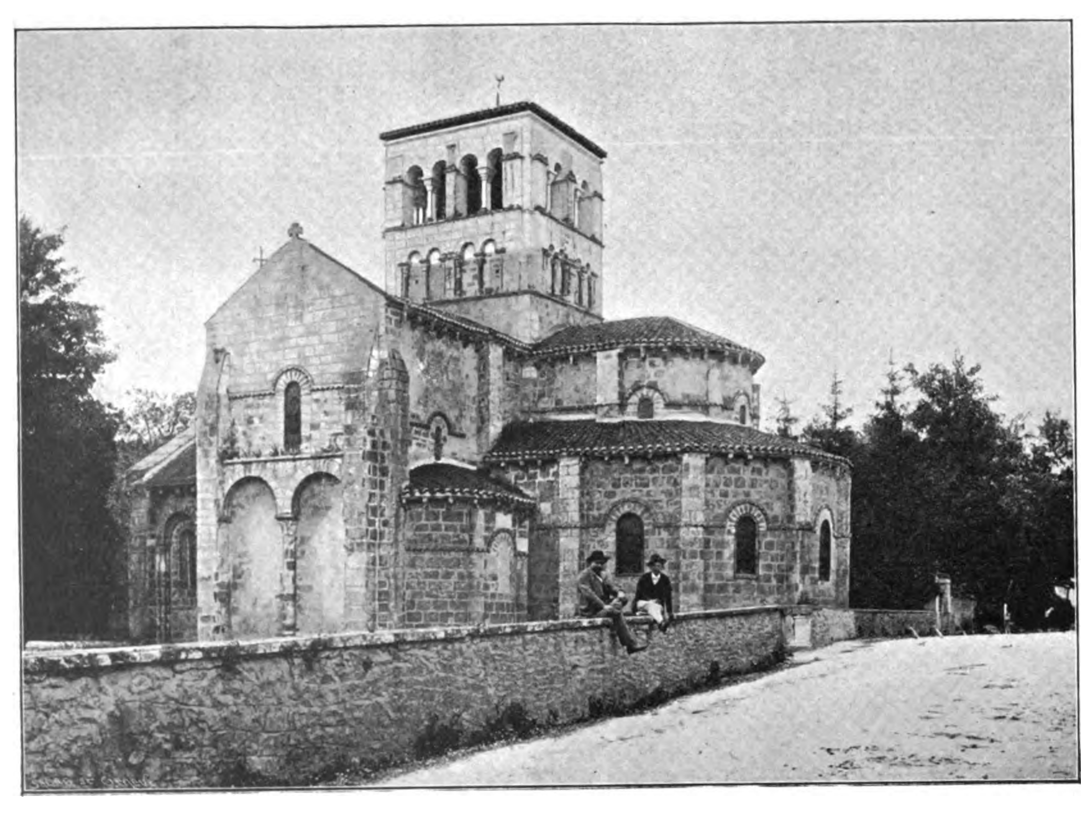
en 1482 on le trouve qualifié seigneur de Listenois, *Veauce*, Montgilbert, Mayet-de-Montagne et la Ferté-Chauderon. Anne de Vienne acheta à Jean d'Arson en 1504 le tiers de la seigneurie de Veauce provenant des Saint-Julien et acquis par le vendeur de Louis de Saint-Julien.

« D'après Nicolay, Veauce était en 1569 à l'évêque de Troyes. Or, ce dernier s'appelait Claude de Beauffremont, fils de Claude et d'Antoinette de Vienne. Sa mère était fille de Bénigne de Granson et de François de Vienne, fils lui-même de Jean et d'Anne de Vienne. Après Claude de Beauffremont, mort à 64 ans en 1593, Veauce paraît être revenu aux descendants de sa tante maternelle Anne de Vienne, mariée à Louis Motier de la Fayette. De ces époux était née Jacqueline de la Fayette qui épousa Guy de Daillon, comte du Lude, et en eut François de Daillon, qualifié seigneur de Veauce en 1617, mort vers 1619, laissant veuve Françoise de Schomberg, laquelle en 1626 était comtesse douairière du Lude, marquise d'Illiers, baronne de Briançon, le Luguet, Maumont, Rillé, Veauce et Chouvigny. De concert avec son fils Timoléon de Daillon, comte de Lude et Pontgibaut, elle vendit Veauce le 7 avril 1641, moyennant 50.000 livres, à Claude Le Loup de Bellenave et à Marie de Guénégaud, son épouse. Il est dit dans l'acte que Veauce appartenait *de son propre* à la dite douairière, ce qui ferait supposer que Veauce venait des Schomberg, et réduirait à néant la transmission donnée par nous, mais peut-être Veauce avait-il été constitué en douaire en toute propriété par son mari le comte du Lude ?

« Les filles de Claude Le Loup ne gardèrent pas Veauce que nous trouvons en 1655 entre les mains de Nicolas du Buysson, conseiller du roi en ses conseils, lequel en se remariant pour la troisième fois en 1661 à 72 ans, assura Veauce comme résidence après sa mort à sa fiancée Françoise de la Rouère. Son petit-fils, J.-B. Nicolas du Buysson vendit cette seigneurie vers 1667 à Amable de Blich, lieutenant-général de la sénéchaussée de Riom, et à sa femme Madeleine de Frétat, mais à la même époque Veauce dut être démembré, car en 1667 on trouve Marc Mison qualifié seigneur et aussi fermier de Veauce (1). Madeleine de Fretat, séparée de biens de son mari et dame de Veauce en 1695, avait pour fils Amable-François de Blich, président du présidial de Riom.

« Le 4 décembre 1700, Michel Cadier, seigneur de Saint-Augustin

(1) *Arch. Allier*, B, 121.



ÉGLISE DE VEAUCE

(Château-sur-Allier), se rendit adjudicataire des *parties de la terre de Veauce* (1) cédées par les du Buysson aux de Blich. Sa famille prit alors le titre de baron de Veauce que porte encore le propriétaire actuel du château, son descendant en ligne directe masculine. Le père de ce dernier, membre du conseil général et député de l'Allier sous le second Empire, est bien connu par ses travaux sur l'agriculture, l'élevage du cheval et la fondation des courses de Moulins.

« Il est nécessaire d'exprimer ici la reconnaissance de nos confrères pour le gracieux accueil des châtelains de Veauce, qui, depuis les citernes des immenses caves jusqu'au sommet de la plus haute tour, ont complaisamment fait visiter leur intéressante demeure, sans oublier la mystérieuse salle de bains dans laquelle on ne peut pénétrer qu'en faisant jouer un ingénieux secret.

« M. le baron de Veauce nous a conduits ensuite à l'église de Veauce qui est tout simplement un chef-d'œuvre d'architecture romane ; sa description demanderait des connaissances archéologiques qui nous font défaut. Rappelons toutefois que l'*Ancien Bourbonnais* contient une jolie vue de cette antique église, prise par un temps de neige.

« Commandant du Broc de Segange. »

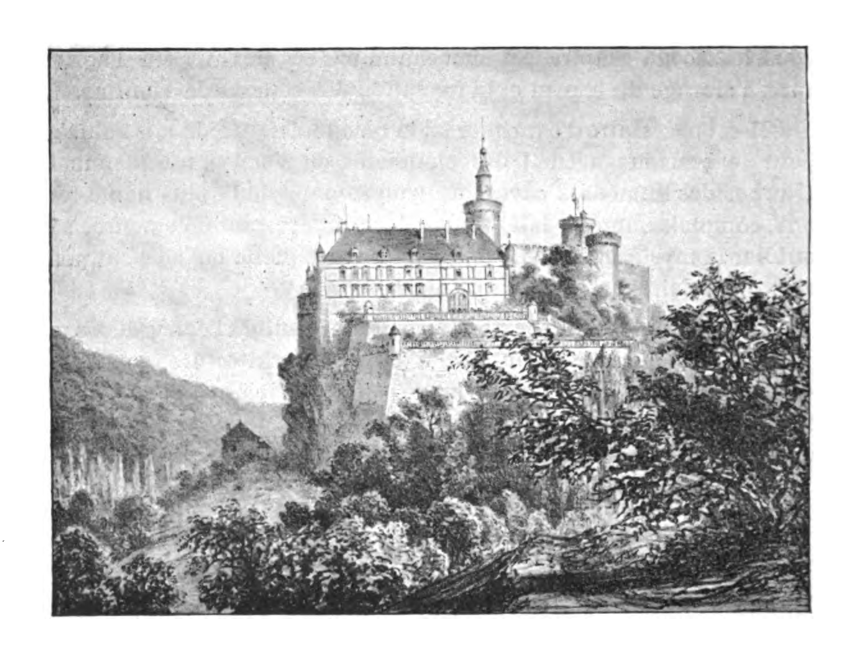
Pendant que nos compagnons de voyage visitaient le château, M. Legros utilisait son appareil photographique et prenait les excellents clichés qui ont servi à illustrer le texte, des belles vues de la porterie, de la cour intérieure et de l'église. A défaut d'une vue d'ensemble, nous y joignons le fac-similé d'une petite lithographie de Tudot qui donne une idée exacte du panorama du château et de ses abords. Si nos souvenirs sont fidèles, ce dessin de Tudot reproduit un tableau existant dans la galerie du manoir.

A notre départ, et afin de nous permettre de voir sa belle rési-

(1) En 1715, au moment du mariage de Gilbert Cadier, fils aîné du baron de Veauce, avec Anne Riglet, Veauce consistait en quatre grands pavillons, tours, donjon, jardin et terrasses, jets d'eau, trois écuries voûtées, avec le château appelé des Noirs (ou Noix) où se tiennent les ordonnances de la justice h. m. et basse qui s'étend sur les paroisses de Veauce, Vallignat, Vic, Sussat et la majeure partie de la Lizolle, comprenant en tout vingt-trois villages, quatre bourgs, deux gentilhommières, et deux mille arpents de bois. Il y avait un châtelain, son lieutenant, un procureur fiscal, un procureur postulant, un greffier, un notaire et encore une maîtrise des eaux et forêts. Vingt fiefs relevaient de la baronnie parmi lesquels la Motte-d'Arson, Beaurepaire et Vendat. *Arch. Allier*, B, 747.



dence du côté si pittoresque, de ses terrasses et de la vallée, M. de Veauce nous invite à passer par les allées du parc. Nos voitures traversent donc une partie de cet admirable paysage. C'est le



chemin suivi, il y a quelque trente ans, par l'auteur des *Voyages en Bourbonnais* qui conserva un étrange souvenir des tours du château :

« Quelque chose de glacial vous saisit quand, au pied de leurs « longues gaines grises, vous levez la tête pour regarder les menaces « de mort ou de despotisme qui semblent sortir de leurs couronnes « de créneaux et de mâchicoulis ouverts ».

Il faut avoir une rude envie de corser ses récits de voyages pour parler de pareille impression.

Nous n'avons aperçu aucune menace de mort ou de despotisme ; nous n'avons trouvé que très audacieuses ces vastes et élégantes constructions perchées sur des blocs énormes de rochers ; simplement imposantes, ces tours et ces tourelles suspendues, et c'est en regrettant de n'avoir pu prolonger notre séjour dans ces lieux pittoresques que nous avons vu fuir au loin, derrière nous, la masse majestueuse d'un des plus beaux châteaux du Bourbonnais.

Vicq

Malgré ce qui avait été convenu, nous passions le bourg de Vicq lorsque M. l'abbé Clément, qui a fait sur la crypte de l'église une étude savante et qui avait droit à nous en faire sur place l'explication, proteste et demande que nous nous arrêtions au moins quelques minutes pour visiter le vieux monument. On ne pouvait refuser cette satisfaction à notre aimable confrère, et l'arrêt est admis sur l'assurance que nous avons du temps devant nous.

Le bourg de Vicq est fort ancien, mais on n'y retrouve que quelques maisons ayant des vestiges d'architecture des XVIe et XVIIe siècles. L'église, dédiée à saint Maurice (1), est romane : elle aurait été remaniée au XIIIe siècle et augmentée, au XVe, d'une chapelle à chevet qui a remplacé l'absidiole septentrionale. La flèche du clocher a été abattue pendant la Révolution et n'a pas été reconstruite. La crypte, qui date du Xe siècle, est placée sous l'invocation de saint Mesmin, moine du VIe siècle ; elle s'étend sous le sanctuaire de l'église. Cet antique monument a été signalé avec croquis par Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire d'architecture.* On accède à cette chapelle souterraine, de l'entrée de l'église par un escalier placé dans le bras méridional du transept. Elle est éclairée par deux fenêtres et divisée en trois nefs de trois travées par quatre colonnes cylindriques aux chapiteaux ornés de feuillages. Les anciennes voûtes ont été remplacées par un plafond formé de larges dalles.

Au fond, entre les fenêtres, se trouve l'autel que surmonte un antique reliquaire qui pénètre en partie dans la muraille et qui est fait de deux pierres couvertes d'une dalle surmontée de deux autres dalles dressées en forme de toit à double égout, comme le couvercle d'un cercueil ; c'est dans ce reliquaire que le corps du saint était placé ; une grille en fer en bouchait l'ouverture. Les reliques auraient été détruites en 1793.

Il nous a été impossible, en quittant la chaude température extérieure, de faire un long séjour dans l'église de Vicq où règne un froid glacial. On remonte dans les voitures qui franchissent rapide-

(1) Voir les travaux intéressants publiés sur l'église et la crypte par M. du Ranquet dans les *Annales Bourbonnaises* (année 1891), et par M. l'abbé Clément dans le *Bulletin* de notre Société.

ment la courte distance qui nous sépare du château de Rochefort, et nous déposent à la porte de cette antique et seigneuriale demeure.

Le château de Rochefort (1)

Nos confrères ont certainement lu les renseignements sommaires donnés sur l'excursion, à la séance d'août, par M. Philippe Tiersonnier ; ils ont appris avec plaisir que nous aurions prochainement de lui une monographie certainement complète et intéressante du château de Rochefort. M. Tiersonnier était donc qualifié pour noter les impressions générales de notre visite.

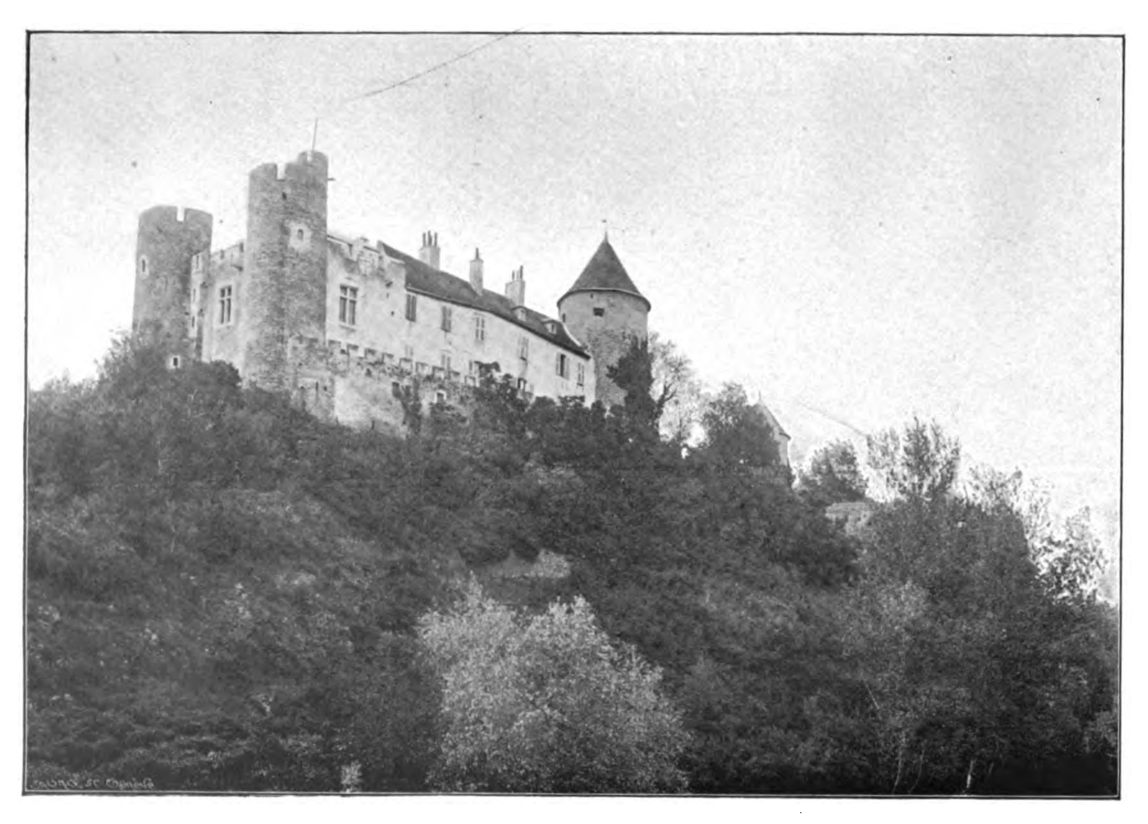
Le Chateau de Rochefort

« Enfin voici Saint-Bonnet-de-Rochefort, siège d'une antique paroisse qui a succédé à Chalignat à la fin du XII[e] ou au commencement du XIII[e] siècle. Mais le temps presse et c'est à peine si nous avons le loisir de jeter un coup d'œil sur le clocher roman, seul vestige de l'ancienne église disparue.

« Par un chemin qui monte légèrement de Saint-Bonnet vers le sud-ouest, bordé de champs, jalonné de pieuses croix, au nombre desquelles la croix de Bourbon rappelle le souvenir de nos anciens Ducs, nous gagnons le village de Rochefort. Rasé au sommet d'un plateau rocheux, ce village, vieux de sept siècles au moins, nous présente d'abord la coquette silhouette du manoir de Mongond. Ce petit fief relevant de Rochefort a grand air encore avec ses toits pointus, ses fenêtres malheureusement veuves pour la plupart de leurs meneaux. Si, comme tout l'indique, il tire son nom d'anciens possesseurs du lieu, ce logis fait honneur à la vieille famille des Mongond.

« Encore quelques tours de roue et voici Rochefort. Le matin, nous l'avons vu de la route qui, de Gannat mène à Ebreuil, en débouchant dans la vallée, vers Champboirat. Il érigeait alors sur un fond de verdure sombre, au-dessus des eaux miroitantes de la Sioule, la robuste silhouette d'une haute courtine crénelée, flanquée de deux tours. C'était bien alors l'immuable gardien de l'étroite vallée, l'impassible sentinelle dont la veille infatigable, sourde aux murmures

(1) La vue du château de Rochefort est donnée d'après un cliché de M. Legros.



CHATEAU DE ROCHEFORT

Moulins — Imp. Et. Auclaire

de la Sioule, sans cesse regarde vers Bègues, vers Ébreuil et plus loin, plus haut, vers Castel-Jaloux, dont le nom aux consonnances gasconnes semble appeler un légendaire Cyrano de Bergerac.

« Maintenant, autre est l'aspect de Rochefort ; au bas d'une pente paraît une longue muraille drapée de lierre ; deux tours, dont l'une a subi les injures du temps, la dominent. Un portail qu'on devine relativement récent donne accès dans une cour où sont les communs. Avant de le franchir, jetons un coup d'œil sur l'ensemble. Ne faut-il pas admirer, surplombant le ravin, la haute courtine qui relie deux tours faisant partie du château proprement dit ?

« Dès à présent, on peut deviner que Rochefort date certainement au moins du XIIIe siècle. D'ailleurs des actes nous le signalent dès 1268. M. René Moreau qui a contribué à faire du vieux castel une confortable demeure, continuant les travaux de restauration entrepris sous la direction de son père, nous indique du reste que certaines parties du château peuvent même être attribuées au XIIe siècle.

« En tout cas l'assiette de cette forteresse a été remarquablement choisie. L'éperon rocheux qui domine de deux côtés un ravin profond et du troisième la gorge où coule la Sioule, méritait par lui-même le nom de Rochefort. Quand la main des hommes y eut dressé 4 grosses tours soigneusement construites, reliées par de fortes courtines, le tout bien crénelé ; lorsque tours et courtines eurent été talutées, fortifiées d'un glacis dallé et qu'un fossé eut, du côté de la hauteur, isolé le château de sa basse-cour et fermé le cercle de ses défenses extérieures, les sires de Bourbon possédèrent une forteresse digne d'eux et de la châtellenie dont c'était là le siège. Aujourd'hui les pentes se sont couvertes d'une verte frondaison, les arbres montent victorieusement à l'assaut ; ils ont pris possession du glacis et s'y maintiennent, enracinés, là où jadis n'eussent pu tenir les hommes d'armes de Bourgogne ou d'Angleterre. Ainsi s'est formé un parc étagé autour de Rochefort, et le château, aujourd'hui sans valeur militaire, a regagné en pittoresque ce qu'il perdait par ailleurs.

Le temps talonne les visiteurs, il faut franchir la baie large ouverte creusée dans la courtine dont nous avons parlé. Laissons derrière nous la tour-chapelle où dort un Ligondès, chevalier de Malte, mort à Lyon victime des fureurs révolutionnaires. Nous voilà dans la basse-cour, traversons-la, franchissons l'ancien fossé aujourd'hui caché sous une voûte et passant entre deux tours, là où furent jadis une courtine, une porte et un pont-levis, entrons dans l'enceinte du château proprement dit. Pour nous la demeure est hospitalière,

M. du Authier qui nous attend à la porte, Mme du Ligondès que nous trouvons entourée de ses petites filles nous l'ont prouvé à l'envi au cours de cette trop rapide visite. Que les aimables châtelains reçoivent une fois de plus les remerciements bien sincères de la Société d'Emulation.

« Il est temps de profiter de l'autorisation qui nous est octroyée de visiter le château.

« D'abord donnons un coup d'œil aux prophètes de l'ancienne Loi, ils semblent tout étonnés de se voir entourés d'ornements Louis XV. M. Sauroy a pansé leurs plaies et ils sont si habilement restaurés que l'on pourrait ignorer leurs anciennes blessures. Ces panneaux sont du reste, il faut l'avouer, des peintures de second ordre. Pendant qu'il est question de M. Sauroy, il faut mentionner dans la même galerie, construite par M. Moreau, deux dessus de portes dus au pinceau de l'habile peintre décorateur. C'est à lui encore que l'on doit la scrupuleuse restauration des peintures du petit et du grand salon. On y trouve toute une suite de blasons indiquant les seigneurs et dames de Rochefort depuis le moment où Jean du Ligondès en devint possesseur, en 1632, par suite de son mariage avec Jeanne Charretier de Rouvignac, cette dernière, sœur d'un abbé d'Ébreuil dont nous avons vu le blason en l'église du dit lieu.

« C'est à ce ménage Ligondès-Rouvignac qu'est due la belle cheminée Louis XIII à tons azur et or qui orne le grand salon. Ces deux couleurs rappellent les émaux du blason des Ligondès. Les armes de cette maison timbrent d'ailleurs la cheminée, et des molettes d'éperons semées sur fond d'azur sont empruntées aux mêmes armoieries. Notons aussi le tableau encastré au fronton, les initiales des Ligondès et des Charretier qui s'y répètent plusieurs fois et enfin les statues dorées couronnant l'entablement. Ces dernières sont malheureusement privées des attributs symboliques qui auraient permis de les identifier avec certitude.

« Dans le grand salon, il faut remarquer aussi un tableau représentant le combat victorieux livré à hauteur de Lisbonne, le 20 octobre 1778, par le vaisseau français le *Triton* au navire anglais *le Jupiter* et à la frégate anglaise *la Médée*. Le *Triton* était commandé par Gaspard comte du Ligondès seigneur de Rochefort. Ce glorieux fait d'armes du descendant d'une race de preux coûta la vie au comte du Ligondès. Louis XVI pour perpétuer le souvenir d'une rencontre si honorable pour notre armée de mer, en fit faire un tableau qui fut exposé au ministère de la marine, une copie en fut donnée par lui à la veuve du vaillant marin. C'est d'après cette dernière copie qu'a

été exécutée, je crois, la peinture qui existe actuellement à Rochefort.

« Nous ne pouvons quitter les deux salons du château de Rochefort sans admirer les sept magnifiques pièces de tapisseries qui ornent les murs de fort noble façon. La plus récente, XVIIe siècle, nous présente *le sacrifice d'Iphigénie*. C'est une tapisserie d'Aubusson.

« Quant aux autres, plus remarquables encore elles appartiennent à l'école flamande et sont de la fin du XVe siècle. Les deux du petit salon nous présentent la *Folie de Charles VI* et une aimable entrevue de *Louis XII et d'Anne de Bretagne*. Paysages et personnages dans leurs formes et leurs attitudes un peu conventionnelles sont remarquables d'exécution. Ces tapisseries ont été admirablement restaurées par les soins du colonel vicomte du Ligondès. Le colonel du Ligondès n'est pas seulement en effet un soldat épris de son métier, un savant distingué, qui en astronomie fait autorité, c'est encore un homme de goût, aimant les arts, soucieux des souvenirs du passé. Avec lui Rochefort est en bonnes mains et l'on peut être sûr que loin de perdre son caractère archéologique, il retrouvera de plus en plus son cachet de belle demeure féodale.

« Avant de passer à d'autres tapisseries, signalons l'opinion de notre sympathique confrère M. de Quirielle. S'appuyant sur des études qu'il a faites, il attribuerait volontiers à des fabriques du centre de la France, ces belles pièces aux riches tons bleus et rouges.

« Cette opinion, si flatteuse pour notre amour-propre national, mérite d'être relatée d'autant que la compétence de notre confrère lui donne une valeur toute particulière. C'est en vain que je cherche le capitaine Queyroi pour avoir son opinion sur ce point intéressant, notre modeste confrère s'est éclipsé. Amoureux des reliques du passé, il a couru à d'autres admirations. Espérons qu'un jour viendra où il nous donnera avec son amabilité ordinaire un avis qui sera certainement appuyé sur de probantes raisons.

« Dans le grand salon, sous peine d'être traités de barbares il faut, sans réserve, admirer quatre pièces de tapisseries. Ce sont de superbes verdures du XVe siècle de l'école flamande. D'étranges animaux, bêtes échappées de l'Apocalypse ou des Miniatures du *Livre des Merveilles* de Marco Polo, animent de magistrale façon un paysage de rêve. La science du décor, la finesse du point, l'harmonie du coloris, font à mon avis de ces verdures les tapisseries les plus remarquables que possède Rochefort.

« Tandis que nous contemplons tant d'artistiques richesses, — j'en

passe et des meilleures, — nos photographes ont fait merveille. Dévalant par les pentes abruptes ils sont allés aux rives où jase la Sioule et ont marié le déclic de leurs appareils au tic-tac du moulin des Oyes. Ils nous rejoignent sur la terrasse du château pour prendre part à un lunch pantagruélique dont Mme du Ligondès, secondée par Mlle du Authier, nous fait les honneurs avec sa parfaite bonne grâce. Tant de bonnes choses triomphent des beautés du paysage et il en est parmi nous qui, sans vergogne, tournent le dos aux gorges de la Sioule, au ciel bleu, aux frondaisons vertes nimbées de soleil. O infirmité de la nature humaine !

« Ce n'est pas ici le lieu de faire une monographie complète de Rochefort. Ce travail aura son heure, mais avant de quitter Rochefort emportant dans nos yeux la vision de tant de belles choses, dans nos cœurs le souvenir d'un si courtois accueil, il nous faut adresser un souvenir rapide aux seigneurs du lieu. Les voici qui s'avancent en belle ordonnance. Ce sont de ces preux par qui fut forgée puis défendue la patrie, particulièrement cette petite patrie qui est nôtre, que nous aimons avec une spéciale ferveur, dont nous cherchons tous à faire revivre la séculaire histoire : Ce sont d'abord les Dampierre-Bourbon, puis les Bourbon de la maison de France. Parmi eux se détachent avec un relief spécial Guy de Dampierre mort en 1277, Jean bâtard de Bourbon qui trépassa en 1375. Plus tard c'est François d'Auberchicourt décédé vers 1410. Voici des Bourbon encore, les Bourbon-Carency, puis viennent les d'Escars, un certain Anthoine Rambouillet secrétaire du Roi (1586). Pendant près d'un siècle Rochefort ne fait que changer de mains. Les Saint-Germain d'Apchon, Stuer de Caussade, Girard de la Richerie, Charretier de Rouvignac s'y succèdent tour à tour. Enfin en 1632 paraît la vieille race féodale des Ligondès qui possède encore le vénérable chastel malgré les orages de la grande Révolution.

« TIERSONNIER. »



Comme il est plus de 4 heures du soir, quand nous partons de Rochefort, aux premiers tours de roues, les cochers déclarent que nous sommes en retard, que la distance à franchir est longue, surtout dans une partie de chemin très accidentée, où on ne pourra marcher qu'au pas ; il ne faudra plus songer à s'attarder devant le paysage, et on va gagner directement Gannat.

Le retour sur les rives de la Sioule

Nous retrouvons la Sioule qui serpente capricieusement au fond de ses gorges, *les vallées obscures,* dont parle Nicolay, et nous aurions beaucoup à admirer et à photographier ; mais nous roulons à toute vitesse, sur la route construite dans le flanc des rochers, aux pieds desquels la rivière coule entre deux larges rangées d'arbres.

Qu'il est regrettable de traverser si rapidement cette belle et pittoresque région, et qu'il serait agréable d'y passer une journée tout entière ! Dans cette vallée, peu connue, se présentent à chaque pas. les paysages les plus frais et les plus variés ; et dire que peintres, photographes et promeneurs vont chercher bien loin ce qui se trouve à quelques kilomètres d'eux. On flânerait des heures à travers ces rochers, sous ces arbres, aux bords de cette rivière dont le doux murmure chante à nos oreilles.

Pour aujourd'hui, nos instants sont comptés, et nous nous éloignons.

Des sites admirables, que le soleil couchant colore de tons vaporeux, ne font que passer devant nos yeux ; aux lacets du chemin, nous avons une échappée très étendue sur la rivière, les rochers, les arbres, avec, à l'extrême horizon, les montagnes d'Auvergne. Plus loin, c'est aux bords d'un grand barrage, un moulin qui jette, dans la verdure et dans la nappe brillante des eaux, les notes claires de ses murs et de ses toits, autour desquels volent de blanches troupes de pigeons.

Sur les hauts plateaux qui couronnent les rochers paissent de nombreux troupeaux qui vont se réunir, aux approches de la nuit, pour rentrer à l'étable.

Au-dessus de ces scènes et de ces sites, dont dame Nature a presque seule créé les mille beautés, le génie de l'homme a placé un de ses magnifiques ouvrages, pour le passage du chemin de fer de Com-

mentry à Gannat, et a relié les deux rives de la vallée par un pont en fer ; le tablier à clairevoie, soutenu par deux colonnes ajourées, domine de 72 mètres le lit de la rivière ; les robustes poutrelles de métal de ce viaduc se découpent finement sur le ciel, et quand ils passent en grondant, les lourdes locomotives et les gros wagons semblent des jouets d'enfants.

La longue côte annoncée nous permet de descendre de voiture ; nous faisons à pied, en causant gaiement et en regardant le paysage, les kilomètres qui ralentissent notre fin d'excursion. La Sioule tourne brusquement au moulin de Neuvial et coule vers Jenzat et Saint-Germain-de-Sales ; du point culminant que nous atteignons, nous découvrons, non seulement les rives du cours d'eau, mais à l'extrémité de l'horizon, les communes du canton de Chantelle et d'Ebreuil, et perdue déjà dans la brume du soir, la silhouette puissante du château de Veauce ; c'est notre dernière station. Les attelages, bien que visiblement fatigués, reprennent une plus vive allure, et nous nous trouvons bientôt dans les localités que notre excursion de 1900 a touchées : Mazerier et le château de Langlard.



Quelques minutes après, nous traversons Gannat, pour abandonner nos voitures, dans la cour de la gare, où nous les avons prises 10 heures auparavant. Plus de crainte de manquer le train qui stationne encore vingt minutes, le long du trottoir. La dislocation de notre expédition commence : Mme et M. de Quirielle nous disent adieu ; MM. Monnery et Déchelette restent à Gannat pour retourner à Langlard et photographier les curieuses peintures murales de ce vieux manoir. Ils en promettent des épreuves pour notre *Bulletin*.

Départ de Gannat, arrivée à Saint-Germain, long arrêt employé au dîner. Le train nous reprend, les autres stations disparaissent vite, et à 9 h. 1/2 du soir, nous retrouvons le quai de la gare de notre vieux Moulins. On échange le dernier salut, et on constate, avec grand plaisir, que de l'avis unanime, cette excursion a été, selon les promesses du programme « *équitablement réglée pour la plus grande satisfaction de tous* ».

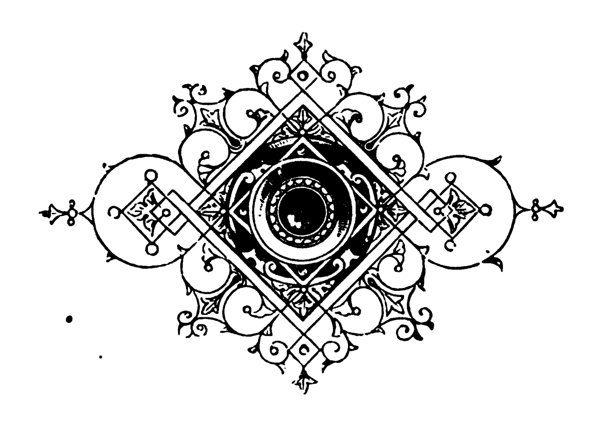
Pour 9 fr. 50 par personne, nous avons visité, par le plus beau temps qu'excursionnistes puissent rêver, des édifices anciens de grand intérêt, et vu des paysages exquis. Nous avons été accueillis partout avec une bienveillance et une courtoisie dont nous conserverons le meilleur souvenir.

Il y aurait peut-être à avouer que le séjour à Ébreuil a été écourté ; mais les regrets ne doivent-ils pas être effacés par les bons moments passés à Veauce, à Rochefort et en cours de route.

Maintenant qu'on nous permette un dernier mot, pour prier le lecteur d'être très indulgent à l'égard du confrère qui a dû rédiger le journal du 19 juin, sans avoir été prévenu au départ, de la tâche difficile qu'il aurait à remplir, sans avoir pu, par conséquent, prendre des notes ; il a trouvé heureusement en M[me] de Quirielle, MM. du Broc, Philippe Tiersonnier, de Quirielle et abbé Gavelle, des collaborateurs complaisants et documentés, à qui il adresse de sincères remerciments.

C. Grégoire.

Moulins, le 11 Septembre 1902.





LE PERSONNEL CONCORDATAIRE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

D'après les documents inédits des Archives Nationales, des Archives départementales de l'Allier, et du fonds ecclésiastique de l'évêché de Clermont-Ferrand

— SUITE —

---

(1) **Le Groing**, Treignat, ex-grand vicaire, demeurant à St-Sauvier.

[Le Groing Laromagère, demeurant à Treignat, grand vicaire de l'évêque de Chalon, homme très turbulent. — Bon à rester sans fonction (— *ces mots ont été effacés* —) parce qu'il n'approuve pas la prestation de (*sic*) V, 40*a*.]. [V, 40*d*., ajoute : de bonnes mœurs ; ambitieux ; tracassier et haï même de son parti].

(7) **Méplain**, au Donjon.

[Du Donjon. Soumis (?) : vicaire à Saint-Sulpice, exerce particulièrement, et sujet à surveillance et surveillé, V, 40c.].[Agé de 40 ans, V, 40e.] *N'est-ce pas le même qu'un autre Meplein* [« ancien curé (de Chatillon ?), âgé de 40 ans, homme moral, un peu turbulent. Bon à faire un curé de campagne », dont parle, V, 40*a*.]

(3) **Morlon**, à la petite Marche.

[Autrefois et aujourd'hui curé, exerce, a fait la promesse ; d'une probité entachée, V, 40*d*.]

(6) **Thévenet**, à Villefranche.

[Tévenet, desservant de Villefranche, d'une moralité équivoque V, 40*a*.] d'après V, 40*d*.]

(7) Le desservant de Franchesse.

[De mœurs scandaleuses, V, 40*a*.]

B). — *Sur le compte desquels on ne peut faire passer de notes*

(7) **Armenaud**, à Domérat.

[Autrefois chanoine ; n'exerce pas, V, 40*d*.]

(23) **Aubert**, à Huriel.

[Chanoine, propriétaire, cultivateur ; n'exerce pas ; a fait la promesse, V, 40*d*.]

(25) **Auger**, à Montluçon.

[Autrefois vicaire, aujourd'hui commis à la mairie, n'exerce plus; a fait le serment ; suivant franchement le parti qu'il a embrassé et ayant de bonnes mœurs comme particulier, V, 40*d*]

(34) **Benoist**, à Varennes

[Sur-Tèche ; insoumis, exerce particulièrement ; ambulant, V, 40c.] — *S'agirait-il ici du Benoist* [« cy-devant vicaire de Cusset, desservant Iseure » dont V, 40*a*, dit : homme d'une immoralité reconnue. Agé de 36 ans] ? — V, 40c, fait suivre ce nom du signe des « prêtres refusés ».

(39) **Bonneton** Charles, à Monestier.

[Bonneton Charles était curé conventionnel à Poesat, a fait sa soumission, exerce publiquement le culte à Monestier, V, 40*b*.]

(58) **Bonneton**, à Ussel.

[Rentré sans autorisation, n'a pas fait de soumission, V, 40*b*.]

(21) **Brandely**, à Villefranche.

[Ancien cordelier, V, 40*d*.]

(13 à 15 à 17) **Brody**, à Quinssaines.

[Curé ancien et actuel, exerce, a fait la promesse, V, 40*d*.]

(19) **Caillot**, à Beaune.

[Autrefois curé, curé actuel, exerce, a fait la promesse, V, 40*d*.]

(33) **Chalmont**, à Varennes [sur-Tèche].

[Insoumis ; exerce particulièrement ; ambulant, V, 40c.]

(24) **Chalvignat**, à Treignat.

[Autrefois curé, aujourd'hui marchand propriétaire; n'exerce plus, a fait la promesse, V, 40*d*.]

(40) **Champomier Jean-Baptiste**, à Echassières.

[A été vicaire constitutionnel d'Echassières. Il n'exerce plus depuis longtemps; il est adjoint dans sa commune, dont il a été autrefois l'agent, V, 40*b*.]

(48) **Chevalier**, à Branssat.

[Rentré sans autorisation; n'a pas fait de soumission, V, 40*b*.]

(9) **Cheville**, à Montluçon.

[Vicaire depuis la Révolution; n'exerce plus, V, 40*d*.]

(37) **Cochonnet François**, à Valignat.

[Couchonnat François, ancien curé de Valignat, a fait sa soumission, exerce publiquement le culte, V, 40*b*.]

(10) **Courtois**, à Courçais.

(27) **Dantigny**, à Saint-Désiré.

[Autrefois prieur, aujourd'hui propriétaire et cultivateur ; n'exerce pas ; a fait la promesse, V. 40*d*.]

(18) **Debyrat**, à la Chapelaude.

[Curé actuel, exerce, a fait la promesse, V, 40*d*.]

(26) **Desvaux**, à Montvicq.

[Curé ancien et actuel, exerce, a fait la promesse, V, 40*d*.]

(35) **Dovivier** *(Olivier)*, à Gannat.

[Le rapport du sous-préfet de Gannat s'exprimait ainsi : « Dolivier, rentré; a été anciennement curé de Gannat; est rentré sans autorisation et n'a point fait de soumission. Il est revenu à Gannat, quoiqu'il n'y eut ni famille, ni propriété. Il a cherché depuis son retour à se faire des partisans, par un extérieur de zèle et de piété, mais il paraît avoir rapporté son intolérance et ses idées du culte exclusif. Il n'y a aucun reproche à lui faire sur ses mœurs, V, 40*b*., avec le signe \\\ des « refusés ».]

(4) **Duprat**, à Mazirat.

[Curé ancien et actuel; a fait la promesse, exerce, V, 40*d*.]

(20) **Etienne**, à Saint-Bonnet-de-Four.

[De Deux-Chaises; vicaire de Montmarault ; 47 ans ; n'exerce pas ; homme sage ; n'a pas prêté le serment, V, 40*e*.]

(32) **Fouilloux**, à Jaligny.

[Insoumis, curé de Jaligny ; exerce particulièrement ; on en dit du bien et du mal, V, 40*c*.]

(42) **Galdet (Antoine)**, à Louroux.

[Ancien curé de Lourroux ; a fait sa soumission ; exerce publiquement le culte, V, 40*b*.]

(44) **Giraud**, à La Feline.

[Rentré sans autorisation, était prêtre autrefois à Clermont, V, 40*b*.]

(22) **Gretet**, au Verneix.

Curé ancien et actuel ; exerce ; a fait la promesse, V, 40*d*.]

(36) **Guette**, à Saint-Pourçain.

[Guette Martin, n'est pas connu, V, 40*b*.]

(47) **Guillon**, à Verneuil.

[Guillot, résidant à Verneuil, ex-chanoine ; a fait sa soumission ; n'exerce pas, V, 40*b*.] [Né à Moulins ; 70 ans ; exerce à Verneuil ; a prêté le serment, V, 40*e*.]

(1) **Guyot**, à Prémilhat.

[Curé, *maire*, a fait la promesse, n'exerce plus ; s'occupant de ses affaires personnelles seulement, V, 40*d*.]

(21) **Jomier**, à Reugny.

[Curé ancien et actuel ; exerce, V, 40*d*.]

(31) **Laporte**, à Arfeuilles.

[Soumis ; exerce, V, 40*c*.]

(11) **Leclerc**, à Marcillat.

[Autrefois vicaire ; actuellement curé ; exerce, V, 40*d*.]

(30) **Legros**, à Molles.

[Insoumis ; exerce, V, 40*e*.]

(5) **Maignol** (?) à Lavault (?)

[Curé ancien et actuel ; exerce, a fait la promesse, V, 40*d*.]

(38) **Malsang**, à Fleuriel.

[Malsang Nicolas, ancien curé de Fleuriel ; a fait sa soumission : exerce publiquement le culte, V, 40*b*.]

(3) **Martin**, à Estivareilles.

[Curé ancien et actuel ; a fait la promesse ; exerce, V, 40*d*.]

(15) **Michard**, à Louroux.

[De Beaune ; curé ; exerce ; a fait la promesse, V, 40*d*.]

(10) **Michel**, à Montluçon.

[*Est-ce le même que* Michel de Doyet, prêtre et curé depuis la Révolution ; exerce ; a fait la promesse ; bon garçon... V, 40*d*.]

(19) **Michelon**, à Audes.

[Curé ancien et actuel ; exerce ; a fait la promesse, V, 40*d*.]

(41) **Nouihallat**, à Echassières.

[Nouihallat Michel, ancien curé d'Echassières ; a fait sa soumission ; exerce publiquement le culte, V, 40*b*.]

(43) **Raynaud**, à Vendat.

[Ancien curé de Saint-Bonnet-de-Riom. N'a pas fait de soumission ; est rentré sans autorisation, V, 40*b*.]

(12) **Rigoulet**, à Malicorne.

[Autrefois vicaire ; aujourd'hui curé ; exerce, V, 40*d*.]

(2) **Robert**.

[A Saulx, commune de Prémilhat. Curé ancien et actuel ; exerce ; a fait la promesse, V, 40*d*.]

(29) **Romme**, à Abrest.

[Soumis ; exerce, V, 40c.]

(28) **Rougier**, à Hérisson.

[Autrefois vicaire, aujourd'hui chirurgien ; n'exerce pas ; a fait la promesse, V, 40*d*.]

(13) **Ruche**, à Prémilhat.

[Vicaire depuis la Révolution, propriétaire et cultivateur ; n'exerce pas ; a fait la promesse, V, 40*d*.]

(45) **Sabot**, à Epinasse.

[Rentré. Ex-chanoine ; insermenté ; exerce en particulier, V, 40*b*.]

(46) **Simon**, à Bransat.

[Ex-religieux. A fait sa soumission ; exerce publiquement, V, 40*b*.]

(49) **Souhaillat**, à Chareil.

[Rentré sans autorisation ; n'a pas fait de soumission, V, 40*b*.]

(8) **Toupriant**, à Montluçon.

[Vicaire depuis la Révolution ; instituteur ; n'exerce plus ; a fait la promesse, V, 40*d*.]

(6) **Valigny**, à Villebret.

[Autrefois vicaire, actuellement curé ; exerce ; a fait la promesse, V, 40*d*.] [Né à Saint-Amand, vicaire de Néris ; 38 ans ; sage ; a prêté serment, V, 40*e*.] (1)

(1) On trouve en outre dans les rapports des sous-préfets les mentions suivantes :
— Pour le Veurdre, V, 40*a* dit : le desservant actuel, cy-devant genovefain à Evaux. Brave homme, généralement estimé.
— A propos de Gannat, V, 40*a*, écrit : ancien curé de Gannat, a prêté tous les serments ; âgé de 60 ans, a été beaucoup persécuté. Bon à faire un curé de campagne.

Comme on le voit par le Tableau ci-dessus, complété par les « Etats » établis par les sous-préfets, les agents du pouvoir civil fournirent au gouvernement des renseignements qui paraissent assez impartiaux puisque s'ils reconnaissent les bonnes qualités des ecclésiastiques habitant l'Allier ils ne taisent en même temps, sur leurs comptes, ni les critiques ni les remarques les plus défavorables.

On constate pourtant chez les sous-préfets des appréciations généralement plus sévères que celles du préfet. On sent que ces agents, plus directement influencés par le milieu politique dans lequel ils vivaient, et aussi placés « aux sources » sont renseignés par des rapports plus circonstanciés sans doute, mais qui se ressentent forcément des préjugés et des passions encore très violentes sous le consulat.

C'est même ce qui explique que M. Didelot, redoutant peut-être les dispositions peu bienveillantes de ses sous-agents, ait adoucis certaines notes et, dans la plupart des cas, se soit borné à indiquer au ministère tout simplement les noms des prêtres qu'il jugeait lui-même utile de voir éliminer de la future organisation concordataire.

Il est à remarquer même qu'un certain nombre d'ecclésiastiques qui figurent dans ce rapport préfectoral comme des « suspects », plus que cela, comme des membres indignes de la confiance du gouvernement, étaient en réalité de très excellents prêtres dont tout le « crime » était alors d'avoir refusé d'accepter la schismatique constitution civile, ou de l'avoir rétractée avec éclat, en réparant le scandale de leur apostasie ou de leur conduite indigne par une véritable confession de la Foi et un prosélytisme nécessaire et réparateur.

C'est ainsi que le vénérable abbé Mathias Le Groïng de la Romagère est classé, par M. Didelot, parmi les prêtres « sur le compte desquels il existait des rapports défavorables » !... Sans doute le préfet ne faisait que s'inspirer des notes transmises par son sous-préfet de Montluçon. Mais, que prouvaient ces notes, sinon le scepticisme religieux, qui était de mode en ce temps-là, et l'horreur de ce fonctionnaire pour tout « prêtre réfractaire ».

Le Rapport, reconnait cependant que M. Le Groïng était de bonnes mœurs ; il eût été tout à fait juste de ne pas appeler « intolérance et autoritarisme », une grande et rare fermeté de caractère et le zèle

— A Laprugne et à Isserpent, V, 40c dit des curés (qu'il ne nomme pas) « ambulants ».

— V. 40e. nomme encore : « Charbon, de Moulins, curé autrefois près d'Angoulême ; n'exerce pas ; homme sage et exemplaire ; n'a pas prêté le serment.

— Deleage, né à Ainay-le-Château ; sage ; n'a pas prêté le serment. »



le plus louable et le plus naturel d'un prêtre pour sa Foi, uni à un dévouement sans borne pour les petits et les pauvres, vertus religieuses et civiques qui étaient de tradition dans cette noble maison. La vie tout entière de M. Mathias Le Groïng de la Romagère, confesseur et martyr, déporté, mort évêque de Saint-Brieuc, est là pour établir qu'au lieu de prendre vis à-vis de lui une inique mesure d'ostracisme politique, le préfet de l'Allier se fût honoré en proposant au contraire le bon prêtre au choix du gouvernement et même avant tous les autres, pour un poste élevé (1).

(1) Mathias Le Groïng de la Romagère était le huitième enfant de Charles comte Le Groïng de la Romagère et de Claire Mulatier de la Trollière. Il naquit le 5 décembre 1756, fit ses études chez les Oratoriens de Vendôme, sa théologie à Saint-Sulpice, et refusa par modestie d'être gouverneur des enfants de France pour se consacrer au ministère paroissial. Nommé prieur de la maison de Sorbonne, il était vicaire général de Châlons-sur-Marne et chanoine théologal de la cathédrale lorsque la révolution éclata. L'abbé Mathias dut abandonner le diocèse dont les intérêts spirituels lui avaient été confiés par Mgr de Clermont-Tonnerre. Obligé lui-même de fuir, il se réfugia en Bourbonnais, au château de la Romagère, où il comptait trouver quelque sécurité au milieu des populations dévouées à sa bienfaisante famille. Il s'y rencontra avec son frère Pierre-Joseph Le Groïng, que les mêmes événements avaient arraché à la cathédrale de Bourges dont il était chanoine et vicaire général. Pierre-Joseph fut arrêté en 1793, au château des Ages. Conduit à Moulins et déporté à l'île d'Aix, il mourut le 26 juillet 1794, sur le vaisseau *les Deux-Associés*. L'abbé Mathias, de son côté arrêté à l'abbaye des Pierres que ses ancêtres avaient contribué à fonder au XIIe siècle, fut enfermé à Bourges dans le couvent de Saint-François, puis dans le monastère des Clarisses, et le 6 mars 1794 conduit, dans d'affreux véhicules, à Rochefort, pour être embarqué sur les *Deux-Associés* où il retrouva son frère. Il conserva jusqu'à sa mort, les traces des fers qui emprisonnèrent ses pieds, et des tortures qu'il endura pour sa foi. Rentré en Bourbonnais en 1795, il travailla avec ardeur à rétablir le culte dans la région montluçonnaise. Le Conseil ecclésiastique de Clermont, qui s'occupait activement du retour des pasteurs légitimes, de la rétractation et de la réhabilitation des prêtres assermentés, le chargea, en qualité de « Préposé », de lui fournir des indications précises sur l'état des ecclésiastiques de l'Allier et plus spécialement sur ceux de l'arrondissement de Montluçon où habitait sa famille et qu'il connaissait mieux.

Il fut nommé chanoine de la cathédrale, puis quand le département de l'Allier fut soumis à la juridiction de l'Evêque de Clermont, il fut chargé d'administrer l'arrondissement de Montluçon, avec le titre de Vicaire général. La Restauration qui sut si mal réparer tant de lourdes fautes et de criantes injustices des régimes précédents, eut cependant l'intelligence et le cœur de faire cesser la défaveur politique qui tenait le vénérable prêtre éloigné des postes élevés où il pouvait faire un grand bien, et des honneurs ecclésiastiques que sa conduite justifiait. Elle ne tint aucun compte des notes malveillantes que le Rapport de M. Didelot avait laissées dans les dossiers du ministère et sur lesquelles s'était appuyé l'Empire pour tenir en suspicion

D'ailleurs, en formulant d'expresses réserves à propos des renseignements contenus dans certaines parties du rapport de M. Didelot, il est nécessaire aussi de faire constater de multiples contradictions qui enlèvent, à nos yeux, un peu d'autorité à ce document officiel.

En effet, on a pu être étonné de voir dans ce tableau certaines affirmations préfectorales infirmées, contredites par les rapports des sous-préfets, et dans d'autres cas M. Didelot démentir les renseignements fournis par ses agents.

C'est ainsi, pour nous borner à deux exemples d'ordre différent; que M. Aubergier, curé de Colombier, est dit dans le rapport du Préfet ne « pas exercer » le culte, affirmation puisée dans l'Etat général : [V, 40*e.*]; ce qui est contredit par l'Etat : [V, 40*d.*] du sous-préfet de Montluçon (1).

M. Batissier (Jean-Marie), curé d'Augy, est représenté, d'après

l'abbé Le Groing. Le 1er octobre 1817, il fut nommé à l'évêché de Saint-Brieuc vacant depuis le 11 janvier 1815, préconisé dans le consistoire tenu le 23 août 1819 par Pie VII, et sacré le 17 octobre suivant. Mgr Le Groing mourut le 19 février 1841, après avoir mérité le titre de « Bon évêque » et ces louanges de ses biographes : « Les malheureux le regardaient comme un père ; il se faisait pauvre pour soulager leur misère, souvent les soigner, et toujours leur apporter des consolations. » (*Le Bourbonnais*, du 3 mars 1841.) — Mgr de la Romagère était un de ces prélats accessibles à tous. Sa vie privée, comme aussi sa vie publique était un sanctuaire ouvert à tout le monde, aux plus simples fidèles, comme à ses prêtres... (*Oraison funèbre*, par l'abbé Robillard.)

(Archives de la famille Le Groing de la Romagère, documents inédits. — Mémoires de M. l'abbé de Verdalle, — cfr : *un Déporté*, évêque de Saint-Brieuc,(1756-1841), par Louis Audiat. Nantes, imprimerie de Vincent Forest et Emile Grimaud, 1887).

(1) La question reste presque insoluble, comme dans la plupart des cas, à cause de notre éloignement des événements. Pour Aubergier Louis, il semble qu'il n'eut pas à « exercer le culte » à Colombier. En effet chanoine et syndic du chapitre Saint-Nicolas de Montluçon, en 1791, il s'était retiré dans sa famille qui habitait la région de Colombier. Les anciens du pays interrogés, pour nous, affirmaient à M. l'abbé Bajaud, curé actuel de cette paroisse, qu'ils avaient vu, pendant la tourmente révolutionnaire, M. Louis Aubergier vaquer avec ses frères aux travaux des champs. Ce qu'on peut dire pour expliquer les contradictions qu'on trouve dans les rapports du préfet de l'Allier et du sous-préfet de Montluçon, c'est que M. Aubergier, qui s'était réfugié à Colombier, — déjà pourvu d'un pasteur et de prêtres, — et qui ne fut réellement curé de sa paroisse d'origine qu'en 1802 (l'année d'avant sa mort), fut peut-être appelé, de 1791 à 1802, à donner parfois les secours de la religion et à célébrer le saint Sacrifice à défaut du titulaire. Il est, en effet, difficile d'admettre que M. Aubergier ait pu rester à Colombier pendant toute la période révolutionnaire, sans procurer à ses compatriotes les secours de la Religion et les bienfaits des derniers Sacrements. — Les documents de l'évêché de Clermont, P. 2, cote 1 et Ab3, qu'on trouvera plus loin, au nom de Aubergier Louis, semblent prouver qu'en 1801-1802 Aubergier exerçait le culte à Colombier.

l'Etat [V, 40*a*] comme « assermenté » tandis que l'Etat [V. 40*e*] le déclare formellement « insermenté », bien qu'en fait Batissier ait prêté le serment (1).

Mais nous reconnaissons volontiers, d'autre part, que quelques prêtres qui, pendant la tourmente révolutionnaire, s'étaient montrés indignes de leur vocation, méritaient parfaitement les notes sévères et les dures épithètes de M. Didelot, et que celui-ci demandait fort justement d'ailleurs leur exclusion des cadres concordataires.

Aussi bien nous allons voir que l'autorité ecclésiastique préoccupée d'être juste, et soucieuse avant tout d'écarter du saint ministère, autant qu'il dépendait d'elle, les sujets indignes, se montra plus rigoureuse encore vis-à-vis des « mauvais prêtres ».

Ces documents, ces enquêtes, ces « Etats » religieux ou politiques, prouvent du moins que les deux pouvoirs, ecclésiastique et civil, unis

(1) C'est ce qui ressort de divers documents, entre autres du « tableau des ecclésiastiques fonctionnaires publics du département de l'Allier, qui ont prêté le serment ordonné par la loi du 26 décembre 1790, qui l'ont prêté avec restriction ou qui l'ont refusé arrivé au gouvernement, le 5 avril (1791) ». (Archives nationales D^{XIX} 21, n° 316. Pièce manuscrite).

Cependant il importe pour la réputation de Jean-Marie Batissier — *cuique suum* — de ne pas le confondre avec son frère Batissier Gilbert, qui, après avoir prêté le serment en 1791, et exercé comme intrus à Moulins en qualité de desservant de la cure de Saint-Nicolas qui venait d'être érigée, — (il figure en cette qualité comme témoin du mariage de son frère François Batissier avec Antoine Deshommes, en compagnie d'un autre de ses frères, le cadet, Pierre Batissier, né en 1749, marchand dt à « Burges-les-Bains ») — « abjurait » sa qualité de prêtre (!) le 11 novembre 1793, et finissait par se « marier », le 13 nivôse (2 janvier 1794), avec sa gouvernante (cfr. *Journal d'un Bourgeois de Moulins*, par M. F. Claudon, p. 41, 49, 50). Malheureusement à cette occasion Jean-Marie montra une telle faiblesse de caractère qu'on s'explique assez facilement sa conduite vis-à-vis de la constitution schismatique ; en effet, on le voit être témoin du « mariage » sacrilège de son frère et même apposer sa signature au bas d'un tel acte ! ..

C'est ce qui ressort de l'acte lui-même que nous extrayons de notre « Constitution civile du clergé », et que nous avons copié dans les registres de l'*Etat-civil de la mairie de Moulins, Mariages de l'an II de la République*, n° 171, « mariage de Gilbert Batissier et de Jeanne Aucler : « Aujourd'hui 13 nivôse, l'an deux de la République française une et indivisible, à sept heures du soir, par devant François Bichon, membre du conseil général de la commune Moulins et officier public de la maison commune, sont comparus en la salle publique pour contracter mariage, d'une part le citoyen Gilbert Batissier *ci-devant prêtre* et *curé de la ci-devant paroisse de Saint-Nicolas de cette commune*, demeurant section ville en cette susdite commune, fils des défunts Pierre et Anne-Pétronille Tortel vivant notaire à Couleuvre, d'autre part la citoyenne Jeanne Aucler, âgée de 29 ans dt en cette susdite commune, section ville, fille de défunt Jean Aucler, jardinier, et de Pétronille



alors dans un même désir de restaurer efficacement le culte, s'entendaient pour ne proposer comme futurs curés des paroisses de l'Allier, que des hommes honorables, des prêtres irréprochables, ou, du moins, à leur défaut, des ministres qui avaient fait le nécessaire pour se réconcilier d'abord eux-mêmes avec l'Eglise avant de travailler à réconcilier avec Elle les fidèles qui allaient être confiés à leur sollicitude pastorale.

---

§ II. — L'Enquête Ecclésiastique

Tandis que le Gouvernement consulaire se procurait, par les enquêtes du Préfet de l'Allier, tous les renseignements qu'il jugeait de nature à l'éclairer sur les dispositions « concordataires » et la moralité des ecclésiastiques résidant dans le département, l'évêché de Clermont, comme nous l'avons dit plus haut, coordonnait ses dossiers pour établir un tableau de tous les prêtres qu'il voulait mettre à la tête de l'administration des paroisses du département de l'Allier, afin de le soumettre à l'autorité civile qui s'était réservé l'approbation définitive, et des nouvelles circonscriptions ecclésiastiques, et des premières nominations curiales et succursalistes.

Depuis longtemps des renseignements aussi minutieux qu'impartiaux, sur chaque prêtre appartenant au vaste diocèse de Clermont, avaient été rassemblés par le Conseil Episcopal, aidé par les « Confé-

Brossière, demeurant en la commune de Burges-les-Bains, lesquels futurs conjoints étaient accompagnés des citoyens Pierre-Jacques Merle, ci-devant prêtre, vicaire épiscopal, dt en cette commune section ville, âgé d'environ 50 ans, et de Joseph Vernoy ci-devant prêtre et vicaire, âgé de 42 ans », etc. Suivent la mention : 1) de l'acte de naissance de Gilbert Batissier, du 26 avril 1748, à Couleuvre ; 2) de Jeanne Aucler, née le 9 juillet 1764 ; 3) de l'acte de publication de bans du 12 nivôse publié et affiché, « après aussi que Gilbert Batissier et Jeanne Aucler ont eu déclaré, à haute voix se prendre mutuellement pour époux », etc.

Au bas de l'acte, parmi les signatures, on voit celle de Gilbert Batissier et celle, hélas ! de *Jean-Marie Batissier*... signature identique à celle qu'on retrouve encore aujourd'hui sur les registres de l'état civil de la paroisse d'Augy dont Jean-Marie devint curé légitime en 1802.

rences ecclésiastiques », les vicaires généraux, et par les « Préposés » que l'autorité religieuse avait choisis parmi les prêtres fidèles inspirant toute confiance (1).

(1) Les CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES auraient été établies par Mgr L. d'Estaing, évêque de Clermont, le 8 avril 1652. Pour leur composition on ne tint pas compte de la division par archiprêtrés, mais seulement de la commodité des relations ; leur but primitif était ainsi défini : « Le sujet de la matière ordinaires d'icelles sera sur l'esprit ecclésiastique, sur les vertus propres aux prêtres, sur les moyens d'assister le prochain et l'obliger de travailler à son salut, sur l'administration des sacrements, sur les cas et difficultés qui s'y rencontrent, sur les Rubriques et cérémonies de l'Eglise »...

Chaque conférence avait un directeur « esleu par Mgr », et un secrétaire nommé à la pluralité des voix.

Ces « conférences » devaient « se tenir tous les quinze jours en esté et tous les mois en hyver.., l'après dinée environ l'heure de midy et demy pour finir à 3 h., afin que chaque particulier aye la liberté de célébrer la sainte messe pour déjeuner ou diner en sa maison... si néantmoins les plus éloignés avoient besoin d'un doigt de vin la charité leur sera faite mais non pas coutumièrement, ny pas ensemble pour éviter les beuvetteries ». (Canons Synodaux de L. d'Estaing, p. 286, 288.)

En 1798, il y avait dans le diocèse de Clermont 78 conférences.

— L'évêque fidèle et légitime de Clermont, Mgr de Bonal, bien qu'en exil, gouvernait son diocèse avec une extrême sollicitude. Depuis son émigration jusqu'en juillet 1797, il était représenté, pour l'administration du diocèse de Clermont, par un prêtre dont il est souvent parlé dans les « notes » sur les ecclésiastiques de l'Auvergne, M. Solignat, « le délégué *secret* ». Le mot « *secret* » n'est que relativement exact. Car tout le clergé connaissait cette délégation, bien que le malheur des temps exigeât qu'elle ne fût exercée qu'en secret. M. Solignat ne quitta pas le Puy-de-Dôme et resta, pendant la Révolution, interné au Grand Séminaire.

En juillet 1897, Mgr de Bonal constitua un CONSEIL ecclésiastique, composé de MM. Solignat, président ; Collin de Gévaudan, vic. gén. ; Chambroty, curé d'Olliergues ; Mercier, curé de Bouzel ; de Begon, doyen du chapitre de Saint-Cerneuf ; Armilhon, secrétaire.

— Pour faciliter l'expédition des affaires, le diocèse de Clermont avait été divisé en *arrondissements*, à la tête desquels étaient placés des PRÉPOSÉS qui avaient des pouvoirs particuliers très étendus, notamment celui d'accorder des dispenses papales et épiscopales. Voici, en ce qui concerne l'Allier, quelle était cette organisation :

1) L'*arrondissement de Moulins* avait M. Nogier, résidant à Moulins, comme PRÉPOSÉ, et comprenait les conférences de Besson et de Verneuil. — 2) L'*arrondissement de Jaligny* avait M. Foulhoux, curé de Jaligny, pour PRÉPOSÉ, et comprenait les deux Conférences de Jaligny et de Neuilly-le-Réal. — 3) L'*arrondissement de Rongères* avait M. Tridon, curé de Rongères, pour PRÉPOSÉ ; il comprenait les conférences de Varennes-sur-Allier, Saint-Gerand-le-Puy et la Palisse. — 4) L'*arrondissement de Chaugy*, avait pour PRÉPOSÉ, M. Allier, curé de Chaugy ; il comprenait les conférences de Torzie et du Mayet-de-Montagne. — 5) L'*arrondissement de Vichy*,

Les archives de l'évêché de Clermont conservent le résultat de ces enquêtes dans divers dossiers relatifs à l'état du clergé de l'Allier pendant les périodes révolutionnaire et concordataire (1).

Evidemment, nous ne pouvons songer à faire entrer ici les nombreux dossiers et les enquêtes aussi abondantes qu'intéressantes à tant de titres du Fonds de l'évêché de Clermont, ni la volumineuse correspondance ecclésiastique qui se trouve aux Archives départementales de l'Allier, qui permirent à l'autorité ecclésiastique d'établir enfin la liste définitive soumise à l'agrément du premier consul et qu'on trouvera à la fin de cette étude.

Nous réservons cette publication intégrale pour le volume que nous

avait pour PRÉPOSÉ, M. Portier, curé de Vichy ; il comprenait les conférences de Cusset, Saint-Germain-des-Fossés et Ris.

Les conférences de Charroux, d'Ebreuil, d'Escurolles, de Gannat et de Saint-Pourçain paraissent n'avoir été rattachées à aucun arrondissement. Il est probable qu'elles relevaient d'un dignitaire ecclésiastique, peut-être de M. Chambroty, qui résidait dans les environs.

En 1800, à la mort de Mgr de Bonal, on trouve comme autorité ecclésiastique de Clermont des vicaires généraux, le siège vacant ; on pense qu'ils furent désignés ou du moins confirmés par le Saint-Siège.

Quand le département de l'Allier fut réuni à celui du Puy-de-Dôme pour former le diocèse de Clermont, confié à Mgr de Dampierre, ce prélat nomma des vicaires généraux pour administrer l'Allier.

[Nous devons ces renseignements à M. Raphanel, chanoine honoraire, et le docte secrétaire de l'évêché de Clermont.]

(1) Ces dossiers ont été classés avec soin et inventoriés par M. le chanoine Raphanel, qui a eu l'intelligente initiative — que nous ne saurions trop louer en passant — de faire l'*inventaire* sommaire de toutes les pièces ecclésiastiques de la période révolutionnaire qui se rapportent au département de l'Allier.

Nous signalerons dans cet important recueil manuscrit, qui est mis avec la plus courtoise obligeance à la disposition des visiteurs qui se présentent au secrétariat, les séries suivantes :

SÉRIE Ab. PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE : Liasse 2 : *Rétractations et réhabilitations des prêtres assermentés.* [Il y a 52 dossiers qui concernent spécialement les prêtres de l'Allier.] — Liasse 4 : « *Prêtres fidèles et jureurs d'après les rapports des conférences* » (*1798 environ*), COTE 1 à 11, spécialement 3 et 11 — Liasse 5 : *Registres contenant par ordre alphabétique les noms des prêtres fidèles et réintégrés du diocèse de Clermont, le lieu et leur origine, leur âge, le temps de leur ordination, leurs titres et fonctions avant et depuis la Révolution. 1802.* — Liasse 6 : *Registres contenant par ordre alphabétique les noms des prêtres fidèles et réintégrés*, etc., *la note des pouvoirs en vertu desquels ils ont exercé soit avant soit depuis la Révolution.*

SÉRIE C : ORGANISATION DU DIOCÈSE. ADHÉSIONS AU CONCORDAT.

SÉRIE E : CONSEIL ÉPISCOPAL, DÉLIBÉRATIONS, et particulièrement L. 9, COTE 1, demande de réconciliation par un vicaire de l'évêque constitutionnel de l'Allier.

préparons sur la *Constitution civile du clergé dans le département de l'Allier.*

Cependant, à cause de l'intérêt général considérable qui s'attache à cette question, et afin d'offrir à ceux qui aiment à appuyer leurs opinions sur des documents, un tableau complet de la situation du clergé de l'Allier entre les années 1798 et 1802, nous croyons devoir choisir dans les dossiers du personnel ecclésiastique de cette époque assez de documents pour établir l'état exact de chaque ecclésiastique qui devait entrer dans le cadre concordataire, ou qui devait en être écarté pour des motifs d'indignité ou de maladie.

Le délégué secret de l'évêque de Clermont resté orthodoxe, le vénérable Mgr de Bonal exilé à Munich, les vicaires généraux, comme M. Collin de Gévaudan, les « Conférences » ecclésiastiques, les « Préposés », avaient admirablement préparé le travail d'informations.

En effet, dans les dernières années qui précédèrent l'accord définitif entre le Saint-Siège et l'État français, « chaque conférence » (1)

SÉRIE P, liasse 2 : PERSONNEL. Spécialement : COTE **1).** *Etat par paroisses des prêtres résidant dans l'Allier avec des notes sur la plupart d'entre eux, vers 1802, plus un 4e état alphabétique des prêtres jureurs résidant dans l'Allier.* COTE **3),** *19 octobre 1802 : État officiel du clergé par paroisses ; et* COTE **4),** *18 mai 1803 : Changements* (officiels), *faits au précédent tableau sur la demande des communes.* — **Liasse 3,** CIRCONSCRIPTION ET PERSONNEL : Réorganisation des paroisses, pétition des habitants.

SÉRIE S, liasse 9 : CORRESPONDANCE DIOCÉSAINE. Spécialement COTE **24** : *Petite Eglise de l'Allier.*

SÉRIE T : PIÈCES DÉTACHÉES. Spécialement COTE **2** : *État religieux du Bourbonnais en 1799 et 1802.*

Enfin une TABLE alphabétique, par paroisse, termine ce très utile inventaire et indique les *séries*, *liasses* et *cotes* qui, dans le riche fond ecclésiastique de l'évêché, renferment des pièces intéressant chaque paroisse du département de l'Allier.

(1) ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE CLERMONT. — **Ab, liasse 4 :**

Cote 1). — Archiprêtré de CUSSET ; *conférences de* **Saint-Gerand-le-Puy, Saint-Germain-des-Fossés, Varennes-sur-Allier, Besson, Neuilly-le-Réal, Saint-Gerand-le-Puy, Jaligni, Lapalisse.** (Les réponses de la conférence de Cusset ou bien n'ont pas été envoyées au secrétariat ou ont été perdues. Elles manquent aujourd'hui au fonds de l'évêché.)

Dossier 3). — Même archiprêtré, *conférence* de **Ris.** — *Cote 2).* Archiprêtré de SOUVIGNY ; *conférence* de **Verneuil.** — *Cote 4).* Même archiprêtré ; *conférence* de **Saint-Pourçain.** — *Cote 5).* Archiprêtré de LIMAGNE ; *conférence* de **Charroux.** — *Cote 6).* Même archiprêtré ; *conférence* d'**Ébreuil.** — *Cote 7).* Même archiprêtré ; *conférence* de **Banelle.** — *Cote 8).* Même archiprêtré ; *conférence* de **Gannat.** — *Cote 11.* Archiprêtré de MENAT ; *conférence* de **Pionsat.**

de l'ancien diocèse de Clermont avait reçu du conseil ecclésiastique des demandes de renseignements ainsi formulées :

Conférence de... (Ici le titre de la conférence.)

M

Vous êtes invité au nom du sup(érieur) *ecclés*(iastique) *à lui envoyer un état des prêtres séculiers et réguliers, fidelles ou réintégrés, jureurs, retraités ou non retraités, des paroisses suivantes* [suivait la liste des paroisses qui composaient la conférence].

Vous voudrez bien y ajouter autant qu'il sera possible les noms, surnoms, le lieu de l'origine, l'âge, le temps de l'ordination, les titres ou fonctions des dits prêtres avant la révolution et depuis cette époque.

J'ai l'honneur d'être avec la plus respectueuse considération

M

V. t. h. et t. o. s. *A.*

Juillet. [Il s'agit ici de M. Armilhon, secrétaire du conseil ecclésiastique de Clermont].

D'autre part, le Conseil ecclésiastique s'était adressé à des prêtres qu'il jugeait les plus aptes à le bien renseigner sur le véritable état des populations et surtout des prêtres fidèles ou intrus qui résidaient dans le département de l'Allier.

Nous détachons du dossier qui renferme les réponses à ces demandes confidentielles et particulières de renseignements une lettre qui fait bien connaître le malheureux état général religieux de notre province à la fin de la période révolutionnaire et la précaire situation des prêtres fidèles qui s'y trouvaient alors réunis.

Cette lettre est de M. l'abbé Potier, elle est datée du 2 avril 1799 et adressée au secrétaire du conseil ecclésiastique. Nous la reproduisons, en en respectant même la forme (1).

Monsieur,

Pour avoir des renseignements certains à vous donner, j'ai cru devoir aller moi-même les prendre sur les lieux que je n'avois pas visité. J'arrive du centre, et je me hâte de vous faire passer le résultat de mes découvertes. Pour la facilité de la correspondance de la plaine mauvaise avec la montagne qui est bonne, j'ai cru devoir diviser le Bourbonnais (2) *dans la lon-*

(1) Archives de l'évêché de Clermont : Série T, liasse 2.

(2) Pour la partie seulement qui était soumise avant la Révolution au diocèse de Clermont.

gueur et lui donner des limites qui paroissent naturelles. La grand route de Moulin à la palisse prolongée dans la montagne fait deux divisions à peu près égales et qui auront pour limites la rivière d'Allier du côté à gauche, et le diocèse d'Autun du côté droit. Dans un clin d'œil vous verrez sur la feuille ci-incluse toutes les paroisses de cette partie du Bourb. . divisées par la route tendant de la montagne à Moulin, et le nombre des bons et mauvais pasteur. La double croix *marque que la paroisse a bon pasteur fidel et en exercice ; la* croix simple *annonce le Desservant légitime ; la* simple ligne, *le pasteur conservé mais rétracté et rehabilité ; le* point noir *le pasteur jureur encor censuré ; enfin les* deux points noirs *l'intrus. Je n'ai pas crû devoir insérer dans cet arrondissement les bords d'Allier du côté de l'Auvergne, parce que je ne connois pas le pays. Pour répondre à la confiance que vous me donnez en m'invitant à vous désigner pour chefs d'arrondissements ceux surtout qui ont reçu du premier maître* (1) *des pouvoirs extraordinaires, je vous dirai franchement que je ne connois de propre pour la montagne que Mr Allier curé de Chaugy, homme respectable et connu pour tel par François* (2). *Dans la lettre que je vous communiquai de lui au Colombier, vous vous rappelez qu'il me chargeait de lui annoncer ainsi qu'à Mr Diannyère curé de Sansac qu'il leur accordoit les mêmes pouvoirs qu'à moi, c'est-à-dire de dispenser des empêchements réservés à son siège et des empêchements réservés à Rome pour les mariages faits et jusqu'à certaine époque. Je crois donc que Mr Allier peut être désigné par vous pour être chef de la partie droite de la montagne où son bénéfice se trouve placé. Si vous croyez que je puisse être employé pour la partie gauche que je connois et où je travaille d'après l'invitation de François, je ferai de mon mieux pour remplir ses vues et les vôtres. Mr Allier et moi étant arrivés des premiers au pays, nous désirerions ne pas trop nous éloigner l'un de l'autre. Pour la plaine, vous avez M. le curé de Sansac qui s'est fixé à Riom et qui n'a jamais paru dans le pays ; et Mr le curé de Jalligny, Foulhoux, homme plein de mérite, mais qui depuis le 18 Fructidor est devenu invisible ; du même côté se trouve Mr Preverot, mais qui s'est retiré en Bourgogne, et de qui je n'ai encor pû recevoir réponse à la lettre que je lui fis passer avec la votre. Des chefs dans un pays où il n'y a presque point de*

(1) Mgr de Bonal, né le 9 mai 1734 au château de Bonal, dans le diocèse d'Agen, fut évêque de Clermont de 1776 à 1800, époque où il mourut (3 septembre) en exil, à Munich.

(2) Ce prénom désigne Mgr de Bonal, qui signait ainsi ; on voit par là quelles précautions minutieuses le correspondant du conseil épiscopal croyait devoir prendre pour ne pas être compris dans le cas où sa lettre fût tombée entre les mains des autorités jacobines.

missionnaires ne pourront faire de sitôt beaucoup d'ouvrage. Vous verrez, monsieur, dans votre sagesse ceux que vous désignerez pour cette plaine qui est bien abandonnée et qui est plus redoutée que redoutable. L'imprudence du malheureux Lasteyras y a fait du mal ainsi qu'un certain bruit défavorable à sa conduite. C'est un pays que nous n'aurons que par conquête et par les ouvriers qui descendront peu à peu de la montagne. C'est ce qui m'a décidé à faire la division dans la longueur. Je crois devoir placer ici le nom des légitimes ouvriers qui m'environnent, avec qui je travaille d'un parfait accord et qui m'accompagnent souvent dans les petites incursions que nous faisons vers la plaine.

St Bonnet ou se trouvent jureurs et intrus *est desservi par Mr Gauchet ; Chaugy par Mr Allier propre pasteur ; St Pierre Laval, par Mr Lacroix, ptre ; Varenne sur Têche par M. Champenois approuvé par Mr de Gevaudan ; Chatelperron et Jaligny par Mrs Peret et Foulhoux propres pasteurs ; Cindré et Guise par les pasteurs rétractés dont je vous parlerai plus au long dans une autre lettre.*

La Prugne est desservie par Mr Devaux ; Ferrière par Mrs Carton et Maisonneuve tous deux natifs du pays et dont le dernier est curé dans le diocèse du puy ; St Clément, par Mr Forge ; le Mayet par Mr Besseyre, propre ptre rehabilité ; St Nicolas par moi ; *Busset, par Mr Ogerdias ; Aronne, par Mr Goute rehabilité : je ne puis m'empecher de vous porter plainte contre lui et Mr Barjon, curé rehabilité de St Martin, qui depuis le 18 fructidor n'ont plus reparu dans leur paroisse où au moins ils auraient pu faire quelque visite pour soutenir les catholiques ; Chatelmontagne est desservi par Mr Dubost pasteur rehabilité, mais travaillant avec fruit : Du côté de St Felix dans la plaine se trouve un Mr Meydieu ancien vicaire de Thuret* (1) *qui depuis trois ans parcourt une vingtaine de paroisses, sans se fixer dans aucune. Il peut être utile pour placer des desservans, mais il a besoin d'être un peu réglé dans ses conseils et rectifié par un chef dans ses décisions. J'ai trouvé dans ma visite des missionnaires qui n'empechaient pas l'entrée des assemblées primaires, malgré le serment prohibé : je n'ose vous dire qu'ils le conseilloient, pour un bien dit on. Je ne vous parle pas de Mr Dufour, résident à Ferrières ; de Mr Finance, à St Nicolas ; de M. Vigeral à la Prugne ainsi que de Mr Berthsley qui s'est désuni de ses vrais confrères pour s'attacher à ce petit parti d'étrangers qui m'ont bien donné de la peine ; mais grâce à Dieu, abstraction faite des susnommés l'accord et l'union existent dans notre pays qui est bien pourvu de bons ouvriers.*

Si la Providence nous accorde des jours plus calmes, et que les pasteurs

(1) Paroisse du diocèse de Clermont.

de la plaine réunis aux chefs que vous y conserverez puissent exercer, j'espère que l'opinion religieuse reviendra et que la montagne aidant et favorisant le passage des ouvriers zélés que vous procurerez, le pays entièrement abandonné prendra une nouvelle face.. Un peu de zèle et de la prudence vaincront les obstacles qui sont déjà diminués par l'heureuse disette de jureurs et d'intrus.

Je crois encor devoir vous rappeler, Monsieur, que vous m'avez répondu que vous aviez donné une réponse négative à ceux qui vous demandoient le rétablissement du dépôt à Cusset. Passant près de cette ville, j'ai demandé à Mr le desservant de Busset qui est de cette ville, si on avoit rétabli le dépôt sacré. Il m'a répondu. La permission n'est point révoquée on s'est adressé à Mr Noni curé de None (1) *qui est grand vicaire. Il a répondu qu'il n'y avait point de difficulté au rétablissement de ce dépôt. En conséquence Mr Dherat (curé de la Hte Auvergne et natif de Busset) qui va dans ce pays-là, l'y a remis pour la consolation des fidèles. J'ai eu occasion de m'approcher de Cusset, il y a quelques jours ; on a voulu me proposer de renouveller le St Sacrement qui ne l'a pas été depuis Noël, mais j'ai refusé. Si j'avois su Mr le Curé de None vicaire général* (2), *et la permission donnée par lui, je n'aurois pas pris sur moi de vous dénoncer l'abus criant qui a existé ; je respecte tout ce que font mes maîtres.. Sans doute qu'il aura reprimendé la femme qui s'est communié elle-même six jours de suite, d'après les conseils de Mr Dufour.*

Si vous avez quelques autres observations à faire, vous pourrez me le marquer par l'expres qui est là et qui me rapportera votre plan, j'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement

Votre très humble et très obéissant serviteur.

2 Avril 1799. *J. Delorme* (3).

Cette lettre est accompagnée d'une petite feuille double portant les indications suivantes :

Le Bourbonnais divisé dans la longueur en deux parties à peu près égales

(1) Pour : M. Nony curé de *Denone*, autrefois paroisse, aujourd'hui de la paroisse d'Effiat.

(2) M. le curé de Denone n'avait pas la qualité de vicaire général ; « c'était un faux bruit », nous dit M. le chanoine Raphanel.

(3) Chose curieuse, ce nom est un « Pseudonyme » prudent qui abritait contre toute indiscrétion profane M. Jacques Portier. L'autorité ecclésiastique le savait, puisqu'il se déclare lui-même, dans cette lettre, curé de Saint-Nicolas. M. Portier avait été supérieur du collège de Billom ; il résida ensuite à Vichy (comme on le verra dans la suite), d'où il desservait Saint-Nicolas et les environs. Après le concordat il fut desservant de Ferrières, puis de Vernet-sur-Cusset.



par la route de Moulin à la Palisse, prolongée dans la montagne et dont une partie à droite est limitée par le diocèse d'Autun et la partie à gauche est bornée par la rivière d'Allier.

Partie à droite en descendant de la montagne à Moulin, St Bonnet-Desquart (..) (1), *Chaugy* (††). *Arçon, Vivant* (.), *Crozet* (.), *Saille* (..), *St Martin* (..), *St Pierre Laval* (††), *Chatelus, Droiturier, Laude* (Loddes), *Ande, Bussolle, Servilly, Trezel, Chaveroche, Varenne sur Têche* (†), *Chatel-perron* (††), *Sorbier, Mont-peroux, Mont-combroux, Liernol, Uvert, St Léon, Bey* (Bert), *Voma* (..), *St Reverien, Thionne, Treteaux, St Voir, Cindré* (!), *Jalligny* (††), *Marseigne, Longepré, Montaigu le blanc, Ciernat, Bousset, Rongère, Montordre, Guise* (!), *Neuféglise, Chapeaux, Tienac* (sic), *St Gerand le Vault, Neuly le Réal, Souvigny Le Thion, Lafaye.*

— Partie à gauche.

La Prugne (†), *Ferrière* (†), *St Clément* (†), *le Mayet* (!) *St Nicolas* (†), *Chevalrigon, St Victor* (..), *Lachaud* (.), *Chateldon, Puiguillaume, Ritz* (.), *Mariole* (.), *Busset* (†), *St Yort, Aronne* (!), *Molle, Lachapelle* (.), *Aizerole* (sic), *Chatelmontagne* (!), *Arfeuïl* (..), *le Breuil* (..) *Billezois, Isserpent, St Christophe, St Etienne de Vicq* (.), *Le Vernet, Abrest* (..), *Vichy, Cusset* (.), *Bost, Magnet, St Priest la Palisse, Lubiez la Palisse, Perigny, St Felix, Creuzier le Vieux* (.), *Creuzier le Neuf, Charmeil, St Germain, Billy, St Allyre, Sansat, St Etienne du bas, St Gerand le puy, Langy, Créchy, Varenne sur Allier, Vouroux de Varenne, St Loup, Laferté, Bessey et Toulon.*

Il est sans doute inutile de faire suivre cette lettre de commentaires ou de remarques. Les réflexions viennent toutes seules à l'esprit, à sa lecture attentive. On sait qu'au milieu de l'indifférence religieuse résultant de l'affaiblissement progressif des caractères, de plusieurs années de persécution violente qui suivit la constitution civile, de la cessation du culte surtout (2), les fidèles sont désorientés, les prêtres

(1) Pour l'explication de ces signes voir le commencement de la lettre de M. l'abbé Potier, à partir de la douxième ligne.

(2) Cependant on sait avec quelle sollicitude l'autorité ecclésiastique clermontoise avait encouragé les bons prêtres à exercer le ministère en secret et même en public, partout où la chose était possible. On constatera par l'Etat religieux des prêtres, que Mgr de Bonal et son délégué secret donnaient alors des pouvoirs les plus étendus ou les confirmaient. De plus, dès 1797 des missions furent organisées, ainsi que le prouvent les délibérations du Conseil ecclésiastique de Clermont qui, en juillet 1797, prenait la décision suivante :

« Conformément aux intentions de M. l'Evèque le conseil s'est occupé « sérieusement d'un plan de *mission* pour la partie du Bourbonnais et a « désigné pour cette œuvre MM. Levadoux et Magnol chanoines d'Artonne, « Quesne desservant à Busseol, Petit de Ravel ci devant principal du col« lège de Clamecy. »

désemparés ; c'est un état d'âme général atroce. La misère spirituelle et morale est si grande, les passions si fortes, que malgré la réouverture de certaines églises et la pratique du culte, la Réserve de l'Eucharistie..., ne peut être autorisée partout, tant il faut compter encore avec la fureur sacrilège de certains jacobins de village. La piété ne trouve plus d'aliment. Et une chrétienne en arrive, pour ne se point priver de l'Eucharistie, à se communier elle-même pendant plusieurs jours! On se croirait en pays de missions, chez les sauvages. — Ce dernier trait montre mieux que toutes les analyses de cette époque jusqu'où peut aller, dans un pays comme la France, après dix siècles de christianisme, et la tyrannie des sectaires, et les audaces de la foi persécutée, contenue et mal éclairée des fidèles.

C'est ce double sentiment, ce double état des âmes, qui régnait en Bourbonnais à la veille du Concordat et que la lettre de M. Potier constate avec tant d'à-propos, qui explique en même temps les résistances au Concordat d'une partie des anciens jacobins, des constitutionnels, et aussi l'enthousiasme que cet acte de pacification et de liberté relative souleva dans les populations restées fidèles à leur foi, malgré les défections, les serments, les scandales de ses prêtres, mais que gardèrent chrétiennes une effroyable persécution et la courageuse résistance des ecclésiastiques déportés ou exilés, ainsi que le zèle et la souffrance des bons prêtres cachés dans les paroisses.

(A suivre.) Abbé Joseph CLÉMENT.

Du même conseil (sans date) :

« Délibéré sur la mission du Bourbonnais. MM. Levadoux, Magnol et « Quesne désignés pour cette mission distribuée en deux bandes ; à la tête « de chacune deux chefs de mission pris dans les missionnaires savoir « MM. Gaschon et Seronde. Obstacles à cette mission 1° les travaux publics, « 2° la commission exigée par les autorités du département de l'Allier. »

Le 31 août (même année ?) cette mention : « Mission du Bourbonnais suspendue. »

On voit que malgré la bonne volonté du Conseil, les difficultés des temps avaient empêché les missions d'être données comme on le désirait, pour le plus grand bien religieux du département.





Ventes à réméré

RÉMÉRÉ (1), dit le *Dictionnaire de Trévoux*, est la faculté de rentrer dans un héritage qu'on vend en remboursant le prix et les frais légitimes. On limite un temps pour exercer la faculté de réméré; elle ne dure que trente ans.

L'article 20 de la Coutume de Bourbonnais s'exprime ainsi au sujet de la prescription : « Faculté de racheter, *toties quoties*, est prescriptible par le laps et espace de 30 ans. » Le même usage existait en Nivernais, ch. 36, art. 3 de la Coutume, et dans la plupart des autres provinces.

Ce droit de racheter *toutes fois que bon semblera* ne peut plus être stipulé aujourd'hui au delà de cinq années (art. 1660 du code civil). Si la loi permet encore les ventes avec réméré ou faculté de rachat, cette manière de se procurer de l'argent n'est plus guère usitée, car, pour celui qui veut se lancer dans la voie périlleuse des emprunts, il n'a qu'à s'adresser aux particuliers, aux maisons de banque, au Crédit foncier ou autres sociétés similaires.

Autrefois les institutions de crédit n'existaient pas, la noblesse de province peu fortunée avait peine à soutenir son rang tandis que la bourgeoisie cherchait à s'élever par des dépenses souvent exagérées. Il en résultait des crises pécuniaires qui survenaient presque périodiquement, et finissaient par déterminer la vente des terres formant la principale fortune des classes élevées de la société. Malgré l'affection portée à une seigneurie, dont quelquefois on portait le nom, il fallait songer à s'en séparer. On la vendait donc, mais en se réservant la faculté de rachat, et on gardait l'espoir de rentrer, avant les trente années de la prescription, en possession de sa terre ou de son château, par le remboursement du prix et des *loyaux frais*.

Si la faculté de réméré était limitée à un nombre d'années moindre que trente ans, le droit de rachat n'était éteint qu'autant qu'à l'expiration du délai, l'acquéreur avait obtenu un jugement qui déclarait le vendeur

(1) De *redimere*, racheter.



déchu. Sinon il ne s'éteignait que par la prescription ordinaire de trente ans à compter du jour de la vente et même, suivant quelques auteurs, à compter de l'expiration du délai (1).

Cet usage, dit Auroux des Pommiers, vient de ce que le contrat de vente sous faculté de réméré contient toujours un soupçon d'usure déguisée et de contrat pignoratif (2).

On sait qu'autrefois il était interdit de prêter à intérêts, et qu'on appelait usure ce mode d'opérer ; si donc une terre était vendue à un prix peu élevé avec faculté de rachat, on pouvait penser que l'acte cachait des conventions usuraires, les fruits de la terre représentant les intérêts auxquels s'ajoutaient ceux qui résultaient de la modicité du prix.

La faculté de rachat, dit encore Auroux, passe aux héritiers du vendeur, et s'exerce contre les héritiers de l'acheteur, quoiqu'il n'en soit pas fait mention. Il en est encore de même dans notre code civil, qui fixe d'une façon détaillée les droits des divers héritiers, et les débours à faire par le vendeur pour rentrer en possession de l'immeuble.

Nos anciennes coutumes étaient moins explicites que notre code actuel, et laissaient beaucoup à l'arbitraire : il y avait donc dans presque tous ces actes une source féconde en procès que ne manquaient pas d'exploiter les hommes de loi si nombreux avant la Révolution. Un précis imprimé en 1751 (3), pour la demoiselle de Pienne, appelante et demanderesse, nous initie à une de ces affaires en même temps qu'il nous renseigne sur l'histoire d'une terre dont nous avons parlé dans notre travail sur les *Chauvigny de Blot.* Nous ignorions comment Châteauvert (Paray-sous-Briailles) était devenu au XVIIIe siècle la propriété d'Anne-Elisabeth de Pienne. Or on peut lire dans notre imprimé que celle-ci eut ladite seigneurie de M. Millieu, conseiller d'Etat, par donation de 1727, que ce conseiller l'avait achetée en 1724 de mademoiselle de Menant et de son frère, pour la somme de 20.000 livres, avec faculté de réméré pendant quatre années. Le contrat de vente portait en outre que le fief de Chateauvert était en fort mauvais état — terres incultes, bâtiments en ruine, bois au pillage, vignes en friche —, et que « l'acquéreur était autorisé d'en faire les réparations dont il serait cru sur son mémoire. »

(1) Delvincourt : *Cours de code civil.* III, 160.

(2) Le contrat pignoratif (de *pignus*, gage) est un acte par lequel on prête sur un gage mobilier ou immobilier avec faculté de garder le gage en payement, si le remboursement n'a pas lieu au jour fixé. L'art. 2078 du code civil interdit au créancier de disposer du gage, sans jugement le lui permettant ou ordonnant la vente aux enchères. Le contrat pignoratif était prohibé dans la plupart des anciennes coutumes.

(3) Trouvé chez un bouquiniste.



Au bout de 21 ans, sur la fin de l'année 1745, malgré les quatre années de délai stipulé, et sans doute parce que l'acquéreur avait négligé de provoquer le jugement qui devait lui donner la propriété incommutable, mademoiselle de Menant exerça la faculté de réméré. La demoiselle de Pienne y consentit à condition qu'on lui rembourserait non seulement le prix d'achat, mais encore toutes les impenses, améliorations faites par elle sur cette terre, à laquelle elle avait donné tous ses soins. De son côté Gabrielle de Menant, dans le dessein de rentrer dans sa terre *sans bourse délier* — *sic*, remarquons que le mémoire est en faveur de la demoiselle de Pienne — opposa de prétendues dégradations commises dans les bois, avec lesquelles elle voulut compenser le prix de l'acquisition, les impenses et améliorations.

En cet état, une sentence du Châtelet du 7 septembre 1746, ordonna au plus prochain juge royal des lieux de nommer des experts pour apprécier les améliorations prétendues par la demoiselle de Pienne et les dégradations signalées par la demoiselle de Menant.

Les experts furent nommés par le châtelain de Billy, mais lorsqu'il fallut visiter les bois, la demoiselle de Menant n'en voulut plus, et requit le transport des officiers de la maitrise de Montmarault, qui, dit le mémoire, lui étaient dévoués, prenaient chez elle leur repas, et avaient un maître particulier ami et même allié de sa famille. Ces officiers, sans s'occuper du temps auquel les abbatis avaient été faits, et sans demander par qui ils avaient été exécutés, — la mère (1) de Gabrielle de Menant avait vendu les plus beaux arbres en 1722 — se contentèrent de mesurer à un demi-pied de terre les souches qu'ils trouvèrent dans les bois et même dans les haies. Il en résulta un procès-verbal de mesurage qui fit attribuer à Gabrielle de Menant une somme de 50.000 livres pour les prétendues dégradations.

La demoiselle de Pienne appela naturellement de ces sentences et procès-verbaux : nous regrettons de ne pas connaître le résultat de l'affaire qui dut se juger le 4 septembre 1751 devant la Table de marbre du souverain. Nous savons seulement que Châteauvert repassa dans les mains de Gabrielle de Menant et de son frère Alexandre pour devenir après eux la propriété des enfants de Joseph-Eléonor de Chauvigny, leur frère utérin. Ce procès peut d'ailleurs donner une idée de toutes les difficultés occasionnées par le passage dans une terre d'un propriétaire non définitif, qui n'était qu'un véritable usufruitier.

(1) C'était Louise de Coustard, veuve de Louis-Joseph de Menant, qu'elle avait épousé en 1695, remariée depuis 1703 avec Marien de Chauvigny de Salles.



Nous avons parlé dans un travail sur les *deux seigneuries de Dorne* (1), de Charles de Thory venant au bout de 29 ans exercer son droit de réméré sur la terre de Dorne en Nivernais. Il finit par reconnaître comme propriétaire définitif Thierry Fouet, héritier des acheteurs, moyennant une somme de 400 livres à lui donnée par transaction en 1519. Les de Thory ayant vendu Dorne le 5 août 1480, il avait donc fallu trente-neuf années pour le règlement de cette affaire.

La terre de Thoury-sur-Allier (Neuvy près Moulins) fut l'objet de plusieurs ventes à réméré Le 22 décembre 1505, Jean de Bressolles la céda à la duchesse de Bourbon pour 22.000 livres tournois avec réméré pendant trois ans, ce qui fut le point de départ de diverses actions judiciaires engagées entre eux. Plus tard Anne de France, et son gendre Charles de Bourbon, auquel elle avait fait donation de cette terre (1er juillet 1521) en s'en réservant l'usufruit, vendirent Thoury pour le modique prix de 2000 livres à titre de rachat perpétuel à Claude de Fromental, chevalier (2). Le rachat eut lieu certainement, peut-être par Louise de Savoie qui, en se faisant adjuger les biens confisqués du connétable, donna Thoury à son conseiller le chancelier du Prat (3).

Dans les dernières années de sa vie, Anne de France multiplia ces sortes de vente, par suite de la disgrâce du connétable et de la gêne qui en résulta. Outre les différentes terres (4) citées dans les notes du

(1) Afin de compléter les noms des possesseurs du fief de Dorne, près Saint-Pourçain, j'ajouterai ici que, d'après les archives du château de Lys (Bressolles-Allier) Louis et Gilbert Boutet étaient seigneurs de Dorne et Lys en 1579. La famille Boutet a donc possédé pendant un siècle et demi environ le domaine de Dorne en Bourbonnais. Gilbert Boutet, archer, était en 1563 mari de Perronelle Meschin.

(2) Arch. dép. du Cher, C. 745. — On trouve aussi dans les *Titres de la maison de Bourbon* la vente de Thoury faite le 7 septembre 1521 par le duc et la duchesse de Bourbonnais à Claude de *Fromenteau* et à sa femme avec réserve de l'usufruit et du droit de chasse moyennant quittance des *sommes dues par les vendeurs*. Ceci explique la modicité du prix cité plus haut.

(3) Une note peu compréhensible de l'*Histoire des ducs de Bourbon*, de La Mure, II, 567, semblerait faire croire que Thoury fut enlevé en 1569 au petit-fils du chancelier du Prat, et donné au comte de Montpensier. Il s'agit sans doute d'autres terres, car le 10 avril 1639 un descendant du chancelier, Louis-Antoine du Prat de Barbançon, marquis de Nantouillet, vendit Thoury à Nicolas Berger, Jean Butin, Gabriel Liandon et Jean Heulhard, sieur d'Origny. Ce dernier, croyons-nous, devint plus tard seul propriétaire.

(4) En 1518 Anne de France vend les prés de Loye et de la Galandière dans la châtellenie de Thoissey pour en donner le prix à son gendre auquel le roi refusait ses pensions et appointements. En 1519, elle vend Bouthéon à Jean de Saint-Chaumont ; en 1521 Bellegarde en Forez à Guillaume de la Liègue,

tome II de LA MURE, *Histoire des ducs de Bourbon*, nous rappellerons que deux jours avant sa mort, elle vendit pour 12.600 livres la seigneurie de Blesle (1) en Auvergne à l'élu Jean Petitdé, chevalier, seigneur de Segange, toujours avec faculté de rachat.

Il serait fastidieux de donner une longue énumération des nombreux cas de ventes à réméré que provoquait toujours le besoin d'argent. Citons seulement encore la vente de Segange, Vernoy, le Préau et Gey (Avermes) faite le 28 avril 1604 par Jean Mareschal, seigneur des Noix, et sa femme Anne du Lyon, à Henry du Rousseau, avocat au Présidial de Moulins, seigneur de Paray, pour la somme de 6.000 livres, avec faculté de rachat pendant dix ans et le *droit de laisser des meubles* dans la salle haute de Segange (2). Le prix nous paraît fort minime, et cette vente n'était autre qu'un véritable prêt d'argent, dont les intérêts étaient les fruits de la terre, et le gage la terre elle-même. Dans ce cas particulier, le vendeur comptait bien se libérer promptement, puisqu'il ne déménageait même pas. En effet, en octobre 1605 il était de nouveau qualifié seigneur de Segange, qui resta encore dans sa famille jusque vers 1619.

Il y eut donc souvent autrefois des propriétaires très éphémères qu'on trouve intercalés dans la liste des possesseurs des fiefs ou terres diverses : ils faisaient probablement ainsi un bon placement de leurs fonds disponibles, qui d'ailleurs venaient tirer d'embarras les vendeurs à réméré.

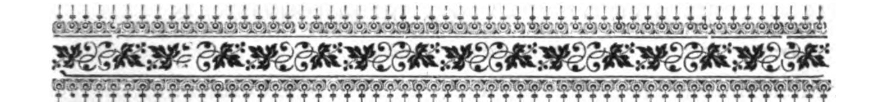
Commandant DU BROC DE SEGANGE.

le Chatelard en Dombes à Louis Gayand, marchand, les seigneuries d'Auzance et de Grozac (Marche), à Amable de Céries.

(1) Ce Blesle, situé dans la Haute-Loire, n'est autre que la terre désignée sous le nom de *Blaisse* dans LA MURE II, 487 et 724. Du reste le nom de Blesle se trouve quelquefois écrit en latin *Blessia*. La baronnie de Mercœur et les seigneuries de Blesle, Gerzat et Fromental qui avaient été engagées par « ceux de la maison de Bourbon » furent abandonnées par transaction en 1529 à la duchesse de Lorraine, sœur du connétable de Bourbon, et évidemment rachetées tout d'abord à ceux qui en étaient détenteurs.

(2) Arch. de l'Allier.





CHRONIQUE

Notre érudit et infatigable confrère, M. l'abbé Joseph Clément, aumônier de la Madeleine, délégué par Mgr l'Evêque pour représenter le diocèse de Moulins au congrès marial de Fribourg, y a été l'objet de flatteuses distinctions. Le jury de l'exposition mariale lui a accordé une *médaille d'or* « avec éloges », et Mgr Déruaz, évêque de Lausanne et Genève a daigné le comprendre dans les six prêtres français qui ont été honorés par lui d'une nomination de *chapelains d'honneur* de l'église Notre-Dame de Fribourg.

Notre Société est heureuse des distinctions que notre confrère a reçues, et nous sommes certain d'être son interprète en félicitant M. l'abbé Clément. Les travaux présentés par notre confrère sont considérables ; ils ont exigé de longues et patientes recherches, et une grande érudition ; ils comprenaient trois rapports : le premier concernant tout spécialement le département de l'Allier, traitait du *Culte de Marie* et de *l'Art Marial en Bourbonnais* et offrait un tableau assez complet de tout ce que la dévotion et l'art ont fait chez nous pour honorer la Sainte Vierge à travers tous les siècles. C'est ainsi que dans une *première partie*, le rapporteur consacrait des notices : 1° aux sanctuaires et aux pèlerinages de la Sainte Vierge ; 2° aux ordres religieux, congrégations et associations ; 3° aux confréries ; 4° aux pratiques, dévotions et usages divers, par lesquels la Sainte Vierge a été honorée, servie en Bourbonnais. Dans une *seconde partie*, le rapport consignait tout ce que l'architecture, la sculpture, la peinture murale, sur toile, les miniatures et les vitraux, les tapisseries, les sceaux, les blasons, la musique, les lettres, poésies et légendes mariales, avaient fait en Bourbonnais en l'honneur de la Reine du Ciel. Une bibliographie mariale terminait ce volumineux dossier et indiquait les titres d'ouvrages et les auteurs bourbonnais qui ont traité de la dévotion de la Sainte Vierge en général ou publié des monographies spéciales sur ses pèlerinages dans notre province.

M. l'abbé Clément a présenté également un travail sur les « Vierges ouvrantes » de France et de l'étranger, et un mémoire sur le type des matrones dites « à la pomme ».

Dans une de ses dernières réunions, notre Société a eu communication de plusieurs dessins concernant les Vierges ouvrantes, et s'est beaucoup intéressée à ces documents ; elle espère que notre *Bulletin* publiera ce travail dès que M. l'abbé Clément l'aura terminé.

***

Gaspard Belin-Dollet, sous-chef de bureau à la préfecture de la Seine, qui vient de mourir à Moulins, était un enfant de l'Allier ; il était né à Diou. Il resta longtemps dans l'Allier, surnumé-

raire à Moulins, percepteur à Châtel-de-Neuvre, à Cosne et au Mayet-de-Montagne; de cette localité, il partit pour Paris, à la préfecture, par permutation avec un commis. Dès sa jeunesse, il avait aimé le dessin, la peinture, et à Cosne il s'était mis à faire de l'eau-forte. A Paris, il fut plus à même de travailler sérieusement. Là, courageusement, il fit deux parts de son existence : l'une pour son bureau, l'autre pour l'art, et il se consacra avec ardeur à la gravure à l'eau-forte. En peu d'années, il acquit une connaissance approfondie du métier, une expérience que bien des professionnels auraient pu lui envier. Un certain nombre de ses eaux-fortes, tirées par lui sur des papiers de son choix, se retrouvent dans le commerce et témoignent de son habileté. Il ne manquait à Belin qu'une science plus complète du dessin, de l'originalité et de la légèreté dans la main. Son trait est lourd, même pénible. Nous croyons que ses œuvres les plus remarquables furent des vues de l'ancien Hôtel-Dieu, documents à consulter pour l'histoire de Paris, et des reproductions de dessins de Millet.

A ces doubles occupations, à ces travaux artistiques qui prenaient le peu de liberté, de repos, que lui laissait le bureau, la santé de Belin devait s'user à la longue malgré les quelques jours de tranquillité qu'il venait passer, presque chaque année, dans son cher Bourbonnais. De commis, il était devenu sous-chef. Bien que sa santé périclitât et que ses ressources personnelles lui permissent de se contenter d'une retraite proportionnelle, Belin voulut tenir bon et obtenir sa retraite entière. Enfin, l'heure du repos arriva, mais avec elle une grave maladie qui, chaque mois, s'aggrava et interdit à Belin ce travail artistique auquel il rêvait de se donner tout entier. Il y a quelques mois, comme s'il avait pressenti sa fin prochaine, il voulut offrir à notre Musée un petit don, quelques-unes de ses œuvres.

La maladie devint de jour en jour plus sérieuse et l'emporta le 25 septembre dernier.

Notre compatriote ne fut pas un artiste de talent; il aurait pu toutefois se faire remarquer au Salon si, moins modeste, il avait su, comme tant d'autres, se faire valoir et profiter de ses relations.

Belin s'était toujours intéressé à notre Société, à ses travaux, et au Musée départemental. Il avait signalé, il y a quelques années, la nécessité qu'il y avait à doter Moulins d'un musée, et nous pensions que dans ses dernières dispositions il aurait fourni une première pierre pour la réalisation du projet. Il n'a pas affirmé, par un concours précieux, le vœu qu'il avait émis.

Nous avons pensé qu'il convenait néanmoins de conserver le souvenir de Belin dans une pages de nos *Annales*. C. G.

***

Il y a plusieurs années, on a découvert au sommet du Puy de Dôme des vestiges importants de l'art architectural ancien, notamment les ruines d'un temple élevé à Mercure.

Ces premières découvertes archéologiques ont encouragé les chercheurs, et l'Académie des inscriptions et belles-lettres leur a fourni une subvention pour continuer les explorations entreprises par M. Audollent, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, et l'architecte Robert Ruprich.

Au cours de nouvelles fouilles, ces derniers viennent de mettre à jour un édifice absolument ignoré jusqu'à ce jour, en forme de

temple, qui occupe une petite plate-forme sur le flanc oriental de la montagne et qui paraît remonter à la même époque que le sanctuaire de Mercure.

On a recueilli, en même temps, des fragments d'inscriptions d'un grand intérêt historique, de nombreuses monnaies et des poteries curieuses.

***

On nous communique la fort intéressante note suivante concernant des tableaux et aquarelles, peints par Harpignies, pendant ses séjours à Hérisson et qui ont été vendus, le 6 juin 1902, à l'Hôtel Drouot, salle n° 6. — Ces œuvres appartenaient à feu M. J. B...

Les prix atteints ont été les suivants :

La rivière à Hérisson (Allier) 1876, $1^{m},09 \times 1^{m},68$.	28.000 fr.
La fileuse sur les bords de l'Aumance (Allier), $38^{cm} \times 46^{cm}$.	7.900 fr.
La sortie de l'Eglise à Chateloy (Allier), $39^{cm} \times 32^{cm}$. . .	5.600 fr.
Les Laveuses à Hérisson (Allier), $21^{cm} \times 32^{cm}$.	2.100 fr.
Les Ruines du château d'Hérisson (Allier), $41^{cm} \times 65^{cm}$.	10.100 fr.
Le Bouquet de frênes (vallée de l'Aumance) 1874, $46^{cm} \times 37^{cm}$.	4.000 fr.
La rivière (l'Aumance) 1872, $22^{cm} \times 34^{cm}$	2.000 fr.
La Rivière à Hérisson 1872, $24^{cm} \times 33^{cm}$.	5.100 fr.
Vue Panoramique, $19^{cm} \times 31^{cm}$	1.350 fr.
Une rue à Hérisson, aquarelle, $25^{cm} \times 34^{cm}$.	600 fr.
L'Eglise d'Hérisson, aquarelle, $25^{cm} \times 28^{cm}$	880 fr.

La « Rivière à Hérisson (Allier) », 1876, qui s'est vendu 28.000 francs, est celle des œuvres d'Harpignies, qui a atteint, croyons-nous, le prix le plus élevé jusqu'à ce jour.

On nous dit que le n° 1 de la vente avait été payé à l'artiste 2.400 fr.; le prix des autres tableaux et aquarelles était à peu près le tiers des chiffres atteint le 6 juin. Les amateurs qui ont profité du séjour d'Harpignies, à Hérisson, pour lui acheter ses œuvres et qui les ont encore, auront fait une bonne spéculation.

BIBLIOGRAPHIE

« Formation mécanique du système du monde »

Par le Vicomte DU LIGONDÈS, colonel d'artillerie

Notre compatriote M. le Vicomte du Ligondès n'est pas seulement un brillant officier d'artillerie, c'est aussi un astronome des plus distingués. Il est même l'auteur d'une théorie de la formation mécanique du système du monde qui fait autorité parmi les savants. Le *sic itur ad astra* du poète mériterait à tous points de vue de devenir la devise du Vicomte du Ligondès.

Dès 1897, notre confrère M. Mitton avait songé à nous exposer la cosmogonie du Vicomte du Ligondès, mais ses travaux l'ayant empêché de réaliser ce projet, la Société d'Emulation s'est contentée d'une admiration platonique et silencieuse.

Au moment où les membres de notre Compagnie viennent de se transporter aux rives de la Sioule et de visiter le château de Rochefort, berceau et propriété du modeste autant que savant colonel, il me semble que c'est l'occasion tout indiquée de signaler une théorie qui n'a pas cessé d'intéresser les astronomes.

Malheureusement je ne voisine pas avec les étoiles, c'est tout au plus si parfois je suis dans la lune. Aussi, de crainte de commettre quelque hérésie ou quelque crime de lèse-cosmogonie, je demande la permission de passer la main à M. de Parville, l'écrivain élégant qui, d'une plume alerte, sait, dans la *Revue des sciences* du *Correspondant*, mettre les questions scientifiques à la portée des profanes.

Philippe TIERSONNIER.

Après avoir rappelé les théories de Kant, de La Place, de M. Faye, et indiqué comment elles ne donnent pas complète satisfaction aux données actuelles de la science, M. de Parville expose en ces termes la cosmogonie du colonel du Ligondès (1).

« C'est beaucoup moins simple que la conception de Laplace, puisqu'il faut « expliquer beaucoup plus de faits, mais c'est plus adéquat aux observations « modernes. M. du Ligondès prend comme point de départ l'idée première « de Kant. Un lambeau chaotique flotte dans l'espace, détaché de la masse « générale disséminée dans l'univers. Dans ce lambeau, la matière est sans « direction et se meut indifféremment en tous sens, comme d'ailleurs dans « une masse de gaz. Ce lambeau est à peu près sphérique, mais pas tout à « fait, de façon qu'il n'y ait pas symétrie parfaite. Ce petit défaut de symé- « trie est essentiel, car il sera la cause des transformations ultérieures. « Point de gyrations dans la masse, comme le veut M. Faye. La matière « circulant en tous sens se rencontrera, se choquera. De là peu à peu des « condensations, et la pesanteur jouant aussi son rôle, la matière chaotique « prendra peu à peu la forme d'un disque plat. Le sphéroïde en effet n'étant « pas symétrique, mais un peu aplati, l'aplatissement ira sans cesse en aug- « mentant, et la masse tendra vers une forme lenticulaire. Tout cela est « rationnel.

« Dans ce disque, les circulations indépendantes s'éteindront peu à peu ; « les circulations circulaires seules se conserveront, qu'elles soient bien dans « le sens direct ou dans le sens indirect, mais fatalement les unes l'empor- « teront sur les autres et une circulation unique prendra le dessus. Puis il « y aura des agglomérations et, en fin de compte, production d'anneaux dis- « tincts qui deviendront ensuite des planètes. L'ordre d'apparition des pla- « nètes est lié à la formation des agglomérations, au maximum de densité « dont nous avons à peu près la trace aujourd'hui. C'est ainsi que M. du Li- « gondès considère que les deux planètes les plus anciennes seraient Jupiter « et Neptune. Puis viendraient successivement, par ordre d'apparition, « Uranus, Saturne, la Terre, Vénus et Mercure, Mars ; les petites planètes « auraient été formées après la Terre. Et enfin le Soleil arrive le dernier ; « c'est le dernier échantillon libre de la masse chaotique ; comme dans « l'hypothèse de M. Faye, d'ailleurs.

« Le sens de la rotation de chaque planète sur elle-même est déterminé « par la loi de la variation de la pesanteur à l'époque et au lieu de forma- « tion. La pesanteur, en effet, est, au début, proportionnelle à la distance « au centre du disque, mais elle varie ensuite considérablement. Elle croît « jusqu'à un certain maximum et décroît ensuite jusqu'aux confins de la « nébuleuse. Les planètes formées dans la région où la pesanteur est crois- « sante tourneront dans le sens direct ; les autres dans le sens rétrograde. « Mais avec le progrès de la condensation, la région de la pesanteur maxi- « mum se rapproche du centre, de sorte qu'une planète dont la formation a « commencé sous l'influence directe peut être ramenée à l'influence rétro-

(1) *Formation mécanique du système du monde.* — Paris, Gauthier-Villars et fils.

« grade avant son achèvement. Cette circonstance modifiera la durée de la
« rotation et permettra à l'axe d'occuper une position toute différente de sa
« position primitive. Ainsi s'expliqueraient les diverses inclinaisons des axes
« des planètes.

« M. du Ligondès s'est appliqué à constituer une série d'hypothèses don-
« nant satisfaction aux différentes difficultés du problème. Il a posé, si l'on
« veut, une équation à plusieurs variables et il a choisi ses variables de façon
« que la solution soit conforme aux faits. Il est clair qu'en combinant autre-
« ment les variables, on pourrait encore résoudre le problème. Mais ici la
« combinaison est ingénieuse et satisfait assez largement l'esprit. Ainsi les
« axes de rotation sont expliqués ; la loi de Bode est expliquée par les actions
« attractives postérieures des planètes qui se sont rangées en obéissant à
« leurs influences respectives. Enfin, la durée de l'évolution totale du sys-
« tème solaire dépend de l'énergie initiale disponible. Or, dans l'hypothèse
« actuelle, la chaleur du Soleil et des planètes ne provient pas seulement de
« la transformation initiale du travail d'attraction, mais encore de la des-
« truction par les chocs de toute la force vive des particules de la nébuleuse.
« Cette force vive primordiale a pu être considérable et augmente évidem-
« ment beaucoup la réserve de chaleur dont nous avons besoin pour rendre
« compte des phénomènes géologiques.

« Bref, la conception nouvelle de M. du Ligondès mérite toute l'attention
« des physiciens, des astronomes et des penseurs. Elle fait faire un grand
« pas à l'explication de la formation du système du monde. L'hypothèse
« est-elle vraiment conforme à la réalité. C'est ce que personne évidemment
« ne saurait dire ; mais elle élargit considérablement notre horizon ; elle est
« celle qui, dans l'état actuel de la science, met le mieux d'accord la théorie
« et l'observation. Elle mérite donc à tous égards d'être connue ; elle a, du
« reste, été appréciée comme il convenait par les astronomes les plus auto-
« risés dans la matière. » — (*Le Correspondant*, 10 juin 1897, pages 954 et
suivantes.)

⁂

M. L. CHAMBRON, professeur d'agriculture à Montluçon, vient de publier un ouvrage ayant pour titre : *L'Agriculture au certificat d'études primaires*, en collaboration avec M. Jeanjean, instituteur, lauréat du ministère de l'agriculture et de la Société des Agriculteurs de France.

M. Menault, inspecteur général de l'agriculture, a écrit à ce livre une préface, dont nous croyons devoir extraire le passage suivant :

« Votre livre est clair, méthodique, c'est un bon livre élémentaire. Il ne contient pas un mot scientifique, une expression peu connue, qui ne soit expliquée au bas de chaque page. Les définitions des choses à étudier qui ne sont pas toujours faciles à rendre bien exactement sont bien mises à la portée des élèves qui veulent obtenir le certificat d'études primaires. Ils ne pourront manquer de bien répondre sur la question agricole, d'autant mieux qu'au point de vue pédagogique, votre ouvrage étant divisé en 32 leçons, à raison d'une par semaine pendant huit mois, le cours est terminé fin mai, c'est-à-dire quinze jours au moins avant l'examen.

Et si comme je l'espère, votre travail est apprécié par les instituteurs de l'Allier et d'ailleurs, et s'ils peuvent joindre à l'enseignement de votre livre un jardin servant de champ de démonstrations, alors l'enseignement primaire agricole deviendra attrayant pour les enfants de nos campagnes ; ils seront moins tentés, un jour, d'abandonner l'agriculture : c'est le but que vous vous êtes proposé en publiant votre livre. »

Souhaitons que l'ouvrage de M. Chambron contribue à obtenir les résultats si désirables dont parle M. Menault.



Nous relevons, dans un compte rendu des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, une intéressante lettre qui signale un nouveau travail de notre savant compatriote M. Emile Mâle :

Une influence sur l'art du XVe *et du* XVIe *siècle.* — Dans une communication admirablement documentée, M. Emile Mâle, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, de Paris, étudie l'influence de la *Bible des pauvres* et du *Miroir du salut de l'homme* sur l'art du XVe et du XVIe siècle.

Il montre que les artistes qui ont composé les cartons des fameuses tapisseries de la Chaise-Dieu, en Auvergne, et des tapisseries de l'*Histoire de la Vierge*, à la cathédrale de Reims, ont copié tantôt l'un, tantôt l'autre de ces livres.

Il fait remarquer également que les premiers imprimeurs français empruntent, soit à la *Bible des pauvres*, soit au *Miroir du salut de l'homme*, les figures symboliques qui ornent les marges de leurs livres d'heures.

La Commission du *Bulletin* réunie en séance a pris la décision suivante :

A partir du 1er juillet 1902, le prix des *Bulletins* publiés par la Société d'Emulation, est fixé ainsi qu'il suit :

Première série, des tomes I à XVIII inclus, moins les tomes III, IV et V, le volume. . . . . 4 francs.

Bulletin-Revue formant la seconde série, depuis le tome IV à X, le volume. . . . . 10 —

Chaque fascicule mensuel . . . . 1 —

Le Bibliothécaire rappelle aux Sociétaires qu'il est d'usage pour le bon fonctionnement de la bibliothèque de rendre les ouvrages qui ont été empruntés, dans le mois qui suit leur prêt.



Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1902

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

Étaient présents : MM. Bouchard, Pérot, Grégoire, l'abbé Berthoumieu, l'abbé Clément, Delaigue, Bertrand, Tiersonnier, Coulhon, Seulliet, Mantin, Bernard et Claudon.

— M. le Baron le Febvre s'excuse de ne pouvoir assister à cette séance.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— M. le Président souhaite la bienvenue à M. Coulhon, chef de division à la Préfecture de l'Allier, qui assiste pour la première fois à nos réunions.

— Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière séance.

Parmi les nombreuses publications reçues depuis la réunion du mois d'août, M. le Président indique :

1° Deux numéros, août et septembre 1902, de la *Revue française de l'Étranger et des Colonies*, etc., offerts par notre confrère, M. Henry Faure, où il a fait paraître une étude sur les Açores ou îles des Autours ;

2° *Bulletin*, mai et juin 1902, *de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* : Note sur les fouilles du Puy-de-Dôme, 26 juillet-22 août 1901, par M. Auguste Audollent ;

3° *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 106e volume, 1902 : Histoire de Saint-Étienne-et-Arne, Ardennes, œuvre posthume de M. Louis, professeur de l'Université, publiée par les soins de M. Haudecœur, membre titulaire ;

4° *Manuel d'Agriculture pour le centre de la France*, par M. S.-E. Lassimonne, publié sous le patronage des Sociétés d'Horticulture et d'Agriculture de l'Allier, récompensé par une grande médaille de vermeil de la Société des Agriculteurs de France (don de l'auteur) ;

5° *Annales de la Société d'Émulation et d'Agriculture de l'Ain*, avril, mai et juin 1902 : Travaux de réfection et de conservation exécutés aux caveaux de l'église de Brou, par F. Marchand ;

6° Musée rétrospectif de la classe 93 : Coutellerie, matériel, procédés et produits, à l'Exposition universelle internationale de 1900 à Paris. Rapport du Comité d'installation (nombreuses et belles planches). De la page 27 à la page 30, il est question de la coutellerie de Moulins, où nous trouvons le nom de notre confrère M. Camille Grégoire ;

7° *Histoire de la Société Dunkerquoise*, 1876-1900, par M. E. Debacker ;

8° *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne*, 1900 à 1901 : Découverte d'un nouveau cimetière gaulois à Châlons, dans le jardin de M. Lemoine, par M. E. Schmit ; — Étude sur l'art du bronze dans la Marne à l'époque gauloise, par M. Coyon ;

9° *Bulletin de la Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts*, 4e fascicule 1902 : Les bains de la villa gallo-romaine de Champvert, Nièvre, par M. Gaston Gauthier ;

10° Deux volumes des Congrès archéologiques de France : Mâcon, 1899 ; — Chartres, 1900 ;

11° *Simple conjecture sur les origines paternelles de François Villon*, par l'abbé Reure, docteur ès lettres, broch. in-8°, 16 pages 1902, Paris, Champion, éditeur.

— M. le Président donne ensuite lecture des circulaires du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relatives au 41e Congrès annuel des Sociétés savantes qui s'ouvrira à Bordeaux le 14 avril 1903 et au concours d'Archéologie espagnole organisé par la municipalité de Barcelone, le prix devant être décerné le 23 avril 1907, et le dépôt des manuscrits étant fixé comme dernier délai au 23 octobre 1906, à midi. Les programmes sont déposés sur le bureau.

— A la date du 17 août, M. le Président recevait de M. Cornélis de Witt une lettre le remerciant des renseignements « si intéressants » envoyés concernant une enquête sur l'économie rurale sous l'ancien régime. « L'enquête que nous poursuivons, mes collègues et moi, ajoute-t-il, sera longue et minutieuse, et j'espère qu'à l'occasion vous

nous autoriserez à mettre, de nouveau, votre obligeance à contribution. »

— Le dépouillement de la correspondance s'achève par la lecture d'une circulaire du directeur du journal *Le Monde illustré* qui, en envoyant à la Société un numéro spécimen de cette publication, la prie de vouloir bien se mettre en rapport avec lui, pour lui communiquer les découvertes archéologiques qui pourraient se produire dans le département, et qui sembleraient dignes d'être signalées à l'attention et à l'intérêt du grand public par la voie de cette revue.

— Enfin, M. LE PRÉSIDENT rend sommairement compte de la participation qu'il a cru devoir prendre à l'excursion faite par les membres de la Société d'histoire naturelle d'Autun, le 28 septembre dernier, au château et au musée de Baleine, dont notre confrère, M. de Rocquigny-Adanson, a bien voulu leur faire les honneurs, et le lendemain à Moulins et à Souvigny. On sait en effet que la Société d'Autun correspond avec la nôtre, notamment par l'échange des publications.

— M. BERTRAND a acquis pour le Musée départemental une cheminée du XVe siècle, qui se trouvait dans la maison dite du Doyenné, rue François-Péron. En attendant que le détail des négociations heureusement conduites par le dévoué conservateur de notre Musée trouve sa place dans la chronique du *Bulletin*, la Société approuve la dépense engagée par M. Bertrand pour l'achat, le transport et la pose au Musée de cette cheminée artistique.

— M. F. PÉROT donne lecture : 1° D'une notice biographique sur Belin-Dollet, aqua-fortiste d'un certain talent, né à Diou en 1839 et décédé à Moulins, le 25 septembre 1902 : cette notice est renvoyée à la commission du *Bulletin* ; 2° D'une nomenclature des pièces trouvées lors de la démolition de l'église de Cosne-sur-l'Œil en 1902. (*Voir la Chronique*).

— M. TIERSONNIER fait circuler quelques croquis qu'il a pris à Bègues (arrondissement de Gannat). Bègues était autrefois une paroisse dont le curé était à la nomination de l'abbé d'Ébreuil. Il y avait là un fief et un vieux manoir fortifié dont il reste des ruines. Toute la paroisse de Bègues, y compris le fief du nom, relevait de la châtellenie de Rochefort (paroisse de Saint-Bonnet-de-Rochefort).

L'église de Bègues, romane dans son ensemble, a été remaniée à différentes époques. Même à l'heure actuelle, elle ne manque pas de cachet et son clocher à base romane, dans lequel on a percé par la suite des ouvertures ogivales, ne manque pas de caractère.

A la porte de l'église placée sous le porche, on trouve un curieux loquet qui se termine par une tête d'animal fantastique. C'est un travail de ferronnerie qui n'est pas sans une certaine valeur. M. Tiersonnier, à raison de certains détails d'ornementation, estime qu'on peut l'attribuer au XIVe siècle.

M. Tiersonnier signale en outre sous le porche de l'église une peinture à fresque, en partie détériorée par le percement d'une porte et l'adjonction du porche actuel. Cette peinture est entourée d'une bordure à deux tons, rouge et jaune. Elle représente l'Annonciation. La sainte Vierge est nimbée d'une auréole rouge, vêtue d'une robe de même couleur, ses cheveux sont blonds, son manteau est de couleur grisâtre; à sa gauche, l'archange Gabriel, qui porte son nom inscrit en lettres gothiques; deux anges thuriféraires descendent du ciel. A droite de la sainte Vierge, un personnage qui semble un ecclésiastique, à genoux et priant les mains jointes, assiste à la scène. Il est présenté par un saint patron, un évêque. C'est sans doute saint Aignan, le titulaire de la paroisse. Le personnage présenté est évidemment le donateur, peut-être prénommé Aignan. M. de Jolimont, dans son *Allier pittoresque*, a signalé cette fresque, l'attribuant au XIVe siècle. M. Tiersonnier la croit du XVe. En terminant cette communication, notre confrère exprime le vœu que cette fresque soit soigneusement décalquée, car elle n'est pas sans mérite; elle se trouve exposée à subir des dégradations : il y aurait donc intérêt à en fixer le souvenir pendant qu'il en est temps encore.

— Sont présentés en qualité de membres titulaires : MM. Henri de Laguerenne, par MM. Bernard, abbé Clément et Pérot; l'abbé Peynot, curé de Saint-Yorre, par MM. Bertrand, Claudon et abbé Clément; Louis Sorin de Bonne, ancien sous préfet, demeurant au château d'Estrées (Molinet), par MM. Bertrand, Pérot et abbé Clément.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

G. B.





VISITE

De la Société d'Histoire naturelle d'Autun

Le dimanche 28 septembre, la Société d'Histoire naturelle d'Autun se rendait à Baleine, accompagnée de plusieurs membres de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais, gracieusement conviés à cette excursion scientifique.

A leur arrivée, les congressistes sont immédiatement reçus par M. de Rocquigny-Adanson, dans le grand salon du château, et aussitôt notre président, « en quelques paroles applaudies, remercie le châtelain de Baleine de son aimable accueil et souhaite la bienvenue à la Société Autunoise. » M. le Dr Gillot, vice-président, répond à M. Bouchard, en adressant lui aussi ses remerciements à notre hôte.

Voici l'allocution de M. Bouchard :

« M. de Rocquigny-Adanson, au nom de la Société d'Emulation et « des Beaux-Arts du Bourbonnais, je vous remercie de votre accueil « sympathique dans ce château si hospitalier de Baleine, nous ayant « ainsi permis de nous joindre aux membres de la Société d'Histoire « naturelle d'Autun qui ne s'étaient pas trompés en faisant appel à « ce bon esprit de confraternité, et auxquels je suis heureux de souhaiter la bienvenue.

« C'est avec plaisir que je me retrouve dans ce magnifique parc de « Baleine, aux arbres rares et aux collections de plantes les plus « variées. Je me suis laissé dire, et je le crois sans peine, que lorsque « nos explorateurs rapportaient, en France, quelques spécimens de « végétaux exotiques, il y en avait toujours au moins un pour « Baleine et s'il était unique, c'est ici qu'il était planté, sachant bien, « avec quelle intelligence il serait soigné par Madame Aglaé « Adanson, la digne fille du grand naturaliste de ce nom, membre

« de l'Institut. C'est à cette femme remarquable qu'on doit la création « de ce jardin unique qu'ont, tour à tour, agrandi et embelli « M. Anacharsis Doûmet et son neveu, M. Doûmet-Adanson qui se « plut à y installer ce curieux Musée d'ethnologie, d'histoire natu- « relle et de tableaux que son père, ancien député et maire de Cette, « avait fondé dans sa ville natale.

« Demain, Messieurs, vous étudierez et admirerez l'ancien et célèbre « sanctuaire de Souvigny, le Saint-Denis de nos princes, sans oublier « l'industrie implantée dans cette vieille cité.

« A votre retour à Moulins. vous pourrez voir les Musées de pein- « ture et d'archéologie, le tombeau de l'infortuné duc de Montmo- « rency que lui éleva sa veuve inconsolable dans son couvent de la « Visitation, la Bible romane du XII[e] siècle, la collégiale agrandie, « l'église du Sacré-Cœur, la tour carrée et le pavillon d'Anne de « France restes du vieux château, ces vieilles maisons du XV[e] et du « XVI[e] siècles qu'un aqua-fortiste habile a su représenter d'une façon « tout à fait artistique.

« En remerciant M. de Rocquigny-Adanson, notre pensée se reporte « naturellement sur les anciens propriétaires de Baleine dont la « science et la courtoisie étaient appréciées de tous et sur cette jeune « femme enlevée trop tôt, hélas ! à l'affection des siens et de ses « jeunes enfants, les nouveaux possesseurs de cette propriété dont « ils auront à cœur eux aussi de conserver le glorieux passé sous la « direction d'un père dévoué et passionné des merveilles de la « nature. »

Une longue visite est ensuite faite « aux importantes et nombreuses collections d'ethnologie, de conchyliologie, de minéralogie, d'icthyologie, de géologie, d'entomologie, etc., œuvre de deux générations, les galeries de tableaux... Les botanistes voient avec vénération les trois précieux herbiers de Michel Adanson, de Germain de Saint-Pierre et de Romagnoni. »

Le séjour à Baleine se termine par la visite trop courte du parc, « certainement l'un des plus, sinon le plus, remarquables du centre de la France ».

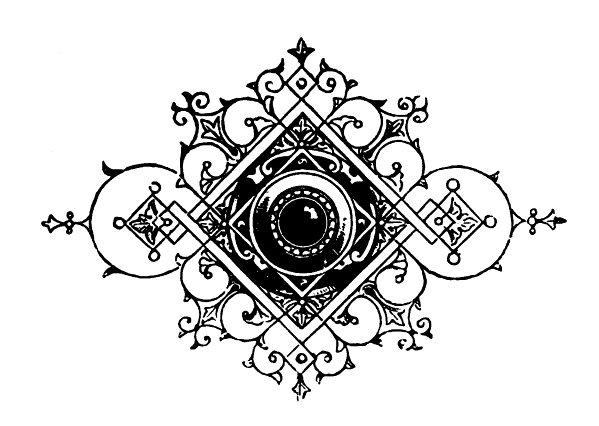
A Villeneuve on n'a garde d'oublier les collections de M. l'abbé Dumas.

Et, le soir, à l'arrivée à Moulins, avait lieu à l'Hôtel de Paris, un banquet auquel avaient tenu à assister MM. Bouchard, Ernest Olivier et Lassimonne, organisateur de l'excursion.

Le lendemain, la plus grande partie de la Société d'Autun se rendait à Souvigny, tandis que quelques membres allaient aux Ramillons, près de Chemilly, admirer les importantes collections d'insectes et de reptiles du Directeur de la *Revue scientifique*.

De retour de cette promenade matinale, accompagnés de M. F. Pérot et de M. l'abbé Pierre, les excursionnistes se rendent au Musée départemental où les attendait le conservateur, M. Bertrand. On visite ensuite les curiosités de la ville, les collections de notre bibliothécaire. Malheureusement, le temps était limité et il fallait de nouveau se rendre à la gare.

Nous garderons le meilleur souvenir de ces heureux mais trop courts instants passés ensemble, en souhaitant qu'ils puissent se renouveler bientôt, mais sans tant de précipitation.





LE PERSONNEL CONCORDATAIRE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

D'après les documents inédits des Archives Nationales, des Archives départementales de l'Allier, et du fonds ecclésiastique de l'évêché de Clermont-Ferrand

— SUITE —

La situation générale religieuse du département de l'Allier à la fin du régime révolutionnaire, signalée déjà très exactement par M. l'abbé Potier (1), est mise plus complètement en lumière par un rapport d'un autre « Préposé », M. l'abbé Tridon, curé de Rongères, et que conservent les mêmes archives (2).

(1) Les révélations de M. Potier, font pressentir à quelles extrémités les âmes chrétiennes étaient réduites pour la réception des Sacrements. La correspondance de ces tristes temps nous montre que beaucoup de paroisses étaient privées de la sainte Réserve et que, dans d'autres, on avait dû conserver la sainte Eucharistie dans des châteaux, des fermes, des endroits retirés... C'est ainsi qu'un procès-verbal de bénédiction de la première pierre de la nouvelle église de Saint-Nicolas-des-Biefs signale la Réserve du Saint Sacrement en trois petits villages de cette commune. On y lit :

« L'an 1804 et le 18 du mois de juin, la pierre fondamentale de l'église de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Biefs, diocèse de Clermont, a été bénite et placée par nous Henri Delan, prêtre catholique, desservant de la dite paroisse depuis le 2 du mois d'avril 1803. La nef terminée le 24 novembre de la même année a été aussi bénite par nous après en avoir obtenu la permission, comme celle de la 1re pierre, de Mgr Charles Antoine Henri Duvalk de Dampierre, évêque de Clermont, et successeur de Mgr François de Bonal, mort en exil à Munich, en Bavière. Nous y avons célébré la 1re messe le 8 de Décembre, jour de l'Immaculée Conception de la T. S. V. et *transporté le T. S. Sacrement qui reposait dans le village d'Hormières depuis quelques années, ainsi que dans les villages la Bletterie et Baudonnet* le dimanche suivant, 16 du dit mois, qui était le 3me et jour de bénédiction solennelle. »

(Extrait du registre de 1805 à 1807 de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Biefs, aujourd'hui du canton et du doyenné du Mayet-de-Montagne. — Nous en devons la communication à M. l'abbé Cavalier, missionnaire apostolique.)

(2) Série T, liasse 2.

Rongères, le juin 1802.

Monsieur (1),

Pour remplir la comission que le Conseil ecclésiastique m'a adressée, le six may dernier, je me suis transporté dans toutes les parties de l'arrondissement dont j'ay la correspondance. Il était nécessaire que je le fisse moi-même, à cause du très petit nombre de prêtres qui se trouvent en exercice dans toute cette étendue.

Voicy le résultat des renseignements que je me suis procurés, avec le plus d'exactitude qu'il a été possible. Le projet d'organisation que je présente a été concerté avec plusieurs personnes qui connoissent les localités, et il leur a paru digne d'être approuvé; je n'y ay mis ny partialité, ny vûes d'intérest.

Le département de l'Allier a beaucoup souffert pendant la Révolution, et plus que les autres dans le culte religieux et dans la morale, l'apathie (2) *est devenu un vice presque universel; il est important d'y placer au plus tôt le plus grand nombre de prêtres zélés, pour remédier à de si funestes préjugés. Je crains qu'il ne faille bien du temps pour rétablir le culte divin comme il doit l'être, à cause de l'aliénation des églises qui y étoient destinées. Il seroit important que les aquéreurs disposés à les remettre dussent le faire, en se faisant rembourser seulement les sommes qu'ils ont payées; en présentant leurs quittances, pour qu'on fasse l'évaluation des assignats sur le montant de l'échelle à l'époque du payement; autrement ils en feront un objet de spéculation lucrative.*

Parmi les prêtres qui sont venus à notre secours, plusieurs se trouvent nés dans des paroisses attribuées maintenant au diocèse de Saint-Flour; ce seroit une grande perte pour le pays, où ils ont fait beaucoup de bien, s'ils étoient obligés de retourner chez eux.

Les villes voudroient pouvoir envahir tous les établissemens et réunir une immense population, ce projet seroit désastreux pour les campagnes où les maisons sont toutes dispersées et dont les pauvres habitants, ainsi que leurs enfants, ne reçoivent d'autres instructions que celles qu'on peut leur donner à l'église; c'est là sur tout que la présence des prêtres est nécessaire.

Les états de populations sont ordinairement inférieurs au véritable nombre des habitants, qui a été diminué par la crainte des contributions.

J'ay l'honneur d'être, avec un sincère et respectueux attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

TRIDON,
Curé de Rongères.

(1) « M. Armilhon, secrétaire du Conseil ecclésiastique, à Clermont. »

(2) A propos de Mazerier, un document de la série P, cote 1, confirme cette affirmation de M. Tridon, en constatant ce qui suit : « Les habitants de cette paroisse sont plongés dans la plus profonde *ignorance* et très *insouciants* relativement à la religion. *Tel est l'état de toutes les paroisses qui ont conservés leurs curés schismatiques.* »



A côté de ces renseignements d'ensemble, des documents sur « le personnel » concouraient à préparer les décisions du Conseil ecclésiastique relativement aux futures nominations.

C'est ainsi que dans une note (1), qui nous paraît contemporaine de la lettre de M. Tridon (2), un correspondant anonyme fournit des renseignements détaillés sur plusieurs paroisses importantes de l'arrondissement de Gannat.

« Note relative

à plusieurs Paroisses dépendantes de la sous-préfecture de Gannat.

Gannat

Le sous-préfet de Gannat sur le raport de plusieurs personnes recommandables est disposé à ne point inquiéter les ecclésiastiques catholiques qui exerceront leurs culte dans son arrondissement ; il a promis, dit-on, de ne point exiger la promesse de ceux qui l'exerceront dans les églises.

Monsieur Beauret prêtre désirerait pouvoir être autorisé à faire son culte dans la chapelle de l'hôpital, ce seroit le moyen de détourner un grand nombre de personnes de cette ville qui fréquentent le culte schismatique. Par la mort de Monsieur Laurent, ils ne sont plus que trois prêtres, exerçants dans cette ville le ministère.

Bègues, Mazerier, Sauzet

Ces trois communes ont été absolument abandonnées depuis la Révolution ; les habitants sont très indifférents pour la religion, la plus grande partie suit le culte de l'intrus de Gannat.

A Bègues, *le maire est un homme qui favorise tous les cultes selon les circonstances, le sous-préfet s'occupe de le destituer en réunissant la commune de Bègues (?!). Cependant il a paru déterminé à souffrir que Monsieur Berthelot, curé de Mazerier, exerça le ministère dans sa commune sans exiger de promesse.*

A Mazerier, *l'administration est assez bien composée et ne s'opposera pas à l'établissement du culte catholique.*

A Sauzet *on désire un prêtre qui ne soit point scrupuleux ; ils pensent que Monsieur Berthelot, curé de Mazerier, pourra leur convenir. Madame de Rocting offre le logement. Les trois communes réunies*

(1) Archives de l'évêché de Clermont, Ab., liasse 4, cote 8.

(2) Nous ne saurions, en tous cas, l'attribuer à M. Tridon, qui n'était chargé, par ses fonctions de Préposé, que des paroisses des environs de La Palisse.

se prononcent en faveur de Monsieur Berthelot; elles sont composées d'environ 15 à 18 cent âmes qui pourront fournir suffisamment à son traitement. Il n'a pas été possible d'établir de catéchiste dans ces trois communes.

Saint-Bonnet-de-Rochefort

Le culte s'exerce chez Madame de Ligondes avec le plus grand succès, il serait complet si on pouvoit l'exercer dans l'église, c'est le vœu général et absolu. Le maire, Monsieur de Mougon, s'engage à ne point exiger la promesse ou faire un traitement à cette condition à Monsieur Guiot qui s'est concilié la confiance de toute la paroisse: son zèle est digne d'admiration.

Ébreuil

Il y a un intrus, dans cette paroisse, qui jouit de peu de considération. Une partie des habitants désireroit le culte catholique, l'autre partie sans être opposante ne s'empresse point à s'occuper d'un traitement. M. de Vernine offre le logement. Monsieur Guiot, curé de Saint-Geneix exerçant à Rochefort, s'est chargé de faire ses efforts pour les déterminer en faveur. Un prêtre y seroit très nécessaire. Plusieurs parroisses voisines manquent de secours spécialement Saint-Quentin dont le curé, dit-on, s'est retiré à Clermont.

(*En marge*). — NOTA : M. Bourgoin, curé de cette paroisse, y a perdu totalement la confiance.

Jenzat

Cette parroisse avec son annexe est composée d'environ deux mille âmes. Le maire et autres officiers municipaux de concert avec Messieurs Dujouhanel, seigneur de la ditte paroisse, sont bien disposés en faveur du culte catholique, mais a condition qu'il s'exercera dans l'église ou une chapelle colleterale de la même église ; il n'y a point d'autre local propre et convenable à cette population. Monsieur Dujouanel qui a la plus grande influence dans cette commune offre le logement et la table. Il n'y a pas de catéchiste dans cette parroisse abandonnée depuis la révolution.

Brou

Parroisse composée d'environ 15 à 18 cent âmes, les habitants paroissent disposés en faveur du culte catholique a condition qu'il s'exercera dans l'église ; ils désirent un prêtre d'une famille de paisan. Un particulier a écrit à M. Bourdier occupé à Biozat pour l'engager a se charger de cette parroisse ; on n'a pas trouvé d'officiers municipaux, on leur a écrit, on espère une réponse favorable ; on y a trouvé une



catéchiste. M. Bourgoin, placé au Vernet, donne des secours dans ces cantons.

Ecurolle

La parroisse d'écurolle disposée en faveur du culte catholique est secouru par M. Rainaud, de Vendat, par M. le prieur de Montequi : les habitants se prononcent en faveur de M. Valarcher leur ancien vicaire a qui ils ont envoyé des secours pour venir d'Italie, ils sont décidés à l'attendre. Il y a une catéchiste très zélée. »

Enfin de nombreuses pétitions des habitants de l'Allier au Conseil ecclésiastique, puis dès 1802 à l'évêque de Clermont lui-même, nous renseignent encore sur l'état des esprits et nous révèlent les conditions dans lesquelles les cadres concordataires furent établis.

Nous détachons de cette correspondance, et seulement comme exemple, la lettre (1) adressée par les habitants de la paroisse d'Ebreuil, en 1802, à Mgr de Dampierre pour lui demander comme curé M. Gilbert de Chauvigny.

Monsieur,

Depuis trop longtemps, nous gémissons sous le poids de l'anarchie ecclésiastique. La différence des opinions religieuses pour l'exercice du culte catholique, l'immoralité de certains ministres qui se sont immiscés dans l'exercice de ce même culte, la crainte de s'exposer au danger de participer à des hérésies : tous ces motifs nous ont éloignés des temples et nous font sentir plus que jamais le besoin d'avoir un ministre légal contre lequel il ne s'élève aucun reproche fondé, qui soit entièrement pénétré de la dignité de ses fonctions et qui joigne l'exemple au précepte. S'il nous était permis d'intervenir dans votre sollicitude paternelle pour donner de bons pasteurs aux fidèles dont la garde vous est confiée, et de vous manifester notre vœu, nous vous prierions de jeter avec nous un regard sur l'abbé Chauvigny (2) demeurant au vivier de la commune de Saint-Gal. Nous savons qu'il est doué des qua-

(1) Cette lettre copiée dans les archives de l'évêché de Clermont par M. l'abbé Moret, curé doyen de Saint-Menoux, a été publiée par M. le commandant du Broc de Segange dans son étude sur « les Chauvigny de Blot », parue dans le *Bulletin* de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais, en 1900.

(2) L'abbé Gilbert de Chauvigny, des Chauvigny de Blot, de la branche du Vivier, était fils de Louis de Chauvigny et de Marie-Marguerite de Champs, insermenté. A la fin de la révolution il était réfugié au château du Vivier. Mgr l'évêque de Clermont ne déféra pas aux souhaits des pétitionnaires d'Ebreuil, et nomma l'abbé de Chauvigny à Agonges, où il resta de 1803 à 1820, date où il quitta l'Allier pour aller au palais royal en qualité

lités essentielles que doit avoir un bon ministre. Nous pouvons d'autant moins l'ignorer qu'il est notre voisin et que nous avons toujours été à même de l'observer. Si notre choix pouvoit s'accorder avec notre vœu, nous osons espérer que le ministre que nous vous demandons justifiera pleinement par sa conduite votre suffrage et le nôtre.

Salut et respect.

A M. l'Evêque de Clermont.

Suivent 50 signatures, parmi lesquelles six du nom de Labussière.

Ces derniers documents montrent que vers 1802 les esprits s'étaient assagis, calmés, au point de vue religieux. Les prétentions jacobines étaient moins fortes, les passions moins intolérantes ; la partie saine de la population plus rapprochée de la religion dont les masses sentaient davantage la nécessité. Partout même se manifestait le désir de voir les églises rouvrir leurs portes au culte catholique. Les excès des révolutionnaires, les sacrilèges manifestations de l'impiété, les rites grotesques des utopistes théophilanthropes, l'insuffisance décevante d'un vague déisme, avaient amené ce bienfaisant résultat, de guérir de leur folie les admirateurs des philosophes sceptiques du XVIII[e] siècle et de faire sentir à toutes les classes sociales le besoin d'un catholicisme qui apparaissait au Pouvoir le meilleur agent de moralisation et de paix publique, et aux fidèles la forme la plus pure et la plus vraie de tout culte. Les populations, sortant de l'indifférence religieuse, retrouvaient toutes les délicatesses d'une foi seulement endormie et éclipsée. Elles rejetaient avec horreur les prêtres apostats, et quand elles ne pouvaient pas se mettre sous la houlette d'un ancien pasteur ou d'un confesseur de la foi, elles n'acceptaient que par nécessité les prêtres assermentés, même après une éclatante rétractation (1). Et encore ces ministres lui inspiraient parfois si peu confiance que les habitants préféraient, comme ceux d'Escurolles par exemple, faire

d'aumônier d'une des princesses qui y résidaient (Cfr. Les *Chauvigny de Blot*, par M. le commandant DU BROC.) Ce refus de le placer à Ebreuil n'implique cependant rien de défavorable à l'encontre de M. de Chauvigny. Le prélat ne jugea pas opportun de déplacer M. Farges qui exerçait le culte à Ebreuil et qui était lui-même réclamé par un grand nombre de ses paroissiens, comme on le verra plus loin, dans l'état général des ecclésiastiques du dépatement. (Cfr. Archives de l'évêché de Clermont. Ab., liasse 5.)

(1) Quelques-uns s'étaient rétractés publiquement et se réhabilitèrent par les souffrances de la déportation et d'un cruel martyre, d'autres par l'exil volontaire et une conduite tout apostolique après leur retour dans le diocèse.

venir d'exil, à leurs frais, un ancien vicaire qu'ils avaient été à même d'estimer, et dont le refus de prestation de serment leur semblait constituer une garantie de parfaite orthodoxie et une sûreté pour leur salut.

Ces sentiments religieux, ce sens droit, cette appréciation juste des choses de la Foi, étaient le résultat de la formation catholique due aux soins éclairés des bons pasteurs d'avant la Révolution de 1793. C'était aussi le fruit des leçons, des exhortations, des exemples surtout, donnés par les prêtres réfractaires, confesseurs de leur foi : de l'action des prêtres fidèles qui purent passer la tourmente au milieu de leurs paroissiens, ou qui, sortant des chaumières, des châteaux et des bois qui leur servaient d'abris, revenaient de temps en temps pour apporter des consolations et des conseils. C'était, enfin, la conséquence de l'apostolat de ces pieuses et zélées catéchistes, dont nous parlent les documents que nous venons de citer, et qui, en l'absence même de prêtres, réunissaient chez elles ou en des endroits sûrs les catholiques fidèles et les enfants, pour leur rappeler les principes de la religion et vaquer aux exercices du culte. Il n'est que juste de rappeler ici le dévouement de ces femmes chrétiennes bourbonnaises, « catéchistes » volontaires et courageuses au point d'exposer leur vie, et d'attribuer une large part dans le retour à l'Eglise des habitants de notre région à ces admirables, dévouées et héroïques auxiliaires d'un clergé martyrisé sur les pontons d'Aix, réfugié chez les nations voisines, ou obligé de se cacher dans leur propre pays.

Devant ces manifestations de la foi séculaire qui affirmait tous les jours plus énergiquement et plus audacieusement ses saintes revendications, l'Autorité civile paraissait elle-même de plus en plus disposée à fermer les yeux sur le retour des bons prêtres et l'exercice du culte ; c'est ainsi que le sous-préfet de l'arrondissement de Gannat se montrait moins rigide sur la question de la prestation de serment, bien qu'il eut des raisons personnelles — pour plaire au pouvoir — de favoriser ceux qui se prévalaient de la « constitution civile » et qui restaient aux yeux des jacobins, tout puissants encore, les remparts des prétendus droits de la société laïque.

Aussi bien ces « constitutionnels » eux-mêmes, qui s'étaient séparés de l'Eglise, et que l'on appelait alors « jureurs et apostats », rétractaient en masse leurs serments (1) et demandaient une réhabilitation

(1) On trouve aux archives ecclésiastiques de Clermont, série Ab, liasse 2, cinquante-deux dossiers concernant la *rétractation* et la *réhabilitation* des prêtres assermentés dont les noms suivent :

« 1, François Ancéaume, chanoine de *Verneuil ;* 2, Philippe Bardelot, curé de

qui, après quelques épreuves et sur les témoignages de prêtres fidèles, leur était toujours accordée, avec une touchante bienveillance, par l'autorité ecclésiastique.

(A suivre.) Abbé Joseph CLÉMENT.

Mazérier ; 3, Mary **Bargheon**, curé de *Saint-Martin-d'Estraux ;* 4, Pierre **Barrat**, curé de *Montord ;* 5, Guillaume **Besseyre**, curé de *Mayet-de-Montagne ;* 6, Claude **Bourgoing**, curé d'*Ebreuil ;* 7, Pierre **Broussail**, curé constitutionnel de *Piernac* (Siernat ?) ; 8, Jacques **Brun**, vicaire à *Saint-Nicolas-des Biefs ;* 9, Jean-Baptiste **Chassaing**, curé de *Creuzier-le-Neuf ;* 10, Jean-François-Régis **Cheminat**, vicaire de *Brugheat ;* 11, Antoine **Chevalier**, curé de *Lonzat ;* 12, Gilbert **Chocheprat**, curé de *Charmes ;* 13, Jean **Cochonnat**, curé de *Louchy ;* 14, Jean **Croizier**, capucin ; 15, François **Cureyras**, vicaire à *Saint-Germain-des-Fossés ;* 16, Pierre **Dabernat**, curé de *Bègues ;* 17, René **Daguillon**, curé de *Neuilly-le-Réal ;* 18, Joseph **Dalexandre**, curé de *Nades ;* 19, Claude **Delageneste**, curé de *Thionne ;* 20, Annet **Devaureix**, curé de *Seuillet ;* 21, Charles **Dobeil**, curé de *Souvigny-le-Thion ;* 22, Pierre **Dubost**, curé de *Châtel-Montagne ;* 23, Jean-Baptiste **Dufaud**, curé de *Cyprien* (!) ; 24, Marien **Dumas**, curé de *Saint-Nazaire ;* 25, Louis **Duranthin**, curé de *Saintes ;* 26, Pierre **Goutte**, curé d'*Aronnes ;* 27, Antoine **Gros**, vicaire à *Saint-Pourçain ;* 28, Aimé **Guillaud**, chanoine à *Verneuil ;* 29, Antoine **Heraud**, curé de *Meillard ;* 30, Jean-Baptiste **Jaladon**, curé d'*Abrest ;* 31, Jacques Claude **Laboureix**, chanoine de *Bourbon-l'Archambault ;* 32, Jacques **Lavenir**, curé de *Liernols ;* 33, Antoine **Leclerc**, curé de *Marcillat ;* 34, Gilbert **Martin**, curé de *Gouise ;* 35, Claude **Michel**, curé de *Lafaye ;* 36, Benoît **Molinary**, curé constitutionnel d'*Escurolles ;* 37, Gaspard **Monnet**, curé de *Saint-Marcel ;* 38, Jean-Baptiste **Murgeon**, curé de *Cindré ;* 39, Jean **Pagès**, curé de *Saint-Germain-des-Fossés ;* 40, ... **Papon**, curé de *Baville* (Creuse) ; 41, François **Péreton**, vicaire du *Mayet-de-Montagne ;* 42, Pierre-Jean **Peyrié**, curé de *Bost ;* 43, Jean-François **Prist** (?), curé de *Monteignet ;* 44, Claude **Quinery**, desservant de *Neuilly-en-Donjon ;* 45, Marien **Ravel**, curé de *Charroux ;* 46, Joseph **Rigondat**, curé de *Villaines ;* 47, Pierre **Septier**, curé de *Saint-Séverien ;* 48, Hubert **Sèves**, curé de *Ferrières ;* 49, Guillaume **Tavernier**, chanoine de *Gannat ;* 50, François **Veauzy**, curé de *Besson ;* 51, Louis **Védrine**, vicaire à la *Pacaudière ;* 52, Auguste-Nicolas **Verron**, curé de *Souvigny*. »





CHANOINES
De la Collégiale de Moulins

Notre aimable confrère, M. de Quirielle, me demande s'il y a identité entre le F. C. Derissiaux de l'inscription de 1727, et le François Desruisseaux, chanoine (1690-1721), promoteur en 1716.

Pensant que le *ris* a avec le ruisseau une intime parenté, ayant d'ailleurs, trouvé le nom du personnage écrit tantôt Dérisseaux, tantòt Desruisseaux, je crois que mon chanoine est bien le même que celui de l'inscription : probablement c'était un frère de Jean Desruisseaux (1), orfèvre, mari d'Antoinette Mestraud en 1682. Quant à l'*i* placé dans l'inscription, introduisant la nouvelle forme Derissiaux, il faut peut-être en accuser le graveur qui devait avoir sur l'orthographe des notions un peu vagues. Il a trouvé bon d'ajouter un *t* au mot « ancien » : serait-il téméraire de croire qu'il aurait, comme beaucoup d'autres, écrit *siau* l'ustensile dont on se sert pour puiser de l'eau ? De là viendrait le changement de Dérisseaux en Dérissiaux.

Puisqu'il est question de chanoines de la Collégiale, j'en profite pour ajouter ici aux listes précédemment données dans mes brochures les noms et renseignements suivants :

Pierre Péan, chanoine et gouverneur de l'hôtel Saint-Julien (1535). — Jacques Hardy, chanoine (1650-57). — Jacques Joly, chanoine et maître de musique de la Collégiale (1657-74). — Remy Fontenel, chanoine en 1665. — Philibert Moreau, chanoine en 1679. — Guillaume Mercier, licencié-ès-droits civil et canon, chanoine (1674-1702). —

(1) Le registre paroissial de Neuglise (près Bessay) qualifie en 1705 ce Jean Déruisseau de gentilhomme chez le roi. Il eut sans doute un emploi dans la maison du roi : remarquons qu'en devenant gentilhomme servant chez le roi, on n'acquérait pas la noblesse, mais seulement ses privilèges momentanés. Ce nom de Desruisseaux se rencontre assez fréquemment ; citons encore : Gilbert Desrissaulx, docteur en théologie, prieur des Jacobins, 1625 ; Jacques Dérisseau, marchand fourbisseur, 1636 ; Antoine des Ruisseaux, huissier au bureau des finances de Moulins, 1691 ; des Ruisseaux, fermier de la commanderie de Bardon, 1733.



Jean-François Lomet, seigneur des Paponnats (Saint-Voir ?) chanoine en 1686, qui mourut le 19 mars 1729, âgé de 74 ans, étant curé de Bessay, bachelier de Sorbonne et chanoine d'honneur de N.-D. de Moulins. — Guillaume Charbon, né le 24 septembre 1652 de Gilbert-Léonard Charbon, seigneur de la Brosse, avocat en parlement, et de Marguerite Semin, était qualifié en 1713 d'ancien curé de Neuilly-le-Réal et de confesseur de la Visitation. Il était en outre chanoine de Moulins lorsqu'il mourut le 13 novembre 1718. Son enterrement se fit le lendemain à la Visitation. Probablement il était le même que G. Charbon du Veillard, vicaire d'Iseure (1682-86). — Les Charbon ont été seigneurs de la Brosse, des Prots, de la Maison-Neuve, des Veillards, des Combes à Saint-Ennemond, des Cholets à Souvigny, et de Valtange à Noyant.

Commandant du Broc de Segange.





BELIN-DOLLET

— 1839-1902 —



L est parfois des devoirs que l'on accomplit avec joie ; c'est avec tristesse que nous remplissons celui de rappeler ce que fût notre vieil ami d'enfance, Belin-Dollet.

Il nous sera facile de retracer la vie de cet artiste ayant vécu avec lui dans une étroite intimité ; mais, nous nous hâtons de le dire, il eût fallu pour le mieux faire connaître et et l'apprécier, une plume trempée à l'égal de ses burins.

Georges-Gaspard Belin-Dollet (1) naquit à Diou le 21 mai 1839, de parents bourbonnais ; il était par sa grand'mère paternelle, l'arrière petit-fils du docteur Giraudet, chirurgien et docteur en médecine, membre de la communauté des chirurgiens de Moulins en 1770. Cet homme de bien avait fondé dans sa demeure, aux Bataillots (2), une clinique gratuite de huits lits, spécialement affectée aux femmes syphilitiques indigentes. L'année de sa mort, le docteur Giraudet appliquait le premier en Bourbonnais la découverte de Jenner, ce dernier ayant rendu publique l'application de la vaccine en 1796.

Son frère, un colosse de six pieds comme lui, était directeur de la Poste à Moulins ; au moment de l'effervescence révolutionnaire, il rendit à la nation des services signalés dans son emploi ; dénoncé comme suspect, il ne se laissa jamais intimider, et son audace et sa force herculéenne en imposèrent à ses dénonciateurs.

Belin-Dollet commença ses études au Petit-Séminaire d'Iseure, il les continua à la pension dirigée par M. Chevalier, et, enfin, il les acheva au lycée de Moulins.

S'il eût pu donner un libre cours à ses aptitudes artistiques, il

(1) Ce ne fût qu'après son admission au salon, qu'il ajouta le nom de sa mère au sien.

(2) Cette maison existe encore, c'est la plus élevée de celles de ce hameau, elle est construite en briques de couleurs.

n'eût jamais fait un percepteur, et il lui en coûta d'être obligé d'aligner des chiffres, mais il s'y soumit par raison. Il débuta par la perception de Cosne-sur-l'Œil, puis il obtint celle d'Arfeuilles; c'est de là qu'il partit pour la capitale. Il devint dans la suite sous-chef de bureau du contentieux à l'Hôtel de ville; il y obtint sa retraite en 1899.

A son bureau, ni le personnel ni le public ne devaient supposer qu'il cultivait les arts avec autant d'ardeur; une fois le devoir accompli, il jouissait de cette liberté d'action de laquelle il a tant profité.

.Ses débuts furent pénibles ; ce furent ses années longues.

Belin-Dollet fut notre confrère à la Société d'Émulation, de 1869 à 1880.

Il comptait parmi les membres de la Société des Artistes peintres et graveurs français et faisait également partie de l'Association des Artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs.

Avec Bariau, il fut l'un des fondateurs de l'Association scientifique et industrielle de l'Allier, société bien éphémère il est vrai, mais qui avait cependant des éléments de vitalité. La *Revue Littéraire de l'Allier* qui était son organe, contient dans le numéro de juillet 1867, un article sur *Rembrand et son œuvre*. Cette étude écrite, avec l'érudition que possédait Belin sur ce sujet, était accompagnée d'une eau-forte d'après Rembrand, et supérieurement gravée par Belin.

Bariau, ce critique d'art dont le jugement était si sûr, écrivait à ce sujet :

« Dans le fac-simile que la Revue offre à ses abonnés dans ce numéro, M. Belin semble avoir laissé entraîner son burin par l'esprit du maître, dont il était si bien pénétré. M. Belin s'est révélé depuis longtemps par l'habileté, la souplesse et la finesse de son dessin. »

Belin a toujours su répondre avec empressement à toutes les demandes qui lui étaient faites. C'était avec générosité qu'il envoyait ses œuvres aux expositions locales ou bien aux diverses œuvres de bienfaisance ; il considérait comme un devoir d'y participer ; tout cela lui rappelait son cher Bourbonnais, auquel il est toujours demeuré fidèlement attaché.

Son œuvre est considérable, il lui fallait cette opiniâtreté que nous lui connaissions, pour arriver à produire une aussi prodigieuse somme de travail. Que de fois, le soleil des matinées de l'été le surprenait, il oubliait que le repos lui était nécessaire ; c'était avec regret qu'il laissait son crayon ou ses burins.

La variété de ses productions fait deviner la diversité de ses aptitudes, la fécondité de son pinceau, comme celle de son burin, laisse entrevoir le travailleur consciencieux, ne s'arrêtant jamais, ses ins-

inspirations étaient continuelles. Chez lui, rien de saccadé, aussi, son œuvre est progressiste. Sa dernière eau-forte est toujours supérieure à la précédente, il se châtiait lui-même dans ses imperfections. Il ne s'était imposé aucune limite, il monta seul les degrés de sa carrière artistique, sans s'occuper ni de ceux qui étaient avant ou après lui, son idéal l'y attendait, et, en ignorant l'espace parcouru, il ne voyait que le but à atteindre !

C'est dans cet idéal qu'il se fit et qu'il puisa cette force d'énergie qui le caractérisa, ce coloris qui anima ses productions. C'est ainsi qu'il a réduit la rigidité de son burin d'acier, et qu'il a assoupli son pinceau sous la puissance de sa volonté.

C'est aussi avec une grande liberté et avec une certaine allure d'aisance qu'il travailla. Que de fois il s'est dérobé devant des portes qui s'ouvraient largement devant lui, dans la crainte d'aliéner une indépendance qui lui était chère ; il sut s'affranchir des écoles de camaraderie, seul, Rembrand fut son maître, Harpignies et Millet ses amis. Il évita comme un danger de se produire dans le cercle qui admet les artistes au Salon, jamais non plus il ne lui demanda rien ; et cependant, deux fois ses œuvres y furent admises. Il en fût étonné, lui qui n'avait point sollicité !!! C'est qu'il avait la foi artistique, et, dans la droiture de son caractère, il supposait qu'on ne devait point la trafiquer, et cependant, la cimaise lui fut offerte, il la refusa énergiquement, sachant pertinemment que le talent seul ne suffisait point à s'y faire parader, et en honnête artiste qu'il était, il savait que la cymaise n'était point le niveau auquel se mesurait le talent.

En 1880, il exposa *deux paysages* originaux. L'année suivante, il exposa de nouveau une eau-forte représentant les *Bords de l'Aumance* près de Cosnes, et une pointe sèche : *Une allée de la forêts de Dreuille.*

Il était parvenu à pouvoir tirer lui-même ses essais, ce qui lui facilitait de retoucher ses cuivres, et lui permettait d'en obtenir tout ce qu'il pouvait leur demander. Il préparait lui-même ses vernis, ses encres ; il était spécialiste dans le choix des papiers pour ses tirages.

Et quand on procède théoriquement et pratiquement comme il le faisait, l'on ne reste pas longtemps élève, aussi, il passa maître, et de bonne heure.

Dans le but de faire profiter les artistes de la pratique qu'il avait acquise dans l'art du graveur, il a fait un traité complet de gravure, présenté d'une manière entièrement nouvelle. Ses conseils sont ceux d'un praticien consommé, il est regrettable que ce travail qui résume près de quarante années d'étude et d'observation soit resté manuscrit,

voici son titre : *Vocabulaire, observations, notes et renseignements théoriques et pratiques sur l'Art de la gravure à l'eau-forte, sur les cuivres, les mordants, les huiles, les noirs, les vernis, les pointes, les burins, les presses, le tirage des épreuves, le choix des papiers, etc., etc. Suivis d'un relevé des ouvrages dans lesquels on pourra trouver des renseignements utiles sur cet art, par Belin-Dollet, peintre graveur.*

Il étudia Rembrand d'une manière spéciale, et l'étude qu'il en fit, le fait connaître sous un jour nouveau. Cette révélation au monde artistique est demeurée manuscrite.

De plus, il laisse encore : un *Traité de perspective à l'usage des commençants,* puis enfin un *Traité des procédés matériels relatifs à la peinture à l'huile, du choix des toiles, des siccatifs, des couleurs, des pinceaux, des vernis, des panneaux,* etc,, etc.

Il dessina les *Caynards de l'Hôtel-Dieu de Paris,* au nombre de douze, et devant former un intéressant album représentant ces monuments disparus. Il ne put que graver deux cuivres seulement.

On a de lui une suite de douze eaux-fortes, de paysages originaux, et une autre suite de douze planches originales à la pointe sèche.

Il a gravé plusieurs centaines d'eaux-fortes, de pointes sèches ; puis des copies d'après Rembrand, d'Aubigny, Corot, Harpignies, Flameng, Maxime Lalanne et autres.

Enfin, il grava l'œuvre si considérable de Millet, pour New-York, il céda la propriété de ses cuivres à un éditeur. Magistralement interprété, Millet revit dans ces eaux-fortes qui font les délices des Américains enthousiastes du maître, comme aussi de son graveur. Belin-Dollet a son nom écrit dans les tablettes artistiques du Nouveau Monde, où il y est peut-être plus apprécié qu'il ne l'est dans son pays.

Aqua-fortiste, peintre, paysagiste, aquarelliste, plus rien ne l'étonnait. Les aquarelles qu'il faisait pour New-York étaient remarquables. Là, il ne suivait aucun maître, il laissait agir librement son pinceau sous les impressions qu'il ressentait ; aussi, elles sont empreintes d'une originalité singulière, et c'est par cette qualité qu'elles ont été si appréciées au delà des mers.

Il restait à Belin-Dollet d'être poète et musicien : n'était-il pas l'un et l'autre ? Ses familiarités avec les muses datent de loin, l'art dramatique lui avait aussi révélé ses secrets : on le vit déclamer au théâtre pour le profit d'œuvres charitables, et, quand il n'était point sur la planche, il était à l'orchestre. La bibliothèque du théâtre du Palais-Royal conserve de lui une spirituelle composition : *Les malheurs de Figaro*, œuvre de jeunesse qui ne manquait pas de qualités.

Sa fin prématurée, précédée d'une douloureuse maladie, le surprit au milieu de ses travaux, qu'il croyait, cependant, avoir le temps d'achever.

Il fit de nombreuses donations ; d'abord au département de l'Allier, auquel il fait un legs considérable en faveur des écoles primaires ; aux communes de Cosne-sur-l'Œil et de Diou, pour la création d'un bureau de bienfaisance ; une rente annuelle de 1 000 francs, à la Société des Artistes français, pour récompenser l'auteur de la meilleure eau-forte.

Il donne au Louvre un superbe dessin de Carle Van-Loo ; puis, à la ville de Moulins, en outre de tableaux dont il est l'auteur, une étude de Corot, plusieurs toiles d'Harpignies, une suite de douze dessins ou de gravures de maîtres, et enfin sa riche bibliothèque sur les Beaux-Arts.

Sa modestie fait son éloge, et, malgré qu'il évitait de se produire, il ne manqua pas d'envieux ; lui, pas plus que tous ceux qui ont une certaine valeur, ne pouvait échapper à la critique jalouse. Il fut sans morgue comme aussi sans ambition, et dire aujourd'hui d'un homme qu'il ne fut point ambitieux, c'est faire, ce nous semble, son plus grand éloge.

D'une nature compatissante, sa bourse s'ouvrait bien souvent pour soulager des misères qu'il savait découvrir, et, par sa générosité, il prévint la ruine de plusieurs familles.

En 1896, Belin-Dollet avait demandé sa mise à la retraite, quand l'un de ses employés, père de quatre enfants, tomba malade pour ne plus se relever ; il était sur le point d'obtenir sa retraite. Belin se chargea de son service pendant deux années, et, grâce à tant de désintéressement, ce malheureux put atteindre le maximum de sa retraite.

Mais ces deux années de surmenage l'avaient considérablement fatigué : il quitta Paris déjà affaibli, et revint à Moulins, sans avoir pu jouir de cette retraite à laquelle il aspirait.

Il mourut le 25 septembre 1902. Sa fin chrétienne fut celle d'un juste : à celui-là l'Éternité lui réservera sa Justice, et Belin est donc bien l'un de ceux desquels on peut dire : *Il a passé en faisant le bien.*

Francis PÉROT.

Octobre 1902.







CHRONIQUE

Musée départemental — Rapport du Conservateur

La Cheminée du Doyenné (xve Siècle)

Vous avez sans doute appris que la maison dite du doyenné, située à Moulins, rue François-Péron, en face de la Cathédrale, pour laquelle plusieurs d'entre nous avaient formé un instant un projet d'acquisition, afin d'y installer le musée, avait été achetée par M. Dayraigne, entrepreneur de zinguerie et ustensiles de ménage, qui va transporter là, ses magasins et ateliers ; il a commencé de suite à y faire des appropriations nouvelles et des réparations.

La belle façade du xve siècle, qui se trouve à l'intérieur de la cour et que tout le monde admire, n'a subi aucun changement, si ce n'est qu'aux gargouilles d'animaux qui vomissaient l'eau des toitures, à pleines gueules, le propriétaire a ajouté des tuyaux de descente. Il a refait les joints de la pierre de taille et recrépi la petite tourelle de l'escalier qui accède à la pièce du dernier étage, en encorbellement, au-dessus de la cage du bel escalier à vis qui dessert les appartements des deux étages ; cet escalier a conservé les mignonnes niches gothiques où l'on plaçait de petites lampes pour l'éclairer, après chaque évolution. et il faut voir le terminus de cet escalier qui est tout à fait remarquable (1).

Au rez-de-chaussée, il y avait deux cheminées dont la plus petite, à gauche du corridor, n'a point encore été touchée, mais celle de droite, beaucoup plus grande, empiétant sur la cloison d'agrandisse-

(1) Voir *Guide archéologique dans Moulins*, par notre confrère R. De Quirielle. Moulins, librairie historique L. Grégoire, où se trouve un joli dessin d'un autre confrère, M. R. Moreau, représentant cette partie de l'escalier en question.

ment du magasin, on résolut de la faire disparaître ; aussitôt que je l'appris, j'allais trouver M. Dayraigne, pour lui proposer d'acheter la cheminée pour le musée, mais il venait d'avoir, par un de nos confrères, M. Mitton, architecte, une offre semblable pour un de ses clients. Je dois ici remercier notre confrère qui, aussitôt qu'il sut que j'étais son concurrent, m'écrivit qu'il retirait ses offres.

D'autres acquéreurs se présentèrent, mais bien que leurs offres fussent d'un prix plus rémunérateur, elles n'étaient pas fermes ; je fis valoir au propriétaire, que pour la conserver au musée, il devrait bien nous faire une légère concession ; il y consentit et nous tombâmes d'accord, pour la somme de 600 francs, avec la démolition à notre charge.

Je rédigeai immédiatement un sous-seing entre nous, en spécifiant que le prix principal, avec intérêts à 4 %, serait payable, en deux annuités, les 31 août 1903 et 1904 ; je le fis approuver par notre Président et je vous demande de ratifier cette acquisition.

Peu de jours après, je fis commencer la démolition qui présentait de grandes difficultés : la cheminée a, en effet, 4 mètres de haut, et autant de largeur, et j'ai reconnu qu'elle avait été construite en matériaux épanelés et sculptés sur place, au quinzième siècle, dans des blocs transportés à grands frais des carrières de Charly, près Nérondes (Cher). Plusieurs barres de fer carré de 3 centimètres de côté scellées difficultueusement, au plomb, lors de la pose, reliaient les principaux blocs entre eux, et un ingénieux système de clef en pierre, tenaient solidaires, les joints du panneau central et des deux voisins, sur la verticale, en s'appuyant de la moitié de leur épaisseur interne, sur les triangles formés par ces clefs, posées en losange.

La corniche était extrêmement serrée sur le chevêtre et c'est par cette faible assise que la démolition a été commencée, après avoir solidement étayé ce chevêtre et les solives, au-delà des sommiers noyés dans le mur, ainsi que la plate-bande horizontale, formant le manteau de la cheminée ; une moufle fut installée au sommet, et c'est à l'aide de cet engin, de plats-bords et de rouleaux que chaque pierre, quelques-unes fort lourdes, fut descendue, puis transportée au Musée, mais avant tout déplacement, numérotée et repérée sur un croquis. La cour de l'ancienne École mutuelle nous a été très utile pour entreposer provisoirement toutes ces pierres et pour pouvoir les reconnaître et les barder. Nous n'avions qu'un seul mur où cette cheminée pût être appliquée : c'est celui du fond de la pièce, à la suite du vestibule ; il n'a que $0^{m},25$ d'épaisseur, jusqu'à

2 mètres de haut et 0m,12 au-dessus, ce qui pouvait faire craindre que la cheminée n'entraînât ce mur. De plus pour qu'elle n'encombrât pas trop cet appartement, il nous a fallu entreposer plusieurs caisses de minéraux et les débris de la mosaïque de Buxière, dans la pièce qui y fait suite. Sur ma demande, M. le Préfet nous en a accordé la jouissance. Pour fonder la cheminée, d'une façon solide, j'ai fait jusqu'au sable une fouille de 0m,80 que j'ai remplie de béton (1), afin d'y poser les premières assises des montants à colonnes; puis, lorsque les sommiers en furent dressés, je fis construire un mur provisoire, en maçonnerie, remplissant l'office de cintre, afin de pouvoir poser et caler les premières assises du manteau ; les suivantes furent élégies avant la pose, autant pour en diminuer le poids de la mise en place, que parce qu'elles saillissaient inutilement, sans ordre, à l'intérieur, ayant été posées brutes, et donnaient une surcharge inquiétante. J'ajoutai des crampons supplémentaires pour relier entre elles les différentes assises en les scellant au plâtre de Paris, qui fut aussi employé pour les joints et la pose, au lieu de mortier.

La moufle installée en traversant le solivage et le carrelage, un premier échafaudage, puis un second un peu plus élevé, servirent à la reconstruction ; le solivage de cet appartement étant un peu plus élevé d'environ 0,15 centimètres, j'ai élevé une petite maçonnerie brute entre les deux.

De la base au sommet, aussi, je fis démolir, au fur et à mesure que l'on plaçait les pierres de taille, l'ancien mur dont les excédents furent refaits avec plus d'épaisseur, et en mortier de chaux hydraulique mêlé de ciment. Entre temps, je m'étais imposé le nettoyage des sculptures de cette cheminée; seule la frise supérieure qui en suit le pourtour et les ornements entrecroisés de motifs variés qui sont à la base des panneaux sont intacts. Ces panneaux, au nombre de cinq, sont à pans coupés ; celui du milieu plus large que les deux voisins, et les deux autres plus petits que ceux-ci ; leur séparation est obtenue par de légers pilastres carrés surmontés de deux toits aigus se raccordant au sommet sur de légères arcatures ajourées et leurs bases amorties par de mignons culs-de-lampe finement sculptés, portant sur les fortes moulures du manteau, qui vont en dégradant sur une dernière grosse gorge dont le dernier membre est très peu épais.

(1) Ce béton est celui sur lequel reposait la mosaïque antique de Buxière qui s'était effritée dans le jardin, faute d'un local pour l'installer.



Il est à remarquer que tout le parement ci-dessus a été taillé à fruit, c'est-à-dire en inclinaison sur le centre de gravité, ce qui diminue son poids sur la portée extérieure en la reportant d'autant sur l'intérieur.

Le nettoyage que j'ai exécuté, avec tout le soin possible, m'a montré qu'originairement, cette belle cheminée était ornée de fleurs de lis, sans nombre, en relief sur ses cinq panneaux, que traversait la bande des armes de Louis II de Bourbon ; le panneau principal avait également en relief, un motif de sculpture très difficile à définir aujourd'hui ; pourtant, on croit y voir le cerf du duc et sur celui-ci et les deux autres qui l'avoisinent, des traces de la ceinture de son ordre d'Espérance.

Hélas ! la Révolution a détruit tout ce riche décor qui a été bûché, haché profondément, pas assez pourtant pour que la silhouette des fleurs de lis n'en paraisse encore faiblement, et l'une d'elles, dans un angle, a en partie été épargnée ; de même sur le panneau du milieu, à la base qui montre en forte saillie un terrain mouvementé, les destructeurs ont oublié sur un espace restreint deux petits lapins, dont l'un debout, broute le serpolet, et l'autre montre... sa rentrée au terrier, à côté d'une petite plante ayant sur une mince tige, trois très petites feuilles nervées, ce qui fait supposer que ces vestiges faisaient partie d'un épisode de chasse qui se déroulait au premier plan de ce tableau de pierre ; dans la frise supérieure, toute feuillagée de chênes branchus, noués au centre et se développant des deux côtés en lignes ajourées et artistement fouillées, se voient à gauche, une laie mangeant un gland, puis, au côté opposé, la tête de face d'un autre sanglier, celui-ci supposé dans le fourré, mangeant également du gland.

Cette destruction obtenue, le propriétaire d'abord, sans doute par ordre ? a fait badigeonner en rouge, tous les fonds, laissant les saillies ménagées, sans aucune teinte que celle de la pierre en nature (j'ai retrouvé un rouge violacé dans tous ces fonds) ; plus tard, ce rouge a été masqué, après avoir fait piquer à la pointe les vides restés lisses ; entre les anciens reliefs, on y a étendu un léger enduit général de plâtre qui a reçu depuis, plusieurs couches de badigeons blancs encroûtant surtout les sculptures et leur enlevant tout le mérite de leur élégante délicatesse, que j'ai rétablie.

J'ai esquissé sur un panneau les fleurs de lis et la bande, à la peinture à la colle en jaune, pour imiter le ton naturel de la pierre plutôt que l'or, et j'ai fait les fonds en rouge, comme ils étaient après la Révolution, pour faire ressortir ces reliefs, sachant bien que si l'on eût

voulu au début mettre en émaux ce monument, les fonds eussent été d'azur, les fleurs de lis d'or et les bandes de gueule rouge ; mais telle n'avait pas été l'idée première ; comme ma restauration est un anachronisme volontaire, un léger lavage le ferait disparaître.

Je me suis peut-être trop étendu sur cette description, mais elle n'était pas tout à fait inutile, car un jour viendra où les mêmes démolition et reconstruction devront être faites dans un musée définitif, et mon successeur y trouvera, je l'espère, quelques indications profitables.

J'allais oublier que par surcroît de précautions, pour la solidité de cette cheminée, appuyant sur un faible mur, j'ai fait placer dans l'axe transversal, un tirant de fer boulonné sur deux grandes plaques de même métal, afin de protéger son écartement sur l'avant, car son manteau avance de près d'un mètre sur le mur du fond ou dans l'appartement.

J'ai fait mettre aussi au centre et sur la partie inférieure de ce manteau, un support en fer rond ayant sa base reposant sur un dé en pierre posé sur béton, et enlever alors le mur qui nous avait tenu lieu de cintre sans que rien n'ait bougé.

Il est bien probable que la belle plaque de cheminée en fonte aux armes de Louis II de Bourbon provenant de l'hôtel de Paris, qui nous avait été promise par leurs propriétaires et qui nous a échappé, formait le complément de la cheminée.

— J'ai acquis aussi de M. Dayraigne un beau poteau d'huisserie, trouvé dans une cloison en pans de bois du corridor ; il a près de 4 mètres de haut, sur $0^m,35 \times 0^m,25$, en chêne, sur le tableau de la porte qui n'existait plus ; il est orné d'un pilastre carré à base moulurée et chapiteau, avec amorce d'une archivolte qui devait se continuer sur cette porte, qui, fermée, venait s'y raccorder. Au-dessus du linteau, le poteau est sculpté d'un très grand pinacle à crochets de près de $1^m,50$ d'élévation. C'est un très intéressant morceau de charpente du xve siècle.

J'ai obtenu en don pour le Musée, de M. Dayraigne, les deux personnages sculptés qui étaient sur la façade, moyennant que je ferais remettre une pierre de taille à leur place.

J'ai trouvé dans un appartement du Doyenné, il y a environ 15 ans, sous le lit d'un ami que j'y étais allé voir, un carreau qu'il n'avait pas remarqué et que j'obtins sans peine du propriétaire. Ce carreau, de $0^m,15$ de côtés, présentait en des rainures droites, peu profondes,

un quadrilatère de deux lignes parallèles, posé en losange, renfermant au centre un monogramme formé par un M majuscule, en oreux, et, en son milieu, un G, un D et un E liés ensemble ; ces lettres en gothique. A l'extérieur du carré, quatre rainures de 0m,04 de long ; ces lettres et ces rainures ont dû, en principe, être remplies d'un mastic noir, plutôt que d'un vernis, car il ne reste pas traces.

Les ouvriers de M. Dayraigne avaient trouvé un carreau semblable, qu'ils m'avaient mis de côté, mais il a été dérobé par un visiteur.

— J'ai vu, dans une mansarde de la rue de Bourgogne, trois pareils carreaux.

— La cheminée gothique de la maison de la rue du Pont-Ginguet, n° 16, construite également par Louis II de Bourbon, dont l'écusson peu détérioré se voit au tympan de la porte de la cour, n'a pas subi le même martelage que celle du Doyenné, car elle n'était pas fleurdelisée ; elle est aussi bien moins monumentale ; elle se compose de fûts de colonnes supportant un manteau mouluré qui monte en accolade au centre, dans lequel est une rose (peut-être plusieurs, car elle est percée pour le passage d'un tuyau de poêle). Cette pointe traverse en dessous un bandeau mouluré et s'épanouit en un fleuron feuillagé imitant une fleur de lis.

Deux zones semblables, séparées par un cordon mouluré, sont garnies de petits fenestrages très peu ouvragés, sous un faible relief, mais intacts et recouverts de bien des couches de badigeons qui en masquent les détails ; touchant le solivage, une petite frise de feuillages sur lesquels rampe un escargot.

— J'ai fait réparer et remonter la statue en terre cuite vernissée de Liernolles, dite de Saint-Louis, rare production des plasticiens du XVe siècle qui n'étaient probablement que les potiers de notre pays, car, à cette époque où les routes étaient si primitives, il n'aurait pas été possible de faire venir une semblable pièce, soit de Beauvais, et encore moins de Mayence ou de Nuremberg, où se faisaient, dans ce temps-là, des terres cuites du même genre. J'ai recueilli à Moulins, il y a deux ans, de ces poteries, dans les fouilles des égouts de la ville, rue Girodeau.

Il n'y a plus rien à dire sur cette statue, après l'étude si complète qu'en a donnée M. l'abbé J. Clément, notre érudit confrère, dans le volume de 1901 de notre bulletin, pages 230-232, si ce n'est de faire

remarquer que les tons de chair, si vrais et si palpitants, ont été obtenus, sur la terre cuisant déjà rose, par un engobe ou barbotine de cette même terre en nature, c'est-à-dire à l'état mat.

BERTRAND.

Les Peintures murales de l'ancienne Église de Molinet

On se souvient qu'à l'annonce de la mise en adjudication de la démolition de la vieille église de Molinet, notre confrère, M. l'abbé Joseph Clément, a publié dans le *Bulletin* (janvier 1901) un article qui avait pour but de conserver du moins à l'art religieux le sanctuaire et les peintures murales du XVI[e] siècle qui décorent l'abside du vieil édifice. L'appel de notre confrère a été entendu. Une généreuse paroissienne de Molinet, M[lle] Sorin de Bonne, a sauvé de la destruction la partie la plus précieuse de l'ancienne église.

Aujourd'hui, grâce aux travaux de débadigeonnage et aux études de notre confrère et de M. L. Sorin de Bonne, du château d'Estrées, frère de l'intelligente propriétaire du monument, lui-même ancien élève libre de l'école des Chartes, les peintures murales si intéressantes sont mises complètement à jour et seront conservées, en attendant peut-être une restauration qui ne s'impose pas d'ailleurs en ce moment.

Cette décoration murale a paru du plus haut intérêt aux maîtres dans la science archéologique, tels que MM. Guigne, Dissart, de Lyon : Eugène Lefèvre-Pontalès, de Paris, etc..., et nous savons que ce dernier, très distingué président de la Société française d'archéologie, a demandé à notre confrère l'abbé Clément, qui fait aussi partie de cette compagnie, de publier un rapport sur ces peintures et d'en donner plusieurs reproductions photographiques dans le *Bulletin monumental.*

Mais, en attendant que la docte revue fasse à nos peintures murales l'honneur d'une hospitalité recherchée, et porte à la connaissance du grand public quelques-unes de nos richesses artistiques, il nous paraît nécessaire de fixer, du moins pour les Bourbonnais, les caractères généraux de cette décoration, mieux connue qu'en janvier 1901.

D'après M. l'abbé J. Clément, on se trouve en présence de deux œuvres très distinctes et d'époques différentes.

Le cul-de-four de l'abside a reçu, à la fin du XIV[e] siècle ou au siècle suivant, une décoration bien française, fort endommagée aujourd'hui, et représentant le « Christ en majesté » (1), assis sur l'arc-en-ciel, dans

(1) Avant le débadigeonnage, cette figure pouvait être prise pour un Père Éternel, tant les restes d'ailes des angelets qui forment auréole donnaient l'illusion d'une *tiare* posée sur la tête du personnage.



une gloire elliptique ondulée entourant un vol d'angelets qui forme auréole. Les quatre symboles des évangélistes l'entourent, dans un ciel bleu piqué d'étoiles rouges à six et à huit branches. La fenêtre centrale de l'abside est redessinée par un appareil de pierre simultanément en ocre jaune et en brun rouge Des fleurs de lis et des croix de consécration avaient été peintes sur les murs.

En 1521, Durand Janot, curé de Molinet — l'auteur des si curieux « Terriers » de sa paroisse, aujourd'hui conservés aux Archives départementales de l'Allier — fit exécuter, sur les murs de l'abside, au bas du Christ triomphal et comme tableau votif, les intéressantes peintures représentant *les Apôtres*.

Ils apparaissent bien maintenant, ainsi que l'inscription qui surmonte la frise ; et on peut ainsi, sans crainte d'erreur, donner à chaque apôtre richement costumé, les attributs que l'artiste du XVIe siècle a mis en leur main pour rappeler leurs travaux ou leur martyre : saint Pierre avec une clef ; saint Paul avec sa longue épée ; saint André s'appuyant sur une croix en sautoir ; saint Jacques-le-Majeur avec sa bourse et son bâton de pèlerin ; saint Jean bénissant le breuvage empoisonné de la coupe d'où s'échappe la mort sous la figure d'un petit serpent ; saint Thomas portant l'équerre ; saint Jacques-le-Mineur se reposant sur une massue de foulon ; saint Philippe portant triomphalement la croix ; saint Barthélemy avec un livre et le coutelas qui servit à l'écorcher ; saint Matthieu soutenant à deux mains la large hache qui lui trancha la tête ; saint Simon portant une croix processionnelle ; enfin saint Jude ou Thaddée s'appuyant sur une scie. — Saint Mathias qui remplaça Judas a dû ici céder la place à saint Paul, associé depuis longtemps à saint Pierre.

Une gracieuse mais très païenne frise court au-dessus de la tête des Apôtres, décorée, à droite de petites bonnesfemmes, à gauche de petits bonshommes jouant au milieu d'arabesques de feuillage et de *meules de moulin* qui ont été peintes, peut-être, ici pour rappeler l'étymologie et les industries principales de cette paroisse. Le tout est surmonté, non pas comme pouvait le faire supposer la pratique ordinaire des imagiers, des articles du Symbole, mais d'une inscription en lettres gothiques, très frustes en certains endroits, qui nous apprend cependant qu'en « 1521 discrète personne messire Durand Janot, prêtre, curé de céans, fit bénir le chœur, le « campanier » ou clocher, les trois autels consacrés, les fonts-baptismaux, les portes, les fenêtres » et probablement cette intéressante décoration murale.

Faut-il voir le généreux curé dans le personnage si peu apparent qui s'est fait peindre dans la voûte devant un patron effacé, et à



genoux devant le Christ dans sa gloire ? C'est l'opinion de M. Sorin de Bonne. L'abbé Clément n'ose encore se prononcer.

En tout cas, ces peintures paraissent à notre confrère d'une haute valeur archéologique. Les personnages du côté gauche, c'est-à-dire les six derniers apôtres, lui semblent de première valeur : certaines têtes, en effet, sont superbes de dessin et d'exécution. Notre confrère ne serait pas éloigné d'attribuer ces dernières peintures à un pinceau italien, et, en tout cas, à une influence italienne très marquée.

Il y a là un problème auquel une étude plus approfondie encore de ces remarquables spécimens de l'art du XVIe siècle permettra sans doute de donner bientôt une solution satisfaisante.

NOTE

Sur les pièces trouvées lors de la démolition de l'église de Cosne-sur-l'Œil, en 1902.

PIÈCES ROMAINES

OCTAVE (14 ans av. J.-C.). — Tête à droite. R. Mars lançant un javelot. Moyen bronze.

NÉRON. — Tête laurée à droite. R. Victoire tenant un globe et une couronne. Grand bronze.

NÉRON. — Tête laurée. R. Rome assise sur une cuirasse. Petit bronze.

Ces trois médailles assez frustes, portent des traces de feu ; elles proviennent des déblais des fondations et de l'intérieur de l'église.

FRANÇAISES ET AUTRES

Gros tournois de Philippe VI, type ordinaire. Plusieurs pièces de billon, connues sous le nom de Hardy, de Louis XII, trouvées sous une pierre avec un denier tournois d'argent de Louis IX, frappé à Tours.

Plusieurs deniers d'argent de Souvigny, au type commun de Saint-Mayeul. Plusieurs deniers de Eudes et de Guillaume de Déols, une obole de Ebbes de Déols. Châteauroux.

Divers jetons, un de Charles VII, en cuivre, au type du royal d'or dont il est l'exacte reproduction ; un autre de François Ier pour le Dauphiné ; un du même pour Paris.

Francis PÉROT.



Le Comité Desboutin prépare une exposition complète des œuvres de notre grand artiste ; elle est organisée sous le patronage du syndicat de la Presse artistique et sous la présidence d'honneur de M. Henri Roujon, directeur des beaux-arts, et elle aura lieu le mois prochain, dans les salles de l'école des beaux-arts, quai Malaquais.

Notre *Bulletin* ne manquera pas de rendre compte de cette exposition, qui sera des plus intéressantes.

Distribution de prix par l'Académie française

Nous relevons, parmi les nombreuses récompenses accordées, cette année, celles ci-après qui intéressent l'Allier :

— Prix de 500 francs à notre compatriote Guillaumin, pour ses *Tableaux champêtres.*

— Prix de 500 francs à M. le commandant Champion, pour son ouvrage, *Jeanne d'Arc, écuyère.*

— Prix de 1.500 francs à Mlle Jeanne Schneider, qui a créé l'établissement des Jeunes aveugles d'Yzeure.

NÉCROLOGIE

M. Etienne Auclaire, imprimeur, vient de succomber à la cruelle maladie dont il était atteint depuis de longues années. Il n'avait que 52 ans.

Entré tout jeune dans la maison Desrosiers, dont il avait été à même d'étudier les traditions artistiques, il était devenu un imprimeur expert et habile. Tout en participant aux œuvres typographiques de la maison, M. Auclaire collaborait au *Messager de l'Allier* et à la *Chronique bourbonnaise* dont il fut secrétaire de rédaction.

Il avait succédé en 1884 à M. Charles Desrosiers, et, malgré la maladie qui l'avait frappé quelques années plus tard, il dirigeait avec succès et activité les travaux de son imprimerie, et certaines de ses œuvres sont remarquables.

Notre Société, qui avait conservé à M. Auclaire l'impression de son *Bulletin,* a toujours eu à se féliciter de ses rapports avec lui.

M. Auclaire était, comme M. Charles Desrosiers, membre de notre Société, et c'est aussi à ce titre que nous adressons à notre associé un dernier adieu.

Puisse ce témoignage de notre sympathie adoucir la douleur de sa veuve et de ses enfants.

Moulins. — Imp. Et. Auclaire.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1902

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

Étaient présents : Mme la Comtesse de Fradel ; MM. Bouchard, Grégoire, Tiersonnier, Bertrand, Seulliet ; abbés Berthoumieu, Clément, Nény ; Pérot, Milcent, Mantin, Bernard.

MM. Claudon et Queyroi se sont excusés, par lettres, de ne pouvoir assister à la réunion.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— M. le Président propose de s'associer aux regrets exprimés, au nom de la Société, dans une notice nécrologique consacrée à notre confrère et imprimeur, M. Etienne Auclaire, dans le dernier *Bulletin*.

Cette proposition est approuvée par les membres présents.

— M. le Président lit la note suivante :

— Parmi les quelques publications reçues depuis la dernière séance, M. le Président signale les deux volumes de la *Revue historique et archéologique du Maine*, ornées de nombreuses planches et vignettes. Dans le second semestre de l'année 1901 et dans le premier de 1902 : *Le théâtre du Mans*, par M. Robert Deschamps la Nivière. En 1901 : *Le carrelage de l'abbaye de Saint-Maur de Glanfleuil*, par M. Julien Chappée. Les motifs de décor sont du XIIIe siècle et du commencement du XIVe.

— Les ouvrages reçus dans le mois de novembre sont déposés sur le bureau. Dans leur nombre se trouve, offert par notre confrère M. de Rocquigny-Adanson, son travail *Les digitales du parc de Baleine,* in-8° de cinq pages ; Moulins, imprimerie Auclaire, 1902.

— M. le Président communique une circulaire par laquelle la Société Eduenne des lettres, sciences et arts, annonçe la clôture de la souscription ouverte pour l'érection d'un buste de M. J.-G. Bulliot, dans le square de l'hôtel Rolin.

En outre, pour compléter son œuvre, la Société fait connaître qu'elle a pensé qu'il serait bon de placer au sommet même du Beuvray, un monument, ou tout au moins une inscription, rappelant les travaux et les importantes découvertes de M. Bulliot.

Notre Société regrette, de nouveau, que ses ressources ne lui permettent pas de s'associer à cette manifestation justifiée en l'honneur de M. Bulliot.

— M. Bouchard donne lecture d'une notice sur la vie et les œuvres d'un Bourbonnais, le peintre Gilbert Sèves ; ce travail, que l'auteur se propose de compléter, sera renvoyé à la Commission du *Bulletin.*

— M. Grégoire communique une note qu'il a trouvée dans les papiers de M. Conny, et qui est relative à la demi-brigade de l'Allier, pendant que ce corps passait à Nantes.

Renvoyé à la Commission du *Bulletin.*

— M. F. Pérot dépose sur le bureau un ouvrage offert par M. Thieullen, membre de la Société d'Anthropologie de Paris, et qui a pour titre : *Le Pré-Chellien, nouveau criterium*, Paris, 1902, petit in-fol. Dans cet ouvrage, l'auteur expose que les instruments en silex dits « acheuléens » ou « chelléens », ne doivent pas être considérés comme étant les premiers outils façonnés par l'homme, mais que leur fabrication a été précédée par une industrie, dont les produits reconnus sont bien plus rudimentaires.

— M. Pérot a offert au Musée départemental un gros échantillon de *Psaronius* brut, provenant des carrières de Lafauchère, à Messarges, lequel sera un terme de comparaison avec le bel échantillon qui existe au Musée et qui a été scié et poli, ce qui permet d'en étudier la formation fossile.

Invité par M. le Président à donner des explications sur les *Psaronius*, M. l'abbé Berthoumieu s'exprime ainsi :

Les *Psaronius* sont des troncs de fougères arborescentes qui ne sont encore pas identifiés à des espèces connues. Il s'en trouve, dans

les terrains carbonifères, qui sont houillifiés, mais ils sont plus fréquents dans les terrains permiens et alors ils sont silicifiés. A l'époque permienne, des sources énormes et chargées de silice, à l'instar des geysers d'Islande, surgirent de tous côtés, dans l'Allier, particulièrement à Ygrande, Saint-Hilaire, Buxière, Messarges, Noyant ; ces épanchements siliceux ont formé des bancs de quartz pur qui atteignent parfois plusieurs mètres d'épaisseur. C'est dans ces couches que sont enfouis les *Psaronius ;* ces troncs, d'une nature un peu spongieuse, ont été imbibés de silice en dissolution, et celle-ci en se déshydratant a réduit nos *Psaronius* à l'état de silex. Toutefois les détails anatomiques de ces végétaux, la forme des cellules et des vaisseaux, ont été conservés avec la plus scrupuleuse exactitude, de telle sorte qu'on peut les étudier comme si l'arbre était encore à l'état primitif. Pour cela, il faut que les échantillons soient sciés transversalement et polis comme une glace. C'est ainsi qu'on a pu distinguer plusieurs espèces ; dans les localités précitées on rencontre le *P. giganteus* et le *P. infarctus*. Dans ces mêmes localités, des champs entiers sont couverts des fragments de ces fossiles provenant de bancs voisins qui ont été désagrégés par des causes atmosphériques et par la main de l'homme.

— M. Pérot expose la situation de la Bibliothèque de notre Société, à la fin de l'année 1902, et appelle l'attention sur les mesures à prendre pour que les ouvrages empruntés ne restent pas indéfiniment entre les mains des personnes qui les ont demandés.

Renvoyé, pour examen, à la Commission du *Bulletin*.

— Notre confrère M. Seulliet, président de la Société des connaissances utiles, annonce que les conférences qu'elle organise chaque année reprendront le 20 décembre ; la première conférence sera faite par M. le professeur Berhier, de la Faculté de Clermont, qui parlera de « Hambourg et des villes hanséatiques ».

— M. Grégoire fait connaître que M. R. de Quirielle a l'intention de faire, l'année prochaine, un long voyage et qu'il ne pourrait accepter de faire partie du bureau s'il était élu.

— Il est procédé à la composition du bureau :

Sont nommés : *Président*, M. Roger de Quirielle ; *Vice-Présidents*, MM. Mantin et Tiersonnier ; *Secrétaire général*, M. G. Bernard,

Avant de recueillir les votes pour le secrétaire-adjoint, M. le Président Bouchard donne lecture d'une lettre par laquelle M, Claudon déclare qu'il ne pourrait accepter de nouveau cette fonction.

La majorité des membres présents témoignent des regrets que leur cause cette détermination.

M. l'abbé CLÉMENT est élu *Secrétaire-adjoint.*

Sont maintenus dans leurs fonctions : MM. FROBERT, *Trésorier;* BERTRAND, *Conservateur du Musée ;* PÉROT, *Bibliothécaire ;* GRÉGOIRE, *directeur du « Bulletin ».*

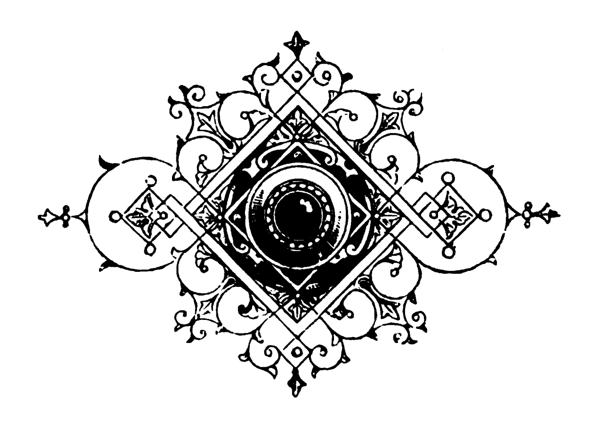
Sont admis comme membres de la Société : MM. SORIN DE BONNE, H. DE LA GUERENNE et l'abbé PEYNOT.

— Sont présentés, en qualité de membres titulaires :

1° M. le lieutenant-colonel Vte F. DE FRADEL, chevalier de la Légion d'honneur, par Mme la Ctesse L. de Fradel, et par MM. de Chacaton et Tiersonnier ; 2° M. BONNET, notaire à Moulins, par MM. Mantin, Bertrand et abbé Clément.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

G. B.





PROCÈS-VERBAL

D'UNE VISITE D'ENQUÊTE

AU CHATEAU ET A LA VILLE DE LA PALISSE

EN 1724 (1)

Voici un document que je crois inédit et qui me paraît présenter un certain intérêt. C'est le procès-verbal, ou, plus exactement, la série des procès-verbaux d'une visite d'enquête au château et à la ville de La Palisse, en 1724.

Ces procès-verbaux sont extraits de la procédure faite pour l'érection en marquisat de la seigneurie illustre des Chabannes, qui appartenait alors à l'intendant de la province, Gilles Brunet d'Evry (2).

Malgré leur inélégance professionnelle et bureaucratique, ces grimoires pourront être lus, ce me semble, avec quelque profit, non pas seulement par les curieux des menus renseignements historiques, mais encore par d'autres spécialistes. Tels les amateurs d'excursions qui ne sauraient être indifférents à la « ballade » au château magnifique de La Palisse, dont le récit circonstancié leur est ménagé. Tels encore les bons philosophes qui trouveront un sujet de choix à leurs méditations, dans ce Gilles Brunet d'Evry, colosse fragile, conquérant d'un jour, roi de la montagne bourbonnaise, mais roi de féerie par l'éclat soudain et éphémère de sa royauté.

(1) Archives départementales de l'Allier. Série E., fonds de La Palisse.

(2) L'intendant Gilles Brunet d'Evry possédait cette seigneurie depuis 1715. Elle lui avait été vendue par Hercule Meriadec, prince de Rohan-Soubise, à la suite de l'héritage qu'en avait fait sa femme, Geneviève de Levis, légataire, depuis 1713, des biens de Suzanne-Madeleine de La Guiche. Voyez » Les fiefs du Bourbonnais », p. 232.



Et ces raisons, j'espère, paraîtront suffisantes pour justifier la publication de ces vieux papiers.

Roger DE QUIRIELLE.

« Aujourd'huy vingt deux may mil sept cent vingt quatre, nous Julien Berger conseiller du Roy, lieutenant général enquesteur et commissaire examinateur en la sénéchaussée de Bourbonnais et siège présidial de Moulins, commissaire en cette partie par arrest de nos seigneurs du Parlement du quinze mars dernier rendu sur les lettres patentes données par le Roy en faveur de Mre Gilles Brunet d'Evry (2), conseiller du Roy en ses conseils, Me des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant en la généralité de Moulins, estant partis de la ville de Moulins, lieu de nostre demeure, avec Mr Claude. Faulconnier, conseiller et advocat du Roy esdits sièges, assistés de Fleury, nostre greffier et de Papon, l'un de nos huissiers audianciers, mené à nostre suite, pour nous transporter en la ville de la Palisse, en distance de la ville de Moulins de dix lieues, où estant arrivés environ l'heure de sept heures du soir nous aurions pris nostre logement ou pend par enseigne l'Escu de France. Le dit procureur du Roy nous a dit que ledit sieur Brunet d'Evry ayant obtenu des lettres patentes pour l'érection de la terre, justice et seigneurie de La Palisse en titre et dignité de marquisat, avec la réunion et incorporation à la dite terre de La Palisse des terres et justices de Montmorillon (1), Saint Clément (2), la Presle (3), les Bouchaines (4), et Saint Prix (5), et les co-seigneuries qui appartiennent audit sieur d'Evry dans les paroisses d'Ande (6), Bussolle (7), Lodde (8), Barrais (9), Varennes sur Tesche (10) et Droiturier (11), leurs circonstances et dépendances pour le tout ne faire et composer a l'advenir qu'une seule et mesme terre, seigneurie et justice sous la dénomination de marquisat de La Palisse, avec établissement de quatre foires pour chacun an, la première le 15 février, la seconde le 15 avril, la troisième le quinze juillet et la quatriesme

(1) Par acte du 2 novembre 1718, Paul de Valadoux, chevalier, marquis d'Arcy, et Jacques de Valadoux, son fils, avaient vendu la seigneurie de Montmorillon, dans la montagne bourbonnaise, à Gilles Brunet d'Evry. (« Les fiefs du Bourbonnais », p. 61.)

(2-4) Saint Clément, la Presle, les Bouchaines, fiefs de la dépendance ou de l'entourage de Montmorillon.

(5) Saint-Prix, près La Palisse.

(6) Canton de La Palisse.

(7) Ancienne paroisse, actuellement réunie à celle de Barrais.

(8) Canton du Donjon.

(9) Barrais-Bussolle, dans le canton de La Palisse.

(10-11) Paroisses du canton de La Palisse.



le quinze septembre par augmentation aux huit foires par année et au marché chaque sepmaine qui y sont actuellement établis ; nous avons esté commis par ledit arrest pour l'exécution d'iceluy, nous requerant y vouloir proceder et attendu qu'il est l'heure de huit heures du soir, nous avons remis a demain l'exécution dudit arrêt, et a ledit procureur du Roy signé avec nous et notre greffier et huissier.

BERGER ; FAULCONNIER ; PAPON ; FLEURY. »

« Et le lendemain vingt-trois dudit mois de may mil sept cent vingt quatre, à l'heure de sept heures du matin, par devant nous Julien Berger, conseiller du Roy, lieutenant général et commissaire susdit, en présence du procureur du Roy, estant au logis de l'Escu de la ville de la Palisse, est comparu Gilbert Desrollines, procureur en la sénéchaussée de Bourbonnois et siège présidial de Moulins, porteur du pouvoir dudit seigneur d'Evry, pour lequel il a requis acte de sa comparution sur l'assignation à luy donnée à la requette de monseigneur le procureur général, diligence du procureur dû Roy pour satisfaire de sa part a l'exécution des lettres patentes et de l'arrêt de la cour a persisté aux réquisitions portées par la requête qu'il nous a donnée le 17 du présent mois, sur le rapport qu'il a fait ez mains de nostre greffier desdites lettres patentes et arrest, a dit estre prest de nous faire la démonstration du château de la Palisse et ses dépendances, nous en expliquer et justifier les revenus et droits, ensemble des terres et justices dont la réunion est promise par lesdites lettres patentes, de l'auditoire où les audiances et actes de justice seront tenus et exercés, des emplacements des foires, de la halle ou se tiennent les marchés, des moulins bannaux et autres circonstances et dépendances, et à cet effet nous a requis et le procureur du Roy de nous transporter présentement avec luy au chateau de la Palisse, où étant il nous a fait observer qu'il est des plus maguifiques et des plus considérables de la province, composé de différents corps de batiments, l'un appellé château vieux, autour duquel sont différentes tours, salles d'armes et différentes chambres de logement; l'autre, appellé château neuf, bâty à la moderne, couvert d'ardoise, superbement orné par les appartements du dedans et enrichissement de figures, armes, girouettes et autres ornements ou descors fait bâtir par Jacques de Chabannes, maréchal de France, et dame Anne de Melun, son épouse, à côté duquel est une chapelle magnifique par sa grandeur, la richesse de ses ornemens, dans laquelle sont les tombeaux et mozollée *(sic)* de Jacques de Chabannes, grand maistre de France,

et Anne de Lévy (1) son espouse, d'autre Jacques de Chabannes (2) et Anne (3) de Melun, en marbre, si artistement travaillé que les étrangers et les passans viennent les voir par curiosité a cause de la délicatesse des ouvrages (4) ; en laquelle chapelle repose le Tres Saint Sacrement, que le chapelain qui la dessert est curé (5) et en fait toutes les fonctions dans l'enceinte dudit château ; qu'il y a quantité de belles et pieuses fondations qui s'exécutent régulièrement tous les samedis et autres autorizées par bulles des papes et autres concessions ; cours, jardins, parterres, pavillon, fontaine en marbre et jets d'eau, grandes et belles écuries couvertes d'ardoize, belle maison particulière et détachée pour les fermiers, granges, pressoirs et autres bâtiments joints ensemble, qui composent encore une belle maison, le tout assis sur une grande élévation, au dessus de la ville de La Palisse, commandée par ledit château. Laquelle ville est composée de plus de trois cents feux, dans laquelle ville il y a une église particulière dédié à la vierge (6) qui est une ayde de l'église paroissiale de Lubié, dans laquelle se font les fonctions curialles, un couvent de religieuses augustines et un hôpital joints ensemble dont ledit sieur d'Evry est fondateur (7) ; la dite ville comme le château, située sur le grand chemin de Paris à Lyon qui passe dans icelle et traversé par la rivière de Besbre sur laquelle il y a un pont de pierre nous a déclaré que dudit château dépendent et relèvent plusieurs arrière-fiefs et

(1) Lisez : Anne de Lavieu.

(2) Jacques II de Chabannes, maréchal de France « Monsieur de La Palice ».

(3) Non pas « Anne » mais Marie.

(4) On sait que ce tombeau admirable, sur lequel le maréchal et sa femme étaient figures de grandeur naturelle et à genoux, fut détruit en 1793 par une bande de marseillais, dit la tradition, à La Palisse ; il n'en subsiste plus que quelques menus fragments ; mais le musée d'Avignon conserve plusieurs des figures allégoriques dont les délicats bas-reliefs revêtaient le massif rectangulaire du mausolée.

(5) Ceci pourrait induire en erreur et exige une explication. La Palisse n'avait pas de curé y résidant et dépendait, au point de vue paroissial, de Lubié, antique « vicus » situé sur les bords de la Bèbre, à un kilomètre, environ, au-dessous de la ville seigneuriale.

(6) Le nom de la rue « Notre Dame » et quelques traces d'architecture ogivale dans la cour d'une maison de cette rue, témoignent seuls, aujourd'hui, de l'existence de ce sanctuaire.

(7) Cette allégation est erronée. L'intendant Brunet d'Evry n'était pour rien dans la fondation, d'ailleurs fort ancienne, de cet hôpital, dont l'installation et le plus clair des bénéfices, à la date où écrivait notre enquêteur, provenaient d'une donation considérable de Claude-Maximilien de Laguiche (26 septembre 1656).

hommages qui sont considérables, indépendamment de ceux qui sont réunis, et aussy d'ancienneté quantités de beaux droits tels que la banalité des moulins, celle d'une maillerée four bannal, droit de ban vin pendant le mois d'aout de chaque année, droit de guet et garde et de blérie sur tous les habitans et justiciables de la dite seigneurie et autres droits expliquez plus au long par le dénombrement qu'il en a donné au Roy, de mesme que les droits sur la boucherie de vingt cinq sols par chaque banc, avec les langues et pieds de chacune beste en maille, droit de Layde et de componage sur tous les grains qui se vendent aux marchés qui se tiennent tous les mardis et vendredis de chaque semaine et aux huit foires anciennes établies a chacune des quelles il a droit sur les marchands vendant dans la ditte ville, savoir sur les pelletiers, chapelliers, boulangers, marchands de fer, potiers, tallandiers, vendeurs de vins, apothicaires opérateurs, cordiers, marchands de cuirs, jardiniers, fruictiers, bestiaux à cornes, chevaux, moutons, cochons et autres droits de péage, tous les dits droits establis par ses terriers dont il a représenté l'extrait des dits terriers. Qu'il est deub au dit seigneur dix corvées chacun an par les habitans et justiciables par l'autorité d'une transaction du dernier décembre 1418 : que la justice est des plus considérables tant par elle même que par les acquisitions annexes qui y ont été faites des justices et seigneuries de la Motte des Noyers, des Bourbes et de l'achat de Rogères et autres dont les titres de l'acquisition nous ont esté représentés avec leurs revenus, faits en conséquence des lettres du prince, ez années 1514 et 1515, à la teste desquelles sont les dénombrements de tous les droits cy-dessus rapportés que dudit château dépendent deux garennes considérables, de grandes et belles prairies le long de ladite rivière de Besbre, dix estangs considérables par leur grandeur, trois grandes forests de haute futaye, une vigne de cent œuvres ou environ, quatre domaines, et pour nous justifier des revenus et produits de la dite seigneurie de la Palisse, en particulier, il nous a raporté le bail de la ferme qui en a esté faitte conjointement avec celle de la baronnie de Chastel Montagne, pour la somme de dix-sept mil livres, toutes les deux revenant de bons et indépendantes des charges dont Pierre Guignot, fermier, est chargé par lequel bail du 4 avril 1721, reçu Dubartel, notaire au chastelet de Paris, le prix particulier de la ferme de la Palisse est fixé à huit mil cinq cents livres toutes charges acquittées, lesquelles charges montent à deux mil livres chacune année. Les dittes charges expliquées audit bail sont toutes à l'honneur du propriétaire de la ditte terre, étant pour les rétributions du chapelain de la chapelle du chateau, des enfants de chœur, des

fondations, maistre d'écolle, officiers de justice et autres de semblable nature compris dans ledit bail. Les dixmes dépendant de la seigneurie perceptibles dans les parroisses de Lubié, la Palisse, Saint Prix, Varennes-sur-Tesche et Périgny, nous a ensuitte conduit et fait démonstration de l'auditoire ou se tiennent les audiances composée d'une salle et de la chambre des audiances, où le dit seigneur fait actuellement travailler pour l'embellissement d'icelle et autres constructions nécessaires pour le greffe.

De là, nous a conduit à la halle (1) establie dans le milieu de la dite ville spacieuse, bien entretenue et garnie de bancs pour les marchands, sur laquelle sont les greniers du dépôt des grains ; et nous a fait observer qu'au marché qui tient actuellement il y a quantité de grains, diverses marchandises et grande affluence de peuple. Nous a fait ensuite démonstration des moulins bannaux et moillière qu'il nous a fait observer être bien entretenus et actuellement tourisans. A l'égard des fours bannaux, nous a dit que avant qu'il eut acquis les dits fours n'existaient pas et que le droit a été conservé par convention avec les habitans de la bannalité qui payent cinq sols pour chaque maison reconnus au terrier de 1575, cy-dessus représenté,

Nous a ensuite conduit dans la place du marché, emplassement ou se tiennent les foires, que nous avons remarqué être d'une vaste étendue, et nous a remontré que à l'égard des quatre foires dont l'établissement est promis par les dites lettres.patentes indiquées le quinze de chacun des mois de février, avril, juillet et septembre, nous a remontré qu'il est laissé au bon plaisir de la cour de changer celle du mois de février au 17 du même mois, attendu que le quinze il se tient une foire à Chastel de Montagne ou il n'y a de distance que trois lieues de la Palisse, qu'il convient pareillement de changer celle indiquée le 15 septembre et la mettre au sept du mesme mois, veille de la Nativité de Nostre Dame attendu que les quatorze et quinze il y a différentes foires dans le voisinage qui sont Cusset, Floret, Lespinasse et Chatelet, qui ne sont éloignés que de deux à trois lieues de la Palisse, lequel jour sept septembre conviendra aux commodités et à l'avantage du commerce de tous les voisins, qu'à l'égard des deux autres indiquées le 15 mars et le 15 juillet, il ne se rencontre aucune foire les dits jours dans les environs a plus de quatre lieues.

Et a l'égard des terres et seigneuries de Montmorillon, les Bouchaines, la Presle et autres coseigneuries dépendantes, desquelles et

(1) Cette halle, démolie en 1849, pour donner passage à la route de Roanne s'élevait sur ce carrefour, actuellement dénommé « Place de l'Industrie », qui sert d'accès au pont du côté de la ville haute.

des justices la réunion est accordée à celle de la Palisse par les lettres patentes, pour nous justifier des revenus des dites terres, nous a représenté les baux de fermes sous la date du 20 avril 1721, fait a Pierre Guignet pour la somme de deux mille trois cents livres, et celuy de la terre des Bouchaines et la Presle, sous la datte du 10 avril 1722 faite a Robert Collay pour la somme de quatre mille six cents livres par chacun an, ces deux sommes revenant de net et indépendamment des charges qui vont a plus de 1200 livres desquelles les fermiers sont chargez, a celle de six mille neuf cents livres, lesquelles deux fermes jointes a celle de la Palisse composent un revenu annuel de dix-huit mille six cents livres en y comprenant les charges qui sont touttes, comme il a esté dit cy-dessus, a l'honneur du propriétaire et seigneur de la Palisse, Et nous a remontré que l'union des justices dépendantes des dittes terres de Montmorillon, les Bouchaines et la Preslo ne peut-être qu'à l'avantage et commodité des justiciables tant parce que il n'y a pas d'officiers établis dans icelles ny de lieu commode pour y exercer la justice, qu'il ne se trouverait sur les lieux ny dans le voisinage aucune personne capable pour en faire les fonctions, ny aucuns curiaux, au lieu que dans la terre de La Palisse la justice y est régulièrement exercée, les audiences réglées, qu'il y a un juge même gradué, un lieutenant, un procureur d'office, un greffier et des curiaux, des prisons et touttes autres choses nécessaires pour la distribution de la justice, que parce que les dites justices sont touttes limitrophes et prochaines de celle de la Palisse. Et nous a aussy observé qu'à l'égard de la terre et justice de Saint-Prix, dont la réunion est aussi promise par les lettres patentes, que depuis plusieurs années la ditte terre a été jointe à celle de la Palisse et comprise dans les baux de ferme et que la justice y a été exercée par les mêmes officiers de la Palisse, et nous a prié d'observer que les principaux revenus de la ditte terre de la Palisse et de celles dont la réunion et incorporation est ordonnée, sont en directe, dixmes et debvoirs perceptibles dans les paroisses d'Andes, Bussol, Loude(1), Barrais, Varennes-sur-Tesche, Droiturier et autres, aucunes desquelles sont en clauses dans les justices des dites terres et partie des autres, en sorte qu'il ne manque rien de touttes les choses requises a la ditte terre pour mériter la décoration et titre de marquisat et nous a requis de procéder à l'exécution de l'arrest de la cour.

Desrolines ; Berger ; Faulconnier ; Fleury.

(1) Lodde.

Et le vingt sept dudit mois de may mil sept cent vingt quatre, pardevant nous Julien Berger, conseiller du Roy, lieutenant général et commissaire susdit, en présence de Mr Claude Faulconnier, advocat du Roy, est comparu ledit Desrolines, procureur du dit seigneur d'Ivry, lequel pour justifier plus amplement des droits seigneuriaux attachés a la ditte terre de la Palisse et dépendances d'icelle, et des terres, baronnie et seigneurie de Montmorillon, les Bouchaines et la Presle, réunies a icelle, nous ont rapporté les titres et pièces cy-après desquelles il nous a requis de prendre communication et en faire estat en notre procès-verbal qui sont :

Premièrement deux dénombrements de la ditte terre et seigneurie de la Palisse, tirés des extraits de la chambre des comptes de Paris des années 1300 et 1358, par lesquels il paroist qu'il en relevoit alors au moins quatre vingt cinq fiefs y dénommés, partie desquels ont été depuis réunis a la ditte seigneurie de la Palisse; et paroist encore que les droits de directe et censive s'étendent en vingt paroisses des environs aussy y dénommées.

Plus, deux terriers des années 1515 et 1575, reçus Remille et Devaux, Forjat et Grozoux, notaires, au commencement desquels sont inscripts les lettres de chancellerie sur lesquelles les dits terriers ont esté faits, la description du chasteau comme il estoit alors, circonstances et dépendances ensuitte la nomination et description des droits de bannalité des moulins, fours maillerie, ban vin, boucherie, guet et garde, péage, layde, blairie et corvées sur les habitans de la ville et paroisse en l'étendue de la justice, et la pancarte des droits qui se percevoient aux huit foires et marchés anciennement establis en la dite ville de la Palisse les lettres patentes de l'établissement des dittes foires et marchez et ensuitte les reconnaissances des cens et debvoirs, tailles à percevoir, les dénominations et confinations des dixmes et champarts perceptibles en différentes paroisses et portables en la grange du dit seigneur de la Palisse.

Plus, un dénombrement de la terre, seigneurie et baronnie de Montmorillon du 3 octobre 1456, donné par dame Anne Isabeau de Chouvigny au sire Charles, duc de Bourbonnois et d'Auvergne par lequel il paroist que la ditte seigneuries a droit de moulin bannal, four bannal, layde, justice haute, moyenne et basse, dixmes de grains et charnage en différentes paroisses, portables en la grange du dit seigneur, cens, rentes et debvoirs, foires et marchez, halles, plusieurs fiefs et arrière fiefs mouvans et relevans de la ditte baronnie de Montmorillon et autres droits seigneuriaux et féodaux.

Plus, un ancien terrier de la seigneurie des Bouchaines et un

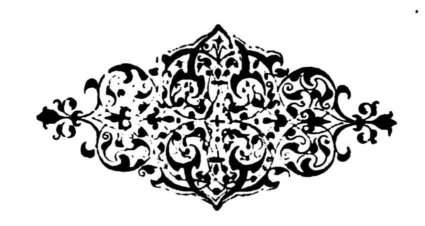
autre de la seigneurie de la Presle, lesquels contiennent les droits de justice haute moyenne et basse. cens, rentes, tailles, dixmes et autres droits seigneuriaux en dépendans.

Plus, les trois baux des fermes actuelles des dittes seigneuries de la Palisse, Montmorillon, Bouchaines et la Presle, énoncez et dattés plus haut,

. . . .

Toutes lésquelles pièces ont été réunies au trésor et archives du dit château de la Palisse, du rapport desquelles le dit Desrolines nous a requis acte pour le dit seigneur d'Evry. . . . .

. . . .





De la personnalité de l'Écriture

I

Il semble bien qu'il y ait, dans la nature, une certaine relation — encore à formuler, à mettre en quelque sorte en équation, s'il est possible — entre nos mouvements physiques, libres et naturels, d'une part, et nos penchants, nos déterminations, nos habitudes morales, d'autre part. L'idée qu'un tel rapport existe, idée plausible, à base d'expérience, est en effet conforme à la raison. J'ajoute qu'elle s'accorde secrètement avec ce qu'il y a en nous de déterminisme instinctif. Soupçon de vérité sans plus, hypothèse, mais vraisemblance. C'était assez pour motiver la quête de ceux qui aujourd'hui s'intitulent graphologues. Bien, comme on le voit, que la graphologie existât virtuellement, intuitive avant d'être née et baptisée du nom de science, la recherche était attrayante, avec des perspectives assez neuves pour piquer les curiosités. Nulle objection, d'ailleurs, un principe même d'une telle science. Des caractères constants que l'empirisme fait découvrir montrent assez que nos mouvements, considérés comme manifestations du moi, se rattachent à une série relativement peu nombreuse de causes morales qui les produisent. La gesticulation d'une personne qui parle, les jeux de physionomie d'un mime qui sont des mouvements de traits, ne font-ils pas plus que traduire la pensée, les sentiments actuels de ces acteurs conscients, ou de ces comédiens sans le savoir? Ne fournissent-ils pas au physionomiste certains signes généraux, et comme un alphabet par quoi il lui est possible de déchiffrer les expressions et les mimiques les plus diverses? Votre démarche, épiée par qui sait voir, soit un psychologue comme Balzac, soit un savant comme

Charcot, n'est-elle pas pour eux analysable, et méthodiquement, selon les données, révélatrice en général de votre intimité, tempérament et caractère ? Hé ! bien, c'est là que j'en veux venir, l'écriture, avec ses signes particuliers qui sont des manifestations de l'âme par le geste, n'est autre chose qu'une suite ordonnée de mouvements, et elle a l'avantage de présenter, de ces mouvements, un graphique direct, immédiat, d'une identité absolue, qui peut être étudiée à loisir.

Ce n'est pas, comme aucuns pourraient le croire, une idée nouvelle de rapporter les traits de l'écriture à ceux du caractère. Des indices de cette préoccupation — telle une observation de l'historien Suétone au sujet de l'écriture d'Auguste — montrent bien que longtemps avant nous l'esprit humain s'était attaqué au problème. En 1629, Camillo Baldi, professeur à Bologne, écrivait déjà sur la question. Shakspeare était graphologue d'instinct. Gœthe l'était pareillement, et aussi Lavater qui, on le sait, tenta de dégager la vérité des limbes de la conjecture. Vinrent ensuite Hocquart, l'abbé Flandrin, précurseurs du système dont un élève de ce dernier, l'abbé Jean-Hippolyte Michon, fut l'inventeur, il y a trente ans, et qu'il a légué à de nombreux disciples. Dans ses deux principaux traités, le fruit de quinze années de recherches et d'études, l'auteur du *Système de Graphologie* et de l'*Histoire de l'Ecriture* s'est efforcé de donner à sa méthode une base philosophique et scientifique propre à la soutenir et à la justifier. C'est la partie vraiment intéressante de l'œuvre de Michon, ce par quoi surtout il a droit au titre d'initiateur. Théoriquement, il ne m'a point paru que les plus réputés auteurs d'ouvrages sur la matière aient beaucoup ajouté à ce qu'il avait fait.

Maintenant, quel est l'intérêt, au point de vue pratique, d'une telle découverte ? Dumas fils, qui en fut enthousiaste au point de s'exclamer : « Voyez donc quelle puissance gouvernementale, pouvoir juger des hommes à distance ! » était d'avis que le secret d'une force pareille n'eût pas dû être divulguée. « Moi — disait-il, dans une lettre à l'abbé Michon — je ne crois pas que le public puisse être initié aux mystères que vous lui révélez. Il ne faut pas lui expliquer les choses... Si vous l'instruisez, il veut en savoir tout de suite aussi long que vous, et comme c'est impossible, il se décourage, vous quitte, vous nie, et quelquefois vous insulte pour se venger. Je crois qu'il eût été profitable, esthétiquement, de ne livrer votre secret qu'à quelques-uns, *dans l'intérieur du Temple*. Vous n'auriez eu que des disciples convaincus, et vous ne vous seriez pas fatigué à vouloir donner aux masses ce qu'elles sont le moins capables d'ac-

quérir, la faculté d'observer. » Dumas en parlait à son aise. Pour lui qui avait la renommée et d'ailleurs méprisait les hommes, rien de simple sans doute comme de réserver à quelques élus le secret en question. Mais, pour le père de la graphologie, c'eût été là renoncer à la gloire. La réponse qu'il fit à Dumas réédita les clichés coutumiers : le droit des masses à la lumière, le mouvement civilisateur, l'anachronisme et la chimère d'un occultisme en matière de savoir humain... Dans le fait, diversement, Michon et son contradicteur étaient deux utopistes. Mais, ici, je croirais que le moins chimérique le plus approchant de la vérité, était le dramaturge. Sa lettre est un avertissement, on peut le dire, prophétique, à l'inventeur de la graphologie. Si celui-ci avait raison, à son point de vue idéaliste, de proclamer sa découverte, c'est l'autre qui, en fait, était le sage d'en critiquer la vulgarisation.

Dans la note paradoxale, une opinion originale, il m'a semblé, est celle que j'ai recueillie de la bouche d'un confrère. Son sentiment sur la question est une peur instinctive, mais raisonnée aussi, comme d'ailleurs toutes les sortes de *phobies*. « Ce que je pense de la graphologie — me dit cet excentrique. — vous n'êtes pas le premier à me le demander. On est allé plus loin, aucuns m'ont fait l'honneur de me prier d'un bout d'autographe J'ai toujours refusé de me prêter à cet examen. Ce n'est pas, de ma part, incrédulité à l'endroit de la graphologie. Au contraire, c'est peut-être que j'y crois trop, et que cette sorte de vivisection dont je ferais les frais, n'est pas pour me séduire. Sans doute, quoique habituellement j'use du néostyle, je ne suis pas à l'abri de toutes les trahisons possibles. Du moins, je demande à mes amis de respecter ma répugnance pour ce qui est, à mes yeux, une sorte de viol intime, d'attentat à ce qu'il y a en nous de plus pudique et de plus intangible, la pensée, le for intérieur... Je préfère, n'en déplaise aux fanatiques d'une telle science, ne pas être anatomisé, moi vivant. »

II

La théorie philosophique de Michon repose sur ce fait hors de doute pour la spiritualiste qu'une liaison intime et nécessaire existe entre tout signe émanant de la personnalité humaine et l'âme qui est la substance de cette personnalité. Cette liaison, elle est à enquérir. C'est affaire aux observateurs psychologues. Les signes ? Ils sont

divers, mais seuls à retenir ici comme sujets d'étude ceux qui présentent une liaison convenable avec ce qu'on soupçonne qu'ils peuvent signifier. Or, les signes rationnellement révélateurs de la personnalité humaine paraissent être ceux qui sont mobiles, et comme dit Michon, « dont les variations ne sauraient dépendre que des mouvements même de l'âme diversement impressionnée. » Quant aux signes fixes qui ne tiennent qu'à la conformation invariable de l'organisme (craniologie), Michon les rejette comme manquant de rationalisme pour être manifestations véritables de l'âme. Il repousse donc les idées de Gall et la chiromancie qui répugne à son positivisme. Il admet le lavatérisme en tant qu'il s'appuie sur les signes mobiles tels que le regard, le rire, certains jeux de la face, mais par dessus tout il exalte la graphologie.

L'écriture en effet n'est-elle pas un signe, un signe humain, mobile par essence, dont on peut dire comme de la parole et du geste qu'il traduit — et parfois trahit — la pensée ? Et n'est-il pas rationnel d'admettre qu'il n'y a pas seulement liaison de la pensée avec l'écriture, mais encore de la forme de cette écriture avec les mouvements habituels de l'esprit ? L'écriture est un geste. Imitatif d'abord chez celui qui apprend, avec quelque chose déjà d'individuel et de primesautier dans sa gaucherie, le geste peu à peu se modifie dans le laisser aller de l'écriture courante, perd de plus en plus sa marque d'origine pour revêtir une physionomie à soi. Devenu personnel, d'emprunté qu'il était au début, bientôt il va montrer dans le tracé des mots, qui est comme « le relief visible de la pensée », l'instinct, le goût et la raison à l'œuvre. L'instinct ? Il se marquera par le choix d'une écriture en angles ou arrondie, ferme, appuyée, ou bien légère et floue, allant en diminuant, égale ou grossissante, autant de caractères qui ne sont pas en général cherchés. Le goût se manifestera par une écriture aérée, un tracé sobre et élégant, des courbes esthétiques. La raison, vous la reconnaîtrez à la façon plus ou moins régulière dont le graphisme est ordonné. Enfin, la réunion de pareils témoignages, ou bien de leurs contraires, donnera pour l'ensemble — ne disons pas encore du moral — mais du graphisme une impression de supériorité ou d'infériorité. Calligraphie à part, niera-t-on qu'il est des écritures qu'on peut dire supérieures, et d'autres, au contraire, qu'un examen comparatif ferait classer au dernier rang ? N'en est-il pas dont tous les éléments s'accordent et se groupent heureusement, comme il en est aussi qui choquent par leur inharmonie ? A première vue, sans descendre encore aux détails, quelle diversité déjà dans les aspects de l'écriture selon les per-

sonnes ? Tel graphisme délié, comme aérien — il peut appartenir à un homme aussi bien qu'à une femme — semble le triomphe de la délicatesse, de la légèreté de main ; tel autre, une suite de traits pleins et massués, a l'apparence d'avoir été tracé par un Hercule. Anguleux ou bien arrondi, allant de gauche à droite ou revenant sur soi, le geste donne à l'écriture autant de caractéristiques différentes. Il est des écritures volontaires, il en est d'orgueilleuses. Telles donnent comme une idée de soumission, de modestie, d'effacement.

Allons-nous vers la solution ? Au préalable, un pas est à franchir. Car le point est ici de savoir s'il y a lieu ou non d'assimiler les caractères de l'écriture elle-même — fermeté, décision, égalité, etc., ou les contraires — à ceux de la personne morale du scripteur, ainsi qu'on est tenté de le faire *a priori*. Et c'est, pour la graphologie, la question d'être ou de ne pas être. Comment en décider ? Evidemment, par l'enquête. Or l'enquête a eu lieu, du moins chez les Européens de tout pays et de toute langue, elle a partout donné lieu aux mêmes constatations. La première est qu'il n'y a pas seulement liaison, mais encore analogie entre les signes du graphisme et les mouvements de l'âme qu'ils traduisent. Tel état de l'âme, telle écriture, formule l'expérience pour qui c'était déjà un fait acquis qu'il existe autant d'écritures diverses que d'individualités. La deuxième constatation est que c'est le même signe qui correspond chez tous à telle faculté, à tels instincts, goûts ou passions de l'âme, vérité observée que Michon définit ainsi : « Les signes graphiques sont fixes. A pensée molle, hésitante, timide, correspond toujours le trait mou, indécis, tremblotant. A pensée forte, résolue, violente, le trait ferme, accentué, rigide. Le résultat est en raison directe de l'excitation du système nerveux. »

Ces principes admis, on voit qu'il suffit de noter les caractères de l'écriture pour que la signification morale s'en déduise d'elle-même, par voie d'analogie. Les courbes du graphisme sont-elles douces au regard, les angles sont-il secs et durs, les lignes affectent-elles une allure rigide, serpentine, montante ? Vous avez là autant de données applicables au caractère du scripteur. L'écriture offre-t-elle de ces fâcheux crochets rentrants qu'on remarque souvent, surtout à la terminaison de l'*m* et du *c* majuscules ? La traduction en regard est égoïsme, et dans le cas contraire, générosité. Pourquoi ? Le mouvement physiologiste ici est celui du retour de la personnalité sur elle-même, ou contrairement, celui du don de soi dans le geste en avant — telle une main qui s'offre — du scripteur. L'inclinaison ou le

redressement des lettres ne sont pas moins significatifs. Comme le dit Michon, tout ce qui est doux, faible, bienveillant, s'incline. Tout ce qui est rude, inversement, tend à se redresser. Donc sensibilité, féminité — au sens métaphorique — d'une part ; et, d'autre part, froideur, sécheresse, virilité.

Pour un essai de théorie, il suffira de ces quelques exemples. Pour la nomenclature et le classement des signes de l'écriture, je renvoie aux nombreux manuels existants ceux qui désirent s'instruire. Ils n'auront que l'embarras du choix.

III

Jusqu'ici, à la suite du maître en ces subtiles matières, ce que j'ai tâché de mettre en évidence a été le rationalisme des signes. D'une façon générale, je crois avoir montré qu'entre les caractères du graphisme et ceux de la personne qui écrit, il y a identité de nature. Ce point acquis, on voit que, pour des initiés, l'écriture devient un miroir où tous, tant que nous sommes, les impérieux, les soumis, les diligents, les ouvriers de la dernière heure, les décidés, les irrésolus, les volontaires ou les abouliques, nous reflétons notre personnalité intime, et d'autant plus sûrement que nous la faisons à notre insu. Pour des initiés, ai-je dit. La première condition est, en effet, de savoir lire. Matériellement, la chose s'apprend sans trop d'effort. Mais qu'on ne s'y trompe pas, pour être graphologue il est insuffisant de connaître les signes. Le plus difficile et délicat du travail gît en effet dans l'application des principes et des méthodes. Autrement dit, de la théorie à la pratique d'une telle science, il y a loin, très loin.

Il y faut de la patience, une analyse minutieuse et à la loupe — je parle sans figure — car ce n'est point assez de noter les aspects saisissants, rares d'ailleurs, de l'ensemble, et qui font parfois s'écrier : Voilà vraiment une écriture parlante. Un Gobseck n'est pas tout entier dans sa passion maîtresse, évidente pour un Balzac à la vue de sa signature. Comme tout homme, il est une créature complexe dont l'écriture partant doit fournir d'autres signes que la rapacité. Il faut aussi savoir qu'une écriture n'est probante qu'à la condition d'avoir été tracée rapidement et naturellement, sans application de la part du scripteur, sur papier non rayé, à mainlevée autant qu'il

est possible. Tout manuscrit qui ne réunirait pas ces conditions exposerait son examinateur à de considérables bévues.

J'ai dit plus haut que la connaissance des signes ne devait être regardée que comme l'*abc* du métier. Il faut bien savoir en effet que la barre despotique d'un *t* ou la fermeture hermétique d'une panse d'*a* ne sont jamais que des indices d'une valeur relative à l'ensemble, et enfin qu'il en est des caractères de l'écriture comme des couleurs du prisme dont le mélange de deux, parfois, en donne une troisième. Exemples : Sensibilité vive avec intuition seront interprétées, au point de vue du caractère, comme un manque de fixité. Une sensibilité modérée unie à beaucoup d'intelligence indiqueront un esprit pénétrant. C'est ce qu'on nomme les *résultantes*.

L'étude du caractère au vu de l'écriture n'est donc pas la chose simple et facile que l'on serait d'abord tenté de s'imaginer. Je sais tel graphologue qui estime que, pour être initié, ce n'est pas trop d'avoir préalablement étudié la physiologie, la psychologie, et la théologie morale. C'est peut-être un peu d'exigence, et pourtant... Disons qu'à tout le moins il faut que l'initié soit versé dans la connaissance de l'homme, et qu'à la science de son art il joigne l'esprit d'observation qui ne laisse échapper aucun indice profitable. Je citerai comme exemple de cet esprit d'observation le fait suivant qui me sembla curieux lorsqu'il me fut conté. Il a ceci d'original qu'inversement à la graphologie qui fait juger de l'homme par l'écriture, il montre comme on peut aussi deviner d'après l'homme tel signe révélateur que son graphisme doit fournir, et ainsi corroborer des théorèmes prouvés déjà. Tel le *et réciproquement* des mathématiciens.

Un membre de la Société de graphologie de Munich venu chez nous, à M***, pour une recherche de manuscrit l'intéressant avait été amené par circonstance chez des gens de l'endroit, des inconnus pour lui. La famille où il fut présenté se composait du père, type de demi-lettré et de positiviste étroit, dédaigneux de ce qu'on a appelé les marges de la science, de la mère et deux porte-graine de filles, trio de pies, et d'un jeune homme à l'air intelligent, mais silencieux dans cette ambiance où il semblait dépaysé. A propos d'une affaire de palais dont les débats venaient de s'ouvrir, on parla d'expertise en matière d'écriture, et par une déduction abusive d'ailleurs, on passa de là à la graphologie. L'hôte qui n'avait lu que des articles de journaux sur la matière, tourna la chose en gouaillerie. « La graphologie, une belle science — dit-il, — quand elle sera grande. Elle

compte, m'a-t-on dit, des expérimentateurs de bonne foi, et qui n'épargnent pas le temps ni leur peine. Mais pour certains dupeurs de la crédulité publique, il y a eu là surtout une mine à exploiter. Qui ne se reconnaîtrait, avec un peu de bonne volonté, dans un portrait graphologique ? Eh ! les charlatans ont beau jeu. N'importe qu'ils ne soient rien moins que des savants, l'important est qu'on les croit tels. La foi, dans l'espèce, a ceci d'admirable qu'elle suffit à ceux qui l'ont, et dispense le dieu de faire des miracles. » Cela fut dit d'un ton de mépris qui eût été blessant si l'homme eût su qui l'écoutait dans la personne de son visiteur. Celui-ci répliqua doucement : « En fait de divination par l'écriture, je n'ai été témoin d'aucun miracle, et d'ailleurs il n'y a point de miracle, mais il m'est arrivé, à moi qui vous parle, de faire à des personnes telles révélations qui peut-être vous surprendraient. Tenez, — fit-il — en se tournant vers le fils de la maison, je ne connais nullement l'écriture de Monsieur, je gagerais pourtant que, s'il ne ferme pas ses *o*, il doit le plus souvent les ouvrir en arrière. » Là-dessus, on le pense, surprise de nos gens. On se hâta d'aller aux preuves, et le signe annoncé — sa signification est en graphologie : plus d'expansion avec les étrangers qu'avec les proches — apparut sans conteste possible, il fallut s'incliner. Je dédie l'anecdote que je tiens de bonne source aux graphologues de salon. Elle prouve du moins que l'initié, chez le disciple de Michon, se doublait d'un observateur et d'un bon psychologue.

IV

On sait que les recherches modernes en matière d'hypnotisme ont donné lieu à des constatations intéressantes pour la graphologie dont elles semblent bien confirmer le principe. L'étude des phénomènes hypnotiques devait en effet conduire les savants à s'occuper des changements de personnalité morale que l'hypnose produit parfois, et qui se manifestent notamment par le changement de l'écriture. La conclusion de ces expériences a été formulée par Richet en ces termes : « Les variations de l'écriture sont fonctions des variations de la personnalité. »

Il importe seulement d'observer que telle écriture d'hypnotisé ne sera pas adéquate à la personnalité *vraie* que le magnétiseur lui

aura suggérée, mais bien à l'idée que le sujet se fait de cette personnalité. Et donc il va sans dire qu'il n'y aura nullement identité entre l'écriture obtenue du dormeur et les autographes réels du personnage qu'il croit être. Il y aura seulement identité de nature des signes graphologiques les plus caractéristiques, et c'est là l'important.

A la suite d'expériences faites par MM. Ferrari, Héricourt et Richet, la *Revue philosophique de 1886* a reproduit, en regard de l'écriture normale d'un étudiant ignorant la graphologie, un *fac simile* d'écriture du même après suggestion de la personnalité d'Harpagon. Le caractère de ce dernier graphisme est un rapetissement avec un resserrement des lettres tremblottantes, aux finales écourtées, qui ne laisse aucun doute sur l'état d'âme du scripteur, avare par suggestion.

Une autre planche de la même revue montre successivement l'écriture d'une femme à l'état ordinaire de veille et des lignes tracées de sa main après qu'on lui eut suggéré qu'elle était Napoléon. Non seulement l'aspect de ces lignes diffère totalement du graphisme habituel du sujet, mais encore avec le tracé volontaire, rude et inégal des *martiens*, il s'y dénote quelque chose de singulièrement rapide et décisif dans le concept et dans l'action. Les mots de la missive : « Portez-vous au-devant de Grouchy », et la signature : « Napoléon », sont extraordinaires de mouvement. L'âme du « condottière » génial semble avoir flué là en une décharge de volition comparable à la foudre.

V

Il y a pour chacun un moyen sûr de vérifier les enseignements de la graphologie en s'étudiant soi-même d'après son écriture, à différentes époques de sa vie. Il peut y avoir de l'intérêt à se rendre compte ainsi de ce qu'on a été, de ce qu'on est devenu, et de faire par rapprochement une façon d'examen de conscience. Il y a une dizaine d'années de cela, la femme d'un peintre de ma connaissance chez qui je me trouvais en petit comité nous contait qu'elle avait eu cette curiosité pour elle-même. « Je me suis assurée — dit-elle — mieux que par le souvenir, que tour à tour j'avais aimé le papotage et les chiffons, les poètes et l'art nouveau, le bric à brac et la peinture. Je me suis reconnue en un graphisme de ferveur pour les chefs-d'œuvre, de préraphaëlite et de « botticelliste » passionnée.

plus tard d'artiste désabusée, de fileuse de laine enfin, de ménagère. Un peu frivole, un peu esthète, un peu maniaque, et prompte aux enthousiasmes en attendant les repentirs, telle, selon les miroirs, je me suis apparue, — « *comme une ombre lointaine* », — ajouta-t-elle, souriante, pour les lecteurs de Mallarmé. « Et maintenant — demanda quelqu'un, assez étourdiment — ne vous arrive-t-il plus de vous relire ? » Nous nous taisions, gênés un peu, quand l'arrivée d'un « môme » à quatre pattes dans l'atelier du peintre, par bonheur, fit diversion. « Voyons, Paul », gronda la mère en attirant contre elle le jeune intrus. Et au questionneur indiscret, avec un voile imperceptible de la voix : « Maintenant, j'ai une écriture tendre. »

F. DE LOUBENS.





La Demi-Brigade de l'Allier, en 1795

Nous croyons devoir publier la note suivante, qui se trouvait dans les papiers laissés à la ville, par feu Conny, bibliothécaire. Son auteur nous est inconnu ; nous avions pensé que la note pouvait être de Ripoud, qui était bien placé pour connaître ce qu'avait fait la demi-brigade de l'Allier, puisqu'il en avait été l'un des soldats ; nous nous trompions : l'écriture n'est pas la sienne. La note est néanmoins intéressante.

« La note cy contre a été écrite en 1815 au sujet de l'assertion avancée par l'auteur d'un petit ouvrage intitulé *Origine de la Chouanerie* lequel après avoir fait mention de l'arrivée, à Nantes, de la Demi-Brigade de l'Allier et des événemens facheux qui l'accompagnèrent, avance que ce corps étant passé dans la Vendée y fut entièrement exterminé par les insurgés.

« Cette note devoit être jointe à l'ouvrage dont est question en forme d'appendice : plusieures considérations, résultantes des événemens de cette malheureuse année, en ont empêché.

« Note qui se rapporte a la Page 132 de ce Volume

« L'auteur de cet ouvrage a été mal instruite. Voici le fait dans sa plus exacte vérité :

« Ce fut le 8 septembre 1795 que la Demi-Brigade de l'Allier arriva à Nantes. Du fond de la Belgique elle avoit été dirigée sur les départemens de l'ouest, à marches forcées, à l'occasion de l'expédition des Anglais combinée avec les chouans ou insurgés de Brétagne, contre Quiberon. Après différentes courses dans la Mayenne pour faire entrer des subsistances à Laval et escorter plusieurs convoys sur la route



de Rennes, cette Demi-Brigade forte de 2700 hommes et d'une compagnie d'Artillerie à pied qui en faisoit partie, reçut ordre d'aller à Angers et de là à Nantes pour pénétrer dans la Vendée, lors de la seconde guerre qui désola ce malheureux pays.

« La route entre ces deux villes étoit interceptée depuis plus de deux mois. On profita de l'occasion du passage de ce corps d'infanterie, et d'un détachement de hussards du 7e ou 9e régiment pour faire filer sur Nantes un convoi d'objets nécessaires à l'armée de l'ouest, lequel attendoit une escorte. Pendant deux jours cette colonne fut harcellée par les chouans et fusilla contre eux jusqu'aux barrières du fauxbourg de cette grande ville, avec perte de quelques braves. Elle ramenoit quelques prisonniers dont un entre autres d'un âge avancé qu'on avoit placé sur une voiture, prévoyant sans doute le sort qui l'attendoit à Nantes s'étoit précipité sous la roüe pour y être écrasé, et n'avoit eu que la cuisse rompüe.

« Arrivée sur la belle promenade qui sépare le fauxbourg de la ville et pendant le moment de halte qu'elle y fit pour recevoir ses billets de logement, la Demi-Brigade à rangs plus relâchés et dans l'état de repos nécessité par la fatigue de la route et du combat qu'elle avoit eu à soutenir aux approches de la place, contemploit avec étonnement et admiration le superbe point de vüe dont on jouït du haut de la terrasse et du magnifique perron qui la termine. Ce fut l'instant choisi par les agitateurs et les terroristes de Nantes sous l'habit des gardes nationales, pour aborder les soldats. — Sous prétexte de fraterniser avec eux, ils les circonviennent de toutes parts ; ils s'efforcent de les prémunir contre le royalisme et le chouanisme des autorités civiles et militaires, leur font entendre que les prisonniers qu'ils ont amenés seront incontinent relâchés : que c'est par ce moyen qu'on perpétue la guerre civile : que s'ils avoient bien fait, ils n'auroient point fait de prisonniers.

« Excités par ces discours incendiaires, et sans doute par d'autres moyens de séductions, quelques soldats des plus indisciplinés, secondés de quelques mauvais sujets de la ville, après la séparation de la troupe, entourent les voitures du convoy, en forcent la garde, s'emparent de trois à quatre prisonniers au nombre desquels se trouve le malheureux vieillard fracturé, les entraînent ou les emportent au bas du château, les fusillent et les jettent à la Loire au millieu de l'effroi général que cette horrible action inspire à tous les spectateurs.

« Peu d'heures s'étoient écoulées, qu'une scène d'une autre nature faillit mettre toute la ville en combustion. Dans un café sur la place



Graslin (dite alors de l'Égalité) jouoient au billard, quelques jeunes gens à cheveux retroussés *à la victime* les faces coupées en oreilles de chiens et en habit à collet vert. (C'étoit, à cette époque le costume favori des petits maîtres et de ceux que l'on désignoit comme des royalistes ou des chouans.) Depuis la rentrée de la Demi-Brigade sur le territoire français, il y avoit eu des rixes dans plusieurs villes et notament à Rouen entre des jeunes gens portant ce costume et des militaires de ce corps pour qui ils affectoient du mépris. Ces joueurs devinrent donc l'objet de quelque plaisanterie que se permirent d'autres militaires du même corps entrés à ce café pour s'y rafraîchir, lesquels s'égayèrent un instant sur le ridicule d'une mode qui faisoit ressembler des hommes à des chiens caniches. La plaisanterie ne plut point à ces messieurs dont un des plus piqué déclara qu'il bruleroit la cervelle à quiconque se permettroit d'insulter à sa coiffure : et de fait au millieu de la rixe qu'excite ce propos imprudent, un coup de pistolet part et la balle va percer la joüe à un canonier de l'Allier qui se trouvoit devant la porte de ce caffé. La rixe s'échauffe, le tumulte augmante, un tambour qui passe dans la rue s'avise de battre la générale : cette action qui mît aussitôt fin à la querelle est imitée par d'autres tambours. De proche en proche elle se propage dans tous les quartiers. De toute part on court aux armes et les troupes ignorant ce qui vient de se passer se trouvent réünies en un instant à leurs rendez-vous respectifs, à l'inseu des généraux et du commendant de la place. Ceux-ci arrivent enfin sur la place d'armes, s'informent du sujet du rassemblement, haranguent les troupes, les exhortent au calme, à l'observance de la discipline, blâment fortement les excès de la matinée, demandent qu'on leur livre les coupables de l'atrocité commise sur les prisonniers et n'obtiennent qu'un profond silence.

« Le chef de la Légion nantaise, le citoyen Normand commandant de la Place, harangue de nouveau les chefs et les soldats, congédie la troupe et ne se retire avec son escorte, que lorsque tous sont rentrés dans leurs logemens et qu'il ne paroit plus y avoir de crainte de voir la tranquilité publique troublée de nouveau.

« Cependant les soi-disant Patriotes, les Jacobins et les agitateurs de toute espèce ne perdoient point leur tems. L'ordre avoit été donné à la Demi-Brigade de laisser son artillerie dans Nantes, comme lui étant inutile et même nuisible dans la Vendée. Ces misérables pratiquent les soldats, leur font entendre que la trahison seule peut engager les généraux à donner un tel ordre : que c'est pour sacrifier les troupes de la République et les faire exterminer plus aisément par

les brigands (c'étoit le nom qu'ils donnoient aux insurgés Vendéens). Ils ajoutent que la plus grande preuve de l'utilité et de la facilité de conduire de l'artillerie dans la Vendée, c'étoit le débarquement que venoient de faire les Anglais, à Saint-Jean et à Sainte-Marie du mont, de quatre pièces de canon et de munitions pour les Vendéens eux-mêmes qui étoient descendus dans le marais pour les recevoir.

« Ces raisons plausibles en apparence, mais plus que cela l'attachement des soldats aux canoniers leurs camarades sortis de leurs rangs, par le secours desquels ils avoient remportés de si brillants avantages dans le nord, qu'ils avoient soutenu et dont ils avoient été soutenus réciproquement dans toutes les occasions, leur font prendre l'étrange détermination de ne point passer la Loire sans leur artillerie.

« Le lendemain à l'heure du départ, les canons sont attellés, et les canoniers prennent place dans la colonne à la tête de chaque bataillon. Les chefs déclarent l'ordre qu'ils ont de ne point conduire de canons dans la Vendée. Les soldats se mutinent et crient unanimement qu'ils ne partiront point sans leurs pièces. Ils posent les armes, forment les faisceaux et s'obstinent à rester jusqu'à ce qu'ils ayent obtenus ou arraché au général la faveur d'emmener leur artillerie. Les soldats et les canoniers ne veulent plus se quitter ils protestent qu'aucun ordre aucune force, même, ne pourront les séparer. Les efforts des officiers supérieurs et particuliers sont impuissant pour vaincre l'obstination du soldat : prières, menaces employées tour à tour ; tout est inutile.

« Dans ces conjonctures, le général Canclaux malade et retenu chez lui, transmêt à la Demi-Brigade de l'Allier l'ordre de sortir à l'instant de la ville et d'aller bivouaquer hors la porte de Paris jusqu'à ce qu'il reçoive la réponse du comité de Salut public à qui il rend compte de l'insubordination de ce corps.

« Tout à coup la pensée d'être deshonorée se présente à l'esprit de cette multitude égarée. L'idée de n'être point employés dans cette guerre qu'ils espéroient terminer promptement, et la crainte de passer pour des laches font une salutaire impression sur l'âme de ces braves guerriers. Ils font un retour sur eux-mêmes, se reprochent leur entêtement et leur indiscipline. Les chefs achèvent de les ébranler, et leur font espérer la grâce du général fondée sur leur repentir. Les soldats, les canoniers consentent enfin à se séparer. Ils s'embrassent, se serrent les mains, versent des larmes et se disposent à obéir. Le général Canclaux instruit de leurs dispositions promêt de tout oublier. Il fait venir la troupe sous ses fenêtre, la fait ranger en colonne sérée par bataillon, pour que tous les soldats puissent entendre sa voix affoiblie par la maladie et encore plus par l'émotion que lui fait



éprouver la soumission de ces braves ramenés au devoir par le cri de l'honneur ; et la harange du haut de son balcon.

« Dans son discours plein de force et de sagesse, il ne dédaigne pas de les instruire des motifs qui le déterminent à ne point envoyer de canon dans la Vendée. « La déffensse et la conservation de l'artillerie « dans ce pays de chicanne ou le mauvais état des chemins s'oppose « à son transport a été cause, leur dit-il, de la défaitte des différentes « armées que la République y a envoyées depuis deux ans. C'est à la « même cause qu'il faut attribuer la perte de l'armée de Mayence, « de cette terrible armée qui paroissoit devoir renverser tout devant « elle et ne point trouver d'obstacles à sa valeur. Quelques braves « que vous soyez, ajouta-t-il, soldats de l'armée du nord, vous ne l'êtes « certainement pas plus que l'armée de Mayence, et cette armée a « succombé en déffendant son artillerie contre de malheureux paysans « qui n'en avoient point et ne savoient point s'en servir. C'est par la « rapidité de vos mouvements et l'extrême mobilité de vos colonnes, « que vous devez terminer cette seconde guerre. Du canon serois donc « un obstacle à cette célérité nécessaire, entraverois vos opérations, « embarasserois vos marches, et vous exposerois à une destruction « inévitable. Marchez donc sans artillerie, soldats et je vous réponds « du succès. »

« Cette harangue eut tout l'effet que le général s'en étoit promis. La colonne s'est mise en marche, sur le champ, passe la Loire et arrive au camp de Chalans. Après quelques jours de repos, le général Hoche qui avoit pris le commendement de l'armée, commence ses opérations contre les insurgés. Par des marches et des contre marches dans tous les sens à travers le pays du Bocage et presque sans combattre, il réduit les chefs Vendéens à fuir de toutes parts, les habitans à rendre les armes, les troupes régulières des insurgés à se dissoudre et à se disperser et termine en six mois cette malheureuse guerre par la prise de Charette et de Stoflet qui tombent successivement entre les mains de ses généraux de divisions.

« Pendant cette campagne d'hiver qui fut très humide, la Demi-Brigade de l'Allier eut à endurer des fatigues énormes occasionnées par des marches de nuit continuelles et eut à souffrir des privations de tout genre. Elle perdit peu d'hommes par les coups de l'ennemi : mais bon nombre de soldats minés par les fièvres d'automne allèrent à Nantes terminer leur vie dans des hopitaux infectés de la contagion d'une épidémie qui y exerçoit exclusivement les plus grands ravages. Sa perte la plus sensible fut celle du jeune et brave Defavieres de Montluçon chef des trois compagnies de chasseurs-flanqueurs, qu'une

démarche imprudente fit tomber entre les mains de Charette. Ce général eut la barbarie de le faire fusiller nonobstant les prières et les remontrances du bon curé de la Rabateliere dont les instances et les efforts furent inutiles pour le détourner de cette horrible action.

Après le désarmement de la Vendée, la Demi-Brigade de l'Allier toujours sous le commandement immédiat du général Gratien passa sur la rive droite de la Loire et poursuivit dans le pays des Chouans, avec le même succès, la même opération qui la conduisit de bourgade en bourgade jusque sur les côtes de la Manche et sur les confins du Calvados. Elle étoit encore forte de près de 1800 hommes malgré la défection de presque tous les Normands qui restèrent dans leur pays ; lorsqu'en brumaire an 4 (novembre 1796) elle concourut à la formation du 27e régiment de ligne à Lesneven près Brest, duquel elle fut le principal noyau. Ainsi ce corps ne fut point détruit dans la Vendée, comme le dit l'auteur : et bien loin de marquer son passage dans ces contrées désolées, par le meurtre le pillage et l'incendie, comme les troupes qui l'avoient précédées dans la première guerre, on voyoit après lui les habitans rentrer dans leurs demeures qu'ils avoient abandonnées à son approche, suivant leur coutume, déposer les armes et fraterniser avec les officiers et les soldats, le laboureur retourner à sa charüe, l'ouvrier à ses travaux, l'artisan à ses ateliers, les filles et les femmes à leurs occupations ordinaires ; surpris de trouver enfin quelque humanité dans les *bleus* (c'est ainssi qu'ils nommoient les troupes de la République) enfin les prêtres eux mêmes reprendre, sous leur protection, le soin de leurs troupeaux et l'exercice du culte divin dans leurs églises brulées, ruinées ou dévastées. On en appelle au témoignage des habitans d'Aigrefeuille, de Vielle Vigne, de la Coupe Cheniere, de la Rabateliere, etc., etc. »





LE PERSONNEL CONCORDATAIRE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

D'après les documents inédits des Archives Nationales, des Archives départementales de l'Allier, et du fonds ecclésiastique de l'évêché de Clermont-Ferrand

— SUITE —

Après ce coup d'œil rapide sur la situation générale religieuse du département, vers 1802, il ne nous reste plus qu'à publier l'état général des prêtres de l'Allier tel qu'il fut alors établi par l'Autorité ecclésiastique de Clermont.

Nous n'avons pas besoin, sans doute, de faire observer que ces renseignements ne sont pas complets et que dans cet ÉTAT GÉNÉRAL, forcément succinct, on ne saurait trouver le « *Curriculum vitæ* » de chaque ecclésiastique.

Il ne faut pas demander à un état sommaire, ce qu'on exigerait, en temps ordinaires, de dossiers sur « le personnel » préparés de longue main, par une administration qui n'a pas perdu de vue ses sujets... A la fin de la révolution, il n'etait pas possible de réunir sur chaque prêtre de pareils documents (1). Et l'« Etat » que nous présentons, fait à l'aide des renseignements éparpillés en plusieurs registres de l'évêché

(1) Les registres des archives de l'évêché de Clermont constatent souvent la difficulté que l'autorité religieuse avait d'obtenir des renseignements complets. - Le rapporteur anonyme « de la conférence de Verneuil », archiprêtré de Souvigny [Ab4-c.2] termine son rapport par cette déclaration significative : « *Pour ce qui est de la conférence de Besson, comme elle se trouve éloignée de trois, quatre, cinq, et six lieues d'icy, l'on na pas pu en prendre une exacte connaissance. On pourrait mieux s'en assurer par le missionnaire résident a Moulins, parce que c'est plus a sa proximité et que d'ailleurs je nay jamais eu de relation avec les paroisses qui en dependent, et que n'y connoissant personne particulièrement, je ne saurois à qui me confier pour prendre les renseignements requis ; si avec le tems je puis m'en instruire au juste j'en ferai passer le plutot possible.* »



Mgr Mathias Le Groïng de la Romagère

Né le 5 décembre 1756, au **château de la Romagère,** paroisse de Saint-Sauvier (Allier) ; **confesseur de la Foi ; mort évêque de Saint-Brieuc, le 19 février 1841.**

Il avait comme armoiries les armes et la devise de sa famille : *d'argent, à trois têtes de lion arrachées de gueules, couronnées d'or ;* — « APER NON ASPER ».

Mgr Mathias, de retour de la déportation, fut, pendant la période concordataire, le « PRÉPOSÉ » du conseil ecclésiastique de Clermont, pour l'arrondissement de Montluçon, et le zélé organisateur du culte dans la partie ouest du département de l'Allier ; il fut chargé plus tard d'administrer son arrondissement avec le titre de vicaire général de Mgr l'évêque de Clermont.

ne constitue qu'une réunion de « *fiches* ». Elles sont encore précieuses néanmoins, car elles indiquent déjà fidèlement — souvent même par un simple mot — quelle était l'exacte situation de chaque prêtre au point de vue ecclésiastique ; et en ce sens, non seulement elles feront comprendre les décisions auxquelles s'arrêta Mgr de Dampierre pour la réorganisation du nouveau clergé de l'Allier, mais encore elles peuvent servir pour l'histoire de certaines paroisses qui, peut-être, ne possèdent pas, sur leurs premiers curés depuis la révolution, d'autres renseignements que ceux fournis par les notes rapides de l'évêché de Clermont.

ÉTAT RELIGIEUX DES ECCLÉSIASTIQUES DE L'ALLIER (1)

Vers 1802 (2)

Adam Pierre. — Ex-curé de **Gennetines**, y réside, réhabilité [P.2,c1-Ab.5].

Alligier Gervais. — De Clermont, 54 ans ; ex-curé de **Saint-Bonnet de-Rochefort**, [P.2-c.1-Ab.5] ; constitutionnel [Ab.5 et 8]. Jureur obstiné [P.2, c.1]. — Alligier a prêté le serment, s'est retiré à l'époque de la cessation à Clermont où il réside [P.2-c.1 et Ab.4-5 et 8]. Cette commune de Saint-Bonnet-de-Rochefort est demeurée sans secours jusqu'aux fêtes de Pâques dernier, où elle se prononça en faveur d'un prêtre ordonné dit-on par Perrier (*l'évêque constitutionnel de Clermont*) et qui avait été chassé de Blot où il était intrus — nota : la maison Ligondez, offre la table au prêtre catholique qui viendra s'établir à Rochefort, hameau dépendant de Saint-Bonnet où un

(1) Nous disons *de l'Allier* et non « *résidents dans l'Allier* », parce que nous avons pensé qu'il était bon de faire figurer dans ce tableau non seulement les prêtres qui, en 1802, exerçaient le ministère plus ou moins ouvertement dans l'Allier, mais encore ceux qui nés dans le département étaient passés dans ceux du Puy-de-Dôme ou du Cher, soit pour s'y retirer, soit pour y apporter les secours de la religion.

(2) Cet état religieux est fait à l'aide de documents des archives de l'évêché de Clermont provenant de diverses séries : — 1) [P.2-c.1] série, P. liasse 2, cote 1 : trois cahiers. Les noms y sont rangés par ordre d'arrondissement : Montluçon et Moulins ; Gannat ; Lapalisse, et dans chaque arrondissement par canton et par paroisse. Chaque cahier de renseignements a été établi séparément par le vicaire général ou le prêtre désigné dans chaque arrondissement par le Conseil ecclésiastique. Les arrondissements de *Montluçon* et de *Moulins* sont réunis dans ce même cahier, les renseignements concernant le premier semblent émaner de M. l'abbé Le Groing, ceux du second, de M. l'abbé La Mousse. « L'arrondissement de Gannat » est renfermé dans un petit cahier in-4° de 10 pages où les noms sont inscrits sans ordre ; il a pour titre : « *Liste des prêtres non assermentés et assermentés du canton et des environs de Gannat.* » — Celui de Lapalisse, forme un cahier in-4° portant comme titre : « *Etat des communes du département de l'Allier avec des prêtres qui y résident, les pétitions ou lettres de recommandations et des observations relatives aux communes ou aux prêtres.* »

Ces divers cahiers paraissent avoir été rédigés entre 1801 et 1802 (Cfr les « fiches » de M. Bersagol, Bartholet, etc.) — à la fin de cette liasse se trouve un « *Etat des prêtres jureurs résidents dans le département de l'Allier*, que nous désignerons sous la cote [P.2-c.1'] et que forme un petit cahier in-8° renfermant des renseignements disposés sur 5 colonnes.

— 2) [Ab.4,c.] Série, Ab. liasse 4, ce sont les listes des « *prêtres fidelles ou jureurs d'après les rapports des conférences* » : nous avons donné plus haut

ecclésiastique zélé pourroit de là faire des moissons très utiles [P.2, c.1.]

Allix Jean-Baptiste. — De Montluçon [Ab.5]: curé depuis 25 ans de **Neuveglise** (*aujourd'hui réunie à la paroisse d'Huriel*), [P.2, c.1 — Ab.5] desservoit en même temps **St-Christophe** (*également réunie à Huriel*) [P.2, c.1]; réside à Neuveglise, recommandé par M. Chabot de l'Allier, membre du Tribunat, pour une place de repos [Ab.5].

le détail de chaque cote de cette dernière liasse. — Ab4, cote 1 nous paraît dater de 1802.

— 3) [Ab.5] série Ab. liasse 5, cotes 1 à 5. « *Registre contenant par ordre alphabétique les noms des prêtres fidèles et réintégrés du diocèse de Clermont, le lieu de leur origine, leur âge, le temps de leur ordination, leurs titres et fonctions avant et depuis la révolution. 1802.* » (Cinq registres de 0,28 de haut sur 0,19 de large; papier sous couverture en parchemin provenant d'anciens antiphonaires; contenant 1.083 noms.) Chaque page de renseignements est divisée en sept volumes indiquant) le *nom des prêtres*; 2) le *lieu de l'origine*; 3) l'*âge* et la date de l'*ordination*; 4) leur qualité de : *fidèle* ou de *réintégré*; 5) *le titre ou fonctions avant la révolution*; 6) le *lieu de leur fonction* et de leur *résidence* au moment où les notes ont été prises; 7) des *observations*. — Les noms des prêtres résidents dans l'arrondissement de Montluçon sont toujours accompagnés dans la colonne des observations de ces cahiers, de la note : « Voyez l'état de M. Legroïng ». Dans la colonne du « *lieu de leur origine* » on trouve parfois cette mention: « Moulins », « Montluçon » ce qui ne veut pas dire que les prêtres en question soient nés précisément à Moulins ou à Montluçon, comme M. Aubergier par exemple dont le nom est suivi de celui de Montluçon et qui est certainement né à Colombier. Ces désignations un peu générales signifient souvent que le sujet est né dans l'arrondissement du Préposé chargé de fournir des renseignements. — Enfin bien que les registres paraissent avoir été remplis vers 1802, il ne faudrait pas croire que l'âge « assigné » à chaque prêtre qu'ils renferment concorde toujours avec cette date; cet âge correspondrait plutôt avec le moment où le renseignement a été recueilli par le Préposé ou le vicaire général.

— 4) [Ab,6] série Ab. liasse 6: « *Registre contenant par lettres alphabétiques les noms des prêtres fidèles et réintégrés, séculiers et reguliers; le lieu de leur résidence; la note des pouvoirs en vertu desquels ils ont exereé soit avant soit depuis la révolution et celles des nouveaux pouvoirs qui leur ont été donnés par le conseil* ». Cotes 1 à 18. — Cahiers papier, de 0,18 de haut, sur 0,17 de large. Chaque registre consacré a une lettre de l'alphabet, est divisé en quatre colonnes indiquant : a) *le nom*, b) *le lieu de la résidence*, c) *la note des pouvoirs*, et d) *les observations*.) — Ces cahiers renferment de nombreuses mentions de prêtres approuvés « par Mgr de Bonal, de Fribourg, en *1796* ». On y trouve aussi assez souvent la formule suivante : « Approuvé par M. de Gévaudan.. pour toutes sortes de fidèles, même des religieuses, absoudre des cas réservés à l'éveque diocésain, bénir des mariages et administrer les autres sacrements et d'user des bénédictions réservées jusqu'à la révolution dans tout le diocèse, sous la réserve expresse qu'il ne pourra pas licitement user des dites facultés, sans être muni du consentement des curés ou desservants des paroisses qui en sont pourvues ». — A propos de M. Bouchet, on lit : « Jusqu'en décembre 1795 a été muni *pendant la seconde persécution* de pouvoirs généraux pour le diocèse »... — On voit aussi d'après les liasses 5 et 6 de la série Ab. que l'administration tenait largement compte des desiderata de ses prêtres. C'est ainsi que pour Coiffier Christophe, communaliste d'Ambert, desservant à Grandval, le registre des observations de la liasse 5 dit : « *répugnerait à s'éloigner, et surtout à aller au département d'Allier* » !... — Voir encore la fiche de M. Coste de Ceilloux.

— Enfin, nous citons parfois un document des Archives Nationales dont nous avons parlé déjà dans nos notes, coté dans le fonds : P.xix21, n° 316, et dont nous répétons le titre : « *Tableau des ecclésiastiques fonctionnaires du département de l'Allier qui ont prêté le serment ordonné par la loi du 26 décembre 1790, qui l'ont prêté avec restriction ou qui l'ont refusé*. Et en note : Arrivé le 5 avril 1791). »

Amadon Claude. — Principal du collège de Magnac [P.2, c.1]; réside à **Montluçon** [P.2, c.1 — Ab.5].

Amblard Jacques. — De Montor; né en 1765; prêtre fidèle; missionnaire du clergé; desservant à Gerzat [Ab.5].

Amy Claude. — Ex-curé de **Trevol** [P.2, c.1]; depuis 1779 [P.2, c.1 — Ab.5]; y réside; 53 ans; réintégré [Ab.5].

Anceaume François. — Chanoine de **Verneuil** avant la Révolution [Ab.5 et 6]; 45 ans; réintégré; réside à Verneuil; dessert Saulcet, demandé par des particuliers [Ab.5]; a reçu depuis sa réhabilitation des pouvoirs généraux; assez bon sujet pour les talents; approuvé comme vicaire [Ab.6].

Armenaud. — Chanoine de **Montluçon** [Ab.5]. — (Est-ce le même que: Armenaut Henri-Etienne, Armenaud qui, pour se conformer à l'art. 17 de la section 3 du décret de police extérieure des cultes du 7 vendémiaire, déclarait le 27 vendémiaire an IV (9 oct. 1795) choisir pour l'exercice du culte catholique l'enceinte de l'église N.-D. de Montluçon, qu'il quitta pour Saint-Pierre, en le déclarant à la municipalité, le 24 fév. 1796 (5 ventôse). — Cfr. Abrégé des actes des assemblées délibérantes, par Alexis Giraud (p. 169 et 170).

Armillon Etienne. — De Lesoux; né le 24 novembre 1757; fidèle; vicaire à **Billy** [Ab.5]; jusqu'en septembre 1789 [Ab.6]; puis aumônier-confesseur des Ursulines de Montferrand depuis septembre 1789 jusqu'en septembre 1792; approuvé par M. Micolon, sans restriction, pour tout le diocèse et jusqu'à révocation; continué comme ci-dessus et pour bénir le mariage par M. Solignat [Ab.6]; exerce à Clermont; secrétaire général du diocèse; prêtre depuis la fin de 1781 [Ab.5].

Astier. — De Mauzun [P.2, c.1]; *ou* de St-Genest-Champanelle [Ab.5]; âgé de 55 ans [P.2, c.1'] de 65 ans (?!) [P.2, c.1]; curé de **Creuzier-le-Vieux** au moment de la révolution [P.2, c.1 — P.2, c.1' — Ab.5]; curé jureur [P.2, c.1 — Ab.5]; est desservant à Creuzier-le-Vieux, où il réside [Ab.5]; adhère au concordat [P.2, c.1].

Aubergier Louis. — De Moulins (*il faut entendre par là évidemment le chef-lieu du département, car M. Aubergier était né a Colombier*); 53 ans; fidèle [Ab.5]; desservant Colombier [P.2, c.1]; curé de Colombier; y réside; *en marge* « mort » [Ab.5]; (*il s'agit ici de l'ancien syndic du Chapitre de Saint-Nicolas de Montluçon*).

Aubergier Patrocle. — De Moulins; (Ab.5 *devrait dire plus exactement : de Colombier*); né le 23 avril 1737; fidèle; ex-curé du diocèse de Bourges; aumônier-confesseur de la visitation de Clermont [Ab.5], avant la révolution [Ab.6]; réside et exerce à Clermont [Ab.5]; approuvé comme simple prêtre [Ab.6]. — *Dans le registre* [Ab.5], *une feuille indique* la liste des ecclésiastiques qui fréquentaient le plus habituellement la Cathédrale et se rendaient les plus utiles, *M. Aubergier y figure avec cette mention* : « ancien curé; est un excellent prêtre, ses sermons sont goutés ».

Aubignat François. — Né le 29 juillet 1767; constitutionnel; prêtre ordonné par M. Perier; vicaire au **Donjon**; pension de 800 fr. [Ab.5].

Aupetit-Durand Gilbert-Marie. — Curé d'**Hyds** [P.2, c.1 — Ab.5]; âgé de 62 ans; réside à Hyds [Ab.5]. – (D^XIX 21, n° 316 *dit qu'il prêta serment*).

Aury Jean. — Curé d'**Hérisson** depuis 1779 [P.2, c.1], depuis 23 ans; âgé de

57 ans (*il était né à St-Amand en 1745*) ; fidèle (*il est certain pourtant qu'il prêta serment.* Cfr. D^{XIX} 21, n° 316) ; réside à Hérisson ; demande d'être conservé [Ab.5]. — (*Il s'agit ici du député de l'Assemblée nationale*).

Ausonne François. — Agé d'environ 40 ans ; originaire du diocèse de Chartres ; ancien chanoine de **Verneuil** ; prêtre retracté, non réhabilité ; n'ayant fait et ne faisant aucune fonction ecclésiastique ; résidant à Verneuil [Ab.4].

Aussendon Pierre. — De Clermont ; âgé de 50 ans ; réintégré ; avant la révol. curé de **Saint-Hilaire** ; y réside ; demande d'être rapproché de Clermont [Ab.5 et P.2, c.1].

Avinat Claude. — De Nohanent (P. d. D.) ; né en octobre 1765 ; fidèle ; n'étoit pas prêtre (*à la révolution*) ; vicaire à **Gannat** ; non pensionné [Ab.5].

Bailleau Simon. — Curé de **Pierrefitte** [P.2, c.1 — Ab.5] depuis 1768 [P.2, c.1] ; âgé de 68 ans [Ab.5] ; réhabilité depuis 1800 [P.2, c.1] ; réintégré à la fin de 1800 ; réside à Pierrefitte depuis l'époque de la révolution ; demandé par les habitants [Ab.5].

Bainville François. — De Moulins ; 60 ans [P.2, c.1'] ; ancien curé du diocèse de Bourges [P.2, c.1], à **Aurouër** *dit* P.2, c.1' ; exerce à Toulon [P.2, 1'] ; intrus à Toulon ; *malæ famæ* [P.2, 1']. — *A propos de Toulon,* Ab.4, c.1 *dit* : aucun prêtre (en 1798 !) ; le titulaire est mort.

Banière Jean-Pierre-Antoine. — De Valcivières ; né le 31 août 1743 ; curé de **Charmeil** (?) ; fidèle (*Cependant le document D^{XIX} 21, n° 316 des Archives nationales le dit avoir prêté serment.*) ; desservant à Valcivières (Puy-de-Dôme, arr. et c. d'Ambert) ; approuvé comme curé, actuellement curé de Valcivière ; pension de 1000 fr. ; lettre par laquelle M. Banière expose que l'air de Valcivière, quoique son pays natal, est trop vif pour sa santé ; si elle se rétablit, M. Banière est disposé à aller où il sera envoyé ; desservant à Domaise [Ab. 5-6].

Barbarin. — Absent ; était, à la révolution, résident à **Couleuvre** [P.2, c.1]. — (*Il avait prêté serment* [D^{XIX} 21, n° 316]. — (Ab.5 cite un *Barbarin Jean, né le 17 fév. 1744 ; demeurant à Augnat, avec une pension de 800 fr. Est le même, ou un parent ?*)

Barbat. — Originaire de Marsenat ; constitutionnel [Ab.4, c.3 ?] ; 76 ans ; à la révol. curé de **Sussat** ; sans fonction [P.2, c.1'] ; — (*un autre Barbat était curé de Montord).*

Bardelot Philippe. — De Clermont ; 61 ans [Ab.5] ; ancien curé de **Mazerier** [Ab.5, 6, 7] ; desservant à Etroussat, y réside [Ab.5, 6] ; a reçu depuis sa réhabilitation des pouvoirs en vertu desquels il travaille à Etroussat ; approuvé comme desservant [Ab.6] ; âgé de 55 ans [Ab.4, c.8 *qui l'appelle* Berthelot] ; curé titulaire de **Mazerier** ; qui avoit prêté le serment, il s'est rétracté depuis peu ; le dit sieur a exercé à Bègues, à Sauzet, à Gannat et autres lieux ; a fait des mariages et autres actes de juridiction ; les habitants de Mazerier sont plongés dans la plus profonde ignorance et très insouciants relativement à la religion. Tel est l'état de toutes les paroisses qui ont conservé leurs curés schismatiques [P.2, c.1].

Bargheon Jean-Joseph. — De Mariol ; né le 27 février 1758 ; fidèle ; à la révol. curé de **Montperroux** (*aujourd'hui réuni à Saint-Léon*) [Ab.5 qui le dit âgé de 44 ans] ; provisoirement à Châteldon. — Supplique des habitants de Chateldon en faveur de M. Bargheon ; — desservant à Ris [Ab.5].

Bargheon — De Mariol [Ab.5]; 68 ans [P.2, c.1 — Ab.5]; ancien curé de Saint-Martin-d'Estreaux (Loire); réintégré: [Ab.5 le *dit ailleurs* fidèle ?]; réside à Mariol; desservant à Saint-Martin; démissionnaire [Ab.5[; curé à Sussat [P.2, c 1 — Ab.5 *qui ajoute* : il vint à Mariol; demanda à être placé près du lieu de son origine; dessert Mariol]; — Ab.4, 5 *dit en parlant de Mariol* « Mariol n'a point de curé, mais deux messieurs Bargeon dont l'un est curé de Sussat insermenté, et l'autre curé de Saint-Martin-d'Estraut avant le 18 fructidor. — (*Il semble qu'il y ait là une confusion avec Jean-Joseph Bargheon, resté fidèle curé de Montperroux et l'autre qui était curé de Saint-Martin-d'Estreaux avant la Rév. et depuis desservait Mariol et Sussat.*) — Ab.6 dit *de M. Bargheon qui résidait à Mariol* ; « curé de Sussat; approuvé depuis la révolution par Mgr de Bonal sous restriction, y compris les dispenses de mariages depuis le 3 (degré) inclusivement jusqu'au 4[e] aussi inclusivement; est absent de sa paroisse; n'a pas fait usage depuis deux ans des pouvoirs de dispenser; n'est pas connu du Conseil; approuvé comme curé; réside à Mariol; ancien curé de Saint-Martin-d'Estreaux ».

Barillot Jean-Baptiste. — De Moulins; né le 6 octobre 1760; fidèle; n'étoit pas prêtre; ordonné le 24 septembre 1803; vicaire à **Cusset** [Ab.5].

Barrat. — Prêtre intrus; exerce à **Montord**; originaire de la paroisse de Teilhet P.-d.D.); publiquement retracté et non réhabilité; retiré chez ses parents [Ab.2]; — Ab.4 *avait constaté que* : « Montord étoit sans prêtre » (*sans doute vers 1798 ou avant que Barrat vint exercer*). — (*On trouve aussi dans* Ab.5: Barrat Pierre, né le 12 novembre 1754, réintégré, desservant à Virlet, avec pouvoir de simple prêtre. *Est-ce le même ?*)

Barry. — De Billom; n'étoit pas prêtre; a été intrus d'ordre; constitutionnel; vicaire de **Saint-Pourçain**; pension de 800 fr. [Ab.5].

Barthelet. — De Moulins, étoit curé de **Tronget**; 70 ans; retiré à Moulins; exerce aux Carmes; a été vicaire épiscopal [P.2, c.1']. — (*Il avait prêté le serment*; Dxix 21, n° 316.)

Barthomeuf François-Gabriel-Adjutor. — Originaire de Clermont [P.2, c.1 — Ab.4, c.1]; 53 ans; [P.2, c.1']; avant la révolution curé de **Boucé** [P.2, c.1' — Ab.5] en 1772 [Ab.1]; jureur; a livré ses lettres [P.2, c.1 — Ab.4, c.1]; apostat [P.2, c.1']; assermenté; non retracté [Ab 4, c.1']; réside à Varennes; sans exercer [P.2, c.1']; n'a pas repris ses fonctions depuis 1793; paisible et insouciant; peu estimé avant la révolution [P.2, c.1].

Bastide Jean-Pierre. — Du diocèse de Saint-Flour; né le 18 juillet 1741; constitutionnel; desservant à **Toulon**; sans pouvoirs; pension de 1000 fr. [Ab.5].

Batissier Jean-Marie. — 56 ans; curé d'Augy depuis 22 ans; y réside [Ab.5]. — (*Il avait prêté serment*; Dxix 21, n° 316, — *voir d'ailleurs la note 1 de la page 227 dans le Bulletin du mois d'août 1902*).

Baudonnat Guillaume. — Originaire d'Auvergne; âgé d'environ 50 ans; avant la révolution, curé depuis 1772 à **Saint-Léopardin**; exerce depuis 3 ans à Besson, comme jureur; non retracté [Ab.4, c.1 — P.2, c.1'].

Beauvais Antoine. — De Gannat; avant la révolution communaliste [Ab.5]; vicaire à **Gannat** [Ab.5, 6]; 40 ans; fidèle [Ab,5]; en note: « jureur d'égalité », (*ce qui est confirmé par* Ab.8 et P.2, c.1); retracté; réhabilité [Ab.8]; travaille à Gannat en vertu de pouvoirs généraux; sujet médiocre; approuvé comme vicaire [Ab.6].



Bechet Joseph. — Du diocèse de Limoges ; réintégré ; desservant à **Voussac** [Ab.5].

Bechonnet Charles. — 35 ans ; chanoine régulier de Ste-Geneviève ; a prêté le serment de l'égalité ; a prononcé devant Couton un discours rempli d'impiétés, en livrant ses lettres de prêtrise et son bréviaire qu'il déclara être une femme importune. Son discours fut imprimé par ordre de Couton au nombre de 2.000 exemplaires [P 2, c 1]. — Religieux Genovefain, constitutionnel, instituteur à **Gannat** [Ab.4, c.8]

Belin Jean. — Intrus à **Domérat** [P.2, c.1], depuis 1792 ; mémoire contre lui [P.2, c.1]. (*Il s'agit sans doute ici d'un ancien vicaire de Notre-Dame de Montluçon, qui avait prêté serment* [Dxix21, n° 316].

Benoit Denis. — 62 ans [Ab.5] ; curé de **Louroux-Hodement** depuis 26 ans [Ab.5 — P.2, c.1] ; fidèle ; réside à Louroux-Hodement, canton d'Hérisson ; désire y être maintenu pour être à portée de recevoir des secours de sa famille [Ab.5].

Benoit Pierre. — 41 ans [P.2, c.1] ; desservant **Barrais** (*aujourd'hui Barrais-Bussolles*) ; lettre de M. Benoit à M. Mercier par laquelle M. Benoit lui rappelle ce qu'il lui a promis à cette époque [P.2, c.1] ; M. Benoit, originaire de Riom-les-Montagnes ; âgé d'environ 45 ans ; avant la révolution vicaire à Ambert [Ab.4, c.1 et Ab.5] ; aujourd'hui desservant la paroisse de Barrais et environs [Ab.4, c.1] ; 46 ans, et prêtre depuis 21 ans ; fidèle ; desservant à Barrais, puis à Varennes-sur-Têche [Ab 5].

Benoit Pierre. — Agé de 42 ans, prêtre depuis 17 ans ; desservant de **Meaulne** (*sic*) depuis 17 ans [P.2, c.1 — Ab.5].

Bequas des Gagères Nicolas. — 60 ans ; desservant de **Theneuille** [P.2, c.1 — Ab.5]. — Voir **Desgagères**.

Beraud Sébastien. — De Moulins ; ancien curé de **Billy** — (en 1798, il n'y avoit, *dans cette paroisse*, aucun prêtre) ; mort à Moulins [Ab.4, c.1].

Berger du Jonais. - Voir **Dujonais.**

Bergogne Emeric. — Né le 15 avril 1749 ; fidèle ; vicaire à Beaurey, à **Vendat**, desservant aujourd'hui Vendat [Ab.5]. — Ab.6 *ajoute* : Est rentré en 1795 avec l'approbation de M. Solignac, a obtenu de M. Begon la prolongation de ses pouvoirs pour trois ans à dater du 10 novembre 1798.

•

Bergognon. — Ancien prêtre de Valigny ; (*comme origine, car le curé de Valigny au moment de la révolution était M. Pincauteau qui avait prêté serment* : Dxix21, n° 316) ; y réside depuis 1792 [P.2., c.1].

Bernard Gabriel. — Demeurant à **Gipcy** [Ab 5].

Bernard Jacques. — Ancien curé de **Vouroux** (*aujourd'hui de la paroisse de Varennes*) ; embarqué et mort sur les vaisseaux [Ab.4, 1] ; (*Il s'agit ici en effet de l'ancien curé fidèle de Vouroux-les-Varennes, né à Vichy, mort à 69 ans, le 27 août 1794 et enterré à l'ile Madame*).

Bersagol Jean-Baptiste. — 47 ans [Ab.5] : curé depuis 1788 [P.2, c.1], depuis 14 ans, de **Cosne**, canton d'Hérisson ; y réside [Ab.5 — P.2, c.1]. — (*Il avait prêté serment* : Dxix 21, n° 316.)

Berthe Jean. — 55 ans, réintégré, résidant à La Prugne [P.2, c.1].



Berthelage JEAN. — Réside à **La Prugne** ; prêtre depuis environ 33 ans ; approuvé depuis 1797 pour tout le diocèse avec les cas et bénédictions réservés ; travaille depuis 4 ans et demie dans la paroisse de La Prugne ; approuvé provisoirement comme desservant ; sujet très médiocre ; à déplacer lorsque les circonstances le permettront [Ab.6].

Barthelage MICHEL. — De Bert ; né le 25 mai 1761 ; réintégré ; vicaire à **Bert** [Ab.5].

Barthelot. — (Voir **Bardelot** Philippe.)

Berthollet JEAN-BAPTISTE. — 56 ans ; fidèle [Ab.5] ; curé depuis 26 ans de **Deneuille**, canton de Montluçon ; y réside [Ab.5 — P.2, c.1] ; — (Dxix 21, n° 316 *le dit pourtant avoir prêté serment*).

Bessayre ou **Besseire** GUILLAUME. — 50 ans ; prêtre depuis 25 ans [Ab.5] ; âgé de 51 ans [P. 2, c. 1] ; curé de **Mayet-de-Montagne** : réintégré [Ab.5] ; depuis 1795 [P.2, c. 1] ; approuvé depuis sa réhabilitation d'une manière générale et indéterminée [Ab. 6] ; réside au Mayet. Pouvoirs de curé pour trois lieues à la ronde ; est demandé par les habitants de la paroisse [Ab.5 et 6]. Pétition du maire et des habitants du Mayet pour obtenir cette cure en faveur de M. Bessayre, leur pasteur. Lettre de recommandation pour le dit, de M. Mourrier du Mayet, au nom des âmes [P. 2, c. 1].

Binoure JEAN. — 41 ans ; aumônier de l'hôpital de **Gayette**, résidant à **Montoldre** [P. 2, c.1]. — (A Montoldre, en 1798, Ab. 4, c.1 dit : il n'y a aucun prêtre).

Biot JEAN. — Curé jureur de **Cressanges** [P. 2, c. 1].

Blateyron. — De Moissac ; 32 ans ; prêtre depuis 4 ans ; fidèle ; n'étoit pas prêtre (*en 93*) ; réside à l'hôpital, vicaire à Saint-Pierre de **Moulins** ; on demande qu'il soit maintenu à l'hôpital [Ab. 5].

Boiron PHILIPPE. — De Charroux [P. 2, c. 1] ; né le 19 décembre 1738 [Ab. 5] ; curé de **Tizon** (*aujourd'hui de Bellenaves*) ; a été dénonciateur ; scandaleux dans ses mœurs [P.2, c.1] ; exerce à Tizon comme maire ; obstiné ; exerce sans pouvoir ; pervertit les fidèles ; pension de 1.000 fr. [Ab. 5].

Boirot. — De Vicq-Bourbonnais [Ab. 5] ; prêtre fidèle (?!) [Ab. 6] ; — réintégré ; curé de **Veauce** (*après 1791*) ; y réside ; hors de service à cause de ses infirmités ; n'est pas inscrit dans le cahier des pouvoirs [Ab. 5]

Boisset JACQUES-GILBERT. — De Thiel ; 52 ans, et 24 ans de prêtrise ; bénédictin de Cluny [Ab.5] ; fidèle [Ab. 5 — P.2, c. 1] ; desservant de **Dompierre** [Ab. 5].

Boisset MARIEN. — 45 ans ; vicaire à **Désertines** ; y est desservant [Ab. 5 — P. 2, c. 1]. (*Voir* : *Jaladon*).

Boivin FRANÇOIS. — D'Aigueperse ; né le 6 juin 1742 ; fidèle ; curé de **Bègues** et depuis chantre de N.-D. d'Aigueperse ; desservant à Charmes puis desservant à Saint-Myon [Ab. 5]. — Ab. 6 *dit. en citant Boivin* : réside à Aigueperse ; ancien curé de Bègues ; (*le document veut parler d'une époque postérieure à la révol., car en 1791 c'est M. Dabernat qui était curé de Bègues*) ; chanoine d'Aigueperse ; a reçu les pouvoirs généraux en vertu desquels il travail à Aigueperse ; assez bon sujet ; approuvé comme vicaire.

Bonnefont Claude. — Vicaire à Bord puis à **Saint-Clément les-Montagnes**, et enfin à Bord où il est resté jusqu'à la révolution; prêtre depuis 1778; muni des pouvoirs généraux pendant la révolution ; a constamment exercé à Billiom ; approuvé comme vicaire [Ab.6].

Bonnefont Pierre. — D'Ally (Haute-Loire, ou Cantal) ; 68 ans et 43 ans de prêtrise; réintégré ; curé de **Marcenat** [Ab.5, c.6] ; y réside, pouvoirs de curé et de préposé [Ab.5] ; curé de Marcenat; retracté en septembre 1791 ; a continué ses fonctions depuis le 27 novembre 1791 jusqu'au 23 mars 1792 ; autorisé, quelque temps après la réclusion qu'il a subi, à reprendre par intérim des fonctions et à user des pouvoirs généraux et extraordinaires ; réhabilité en forme en 1796 et muni des pouvoirs les plus étendus pour tout le diocèse et durant toute la persécution; autorisé en 1799 par le Conseil à dispenser du 3e degré et au-dessous de consanguinité et d'affinité ; nommé en dernier lieu ; Préposé par le Conseil avec des attributions y annexées — d) maintenu et approuvé comme Préposé [Ab.6.]

Bonnefont Benoit. — Agé de 66 ans, curé d'**Avrilly** ; intrus à Saint-Martin-d'Estreaux [P. 2, c.1']. — (Dxix 21, n° 316, *dit en effet qu'il prêta serment*).

Bordage. — Agé d'environ 40 ans ; n'avoit pas prêté le serment de la constitution civile, il avait prêté celui de l'Egalité, exerce les fonctions à Chaptuzat sous les ordres du curé schismatique d'Aigueperse ; a été réhabilité, exerce publiquement à **Cognat** (*Lyonne*). [P.2, c.1] ; — *cette dernière paroisse* « vacat », par la mort de M..... dit [Ab.7].

Bostmembrun Pierre. — Curé de Pallières ; desservant à **Saligny** ; pension de 800 f. [Ab.5].

Bougainville. — Agé de 72 ans ; ancien curé de **Vernusse** ; marié ; faisant l'office d'instituteur ; réside à St-Pourçain-sur-Sioule [Ab.4, c. 4]. — (*naturellement il avait prêté serment* : Dxix 21, n° 316).

Bougarel François-Claude. — De Gannat ; 68 ans ; fidèle [Ab.5] ; prêtre respectable ; réside à Biozat [Ab.6] ; communaliste de **Gannat** avant la révolution [Ab.5, c.6] ; était desservant à **Biozat** [Ab. 5] avec M. Bourdier [Ab.6] — demandé par les habitants concuremment avec M. Bourdier [Ab.5].

Bougarel Charles. — De Gannat [Ab.4, c.7]. — Sexagénère [P.2, c.1] ; 64 ans [Ab.4 c.7]; avait prêté le serment de l'égalité et livré ses lettres de prêtrise [P.2, c.1] ; rétracté [Ab.4, c.7] ; réhabilité [P.2, c 1] ; réintégré [Ab.4, c.7] ; (*il doit y avoir confusion dans cet énoncé des registres de Clermont, entre les deux Bougarel. Il est certain en effet que Bougarel Charles était curé de Biozat en 1791, qu'il prêta serment mais eut-il le temps d'être « réintégré » ? car il fit partie du premier envoi en déportation, et mourut en route, à Angoulême, le 30 décembre 1793*). Ab.4, c.7, dit d'ailleurs : Biozat *vacat* par la mort de M. Charles Bougarel, en déportation.

Boulet Emmanuel-Philibert. — Curé de St-Pierre de Montluçon [P.2, c.1 — Ab.5] ; infirme et hors de service [Ab.5]. (*Il avait prêté serment* : Dxix 21, n° 316.

Bourdier Antoine. — De Denones ; né le 13 janvier 1764 ; fidèle [Ab.5] ; n'a prêté aucun serment [P.2, c.1] ; vicaire à **Créchy** [Ab.6] et à **Biozat** [Ab.4, c.7] - [Ab.5, c.6] ; est revenu depuis peu des pays étrangers où il avait été déporté ; exerce publiquement à Biozat [P.2, c.1] ; ex-desservant à Biozat avec Bougarel ; anc. communaliste de Gannat [Ab.6, c.4] ; a successivement travaillé à Biozat en

vertu de pouvoirs généraux, — d) très bon sujet et fort bon prêtre [Ab.6]; demandé par les habitants de Biozat conjointement avec « M. Bougarel ». (*Ces derniers mots sont rayés*) [Ab.4, c. 5]. Dxix 21, n° 316, peut-être par erreur, le dit cependant avoir prêté serment (!), il était alors vicaire à Biozat.

Bourdier GILBERT. — 82 ans ; vicaire à Aigueperse [Ab.5] ; bénédictin [P.2, c.1, — Ab.5] ; réside à Bourbon-l'Archambault [Ab. 5] ; hors de service [P.2, c.1].

Bourgoing. — De la Bourgogne ; 66 ans ; curé d'**Ebreuil** [Ab. 5] ; rétracté [Ab. 6] ; réintégré [Ab.5, et 6] ; exerce au Vernet-sur-Ecoles [Ab. 5] ; approuvé depuis sa réhabilitation pour tout le diocèse et spécialement pour Vernet-sur-Ecoles [Ab. 6] ; pouvoir de curé [Ab.5].

Boussac ANTOINE. — De Moulins ; fidèle ; vicaire à St-Pierre de Moulins [Ab. 5]. — (*Il s'exila en Italie. Nous avons publié, en 1899, d'abord dans la* Quinzaine bourbonnaise, *puis dans la collection des* Curiosités bourbonnaises « *le journal de voyage de M. l'abbé Boussac du 13 sept. 1792, en juillet 1805* » *sous le titre* : Itinéraire d'un prêtre bourbonnais « déporté », pendant la révolution française.

Boutoul. — Curé de **Vitray** ; assermenté ; absent [P.2, c.1]. — (D xix21 n° 316 *qui l'appelle* : Bontoux, *dit en effet qu'il prêta serment*).

Bouyot JEAN. — Originaire de Souvigny ; âgé d'environ 44 ans [Ab. 4, c. 1] ; 46 ans *dit* [Ab.5] ; avant la révolution, curé de **Vallon**, en 1788 [Ab.4, c.1 — P.2, c.1] ; réintégré [Ab.4, c.1 — Ab.6] ; réside à Souvigny [Ab.5, c.6] ; pouvoirs de simple prêtre [Ab.5] approuvé pour la partie du diocèse de Clermont dans laquelle il réside, conformément à l'ordre envoyé au conseil [Ab.6]. — (La paroisse de Vallon est desservie par un prêtre marié *dit* P.2, c. 1).

Brandely PIERRE-FRANÇOIS. — 66 ans ; cordelier (*à Montluçon*) [Ab. 5] — P.2, c. 1] ; réintégré [Ab. 5] ; réside à Montluçon [P. 2, c. 1], à Clermont *dit* [Ab. 5] *qui, en marge, porte* : « Décédé ».

Breuil ANTOINE. — D'Eglizolles ; né en 1766 ; fidèle ; n'étoit pas prêtre ; vicaire d'**Arfeuilles-la-Palisse** ; non pensionné [Ab. 5].

Brody JEAN-BAPTISTE. — 60 ans [Ab.5] ; curé depuis 25 ans de **Quinssaine** [P.2, c.1 — Ab.5] ; y réside et dessert Quinssaine [Ab.5].

Brousse Goutte ANTOINE. (Voir **Goutte Brousse.**)

Brulon FÉLIX [Ab.5]. DENIS [P.2, c.1]. — De Cusset ; 52 ans ; fidèle (!) [Ab.5] ; curé de **Saint-Félix** [Ab.5] — P.2, c.1] ; y réside ; demande d'être placé à Saint-Félix ou à Magnet si sa paroisse y est réunie [Ab.5]. Lettre de M. Brulon à Monseigneur pour le supplier à raison de ses infirmités de ne pas le déplacer de Saint-Félix ou de le placer dans le lieu auquel sa paroisse sera réunie. — Note de Monseigneur : « Faire attention spéciale, on le croit marié » [P.2, c.1]. — (Dxix21, n° 316, *dit qu'il avait prêté serment.*)

Brulon. — De Cusset ; 42 ans [Ab 5] ; religieux Minime [Ab.5, et 6. — P.2, c.1] ; fidèle ; vicaire à **Creuzier-le-Neuf** [Ab.5] ; desservant de Creuzier-le-Neuf [P.2, c.1 — (Voir Chassaing) ; réside à Creuzier-le-Neuf ; a reçu des pouvoirs généraux et exerce à Creuzier en vertu des dits pouvoirs — d) ; bon religieux ; approuvé comme vicaire [Ab.6] ; — Ab.4, c.1 *cite un autre* Brulon du Mayet, déporté en Italie, âgé d'environ 40 ans (?).



Brun JACQUES. — De Montferrand [Ab.5] ; né le 1er octobre 1750 ; vicaire à **Saint-Nicolas-des-Biefs** [Ab.5-6] ; rétracté du serment civique (*sic*) [Ab.6] ; réintégré [Ab.5] ; réside à Montferrand [Ab.5-6] ; pension de 800 fr. [Ab.5] ; — muni depuis la révolution de pouvoirs généraux qui lui ont été revoqués, et rendus avec des réserves ; d) approuvé comme simple prêtre [Ab.6].

Brun JEAN. — De Saint Diery (Puy-de-Dôme) ; né le 24 septembre 1756 ; fidèle ; vicaire de **Montaigu le-Blin** ; — desservant provisoirement à Saint-Diery [Ab.5].

Bruneau JEAN-MARIE. — D'Aigueperse ; né le 6 novembre 1761 [Ab.5] ; réside à Saint-Pourçain ; vicaire à **Saint-Pourçain** avant la révolution [Ab.6]; prètre intrus de la paroisse de Lorige ; rétracté ; réintégré [Ab.4, c.2]; — a reçu depuis sa réhabilitation des pouvoirs généraux en vertu desquels il a travaillé à Aigueperse et travaille à Vensat en qualité de desservant ; d) sujet ordinaire ; approuvé comme desservant [Ab.6].

Burelle JACQUES. — De Varennes-sur-Allier ; 63 ans [Ab 5] ; curé de **Thiel** depuis 1768 [Ab.5-6 — P.2, c.1] ; jureur [Ab.6] ; réintégré [Ab 5] ; réside à Thiel [Ab. 6] ; — pouvoirs de simple prêtre [Ab.5] ; approuvé des vicaires généraux, pour les paroisses environnantes du diocèse de Clermont ; — d) demande s'il peut travailler dans les paroisses de Lafaye Matefey et Chappeaux [Ab.6].

Burelle. — Agé d'environ 48 ans ; originaire de Varennes-sur-Allier ; ancien curé dans le diocèse d'Autun ; rétracté dans le même diocèse et de plus réhabilité et approuvé pour **Verneuil** et les environs par le missionnaire envoyé de Clermont ; résidant à Moulins, faisant fonctions d'instituteurs particulier des enfant de M. Droiteau [Ab. 4, c.2]. — [Ab.4, c.2. *signale en outre* : Burelle (Pierre) ancien curé de **Montaigu-le-Blin** déporté et mort en Suisse. (*Il avait refusé le serment* : DXIX 21, n° 316.)

Caillot JEAN BAPTISTE. — De Louroux-de-Beaune ; 57 ans, et 29 ans de prêtrise [Ab. 5] ; curé de **Reugny** [P.2, c.1 — Ab. 5] ; desservant à Beaulne ; désire y être maintenu ; demandé par les habitants [Ab.5]. — (*Il avait prêté serment* : DXIX21, n° 316.)

Caillot PIERRE. — (*Curé de Neure*) ; desservant Lurcy [P.2, c.1].

Camus. — Était curé de **Sales** (*aujourd'hui rattaché à St-Germain-de-Sales*). (*Il avait prêté serment* : DXIX21, n° 316.) — [Ab.4-5], *dit en parlant de Sales* : « *Vacat* par la mort de M. Camus. »

Cantat GILBERT. — De Moulins ; fidèle ; a exercé à **Verneuil** (*il en était curé à la rév.*) durant la révolution, tantôt à Bransat ; demandé à Verneuil par les habitants [Ab. 5]. (*Il avait prêté serment* : DXIX 21, n° 316.)

Carton GILBERT. — De Ferrières ; 48 ans ; fidèle [Ab.5] ; vicaire à **Ferrières**, puis à **Rongères** [Ab.5-6] Desservant à La Prugne ; — demandé par l'adjoint et les habitants de la commune [Ab.5] ; deux suppliques des habitants de Ferrières dont l'une demande M. Carton pour desservant, l'autre réitère la même demande et supplie instamment qu'il ne leur soit pas envoyé de jureur.

Au moment de la révolution il étoit vicaire ; a desservi la paroisse de Rongères de l'agrément et en l'absence du curé nommé député aux Etats-Généraux ; a reçu les pouvoirs accordés aux missionnaires, dessert la paroisse de Ferrières en vertu des susdits pouvoirs ; — d) M. Carton natif de Ferrières où il éprouve des désagréments désiroit la paroisse de La Prugne, dont une partie s'adresse à lui; approuvé comme desservant de La Prugne [Ab.6].

Cave. — Déporté ; on ignore sa résidence, et s'il est rentré ; on le signale comme résident à Montluçon ; demandé pour **Ainay** (le Château) [P.2, c.1].

Ceissat JEAN-CLAUDE. — De Riom ; né le 24 février 1751 ; fidèle ; vicaire au **Mayet-de-Montagne** et dans les derniers temps à St-Clément [Ab.5] ; approuvé depuis 6 ans pour St-Clément de Montagne où il a travaillé 3 ans ; prorogé par M. Solignat pour tout le diocèse [Ab.6] ; *auj.* réside à Riom [Ab.6-7] aumônier de l'Hôpital [Ab.5] ; approuvé comme aumônier de l'hôpital général [Ab.6]. — (Dxix21, n° 316, *le dit avoir prêté serment*).

Chaboissier ETIENNE. — De St-Etienne-sur-Cesson ; ancien curé de Champeix (P.-de-D , arr. d'Issoire) ; desservant à **Maillet** et **Givarlais** [Ab.5].

Challeton (ou Chalton). — Originaire de St-Gérand-de-Vaux ; âgé d'environ 44 ans ; avant la révolution, vicaire à **St-Pourçain** ; ensuite intrus à St Voir ; assermenté [Ab.4, c.1].

Champomier. — 36 ans ; curé intrus de **Buxière-la-Grue** ; réside à Echassières ; sans fonctions [P.2, c 1'].

Chandorat. — Ancien curé de **Saulzet** ; — Ab.4 *dit* : Saulzet, *vacat* par la mort en déportation de M. Chandorat.

Chapelle GILBERT. — Dominicain ; réintégré ; réside à Moulins [P.2, c.1 — Ab.5].

Chapon PIERRE. — Né 24 fév. 1735 ; Chartreux [Ab.5 — P.2, c] ; réside [P.2, c.1] et dit la messe à Huriel [Ab.5].

Charbonnel GUILLAUME, de Pauliac (diocèse de St-Flour) ; né le 24 janv. 1749 ; réhabilité ; desservant à Chezelle, Senat, et Taxat [Ab.5] ; (*il était vicaire de* **Beaune**, *au moment de la révolution, et avait prêté le serment* : Dxix 21, n° 316).

Charramont JEAN. — Originaire des environs de Chartres : [Ab.6] ; âgé d'environ 54 ans ; avant la révol. curé dans le diocèse de Chartres, aujourd'huy desservant à **Varennes** (sur Têche) [Ab.4, c.1 — Ab.6]. — A reçu des pouvoirs très étendus de Mgr de Bonal, renouvelés par M. Solignat ; — d) travaille (à Varennes) du consentement de ses supérieurs et écrit pour savoir à quoi s'en tenir ; ne peut être approuvé que sur l'autorisation de ses supérieurs [Ab.6].

Charrier JACQUES, à Souvigny [Ab.5].

Chassaing JEAN-BAPTISTE. — De Riom [P.2, c.1 — Ab.5] ; réintégré [Ab.5] ; curé de **Creuzier-le-Neuf** [P.2, c.1 — Ab.5] ; réside à Clermont [P.2, c.1 — Ab.5] ; réside à Clermont [P.2, c.1 — Ab.4, c.1 et 5] ; vieux et infirme [P.2, c.1] ; âgé d'environ 70 ans [Ab.4, c.1].

Chassey. — D'Autun ; a été intrus à **Châtelperron** ; exerce à St-Hilaire ; marié, divorcé, retracté, relaps, exerce encore [P.2, c.1'] ; (*c'est peut-être le même que Chasset dont parle le document des Archives nationales* (Dxix21, n° 316), *qui aurait eu comme prénoms, ceux de « François-Mathieu » et qui était au moment de la révolution vicaire de* **Jaligny** *où il prêta serment*).

Chauderon NECTAIRE. – De St-Victor ; né le 4 fév. 1738 [Ab.5, — P.2, c.1] ; fidèle (!) [Ab.4, c 1 et Ab.5 — Dxix21, n° 316, *le dit avoir prêté serment*] ; curé de **Chappeau** [Ab.5 6] ; absent [P.2, c.1] ; réside provisoirement sur la paroisse de... avec pouvoirs de PRÉPOSÉ, provisoirement

[Ab.5]; — approuvé généralement pour le diocèse et nommé PRÉPOSÉ pour le canton de St-Nectaire avec les attributions y annexées. — d) maintenu Préposé jusqu'à ce qu'il puisse se rendre dans sa paroisse [Ab.6].

Chaumeil Louis. — Né le 22 novembre 1732; demeurant à Marcillat [Ab.5].

Chaumeton Jean-Baptiste. — 61 ans (?); curé depuis 1772 de **Mesples**, canton d'Huriel; y réside [Ab 5]; — (Dxix21, n° 316, *le dit avoir prêté serment*).

Chaussade François. — Du Cantal; âgé de 60 ans [P.2, c.1]; curé jureur de **La Chapelle sous-Cusset** [P.2, c.1 — Ab 5]; y réside; demandé par les habitants [P.2, c.1]. — Ab.4, c.3, *à propos de la Chapelle, dit*: « A son curé jureur et non rétracté. »

Chautard François. — Né le 30 octobre 1762; fidèle [Ab. 5 — P.2, c.1]; curé de **Venas**, canton d'Hérisson; — desservant à Saint-Amand-Roche-Savine (Puy-de-Dôme, ar. d'Ambert); — supplique des habitants pour le conserver comme curé [Ab.5].

Chauvigny de Blot, du Vivier, Gilbert. — 39 ans; 14 de prêtrise; fidèle; réside à Saint-Gal, près Ebreuil; — recommandé pour être placé avantageusement [Ab.5]. — (Voir dans cette étude le passage qui se rapporte à ce bon prêtre, p. 260.)

Chefaud. — Ancien cordelier; faisant l'office d'instituteur; réside à Saint-Pourçain-sur-Sioule; marié à une religieuse [Ab.5].

Cheminat Jean-François-Régis. — Né le 2 janvier 1745; vicaire à **Brughas**; réintégré: réside à Billom; vicaire à Saint-Loup, pension de 800 fr. [Ab.5].

Cheminat Pierre. — Capucin [Ab.4, c.8]; âgé de 65 ans; a fait le serment d'égalité et donné ses lettres [P.2, c 1]; jureur [Ab.4,8].

Chevalier Antoine. — 67 ans; curé du **Lonzat** (*aujourd'hui de la commune de Marcenat*), réside à Saint-Pourçain; pouvoirs de curé [Ab.5]. — Antoine Chevalier, âgé de 66 ans, originaire de la paroisse de Servant, curé du Lonzat, réintégré et envoié par le département de Moulins sous la surveillance de l'administration de Saint-Pourçain où il réside, exerçant les fonctions du culte catholique dans la petite babilone et paroisses circonvoisines autant que les circonstances luy permettent, me procurant depuis Noël dernier le seul bonheur des vrais chétiens, je dis d'entendre la sainte Messe, et de recevoir les sacrements grâce dont bien des bons chrétiens sont privés. (*ainsi s'exprime le rapporteur* de Ab.4, c.4). — M. Chevalier, muni depuis la révolution de pouvoirs généraux en vertu desquels il travaille à Saint-Pourçain et dans les environs, — d) approuvé comme curé [Ab.6]. — Ab.4, c.2, *à la fin du rapport sur les prêtres de Saint-Pourçain et de Verneuil*, dit: M. A. Chevalier tient ses pouvoirs de M. de Gévaudan, il vous prie de parler de luy à M. Begon. — *A propos de Bransat*, Ab.4, c.4 *écrit*: sans prêtre, M. Chevalier y va dire la messe, fêtes et dimanches, dans la chapelle de M. Semyn.

Cheville Jean. — Né le 21 novembre 1765; vicaire à Domérat, pension de 800 fr. [Ab.5]. — Intrus d'ordre; n'a pas exercé depuis 7 à 8 ans; réside à Montluçon; absolument inèpte [P.2, c.1].

Chocheprat Guillaume. — De Gannat; 76 ans; curé de **Charmes** [Ab.5]; curé jureur, a fait tous les serments, a cessé ses fonctions depuis la Terreur [P.2, c.1]; rétracté [Ab.4, c.7]; réintégré [Ab.5]; réside à Gannat [Ab.6]; démissionnaire; a reçu depuis sa réhabilitation les pouvoirs généraux en vertu desquels il travaille à Charmes en qualité de desservant [Ab.6]; pouvoirs de desservant [Ab.4-5].

Clerc JEAN. — Curé de **Neuilly-en-Donjon**; réside à Saint-Fargeau (Loire) [P.2, c.1]. —(*Il avait prêté serment* : Dxix21, n° 316.)

Constant MICHEL. — De Montluçon ; 61 ans ; curé de **Saint Priest de la Harpe** (*aujourd'hui d'Arpheuilles, canton de Marcillat*) ; réside à Montluçon [Ab.5 — P.2, c.1] ; *en marge* : « mort » ; —(*d'après* Dxix 21, n°316, *il avait prêté serment.*

Corné. — De Cusset ; chanoine de Cusset ; aumônier de l'hôpital de cette ville [Ab.5].

Coste de Cellloux GUILLAUME — 40 ans ; réside sur la paroisse de Trezioux ; approuvé d'une manière générale et illimitée pour tout le diocèse par M. Solignat et continué par M. Mercier ; dit habituellement la messe, exerce les dimanches et fêtes. — d) disposé à accepter les places que le Conseil lui destinera ; demandé par les habitants de Trezioux qui ne voudraient pas de M. Batisse. Le Conseil n'a point accueilli sa demande. — Sujet médiocre et approuvé comme vicaire et envoié en cette qualité à **Nizerolles** [Ab.6].

Cottet FRANÇOIS. — 52 ans ; bénédictin, intrus [P. 2, c.1] ; réside et exerce à **Souvigny** [P.2, c.1' — Ab 5]. — Ab.4, c.1 *dit de lui* : « Cottés, de la Suisse, âgé d'environ 48 ans, avant la révolution religieux bénédictin de la maison de Souvigny ; aujourd'hui intrus au dit lieu.

Couchard. — Capucin, a eté vicaire intrus de **La Palisse**, ensuite curé intrus au même lieu ; a fait tous les serments : a été, dit-on, dénonciateur ; exerce actuellement à Sainte-Croix de Gannat le ministère de mort. 60 ans [P.2, c.1].

Couchonnet FRANÇOIS [Ab.5], *ou* Couchonnat [P 2, c.1], *ou* Cochonnat [Ab.4, c.4] ; 71 ans ; fidèle (!) [Ab.5]. — (Dxix 21, n° 316 *le dit avoir prêté serment*] ; curé de **Valignat** ; y réside [Ab.5].

Couchonnet. — D'Aigueperse ; 40 ans ; curé de **Louchy** ; réside à Gannat ; ne fait depuis longtemps aucune fonction, scandaleux dans ses mœurs : reconcilié, et demandé par ses paroissiens [P.2, c.1']. — *A propos de Louchy* Ab.4, c.4 *dit* : « Sans prêtre, M. Cochonnat (!) intrus vient de temps en temps, mais n'officie point.

Courtois JEAN-BAPTISTE-GASPARD. — 63 ans ; curé de **Chazemais** ; y réside [Ab.5 — P. 2, c.1]. — (*D'après* Dxix21, n° 316, *il avait prêté serment*).

Croizier FRANÇOIS. — Originaire de Sorbiers [Ab.4, c.2] ; 55 ans ; curé de **Longepré** (*aujourd'hui de Neuilly-le-Réal*) [P.2, c.1] en 1778 environ ; assermenté, non rétracté [Ab.4, c.1]. — Juratus, absque moribus et doctrina (note de M. le curé de Jaligny) ; — réside à Sorbier [P.2, c.1 et 1'] ; maire de Sorbier [Ab.4, c.1].

Croizier JEAN. — Originaire de Montcombroux [Ab.4, c.1 — Ab.6] ; 54 ans [Ab 5] ; religieux capucin [Ab.5 — P.2, c.1 - Ab.4, c.1] dans la province de Grégène ; s'étant rendu intrus à Marly-l'Evêque, diocèse d'Autun [Ab 6] ; a été intrus à Toulon : réhabilité depuis 2 ans [P.2, c.1] ; réintégré le 22 juin 1801. — d) approuvé comme simple prêtre pour les malades [Ab.6] ; réside à **Bert** sans pouvoirs [Ab.5] ; lettre de M. Croizier qui demande des pouvoirs pour la commune de Bert ou son changement, et inclinant toutefois pour Bert où il expose que les habitants le désirent ; pétition des habitants en sa faveur [P.2, c.1]. *Parlant de Bert*, Ab.1 *dit* : « Il n'y a aucun prêtre, si non Jean Croizier, avant la révol., religieux capucin ; a cessé d'être assermenté. »

Cuissot. — De Moulins ; 63 ans ; fidèle ; vicaire à **Moulins** ; y réside ; lettre de recommandation pour le conserver à Moulins à cause de ses infirmités [Ab.5]. — P.2, c.1 *signale, en outre, à Moulins* : Cuissot, ex-jésuite.

Cureyras François. — De Plausat ; né le 3 avril 1759 ; *le mot* « fidèle » *a été effacé et remplacé par celui de* réintégré ; avant la révol. vicaire à **Saint-Germain des-Fossés** [Ab.5] ; a reçu depuis sa réhabilitation les pouvoirs généraux en vertu desquels il travaille à Plausat et quelque fois dans les paroisses voisines. — d) Est destiné pour Sauvagnat où sa douceur et sa prudence lui assure le fruit de son ministère [Ab.6] ; demandé par une supplique pour être curé de Saint-Germain-des-Fossés [Ab.1] ; desservant à Sauvagnat, près Issoire [Ab.5].

Dabernat Michel. — Curé de la **Chapelle d'Andelot** (*aujourd'hui de la paroisse de Saint-Priest-d'Andelot*) [Ab.5] ; rétracté [Ab.8] ; réintégré [Ab.5.] Y réside ; pouvoirs de curé [Ab.5-6] (en 1798). — Cette commune a des secours de messieurs d'Artonne qui y viennent exercer le culte publiquement. Les habitants sont peu religieux. Le curé Dabernat est absent ; il est réintégré. [P.2, c.1].

Dabernat Pierre, titulaire de **Bègues**. — Bègues est absolument abandonnée : son curé légitime avoit prêté serment ; il s'est, dit-on, rétracté depuis plus d'un an. Le peuple est peu disposé en faveur du catholicisme ; le curé s'appelle Dabernat. *En marge* : la commune est très pauvre ; on pourrait la réunir à Mazerier. On y exerce le culte publiquement, en mission. [P.2, c.1].

Dabernat est rétracté, réintégré et s'est retiré aussy (*allusion à Michel Dabernat*) en son pays [Ab.8] à Chaussenac (Cantal, arr. de Mauriac) ; approuvé comme simple prêtre [Ab.5].

Dadin. — A **Bresnay**, il n'y a aucun prêtre, le titulaire marié, N. Dadin, originaire de Moulins qui demeure dans le diocèse de Bourges [Ab.4, c. 1]

Dagonnin François. — 50 ans ; fidèle ; desservant **Iseure** (à la révolution) ; desservant à **Gannay-sur-Loire** : [Ab.5 — P.2, c.1] ; demandé par les habitants [Ab.5]. — (Dxix 21, n° 316, *dit qu'il était vicaire d'Iseure et qu'il prêta serment*).

Daguillon Pierre. — Originaire de Maringues [Ab.1 et 5 — P.2, c. 1] ; âgé de 59 ans [Ab.1] ; curé de **Neuilly-le-Réal** en 1775 [Ab.1 et 5 — P.2, c.1] ; réintégré [Ab.1 et 5-6]. réside à Neuilly avec des pouvoirs de curé [Ab.5]. — Approuvé depuis la révolution comme curé ; a été réintégré. On présume qu'ayant perdu ses pouvoirs pour avoir célébré dans l'église contre la défense des supérieurs, il a été rétabli. [Ab.6]. — (*Il avait prêté serment* : Dxix 21, n° 316).

Dalexandre Joseph-Anne. — 66 ans ; originaire de Randan ; curé titulaire de **Nades** ; rétracté ; réintégré ; y réside ; [Ab.5 et 6]. *En marge de* Ab.5 : mort.

Dalmasse Kuen Charles-François. — 51 ans [Ab.5] ; curé depuis 20 ans de **Lignerolles** ; [Ab.5 — P.2, c.1] ; y exerce et occupe la place de maire depuis l'an viii. [P.2, c.1]. — (*Il avait prêté serment.* Dxix 21, n° 316).

Dantell. — 58 ans ; fidèle ; aumônier du château de La Palisse, réside à Apchon [Ab.5].

Dantigny Jean-Baptiste. — 44 ans ; curé depuis 15 ans de **Viplaix** : desservant de Viplaix [Ab.5 — P.2, c.1] — (Dxix 21, n° 316 ; *le dit avoir prêté serment*).

Dantigny François. — 52 ans ; réside à Viplaix [Ab.5 -- P.2, c.1] — [*Est-ce*

le même que Dantigny Jean, ancien curé de Nassigny, qui prêta serment ?]

Dantigny Louis-Xavier. — 43 ans ; desservant de **Couleuvre** [Ab.5 — P.2, c.1] ; (vicaire de Cérilly au moment de la révol.) ; (*il prêta serment d'après* Dxix 21, n° 316).

Darnaud — Ancien vicaire de **Theneuille**, déporté : sur le point de rentrer. [P.2, c.1] ; — (*il avait prêté le serment* : Dxix 21, n° 316).

Darnault Claude (*Pierre ?*) — De Buxières-la-Grue ; ancien vicaire de **Deux-Chaises** [Ab.5].

Daugier. — De Cusset ; 62 ans ; curé jureur de Langy ; réside à Cusset ; exerce. [P.2, c.1].

Dauphin Jean-Baptiste. — De Vernines (Aurières) (Puy-de-Dôme) ; né le 9 février 1755 ; fidèle ; curé à la révol. de **La Chapelle aux-Chasses** ; réside à Vernines, désiré par les habitants [Ab.5. — P.2, c.1]. — (Dxix 21, n° 316, *confirme son refus de prestation de serment*).

Debertaud Pierre. — De La Prugne ; 46 ans ; fidèle ; vicaire à Saint-Remy-sur-Thiers ; demandé par les habitants comme desservant. [Ab.5].

Debioux Pierre. — De Montluçon ; 35 ans ; exerçait à **Saint-Hilaire** ; y est desservant. [Ab.5] ; (*à propos du curé de St-Hilaire*, en 1791, Dxix 21, n° 316 *dit* : le curé est malade, mais se soumet par lettre).

Decamp. — De Saône-et-Loire ; 45 ans ; intrus à **Montaiguet** dont le curé est marié ; réside à Montaiguet ; *sine moribus* ; — pétition des habitants, appuyée par une lettre de l'adjoint pour conserver Mr Decamp ; — deux lettres contre M. Decamp où l'on renvoie aux témoignages du vicaire général d'Autun et des prêtres les plus recommandables du diocèse ; — exerce depuis 18 ans, a tenu une conduite affreuse avant la déportation, et depuis, ces vols sont si publics qu'il ne pourroit faire aucun bien surtout dans le canton [P.2, c.1]. — Marchand de fer, notaire public, prédicateur d'impiété ; dénonciateur des prêtres catholiques.

Decamps. — De Moulins ; fidèle ; vicaire (avant la révol.) de **St-Pierre de Moulins** ; y réside ; pouvoir de simple prêtre [Ab.5] ; mérite la confiance [Ab.6].

Delablachère, de Grenoble ; fidèle ; recommandé par M. de Bartillat pour être placé à **Lamaids** ou à **Nocq** [Ab.5] — (*Il s'agit sans doute ici de Antoine Lavigny Lablachère, ancien chartreux, résident à l'Aage* (St-*Martinien*).

Delafoulhouze Louis-Michel. — De Courpières ; 76 ans ; fidèle ; ex-curé de **St-Gérand de-Vaux**, réside à Courpières [Ab.5] ; a reçu de M. Solignat des pouvoirs généraux et illimités ; approuvé comme simple prêtre [Ab.6].

Delage. — Curé du **Veurdre** [P.2, c.1]. — (Dxix 21, n° 316, *dit qu'il prêta serment*).

Delage Pierre. — 58 ans ; curé de **Isle-sur-Marmande (Isle-et-Bardais)**, exerce à Isle [Ab.5-P.2, c.1].

Delagenette Louis-Charles. — De Moulins [Ab.5, c.1 et 5] ; 32 ans ; réintégré ; curé de **Thionne** [Ab.5] avant la révolution, en 1787 environ

[Ab.1]; démis de son titre depuis sa réhabilitation; nommé desservant de la dite paroisse par M. de Gévaudan et approuvé pour tout le diocèse avec les cas et bénédictions réservés, la faculté de bénir les mariages, avec les dits pouvoirs prorogés pour deux ans, et depuis, de 6 mois en 6 mois par le Préposé du canton [Ab.6]; desservant à Bessay [Ab.5]; — P.2, c.1, *renferme la note suivante* : *Sine moribus, sine doctrina et malæ famæ*; — réintégration de (*par*) M. le curé de Jalligny.

Delaire ANTOINE. — Originaire de Boucé; âgé d'environ 53 ans; avant la révolution, chanoine de **Cusset**; assermenté, non rétracté; à Boucé [Ab.1].

Delaire GUILLAUME-(JACQUES). — 58 ans; curé de **St-Ennemond** depuis 26 ans; y réside [Ab.5 — P.2, c.1]. (*Il prêta serment* : DXXI 21, n° 316).

Delamousse NICOLAS. — Ancien vicaire général de Clermont; fidèle; desservant provisoirement Notre-Dame de Moulins [Ab.5 — P.2, c.1]. — (*Ce fut ce prêtre éminent qui réorganisa le culte dons les arrondissements de Moulins et de La Palisse ; il joua alors un rôle considérable et tout apostolique, et mourut curé de St-Pierre de Moulins*).

Delarbre ANTOINE. — De **Cusset**, né le 7 mars 1745 : fidèle ; desservant aux Martres-sur-Morge avant la rév. et depuis [Ab.5].

Delarebardière ALEXANDRE. — Curé de **St-Palais** [Ab.5, P.2, c.1]; y réside [Ab.5]. — (*Il prêta serment* : DXIX 21, n° 316).

Delaroche JULIEN. — 53 ans; desservant du **Vilhain**; depuis 13 mois [Ab.5]; depuis 1801 [P.2, c.1].

Delepaud BAPTISTE. — Originaire de Moulins; âgé d'environ 42 ans [Ab.1]; avant la révol. religieux chartreux ; desservant de **Besson** où il réside [P.2, c.1]; a exercé depuis deux ans comme jureur; aujourd'hui il a cessé [Ab.1]; — Ab.5 *dit* : réintégré ; desservant à Besson ; demandé par les habitants et recommandé par Mgr l'évèque d'Orléans, — *et* Ab.6 : a reçu depuis sa réhabilitation des pouvoirs pour **Bresnay** : sujet très médiocre; approuvé comme vicaire.

Delestang FRANÇOIS. — 52 ans, ordonné depuis 28 ans ; curé d'Huriel depuis 1781, réintégré ; y réside : demandé par les autorités et les habitants d'Huriel [Ab.5 — P.2, c 1]

Delevaux. — Résident à **Charroux** [Ab.5]. — (*Il s'agit sans doute ici de l'ancien curé de Monétay-sur-Allier que* DXIX 21, n° 316, *dit avoir prêté serment*.

Deligny GILBERT. — De Gannat; 60 ans [P.2, c.1]; 58 ans; a fait tous les serments ; a été vicaire intrus de Ste-Croix de **Gannat** ; curé intrus de **Salles** ; a livré ses lettres de prêtrise et est aujourd'hui greffier près le tribunal criminel et civil [P.2, c.1] ; — Ab.8 *au mot* : Ligny *dit* : constitutionnel jureur.

Delpiroux JEAN. — 52 ans; aujourd'hui desservant à **Vernusse** [Ab.5].

Demenitroux ANTOINE. — De Saint-Sauvier; y réside. sans fonctions depuis 7 ou 8 ans; — notaire [P.2, c.1].

De Pons du Fourn (oux ?). — De Cusset : fidèle; chanoine de la cathédrale ; vicaire général du diocèse de Clermont [Ab.5].

Depresles ANTOINE. — De Voussac ; 36 ans [Ab.5]; prêtre en 1792 [P.2, c.1];

n'étoit pas prêtre à la prestation de serment ; réside à Chappes ; destiné provisoirement pour **Chavenon**, désire y être conservé, sinon d'être placé dans le voisinage [Ab.5].

Desbret PIERRE — De Cusset [Ab.5 — P.2, c.1] ; 45 ans : ancien professeur de philosophie à Thiers [Ab.6] ; fidèle, [Ab.5]; arrivé récemment de la déportation [P.2, c.1]; réside à Cusset]. [Ab.5.]

Deschamps ANTOINE. — 60 ans [Ab.5] ; ancien chanoine d'Huriel [P.2, c.1]; réside à Saint-Victor ; demandé par les habitants [Ab.5].

Deschamps de Bisseret JACQUES. — Né le 25 avril 1760 [Ab.5] ; chanoine à Saint-Just de Lyon [P.2, c.1]; fidèle; réside à Montluçon [Ab. 5]; à Lavaux-Saint-Anne [P.2, c.1].

Deschery MARIEN. — 40 ans; desservant aujourd. à **Chamblet** [Ab.5 — P.2, c.1].

Desgagères [**Bequas**]. — Curé de **Saint-Aubin**; approuvé pour Theneuille [P.2, c.1] ; — (*il avait prêté serment* : DXIX 21, n° 316).

Desmaroux GILBERT. — De Montaigut-en-Combraille ; 56 ans ; curé de **Saint-Pardoux-les-Eaux** (*La Petite-Marche*) ; jureur ; réside dans sa paroisse; y exerce, il a même exercé quelque temps dans la paroisse de Moureille [Ab.5 et 11].

Desvaux ou **Devaux** ETIENNE. — De Saint-Priest ; 47 ans ; curé de Montvicq ; y réside [Ab.5 — P.2, c.1] ; — (*il prêta serment* : DXIX 25, n° 316).

Desvaux PIERRE. — De Saint-Priest ; desservant à **Target** ; demandé par les habitants [Ab.5].

Desvaureix ANNET. — D'Aigueperse [Ab.1] ; né le 17 août 1735 [Ab.5] ; curé de **Seuillet**, avant la révol. ; réside à Aigueperse ; approuvé depuis la révolution d'une manière générale et illimitée ; travaille à Aigueperse ; assez bon sujet ; approuvé comme vicaire [Ab.6] ; — très infirme, hors d'état de conduire même une petite paroisse [P.2, c.1] ; — (*il avait prêté serment* : DXIX 2, n° 316).

Dherat JEAN. — De Busset, né le 27 septembre 1732 ; 66 ans ; fidèle ; curé de **Chardes** ; y réside : pouvoirs de curé de Saint-Rémy-sur-Thiers [Ab.5] ; — (*un autre Jean Dhérat, chanoine de la Sainte-Chapelle d'Aigueperse, fut le 6e du deuxième envoi à Rochefort*).

Diannyere CHARLES. — Ancien curé de **Sanssat** ; se cache, exerçant à Riom ; 63 ans [Ab.1]. — (DXIX 21, n° 316 *dit qu'il refusa le serment*).

Dogier ANDRÉ. — Curé jureur de **Langy** [P.2, c.1]. — Ab.4, c.1 *dit* : A Langy, il n'y a aucun prêtre ; le titulaire assermenté, non retracté, demeure à Cusset ; — *en marge de* Ab.5 *on lit* : « mort ».

Dolivier JEAN-FRANÇOIS. — Du Cantal ; 60 ans [Ab.5] ; curé de Sainte-Croix de **Gannat** [Ab.5-6] ; fidèle [Ab.5] ; déporté *modo* en Allemagne [Ab.8] ; — rentré tout récemment [Ab.6] ; réside à Gannat avec des pouvoirs de curé ; désire y être maintenu ; curé de Saint-Pourçain. Ab.5 *qui ailleurs le dit* : desservant à Espinasse, demandé par les habitants ; — *et d'après* Ab.6 : réside à Saint-Vincent (?) ; Bon sujet ; d'une bonne conduite et bien capable de conduire une paroisse, mais d'un tempérament faible surtout depuis son retour d'Espagne.

(A suivre.) Abbé Joseph CLÉMENT.





CHRONIQUE

Archéologie préhistorique

A la séance du 3 novembre dernier, j'ai communiqué deux objets de l'époque préhistorique provenant du canton de Jaligny.

L'un est un grattoir en silex de 0 m 075 trouvé à Bourlaud, sur les confins des communes de Châtelperron et Sorbier, où j'ai eu occasion de signaler précédemment la présence de noyaux de bracelets en schiste provenant de l'époque gauloise. Ce grattoir de forme amygdaloïde allongée, assez grossièrement taillé sur les deux faces par grands éclats avec des retouches plus fines sur les bords, doit, il me semble, être attribué à l'époque chelléenne, c'est-à-dire au type le plus ancien des instruments rencontrés dans le quaternaire inférieur.

Le second objet, une hache en pierre polie, a été trouvé à Saint-Léon, en octobre dernier, dans un champ dit « *Les Georges* », situé sur la montagne du Puy-Saint-Antoine (442 m), à peu de distance d'un mégalithe dénommé dans le pays *la Pierre qui danse* et bien connu des archéologues.

Cette hache, longue de 0 m 10 est en serpentine ; le taillant finement poli sur les deux faces a environ 0 m 051. L'extrémité conique destinée à être emmanchée est arrondie très exactement. L'instrument est dans un parfait état de conservation qu'il faut attribuer à l'extrême dureté de la roche dans laquelle il a été taillé. Il est poli avec soin et dénote une industrie très en progrès et très éloignée de l'humanité qui s'est servie du grattoir trouvé à Bourlaud.

On sait d'ailleurs que la hache polie doit être considérée comme l'instrument caractéristique de la période néolithique. Elle constituait à la fois une arme et un outil précieux pour ces populations primi-

tives, les plus voisines cependant — au sens anthropologique — des temps actuels.

La découverte de ces deux objets appartenant à des époques préhistoriques si éloignées l'une de l'autre, vient s'ajouter à la série déjà longue des objets de même nature recueillis dans cette partie du canton de Jaligny.

J'ai eu déjà, moi-même, l'occasion d'en signaler un certain nombre à la Société d'Emulation, dans sa séance du 3 décembre 1900 (1).

Si l'on considère, d'autre part, qu'en de nombreuses circonstances on a relevé des vestiges certains attestant la présence de populations nombreuses dans ce pays, aux époques gauloise et gallo-romaine, on est, il semble, aujourd'hui en droit de présumer avec quelque apparence de certitude que ces populations de l'âge historique n'ont fait que succéder à des peuplades primitives installées dans la région dès les commencements de l'époque quaternaire.

Cette constatation de l'habitat et de la présence continue de l'homme dans ce coin de notre pays, bien que procédant d'une logique assez élémentaire, m'a paru cependant devoir être mise en lumière, comme étant de nature à intéresser ceux de nos collègues qui se livrent plus spécialement à l'étude de l'anthropologie et de la préhistoire dans le Bourbonnais.

Louis MANTIN.

Le Comité d'installation de la classe 93 du musée rétrospectif à l'exposition universelle internationale de 1900, coutellerie, vient de publier son rapport. Il donne un historique très développé des diverses fabriques de coutellerie avant la Révolution, matériel, procédé et produit, et il est accompagné de belles photogravures représentant les objets remarquables que des collectionneurs spéciaux MM. Le Secq des Tournelles, Valabrégue, Marmuse, Hartmann et Camille Pagé avaient voulu prêter. L'ensemble de cette exposition comprenait 3.800 pièces rares et formait, nous nous en souvenons, la collection la plus importante et la plus curieuse qui ait été réunie jusqu'à ce jour.

Le rapport parle assez longuement de la Coutellerie Moulinoise d'après le travail que lui a consacré notre confrère, M. Camille Grégoire.

(1) V. Bulletin du mois de décembre 1900. Chronique.

Le concours des arts de la femme organisé par le journal « Le Gaulois ».

Les envois avaient été exposés dans la galerie Georges Petit, et avaient attiré une foule considérable de visiteurs ; dans son numéro du 29 novembre, *Le Gaulois* donne la liste des exposants qui ont reçu des récompenses, et nous y trouvons le nom de plusieurs dames de l'Allier :

GROUPE I

Mention honorable.

Mlle Jeanne de Las-Cases, château de la Presle : Miniature.

Diplômes.

Mme Julien Clayeux ; Mme Robert de Chantemerle de Vilette.

GROUPE II

Mention honorable.

Mme Alfred Clayeux, château des Fougis.

Diplômes.

Mme de Mimorin ; Marquise de Noblet ; Mme A. Vilatte des Prugnes ; Mlle A. Claustrier ; Vicomtesse de Saint-Genys ; Mme de Quirielle.

GROUPE III

Mention honorable.

Mme de Périnelle.





LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'EMULATION DU BOURBONNAIS

(Lettres, sciences et arts)

COMPOSITION DU BUREAU

Président (1903-1904) : M. Roger DE QUIRIELLE, à Montaigüet.

Vice-présidents (1903) : MM. Louis MANTIN, ✱ A. ✿, place du Château, Moulins ; — Philippe TIERSONNIER, place de la République, 3, Moulins.

Secrétaire général (1903-1907) : M. G. BERNARD, place de l'Ancien-Palais, Moulins.

Secrétaire-adjoint (1903) : M. l'abbé Joseph CLÉMENT, 2, rue du Chambon, Moulins.

Trésorier (1903-1907) : M. FROBERT, banquier, avenue Nationale, 22, Moulins.

Directeur du « *Bulletin* » (1903) : M. C. GRÉGOIRE, I. ✿ ♦, juge de paix à Saint-Pourçain.

Conservateur du Musée (1903-1907) : M. A. BERTRAND, A. ✿, cours de Bercy, Moulins.

Bibliothécaire (1903-1907) : M. Francis PÉROT, A. ✿, rue du Jeu-de-Paume.

MEMBRES DE DROIT

M. le PRÉFET du département de l'Allier.

Mgr l'EVÊQUE du diocèse de Moulins.

M. le MAIRE de la ville de Moulins.

ASSOCIÉS LIBRES

M. le comte DE CHABANNES, à Lyon.
M. le colonel LAUSSEDAT, C. ✻, à Paris.
M. Louis AUDIAT, I. ✪, à Saintes.

MEMBRES TITULAIRES

MM. ADVENIER, notaire, rue Diderot, Moulins.

AUBERT DE LA FAIGE (Genest-Emile), ✻, ancien capitaine d'Etat-Major, au château de Bussolles, par Lapalisse.

AVISARD, pharmacien, au Veurdre.

BAER (Gustave), architecte, place de la Gare, Moulins.

BAILLEAU, ✻, docteur en médecine, à Pierrefitte.

BALORRE (Comte DE), château de la Cour, par Saint-Pourçain-s/-Sioule.

BATTU, avocat, à Lusigny.

BERTHOUMIEU (Abbé), 5, rue Bertin, Moulins.

BLETTERIE, I. ✪, conseiller général du canton de Lapalisse, maire de Saint-Christophe.

BOISSIEU (DE), château de la Forêt, à Toulon.

BOUCHARD (E.), avocat, maire de Toulon, boulevard de Courtais, Moulins.

BOULOIS (J. DE), propriétaire, rue Diderot, Moulins.

BOURDELIER, ancien notaire. rue des Potiers, Moulins.

BOURDERY (Charles), rue Saint-Antoine, Cusset.

BRINON (Vicomte DE), docteur en médecine, boulevard de Courtais, Moulins.

BROC DE SEGANGE (DU), ✻, ancien commandant de cavalerie, au château de Segange, par Moulins.

BRUEL, ✻, I. ✪, docteur en médecine, ancien conseiller général de l'Allier, rue de Villars, Moulins.

BRUGIÈRE DE LAMOTHE (Georges), à Montluçon.

BUCHERON, négociant, rue d'Allier, Moulins.

BUJON (Abbé), avocat, missionnaire apostolique, à Nomazy, par Moulins.

BURE (Georges DE), membre de la Société Française pour la Conservation des Monuments historiques, rue du Lycée, Moulins.

CAPELIN (Edgard), propriétaire, rue Michel-de-l'Hospital, Moulins.

CHABOT (Abel), propriétaire, rue de Bourgogne, Moulins.

CHABOT (René), château de Vermillière, par Toulon.

MM. Chacaton (Maurice de), château de Chermont, par Saint-Germain-des-Fossés.

Chambon (Victor du), cours de la Préfecture, Moulins.

Chanier, greffier du Tribunal de Commerce de Moulins, boulevard Ledru-Rollin, Moulins.

Charvot, ✻, A. ✿, médecin principal militaire en retraite, ancien professeur agrégé du Val-de-Grâce, à Creteil (Seine).

Chavigny (Frédéric de), aquarelliste, à Limoges.

Chenillat (Abbé), chanoine honoraire, supérieur du Petit-Séminaire, le Réray, par Villeneuve.

Choussy (J.-E.), maire de Rongères, par Varennes-s/-Allier.

Claudon, A. ✿, archiviste départemental de l'Allier, rue Michel-de-l'Hospital, Moulins.

Collas (E.), maire, château des Echerolles, Laferté-Hauterive.

Conchon (G.), notaire, à Varennes-s/-Allier.

Cordez (A.), propriétaire, place de la Bibliothèque, Moulins.

Corne, ancien conseiller général de l'Allier, maire d'Yzeure, château du Parc, à Yzeure.

Coulhon (P.), chef de division à la Préfecture de l'Allier, rue des Grèves, Moulins.

Crépin-Leblond (M.), directeur du *Courrier de l'Allier*, rue Jean-Jacques-Rousseau, Moulins.

Croizier, notaire, rue des Potiers, Moulins.

Defaye, ancien notaire, à Dompierre.

Delageneste (H.), ✻, ancien maire de Moulins, cours Choisy, 15, Moulins.

Delaigue, A. ✿, ancien directeur des *Annales Bourbonnaises*, boulevard de Courtais, Moulins.

Delesvaux, propriétaire, à Charroux.

Deschamps (R.), chanoine honoraire, supérieur de l'Institution du Sacré-Cœur, rue de Paris, Moulins.

Desnoix (Abbé), curé de Couleuvre.

Dubost, ingénieur des Arts et Manufactures, rue de Lyon, 4, à Moulins.

Mlle Duchet (Léonie), boulevard de Courtais, Montluçon.

MM. Duchon, avocat, à Cusset.

Fabre, docteur, à Commentry.

Faure (M.), ✻, I. ✿, de l'Opéra, à Paris.

Faure, I. ✿, docteur ès-lettres, membre de l'Institut de Coïmbre (Portugal), rue de l'Oiseau, Moulins.

Foisset, juge au tribunal, rue de Vigenère, 23 *bis*, Moulins.

Mme FRADEL (Comtesse Louise DE), 3, place de la République, Moulins.

MM. GAULMYN (DE), propriétaire à Autry-Issard.

GAUTIER, directeur de l'Enregistrement, rue de Decize, Moulins.

GÉLIS-DIDOT (Pierre), architecte, rue du Cherche-Midi, 31, Paris.

GIRARD, ancien notaire, rue de l'Oiseau, Moulins.

GRAND-PACHA, ancien ingénieur en chef au Caire, rue de Nîmes, Vichy.

GOLLIARD (Abbé), vicaire à Marcillat-d'Allier.

GUILLAUMIER, artiste peintre, professeur de dessin, rue de Refembre, Moulins.

JALADON DE LA BARRE, château de la Prée, par Chantenay-Saint-Imbert, (Nièvre).

LABOULAYE (DE), artiste peintre, rue Grenier, Moulins.

LA CHAUVINIÈRE (DE), château du Parc, Yzeure.

LA COUTURE, ✻, rue du Lycée, Moulins.

LAGUERENNE (Henri DE), avenue de la Gare, Saint-Amand-Montrond (Cher).

LAS-CAZES (Marquis DE), conseiller général, maire de Coulandon, château de la Presle, Coulandon.

LE BRUN (E.), directeur des *Guides Conty*, 12, rue Aubert, Paris.

LE FEBVRE (Baron), ✻, château de la Ronde, Yzeure.

LEPRAT (Pierre), I. ✪, artiste peintre, professeur de dessin à Montluçon.

Mme DES LIGNERIS (Comtesse), Bressolles.

MM. LOUBENS DE VERDALLE (Vicomte DE), Le Moulin-à-Vent, Yzeure.

MALLET, percepteur à Gallardon (Eure-et-Loir).

MARÉCHAL (X. DE), docteur en droit, Voussac.

MEILHEURAT, A. ✪, inspecteur primaire en retraite, rue de Paris, Moulins.

MELIN (Mgr), protonotaire apostolique, avenue Victor-Hugo, 13, Moulins.

MÉPLAIN (A.), ancien député, avocat, rue du Lycée, à Moulins.

MÉPLAIN (Docteur Firmin), rue du Lycée, Moulins.

MILCENT, ancien officier de cavalerie, rue de Villars, Moulins.

MITTON (Michel), ingénieur-architecte, place des Carmes, Moulins.

MOITRON (Abbé Emile), chanoine honoraire, curé doyen de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

MONTAGNE, juge de Paix à Varennes.

MONY (Docteur), sculpteur, ✻, 70, rue Spontini, Paris.

MM. Moreau (René), A. ✿, architecte, avenue de la Gare, Moulins.
Moret (Abbé J.-J.), curé-doyen de Saint-Menoux.
Morice, docteur en médecine à Néris.
Nény, chanoine titulaire et vicaire général honoraire, aumônier de la Congrégation Notre-Dame, rue du Lycée, Moulins.
Olivier (Ernest), directeur de la *Revue scientifique*, château des Ramillons, Chemilly, et cours de la Préfecture, Moulins.
Olivier (Commandant Henri), ✻, ancien membre du Conseil général de l'Allier, rue d'Allier, Moulins.
Patissier, ✻, ancien député, aux Eglantiers, Souvigny.
Perrot (Abbé), curé doyen de Ferrières-sur-Sichon.
Petit, ✻, docteur en médecine, rue Candie, à Moulins.
Peynot (Abbé), curé de Saint-Yorre.
Picard (Léon), à Saint-Léon.
Plainchant (G.), A. ✿, avocat, rue de Villars, Moulins.
Planchard, ingénieur, place de la République, Moulins.
Pouillien (Alfred), propriétaire, à Cusset.
Queyroi (G.), propriétaire, 31, rue de Bourgogne, Moulins.
Quirielle (Jean de), à Montaigüet.
Mme Reinhart (Madame veuve), institutrice à Ainay-le-Château.
MM. Renaud de Fréminville, rue Michel-de-l'Hospital, Moulins.
Renoux (Abbé), curé de Viplaix.
Robert, docteur en droit, avocat, rue de Paris, 21, Moulins.
Rocquigny-Adanson (comte de), propriétaire, rue Voltaire, Moulins.
Rouxel, ancien pharmacien, avenue d'Orvillers, Moulins.
Sabatier, notaire, rue de Paris, 19, Moulins.
Sarrot, docteur en médecine, Gannat.
Sarrot, propriétaire à Gannat.
Sauroy, A. ✿, artiste peintre, à Foulet, par Moulins.
Sèque, industriel, 9, route de Lyon, Moulins.
Seulliet, avocat, A. ✿, ancien membre du conseil général de l'Allier, boulevard de Courtais, Moulins.
Sorin de Bonne (Louis), ancien sous-préfet, château d'Estrées, Molinet.
Tabouet, Lapalisse et château de Reterre, par Saint-Désiré.
Thonnié (J.-B.), ✿, avocat, rue de Paris, Moulins.
Tissier, avocat, rue Diderot, Moulins.
Tissier (Charles), propriétaire à Saint-Pont.
Tournon (Comte de), château d'Avrilly, Trevol.
Tourteau, architecte, avenue Victor-Hugo, Moulins.

MM. TREYVE, O. ✠, à Foulet, par Moulins.
TULLE (DE), notaire, 12, cours Choisy, Moulins.
VILLETTE (Guy DE), propriétaire au château de Contresol, par le Donjon.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. BILLET, percepteur à Montluçon.
DUNAN, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand et à l'école supérieure Arago, agrégé de l'Université.
JULIEN, professeur de géologie à la Faculté de Clermont-Ferrand.
LASCOMBES, bibliothécaire au Puy (Haute-Loire).
ROY, ✻, professeur à l'école des Chartes et maître de conférence à l'école pratique des Hautes Études.
FROMENT (DE), à Montlevic, près de la Châtre (Indre).
MONERY, rue de la Sous-Préfecture, à Roanne.
RONDEAU, avoué honoraire, 10, rue Bleue, à Paris.

Messieurs les membres de la Société sont invités à faire rectifier les erreurs ou les omissions qui auraient pu être commises dans l'inscription de leurs titres ou de leurs adresses, en écrivant au Directeur du *Bulletin* de la Société.





TABLE DES MATIÈRES

Pages.

BERTHOUMIEU (Abbé V.). Une ancienne peinture murale de l'église de Broût-Vernet 155

BERTRAND. Observations au sujet de découvertes aux Peu, à Bourbon, signalées par M. Pérot 78

— La cheminée du doyenné, xv[e] siècle 271

BROC DE SEGANGE (Le commandant DU). Note relative aux familles de Villard. 7

— Ventes à réméré 238

— Chanoines de la Collégiale de Moulins. 264

BOUCHARD (Ernest). Compte rendu de la visite de la Société d'Histoire naturelle d'Autun 253

CLAUDON (Ferdinand). Article bibliographique critique relatif à l'ouvrage de M. F. Pérot « l'Histoire de Contigny » 18

— Réplique à la réponse de M. Pérot 59

— Lecture de fiches relatives aux phénomènes météorologiques observés sous l'ancien régime dans la plus grande partie de l'arrondissement de Moulins . . . 118

— Communication d'un parchemin qui a servi de couverture à un registre paroissial de 1692, commune de Paray le-Frésil. (Procès-verbal d'une assemblée générale du corps communal de Moulins) 118

CLÉMENT (abbé J.). Epitaphe curiale de Gilbert Thoret, dans l'église Notre-Dame de Montluçon 3

— Renseignements au sujet de quatre monnaies trouvées lors de la démolition de l'église de Cosnes-sur-l'Œil 39

— Communication relative à un travail préparé par lui sur les « Vierges ouvrantes » 77

— Le personnel concordataire dans le département de l'Allier 92, 137, 162, 220, 256, 310

Pages.

CLÉMENT (abbé J.) Les peintures murales de l'ancienne église de Molinet 277

CRÉPIN-LEBLOND (Marcellin). Sur Marcellin Desboutin, peintre graveur 120

GRÉGOIRE (Camille). Extrait du catalogue des archives de la Commission des monuments historiques (dessins, aquarelles) en ce qui concerne l'Allier 11

— Note sur l'ancienne église de Cosnes-sur-l'Œil 102

— Extrait des registres de l'état civil de Saulcet, 1626. . 113

— Les Bourbonnais au Salon des artistes français, en 1902 114

— Observations au sujet du classement fait ou projeté de monuments historiques de l'Allier 153, 177

— Compte rendu de l'excursion de 1902 184

— Note nécrologique sur Belin-Dollet 243

— Notice nécrologique sur Etienne Auclaire, imprimeur. 280

LOUBENS (Fernand DE). Pour le centenaire de Victor-Hugo, poésie 52

— De la personnalité de l'écriture. 294

MANTIN (Louis). Pièces de monnaie recueillies dans le canton de Jaligny. 179

PÉROT (Francis). Inventaire des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais, en 1901. 42

— Réponse à M. Claudon, au sujet de ses critiques concernant l'histoire de Contigny. 57

— Notice sur Belin-Dollet 266

— Notes sur des pièces de monnaie trouvées en démolisant l'église de Cosnes-sur-l'Œil. 279

QUIRIELLE (Roger DE). Documents relatifs à Charles de Boucé, prieur d'Ambielle, et à François de Boucé, son frère, (le capitaine Poncenat) 48

— Programme de l'excursion de 1902. 88

— La pierre du chanoine Dérissiaux, à la cathédrale de Moulins 91

— Procès-verbal d'une visite d'enquête au château et à la ville de La Palisse, en 1724 285

TIERSONNIER (Philippe). Note au sujet des familles de Villars. . 8

— Communication d'une miniature représentant J.-B. Chardon du Thermeau, en uniforme de directeur des Domaines Nationaux sous le Directoire 74



Pages.

TIERSONNIER (Philippe). Communication relative à la chapelle de l'ancien prieuré d'Aubeterre. 80
— Noms intéressant le Bourbonnais relevés dans l'ouvrage de M. le vicomte Reverend, « Titres, anoblissements et pairies de la Restauration ». 111
— Les cloches de Saint-Pierre de Moulins 145
— Compte rendu sommaire de l'excursion de 1902. . . . 151
— Notes sur des peintures de l'église de Bègues 251
— Communication d'un portrait de Claude du Saray de Vignolles 2

Bibliographie. 18, 57, 82, 115, 147, 245
Chronique 75, 110, 144, 177, 243, 271, 328
La Demi-Brigade de l'Allier, en 1795 304
Liste des membres de la Société. 331
Liste des Sociétés savantes en correspondance avec la Société. 341
Procès-verbaux. 1, 37, 73, 76, 85, 149, 181, 249, 281
Réception de la plaquette en bronze argenté envoyée à la Société, pour sa participation à l'exposition universelle de 1900. . , ... 153
Règlement de la Société (nouveau règlement). 102
Table des matières. 337

Musée : Dons et Acquisitions

Croix en pierre calcaire du XV[e] siècle donnée par la commune de Thionne. 37
Pierre sculptée provenant de la façade du Doyenné (donnée par M. Dayraigne). 275
Poteau d'huisserie venant du Doyenné 275

Bibliothèque : Dons

Par M. MONY. Séries noires, séries bleues.

Par M. H. FAURE. *Une bataille littéraire en Portugal.*

Par M. PÉROT. *Inventaire des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais, en 1901.*

Par M. le colonel LAUSSEDAT. *Recherches sur les instruments, les méthodes et le dessin topographique. — La délimitation de la frontière franco-allemande.*

Par M. R. DE QUIRIELLE. *Ecussons aux armes des Champfeu et des Joly du Bouchaud. — A Ferrières-sur-Sichon et aux châteaux de Chappes et de Montgilbert.*

Par M. DU BROC DE SEGANGE. *Les anciennes communautés de cultivateurs dans le centre de la France.*

Par M. le Dr FABRE. *Recherches sur l'origine, les variations et les vicissitudes de l'emploi du baume opadelkoc.*

Par M. l'abbé REURE. *Le droit de charivari à la Pacaudière en 1632.*

Par M. HACHETTE. *La légion des enfants patriotes de Montluçon en 1790.*

Par M. M. CRÉPIN-LEBLOND. 10e et dernier volume de la *Quinzaine bourbonnaise.*

Par M. l'abbé MORET. *Sermons de l'Avent.*

Par M. DE ROCQUIGNY. *Théorèmes sur les progressions arithmétiques.*

Par M. TIERSONNIER. *Petit coup de grands usuriers 1778-1790. — Notes sur des familles bourbonnaises.*

Par M. LE BRUN. Collection de ses *Guides Conty.* — Ancienne gravure, vue de Moulins. — Photographie du château d'Hérisson. — *Programme du lycée de Moulins en l'an XI.*

PLANCHES DU BULLETIN DE 1902

	Pages.
Epitaphe de Gilbert Thoret, curé de Notre-Dame de Montluçon (hors texte) (Abbé CLÉMENT)	7
Portrait de Mgr Mathias Le Groïng de la Romagère (hors texte)	310
Portail de l'église de Cosnes (hors texte)	103
Vue de l'église de Cosnes (hors texte) (GUILLAUMIER.)	103
Portrait du peintre-graveur Desboutin (hors texte)	121
Ancienne peinture de l'église de Broût-Vernet (hors texte) (Abbé BERTHOUMIEU)	154
Château de Rochefort (hors texte)	212
Château de Veauce, porte d'entrée (hors texte)	204
Château de Veauce (hors texte)	206
Eglise de Veauce (hors texte)	208
En voiture	188
Vue de l'église d'Ebreuil	190
Porte de l'ancienne église d'Ebreuil	192
Vue panoramique du château de Veauce	210

(Pour les vues hors texte, le numéro de la page indique la place qu'on peut leur donner lors de la reliure ou du brochage).





SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais est en correspondance.

Abbeville. — Société d'Emulation.
Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Amiens. — Société industrielle.
Amiens. — Mémoires de l'Académie du département de la Somme.
Angoulême. — Société Archéologique et historique de la Charente.
Autun. — Société Eduenne.
Autun. — Société d'Histoire naturelle.
Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Beaune. — Société d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature de Beaune (Côte-d'Or).
Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.
Besançon. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Besançon. — Société d'Emulation du Doubs.
Béziers. — Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Blois. — Société des Sciences et Lettres.
Bône. — Académie d'Hippone (Algérie).
Bordeaux. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Bourg. — Société d'Emulation de l'Ain.
Bourges. — Société historique du Cher.
Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
Boulogne-sur-Mer. — Société Académique.
Brest. — Société Académique.

Caen. — Société Linnéenne.
Caen. — Association Normande.

Caen. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Cambray. — Société d'Emulation.
Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Chalon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Cherbourg. — Société Académique.
Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Clermont-Ferrand. — *Revue d'Auvergne.*
Colmar. — Société d'Histoire naturelle de Colmar.
Compiègne. — Société d'Agriculture de l'arrondissement de Compiègne.
Compiègne. — Société française d'Archéologie (Oise).

Dijon. — La Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Gannat. — Société des Sciences médicales.
Guéret. — Société des Sciences naturelles archéologiques de la Creuse.

Le Havre. — Société havraise d'Etudes diverses.

Laon. — Société académique.
La Roche-sur-Yon. — Société d'Emulation de la Vendée.
Le Mans. — Société Historique et Archéologique du Maine (Sarthe).
Le Puy. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.
Le Puy. — Société horticole et scientifique de la Haute-Loire.
Lille. — Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.
Limoges. — Société Archéologique et Historique du Limousin.
Lyon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Lyon. — Société Littéraire, Historique et Archéologique.
Lyon. — *Bulletin historique du diocèse de Lyon.*

Mâcon. — Académie de Mâcon.
Marseille. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Marseille. — Société de Statistique.
Mende. — Société d'Agriculture, Industries, Sciences et Arts de la Lozère.
Montauban. — Société Archéologique du Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. — Société d'Emulation.
Montbrison. — La Diana, Société Historique et Archéologique du Forez.
Moulins. — Société d'Agriculture de l'Allier.
Moulins. — Société d'Horticulture de l'Allier.

Moulins. — La *Revue Scientifique.*

Nancy. — Académie de Stanislas.
Nantes. — Société Archéologique.
Nantes. — Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France.
Nevers. — Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts.
Nîmes. — Académie du Gard.
Nîmes. — Société d'Etudes des Sciences naturelles.

Orléans. — Société Archéologique et Historique de l'Orléanais.

Paris. — Société Zoologique d'Acclimatation.
Paris. — Société de l'Histoire de France.
Paris. — Société pour l'Instruction élémentaire.
Paris. — Société d'Anthropologie de France.
Paris. — Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
Paris. — Musée Guimet.
Pau. — Société des Sciences et Arts.
Picardie. — Société des Antiquaires.
Poitiers. — Société des antiquaires de l'Ouest.
Poligny. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Reims. — Académie de Reims.
Rennes. — Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
Rochechouart. — Société Archéologique de la Haute-Vienne.
Romans. — « Bulletin d'Histoire Ecclésiastique et d'Archéologie religieuse du diocèse de Valence (Drôme).
Roubaix. — Société d'Emulation.
Rouen. — Société d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.
Rouen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Saint-Etienne. — Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire.
Saintes. — Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Saint-Dié. — Société Philomatique Vosgienne.
Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin. — Société Industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.
Semur. — Société des Sciences historiques.
Sens. — Société Archéologique.
Soissons. — Société Archéologique, Historique et Scientifique.
Strasbourg. — Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin.

Toulon. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var.

Toulouse. — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

Toulouse. — Société Archéologique du Midi de la France.

Toulouse. — Société d'Histoire naturelle.

Tours. — Société Archéologique de Touraine.

Tulle. — Société Archéologique et Littéraire du Bas-Limousin.

Valence. — Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme.

Var. — Société d'Agriculture, Scientifique et Littéraire, à Draguignan.

Var. — « Bulletin de l'Académie du Var ».

Vendôme. — Société Archéologique du Vendômois.

Vesoul. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Haute-Saône.

Washington. — Smithsoniam institution.



Moulins. — Imp. Et. Auclaire.



MOULINS
IMPRIMERIE ETIENNE AUCLAIRE
SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS

SOMMAIRE

DE LA 1re LIVRAISON. — JANVIER, 1902

TEXTE

Procès-verbal 1

Epitaphe curiale de Messire Gilbert Thoret, dans l'église Notre-Dame de Montluçon, par M. l'abbé CLÉMENT 3

Deux familles de Villars, par M. DU BROC DE SEGANGE 7

Catalogue des relevés, dessins et aquarelles intéressant l'Allier et déposés aux Archives de la Commission des monuments historiques 11

Bibliographie. par M. F. CLAUDON, archiviste de l'Allier. 18

GRAVURE

Epitaphe de Messire Gilbert Thoret, par M. l'abbé CLÉMENT.

Toutes Communications doivent être adressées à M. GRÉGOIRE, rue Pierre-Petit, chargé de la publication du « Bulletin ».

NOTA. — *La Direction ne prend pas la responsabilité des articles insérés dans le « Bulletin-Revue »; seuls, les auteurs demeurent responsables de leurs œuvres.*



N° 2. — Février
1902.

MOULINS
IMPRIMERIE ETIENNE AUCLAIRE
SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS

SOMMAIRE

DE LA 2e LIVRAISON. — FÉVRIER, 1902

TEXTE

Procès-verbal 37

Inventaire des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais en 1901, 20e année, par M. Francis PÉROT 42

Documents relatifs à Charles de Boucé, prieur d'Ambierle, et à son frère le capitaine Poncenat, par M. Roger DE QUIRIELLE 48

Pour le centenaire de Victor Hugo, par M. Fernand DE LOUBENS. 52

Bibliographie. par M. F. CLAUDON, archiviste de l'Allier. 57

Toutes Communications doivent être adressées à M. GRÉGOIRE, rue Pierre-Petit, chargé de la publication du « Bulletin ».

NOTA. — *La Direction ne prend pas la responsabilité des articles insérés dans le « Bulletin-Revue »; seuls, les auteurs demeurent responsables de leurs œuvres.*





MOULINS
IMPRIMERIE ETIENNE AUCLAIRE
SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS

SOMMAIRE

DE LA 5e LIVRAISON. — MAI, 1902

TEXTE

Procès-verbaux 85
4e Excursion de la Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais 88
La pierre du chanoine Derissiaux, par M. R. DE QUIRIELLE. . . . 91
Le Personnel concordataire, par M. l'abbé J. CLÉMENT. 92
L'ancienne église de Cosne-sur-l'Œil, par M. C. GRÉGOIRE. 101
Règlement de la Société d'Émulation du Bourbonnais. 103
Chronique. 111
Bibliographie. 115

GRAVURES

Portail de l'église de Cosne-sur-l'Œil (XIIe siècle) (*hors texte*).
Vue de l'église de Cosne-sur-l'Œil, dessin de M. GUILLAUMIER (*hors texte*).

....

Toutes Communications doivent être adressées à M. GRÉGOIRE, rue Pierre-Petit, chargé de la publication du « Bulletin ».

NOTA. — *La Direction ne prend pas la responsabilité des articles insérés dans le « Bulletin-Revue »; seuls, les auteurs demeurent responsables de leurs œuvres.*



N° 6. — Juin 1902.

MOULINS
IMPRIMERIE ETIENNE AUCLAIRE
SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS

SOMMAIRE

DE LA 6e LIVRAISON. — JUIN 1902

TEXTE

Procès-verbaux 117
Sur Marcellin Desboutin, par M. Marcellin CRÉPIN-LEBLOND. . . . 120
Le Personnel concordataire, par M. l'abbé J. CLÉMENT. 137
Chronique. 144
Bibliographie. 147

GRAVURE

Portrait de Desboutin (*hors texte*).

....

Toutes Communications doivent être adressées à M. GRÉGOIRE, rue Pierre-Petit, chargé de la publication du « Bulletin ».

NOTA. — *La Direction ne prend pas la responsabilité des articles insérés dans le « Bulletin-Revue »; seuls, les auteurs demeurent responsables de leurs œuvres.*



MOULINS
IMPRIMERIE ETIENNE AUCLAIRE
SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS

SOMMAIRE

DE LA 7e LIVRAISON. — JUILLET 1902

TEXTE

Procès-verbaux 149
Une ancienne peinture murale de l'église de Broût-Vernet, par M. l'abbé BERTHOUMIEU. 154
Le Personnel concordataire, par M. l'abbé J. CLÉMENT. 162
Chronique. 177

GRAVURE

Ancienne peinture de l'église de Broût-Vernet (*hors texte*).

Toutes Communications doivent être adressées à M. GRÉGOIRE, rue Pierre-Petit, chargé de la publication du « Bulletin ».

NOTA. — *La Direction ne prend pas la responsabilité des articles insérés dans le « Bulletin-Revue »; seuls, les auteurs demeurent responsables de leurs œuvres.*



MOULINS
IMPRIMERIE ETIENNE AUCLAIRE
SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS

SOMMAIRE

DE LA 8e, 9e ET 10e LIVRAISON. — AOUT-SEPT.-OCTOBRE 1902

TEXTE

Procès-verbaux 181
4e *Excursion de la Société d'Émulation du Bourbonnais* (19 juin 1902), par M. C. GRÉGOIRE 184
Le Personnel concordataire, par M. l'abbé J. CLÉMENT. 220
Ventes à réméré, par M. le Commandant DU BROC DE SEGANGE. . 238
Chronique. 243
Bibliographie. 245

GRAVURES

Château de Rochefort (hors texte).
Château de Veauce (cour intérieure) (hors texte).
Église de Veauce (hors texte).
Château de Veauce (porte d'entrée) (hors texte).
Dans le texte : *En voiture ; Vue de la ville d'Ébreuil ; Porte de l'ancienne église paroissiale ; Vue du château de Veauce.*

Toutes Communications doivent être adressées à M. GRÉGOIRE, rue Pierre-Petit, chargé de la publication du « Bulletin ».

NOTA. — *La Direction ne prend pas la responsabilité des articles insérés dans le « Bulletin-Revue »; seuls, les auteurs demeurent responsables de leurs œuvres.*



N° 11. — Novembre.
1902.

MOULINS
IMPRIMERIE ETIENNE AUCLAIRE
SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS

SOMMAIRE

DE LA 11e LIVRAISON. — NOVEMBRE 1902.

TEXTE

Procès-verbaux 249
Visite de la Société d'Histoire naturelle d'Autun. 253
Le Personnel concordataire (suite), par M. l'abbé J. Clément . . . 256
Chanoines de la Collégiale de Moulins, par M. le Commandant du Broc de Segange 264
Belin-Dollet, par M. Francis Pérot. 266
Chronique. 271

....

Toutes Communications doivent être adressées à M. GRÉGOIRE, rue Pierre-Petit, chargé de la publication du « Bulletin ».

NOTA. — *La Direction ne prend pas la responsabilité des articles insérés dans le « Bulletin-Revue »; seuls, les auteurs demeurent responsables de leurs œuvres.*

N° 12. — Décembre.

1902.



MOULINS
IMPRIMERIE ETIENNE AUCLAIRE
SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS

TIRAGES A PART

Les auteurs des travaux insérés dans le *Bulletin-Revue* pourront se procurer des tirages à part aux prix suivants :

	25 ex.	50 ex.	100 ex.	200 ex.
16 pages	5 fr. »	6 fr. 50	9 fr. »	14 fr. »
8 pages	3 »	4 50	6 »	9 »
4 pages	2 »	3 »	4 »	6 »
Couverture blanche	» 50	1 »	1 50	2 50
Couverture imprimée	3 »	4 »	5 »	6 »

Ces tirages sont faits sur papier de la *Revue*.

Les auteurs sont priés de vouloir bien faire connaître leurs intentions à cet égard en indiquant sur leurs manuscrits le nombre des exemplaires et le genre de couvertures choisies.

Pour des conditions spéciales de remaniement de texte ou de papier de choix, les Auteurs s'adresseront directement à l'imprimeur.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Bulletin-Revue, un an : France. . . . . 10 »
— — : Etranger . . . . 12 »
— chaque numéro séparément. . . . . 1 »
La collection complète, moins les tomes I, II, IV, V et VI du *Bulletin*, 13 volumes . . . . 60 »
Chaque volume pris séparément depuis le tome VII. . . . . 4 »
Les dix années parues du *Bulletin-Revue*, moins les tomes I, II et III . . . . 70 »
Le Catalogue illustré du musée départemental. . . . . . 3 »
Le Catalogue sans illustrations. . . . . 1 »
La seconde partie du Catalogue. 1 50
Le Catalogue, IIe partie, illustré. 1 50

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.



